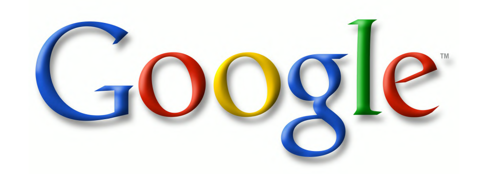


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

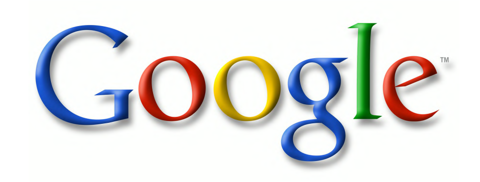
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

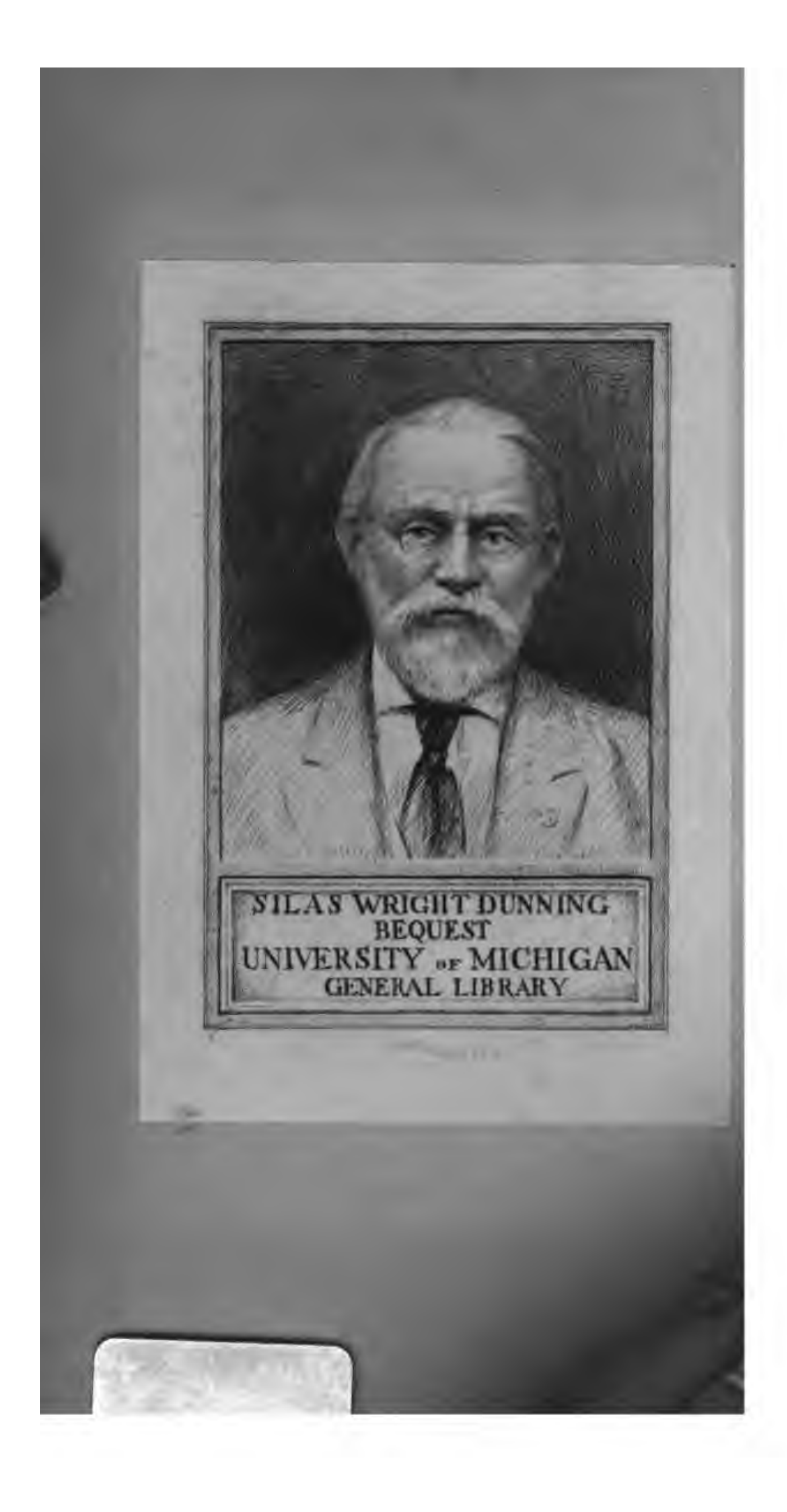
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1869



NANCY

1870

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Nancy, imp. Sordoillet et fils, rue du faubourg Stanislas, 3.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1869

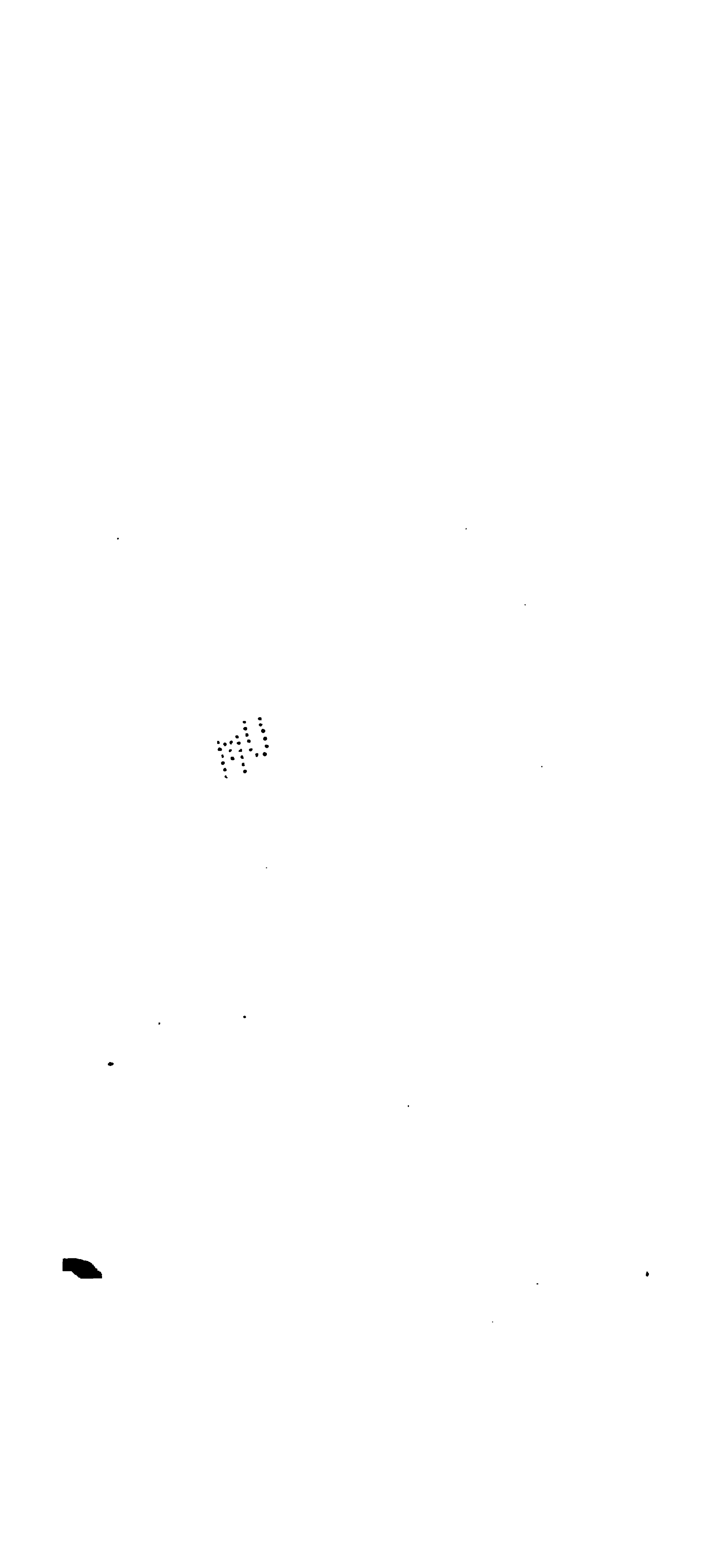


NANCY

SORDOILLET ET FILS, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Rue du Faubourg Stanislas, 3

1870



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 1870

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1869-1870

PAR M. LOMBARD

Secrétaire annuel.

MESSIEURS,

Les hommes qui n'ignorent pas que la loi du travail, du progrès intellectuel et moral, s'impose à tous sous peine de décadence et de chute, cherchent volontiers à se rendre compte d'eux-mêmes, et à bien comprendre ce qu'ils sont, pour mieux juger ce qu'ils doivent être ; ce qu'ils ont fait, pour mesurer l'étendue de la tâche à remplir. Et nous, Messieurs, ne devons-nous pas reconnaître qu'une obligation semblable nous est imposée, comme formant une société dont l'objet est le culte des lettres et celui de la

science, un corps destiné à se perpétuer par le renouvellement de ses membres, en conservant les traditions qui ne cessent de l'animer d'un même esprit? N'est-ce pas pour y satisfaire que nous revenons aujourd'hui sur nos pertes, et que nous comptons ceux qu'une libre élection associe désormais à nos travaux? Nous n'ignorons pas non plus combien il est bon de sortir parfois de l'ombre de nos séances intimes, et d'entrer en communication avec un public d'élite, juge éclairé, bienveillant et sympathique, devant lequel nous exposerons nos regrets et nos espérances. Autrefois nous lui soumettions même le recensement de nos travaux; mais nous avons pensé qu'il valait mieux lui épargner des détails nécessairement arides et fugitifs; car il saura bien discerner, au caractère de nos choix académiques, si nous n'avons pas dévié du but qu'assignait à notre institution le royal fondateur dont nous vénérons la mémoire.

Il faut donc, Messieurs, que votre secrétaire annuel commence par se faire ici l'interprète de vos sentiments pour ceux que vous regrettez, pour les associés à titres divers que la mort, depuis un an, est venue vous enlever.

En soumettant ce rapport à votre approbation, je vous disais : Vous avez perdu un membre honoraire, M. Beaupré ; un membre titulaire, M. Guillemin ; deux correspondants français, Mgr Lacroix, M. Clément Mullet ; un correspondant étranger, M. Van Der Maelen. Mais à cette liste, qui excitait déjà tant de regrets, j'ai dû ajouter un grand nom, celui de M. Villemain, qui fut aussi votre correspondant; et lorsqu'à la fin de ce rapport je lui consacrerai quelques paroles, je suis certain d'avance que mes sentiments seront en harmonie avec les vôtres.

M. Beaupré vous appartenait depuis trente ans. L'estime et l'affection que votre Compagnie portait à ce confrère honoré n'avaient fait que grandir par la durée. Le 28 novembre 1839, il était nommé membre correspondant, le 25 août 1842, membre titulaire. Enfin, ayant payé à l'Académie un large tribut de science et de travail, sentant s'appesantir le fardeau des années, et déjà séparé par l'âge des austères devoirs de la magistrature, entouré dans la cité de cette considération universelle qui sied si bien au digne repos de la vieillesse, il passait, le 5 mai 1865, dans la classe de vos membres honoraires. Mais vos annales conserveront la mémoire de cet homme de bien à qui vous avez dû des travaux excellents. Lorrain de naissance et de cœur, il s'occupa surtout de bibliographie lorraine; il aimait à rechercher les titres de la noblesse intellectuelle de son pays; c'étaient là ses trésors, ses découvertes, qu'il communiquait avec un généreux empressement. Parmi ses travaux, je ne veux, dans cette séance solennelle, rappeler que son remarquable mémoire sur la *Rédaction des Coutumes lorraines*. C'est là, Messieurs, un fait important de notre histoire qui sollicitait à juste titre l'attention et les recherches du magistrat érudit. De ce travail de rédaction, en Lorraine comme en France, les coutumes sont sorties réformées, complétées; c'est donc le règne de la législation qui commence; c'est la fin du moyen âge dans la sphère du droit civil. C'était aussi le point de départ nécessaire de l'unité législative, œuvre des temps modernes consommée par la révolution de 1789. Mais la France, sous l'impulsion de ses Etats généraux, et grâce au génie de L'Hospital, accomplit bientôt un premier progrès vers cette unité; un siècle après, elle s'en rapprocha de nouveau avec Colbert qui la montrait à Louis XIV

comme un grand but national et la gloire suprême du souverain. Ce sont là les pas de la civilisation marchant dans le temps, suivant une expression de M. Guizot, comme les Dieux d'Homère dans l'espace. Quant à la Lorraine, elle ne pouvait aspirer à compléter l'œuvre, malgré les réformes de Léopold. Tout ce qu'elle eut de vitalité se concentra bientôt dans la défense de son indépendance de plus en plus menacée par sa puissante voisine, et ses destinées allèrent enfin se confondre dans celles d'une patrie plus grande, comme une noble rivière qui se joint à un fleuve immense. Mais à des mains lorraines il n'appartient pas moins de recueillir pieusement les souvenirs lorrains; et il faut louer hautement ceux qui ont travaillé, comme M. Beaupré, à constituer le précieux dépôt dont votre fondateur remit la garde entre vos mains.

Depuis bien des mois, M. Guillemin avait cessé de paraître dans nos réunions, et nous portions pour ainsi dire le deuil de notre confrère, lorsque son existence s'éteignit sous l'action d'un mal mystérieux qui défiait les efforts de la science, et laissait cette belle intelligence sans défense contre l'inertie de la matière. Sa véritable vie avait déjà succombé sous l'oppression de ténèbres « cruelles et injustes » comme on l'a dit éloquemment, sous le poids d'une nuit que la mort pouvait seule dissiper, en ouvrant à l'esprit les régions d'une lumière qui n'est point d'ici-bas. Consolons-nous cependant en nous rappelant combien il avait dignement employé les jours qui entrent dans le compte de son existence! Car ce fut un esprit libéral, formé par une étude approfondie de l'histoire, et de plus un caractère bienveillant, empreint d'une exquise urbanité! D'abord il soutint ces rudes labeurs de l'enseigne-

ment de nos lycées, que jamais l'estime publique ne saura trop récompenser. Bientôt ses éminentes qualités le désignèrent aux fonctions de recteur, qui l'éloignèrent de nous, puis nous le rendirent en le mettant à la tête de l'Académie de Nancy. Combien nous étions loin de croire que nous le garderions si peu! Parmi nous il avait une première fois marqué son passage par le beau discours où il remontait si hardiment aux sources de l'histoire qui jaillissent de la haute Asie. Avant d'appartenir à l'Académie, il avait fait une brillante étude sur le *Cardinal de Lorraine*, l'un des membres de cette branche cadette qui parut destinée, par son génie et son ambition, à remplacer sur le trône de France les Valois dégénérés. M. Guillemin, ne se bornant pas aux leçons de sa parole, avait en outre contribué aux progrès de l'enseignement en composant un *Abrégé d'Histoire ancienne*. Non qu'il ignorât que le sort de tels livres est de s'effacer bientôt, ou d'être dépassés par l'effet même de la marche de la science; mais il comprenait combien il importe de ne point offrir une image infidèle de l'antiquité à ces jeunes esprits que notre système d'éducation commence par mettre en contact avec elle; et il voulut leur présenter, en résumé et en substance, les résultats acquis et les principales découvertes signalées par les travaux les plus récents.

L'année dernière, vous receviez au nombre de vos correspondants un vieillard vénérable, Mgr Lacroix, protonotaire apostolique, clerc national de France à Rome; et déjà la mort l'a rayé de vos listes. Dans sa longue carrière, il avait, dit-on, approché bien des hommes qui appartiendront à l'histoire, et puisé dans leur entretien la connaissance des choses contemporaines; mais le temps

qui lui apportait l'expérience n'avait point diminué la chaleur de ses sentiments ni la force de ses convictions. Les travaux qui nous l'associèrent ont pour objet, d'une part, les souvenirs lorrains, et de l'autre, les établissements de la France à Rome. En d'autres termes, il a recensé, dans un premier mémoire, les vestiges que la ville éternelle a conservés du passé *de la nation lorraine;* et dans un second travail spécialement composé pour le ministère des affaires étrangères, il embrasse toutes les institutions de la France à Rome, en remontant aussi loin que possible, je veux dire à Pépin-le-Bref; et il donne les détails les plus précis sur l'origine et la nature de ces établissements, aussi bien que sur la situation de ceux qui subsistent. A ces recherches s'attachent donc un intérêt actuel et l'attrait de l'histoire. Rome, où sont les principaux débris d'un monde asservi par ses armes, rassemble aussi dans ses murs mille choses qui nous instruisent du passé et du présent des peuples modernes. Elle a deux sortes de souvenirs. Mais les uns parlent d'une gloire évanouie, les autres d'une charité chrétienne vivante, immortelle. Dirai-je ici l'esprit ingénieux de cette charité qui consiste à rendre aux fidèles, venus à Rome des diverses parties du monde, ce qu'on peut retrouver de la patrie sur un sol étranger? Et c'est pour cela qu'elle multiplie les établissements particuliers aux chrétiens de même nation, chapelles nationales, écoles, hospices, leur procurant ainsi la communauté de la prière et de l'enseignement, voulant par exemple que le Français malade et malheureux soit recueilli, secouru par des mains françaises; car il trouvera plus douce une hospitalité donnée par des cœurs que le nom de la mère-patrie fait battre à l'unisson du sien. Tels sont les établissements français décrits par Mgr Lacroix, qui fut membre, pendant quarante ans, de

la commission qui les administre sous la surveillance de l'ambassade. Qu'il reçoive donc ici un dernier hommage de cette Académie qui espérait, malgré son âge avancé, le conserver plus longtemps!

Mais cette perte n'est pas la seule, je l'ai dit, que nous ayons à déplorer parmi nos correspondants. Car il nous manque un associé étranger, dont l'admission remontait au 22 août 1839; je veux parler de M. Van Der Maelen, de Bruxelles, auteur d'importants travaux de géographie, et d'un dictionnaire des hommes de lettres, des savants, et des artistes de la Belgique. En outre, nous avons perdu, trois mois seulement après l'avoir inscrit sur la liste de nos correspondants français, M. Clément Mullet, de Paris, orientaliste laborieux, adonné surtout à l'étude de la langue arabe. M. Clément Mullet, dont je ne citerai que le travail le plus considérable, a traduit un livre assurément curieux, monument de la civilisation arabe qui s'était épanouie dans le midi de l'Espagne à la suite de la conquête musulmane; c'est un traité complet d'agriculture (la vigne exceptée, bien entendu) écrit en 1160 à Séville. Mais, au jugement de la Société centrale d'agriculture de France, il y aurait là autre chose qu'un intéressant témoignage historique, et le savoir de l'auteur arabe ne serait pas absolument à dédaigner pour les agronomes du dix-neuvième siècle.

Vous avez eu à nommer, depuis un an, trois associés titulaires. Car, peu de jours avant votre dernière séance publique, deux de vos membres les plus distingués, M. Nicklès, dans toute la force de l'âge, l'activité scientifique et la légitime ambition du talent, M. Paillart, dans

sa studieuse vieillesse entourée de tant de respect, avaient été enlevés à votre Compagnie; et vous n'aviez encore pu leur donner des successeurs.

Vous avez voulu, en introduisant parmi vous M. Volland, c'est-à-dire un maître de la parole, ratifier les suffrages de ses confrères du barreau, ceux de l'estime publique, juste récompense de tant de travaux et de succès. Il ne m'appartient pas d'exprimer ici ma pensée tout entière. Cependant ne puis-je dire que vous avez su apprécier le véritable esprit du barreau, qui n'est point une institution de privilége, mais une école d'honneur, de liberté, de dévouement au devoir? Ne puis-je ajouter que vous avez compris cette vérité: c'est qu'une éloquence d'action et de lutte, servie par un labeur incessant, enrichie à la fois par les études solitaires du cabinet et par l'expérience des hommes, la pratique des affaires, toujours prête à la défense des intérêts qui viennent en foule s'abriter sous son patronage, est comme un livre toujours ouvert, un enseignement quotidien, une leçon vivante, un appel incessant au travail et à l'énergie morale, enfin un exemple continu des saines traditions de la parole que vous ne séparez point, et à bon droit, des saines traditions littéraires?

Que M. Lefebvre, le second élu de nos nouveaux titulaires, me permette, en proclamant bien haut mon incompétence au sujet des travaux dont il s'occupe, d'invoquer en sa faveur l'opinion de ses pairs, de ses juges naturels, de ceux que l'Académie a dû écouter en le nommant! M. Lefebvre n'est pas seulement le professeur aimé de la jeunesse, habile à bien dire, à exposer la science avec méthode et clarté; c'est un chercheur qui sait qu'il y a

toujours un nombre infini de nouveaux secrets à arracher à la nature, et qui, conduit par un jugement droit et sûr, se livre à ces investigations dont le succès vient agrandir le domaine, accroître la puissance de l'industrie. Pour moi, Messieurs, j'ai seulement quelque droit d'exprimer mon admiration pour les résultats de l'industrie fécondée par la science. Mais je laisse de côté ce qui frappe les yeux ; je n'envisage que les résultats moraux, et j'en vois un bien grand dans l'influence pacifique de ces deux alliés, la science et l'industrie. Car elles ont mis de concert un grand poids dans les relations des peuples au profit de l'humanité et de la paix, en faisant comprendre à tous, grâce à la multiplication des échanges dont leur développement est la cause, qu'au fond les intérêts nationaux sont solidaires, et que la richesse de nos voisins est la condition de notre propre richesse. Et c'est pourquoi M. Laboulaye, dont j'emprunte les expressions, a pu dire qu'elles ont rendu impossible le retour des guerres de commerce, et, par l'apaisement des jalousies nationales, beaucoup plus difficile celui des guerres politiques.

C'est M. Dubois, professeur à la Faculté de Droit, que vous avez appelé au fauteuil que laissait vacant le départ de M. de la Ménardière. C'était donner un nouveau témoignage de votre intérêt à cette Faculté jeune encore, mais vieille de cinq ans d'épreuves, dont la création et les débuts furent si bien accueillis par cette ville, et qui n'a montré depuis qu'une ambition, celle de ne pas rester trop au-dessous de l'attente qu'elle avait fait naître, et de répondre du moins à tant de bienveillance par un zèle égal. M. de la Ménardière nous a quittés pour rentrer dans son pays, se retrouver au milieu de sa famille. Il

emporte les regrets de ses collègues et de ses anciens élèves; il rend à la Faculté de Poitiers, témoin de ses heureux débuts, le talent qui avait brillé dans la nôtre. Vous, Messieurs, vous ne le perdez pas tout à fait. Il vous reste comme associé correspondant. Je n'ai pas à rappeler les titres qui l'avaient désigné à vos suffrages; seulement ma pensée se reporte involontairement au magnifique succès qui couronna l'an dernier son enseignement, dans le concours ouvert entre les Facultés de l'Empire. Son digne collègue suit ses traces, et sa parole précise, exacte, propre à élucider les problèmes du droit, concourt de la manière la plus efficace à l'accomplissement de la tâche imposée à la Faculté de Nancy.

Tels sont les nouveaux titulaires que vous avez élus pour des mérites différents et d'une incontestable distinction. Dans la liste de vos correspondants étrangers, il y a deux noms nouveaux, M. Muller, jeune savant de Copenhague, que vous recommandaient de sérieux travaux de zoologie, attestés par deux mémoires qu'il a soumis à votre examen, et M. Paplonski, professeur de philologie comparée à Varsovie.

Nous devons dire ici que M. Paplonski a principalement porté ses études sur la formation des langues slaves, qu'il en a traduit un monument ancien, la *Chronique* de Helmold, contemporain du duc de Saxe Henri-le-Lion; qu'il a donné sa collaboration au *Dictionnaire des langues slaves*, du philologue polonais Linde; et qu'en étudiant l'origine de la parole, le problème de la diversité des langues, il a montré, dans de savantes leçons professées à la Faculté des lettres de Varsovie, que la philosophie anime et dirige les recherches du philologue et de l'historien.

Dans la classe de nos correspondants français, limitée à cent membres, je n'ai, Messieurs, à vous entretenir que d'un nom qui rappelle une vieille illustration lorraine, je veux parler de M. D'HAUSSONVILLE, membre de l'Académie française.

Lorsque la révolution de 1848 interrompit sa carrière politique, les études historiques ouvrirent un refuge à l'activité de son esprit. Heureux en effet l'homme fidèle à ses convictions, qui peut alors rentrer dans le domaine de la pensée et de l'étude, comme dans l'inviolable asile où la conscience est toujours libre, où l'on peut braver l'injustice des partis, et s'en venger en continuant à bien mériter de son temps et de son pays !

Depuis cette époque, trois ouvrages considérables sortirent de sa plume. Ce fut d'abord l'*Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848*. Sans porter un jugement sur les faits et les hommes dont il s'occupe, je ne dirai qu'un mot de l'esprit général de ce livre. L'idée dominante que l'auteur envisage dans cette histoire de dix-huit ans, ce n'est point la paix matérielle ou la basse quiétude des intérêts ; c'est la paix, favorable au développement des libertés intérieures, qui sont elles-mêmes l'école où les peuples apprennent à respecter leur indépendance réciproque ; ce n'est point le repos dans l'inertie, mais l'activité des forces nationales se dirigeant librement, et en pleine sécurité, vers le but que la Providence assigne aux sociétés humaines !

De ce premier ouvrage je demande la permission de rapprocher le troisième, l'*Histoire de l'Eglise romaine et du premier Empire*, difficile travail où M. D'HAUSSONVILLE apportait heureusement, outre la sagacité de son esprit, cette expérience que donne la participation aux affaires

publiques. Car il fallait montrer à la postérité non-seulement ce que les contemporains ont vu, mais encore ce qui leur était trop bien caché pour qu'ils le vissent; et cette histoire qui va du Concordat aux dissentiments des deux puissances, à leur rupture et à leur lutte, réunit ainsi de singuliers contrastes. Avec le Concordat, c'est l'habile politique, c'est le prévoyant génie qui ne dépasse pas dans ses vues la juste grandeur à laquelle a droit notre pays; plus tard, hélas! ce sera le rêve gigantesque de l'empire d'Occident et de la papauté sujette. Rien d'éclatant comme l'œuvre du Concordat et la restauration qu'elle consacre; l'enthousiasme oublia même le mouvement spontané qui l'avait précédée, et crut que les autels pouvaient sortir de terre au commandement d'un homme. Rien d'obscur et de mystérieux comme les causes et les incidents de la querelle qui s'engage entre l'Eglise et l'Empire; le silence les enveloppe, tandis que la scène du monde est remplie du bruit et de l'éclat des faits militaires ou purement politiques. Le rideau est baissé sur l'étrange duel qui se poursuit entre les deux puissances, l'une armée de la volonté la plus impérieuse, et l'autre, d'une patience, d'une douceur inaltérable. Tel est le grand sujet abordé par l'auteur; et maintenant il ne me reste qu'un mot à dire, c'est qu'il a obéi au précepte de Saint-Simon en levant le rideau.

Me pardonnera-t-on de parler avec quelque complaisance de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, de cet ouvrage qui semble l'acquit de la dette contractée par M. D'HAUSSONVILLE envers la patrie de ses ancêtres? Je crois, en effet, que nous pouvons rendre justice au présent, le comprendre et l'aimer, sans perdre de vue des souvenirs qui font la noblesse d'une province,

après avoir été la gloire d'un peuple. Dans les pages de l'écrivain, ces souvenirs apparaissent bien tels qu'ils sont, non sans mélancolie, car il est impossible de se défendre d'une certaine tristesse au spectacle d'une nationalité qui s'éteint, sans amertume toutefois, et avec une incontestable grandeur, s'il est vrai qu'il y a pour les nations une grandeur morale qui ne se mesure pas à leur puissance. Oui! l'obscur dévouement d'un petit peuple, invinciblement attaché aux princes qui représentaient pour lui la cause de sa nationalité, n'est pas moins beau que l'effort d'une grande nation soulevée pour son indépendance. D'un autre côté, ne semble-t-il pas que la Providence, touchée de tant d'épreuves et de courage, ait voulu qu'au moment où les destinées de la Lorraine s'accomplissaient, où le sacrifice inévitable ne pouvait plus être reculé, l'union sanctionnée par l'Europe, retardée dans son exécution jusqu'à l'expiration d'une royauté viagère, perdit ainsi les apparences brutales de la conquête, et ne laissât dans les cœurs aucune trace de ressentiment? Juste ménagement dû à la fierté d'un pays qui avait prouvé, par la durée et l'énergie de sa résistance, ce qu'il vaudrait pour la nation qui allait l'associer à son avenir! Telle est l'impression que laisse le récit de l'historien. Associons-nous à ses réflexions en reconnaissant que la Lorraine a tenu parole à la France, qu'elle n'a jamais démenti les promesses de son histoire, et que ces cœurs lorrains, naturellement modérés dans la bonne fortune, sans doute parce que leurs pères eurent beaucoup à souffrir, ont montré à l'heure des revers la foi obstinée et la constance dans la cause nationale qui les caractérisaient depuis huit siècles.

J'aurais fini s'il ne me restait à remplir un dernier de-

voir, que m'impose le deuil tout récent qui afflige les lettres. Le secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. VILLEMAIN, s'éteignait il y a quelques jours à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après une vie publique de soixante. Vous, Messieurs, vous aviez cet honneur de le compter parmi vos correspondants. Cette longue carrière ne fut pas étrangère à la politique qui, dans un pays libre, fait appel à toutes les intelligences. Mais le rôle politique de M. VILLEMAIN, considérable pour tout autre, est relégué dans l'ombre par l'éclat de son illustration littéraire. Et s'il dut aux lettres d'être un jour Ministre de l'Instruction publique, il leur devra bien plus, je veux dire sa gloire dans la postérité. Lorsqu'il se démit des fonctions de Ministre, elles rendirent à son esprit, troublé par le souci de la chose publique, la lumière, la sérénité, la paix qui sont en elles; dès lors il ne les quitta plus. Aussi, Messieurs, pénétrés d'une juste reconnaissance pour les services que l'illustre mort a rendus à leur cause, devons-nous considérer un moment ce qu'il a laissé d'impérissable, je veux dire l'héritage de sa pensée littéraire.

Il fut de cette génération à laquelle notre pays, au lendemain de 1815, d'un désastre qu'une valeur surhumaine n'avait pu conjurer, dut bientôt une revanche morale éclatante; car elle rendit tout à coup à l'esprit français sa royauté intellectuelle, l'ascendant qu'il avait exercé sur l'Europe pendant deux siècles, et qui lui était échappé au milieu de nos déchirements sociaux et des bouleversements de la guerre. Tandis que l'émotion qui les suivait réveillait la poésie, et lui communiquait l'inspiration des temps nouveaux, que les accents partis de la tribune française allaient retentir dans la vieille Europe, il vint un jour où la Sorbonne fut elle-même témoin d'un spectacle inouï, et

du succès sans exemple remporté par l'enseignement de trois grands maîtres, aux applaudissements de cette jeunesse en qui Dieu mit l'éternelle espérance, afin que l'humanité découragée ne s'abattît jamais.

Quel fut M. Villemain et sous quel aspect se montra son talent, à côté de ces deux hommes ses compagnons de travaux et de gloire, M. Guizot et M. Cousin, dont l'un, si habile à généraliser les résultats de l'histoire, annonçait l'orateur puissant dans les assemblées délibérantes, et l'autre, reprenant les traditions spiritualistes du dix-septième siècle, semblait aussi, avec l'ardeur particulière à l'homme, lui avoir emprunté le secret de cette parole élevée, de ce style large et vigoureux qui mettait en relief des vérités longtemps méconnues?

La merveilleuse intelligence de M. Villemain saisissait sans effort toutes les formes, toutes les manifestations de la beauté poétique et littéraire. Devant lui les barrières d'une critique étroite s'abaissaient d'elles-mêmes, et lui cédant sans résistance, laissaient voir l'horizon agrandi. Au besoin, une fine raillerie, qui n'était que l'expression spirituelle du vrai, suffisait, sans bataille en règle, à la déroute du préjugé. Nul ne sut mieux expliquer la destinée des littératures, soit par le caractère et le génie de chaque peuple, soit par leurs secrets rapports avec les révolutions religieuses et morales qui ont transformé le monde. Il n'est homme à s'enfermer dans aucun temps ni dans aucun pays. Il voit, dans les œuvres de l'esprit humain, les âges communiquer entre eux et se suivre, amenant par degrés insensibles ces changements qui plus tard frapperont tous les yeux, à peu près comme s'il descendait un fleuve où se succèdent les aspects mouvants d'un paysage varié. M. Villemain, qui sent si bien tout le charme de l'art anti-

que, devient aussi l'éloquent interprète des premiers temps du christianisme, et de l'alliance du génie de la Grèce avec l'esprit nouveau. Quel que soit le sujet dont il s'empare, le moyen âge ou le dix-huitième siècle, la foi rude et le sentiment chevaleresque, ou la civilisation fière de la puissance de la raison, aspirant au progrès moral et marchant, sans trop le croire, à la Révolution, vous le voyez déployer la même aisance et la même fécondité d'aperçus ingénieux! Juge admirable des choses de l'esprit, parce qu'il unissait à sa vive sensibilité un goût pur, un esprit libre et une constante élévation morale!

Tel fut l'homme auquel je devais rendre hommage; et maintenant je termine; car j'ai exposé tous les changements que le cours d'une seule année a introduits parmi vous.

En consultant ce tableau, on reconnaîtra une fois de plus, nous l'espérons, que l'Académie de Stanislas est fidèle à son origine, qu'elle se maintient dans ses traditions séculaires sans rester en arrière de ce mouvement d'idées qui est la vie des sociétés modernes; et on lui rendra cette justice que ses choix n'accusent aucune tendance étroite, aucune préoccupation exclusive. Elle se montre ainsi animée d'un vrai libéralisme, si je puis définir son esprit en me servant du mot qui fait fortune aujourd'hui. Au reste, Messieurs, en dehors du cercle de vos occupations habituelles, vous avez eu l'occasion de témoigner votre sympathie à la cause de la vraie liberté, le jour où, consultés au nom du ministère de l'intérieur sur les réformes relatives au régime de l'imprimerie et de la librairie, vous vous êtes prononcés à l'unanimité, sur le rapport de l'orateur qui sera entendu dans un instant, pour l'application la plus large en cette matière de la libre concurrence, ne ré-

servant que les garanties dues à l'intérêt social contre les abus du colportage.

Un mot encore! Car je me reprocherais de ne rien dire des distinctions individuelles obtenues par plusieurs de nos confrères, et dont le corps a le droit de s'honorer. Parmi nos titulaires, l'Institut de France a choisi un correspondant de plus; c'est M. Morey, associé à l'Académie des Beaux-Arts. Un prix a été décerné par l'Académie impériale de Médecine à M. Edmond Simonin. Enfin, dans la distribution des récompenses qui a suivi le Congrès des sociétés savantes, M. Godron, pour ses travaux de botanique, a obtenu l'une des trois médailles d'or décernées par le ministère de l'instruction publique. Il nous est permis de signaler ces distinctions, ces succès, comme une preuve de plus que l'Académie de Stanislas n'est pas près de déchoir du rang qu'elle a conquis depuis sa fondation.

LISTE DES TRAVAUX

DONT L'ACADÉMIE A ENTENDU LA LECTURE PENDANT L'ANNÉE 1869-1870,

ENTRE LES DEUX SÉANCES SOLENNELLES.

1869	
4 juin.	M. Godron : Note sur les perles de la Vologne et le Château-sur-Perles.
18 id.	M. Leupol : Méditation orientale, poésie.
2 juillet.	M. de Margerie : Essai sur les romans de Madame de Lafayette.
	M. Godron : Les hêtres tortillards des environs de Nancy.
16 id.	M. Godron : Les Ægilops hybrides.
4 août.	M. Renard : Actions magnétiques sur la lumière polarisée.
5 novembre.	M. Simonin : Mémoire concernant 1° la statistique des faits de chirurgie et d'obstétrique accompagnés d'anesthésie obtenue à l'aide de l'éther et du chloroforme ; 2° le rapport des guérisons aux morts ; 3° la comparaison des grandes opérations pratiquées par l'auteur avant l'emploi des anesthésiques et des grandes opérations pratiquées par lui durant leur action.
3 décembre.	M. Renard : Théorie des actions chimiques produites par l'électricité.

1870	
7 janvier.	M. de Margerie : Quatre pièces de Longfellow traduites en vers :
	— Au sujet d'une dame américaine riche qui a donné la liberté à ses esclaves ;
	— Traces des heures, souvenirs ;
	— Le forgeron du village ;
	— La ville assiégée.
21 id.	M. Meaume : La chevalerie lorraine (3e partie).
4 février.	M. Chautard : Météorologie de 1869.
18 id.	M. Gomont : Deux pièces de vers :
	— Tempus edax rerum ;
	— Le dernier Barde.
	M. Bretagne : Histoire du cadastre en France.
4 mars.	M. Chautard : L'électricité produite par la vaporisation des liquides.
	Travail trouvé dans les papiers de M. Nicklès : Nouvelles combinaisons chimiques.
	M. Charles Benoit : Les mœurs oratoires dans la Rhétorique d'Aristote.
11 id.	M. Lacroix : Organisation du travail dans l'Empire romain.
	M. Maggiolo : Quelques pages sur la liberté de l'enseignement en Lorraine avant 1789.
18 id.	M. Volland : L'improvisation oratoire.
	M. Blondlot : Le phosphore noir.
1er avril.	M. Godron : Le jardin des plantes de Nancy.
6 mai.	M. Renard : Lois des actions calorifiques produites par l'électricité, et réciproquement de l'électricité produite par les actions calorifiques, expliquées dans l'hypothèse d'un seul fluide électrique ; théorie du condensateur.

L'IMPROVISATION ORATOIRE

Par M. VOLLAND.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

Messieurs,

J'ambitionnais depuis longtemps l'honneur de vous appartenir, mais j'hésitais à le solliciter, n'ayant pas, malgré quarante années d'études et de travaux, un titre écrit qui fût digne de vous être présenté. — C'est un des malheurs de celui qui exprime ses pensées par la parole seule que ce caractère fugitif des œuvres qui lui ont coûté quelquefois le plus de temps S'il n'emprunte pas le secours de cet art auxiliaire qui fixe par l'écriture tachygraphique la parole improvisée, à peine un écho lointain répète sa voix : les recherches se perdent dans le labeur incessant du lendemain, les mots s'envolent, l'impression s'efface; heureux, si un magistrat bienveillant en a conservé le souvenir, et si, plus indulgents encore, vous tenez compte, sur son témoignage, des efforts plus que des résultats.

Et pourtant, de quoi puis-je vous parler dans ce remerciement public, sinon de cet art oratoire qui a fait mon occupation de chaque jour ; qui, sans produire aucune œuvre littéraire, vit cependant de l'étude assidue des lettres, et qui, touchant à toutes les questions de philosophie, de politique, d'art, de science, d'industrie que soulève l'infinie diversité des intérêts humains, semble tenir par toutes ses racines au vaste et fertile domaine que vous cultivez ?

Aussi bien, la parole, un instant dédaignée, a repris parmi nous tout son empire, et dans ce temps de discussions, où le premier droit est le droit de la raison, il n'y a plus personne qui méconnaisse l'importance de l'art de parler. Il exerce son pouvoir partout où les hommes sont réunis, à l'église, à l'école, au palais, dans les assemblées où se débattent nos intérêts de chaque jour, et le premier rang dans l'enceinte législative appartient, souvent non au politique le plus habile, mais à l'orateur le plus éloquent.

De cet art nécessaire, l'attribut le plus essentiel est la faculté d'improviser ; faculté singulière, qui, en apparence insoucieuse des mots, produit la pensée au dehors, sans préparation visible, dans l'ordre et sous la forme que lui donnent ordinairement le travail et la réflexion, mais avec plus de mouvement, de coloris et de vigueur.

On dirait que le langage resserré et en quelque sorte comprimé par le temps, a plus de relief, et que la parole, arrivant à l'auditeur à l'instant même où elle vient d'éclore dans la pensée de l'orateur, lui apporte je ne sais quel parfum de jeunesse.

C'est l'improvisation qui relève une discussion épuisée, qui, se pliant à tous les incidents, en suivant avec souplesse tous les détours, donne au discours son actualité, en laissant à l'orateur toutes ses ressources. Car l'éloquence n'est pas tout entière dans les phrases, mais bien dans l'intonation, dans le geste, dans la physionomie. Si l'orateur apporte son éloquence toute préparée, s'il se borne à lire un discours écrit, ou, ce qui est pis, à réciter un discours appris, l'accord de la pensée, de la parole et du geste n'existe plus, et un de ses principaux moyens de faire impression lui échappe.

L'imprévu le trouble ; il ne peut pas profiter de l'inspiration qui jaillit des événements, il ne peut pas étudier et accroître l'émotion qu'il a fait naître. Pour que l'orateur ait toute sa puissance, il faut cependant que l'auditoire soit associé à l'action et prenne un rôle dans le drame oratoire ; il faut qu'un courant électrique, lien mystérieux des âmes, s'établisse entre celui qui parle et ceux qui écoutent ; que l'orateur, juge attentif de l'effet produit, puisse glisser légèrement sur l'idée qui déplaît, insister sur celle qui réussit, s'arrêter avant de laisser naître la fatigue ou la satiété ; il ne le peut

que par cette promptitude d'appréciation et cette facilité de langage qui constituent le talent de l'improvisateur.

Quand nous entendons à la tribune nationale une de ces magnifiques harangues qui exposent un vaste système de finances ou de politique, quand les problèmes les plus ardus sont expliqués avec une lucidité si parfaite que chacun les comprend et croit en avoir trouvé la solution, les idées sans doute ont été mûries par une longue méditation, les faits ont été longtemps étudiés, pesés avec soin, examinés sous toutes leurs faces ; mais, et c'est là ce qui caractérise l'orateur, la forme est improvisée, les mots arrivent à leur temps, à leur place, dans l'ordre nécessaire, avec l'énergie ou les adoucissements que demandent la disposition des esprits, les passions et les préjugés même de l'auditoire.

Il se fait alors dans l'orateur un mystérieux travail ; son attention est concentrée tout entière sur le sujet qu'il traite, sur l'enchaînement et l'expression des idées ; et en même temps, une faculté critique s'éveille en lui, un travail de correction, semblable à celui que fait l'écrivain dans son cabinet, s'opère instinctivement et presque à son insu : il entend une voix intérieure : *Ce mot a été dit, ne le répète pas... Celui-ci est trop vif, il faut l'adoucir... Voilà celui qu'il faut employer, parce qu'il amènera la phrase que tu vas prononcer...* On dirait

que l'esprit se dédouble, problème psychologique jusqu'à présent inexpliqué, et que, pendant qu'il est absorbé par son objet principal, une autre faculté veille sur lui pour diriger sa marche et prévenir ses écarts. Tout cela se fait d'ailleurs avec une prodigieuse rapidité : l'orateur lui-même n'en a pas toujours conscience, comme le musicien, qui, posant les mains sur les touches harmonieuses, commande sans le savoir par un acte de volonté les mouvements de chacun de ses doigts.

La lutte grandit l'orateur. Voyez celui qui se lève au milieu de la Chambre des Communes d'Angleterre : c'est Brougham, le prince du barreau, le chef de l'opposition parlementaire, qui demain ira s'asseoir sur le sac de laine du lord-chancelier. D'après le portrait laissé par un de ses contemporains (1), il ressemble à un prédicateur en plein vent : il est grand, il est courbé, il est laid : il hésite comme s'il était embarrassé de savoir ce qu'il va dire, et il y a dans sa lèvre supérieure un tremblement qui vous donne l'idée qu'il est transi de crainte. Tout à coup, l'orateur se redresse de corps et d'esprit, son front se relève, son œil étincelle, sa voix éclate et tonne : il saisit dans les rangs opposés l'adversaire qui l'a provoqué, il l'écrase, il le broie dans ses larges mains, et le rejetant tout

(1) *Attic fragments*, London, 1825.

mutilé sur son banc, parmi ses amis éperdus, étouffant les favorables murmures de son propre parti, il domine orgueilleusement la Chambre maîtrisée.

Quelle cause secrète a opéré cette miraculeuse transformation ? L'ardeur du combat, le travail soudain de l'esprit surexcité, les mouvements sympathiques et les frémissements de l'assemblée.

Quand l'orateur sent qu'il devient maître de son auditoire, quand l'émotion de la foule réagit sur lui, les paroles, d'abord froides et glacées, deviennent pressées et brûlantes. C'est alors qu'il trouve des mots inspirés, des aperçus, des arguments que la méditation solitaire ne lui aurait jamais fournis : il est soulevé par une force surnaturelle ; ses pieds ne touchent plus le sol, il plane, et l'éloquence, comme le ferait la poésie, l'emporte sur ses ailes puissantes.

Souvent, pour lui donner cette vigoureuse impulsion, il suffit d'une résistance inattendue, d'un mot qui l'irrite, d'une interruption imprudente. Un jour, pardonnez-moi ce souvenir personnel, j'avais en face de moi, à la barre d'une Cour voisine, un des maîtres de la parole judiciaire, Bethmont, à qui une mort prématurée n'a pas laissé remplir toute sa destinée, mais qui a été certainement un des plus beaux talents de la tribune et du barreau, homme complet qui maniait avec une égale facilité les chiffres les plus arides et les sentiments les plus élevés et les plus touchants. Dans

un moment où il me semblait commettre une erreur, j'allais l'interrompre.— *Ne l'interrompez pas*, me dit vivement mon voisin qui le connaissait bien, *ne l'interrompez pas, il s'élancerait jusqu'au ciel!*

Voilà le véritable orateur. Ce qui troublerait un parleur vulgaire ne fait que l'exciter; la discussion l'exalte, la contradiction double ses forces; il bondit devant l'obstacle et le franchit d'un saut hardi, comme le torrent des montagnes s'amoncelle en mugissant devant le rocher qui l'arrête, le surmonte avec fracas, et tombe dans la plaine en cascades étincelant de tous les feux du soleil.

La France paraît exceller dans ces joutes oratoires. L'esprit français est habile à concevoir l'idée à peine indiquée, il en saisit vite le côté vulnérable, il est prompt à la riposte, et il a pour instrument une langue claire, rapide, facile. Aussi, combien de grands improvisateurs notre pays a produits! Tant qu'ils sont engagés dans la mêlée, la passion politique peut nier leur valeur : mais la justice vient enfin pour tous, et l'œil est ébloui quand il regarde, depuis les premiers temps de la Révolution jusqu'à nos jours, cette chaîne ininterrompue d'orateurs célèbres.

Notre Lorraine a pris sa part dans ces triomphes. Après avoir donné à nos assemblées politiques les Regnier, les Boulay, les Jacqueminot, jurisconsultes habiles qui ont pris une part trop peu connue à la

rédaction des premiers projets du Code civil, elle montre avec orgueil à la tête des orateurs de la Restauration, Hercule de Serres, l'un des fondateurs du gouvernement parlementaire en France, dévoué à la royauté qu'il combattait, essayant une première et vaine tentative pour défendre la dynastie qu'il avait toujours servie sans sacrifier la liberté qu'il aimait, délaissé, repoussé par ceux qu'il venait sauver, et allant mourir sous le ciel de l'Italie, dans les ennuis et les langueurs d'une inutile ambassade.

A la même époque brillaient parmi nous deux hommes inséparables dans nos regrets, et auxquels il n'a manqué qu'un théâtre plus vaste pour être rangés parmi les plus illustres :

M. Bresson, capitaine de grenadiers républicains au siége de Mayence, jeté au barreau par un accident de la vie militaire, la défense d'un camarade accusé ; adversaire inflexible, orateur véhément, imposant la conviction par une logique irrésistible, et terminant sa carrière oratoire par cette admirable plaidoirie pour son frère, qui a fait oublier pendant huit jours au Paris de 1830 ses agitations politiques, et qui suffirait à elle seule pour la renommée d'un orateur ;

M. Fabvier, entraîné dès sa première jeunesse par les devoirs et les traditions de sa famille dans toutes les misères de l'émigration; obtenant à vingt ans dans un concours public une chaire de littérature à Londres, esprit gracieux, et charmant, et

plein de séductions, qui avait trouvé pour arriver au cœur de ses auditeurs des sentiers ignorés; qui s'emparait d'eux à leur insu au point de leur faire vouloir et sentir ce qu'il sentait et voulait lui-même; leur arrachant au banc de la défense des pleurs et des sanglots, et reproduisant, par une sorte de prodige oratoire, la même émotion, le même attendrissement, quand il fut appelé au redoutable ministère de l'accusation;

Tous deux sortis des deux camps opposés, s'alliant bientôt dans un commun et généreux effort contre les colères politiques qui prétendaient servir la justice, rivaux pendant vingt-cinq ans, liés par une inaltérable amitié, et allant finir ensemble leur vieillesse honorée sous la pourpre de la magistrature suprême ;

Tous deux déjà loués dignement devant vous, mais que j'ai osé rappeler encore une fois, parce que c'est un devoir pour les derniers survivants de la génération qui les a entendus de raviver le souvenir de leur incomparable talent, et de transmettre à nos descendants ces noms qui sont l'honneur de la province!

Ce talent est-il un don de la nature? Est-il un produit de l'art? Il est certain que l'on n'apprend pas plus à devenir un grand orateur qu'un grand écrivain. L'éloquence vient du cœur, et les qualités de l'esprit qu'il faut y ajouter se perfectionnent,

mais ne s'acquièrent point par l'étude. La mémoire qui enchaîne les faits, la perspicacité qui tire de leur rapprochement des résultats inaperçus, la lucidité qui rend les idées visibles et en quelque sorte matérielles, l'imagination qui colore le langage et lui donne le mouvement et la vie, le goût qui le corrige et l'épure, sont des richesses que la nature prodigue à ses favoris seuls. — Mais expliquer ses pensées avec méthode, exposer en termes faciles une série de déductions, répondre même sur-le-champ à une objection inattendue, improviser, en un mot, comme cela devient chaque jour plus nécessaire dans notre organisation sociale, oui, grâce à Dieu, cela s'apprend et se vulgarise.

Dans la démocratie turbulente et processive d'Athènes, tous les citoyens étaient appelés chaque jour à comparaître devant les juges ou le peuple assemblé ; la loi ne leur permettait pas de se faire représenter par un patron ou un défenseur ; chacun devait payer de sa personne et bien peu le pouvaient faire : la faculté d'improviser n'était pas encore généralement acquise et n'appartenait qu'à un petit nombre d'esprits d'élite. Les rhéteurs alors, étudiant avec soin les mœurs et les caractères du pauvre et du riche, de l'enfant et du vieillard, se façonnaient à revêtir tous les personnages ; ils tenaient boutique ouverte de discours variés, et ils vendaient de la rhétorique toute faite, pour tous les âges et toutes les conditions. Aux Etats-Unis d'Amérique au con-

traire, le goût est moins délicat; le peuple, moins amoureux de la forme, tient plus à la solidité des idées qu'à l'élégance des phrases ; il admet le mot trivial si le mot trivial est énergique, et il aime le gros sel de l'Ouest qui ne ressemble pas au sel attique. L'usage de la parole publique peut donc être familier à tous les citoyens ; l'art d'improviser s'enseigne théoriquement, et son étude couronne l'éducation, souvent trop hâtive et incomplète, du jeune Américain.

Cette étude est un des besoins de notre temps et de notre pays : il faut la préconiser et la faire entrer bientôt dans le cercle agrandi de l'instruction populaire.

Je serais presque tenté d'indiquer d'avance un moyen technique de la préparer et de la rendre facile. Quand nous lisons une page de Cicéron ou de Tacite, la pensée de l'auteur nous apparaît dans une lumineuse transparence ; nous en voyons clairement l'ensemble, les détails, l'enchaînement, tout ce qui en fait la force et la beauté. Mais pour la faire passer dans notre langue, il nous faut encore un grand et difficile effort : il faut accommoder à une forme française l'idiome étranger, il faut plier notre ordre grammatical à l'ordre logique des idées, que l'auteur a préféré ; il faut chercher longtemps, et quelquefois chercher vainement, le terme qui rendra le mieux le type que nous avons sous les yeux. C'est exactement le travail

que fait celui qui commence à improviser : il voit dans son esprit sa propre pensée comme il voit la pensée de l'auteur dans une langue étrangère ; il en a un type idéal qu'il veut atteindre ; il ne lui manque pour cela que les mots rangés dans un certain ordre. La lutte à haute voix que le traducteur engagera contre son modèle, dans laquelle il échouera dix fois, mais que dix fois il recommencera jusqu'à ce qu'il en sorte à peu près satisfait, est donc la meilleure et la plus efficace préparation. C'est une mine toujours ouverte que doit exploiter avec persévérance celui qui veut se former à l'art d'improviser.

Tous les genres d'éloquence ne demandent pas d'ailleurs l'improvisation. Le discours académique ne s'y prête pas : il veut surtout la correction du langage et cette élégance travaillée à laquelle l'improvisation ne peut pas atteindre.

J'en dirais autant, si je l'osais, de l'éloquence religieuse. La gravité des matières que traite l'orateur, la rigueur des termes qui n'admettent point d'équivalents, l'autorité sacrée au nom de laquelle il parle, l'absence de tout contradicteur, tout me semble exclure l'improvisation. Elle ne devient possible que quand le genre se transforme, et substitue l'enseignement de la morale à l'enseignement du dogme.

On raconte, il est vrai, que Bossuet improvisait

ses sermons; mais je demande la permission de ne pas le croire sans réserve. Son secrétaire, qui l'a dit et sur la foi duquel on le répète, explique le triple travail qu'il faisait (1).

Quelques jours à l'avance, il jetait d'abord sur le le papier son dessin, son texte, ses preuves, sans se préoccuper des paroles ni du tour de l'expression. Puis, dans la matinée du jour qu'il devait parler, il faisait sur ces matériaux encore informes une méditation profonde, sans rien écrire parce que son imagination, disait-il, allait plus vite que sa main. Enfin, ajoute l'exact chroniqueur, « maître de toutes « les pensées présentes à son esprit, il fixait dans sa « mémoire jusqu'aux expressions dont il voulait se « servir. Puis, se recueillant l'après-dînée, il repas- « sait son discours dans sa tête, le lisant des yeux de « l'esprit comme s'il eût été sur le papier, y chan- « geant, ajoutant et retranchant comme l'on fait la « plume à la main. » C'est là sans doute un grand et énergique labeur, mais ce n'est point l'improvisation avec sa spontanéité, ses difficultés et ses périls.

Ce qui est certain, c'est que Bourdaloue allait, de paroisse en paroisse, récitant les sermons dont notre petite église de Malzéville avait eu la primeur, et tenant en parlant les yeux fermés, comme pour retenir ses idées fugitives, parce que, dit Fénélon, *sa*

(1) L'abbé Le Dieu, t. I, p. 109 et 117.

mémoire travaillait trop (1) ; — c'est que Massillon n'abandonnait pas aux hasards de l'improvisation ces discours si élégants, si harmonieux, si achevés que Voltaire les relisait souvent, et les comparait pour la perfection du style et le fini des détails aux tragédies mêmes de Racine.

Le Professeur s'adressant à un auditoire quelquefois rebelle, qui a ses caprices et ses passions, qui a besoin d'être maîtrisé pour être conduit et dirigé, n'a pas de trop de toutes les ressources de l'improvisation et de l'art.

Dans une de ces leçons dont le souvenir est resté présent à ceux qui les ont entendues, le professeur éminent que vous étiez fier, il y a quelques jours encore, de compter parmi vos membres, M. Villemain, dans sa chaire de la Sorbonne, venait de nous indiquer le sujet qu'il allait traiter, les œuvres et l'éloquence de saint Jérôme. Une sorte de tumulte s'élève ; on a cru reconnaître au fond de la salle, là-bas, à la porte d'entrée qu'il ne peut franchir, on a cru reconnaître, on a reconnu M. de Châteaubriand, alors dans tout l'éclat de sa gloire et de sa popularité. Son nom est dans toutes les bouches ; l'assemblée tout entière est debout ; mille vivats le saluent, mille bras le saisissent, l'enlèvent, le transportent pardessus la foule frémissante jusqu'au premier banc, en face du professeur visiblement ému. Comment

(1) Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence.*

parler maintenant de saint Jérôme devant le poétique historien de Jérôme et d'Eudore? Comment satisfaire à l'attente de cette jeunesse ardente qui était bien loin alors de saint Jérôme et du désert. L'épreuve était périlleuse, mais le stimulant était énergique. Jamais le professeur ne fut mieux inspiré; jamais l'austère et grave éloquence des Pères de l'Eglise ne fut mieux exposée; jamais le chantre des Martyrs ne fut caressé par de plus délicates louanges, et bientôt l'assemblée électrisée mêlait dans ses acclamations enthousiastes le poète et l'orateur.

L'improvisation est plus utile encore dans cette nouvelle application de l'art de parler que notre temps a vu naître, dans ce professorat libre et familier par lequel des hommes dévoués veulent initier les masses populaires aux merveilles des sciences et des lettres, les Conférences, excellente institution si la triste politique et l'esprit de parti qui gâte tout ce qu'il touche ne l'envahissent pas, champ fécond où la semence largement répandue peut produire de riches et inépuisables moissons. Là, les auditeurs, ouvriers pour la plupart, esprits neufs et avides d'instruction, associant à leurs tardives études (chose digne d'éloges et d'une sérieuse attention) leurs femmes et leurs familles, accueillant avec une égale et insatiable curiosité une dissertation morale ou littéraire, une discussion économique, une leçon de physique ou de chimie, sont merveilleusement accessibles à toutes les émotions

extérieures, et disposés à subir l'ascendant de l'orateur. Pour leur parler la langue qu'ils aiment, il faut avant tout la clarté, cette principale et maîtresse qualité de celui qui parle en public : mais il faut aussi le trait imprévu qui réveille et soutient l'attention, le mot heureux qui flatte l'assemblée et conquiert ses sympathies, la souplesse d'esprit qui tour à tour produit, reçoit et répercute les sentiments des auditeurs, c'est-à-dire l'improvisation et toutes ses richesses.

C'est surtout dans les luttes judiciaires et politiques que l'improvisation prend toute son importance. Différentes par leur nature, par leur objet et par leur auditoire, elles demandent des qualités diverses et peut-être opposées, mais elles ont le même besoin de l'improvisation et elles en font le même usage.

Quand le juge va prononcer sur la fortune, la liberté, l'honneur d'un citoyen, quand l'assemblée délibérante va décider du sort de l'Etat, il n'est plus temps d'attendre le résultat de la réflexion, d'aligner des mots, et, la plume à la main, d'arrondir ses périodes. Frappez fort et vite ; rendez coup pour coup à l'adversaire qui vous presse ; ne laissez pas un sophisme sans réfutation, pas une erreur sans redressement. D'un coup d'œil rapide, jugez la situation. D'où vient le doute? Pourquoi hésite-t-on? — Votre première argumentation a été insuffisante. A vos amis incertains

et irrésolus, apportez de nouvelles lumières : montrez-leur, sous une nouvelle forme, qu'avec eux est la justice et la vérité. — Voici un groupe de vos adversaires qui paraît ébranlé : encore un effort, ils vont céder et se rendre. Trouvez sur-le-champ l'argument qui décide, le mot qui entraîne. Il n'y a plus qu'un dernier scrupule à vaincre, un nuage à dissiper, un noble sentiment à faire vibrer, et l'assemblée tout entière est à vous !

C'est là qu'est le triomphe de l'orateur, c'est là que se manifeste toute sa puissance, et que l'admiration publique, proclamant sa victoire et sa supériorité, lui décerne de légitimes honneurs.

Dans le cabinet de M. Dupin, qui lui aussi fut un rude et grand improvisateur, se trouvaient en face l'un de l'autre deux bustes, celui du roi Louis-Philippe, et celui du « roi Berryer », comme il disait, unissant dans un commun hommage l'éloquence et la royauté. C'est qu'en effet l'éloquence est une véritable royauté : celle-là survit aux révolutions ; sans armée, sans budget, elle fait reconnaître en tout lieu son empire, elle règne même dans les républiques, et projette sur le monde entier son impérissable éclat.

L'IMPROVISATION
INTIME ET PRIVÉE

PAR M. J. DUCHESNE

RÉPONSE DU PRÉSIDENT AU RÉCIPIENDAIRE

MONSIEUR,

Vous avez dit bien vrai! Oui, l'éloquence est une royauté (1) : tous, nous l'éprouvions en vous écoutant. Cet empire pacifique, mais irrésistible, que vous venez de peindre, vous venez de l'exercer en même temps sur cette intelligente assemblée. Les applaudissements qui vibrent encore dans ce salon, digne théâtre des fêtes de l'esprit, ont sanctionné le choix de notre Compagnie heureuse de vous accueillir dans ses rangs. Dès longtemps votre place était marquée au milieu de nous par l'opinion et par nos

(1) M. Volland venait de terminer son discours par ces mots : Dans le cabinet de M. Dupin se trouvaient deux bustes, celui du roi Louis-Philippe et celui du « roi Berryer, » comme il disait, unissant dans un commun hommage l'éloquence et la royauté. C'est qu'en effet l'éloquence est une royauté : celle-là survit aux révolutions; sans armée, sans budget, elle fait reconnaître en tout lieu son empire.....

cœurs. En vain vous reprocheriez-vous de ne pouvoir nous offrir aucune œuvre. Votre œuvre à vous, Monsieur, c'est vous-même. C'est une carrière de 40 ans, signalée par les succès du Barreau, et par d'éminents services dans les conseils du département et de la cité. D'autres nous présentent des pages riches d'aperçus ingénieux ou élevés, de recherches savantes, de fécondes découvertes. Vous, Monsieur, vous nous apportez simplement... *la parole*. Mais la parole n'est-elle pas la mesure la plus certaine de la valeur d'un homme ?

Il peut arriver qu'à l'aide de secours étrangers, et des mille moyens prêtés à l'art d'écrire par la civilisation moderne, un auteur, compulsant, imitant, raccommodant, compose un ouvrage pour ainsi dire supérieur à lui. Ce même homme, surpris loin de sa bibliothèque et de ses notes, sommé à l'improviste de défendre ses idées, ne retrouverait peut-être pas le quart du talent qu'il a mis dans son livre.

Il en est bien autrement du véritable orateur.

Son œuvre n'est pas distincte de lui-même : elle consiste avant tout dans la force intime concentrée en son âme par la nature et par le travail ; elle consiste dans son langage dont le plus soigné de ses discours n'épuisera jamais les ressources ; dans sa voix, dans son regard, dans son geste ; ce sont là autant d'armes, qui lui demeurent toujours inhérentes, et qu'il tient toujours prêtes. Avec elles, le

lutteur de la parole se porte partout tout entier, opposant à tous les besoins, à tous les combats, son armure vivante.

Aussi sa gloire, qui rappelle celle de l'athlète ou du guerrier, est-elle, de toutes les gloires, la plus attachée à la personne, la plus incontestable, la plus flatteuse.

Il est regrettable sans doute que, pareil au chanteur illustre, au soliste éminent, dont les accents les plus expressifs s'évanouissent dans l'espace, l'Orateur ne laisse parfois nul témoignage palpable de son mérite : mais, lors même que ses discours se sont envolés, les émotions qu'ils ont provoquées subsistent ; l'enthousiasme de ses auditeurs les propage ; mille récits renouvellent perpétuellement ses victoires. Peu à peu se forme de lui, de son style, de son âme, un portrait que les années n'effaceront pas. Souvent même elles l'embellissent. Le mystère créé par l'absence d'œuvres écrites intéresse à une renommée que semble menacer l'oubli : chacun travaille pieusement à l'y soustraire ; le péril ne sert qu'à redoubler son éclat, et l'éloignement étend autour d'elle non pas un nuage qui la voile, mais une auréole qui la transfigure.

Ainsi grandissent encore, dans les souvenirs et dans l'admiration de notre province, ces deux princes du Barreau lorrain, dont vous venez, Monsieur, en généreux émule, de rajeunir l'impérissable image. Et notez que celui des deux auquel on donne-

rait peut-être la préférence, si la perfection souffrait des degrés, est précisément celui duquel il ne nous reste pas un seul plaidoyer complet.

De même, Monsieur, bien que vous ayez négligé de recueillir les vôtres, on connaîtra longtemps encore après nous l'histoire et les caractères principaux de votre parole. Animé, dès la première jeunesse, par l'estime affectueuse et, pour ainsi dire, prophétique de M. Fabvier; soutenu par ses exemples et par ceux de son glorieux rival, vous vous êtes appliqué à concilier avec le culte de la forme, précieuse tradition du passé, la recherche consciencieuse de la vérité, la solidité du raisonnement, la vigueur de l'argumentation, la connaissance et l'intelligence profondes du Droit. Ces mérites, cachet de la plaidoirie moderne, distinguent notamment notre loyale et brillante école Nancéienne dont les représentants sont venus en si grand nombre aujourd'hui pour applaudir et partager le triomphe d'un maître respecté.

Mais, au-dessus de la logique et de la science, il est (comme vous l'avez dit) tout un ordre de qualités supérieures, non moins nécessaires et qui ne s'apprennent pas : coup d'œil prompt et sûr, qui, plongeant jusqu'au fond d'une cause, marque le point décisif et démasque le piége ; élans pathétiques succédant aux éclairs de l'ironie gauloise ; subites illuminations; répliques écrasantes, changeant tout de face au fort de la bataille ! Avec quelle aisance

vous mariez ces dons souverains, ce n'est pas devant vous, Monsieur, que j'oserais le dire, bien que tout Président ait droit, à ce qu'il semble, d'imposer les plus rudes épreuves à la modestie d'un nouveau confrère. Je renvoie là dessus à tous vos auditeurs, à vos clients. J'en appelle surtout à ces illustres maîtres du Barreau parisien, qui, accourus à Nancy ou à Bar avec la douce espérance d'une facile victoire, s'en sont retournés, sinon toujours vaincus, du moins toujours bien guéris de leur sécurité, et tout surpris de reconnaître, à leurs dépens, que, sans attendre ni encouragements ministériels ni secours d'aucune commission, ces bons Lorrains s'étaient permis déjà de *décentraliser l'éloquence.*

Quant au soin du style, à votre respect pour la langue, il est superflu d'en parler après les pages lumineuses que nous venons d'entendre sur l'Improvisation, et qui, je le sais, furent elles-mêmes presque improvisées.

Nul sujet assurément ne s'accordait mieux avec les mœurs d'une cité où les fêtes oratoires sont presque journalières, grâce à l'impulsion partie de ces chaires qui, depuis quatorze ans, nous ont été si légitimement rendues, et que nous entourons d'une affluence trop fidèle, pour que jamais l'on puisse songer, je ne dis pas à nous les ravir, mais à n'en pas compléter le nombre.

Vous avez envisagé l'Improvisation au point de vue de ses procédés secrets et de ses triomphes

publics : c'était votre histoire que vous racontiez. Me permettez-vous d'y ajouter d'abord une préface? Je voudrais remonter jusqu'au principe moral de cette faculté dont vous avez décrit les prodiges. Vous avez déroulé sous nos yeux les vagues du fleuve; il peut être intéressant d'en rechercher la source.

Le nom même de l'*Improvisation* ne nous donne sur son essence, sur sa cause intérieure, aucune lumière : bien plus, il pourrait nous égarer loin de la vérité. Ne semble-t-il pas signifier « Parler sans s'y être attendu, » donc, « sans préparation? » Voilà un sens fait pour séduire l'orgueil et pour enchanter la paresse de bien des prétendants au titre envié d'orateur!.. Mais, sans les réfuter par les mécomptes et les sots accidents qu'entraîne leur méthode, avertissons-les qu'ils commettent une déduction téméraire : de ce que l'on prend la parole sans s'y être attendu, s'ensuit-il qu'on ne se trouve pas préparé? Non, sans doute; et l'une des armes de l'Improvisateur véritable, c'est l'incessante énergie, la vigilance infatigable avec lesquelles sa pensée, prévenant tout appel, s'exerce sans relâche sur les matières les plus diverses. Reconnaissons-le toutefois : le terme « Improvisation » est tellement superficiel qu'il devient presque faux : il ne désigne cette mystérieuse opération que par sa condition la plus extérieure. Né parmi les Italiens modernes, chez qui la légèreté a trop souvent égalé la fécondité d'imagination, il se ressent de son origine. Je lui préférerais

la vieille expression romaine adoptée par nos voisins d'Angleterre: « Parler d'après la circonstance ». Et pourtant, là n'est pas encore indiqué le principe que nous cherchons. Les Grecs, peuple artiste et original par excellence, sont allés plus loin : ils disent : « Parler sur le champ *d'après soi-même,* » c'est-à-dire « d'après son caractère, ses convictions ». Mais c'était au Français, au peuple sincère et sérieux entre tous (quoi qu'il en dise lui-même, Messieurs), c'est à lui qu'il appartenait de créer ici une expression toute populaire d'une profondeur et d'une justesse surprenantes : « Parler *d'abondance,* » c'est-à-dire parler, parce que nous sentons en nous un trop-plein de pensées et d'émotions qui nous oppresse, et qui enfin, débordant à un moment donné, s'ouvre passage par le discours.

Si telle est, Messieurs, l'essence de l'improvisation, l'idée de non-préparation se trouve lui être non-seulement étrangère, mais absolument opposée. Longtemps, bien longtemps l'âme a dû ramasser en silence les flots de la parole encore à l'état d'idées ou de sentiments, avant qu'un des mille accidents de la vie, tout d'un coup, en détermine l'expansion. Mais l'imprévu n'existe réellement qu'au dehors : le dedans, qui seul nous importe, était préparé, même sans intention. La surprise n'a été qu'apparente.

Les conditions de l'Eloquence instantanée sont donc celles de toute éloquence : *connaissance pro-*

fonde du sujet, émotion profonde du cœur. Car, pour intéresser par la parole, il faudra toujours ces deux choses : *savoir*, et *sentir*.

Tout improvisateur a commencé par accumuler une provision de faits, de notions, de jugements, d'impressions personnelles recueillies dans les circonstances les plus diverses, et passionnément élaborées. En raison même de ses peines, il s'est épris de ses richesses ; il a maintes fois éprouvé le besoin de les répandre, et c'est précisément parce qu'il les aime qu'il ne veut pas les garder pour lui seul. De là, lorsqu'il les expose au grand jour, cet accent à la fois séduisant et dominateur, où retentissent, mêlés dans des proportions diverses selon les caractères et les occasions, l'attachement aux idées pour elles-mêmes, la joie de se sentir fait pour les propager, la fierté d'instruire, de charmer, de maîtriser les autres hommes, le bonheur de les éclairer en les améliorant.

Les mouvements du cœur accompagnant fidèlement ceux de l'intelligence, c'est l'âme tout entière à *son œuvre* attachée. Aussi ce langage se distingue-t-il par une spontanéité et par un élan qui entraînent. « *Cela coule de source !* » disons-nous : autre image populaire, dont la beauté pittoresque est pleine de vérité ; car c'est du cœur que dérive cette *abondance*, ce débordement naturel de la parole ; et voilà bien la *source divine* que nous voulions découvrir.

Monsieur,

Fidèle à votre vocation et à vos études, vous avez peint l'éloquence s'armant de tous les prestiges de l'art, de l'instruction, du génie pour régner sur les auditoires les plus imposants. Mais, si elle se passe de soldats et de budget, elle sait aussi se passer de chaire et de tribune : ce théâtre, il est vrai, rehausse son mérite et sa splendeur ; il lui assure le retentissement et la gloire ; mais lui est-il indispensable? Nullement. Des esprits animés, des cœurs sincères, que dis-je? un seul cœur bien pénétré d'une seule idée, d'une seule affection, c'est tout ce qu'elle demande. Eh bien ! ces conditions, elle peut les trouver, elle les trouve journellement dans tous les rangs de la société, dans les situations les plus ordinaires de la vie. Elle possède là un domaine immense, à peine entrevu pourtant, parce qu'il lui manque la radieuse lumière dont s'environne l'éloquence publique, mais non moins opulent, non moins divers, et plus intéressant *peut-être*, par son humilité même.

Consentirez vous, Monsieur, à descendre avec moi sur ce terrein encore inexploré? Daignerez-vous honorer d'un coup d'œil rapide ce que nous appellerons, s'il vous plaît, l'*Improvisation intime et privée?*

Transportons-nous loin des enceintes bruyantes

où se pressent les multitudes attirées par le grand soleil de la parole : l'éloquence qui nous occupe a pour siége l'ombre des foyers où s'abritent nos familles; elle se cache dans les plis discrets de nos correspondances; elle s'enferme parfois dans les plus pauvres demeures; tout au plus se permet-elle la demi-publicité de nos salons. Elle peut rencontrer pour héros les héros mêmes de l'éloquence publique (et ils nous touchent alors autant qu'ils nous éblouissaient naguère); mais ses représentants habituels sont les hommes de toutes les classes, volontiers des plus ignorées. Son personnel est donc innombrable, et tous nous y figurons.

Oui, Messieurs, il nous arrive à tous d'improviser, comme à M. Jourdain de « parler en prose, » sans le savoir, et nos Improvisations n'en sont que plus réelles. Si nous les ignorons, c'est que dans ces bons moments où une des fibres les plus sensibles de notre cœur a été touchée, tant qu'elle vibre, nous cessons de nous observer. C'est aussi qu'à ce terme technique d'Improvisation, nous attachons, malgré nous, des idées de discours public, de calculs oratoires, de développements habiles et d'estrades pompeuses, qui n'ont rien à voir ici.

Sans éclat, mais non sans puissance, l'éloquence secrète intervient de toutes parts dans notre vie; elle anime, elle ennoblit nos relations les plus familières; nos conversations les plus inconnues. « L'éloquence, » a dit La Bruyère, « peut se trouver dans les moin-

« dres entretiens ; elle est rarement où on la cher-
« che ; elle est souvent où on ne la cherche pas. » Voyez dans cette chambre silencieuse : c'est un père, un ami, un chef ; c'est une épouse ; c'est une mère. Il s'agit de relever un courage abattu, de ramener un cœur égaré ; de réprimer une fougue imprévoyante, de faire entendre l'appel de la tendresse, de l'ordre, du devoir. Tout se passe sans bruit ; les choses du cœur ne sont jamais bruyantes. Mais ce calme lui-même fait retentir bien plus fort dans une conscience attentive les conseils de l'affection, les maximes de l'honneur. Le monde n'a rien vu, rien entendu, et pourtant il y a eu là une âme persuadée, guérie, entraînée ; donc il y a bien eu éloquence. « Car, » (c'est encore La Bruyère qui parle), « si la « logique est un art, l'éloquence est un *don de l'âme*, « lequel nous rend maîtres du cœur et de l'esprit « des autres. »

Tout récemment, Paris perdait un orateur également illustré par la tribune et par le barreau : ses dernières paroles à ses quatre enfants inclinés près du lit funèbre sont demeurées un secret entre eux et le mourant : on sait seulement qu'il leur recommandait l'union, le courage, le soin de sa gloire, et qu'il ajoutait avec un sourire : « Je vous parle bien « longuement, mes amis ! Que voulez-vous ? Je « meurs en avocat ! » Mais ne croiriez-vous pas sans peine, Messieurs, que ce discours suprême où M. Marie résumait toute une vie de travail, de

luttes généreuses et de patriotisme, égala peut-être sa plus célèbre improvisation ?

Voyez encore, dans cette salle riante et parée : c'est un cercle élégant de convives, d'hommes du monde : on s'entretient un peu de tout pour que chacun ait son tour. On associe, selon les préceptes de nos aïeux, le sérieux et la gaîté. On raisonne sans argumenter : on plaisante sans jeux de mots. Proposées comme en passant, les questions se traitent avec une précision rapide : on discute pour s'éclairer; devant la dispute, on s'arrête. Mais soudain un œil a brillé; une bouche émue s'est ouverte : sur un mot, un des causeurs a senti une conviction s'éveiller en lui : son imagination s'enflamme. Il parle. On s'est tu. Un étonnement sympathique prolonge le silence. Enfin : « Bravo !... Il improvise !... » répète l'assemblée en riant ; et de tous ceux qui badinent ainsi, pas un peut-être ne se figure avoir dit juste.

Serait-il vrai, Messieurs, que cette branche gracieuse de l'éloquence, la *Conversation*, si amoureusement cultivée par nos ancêtres, si riche sous leurs mains en fleurs imprévues, se flétrisse aujourd'hui négligée par leurs enfants? Est-il bien vrai que nous ayons perdu le secret de ces causeries solides et charmantes, expansives et réservées tout ensemble, d'où l'improvisation s'élançait dans toute sa verdeur et son énergie ? Hélas! convenons-en : le cigare, nos cercles disputeurs, nos raisonne-

ments creux et stériles sur la politique, en éloignant les femmes, ont ravi à la conversation ses juges les plus fins, ses plus précieux modérateurs. Privée de cette aimable présence, qui était à la fois une inspiration et une sauvegarde, elle risque de n'être plus ce cordial échange d'idées, auquel présidait une déférence réciproque et l'enthousiasme commun du beau et du vrai. Ne devient-elle pas dans bien des lieux une arène glacée où des amours-propres hargneux s'attaquent sourdement par de prétentieuses dissertations, des commérages puérils, de vulgaires équivoques, et de vaines contestations toujours prêtes à dégénérer en querelles?

Hâtons-nous de le proclamer ici, Messieurs; Nancy et son Académie n'auront pas été complices de cette décadence: elles l'ont combattue; elles luttent encore, et de la plus vaillante façon, par l'exemple. Je sais, tout près d'ici, de nombreux salons que rien encore n'a pu transformer en tabagies : nous possédons même des tabagies spirituelles, courtoises, où la plus haute raison s'unit à la plus exquise politesse, et où se fait jour, en dépit de brouillards presque germaniques, le rayonnement inespéré de la grâce française. Dans toutes ces réunions, l'on peut se rendre en se disant: « Quel bonheur ce soir! on causera!... Je vais donc entendre improviser! »

De son ancien rôle de capitale, notre ville conserve, elle conservera toujours, je l'espère, ce culte du

bon goût, ce sens de la vraie distinction qui est inséparable de la bienveillance et de la simplicité, enfin ces traditions de pur et noble langage, qui firent si longtemps les délices et le juste orgueil de nos pères.

Oserai-je dire, Messieurs, que votre influence n'est pas étrangère à ce résultat? Il me siérait mal aujourd'hui de vanter l'urbanité fraternelle qui tempère vos discussions, et rend si douce la tâche de vos présidents; mais, puisque nous parlons de l'improvisation, puis-je oublier combien de fois je l'ai vue étinceler dans vos entretiens? Je renonce à compter tous ses représentants parmi vous : mais, si je voulais signaler un type actuel de l'improvisateur tel à peu près que le rêvait l'antiquité, c'est-à-dire élevé, par les études les plus infatigables et les plus variées, à la hauteur de tous les sujets; toujours capable de soutenir la parole, et, du reste, toujours heureux de la prendre ; impatient d'associer tout le monde à une instruction qu'il élargit sans relâche ; libéral semeur d'idées ; apôtre habile de concorde et de progrès universels ; consacrant la souplesse de son esprit, la persévérance de sa volonté au bien d'une ville qu'il a si puissamment contribué à transformer ; puisant dans la conscience de son désintéressement, dans la candeur de ses enthousiasmes, un secret d'éternelle jeunesse ; si j'avais à découvrir un tel homme, c'est parmi vous, Messieurs, que je le chercherais.

Descendons maintenant de ces classes privilégiées jusqu'à celles que mille institutions généreuses n'ont pu encore affranchir de la misère et de l'ignorance. Dans ces ténèbres, notre improvisation ne s'éteint pas. Loin de là, les souffrances mêmes, l'effort sans témoin contre les servitudes de la vie, l'héroïsme à huis clos, alimentent mystérieusement dans une foule de cœurs les sources d'une éloquence douloureuse, qui se dissimule en face de l'indifférence ou d'une banale curiosité, mais qui aime à s'épancher devant une respectueuse compassion.

L'indigente mère de famille, lorsqu'elle vous confie ses long sacrifices, ses courtes joies ; l'ouvrier, l'artisan, lorsqu'ils essaient de faire comprendre au visiteur le jeu de la machine à laquelle est enchaînée leur existence obscure ; le soldat, le villageois retraçant leurs combats, soit avec l'ennemi, soit avec les éléments, trouvent dans leur lutte contre une langue rebelle des inspirations qui font sourire, mais dont l'audace naïve intéresse. Au modeste tribunal de nos juges de paix, nos bons paysans (soutenus, il est vrai, par leurs deux fidèles génies, l'obstination et la ruse), apportent une richesse d'arguments, une faconde rustique, dignes parfois d'un plus vaste théâtre, ajoutons « dignes souvent de meilleures causes. » Vous-même, Monsieur, n'avez-vous pas jadis, dans votre cabinet, entendu certains clients illettrés vous expliquer leur plainte avec des images, des mouvements dont votre talent

qui s'assimile tout en le transformant, n'a pas dédaigné de profiter ?

Mais, dans toutes les conditions, les improvisateurs les plus accomplis, ce sont les femmes. Sans s'inquiéter, grâce au ciel, des préceptes de rhétorique, éclairées seulement par leur esprit naturel et plus encore par les merveilleuses délicatesses de leur cœur, elles répandent dans leurs entretiens, dans leurs lettres, de fraîches et touchantes beautés, auxquelles n'atteindraient jamais tous les raffinements de l'étude. Sans être appelées au rôle d'orateurs, elles en ont, chacune dans le cercle de ses relations, la puissance et les succès. Elles les doivent à la remarquable persistance de leurs idées et surtout de leurs affections : leur exquise sensibilité, le recueillement de leur vie concentrent mieux les impressions dans le fond de leurs âmes : aussi, quand vient l'explosion, la parole, mûrie dans ce silence actif qui occupe tant d'heures de leurs journées et que nous prenons trop souvent pour une indolente rêverie, s'échappe, aussi pleine de pensées, aussi habile, aussi pénétrante que celle des hommes les plus exercés. Elles l'animent, elles la multiplient, pour ainsi dire, par une *action* à la fois sobre et nuancée, passionnée et modeste, qui n'appartient qu'à elles !

Ainsi comprise, l'Improvisation semble se dérober à toutes les règles, pour ne relever que de la nature. Mais disons mieux : loin de se trouver en opposition avec les règles, elles les remplit toutes, parce qu'elle

obéit à la seule constante et absolue, la vérité du sentiment.

Si le don d'improviser est tellement commun, ou plutôt (pour réduire mes prétentions et pour échapper à l'accusation de paradoxe), si les germes de l'improvisation sont ainsi prodigués dans les esprits, s'ils y éclatent si fréquemment, d'où peut venir, me dira-t-on, l'extrême rareté des hommes capables de porter, en public, le poids de la parole improvisée?

Ah! Messieurs, c'est que la présence, l'idée seule de ce terrible public change tout: l'intimité de la famille, le demi-jour des cercles mondains mettait à l'aise les plus timides. Mais tout grand auditoire frappe d'un trouble difficile à vaincre: les plus braves lui ont payé tribut. Regardez Démosthène s'enfuyant, pâle de honte, loin de la tumultueuse assemblée, qu'il domptera plus tard; revoyez notre Berryer, déjà illustre, montant tout fiévreux ces huit marches redoutables, en comprimant son cœur pour l'empêcher de battre! Nobles angoisses sans doute et bien préférables à la stupide sérénité des parleurs médiocres! peurs de héros! peurs d'artistes! Oui; mais si l'on y cède, si dans cette agitation même on ne puise pas une force nouvelle, on est perdu!... La réunion la plus bienveillante, la plus gracieuse, ne vous présente plus que profondeurs menaçantes; une brume glacée voile les yeux; un frémissement nerveux tourmente les membres:

on laisse tomber les mots comme dans un rêve ; on croit les prononcer sous une sombre voûte retentissante. Il s'opère en nous comme un dédoublement douloureux, tout différent, Monsieur, de celui que vous décrivez si bien ! La moitié qui a commencé à parler, ne pouvant plus reculer, poursuit à travers le brouillard et le silence morne ; l'autre moitié, tremblante, effarée, fixe sur l'assistance muette le regard du condamné sur ses exécuteurs. On se sauverait! on voudrait être mort, et, de fait, on ne vaut guère mieux !

Comment réagir? comment maîtriser ce corps, cette bête craintive qui regimbe? Quels aiguillons employer? Un seul, Messieurs, l'âme, le caractère.

Le *caractère*, voilà bien la force indispensable à l'improvisateur pour sortir, sans désastre, des phases successives de son long travail. Avant tout, il lui faut se créer une conviction : mais,, sur des matières vastes, compliquées, il ne l'achète qu'au prix d'études, de lectures, de méditations infinies.

Il n'éprouve, il est vrai, que du bonheur à la répandre : tenir des assemblées sous l'étreinte de sa parole, c'est pour lui un besoin inné, invincible : parfois, si l'âge ne lui permet pas encore cette noble jouissance, il trouve moyen d'en savourer l'image. Voyez ces deux enfants : l'un, debout dans sa chambre devant son pupitre d'écolier comme à une tribune, s'est composé un auditoire avec des statuettes de plâtre; c'est à ce sénat, en attendant

mieux, qu'il adresse de chaleureuses harangues sur des catastrophes imaginaires. L'autre introduit sa bonne dans une sorte de petite église qu'il s'est arrangée : « Asseyez-vous, Colette, » dit-il, « le « sermon sera long aujourd'hui », et il se transforme à son profit en Bossuet ou en Bridaine.

De ces enfants, Messieurs, le premier sera Vergniaud, le deuxième, Lacordaire.

Mais, pour remplir une telle vocation, pour exercer sur les multitudes l'empire le plus généreux de tous, mais le plus laborieux, le plus disputé, l'improvisateur, comme le grand artiste, doit s'être d'abord rendu maître absolu de son instrument. Il faut que sa parole ait été assouplie, domptée par des années d'exercices minutieux, pour obéir à l'impulsion la plus légère de sa pensée. Alors seulement affranchi du soin des mots, il peut engager la lutte.

Et ici l'attendent les épreuves les plus rudes ! Ce n'est plus assez des qualités ordinaires de l'Orateur. C'est peu de la logique qui dessine un plan ; du bon sens qui, une fois le discours lancé, réprime tout écart de l'imagination, tout attendrissement indiscret du cœur. Il faut encore la présence d'esprit, la riposte vive, qui, d'un mot, rabat l'objection, ou la relève pour s'en faire une arme ; la souplesse mêlée d'audace qui, au fort de la bataille, selon les incidents, opère de brusques changements de front; le sang-froid qui s'affermit sous l'orage : l'intrépidité

qui voit sans trouble toutes les résistances et qui les domine ; une tenacité à la fois indomptable et flexible, qui, cédant pour mieux combattre, s'ouvre une route imprévue et revient au but, comme l'aiguille vacillante, mais obstinée, qui toujours se retourne vers le nord : « Je vous apporte ma conviction, » disait Berryer ; « c'est vous qui faites mon discours. »

Comment accomplir tous ces prodiges, Messieurs, et sous le feu de mille regards, quelquefois de mille colères, sans cette énergie de la *volonté*, plus rare que l'intelligence et que la bonté du cœur.

Oüi, c'est le caractère plus encore que la supériorité de l'esprit, plus que l'étendue des lumières, qui a fait les grands improvisateurs : chacun d'eux voulait une seule chose, mais il la voulait avec une foi profonde, jusqu'à la mort. Démosthène veut maintenir l'indépendance d'Athènes ; lord Chatam, la puissance morale et matérielle de l'Angleterre ; O'Connell veut arracher à cette Angleterre même la liberté religieuse et l'égalité politique pour l'Irlande ; Berryer (dont le nom se représente sans cesse lorsqu'on parle d'éloquence), Berryer veut assurer à la France, le bienfait si longtemps souhaité d'une monarchie libérale ; les orateurs de notre grande Révolution veulent fonder les droits souverains des peuples, que nos soldats sauront bien défendre ; enfin les improvisateurs les plus désintéressés et les plus puissants de tous peut-être,

les Apôtres et les Pères de l'Eglise, ne parlent, ne meurent que pour propager dans l'univers, cette patrie du chrétien, le dogme céleste de la fraternité, principe de tous les progrès à venir !

Et notre Lorraine, Messieurs, pourquoi a-t-elle conquis cette large part dans les palmes oratoires de ce siècle ? D'où vient qu'ils sont si nombreux dans cette province, dans cette ville surtout, les hommes dévoués qui, comme magistrats, comme avocats, comme professeurs officiels ou volontaires, honorent la parole ? C'est que cette noble terre donne aux enfants qu'elle produit, ou communique à ceux qu'elle adopte, trois qualités, qui me semblent résumer les côtés les plus heureux du caractère lorrain, et qui sont justement les plus précieuses pour l'Orateur :

D'abord, une persévérance calme, toujours égale à elle-même, triomphant des difficultés par l'effort soutenu, sans éclat, mais sans faiblesse ;

Ensuite une bonté simple et vraie, parfois cachée sous des dehors un peu froids ; mais, lorsqu'elle s'exhale en paroles, n'en trouvant que mieux le chemin des cœurs ;

Enfin, une vertu charmante, qui double le prix de tous les mérites ; sans laquelle l'éloquence la mieux douée, privée ou publique, serait nulle à vos yeux : vertu dont j'ai voulu, Messieurs, faire l'âme de ce discours pour le rendre, par là du moins, digne de votre bienveillante attention, la Sincérité !

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE M. BEAUPRÉ

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR SON PRÉSIDENT, M. J. DUCHESNE.

MESSIEURS,

Après les coups si pressés, si douloureux qui venaient d'affliger notre famille académique, nous croyions pouvoir espérer une année sans larmes, et voilà qu'un nouveau deuil nous ramène dans ce séjour funèbre et nous rassemble encore sur la tombe d'un de nos frères !

La mort, en ne frappant M. Beaupré qu'au terme d'une longue et féconde carrière, ne s'est pas montrée envers nous moins cruelle : car, depuis trente ans qu'il nous appartenait, nous nous étions fait une douce habitude de le vénérer et de le chérir.

Sorti des rangs éminents de la magistrature, il nous avait apporté, avec le noble culte des livres et la passion de l'étude, les goûts les plus conformes

aux vues de notre royal fondateur: il recueillait, avec l'ardeur la plus intelligente, les volumes, les manuscrits, les médailles qui perpétuent les souvenirs de notre histoire de Lorraine. Ce musée vraiment national, accru pendant plus d'un demi-siècle par l'emploi libéral que M. Beaupré faisait de sa fortune, lui a fourni les éléments de nombreux et remarquables ouvrages qui tous ont trait aux vieilles mœurs, aux souffrances, aux gloires de nos pères.

Avec quelle courtoisie généreuse il ouvrait ce sanctuaire, il en commentait, il en confiait même les trésors, nous le savons tous, Messieurs, et, parmi les travailleurs qui m'entendent, combien doivent à ses infaillibles renseignements, à sa discrète abnégation, les plus illustres découvertes! Sacrifiant tout à l'amitié comme à la science, il aimait à se prodiguer en s'effaçant avec une délicatesse charmante. Compatissant pour toutes les misères, charitable pour tous, voilà comment, sans effort et sans art, il s'est attaché tous les cœurs.

Cher Confrère, puisse la Compagnie qui vous adresse, par ma voix, l'adieu suprême, continuer à s'inspirer de cet esprit de désintéressement et d'affectueuse confraternité, que vous représentiez si bien !

Que vos exemples demeurent vivants parmi nous!

Puisse le culte que nous vouons à votre mémoire adoucir un peu les regrets amers de votre fils bien-aimé !

Puisse votre famille, justement éplorée, puissent ces deux jeunes enfants, la joie de vos derniers jours, trouver force et courage dans l'universelle sympathie qui presse autour de vous cette foule émue, et dans la pieuse certitude que vous recevez maintenant l'éternelle récompense promise au dévoûment laborieux, à la noblesse morale relevée par la modestie, et surtout à la bonté!

DISCOURS

PRONONCÉ AUX FUNÉRAILLES DE M. GUILLEMIN

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR SON PRÉSIDENT, M. J. DUCHESNE.

MESSIEURS,

Un nouveau deuil, dès longtemps commencé dans tous les cœurs, mais par là plus amer encore, nous réunit en ces lieux où tout semble parler d'adieux et de séparation (1), pour honorer les restes funèbres d'un confrère éminent et bien-aimé, que nous n'aurons pas même le bonheur d'accompagner jusqu'au séjour de son éternel repos.

Du moins, en ce moment où son âme, affranchie de ténèbres cruelles et indignes vient de remonter au foyer de la lumière, c'est pour moi, — qui fus son ami, une consolation, de rappeler, au nom de

(1) Ces paroles étaient prononcées à la gare du chemin de fer, avant le départ du corps pour Pont-à-Mousson, où avait lieu l'inhumation.

l'Académie de Stanislas, les titres d'honneur conquis soit par cette intelligence longtemps si radieuse et si élevée, soit par ce cœur toujours si affectueux et si tendre.

M. Guillemin nous appartenait depuis dix-huit ans : illustre par son enseignement historique dont notre beau Lycée conserve fidèlement le souvenir et les traditions, il se promettait, en venant à nous, de consacrer les loisirs de son rectorat aux études qui avaient fait sa gloire et qui continuaient à faire son bonheur. Déjà, dans son *Histoire du Cardinal de Lorraine*, en peignant les passions religieuses du XVIe siècle, — il avait fait planer, sur les plus sauvages tableaux, les maximes d'humanité, de tolérance, honneur de notre époque. — Bientôt, dans une de nos séances les plus mémorables, — proclamant la nécessité d'élargir enfin les vieux cadres classiques de l'Histoire ancienne, pour la mettre en harmonie avec le savoir moderne et avec nos découvertes contemporaines, — il ressuscitait d'avance sous vos yeux les sociétés primitives de la haute Asie ; il évoquait du milieu des sables Ninive et Babylone ensevelies depuis 3,000 ans ; — il tirait de leur poussière ces rois superbes, si terribles dans les récits enflammés des poètes hébreux, — ces arts précurseurs des arts de la Grèce, — ces villes immenses où les peuples se mêlaient comme des fleuves. Justifiant ainsi la Bible par les témoignages de nos voyageurs, il réalisait l'accord tant cherché de la science et de la foi.

Conciliant par le caractère non moins que par l'esprit, il apportait dans les débats de notre Compagnie la modération que donne la hauteur des vues ; il y joignait sans efforts une franche aménité, gage de cette bonté inaltérable que chacun a toujours trouvée en lui, mais dont ses amis seuls ont pu pénétrer tous les trésors.

Pardonnez, messieurs, si ma douleur personnelle redouble à l'image encore présente des cordiales relations qui nous unissaient ! Je revois les jours heureux où tous deux, nouveau venus dans notre Lycée, frères par les sentiments et par les travaux, nous prolongions ensemble d'intimes entretiens dont aujourd'hui plus que jamais je me sens incapable d'exprimer la douceur !...

Cher confrère, vous qui, tour à tour mon collègue et mon chef, — étiez toujours demeuré pour moi le plus simple et le plus ouvert des amis, — agréez l'hommage suprême d'une voix qui vous était bien connue : — Vaillant soldat de l'étude, — ah ! vous ne méritiez pas de tomber dans l'ombre, — avant l'heure, — loin du champ de bataille honoré par vos brillants débuts ! — Aujourd'hui, du moins, transfiguré par les mains libératrices de la mort, vous nous apparaissez de nouveau avec les traits dont nous déplorons la perte durant vos dernières années : — Nous vous revoyons avec votre éloquente parole, avec votre physionomie généreuse et loyale, votre affabilité digne et charmante.

Puisse la compagne de votre vie, providence infatigable de vos longues souffrances, — puissent vos deux jeunes enfants, joie de votre cœur tant que Dieu l'a permis, — trouver espérance et courage non-seulement dans la sympathie unanime qui presse autour de vous, sous la neige, toute une cité affligée et recueillie, — mais surtout dans la pieuse conviction que votre âme, enfin rendue à elle-même, veille ardemment du haut du ciel sur tous ceux que vous avez aimés !

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

L'AMRITA[1]

DOUZIÈME MÉDITATION ORIENTALE

PAR M. L. LEUPOL.

Quand la vieillesse extrême entrevoit la barrière
Qu'il faut franchir, laissant à d'autres la carrière,
Les groupes de rivaux, les rangs de spectateurs,
Les lauriers attendus par les triomphateurs,

(1) Réunis en un volume avec notes explicatives, ces petits poèmes serviraient d'introduction à l'étude de la littérature sanscrite, de ce monde mystérieux qu'ils dévoilent sous bien des aspects ; et l'auteur des *Méditations orientales* s'estimerait fort heureux s'il obtenait du public un peu de l'indulgence avec laquelle l'Académie de Stanislas a daigné, pendant dix ans, accueillir la lecture des parties successives de cette œuvre, corollaire de travaux plus sérieux entrepris avec M. Em. Burnouf, par exemple : Grammaire ou Méthode pour étudier la langue sanscrite, Dictionnaire sanscrit-français, *Selectæ* ou Choix de Morceaux sanscrits (texte, transcription, traduction, analyse et commentaire) ; dernièrement enfin, un spécimen des Purânas, présenté de la même manière, d'après l'ouvrage publié par M. Frédéric Stenzler, à Berlin, en 1829.

Rien n'est plus qu'un désert, d'où chaque athlète passe
De la mobile arène à l'immuable espace,
De la lutte au repos, de ce qui va finir
A ce qui restera l'éternel avenir :
On n'est plus de son siècle, on n'a plus de famille ;
C'est un peuple nouveau qui s'essaime et fourmille ;
On ne reconnaît plus ni ses mœurs ni sa foi ;
La langue est transformée, et tout autre est la loi ;
Plus de contemporains ni de fermes attaches ;
Tous les anciens soleils sont devenus des taches ;
On marche sans amis, on tombe sans parents,
Au milieu des rieurs et des indifférents ;
Témoin de ce qui croule et de ce qui se fonde,
Mais ruine soi-même, on n'est plus d'aucun monde :
Alors, cessant d'avoir des projets à nourrir,
On regarde le ciel et l'on voudrait mourir.

Las d'esprit et de corps, de travail et d'étude,
Fatigué de la terre et de la solitude,
Un brâhmane aspirait aux loisirs mérités
Par cent ans de vertu, cent ans d'austérités.
Si, les yeux presque éteints, il cherchait la lumière
En promenant la vue autour de sa chaumière,
Nul sourire du cœur n'éclairait l'horizon
Où l'ermite accablé respirait en prison,
Sans entendre jamais ces deux mots : *Aime, espère,*
De l'épouse au mari, de l'enfant à son père.
Aux débris d'un autre âge il survivait tout seul,
Et semblait des deux mains retenir le linceul
Qui, des êtres chéris enveloppant la cendre,
De ses doigts dans le vide aspirait à descendre.

Comme un arbre où tomba le foudroyant éclair,
Et qui n'est plus nourri par le sol ni par l'air,
Debout résiste encor, bien que chaque heure enlève
La racine à ses pieds et de son bois la sève,
L'écorce de son tronc, la feuille à ses rameaux,
L'ascète n'avait plus d'ici-bas que les maux ;
Nulle âme du dehors ne visitait son âme ;
Il n'aurait pas pu dire, ainsi que cette femme
A qui l'on conseillait d'oublier son amant
Et de porter ailleurs son volage serment :
« Chut ! fit-elle aussitôt de sa voix la plus tendre,
Il dort là dans mon cœur et pourrait vous entendre. »
Dans le cœur du brâhmane il n'habitait plus rien
Que le fidèle amour d'un pauvre petit chien.

— « Allons, mon camarade, il faut quitter la terre,
Nous y sommes de trop, lui dit le solitaire ;
Abandonnons ensemble, hôtes rassasiés,
L'existence où le sort nous avait conviés ;
De ce triste festin j'ai bu, jusqu'à la lie,
En y mêlant mes pleurs, la coupe trop remplie.
Viens, mon vieux compagnon ! Sans nous décourager,
Du voyage suprême affrontons le danger :
Le chemin est bien long et bien rude, sans doute ;
Mais nous serons heureux au terme de la route.
Vers ce divin repos que rien ne peut ravir,
L'un l'autre nous aidant, mettons-nous à gravir.
Vois-tu l'Himalaya, dont la colonne immense
Cesse à peine de croître où le ciel pur commence,
Et qui, bravant l'effort du nuage orageux,
Là-haut sommeille en paix sous un tapis neigeux ?

Hé bien, mon guide, autant cette masse superbe
Porte son front plus haut qu'un modeste brin d'herbe,
Autant le mont Mérou la surpasse en grandeur,
En majesté sublime, en céleste splendeur.
C'est au sommet sacré de cette âpre montagne,
Qu'avec toi seul pour garde, et ma foi pour compagne,
Après avoir souffert un long siècle, je vais
Chercher parmi les dieux l'oubli des jours mauvais.

A mon âge, on n'a plus l'œil sûr ni le pied ferme.
Peut-être néanmoins arriverais-je au terme,
Si ce rude trajet m'imposait seulement
La nécessaire loi d'aller résolûment ;
Grâce au bâton noueux dont la vigueur me porte,
Et grâce à toi de qui l'amour me fait escorte,
Je toucherais au but : mais comment et par où ?
Qui donc se flatterait de voir le mont Mérou ?
Celui-là seul y croit, le cherche et le devine,
Dont l'âme est un rayon de la clarté divine,
Et dont la vie austère a longtemps combattu
Pour atteindre au sommet de la pure vertu.
Je n'ai jamais manqué de foi ni de constance,
J'ai tâché d'être bon et j'ai fait pénitence :
Essayons donc, ami, de trouver devant nous
Ce mont au pied duquel demeurent à genoux,
Sans pouvoir en gravir la merveilleuse pente,
Les plus sages mortels que la science enfante ;
Aux humbles quelquefois ce rocher sourcilleux
Prête un flanc moins ardu qu'au savant orgueilleux. »

Et, faisant ses adieux au monde, à la nature,
Le hardi pèlerin cherchait à l'aventure,

Au travers des forêts, des vallons, des hauteurs,
Des champs par la rosée enivrés de senteurs,
La base indéfinie et la ligne indécise
Que prenait le Mérou pour sa première assise.
Après avoir marché jour et nuit, mais en vain,
Il trouva devant lui tout-à-coup un ravin,
Dont la profonde ornière et les grèves sauvages
Du torrent de la vie attestaient les ravages.
L'ascète osa franchir ce gouffre, où le passé
De ses flots en courroux n'avait plus rien laissé
Qu'une plainte, une voix qui murmurait encore
Dans les concavités de l'abîme sonore.
Cet obstacle vaincu, le moine et son ami
De fatigue et de soif succombaient à demi ;
Leurs regards inquiets ne voyaient qu'une terre
Muette, nue, étrange et pleine de mystère.

Un bel arbre soudain parut naître à leurs yeux,
Croître et se revêtir de fruits délicieux,
Pendant que s'abaissait, voulant être saisie,
La branche la plus riche en divine ambroisie.
O céleste vertu des sucs de l'*Amrita !*
Quand du moine et du chien le palais s'humecta
De l'immortalité contenue en ce germe,
Chacun d'eux aussitôt se releva plus ferme,
Plus alerte, plus jeune ; et, plein d'enchantement,
Aperçut du Mérou le vert escarpement.
Du moine, à cet aspect, le cœur bat, la main tremble,
La voix frémit : « — Allons, dit-il, montons ensemble ! »
Il s'avance ; et le chien, comme un trait s'échappant,
Le précède joyeux et l'anime en jappant.

La foi les guide : ils vont sous ces heureux auspices,
Sans que leur pied trébuche au bord des précipices;
Ils arrivent enfin au faite solennel
Qui forme le parvis du bonheur éternel.

Menant jusqu'au soleil ses colonnes hardies,
Un temple est là debout, aux formes arrondies :
C'est le palais d'Indra, le séjour enchanté
Promis à qui fut bon jusqu'à la sainteté.
Talent, savoir, génie, habileté, puissance,
Grâces, vigueur, richesse, éclat de la naissance,
Qu'importe cette écume avec si peu de miel !
La bonté, douce et pure, a seule accès au ciel.
Le moine est en extase ; et sa bouche flétrie
Se reprend à sourire au seuil de la patrie.
Modestement il frappe, écoute, frappe encor,
Entend la porte enfin rouler sur ses gonds d'or.
Aussitôt devant lui quel spectacle admirable !
Il voit des Apsarâs la phalange adorable,
Sous les yeux des Açwins, des Rishis, des Dêvas,
Danser en souriant au chœur des Gandharvas.

De ses brillantes sœurs désertant la cohorte,
Une vive déesse accourt près de la porte
Et profère ces mots : « — Etranger, que veux-tu ? »
— « De beaucoup de souffrance et d'un peu de vertu
Je demande le prix, dit-il ; ma vie austère
A largement payé ses dettes à la terre ;
Ne me condamnez point à l'exil des maudits,
Et laissez-moi l'accès de vos saints paradis. »
Au gré de cette voix suppliante et pieuse,
La jeune déité réplique sérieuse :

— « Je te connais, vieillard ; je fus du haut des cieux
Ton étoile ; et, cent ans, je t'ai suivi des yeux ;
Je sais que, pour finir par t'absorber en Brahme,
Sans cesse tu voulus sanctifier ton âme ;
Viens donc vivre avec nous, ascète, où t'a porté
Sur l'aile de la foi l'ardente charité ;
Ce ciel n'est pas encor la pleine quiétude,
Mais il en est l'espoir, l'avant-goût et l'étude. »

Le moine franchissait déjà ce divin seuil
Que n'ont jamais passé les remords ni le deuil ;
Et, dans toute fortune ayant même constance,
Son humble compagnon le suivait à distance.
Ils marchaient de concert, quand, barrant le chemin,
L'Apsarâ tout-à-coup fit signe de la main :
— « Entre, homme vertueux, dans ta voie immortelle,
Mais éloigne d'abord ton pauvre chien, dit-elle ;
La loi du pur Atman veut que nos paradis
Aux êtres d'un sang vil demeurent interdits ;
Chasse ton serviteur ; et toi, viens, âme sainte,
Augmenter la tribu qui peuple cette enceinte. »
— « Si je me séparais du chien qui m'a suivi,
Qui s'est tant dévoué, qui m'a toujours servi,
Qui s'est fait mon image et l'ombre de moi-même,
Qui représente seul ma famille, et qui m'aime,
Je serais un ingrat, un lâche, un criminel,
Indigne d'obtenir le repos éternel. »

Ainsi parla le moine en inclinant la tête,
Comme une fleur qu'on jette au moment de la fête,
Par caprice ou dédain la privant du plaisir
D'aller avec ses sœurs où volait son désir.

Et la déesse : « — Eh bien, dit-elle, sur la terre
Va donc traîner ta vie obscure et solitaire ;
Retourne à la souffrance ! » — « Allons, mon pauvre chien,
Murmura le vieillard, que ton sort soit le mien ;
J'aurai vu du bonheur sur moi briller l'aurore,
Et je vais à la nuit me résigner encore ;
Descendons !... Ah ! des sucs de l'immortalité
Si du moins mon palais n'était pas humecté,
Si l'amrita des dieux vers mes mains défaillantes
N'avait point abaissé ses branches attrayantes,
Je n'irais pas bien loin ; non ! dans quelque sentier
Je mourrais tout à l'heure, et mourrais tout entier ;
Mon chien me pleurerait, âme fidèle et tendre ;
Puis, mourant à son tour sur moi viendrait s'étendre. »

— « Rompez avec la mort, la terre et les douleurs,
Répondit la déesse, et tarissez vos pleurs ;
Votre exil est fini, l'épreuve est terminée ;
Dès cet instant pour vous commence la journée
Qui se prolongera de plaisirs en plaisirs
Jusqu'au terme absolu des éternels loisirs ;
Oui, sans craindre du sort la moqueuse inconstance,
Oubliez parmi nous votre préexistence,
Vous qui de l'amritas avez bu la liqueur,
Et pris d'assaut le ciel à la force du cœur. »

A ces mots, l'Apsarâ fait un rapide geste ;
Soudain au paradis, d'un bond joyeux et preste,
Déjà le chien s'élance ; et, hardi conquérant,
Il y va pénétrer, lorsque s'évaporant
Sa forme se dissipe et se perd dans l'espace,
Comme un point blanc se mêle au nuage qui passe.

Le moine, autour de soi, d'un coup d'œil étonné,
Cherche son camarade.... O réveil fortuné !
Si du chien qui n'est plus, il ne voit nul vestige,
A sa place il contemple.... Ineffable prodige !
Bonheur que le ciel garde aux élus triomphants !
Il tient là, sous ses yeux, sa femme et ses enfants ;
Ses frères et ses sœurs, sa mère avec son père,
Ses amis, sa famille ; et ce groupe prospère,
Ce qu'il avait chéri, ce qu'il croyait perdu,
Ce qui sur le Mérou lui vient d'être rendu,
Tout ce passé d'amour, désormais sa couronne,
L'appelle et lui sourit, l'approche et l'environne,
L'enlève en l'étreignant, et pour l'éternité
Le transporte au séjour de la félicité (1).

(1) Voir, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, volume de l'année 1861, page 44, à la note 5 de ma seconde Méditation orientale, cette légende racontée sommairement en prose.

LES

PERLES DE LA VOLOGNE

ET

LE CHATEAU-SUR-PERLE

PAR D.-A. GODRON

Les poètes et les historiens de l'ancienne Lorraine ont célébré, parmi les merveilles de la Vôge, les perles de la Vologne. Cette petite rivière est même représentée dans le frontispice de la Pompe funèbre de Charles III, duc de Lorraine, sous la figure d'une nymphe portant au cou un collier et à la main des masses de perles enfilées. Au-dessous de cet emblème on lit : *Vologna margaritifera suas margaritas ostentat* (1).

Volcyr est le premier auteur, où il soit fait mention de ces joyaux indigènes et son ouvrage est de 1530. Il s'exprime ainsi : « Nous adjouterons que

(1) Claude de la Ruelle, *Pompe funèbre de Charles III, duc de Lorraine, etc., décédé le 14 mai 1608* ; Nancy, 1609; grand in-f°.

en la rivière de Voullogne décourant entre Arche et Bruyères, venant du costé de l'ancienne tour de Perle, se trouvent margarites et unions que l'on nomme perles de bonne apparence et fines..... Et en y avait de la grosseur d'ung pois, lesquelles selon l'advis des orfèvres lapidaires et maistres ouvriers approchent les orientales » (1).

Jean Ruyr, en 1626, parle aussi de ces perles dans les termes suivants : « En quelques Ruisseaux notamment en celui de Volonge au-dessous de Bruyères se trouvent perles pour vne partie asses belles rondes lucides et quasi comparables à orientales, autres grosses mesmes de diuerses formes et couleurs » (2).

Du temps de Dom Calmet, la mulette à perle était si abondante dans le Neuné, l'un des affluents de la Vologne, qu'il semblait que le fond en fut pavé (3).

Jean Claude Sommier, curé de Champs, puis archevêque de Césarée, dans une pièce de vers faite à

(1) Volcyr, *Cronicque abrégée Par petits vers huytains des Empereurs, Roys et Ducz Daustrasie; auecques le Quinternier et singularitez du Parc d'honneur;* Paris, 1530, in-4°, goth. folio xlvij. — Par parc d'honneur Volcyr désigne la Lorraine.

(2) Iean Rvyr, *Première partie de la recherche des saintes antiquitez de la Vosge, province de Lorraine;* St-Dié, 1626, petit in-4°, introduction.

(3) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine;* Nancy, 1756, in-f°, t. II, p. 972.

l'occasion des fêtes d'Alichapelle, en 1702, vante à son tour les perles de la Vologne dans les termes suivants :

« *Flumina gemmiferæ distinguit amica Volonæ* » (1).

Durival, en 1779, précise la partie du cours de la Vologne où se trouvent ces mollusques et indique les limites de leur aire d'extension dans cette rivière. C'est à Laveline devant Bruyères qu'on les voit paraître, au point où la Vologne reçoit les eaux du Neuné, qui en contient aussi à son embouchure, et en descendant on en trouve jusqu'à Cheniménil, c'est-à-dire dans une étendue de près de cinq lieues. « Sa pêche, ajoute-t-il, s'en fait ordinairement en juin et juillet. Il y a soixante ans, elle était encore abondante ; mais elle l'est beaucoup moins aujourd'hui, que ce n'est plus qu'un objet de curiosité » (2).

(1) *Orgia alicapellana*. Festes d'Alichapelle, *LeopoLDo prIMo regnante orgIa refeCta ;* in-12 de 28 pages, p. 10 (sans date).

La traduction en vers français donnée dans le même ouvrage (p. 16) est celle-ci :

La Vologne surtout, vray Gange de la Vôge,
Attire du Prieur et la veuë et l'éloge.
Il y voit se former et les perles et l'or,
Qu'on trouve dans son sein, qui brillent sur son bord.

(2) Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois ;* Nancy, 1779, in-4°, t. I, p. 280.

Il existait autrefois un manoir féodal, situé sur une petite montagne, à proximité de la Vologne, entre Docelles et Cheniménil ; il était connu sous le nom de Château-sur-Perle, dénomination qui doit sans aucun doute son origine au produit des mollusques de cette rivière. Ce château fit longtemps partie des domaines de la maison de Lénoncourt ; mais à la mort de Charlotte, Dame Surette du chapitre de Remiremont, la dernière héritière de cette lignée qui a laissé tant de souvenirs glorieux en Lorraine, il fut vendu à un curé de Docelles du nom de Parisot et son dernier possesseur fut Philippe Antoine de Chainel (1) qui l'avait acheté des héritiers de cet ecclésiastique en 1755 ; il l'a restauré, a créé de beaux jardins sur les flancs de la colline, où il a été construit et y menait la vie d'un riche seigneur. Cependant sa noblesse lui fut contestée par un maire de Docelles, nommé Claude Vauthier, qui, un dimanche de la Fête-Dieu, voulut lui enlever de vive force le banc du seigneur à l'église de Docelles. Il est certain cependant qu'il appartenait à la noblesse lorraine et je pourrais même établir, s'il était besoin, sa généalogie, avec les documents authentiques que possède M. H. Laprevotte de Mirecourt, membre du Conseil général des Vosges et qu'il a eu l'obligeance de mettre à ma disposition.

(1) Le nom primitif de cette famille était Chenel, puis Chesnel.

Je me contenterai de dire que le premier de ses ancêtres, qui reçut des lettres de noblesse, fut Thielman Chenel ou Chesnel, prévôt de Vaudémont; elles lui furent accordées par Charles, duc de Lorraine, le 22 mars 1588 et son blason porte de gueules à l'écrevisse mise en pal (1). La branche aînée de sa descendance quitta la France pour cause de religion ; mais la branche cadette resta en Lorraine et l'un des membres de cette branche, Toussaint Chesnel, officier de la gruerie de Bruyères, reçut du Duc Léopold des lettres confirmatives de noblesse, le 10 août 1706. Enfin, Philippe Antoine Chainel son petit fils fut investi par Stanislas, le 10 juin 1757, de la seigneurie de Cheniménil et de Château-sur-Perle et, le 14 septembre 1759, du fief de Turkheim par de Saint-Simon, évêque de Metz. Il avait épousé Jeanne Marguerite de Montzey; il est mort à Bruyères en 1791. Il ne reste plus de sa descendance que sa petite fille qui a épousé M. H. Laprevotte de Mirecourt. Ses enfants émigrèrent pendant la révolution ; Château-sur-Perle fut ruiné, puis vendu avec les terres considérables qui en dépendaient.

Je dois à M. Chapellier, qui a bien voulu les rechercher dans les Archives d'Epinal, la copie des actes qui ont amené et accompli la dépossession des

(1) Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine;* Nancy, 1758, in-f°, p. 125.

biens de la famille Chainel. Je donne ici l'extrait de ces pièces en ce qui concerne les terres qui étaient attenantes au Château-sur-Perle.

Extrait des registres de soumission (3. Q. 10).

« Est comparu au directoire du district de Bruyères le citoyen Jean-François Georgel, secrétaire du district, lequel a déclaré soumissionner en conformité des lois des 10, 12 et 15 prairial dernier, les biens ci-après désignés provenant des émigrés *Jacques Antoine* et *Marie Hélène les Chainel,* pour le prix cy-désigné à chacun d'iceux faisant celui auquel ils sont portés d'après les bases déterminées par les susdites loïs, savoir : .... Canton de Docelles, commune de Cheniménil et finage joignant : Une ferme dite le Château-sur-Perle, cultivée par la citoyenne Anne-Marie Demenge, veuve de Lambert André, laquelle consiste en 163 jours 1 omée 20 verges tant prés que champs et en une maison de ferme, évalués à un capital de 105,774 livres 7 sols 6 deniers. »

« Et a signé à Bruyères le 26 thermidor an 3 de la république française une et indivisible. »

« Le même jour, le citoyen Jean-François Georgel demande la mise en adjudication de ces terrains qu'il venait de soumissionner. La mise en vente eut lieu le 11 fructidor an 3. Personne ne s'étant présenté ils furent de nouveau mis en vente le 26 fructidor. »

On lit dans l'acte de vente : « Une ferme dite le Château-de-Perle....... évaluée à 105,774 livres

7 sols 6 deniers, soumissionnée par Jean-François Georgel, adjugée le 26 fructidor an 3, moyennant la somme de 415,000 livres aux sieurs François Aubert, Claude Tenette, Nicolas Moulin, Georges Nicolle, Valbert Nicolle, cultivateurs à Cheniménil, et Dominique Balland de Laneuveville. » (Ventes, série Domaine, 5, Q, 5) (1).

Si j'ai autant insisté sur Philippe Antoine Chainel, c'est que ce gentilhomme est l'auteur d'un poème héroïque, dans lequel il a célébré les beautés du Château-sur-Perle et les merveilles des Vosges.

Mon ami, le docteur Antoine Mougeot, maire de Bruyères, possède les trois premiers chants de ce poème et a bien voulu me le communiquer. Le manuscrit est de la main de l'auteur et paraît être son premier essai non encore terminé ; il ne porte pas de date et contient dix-huit feuillets petit in-4°.

Mais M. H. Laprevotte a entre les mains le manuscrit complet de la première édition. Il est aussi de la main de l'auteur et porte sa signature. Il est de 1788 et l'ouvrage est divisé en huit chants contenant deux mille trois cent vingt-huit vers. Il est précédé d'une introduction et présente des notes nombreuses dont quelques-unes sont intéressantes. M. Laprevotte a bien voulu me le confier.

(1) Les mêmes actes comprennent aussi d'autres propriétés qui appartenaient aux héritiers de Ph. Ant. Chainel et qui étaient situées à Bruyères et à Herpelmont.

La Société d'émulation des Vosges possède aussi un exemplaire complet de ce poème ; c'est la quatrième édition manuscrite, revue, corrigée et augmentée ; il porte la date de 1791, année de la mort de l'auteur, mais ce n'est qu'une copie dont je dois la communication à l'obligeance de M. Chapellier.

Ce poème a pour titre : *La Cinthyperléyade ou l'ordre de Diane.* L'auteur cherche tout d'abord quelle a été l'origine des montagnes des Vosges. Donnant carrière à son imagination, il s'appuie sur cette fiction que les Titans vaincus en Thessalie par les Dieux, auxquels ils avaient l'intention de ravir l'Olympe, se réfugièrent, non pas à Tartèse près de Cadix, comme le prétend Ovide, mais dans les Vosges. Après avoir franchi le Rhin, ils résolurent, pour assurer leur défense, d'élever à peu de distance de la rive gauche de ce fleuve, un rempart inexpugnable. Ils accumulèrent, comme ils l'avaient fait en Grèce, montagnes sur montagnes et formèrent ainsi la chaîne des Vosges abrupte du côté du Rhin, en pente à l'ouest, et telle est encore aujourd'hui la conformation que présentent ces montagnes.

Les Dieux les y suivirent, les forcèrent dans leur camp que l'auteur place sur le plateau de Chamdrai et les repoussèrent dans le bassin de Gérardmer, où ils leur livrèrent bataille. Ils y remportèrent sur ces audacieux rebelles une victoire décisive, et les principaux chefs des Titans, Typhon, Pelor, Hyppolite,

Palibotte furent faits prisonniers, ainsi qu'un grand nombre de leurs soldats.

Les Dieux et les Déesses, descendant, après la victoire, la vallée de la Vologne, s'arrêtèrent sur une petite montagne dominant le cours de cette rivière et Vulcain y construisit immédiatement un château connu depuis sous le nom de Château-sur-Perle. C'est là qu'ils s'assemblèrent pour juger leurs prisonniers. Les quatre chefs des Titans que nous avons nommés, furent condamnés à être enfermés à perpétuité dans des grottes souterraines où, depuis cette époque, ils échauffent par leur souffle brûlant des sources bienfaisantes. Telle est l'origine des eaux thermales de Bains, de Luxeuil, de Bourbonne, de Plombières.

Parmi les prisonniers vulgaires, les uns furent condamnés aux mines et fournirent aux Cyclopes les minerais nécessaires à l'alimentation des forges de Framont, de Rothau et de Saint-Amarin ; les autres furent employés aux travaux des salines de Dieuze et de Moyenvic. C'est ainsi que les Dieux introduisirent l'industrie dans les Vosges.

De son côté Cérès apprit aux habitants à défricher et à cultiver la terre et le dieu Pan à élever des troupeaux.

Mais ce ne furent pas là tous les bienfaits dont les habitants de l'Olympe gratifièrent les Vosges. C'est à Neptune que ces montagnes sont redevables des belles cascades de Tandon.

Eole, après la victoire des Dieux, souleva une affreuse tempête qui vint fondre sur Gérardmer des quatre coins de l'horizon ; le sol y trembla, trois crevasses s'ouvrirent et donnèrent naissance aux lacs de Gérardmer, de Longemer et de Retournemer. Des enfants furent métamorphosés en *Hurlins* (1) et les eaux de ces lacs sont encore peuplés de ce petit poisson si estimé des gastronomes vosgiens.

Vénus voulut aussi laisser aux jeunes filles de la Vôge un souvenir de son voyage ; l'auteur nous l'apprend dans les vers suivants :

« Sur la verdure assise à l'ombre d'un bocage,
« Vénus vit la Vologne, y voulut prendre un bain ;
« L'onde en étoit limpide et présentoit son sein.
« Elle entre et, s'ébattant comme fait une anguille,
« Elle enfante un fœtus couvert d'une coquille ;
« Par les flots emporté ce germe original
« Fut fixé sur la pointe au milieu du canal.
. . . .
« Cependant de Vénus ayant reçu la vie
« Au vœu de la nature l'huître étoit asservie ;

(1) Le *Hurlin* est une perche qui n'atteint jamais qu'une petite taille. C'est probablement une espèce distincte de la perche ordinaire ; ce petit poisson ne se trouve que dans les lacs des Vosges ; il n'en sort jamais et on ne le voit pas même dans la Jamagne, ni dans la Vologne, rivières qui prennent naissance dans les lacs et vont se joindre à un quart de lieu de Gérardmer. Le mot allemand *hurlind*, d'où l'on a fait dériver *Hurlin*, veut dire tout autre chose qu'un « enfant de perche ».

« Le long de la rivière aussi vit-on bientôt
« De sa progéniture un très-nombreux dépôt.
« Mais, dans l'huître en l'ouvrant, le pêcheur y rencontre
« Une perle à belle eau, d'une éclatante montre ;
« Le galant bijoutier en forme des atours
« Dont la femme raffole en ville et dans les cours » (1).

Cette citation permet de conclure que notre poète vosgien fut quelque peu déshérité des Muses, qu'il invoque cependant avec une ardeur fiévreuse, comme c'est la coutume. J'ajouterai que s'il a tenté de réaliser la périlleuse entreprise de doter son pays d'une épopée nationale, il s'en excuse modestement ; j'invoquerais même en sa faveur des circonstances atténuantes, si à son époque elles avaient été inventées et si je ne craignais de commettre un anachronisme. Il fait observer que Diane chassant dans les Vosges, vint en personne le visiter dans son château construit par Vulcain. Elle lui révéla tous les détails de la guerre des Titans dans les Vosges et lui donna l'ordre de transmettre à la postérité, sous forme poétique, les hauts faits que les dieux accomplirent dans ces montagnes. Il ne pouvait désobéir et, si ses vers ne valent pas ceux d'Ovide, on ne peut sans injustice lui en faire un crime. Il sentait lui-même son insuffisance et il exprime sa conviction à cet égard dans les vers suivants qui terminent le poème :

(1) *Manuscrit d'Epinal*, p. 94.

« Tel est le long récit, étonnant mais fidèle,
« Dont Diane un beau jour me traça le modèle,
« En m'ordonnant d'écrire, en termes cadencés,
« Ces grands événements trop longtemps éclipsés;
« J'ai de suiste obéi, sans oubli que je sache;
« Je lui laisse à juger si j'ai rempli ma tâche;
« J'ai fait pour l'applanir de pénibles efforts,
« De mon faible cerveau torturé les ressorts;
« Excédé du travail, je jure sur ma vie
« Que de rimer jamais je n'aurai plus l'envie » (1).

J'ajouterai encore que l'auteur avait soixante-six ans, lorsqu'il commença à s'exercer à la poésie.

De la fable passons à la réalité.

Ernest Puton, auquel nous devons un excellent travail sur les mollusques des Vosges (2), émet l'opinion que la pêche des perles de la Vologne avait autrefois une certaine importance, qu'elle était aménagée par ordonnance des Ducs de Lorraine qui se la réservaient et l'interdisaient à tous leurs sujets. J'ai répété moi-même, d'après lui, cette assertion dans ma *Zoologie* de la Lorraine (3). M. H. Lepage, notre savant archiviste, ne connaît aucune ordonnance des Ducs de Lorraine qui ait interdit cette pêche; il y a plus : il a bien voulu

(1) Manuscrit de M. H. Laprevotte, p. 149.

(2) Ern. Puton, *Mollusques terrestres et fluviatiles des Vosges* dans le *Département des Vosges* par H. Lepage et Ch. Charton; Nancy, 1845, grand in-8°, t. I, p. 545.

(3) Godron, *Zoologie de la Lorraine;* Nancy, in-12, p. 267.

me communiquer des renseignements inédits qui semblent contredire ce fait. On trouve, en effet, dans les comptes du receveur de Bruyères, pour les années 1617, 1618 et 1619, qui existent aux archives de la Meurthe, ainsi que les pièces justificatives de ces comptes, les documents suivants que je transcris textuellement.

Comptes d'Antoine Verier, receveur de Bruyères, pour l'année 1617, F. 28. — « Les eaux de la Volonge, depuis le lieu où les ruisseaux des deux mers (1) s'assemblent jusqu'au pont de Frambémesnil, sont présentement laissées et admodiées aux habitants et communaulté de Grainges pour en jouyr et pescher à leurs bons poinctz et adventages durant le temps et espace de vingt cinq ans qui ont commencé au premier jour de janvier 1616...... à la redevance annuelle de cinquante francs qu'ils payeront par moitié à S. A. et à l'église de Remiremont. »

Il n'est fait ici, comme on le voit, aucune réserve pour la pêche des perles de la Vologne et ce document prouve, en outre, que les Ducs de Lorraine ne possédaient même que pour une moitié la pêche de cette rivière, l'autre moitié appartenant au chapitre de Remiremont.

(1) Il s'agit ici du point où les eaux des lacs de Gérardmer et de Longemer se confondent pour former la Vologne.

Je continue la copie des comptes du sieur Verier, relatifs aux perles de la Vologne, pour l'année 1617.

F. 49 V°. — « Rapporte en despence ce comptable la somme de vingt-cinq frans qu'il a pleu à S. A., par son noble mandement du pénultième décembre an de ce compte, luy octroyer pour perles qu'il a apporté et faict présenter à S. A., les ayant faict pescher, de son commandement, en rivière de Volonge et ruisseau de Neusné, en l'office du dit Bruyères. »

Pièce justificative de ce compte. — « De par le Duc de Lorraine, Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc. »

« A nos trischers et féaulx conseillers les surintendants de nos finances, président et gens des comptes de Lorraine, salut. Nous vous mandons et ordonnons qu'au premier et prochain compte que rendra par devant vous nostre amé et féal receveur de Bruyères, Anthoine Verier, vous luy passés et alloués en despense d'ycelluy la somme de vingt cinq frans, monnoye de noz pays, pour semblable somme qu'il a déboursé faisant de nostre commandement exprès, pescher, recueillir et amasser en la rivière de Volonge et le ruisseau Nuny, qui coulent et fluent par sondit office, grande quantité de coquilles qui engendrent et produisent perles et dans partie desquelles ont ésté trouvées environ cinquante per-

les que ledit receveur nous a, cejourd'huy, présentées, aulcunes desquelles sont rondes, nettes, bien lustrées et de pris, et les austres restantes en partie plattes, en partie longuettes et en partie cabocbes, dont aulcunes sont assez belles et en quoy nous avons pris grand plaisir. Et par vertu de cestuy nostre mandement, tous et chacun de vous serés bien déchargés envers nous et ailleurs qu'il appartiendra de la dite somme de vingt cinq francs. Car ainsy nous plaist. Donné à Nancy, le pénultième décembre mil six cens dix sept. »

HENRI.

Comptes d'Antoine Verier, receveur de Bruyères, pour l'année 1618; F. 52. — « Despence de la somme de trente sept frans qu'il a pleu à S. A., par son noble mandement du quinzième décembre 1618, octroyer à ce comptable pour perles qu'il a faict pescher tant en la rivière de Volonge qu'au ruisseau de Neusné, et icelles porté à Nancy et faict présenter à S. A. »

Pièce justificative de ce compte. — De par le Duc de Lorraine etc.

A nos trischers et féaulx, etc..... nous vous mandons et ordonnons qu'au premier et prochain compte que rendra par devant vous nostre amé et féal receveur de Bruyères, Antoine Verier, vous lui passés et alloués en despense d'iceluy la somme de

trente sept frans, monnoie de noz païs, scavoir : vingt neuf francs pour les fraiz de deux pesches de coquilles ou mères perles que, par mandement de nous, il a faict faire, pendant l'esté dernier, l'une en la rivière de Volongne, de la quelle il nous a envoyé quatre vingtz trois perles et l'austre pesche dans le ruisseau de Neuny, dont nous avons eu vingt deux perles, et les huict frans restans pour un pourtraict que, de nostre ordonnance, il a faict faire de la dicte rivière et du dit ruisseau et des villages y scitués, avec une description sur ce suject. Et par vertu.....

Donné à Nancy, le quinzième décembre mille six cent dix huict.

HENRI.

Comptes de l'année 1619, F. 55. — « Par un mandement de S. A. en datte du 6 septembre 1619, il fut ordonné à ses officiers comptables de faire pescher et prendre des perles en la rivière de Vologne et au ruisseaux de Neusné, ce qu'ilz auraient faict et envoyé à Nancy ez mains de Monsieur de la Ruelle, conseiller et secrétaire d'Estat, pour les représenter à S. A., ayans montez les frais de ceux qui ont esté employé à la somme de vingt cinq francs trois gros. »

Ces pièces comptables démontrent que les Ducs de Lorraine attachaient quelque prix à ces perles

d'eau douce que produisaient leurs domaines et les princesses de cette maison souveraine ne les dédaignaient pas. La duchesse de Lorraine, femme de Léopold I, en possédait un magnifique collier et des pendants d'oreilles; leur fille, la princesse Charlotte, abbesse de Remiremont, se parait aussi de ces perles dans les grandes solennités. Durival nous apprend qu'en 1762, lorsque Mesdames de France Adelaïde et Victoire vinrent en Lorraine faire visite à leur aïeul, le roi Stanislas, et se rendirent ensuite aux eaux de Plombières, on offrit à ces princesses des perles pêchées dans les eaux de la Vologne (1). Ern. Puton nous fait connaître aussi qu'il en fut de même pour l'Impératrice Joséphine, et que cette souveraine ayant exprimé le désir de posséder le mollusque qui les produit, on lui envoya de nombreux individus pour peupler les pièces d'eau de la Malmaison. Il ajoute qu'en 1826, la Duchesse d'Angoulême visitant les Vosges exprima le désir d'en avoir un bracelet; mais il fut impossible de réunir le nombre de perles nécessaire pour le former (2). Il en existait cependant, comme aujourd'hui, entre les mains des habitants du pays; il est peu de familles aisées des rives de la Vologne qui n'en con-

(1) Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*; Nancy, 1779, in-4° ; t.I, p. 280.

(2) Ern. Puton, *Mollusques terrestres et fluviatiles des Vosges*, dans le *Département des Vosges*, par H. Lepage et Ch. Charton; Nancy, 1845, grand in-8°; t. I, p. 546.

servent quelques-unes; mais elles y attachent du prix et ne s'en désaisissent pas facilement. La jeune fille, en se mariant, est encore heureuse de voir figurer dans sa parure de noces la perle de la Vologne.

La mulette qui la produit, est l'*Unio margaritifer Rossm. non Drap.* (*Unio elongata Lam.*) Ce mollusque habite encore exactement la même station que du temps de Durival. Son aire d'extension est donc assez restreinte dans les Vosges, et l'on doit d'autant plus s'en étonner qu'il s'agit d'un mollusque appartenant à un genre dont la plupart des espèces sont au contraire très-répandues dans presque toutes les eaux de l'Europe et quelques-unes s'étendent même jusqu'en Asie. Mais cette mulette semble aimer les eaux pures et fraîches, coulant paisiblement sur un fond non tourmenté, mais sablonneux et profond, circonstances qui se rencontrent précisément dans les cinq lieues de parcours, où elle est pour ainsi dire parquée. Aussi elle n'habite en Europe que les petites rivières et les ruisseaux qui découlent des montagnes et partout elle se localise dans ces eaux courantes, là seulement où elle rencontre les conditions favorables à son existence. C'est ce qu'on observe en Auvergne, dans les Pyrénées, en Ecosse, en Suède, etc., où, comme dans les Vosges, elle prospère dans des stations limitées.

Les perles de la Vologne sont loin de présenter toujours les qualités qui les font apprécier. Beau-

coup sont petites; leur couleur est assez souvent jaunâtre, verte ou roussâtre; elles ne sont pas toujours sphériques et unies; quelquefois elles sont mamelonnées à leur surface ou de forme très-irrégulière, ce qui leur a fait donner dans le commerce le nom de *baroques*. Mais on en trouve cependant un certain nombre dont la forme est irréprochable, qui sont blanches avec ce reflet nacré qui en fait tout le prix. Le Musée d'histoire naturelle de Nancy en possède une parfaitement belle pour sa forme, sa grosseur et son éclat; elle mesure 6 millimètres 1/2 de diamètre et pèse 341 milligrammes. Quelques autres beaucoup plus petites qui l'accompagnent sont également très-belles.

On se demande s'il ne serait pas utile d'aménager la pêche des perles de la Vologne. A l'époque de Durival, les mulettes y avaient beaucoup diminué et il considérait cette pêche comme à peu près perdue. Du temps de Dom Calmet, au contraire, le Neuné avait son lit pavé de ces mollusques. Ces fluctuations ne peuvent tenir qu'à des alternatives d'exploitations exagérées, suivies nécessairement de leur abandon pendant une série d'années plus ou moins longue. On l'a constaté de nouveau dans le siècle où nous sommes. D'après des renseignements que je dois à mon ami, M. Antoine Mougeot, un habitant de Champs, du nom de J. Ant. Besdel, il y a une trentaine d'années, s'est livré avec ses enfants à la pêche des mulettes perlières et leur a fait une vé-

ritable guerre d'extermination. Il s'est procuré, il est vrai, une assez grande quantité de perles et s'imaginait avoir fait sa fortune. Il se rendit à Paris, puis à Londres, avec sa précieuse cargaison et vendit les plus belles perles à un prix si peu élevé qu'il revint après avoir pu seulement couvrir les frais de son voyage. Les pêcheries du golfe de Panama, celles de Ceylan, des côtes de l'Australie et des îles de l'Océanie, ont rendu les perles fines assez nombreuses dans le commerce pour que celles de la Vologne, inférieures par leur éclat et par leur taille, puissent avoir aujourd'hui une valeur rémunératrice, comme le prouve l'expérience faite par J. Ant. Besdel, et cependant il avait exploité ces mollusques sur une si grande échelle qu'Ern. Puton, dans son excellent travail sur les mollusques des Vosges, imprimé en 1845, déclare qu'ils ont considérablement diminué. Il fait aussi une part dans ce résultat aux produits chimiques dont on fait usage de nos jours dans les papeteries et pour le blanchiment des toiles. Mais, d'après les observations récentes de M. Ant. Mougeot, les mulettes sont depuis cette époque redevenues très-communes dans la Vologne et plus encore dans les canaux des usines, où elles se plaisent sous les herbes qui couvrent le fond sablonneux de ces cours d'eau creusés de main d'homme.

Il résulte de tous ces faits qu'il n'y a pas avantage réel à établir une pêche régulière des perles de

la Vologne. Cette industrie n'a plus aujourd'hui d'autre intérêt que de fournir aux villageois des bords de cette rivière la satisfaction d'en recueillir pour les offrir à leurs femmes et à leurs filles et de leur procurer ainsi la jouissance de s'en parer aux jours de fêtes. Heureuses toutefois, si, à l'exemple de leurs aïeules, elles ont longtemps encore la sagesse de se contenter de ces bijoux fournis par le sol natal et de satisfaire ainsi les instincts de coquetterie si naturels à leur sexe !

HISTOIRE

DE L'ANCIENNE CHEVALERIE LORRAINE

PAR M. MEAUME

CHAPITRE PREMIER

1re Période

1048 - 1431

---

§ Ier.

Formation et caractère du régime féodal en Lorraine.

Le corps de l'ancienne chevalerie lorraine, que les chroniques mosellanes nous montrent déjà si puissant sous les premiers ducs héréditaires, n'est pas sorti tout constitué des profondeurs nébuleuses du moyen âge. Il importe d'étudier sa formation progressive, de chercher à découvrir, dans la succession des faits qui ont précédé sa naissance, quelques-unes des causes qui peuvent expliquer sa longue prépondérance.

Les faits essentiels, les éléments constitutifs du régime féodal en Lorraine, comme dans tous les pays qui subirent ce régime, peuvent se réduire à trois :

1° La nature particulière de la propriété territoriale ;

2° La fusion de la souveraineté avec la propriété, c'est-à-dire l'attribution au propriétaire du sol, sur les habitants de ce même sol, des droits qui constituent ce que nous appelons aujourd'hui la souveraineté ;

3° Le système hiérarchique d'institutions législatives, judiciaires, militaires, qui liait entre eux les possesseurs de fiefs et en formait une société générale.

Pour bien comprendre le développement progressif de la féodalité, il faut donc étudier : 1° l'histoire de la propriété territoriale, c'est-à-dire l'état des terres ; 2° l'histoire de la souveraineté et de la condition sociale, c'est-à-dire l'état des personnes ; 3° l'histoire du régime politique, c'est-à-dire l'état des institutions.

Tel est le plan qu'a tracé et la marche qu'a suivie l'illustre auteur de l'*Histoire de la civilisation en France*. Avant de constituer un ensemble systématique, de recevoir un nom spécial et de fournir une longue carrière, le régime féodal a traversé une phase de formation laborieuse. Il est le résultat d'une multitude de faits divers, de diverses dates, de diverses origines. Tous ces éléments se modifient

et se combinent de mille manières, avant de revêtir une forme nettement saisissable. M. Guizot a étudié et présenté l'histoire de la formation progressive du régime féodal en France. Nous renvoyons à son *Histoire de la civilisation* pour l'examen des faits généraux. Nous insisterons seulement sur quelques faits plus particuliers aux contrées mosellanes.

Nous passerons rapidement sur le premier élément constitutif du régime féodal : la nature particulière de la propriété territoriale. — En effet, cette propriété présenta le même caractère entre le Rhin et la Meuse que dans tout l'empire des Francs. Les bénéfices y furent, comme ailleurs, de diverses natures. Les uns étaient amovibles, et le donateur pouvait les reprendre à son gré ; d'autres étaient concédés pour un temps déterminé, et cessaient à une échéance fixe ; d'autres fois encore, la concession était viagère et s'éteignait avec la vie du bénéficiaire ; enfin, les bénéfices étaient souvent héréditaires. — Un même bénéfice pouvait se présenter successivement avec les quatre caractères qui viennent d'être signalés. Les chartes des VIIIe, IXe et Xe siècles prouvent que les bénéfices mosellans acquirent promptement le caractère de propriété héréditaire. Il est même probable qu'un grand nombre des premiers bénéfices étaient eux-mêmes héréditaires, et que la propriété bénéficiaire ne passa pas successivement de l'état d'amovibilité arbitraire à

l'état de concession temporaire, puis viagère, et enfin à l'état de fief héréditaire. Le nombre des alleux paraît avoir été très-considérable dans les pays mosellans. En effet, presque toutes les donations faites aux églises, du VIIIe siècle au XIIIe, consistent en terres allodiales. Dom Calmet rapporte dans ses *Preuves* plus de cinquante de ces actes de donation. On peut, en les parcourant, vérifier la véracité de notre assertion.

Les chartes contemporaines de l'avènement de Gérard d'Alsace prouvent qu'il n'y avait plus en Lorraine, dès 1048, que deux sortes de propriétés: la propriété bénéficiaire héréditaire, c'est-à-dire le fief, et la propriété allodiale.

Or, quand les bénéfices acquirent l'hérédité, le duché lui-même était bénéficiaire. Quand le duché acquit l'hérédité, les bénéfices la possédaient depuis près de cent cinquante ans. On comprend dès lors que les ducs viagers durent avoir peu d'autorité sur une aristocratie turbulente, guerrière, et déjà en possession du sol par droit de succession.

L'association des propriétaires du sol, des bénéficiers, put donc se constituer fortement et facilement sous des ducs viagers, dont l'autorité était incapable de s'imposer par la force.

Ainsi, dans le premier des éléments constitutifs du régime féodal, la nature de la propriété territoriale, on rencontre dans les contrées lotharingiennes une cause particulière de la prépondérance de

a noblesse, l'hérédité acquise aux bénéficiers avant de l'être au duché.

Passons au second élément, la fusion de la propriété avec la souveraineté.

Il ne s'agit ici que de la souveraineté du possesseur de bénéfice, dans ses domaines, sur les habitants.

Cette souveraineté ne tire évidemment pas son origine de la société romaine. Dans l'empire romain, il n'y avait qu'un maître gouvernant seul, soit par lui-même, soit par les délégués qu'il choisissait. Un maître, des agents et des sujets, c'est là toute l'organisation sociale de la Gaule romaine.

La souveraineté féodale n'est pas sortie non plus de ces bandes germaines qui envahirent l'empire des Césars. Rien n'était moins propre à constituer la fusion de la souveraineté et de la propriété que la vie errante des conquérants. Le chef de bande ne possédait sur ses compagnons aucun droit de souveraineté : la délibération commune, l'indépendance personnelle, l'égalité des droits, tels étaient les principes nouveaux apportés par les Francs sur le sol de la Gaule, principes aussi différents des principes de la société romaine que de ceux de la société féodale.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter les différents systèmes mis en avant par les publicistes de toutes les écoles. Nous dirons seulement, avec M. Guizot, que la fusion de la souveraineté et de la propriété

s'est accomplie sous l'influence des mœurs propres à la tribu germaine. Les Germains vivaient sous deux modes d'organisation sociale très-différents : la tribu et la bande, — la tribu, société sédentaire, formée de propriétaires voisins, vivant du produit de leurs terres et de leurs troupeaux ; — la bande, société errante, formée de guerriers réunis autour d'un chef pour aller chercher fortune au loin et vivant de pillage.

Que ces deux sociétés coexistassent chez les Germains et y fussent essentiellement distinctes, César, Tacite, Ammien Marcellin, tous les monuments, toutes les traditions de l'ancienne Germanie en font foi.

Ce sont les bandes qui se sont jetées sur les Gaules et se les sont partagées. Mais elles apportaient avec elles l'idée d'une organisation sociale différente de la leur, l'image de leurs frères de Germanie vivant d'une vie sédentaire et constitués en tribus.

Chacun des conquérants régna en souverain dans le lot de terre qui lui était échu par le sort. Mais les bandes germaines, une fois fixées sur notre territoire, tentèrent d'y transplanter les institutions, les habitudes de la première patrie. Le modèle du régime qu'elles essayèrent d'adopter, fut l'organisation de la tribu. Le chef de famille propriétaire groupait autour de lui et retenait sous son autorité la famille d'abord et, ensuite, les colons qui exploitaient ses terres, les uns libres, les autres jouis-

sant d'une demi-liberté ; mais les uns et les autres descendaient d'anciennes populations vaincues (1).

Sans doute, la part de la conquête, la part de la force devint le principe dominant dans la fusion de la propriété et de la souveraineté qui est l'un des grands caractères du régime féodal. Mais l'organisation de la tribu germaine n'est pas complétement étrangère à cette fusion.

La société féodale s'imposa entre le Rhin et la Meuse comme dans le reste de l'ancienne terre des Gaules, et elle était arrivée sous Gérard d'Alsace à la plénitude de son développement. Cependant la situation géographique de la Lotharingie produisit deux conséquences qu'il importe de signaler.

1° Les Francs s'établirent en plus grand nombre en deçà de la Meuse qu'au delà.

2° La part d'influence des institutions germaines sur l'organisation féodale fut plus sensible en deçà de la Meuse qu'au delà.

En effet, les contrées situées entre le Rhin et la Meuse furent le premier théâtre des invasions germaines. Le passage continuel des bandes conquérantes, le voisinage de la Germanie assuraient la soumission du pays. Le Rhin, qui séparait la terre barbare de la terre gallo-romaine, cessa après la conquête d'être une barrière et devint une voie facile de communication. Il est certain que les contrées

(1) Tacite, *De mor. Germ.*, ch. xxv, xxxiii, xlii.

voisines de la rive gauche du Rhin comptèrent beaucoup plus d'habitants appartenant à la race franque que la Neustrie ou la Bourgogne, par exemple.

Quant à la part d'influence que put exercer, dans ces mêmes contrées, l'organisation de la tribu germaine sur la société féodale, elle nous semble considérable, bien que, croyons-nous, elle n'ait pas été remarquée jusqu'ici.

Il est nécessaire d'établir cette proposition par quelques développements. Nous en tirerons une conséquence importante au point de vue de la prépondérance de l'élément aristocratique dans la Lotharingie.

Les éléments qui régirent, en Allemagne, l'organisation de la souveraineté féodale, furent tout autres qu'en France.

En Allemagne, c'est la tribu agricole qu'on aperçoit au berceau de la société féodale ; en France, c'est la bande guerrière.

En Allemagne, la souveraineté du propriétaire, du chef de famille, dans ses domaines, n'est pas exclusivement celle du vainqueur sur les vaincus, du maître sur les esclaves ou demi-esclaves. La majorité des écrivains allemands voit dans l'ancienne organisation féodale un reflet du régime patriarcal. Chez nous, rien de semblable. Le chef-propriétaire est entouré d'une population ennemie, étrangère par la race, les mœurs, la langue. Ce sont des

Gallo-Romains, les ennemis d'hier, qui cultivent ses domaines. Au contraire, le chef d'outre-Rhin est entouré d'hommes qui, colons ou esclaves, libres ou non libres, sont Germains comme lui et parlent la langue du maître. Entre lui et les hommes de la glèbe règne une certaine communauté d'habitudes, de traditions, de sentiments, tandis que tout sépare le chef franc établi dans les Gaules et la population vaincue.

Aussi, en Allemagne, la souveraineté domestique du chef de famille propriétaire fut moins tyrannique, la condition des colons moins mauvaise qu'en France. Tout, du moins, porte à le croire ; les vraisemblances morales, les textes des écrivains latins et les débris de la vieille poésie germanique.

L'établissement de la souveraineté féodale en Lorraine fut-il celui de la bande qui conquiert ou celui de la tribu qui s'agrandit ?

Une solution radicale dans un sens ou dans l'autre serait fausse à notre avis.

Oui, la Mosellane subit l'invasion comme le reste des Gaules, mais les Germains qui s'y fixèrent appartenaient plutôt aux tribus qu'aux bandes.

Oui, les Gallo-Romains de la première Belgique furent vaincus par les Germains, mais l'établissement de ces vainqueurs fut moins l'asservissement d'un peuple par un peuple que la fusion de deux races. Quand la situation géographique, les mœurs, les traditions du pays ne le prouveraient pas, en

faudrait-il d'autres preuves que la prééminence de la langue des vainqueurs sur la rive gauche du Rhin ? Aujourd'hui encore l'allemand est parlé dans une grande partie de la Lorraine (1). S'il en est ainsi, est-il téméraire de penser que les ancêtres des hommes qui parlent cette langue sont la plupart des Germains ? Est-il téméraire de penser que des tribus germaines, chefs et colons, sont venues, dans les premiers siècles d'invasion, s'établir par grandes masses sur un sol voisin, que les deux races se sont fusionnées, que dès lors la part de l'esprit de conquête est moins grande en Lorraine qu'en France dans l'établissement de la souveraineté féodale ?

Si donc on admet que cet établissement fut plutôt celui de la tribu qui s'agrandit ou se déplace que celui de la bande qui conquiert ; si l'on admet qu'il ressembla plutôt à l'état de choses constitué en

(1) Il est constant que, au moyen âge, l'idiome germanique avait envahi une vaste partie du sol lotharingien : il a depuis reculé devant le français dans un certain nombre de lieux, et notamment aux environs de Dieuze, où les villages ont eux-mêmes changé de noms et portent aujourd'hui des dénominations françaises. — Guillaume-le-Breton qualifie de *bilingues* les Lorrains qui combattaient dans les rangs confédérés à la bataille de Bouvines, en 1214 :

Excitat ex alia Lotharingos parte bilingues
Dux suus.....

Philippidos, lib. x, v. 381, dans le Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t. XVII, p. 248.

Allemagne qu'à l'état de choses imposé en France, il faut admettre aussi que la condition des colons mosellans, vaincus ou absorbés dans la race envahissante, fut à peu près semblable à la condition des colons germains qui partagèrent avec eux le service de la glèbe. La domination du chef garda les traditions relativement douces de la tribu germaine. Il serait ridicule de dire qu'elle fut patriarcale, mais il ne serait pas juste de la représenter avec le caractère tyrannique qu'elle eut trop souvent en France.

Il nous serait facile de faire étalage d'un grand nombre de chartes du VIe au Xe siècle à l'appui de notre opinion. Mais la production des pièces justificatives augmenterait trop sensiblement ces développements préliminaires déjà bien longs. Nous dirons seulement que l'examen attentif des chartes montre la condition des colons ou serfs mosellans moins mauvaise en fait qu'on ne le croit généralement. Les diplômes délivrés par les seigneurs, pour constater les dons de terres et d'hommes qu'ils font aux églises, jettent une grande lumière sur la condition des personnes. Ils mentionnent en effet presque toujours le service que les serfs devaient à leur ancien maître et qu'ils devront désormais au nouveau. Or ces diplômes prouvent que non-seulement le pouvoir du maître n'était pas absolu, mais encore que le serf, une fois ses redevances payées, n'était plus soumis à aucune obligation. Le service dû par les serfs variait à l'infini. Tel devait tant de jours de

corvées, tel un cens en argent, tel un cens en nature (1). Mais ce service était toujours limité. Les redevances dues par certains serfs étaient quelquefois très-minimes. Ainsi en 698, onze serfs de l'abbaye d'Epternach devaient, pour tout service, une livre de cire chacun pour l'entretien annuel du luminaire de l'église (2). Presque tous les serfs possédaient un pécule, *peculium, sortes* (Ducange, *V° sortes*). Beaucoup étaient pasteurs de troupeaux qui leur appartenaient en propre. Un grand nombre vivaient dans des *manses* isolés où leur vie domestique était à l'abri de tout contrôle et de vexations quotidiennes. Il arrivait même quelquefois que les serfs de ces manses échappaient presque complétement à toute autorité seigneuriale.

Une charte de Gérard, abbé de Saint-Martin-les-Metz en 950, contient à cet égard des détails curieux. Cette charte énonce que certains serfs de l'abbaye avaient peu à peu cessé de payer les redevances : *In quantum ut eorum pene nulla nobis esset notitia seu memoria.* Gérard consulta le testament du roi Sigebert, fondateur de l'abbaye, afin d'y rechercher la nature du service dû par les serfs : *Perquisito.*

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, Preuves, *passim.*

(2) *Isti toti denominati annis singulis, unus quisque eorum in luminaribus unam libram ceræ ad supradicta loca sanctorum in ipsa villa Epternacho constructa, ad Nativitatem Domini reddere vel dissolvere studeant.*

V. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, Preuves, t. II, col. 82.

quod apud nos habetur testamento, et fit en conséquence le règlement suivant : *Statuimus ergo tenere ad opus nostrum mansum unum juxta ecclesiam et forestem unam quæ vocatur Lieth forest, et vineas omnes, reliquam vero terram ipsi* (pagenses) *teneant et successores eorum, et ut annis singulis quatuor libras denariorum Coloniensium in festivitate sancti Martini, et vineas omnes cultas et incultas bene excolant, tertiam partem fructus accipientes* (1).

Ainsi, voilà des serfs d'un manse lotharingien qui, au xe siècle, étaient simplement obligés de cultiver les vignes et de payer une redevance en argent à la fête de saint Martin. Rien de plus. Le reste de la terre leur était dévolu à titre héréditaire, et ils recevaient même le tiers du produit des vignes qu'ils cultivaient au profit de l'abbaye.

Gérard ajoute que ceux des serfs qui résisteront à son mandement, ou négligeront les devoirs qu'il leur impose, seront punis selon la loi : *Secundum legem emendent;* sinon ils perdent *tout droit à la terre : Aut terram funditus perdant.* Il résulte donc de ce texte : 1° que les serfs de l'abbaye n'étaient pas soumis au seul bon plaisir du maître, puisque ce maître invoque la loi contre eux; 2° qu'ils avaient quelque droit sur la terre, contrairement à la commune fiction en vertu de laquelle c'était la terre qui possédait l'homme.

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, Preuves, col. 203.

Il serait facile de multiplier les exemples prouvant que la condition des hommes de la glèbe était moins dure en Lotharingie que dans tout le reste du royaume des Francs. Mais le développement qui vient d'être présenté suffira pour montrer que si le régime féodal s'est établi sur le sol lotharingien, comme ailleurs, du moins il ne s'appuya pas sur la terreur et fit une part aux vaincus. La lutte des races, la lutte des langues, l'hostilité des situations sociales n'engendrèrent pas en Lorraine, comme en France, une longue et douloureuse antipathie. L'invasion n'eut pas pour résultat de mettre aux prises, sur le sol lotharingien, la race conquérante et la race conquise. Les vainqueurs ménagèrent les vaincus; les vaincus acceptèrent les vainqueurs. Plus tard, il n'y eut pas en Lorraine de révolution communale; la liberté bourgeoise y naquit sans secousses et comme un produit naturel du sol. Aussi la Lorraine ne connut pas cette lutte continue qui pesa si longtemps sur la France et qui, transformée de formule en formule à travers les âges, aboutit à la fin du XVIII[e] siècle au triomphe des classes roturières sur les classes privilégiées, par le triomphe des représentants politiques, sinon naturels, de l'ancienne population vaincue sur ceux de l'ancienne population envahissante.

De là une conséquence importante : si l'aristocratie lotharingienne ne se trouva pas en guerre continuelle avec les serfs de ses domaines; si, en

haut, l'autorité fut plus douce, en bas la servitude moins difficilement supportée, l'aristocratie put diriger toutes ses forces contre le pouvoir supérieur, contre l'autorité ducale. Là est un des secrets de son antique et longue prépondérance.

Ainsi, dans le second des éléments constitutifs du système féodal — la fusion de la souveraineté et de la propriété — nous trouvons un nouveau principe de force pour l'aristocratie lotharingienne. La fusion s'accomplit sans lutte; les vaincus acceptèrent les vainqueurs; les vainqueurs purent dès lors organiser facilement la résistance contre le pouvoir ducal et préparer leur triomphe sur lui.

Examinons maintenant si, dans le troisième caractère du régime féodal — l'association des possesseurs de fiefs entre eux — on ne rencontre pas une nouvelle cause qui explique la prépondérance du système aristocratique en Lotharingie.

Reportons-nous au xe siècle, au temps des ducs bénéficiaires. Nous voilà dans un petit pays, autrefois le cœur du vaste royaume de Lother, aujourd'hui simple duché, mais duché à peu près indépendant, administré par des souverains viagers. L'association des possesseurs de fiefs dans ce coin de terre est-elle marquée d'un sceau particulier? Telle est la question.

L'association hiérarchique des possesseurs de fiefs en France semble savamment organisée. Mais, à

regarder de près cette organisation qui était censée les unir, on trouve qu'elle était plutôt un principe qu'un fait, et plus nominale que réelle. Les éléments de la féodalité française furent presque toujours à l'état d'incohérence. Si l'unité française, après un laborieux travail, parvint à se constituer, ce n'est pas par le régime féodal qu'elle s'est formée, c'est contre lui. La royauté d'une part, d'autre part l'idée de la nation en général et de ses droits, voilà les deux forces qui ont fondé notre unité. La France féodale n'est pas une, ou plutôt il n'y eut pas de France féodale, car il n'y eut pas de France tant que dura la féodalité.

En Lorraine, il n'en fut pas ainsi. Le territoire était morcelé en petits fiefs d'une étendue à peu près égale. Presque tous les possesseurs de fiefs étaient, non pas vassaux directs les uns des autres, mais vassaux directs de la couronne. Dans ce petit pays, où ni montagnes, ni fleuves ne mettaient obstacle aux communications, les rapports des barons étaient faciles. Or, nous l'avons dit, au temps où se constituait partout la féodalité, le duché était bénéficiaire, tandis que les fiefs étaient déjà héréditaires. L'association des barons se constitua donc fortement; elle fut compacte et active, elle eut l'ensemble et l'unité. La féodalité lotharingienne comprit que le gage de sa force était dans un lien général assez solide pour retenir fortement tous ses membres. Aussi, elle confia à l'assemblée générale

de l'aristocratie deux droits importants : celui de délibérer en face du pouvoir ducal sur les affaires publiques, et celui de rendre souverainement la justice. Ainsi, tandis qu'en France il n'y a pas de cohésion entre les membres du grand corps féodal, en Lorraine on trouve au contraire une association régulière, un lien partout senti et difficile à rompre. De là une conséquence importante : en France, la féodalité est un obstacle à l'unité ; en Lorraine, la féodalité fonde l'unité et fait de ce petit pays une véritable nation, faible sans doute dans les manifestations extérieures de son existence, mais vivace par le sentiment national qui ne se mesure pas à l'étendue géographique du sol.

Ainsi, dans le troisième caractère du régime féodal — l'association des possesseurs de fiefs entre eux — un caractère particulier se rencontre encore qui explique la prépondérance du système aristocratique en Lorraine.

Résumons en quelques mots les développements que nous venons de présenter.

Avant de tracer l'histoire du corps de l'ancienne chevalerie lorraine, nous avons voulu remonter à son berceau, et trouver dans les éléments qui ont présidé à sa formation les causes de sa longue prépondérance.

Nous avons vu que, dans chacun des grands faits constitutifs du système féodal, une cause con-

tribuait à la prééminence de l'aristocratie lotharingienne.

En examinant la nature particulière de la propriété, c'est-à-dire l'état des terres, nous avons vu que les fiefs étaient devenus héréditaires, tandis que le duché restait bénéficiaire.

En étudiant la fusion de la souveraineté et de la propriété, c'est-à-dire l'état des personnes, nous avons vu que la conquête fut douce et que l'aristocratie ne rencontra pas de résistance au-dessous d'elle.

Enfin, quant à l'état des institutions, nous avons vu que l'association des possesseurs de fiefs était réelle et non nominale ; d'où cette conséquence que la féodalité lotharingienne, loin de nuire à l'unité politique du pays, servait au contraire à la fortifier.

Tels sont les caractères qui ont présidé à l'établissement du régime féodal dans le pays qui devint le duché de Lorraine. Ils n'ont jamais cessé d'exercer leur influence, d'une part sur les relations entre le corps aristocratique et le souverain du pays, et d'autre part entre les possesseurs de la terre et leurs sujets.

§ II.

La chevalerie sous les premiers Ducs héréditaires.

En 1048, un diplôme impérial conféra l'investiture du duché de Haute-Lorraine au chef d'une des plus puissantes maisons du pays. Le duc Gérard, de

l'antique famille d'Alsace, possédait dans le duché sur lequel il était appelé à régner des fiefs considérables (1). Le Saintois tout entier lui appartenait. Il était *voué* des plus riches abbayes du pays. La qualité de duc n'ajoutait rien à son domaine, mais elle lui donnait l'appui de l'autorité impériale et le prestige que les hommes attachent à la souveraineté.

Les rares chroniques contemporaines de Gérard d'Alsace ou de ses premiers successeurs sont très-sobres de détails sur les événements qui marquèrent son règne. Il en ressort pourtant un trait général : c'est que, depuis son avènement jusqu'à sa mort, Gérard d'Alsace fut en lutte avec les hauts barons du pays. Jean de Bayon, religieux dominicain qui écrivait au commencement du XIVe siècle, fait de Gérard un singulier panégyrique : « C'était un homme d'un vif « génie. Nul mieux que lui ne savait enlever par « ruse ou par force les châteaux des barons (2) ».

Depuis l'écroulement du vaste édifice élevé par le génie de Charlemagne, les seigneurs lotharingiens avaient vécu loin de toute autorité supérieure, de tout contrôle direct et effectif. Chaque possesseur de fief avait sa part de souveraineté. Roi dans son

(1) *Gerardo........ in illis regionibus, oppidis, possessionibus, divitiis præ cunctis potente.* Chron. de Saint-Mihiel. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, col. 217.

(2) *Vir licet acris ingenii, castra procerum callide et vi auferendo.* — Chronique de Jean de Bayon, ch. LXIV. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. III, Preuves, col. 228.

manoir, il ne voulait être sujet nulle part. Le règne de Gérard se consuma dans des luttes incessantes pour faire reconnaître l'autorité ducale par les grands du pays. L'histoire n'a pu conserver les noms des fougueux querelleurs qui bataillèrent avec Gérard. A cette époque, les barons n'avaient pas encore pris le nom de leurs terres, et il serait impossible de retrouver avec précision, dans les seigneurs contemporains de Gérard, les ancêtres directs des principales maisons de l'ancienne chevalerie lorraine.

En commençant au règne de Gérard d'Alsace l'histoire de l'ancienne chevalerie, nous ne prétendons pas que, dès 1048, il existât en Lorraine un corps de noblesse portant alors le nom d'ancienne chevalerie, ayant des privilèges nettement définis, organisé et se recrutant d'après des lois précises. Le corps de l'ancienne chevalerie ne fut définitivement constitué qu'au commencement du XIIIe siècle. Mais nous ne pouvions nous dispenser de remonter plus loin et de suivre les premier efforts de la haute noblesse pour arriver à former un corps politique.

Une première question s'impose au début de cette étude : quelle était la nature de l'autorité de Gérard d'Alsace sur les barons lorrains? La teneur du diplôme en vertu duquel l'empereur Henry III conféra à Gérard d'Alsace l'investiture du duché de Lorraine n'est pas parvenue jusqu'à nous. On ignore quelles étaient les obligations du nouveau duc envers l'Empire, et celles des barons envers le nouveau duc. Il

est néanmoins hors de doute que l'Empereur se réservait certains droits de suprématie, et probablement le droit de conférer l'investiture à chaque changement de règne. L'hérédité fut-elle stipulée par le diplôme au profit des enfants de Gérard? Nous ne le croyons pas. L'hérédité s'établit en fait dans la maison d'Alsace à partir de Gérard, mais rien ne prouve qu'elle fut reconnue en droit soit par l'Empire soit par les seigneurs du pays. L'hypothèse contraire pourrait même se soutenir. En effet les chroniqueurs, en notant l'avènement de chacun des premiers successeurs de Gérard, n'emploient pas le terme significatif *successit*. Ils se servent le plus souvent de l'expression *ducatum gubernandum obtinuit*, ou d'une autre formule analogue telle que *dux factus est*. Il y a plus; dans un titre de l'an 1176, le duc Simon II, quatrième successeur de Gérard d'Alsace, reconnaît en termes formels qu'il tient son duché autant du choix de la noblesse que de droit héréditaire : *Licet justo desiderio et vocatione legitima virorum nobilium terræ et hereditario jure patri meo successerim in ducatum* (1). Cette reconnaissance est d'autant plus remarquable qu'elle a pour date l'année même de l'avènement de Simon. Il semble donc que la naissance n'était pas la base unique du droit

(1) Confirmation des biens et priviléges de l'abbaye de Beaupré. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. VI, Preuves, col. 22.

des premiers ducs à la couronne de Lorraine. Les successeurs immédiats de Gérard d'Alsace paraissent n'avoir régné qu'en réunissant trois qualités essentielles : 1° le droit héréditaire; 2° l'investiture impériale; 3° la reconnaissance des barons (1).

Au berceau des sociétés féodales, on aperçoit presque toujours des assemblées de feudataires armées d'importantes prérogatives politiques. La délibération en commun était l'âme de la société germanique. Quand les Francs eurent envahi la Gaule, ils y implantèrent leurs habitudes et leurs traditions. Ce sont d'abord, comme de l'autre côté du Rhin, des réunions de guerriers en plein air (2), au moment de l'entrée en campagne; ou, tout au moins, des revues où ils pouvaient montrer le bon état de leurs armes (3) et à l'occasion desquelles on traitait le petit nombre d'affaires que comportait la cir-

(1) Gérard d'Alsace mourut en 1070. Le chroniqueur, Jean de Bayon, croit que le duc périt empoisonné, et semble accuser de ce crime les chefs de la noblesse. Gérard laissait un fils. — Chronique de Jean de Bayon, c. 44. Dom Calmet, t. III, Preuves, col. 228.

(2) *Bituricum veniens conventum, more Francico, in campo egit*. Aimoin, *lib.* IV, *cap.* 67. — On lit aussi dans Ansegise : *Mallus neque in ecclesia, neque in atrio habebatur. Lib.* IV, *cap.* 9.

(3) *Transacto vero anno jussit (Clodovœus) omnem cum armorum apparatu advenire phalangem, ostensuram in campo Martio armorum suorum nitorem*. Grég. de Tours, livre II, chap. XXVII.

constance : reconnaître un roi ou le faire enfermer dans un cloître ; partager les fruits d'une victoire, ou réparer les désastres d'une défaite (1). Voilà les premiers champs de Mars ou de Mai. Quand l'établissement territorial eut dispersé les Francs, il y eut encore des assemblées périodiques où les rois se montraient à la nation, et, tout en remplissant leurs coffres par les dons de leurs fidèles, retrempaient leur autorité par la consécration populaire. Sous Charlemagne, les assemblées de la nation conquirent une régularité et une importance inconnues jusqu'à ce grand règne. Mais déjà le peuple, dans le sens moderne du mot, n'y jouait plus un rôle actif. Les *majores*, les *seniores*, qui seuls délibèrent, ce sont les grands bénéficiers, ducs, comtes ou évêques. Les *minores*, qui sont censés confirmer les décisions de l'autre assemblée, ce sont les officiers royaux : des centeniers, des vicaires et, probablement aussi, les hommes d'armes qui composaient la suite des grands bénéficiers. Le vrai peuple on ne le voit pas. Il n'est pas là, ou il est muet. Si, en souvenir de l'ancien droit, les lois enregistrent encore la formule : *De his omnes consenserunt* , ce signe de la sanction nationale n'est plus là que pour perpétuer une tradition qui s'éteint chaque année, et dont bientôt la mémoire même aura disparu (2).

(1) Voy. Rathery, *Etats généraux*, p. 8.

(2) Voy. Gaillard, *Hist. de Charlemagne*, II, p. 222.

Ainsi les assemblées tendent à perdre, peu à peu, le caractère démocratique qu'elles revêtaient chez les Germains. On peut dire que, déjà sous Charlemagne, leur caractère était éminemment aristocratique. Sous Charles-le-Chauve, le nom des prétendus *placites généraux* n'est plus qu'un mensonge. Il n'y a plus d'intérêts communs, plus d'affaires publiques, plus de gouvernement national. Ce ne sont plus que des congrès où quelques hommes puissants, ducs, comtes ou vassaux, viennent débattre avec le roi des questions toutes personnelles (1). Les derniers Carlovingiens convoquèrent encore quelques assemblées; mais les ducs et les comtes, qui s'étaient rendus souverains dans leurs gouvernements, finirent par composer seuls ces prétendues diètes nationales et n'y vinrent que pour y dicter la loi. A l'époque où les grands bénéficiers mettaient au pillage tous les droits régaliens, comment le droit de convoquer les assemblées leur aurait-il échappé? La dissolution sociale et politique qui avait miné le grand édifice de Charlemagne, arrivée au dernier degré, favorisait les empiétements de quiconque avait la force à l'appui de ses prétentions. A l'avènement de Hugues Capet, l'ancien territoire gallo-franc était morcelé en sept grands fiefs dont les maîtres voulurent, à l'imitation du roi lui-même,

(1) Voy. Mignet, *Essai sur la formation territoriale et politique de la France.*

avoir leurs plaids, leurs assises, leurs parlements. Assister le suzerain dans sa cour féodale et dans ses guerres, telles furent les deux principales branches du service que la règle féodale imposa aux vassaux : *Fidele servitium faciam, videlicet guerram et placitum ad submonitionem vestram,* telle était l'une des plus fréquentes formules de l'hommage. Aussi, chaque grand feudataire eut-il son plaid, sa cour des pairs, exclusivement composée, dans l'origine, de possesseurs de fiefs et dont la principale attribution était de délibérer sur tout ce qui concernait l'intérêt féodal du suzerain. Ces assemblées, où l'élément aristocratique dominait sans partage, gardèrent quelques-unes des attributions des anciennes assemblées populaires qu'elles prétendaient remplacer ou au moins représenter. Ouvrez le Recueil des Ordonnances, vous y verrez très-souvent mentionné le consentement des barons : *De assensu baronum nostrorum, per consilium domini regis, ordinatum per totum consilium,* etc. Les grands feudataires du royaume de France nous apparaissent, à l'imitation du suzerain, entourés d'un conseil aristocratique. Ainsi, par exemple, les comtes de Champagne avaient leurs Grands-Jours ; ceux de Toulouse leur Parlement ; les ducs de Normandie leur Echiquier. Les attributions de ces assemblées de covassaux étaient à la fois politiques et judiciaires. Ici le caractère politique l'emporte ; là domine le caractère judiciaire. Tantôt l'assemblée des covassaux sera

faible en face d'un suzerain redouté; tantôt elle sera puissante et imposera sa volonté à un suzerain incapable de se faire respecter. Mais l'existence de ces assemblées plus ou moins régulières, plus ou moins armées de prérogatives diverses, est un fait presque universel. Ce sont ces assemblées qui, exclusivement aristocratiques depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe le Bel, se sont transformées sous la double action de la royauté et des communes, et sont devenues les états généraux ou provinciaux et les parlements.

Nous ne rechercherons pas comment les assemblées de guerriers en armes, à travers les premiers âges de l'invasion germaine sur le sol lotharingien, se sont transformées de formule en formule, et sont devenues les assemblées de barons qui se réunissaient déjà sous les ducs bénéficiaires. Bornons-nous à constater que, lors de l'avènement de Gérard d'Alsace, les feudataires de la couronne ducale s'étaient constitués en assemblée régulière, et recherchons quelles étaient les prérogatives de cette assemblée.

Les prérogatives de l'assemblée des barons lorrains, sous les premiers ducs héréditaires, nous apparaissent assez nettement dessinées. On peut facilement les diviser en deux grandes classes : prérogatives politiques et prérogatives judiciaires.

Tantôt la chevalerie lorraine se réunit pour saluer l'avènement d'un duc et consacrer par un solennel

assentiment sa prise de possession, pour nommer un tuteur à un duc en bas âge, pour présenter, délibérer et promulguer une loi d'intérêt général. Ce sont là les assemblées politiques qui deviendront plus tard les états-généraux, fondement et garantie des libertés publiques.

Tantôt, à des époques et dans des lieux déterminés, la chevalerie s'assemble pour rendre souverainement la justice à tous et en toutes matières, soit qu'il s'agisse de contestations entre le duc et ses vassaux, soit qu'un vassal intente action contre un autre vassal, soit enfin qu'un vilain demande justice d'un baron ou simplement d'un de ses égaux. L'origine de ces assemblées se perd dans la nuit des temps. Elle ne peut être recherchée que dans les mœurs des tribus germaines. Ces assemblées jouent un grand rôle dans l'histoire de la Lorraine sous le nom d'Assises de l'ancienne chevalerie. Elles se recrutaient encore exclusivement dans les rangs de l'ancienne noblesse du pays, quand les assemblées politiques de cette même noblesse avaient admis déjà dans leur sein le clergé et le tiers-état.

Les unes et les autres ont été emportées par l'invasion francaise. Nous ne connaîtrons bien leurs attributions respectives que dans les derniers siècles de leur existence. Mais nous devons, dès maintenant, rechercher ce que nous apprennent sur leur organisation primitive les chroniques et les vieilles chartes que le temps a respectées.

Dans les deux premiers siècles qui suivirent l'avènement de Gérard d'Alsace, nous ne rencontrons guère que six ou sept assemblées politiques de l'ancienne chevalerie lorraine. Nous exposerons brièvement les circonstances qui ont provoqué ces réunions solennelles; nous tâcherons surtout de tirer quelques conclusions certaines des faits que nous aurons présentés.

La première assemblée politique dont les chroniques nous ont conservé le souvenir date de 1070. Gérard d'Alsace venait de mourir et son fils aîné, Thierry, allait se mettre en possession de l'héritage ducal. Mais, à la nouvelle de la mort de Gérard, Louis, comte de Montbelliard et de Ferette, éleva des prétentions à la succession. Il revendiquait le duché du chef de sa femme Sophie, fille, petite-fille et arrière-petite-fille des trois premiers ducs feudataires de la Haute-Lorraine (1). Alors Thierry provoqua une assemblée de ses barons qui se réunirent, délibérèrent sur la question de succession, et décidèrent que le duché devait appartenir au fils du duc décédé. On a voulu voir, dans cette assemblée, une première réunion des états de Lorraine. C'est aller trop loin. Les nobles seuls, peut-être aussi l'évêque de Toul, composèrent cette réunion, et Mably, lui-même, aurait pu difficilement y trouver l'apparence d'un élément démocratique. Contentons-nous de

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, col. 234.

constater que, en 1070, l'ancienne noblesse trancha une question de succession ducale (1).

Selon toutes les probabilités, la chevalerie tint quelques assemblées sous les règnes des ducs Simon Ier et Mathieu Ier. Cependant les chroniques et les titres gardent à cet égard un silence absolu. Il nous faut descendre jusqu'en 1176, au règne de Simon II, pour découvrir une nouvelle réunion.

A la mort de Mathieu Ier, sa veuve, Berthe de Souabe, sœur de l'empereur Frédéric Barberousse, s'empara du gouvernement, fit battre monnaie à son effigie et afficha tous les dehors de la souveraineté. Son fils, le jeune duc Simon, était pourtant en âge de régner, et sa mère n'avait d'autre titre au pouvoir que l'ascendant d'un esprit impérieux sur un caractère peu résolu. La chevalerie paraît avoir excité le jeune duc à secouer la honteuse tutelle où il languissait. Réunis au château de Gondreville, les barons lorrains décidèrent que Simon avait l'âge et la capacité nécessaires pour gouverner par lui-même, et que la duchesse Berthe déposerait immédiatement la mainbournie. Cette intervention de la noblesse, dans une querelle de palais, mérite d'être notée. Elle ne doit cependant pas nous surprendre. Toujours inquiète et ambitieuse, la chevalerie prenait

(1) Voy. la Chronique de Jean de Bayon, liv. II, c. 64. — Chevrier, *Hist. de Lorraine*, t. Ier, pp. 76 et 77. — Digot, *Hist. de Lorraine*, t. Ier, pp. 294 et 295.

dans l'occasion la défense de ses ducs, mais elle leur faisait payer son concours en leur imposant le respect ou l'extension de ses priviléges (1).

Le règne de Simon II vit encore deux autres assemblées de la chevalerie sur lesquelles les chroniqueurs ou les historiens ne laissent que peu de détails. La première se place en 1177. Plusieurs bandes de ces *cottereaux*, qui venaient de ravager une partie de la France (2), avaient fait irruption en Lorraine. Il paraît qu'alors la chevalerie lorraine se réunit *en son convent*, c'est-à-dire en sa session ordinaire, et s'empressa d'accorder au duc Simon le secours nécessaire pour réprimer les brigandages des routiers (3).

La dernière assemblée de la noblesse sous le règne de Simon II, eut lieu vers le mois d'août 1179,

(1) Dom Calmet, *Hist.*, t. VI, Preuves, col. 22 (Charte en faveur de l'abbaye de Beaupré). — Mory d'Elvange, *États, droits, usages en Lorraine*, p. 3. — Digot, *Hist. de Lorr.*, t. Ier, pp. 341 et 342. — De Saint-Mauris, *Études historiques*, t. Ier, p. 161.

(2) *Les Routiers au XIIe siècle*, par M. H. Gérard, dans la Biblioth. de l'École des chartes, 1re série, t. III, p. 125 et suiv.

(3) Mémorial des grands gestes et faicts en la prouince de Lorhaine, par Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun. Bib. pub. de Nancy, mss. n° 27. Ce mss. a été publié, en 1868, dans le Recueil de documents pour servir à l'histoire de Lorraine, 2e part., p. 9 et suiv. Le passage relatif aux *cotterex* se trouve à la p. 12.

dans la ville de Neufchâteau. Elle avait pour but de déclarer héritier de la couronne ducale le frère du duc Simon II, au cas où celui-ci viendrait à mourir sans laisser d'enfant (1).

Le chroniqueur Louis d'Haraucourt raconte que, vers la même époque, Simon II « volut faire agglo- « ber en ung seul et mesme cahier les us et costu- « mes des siens estats de Lorhaine, mais que oncques « ne purent estre réunies, car *gens mal voulans* firent « empesche que ne fust faict » (2). Ces « gens mal voulans » ne peuvent être, comme le fait remarquer M. Digot (3), que les nobles de l'ancienne chevalerie. Ils craignaient sans doute que la mesure proposée par Simon n'anéantît des droits et des usages qui n'avaient pas toujours la double consécration de la prescription et de la justice. M. Digot fait observer en outre que si, quelques années auparavant, la noblesse « réunie en son convent » avait accordé à son duc des secours extraordinaires, elle mit cette fois obstacle à une entreprise qui pouvait consolider le pouvoir ducal.

En l'an 1205, Simon II abdiqua en faveur de son frère Ferri de Bitche qui, après avoir essayé quelques mois de la souveraineté, abdiqua lui-même en faveur de son fils Ferri, duc de 1206 à 1213. Il est

(1) Chevrier, *Hist. de Lorr.*, t. I, p. 162.
(2) Mémorial, *ut supra*.
(3) *Hist. de Lorraine*, I, p. 350.

probable que le corps de la chevalerie ne fut pas étranger à ces deux abdications ; mais nous ne savons rien des assemblées qui purent avoir lieu dans ces circonstances.

Le règne du duc Thiébaut I[er] (1213-1220), si fertile en événements dramatiques, est marqué par une orageuse assemblée de la noblesse, qui se tint en 1219 et dont nous rapporterons les divers incidents (1).

L'empereur Frédéric II avait pris le prétexte d'une entrevue, pour attirer le duc Thiébaut I[er] à Wurtzbourg et l'y retenait prisonnier depuis plusieurs mois. « Cet éloignement, que l'on avait « d'abord supporté avec patience, finit par lasser les sujets de Thiébaut ; le bruit se répandit « que jamais Frédéric ne relâcherait son prisonnier ; « les brouillons s'empressèrent d'accréditer cette « rumeur, et divers membres de la noblesse s'entendirent et convinrent de profiter de la captivité « de Thiébaut pour déposer ce prince, dont le « gouvernement avait soulevé des plaintes nombreuses (2). »

Le successeur légitime de Thiébaut, qui n'avait pas d'enfant, était son frère Mathieu, second fils de Ferri II. Mais il était jeune et sans expérience. Un

(1) Dom Calmet n'écrit pas une ligne sur l'assemblée de 1219.

(2) Digot, *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 41.

oncle de Thiébaut, Philippe de Gerbévillers, profitant de la faiblesse de Mathieu, conçut l'audacieux projet de se faire proclamer duc par la chevalerie. Il convoqua une assemblée générale de la noblesse, dont M. Digot fait une véritable session des états (1).

Nous ne pouvons admettre cette qualification donnée par le savant historien à l'assemblée de 1219. On ne peut appeler assemblée d'*états* une réunion où un seul *état* fut représenté. Mais nous adoptons pleinement son opinion, quand il dit que la réunion des nobles, en cette occurrence critique, ne peut pas être regardée comme un acte de rébellion. Elle était tout à fait légale, si l'on peut employer cette expression quand il s'agit d'une assemblée du XIII[e] siècle.

Ce qui prouve encore que l'assemblée n'avait pas un caractère factieux, c'est qu'aucun membre de la famille ducale ne fit le moindre effort pour s'opposer à la convocation, et l'épouse même de Thiébaut, Gertrude de Dachsbourg (2), y donna son assentiment (3).

La chevalerie se rassembla donc et l'on commença

(1) Digot, *ibidem.*

(2) « Et ce qui plus surprint les bons et affidés serviteurs é Monseigneur, c'est qu'onc la duchesse ne parut en porter plaincte, mais bien approuver les susdicts diportemens. » — Mém. de Flor. le Thierriat, Bibl. de Nancy; mss. n° 27, p. 212.

(3) V. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 42.

à discuter. Florentin le Thierriat rapporte quelques-uns des discours qui furent prononcés par les principaux orateurs. Ce sont des harangues à la manière de Tite-Live. Aucun sténographe n'était là pour les recueillir quand elles tombèrent des lèvres des chevaliers. Si donc Thierriat en donne le texte en style direct, il est évident qu'on n'y doit pas chercher exactement les phrases prononcées en 1219. Mais Thierriat, qui a eu entre les mains de nombreux mémoriaux du temps, a su quels chevaliers ont pris la parole et dans quel sens ils ont parlé. Peut-être même les chroniques du XIII[e] siècle, que Thierriat avait sous les yeux, rapportaient-elles la trame, le sommaire des discours. Nous devons donc voir dans les harangues de Thierriat ce que les chevaliers ont pu ou dû dire, et leur accorder la même foi historique qu'aux harangues mises par Tite-Live dans la bouche de Canuleius ou des Gracques.

Lambyrin d'Ourches, dont la réputation de probité avait plus d'une fois entraîné les suffrages, prit le premier la parole et discourut en ces termes : *A donc m'avez mandé à cestui assemblée que doict rendre grande et de grand pouvoir la présence de Monsieur l'oncle* (Philippe de Gerbévillers) *de Monseigneur nostre duc. La foy et loyauté que devons à notre sire doit échauffer tous nos couràiges. A ces fins j'apporte pierreries et bijotteries de ma femme que veux faire vendre et bailler pour parfaire la rançon de Monsignor. Mais si mon esprit ne me faut poinct,*

ne puis doubter qu'autre sujet ne vous tienne en ce lieu. O Lorrains! seriez assez déloyaux et mal féaux pour laisser en l'abandon vostre prince Thiébaut? Seriez honnis à tous jours mais, et ne pourrais, moi qui vous parle, parfaire tel déshonneur à ma patrie. Si n'avions toute espérance de tirer cestuy bon prince de sa détention et captivité, avons son frère Mathieu qu'est légitime à succéder en sa duchié (1).

Le silence se fit après cette harangue. Puis l'un des principaux de la chevalerie, Hugues de Lunéville, prit la parole ; il peignit les malheurs qu'allait éprouver la Lorraine si on n'élisait promptement un duc, prédisant que jamais l'Empereur n'oublierait le traité d'Amance (2) et garderait éternellement son prisonnier pour satisfaire sa vengeance : *Croies, compagnons, que le Duc Thiébaut est mort, si non quasi comme étoit mort, et ne faut faillir à li donner un successeur en la duchié. N'ai comme le Sire Lambyrin piereries et bijotteries de femme, à vous offrir, mais bien grand cœur, bon bras et ceste mienne épée pour soutien et maintien en la place di duc cestui que vous choisirés. Le sire Mathieu, par trop grande jouvence, ne peut soutenir tel fardeau et peine.*

(1) Mémoires de Florentin le Thierriat, Bibl. de Nancy ; mss. n° 27, p. 213.

(2) 1er Juin 1218. Ce traité, entre autres stipulations onéreuses, en contenait une qui liait la Lorraine à la Champagne par un lien de vasselage. Les descendants de Hugues Capet ne l'oublieront pas quand ils auront réuni la Champagne à la France.

Mons de Gerbévillers est grand homme et de bonne tête et grand sens, et ne pouvons dire que n'ayt grand droict en la chose ; mais, par trop d'âge, ne parait duire en temps si criseux. Estat est en chancelance, et sommes nobles, et avons nobliaux us et coutumes en not susdicte province, et sont mains grans personnaiges qui sont jeunes et que pensent ainsi que moy que peuvent être bons chefs de votre choix (1).

La fin de cette harangue nuisit à l'orateur. Philippe de Gerbévillers, qui prétendait lui-même remplacer son neveu sur le trône ducal, crut s'apercevoir que Hugues disposait secrètement les esprits à sa propre élection (2). Il prit la parole à son tour, exposa qu'en matière aussi grave on ne devait pas prendre une résolution sur-le-champ et termina en invitant le comte de Lunéville à remettre l'assemblée à quinze jours. Hugues saisit avec empressement cette proposition, et l'assemblée se sépara en s'ajournant à quinzaine. Les quinze jours de délai furent employés par les candidats à de sourdes manœuvres. Mais, au moment où l'assemblée allait de nouveau se réunir, on reçut un message de Conrad,

(1) Mémoires de Florentin le Thierriat, bibl. publ. de Nancy, mss. n° 27, p. 214.

(2) La tentative de Hugues de Lunéville est ainsi appréciée par M. Lepage : « Il tenta d'usurper la souveraineté ducale, mais le retour de Thiébaut renversa ses projets ambitieux (*Statistique de la Meurthe*, v°, Lunéville, p. 328). V. dans le même sens M. Digot, *Hist.*, t. II, p. 44.

évêque de Metz, annonçant le prochain retour de Thiébaut. A cette nouvelle Philippe de Gerbévillers, le comte de Lunéville et leurs partisans se dispersèrent, s'efforcant d'ensevelir leur conduite dans l'oubli (1).

Avant de clore cet exposé rapide des premières assemblées politiques de l'ancienne chevalerie lorraine, nous devons mentionner celle qui eut lieu en 1251, à la mort de Mathieu II, frère et successeur de Thiébaut Ier. Ferri III, fils aîné de Mathieu, n'était point encore en âge de régner quand son père décéda. Mory d'Elvange nous apprend que la chevalerie se réunit en cette occurence et décida que la régence serait confiée à la duchesse douairière, Catherine de Limbourg (2). Il est vrai que Mory d'Elvange ne corrobore son assertion par aucune preuve directe et péremptoire. Il n'indique pas la source où il l'a puisée. Mais on sait que Mory d'Elvange avait sous les yeux un grand nombre de vieux mémoriaux, aujourd'hui perdus, et l'on ne peut pas douter que ce consciencieux auteur n'ait avancé le fait sur un témoignage authentique.

Résumons brièvement les traits principaux de

(1) Chevrier, qui a eu entre les mains le manuscrit original de Thierriat, raconte avec d'intéressants détails cette assemblée de la noblesse, t. I, p. 210 et suiv.

(2) Mory d'Elvange, *Etats, droits, usages en Lorraine*, p. 7 et *Fragments* historiques sur les Etats généraux en Lorraine, p. 13.

chacune des assemblées dont nous venons de présenter l'historique.

En 1070, la chevalerie adjuge à Thierry le duché qui lui était disputé par le comte de Montbeliard. En 1176, elle fait cesser, au profit de Simon II, la régence que s'était indûment arrogée sa mère, Berthe de Souabe. En 1177, elle fournit au duc des secours contre les cottereaux. Elle formule, en 1179, une déclaration d'hérédité en faveur du frère du duc régnant. Elle délibère, en 1219, sur le choix d'un successeur à donner au duc Thiébaut Ier retenu prisonnier. Enfin, en 1251, elle défère à Catherine de Limbourg la régence que nécessitait le bas âge du duc Ferri III.

On voit par là de quelles prérogatives le corps de l'ancienne chevalerie lorraine était armé, sinon de droit, du moins en fait. On remarquera surtout que quand il se réunit, ce n'est pas sur la convocation ou sous la présidence du prince. Il tranche les différends politiques les plus graves. C'est lui qui paraît spécialement investi du droit de décider les questions relatives à la succession ducale. Tantôt il confirme un duc dans sa prise de possession du pouvoir, tantôt il déclare héritier présomptif tel membre de la famille ducale, tantôt il enlève ou défère une régence. Près de ces éclatants priviléges, combien paraissent pâles les attributions des premiers conseils de la royauté capétienne !

Ce n'était pas seulement dans les circonstances

solennelles, et pour des affaires d'intérêt public, que se réunissaient les barons lorrains. Nous avons déjà dit quelques mots des assemblées judiciaires connues sous le nom d'Assises de l'ancienne chevalerie. Voyons ce qu'était cette vénérable institution dans les premiers siècles de son existence.

C'est une tradition admise par tous les écrivains lorrains que, dès les temps les plus reculés, il existait en Lorraine un tribunal composé de la plus haute noblesse du pays, jugeant souverainement et en dernier ressort, tribunal suprême dont tous les vassaux et le duc lui-même acceptaient l'omnipotente juridiction. Semblable à l'un de ces fleuves mystérieux dont la source est inconnue, il cache sa naissance dans des régions et dans des temps où la science investigatrice des historiens modernes chercherait vainement à découvrir les lois fondamentales de sa formation. On ne peut que constater l'existence du tribunal des Assises en le voyant fonctionner; mais l'époque précise à laquelle il prit naissance est absolument inconnue.

Les vieux chroniqueurs lorrains ont avancé, sur la formation de ce tribunal, des faits plus dignes de la légende que de l'histoire, mais qui ont pourtant trouvé quelque crédit près de certains écrivains du dix-huitième siècle.

« On a écrit, « dit M. de Rogéville, » que Fréde-« rick, surnommé le Chaste, vingt-neuvième duc de « Lothreick suivant les uns, et trente-unième sui-

« vant d'autres, ayant été mandé par Charlemagne « pour aller faire la guerre en Italie, choisit douze « des plus anciens gentilshommes, auxquels il donna « le titre de pairs, pour régir le duché en son ab- « sence. »

Le même auteur ajoute :

« Gozelon, trente-septième duc, qui gouverna « depuis l'an 1020 jusqu'à 1044, joignit aux douze « pairs établis par ses ancêtres vingt-quatre cheva- « liers bien savans en droit et entendant les statuts « et coutumes particulières de chacune ville, l'office « desquels étoit de vuider tous les différends et de « connoître des sentences des juges inférieurs lors- « qu'ils en étoient requis (1). » L'auteur auquel nous empruntons cette citation, ancien conseiller au parlement de Nancy, ne semble pas lui-même tenir pour bien certaine cette origine du tribunal des Assises. Elle manque, en effet, des principales conditions qui font la certitude historique. La critique moderne a, depuis longtemps, fait justice de cette fabuleuse succession de ducs antérieurs à Charlemagne, et régnant en Lorraine avant qu'il y eut une Lorraine. Les faits et gestes de Frédérick le Chaste et du duc Gozelon ne doivent pas trouver plus de crédit au tribunal sévère de l'histoire que les aventures d'Ulysse ou les exploits d'Enée.

(1) Rogéville, *Dictionnaire* historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois; *verbo*, Assises.

Un seul fait paraît certain, c'est l'existence des Assises à l'époque où la maison d'Alsace s'assit sur le trône de Lorraine. Il est à peu près hors de doute que Gérard d'Alsace, à son avènement (1048), s'engagea solennellement à maintenir ce tribunal, et que cet engagement solennel fut l'une des principales conditions sous lesquelles la noblesse de Lorraine reconnut son autorité nominale.

Quoiqu'il en soit, il est constant que, dès la fin du onzième siècle, la chevalerie lorraine connaissait déjà des différends qui pouvaient s'élever entre les sujets ou vassaux du souverain. Une « Histoire de la fondation de l'Abbaye de Chamousey », composée au commencement du XII[e] siècle, en fournit une preuve évidente (1).

Un certain Thierri avait fait don du fief de Chamousey à une communauté dont le vénérable Séhère était abbé. Le donateur mourut peu après. Son frère, nommé Joscelin, molesta les religieux qui portèrent plainte au duc de Lorraine. Celui-ci assigna Joscelin et l'abbé Séhère à comparaître au tribunal des princes du pays. Les nobles ne se contentèrent pas d'entendre les deux parties. Ils appelèrent de nombreux témoins qui déposèrent sous la foi du serment. Quand ils se crurent enfin

(1) Cette histoire, écrite en latin par Séhère, premier abbé de Chamousey, a été reproduite par Dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine*, t. III, Preuves, col. 256 et suiv.

suffisamment éclairés, ils prononcèrent une sentence en vertu de laquelle le duc de Lorraine devait assurer aux religieux de Chamousey la paisible jouissance du domaine litigieux.

Cette sentence fut rendue en l'an 1094, à Vadigny, sur la rivière du Madon.

Quelques jours après, le duc Thierri vint en personne à Chamousey et fit prêter aux vassaux du fief le serment de fidélité qu'ils devaient à Séhère. Dom Calmet qui, dans le corps de son Histoire, rapporte longuement ce récit, le termine par cette laconique mention : « Telle était la manière de procéder en ce temps-là (1). »

Historien officiel et abbé de Senones, Dom Calmet écrit en cette double qualité, dont il n'a jamais pu, ou plutôt, je le crains, jamais voulu se dépouiller. De là une double conséquence : sa savante et volumineuse histoire de Lorraine glisse systématiquement sur tout ce qui a trait aux anciennes libertés du pays. En revanche, ses in-folios sont grossis démesurément par les complaisants récits de tout ce qui se rattache à l'histoire religieuse. Dans les faits que nous venons de rapporter, Dom Calmet n'a vu que des détails sur l'origine d'un monastère, assez obscur du reste. Rien de plus. C'est à ce titre seul qu'il les a empruntés à la vieille chronique latine. Mais il n'a eu garde de tirer de ces faits la

(1) T. II, col. 328 et suiv.

conséquence qui en ressort avec une frappante évidence, à savoir que, dès la fin du XIe siècle, le tribunal des Assises fonctionnait en Lorraine. La complaisance du courtisan s'était peut-être insinuée sous le froc du bénédictin. Dom Calmet ne vit pas ou n'osa pas montrer l'antique origine d'une institution que le grand-oncle du duc Léopold avait rayée du droit public de son pays et que Léopold, lui-même, n'avait jamais songé à relever au détriment de son pouvoir absolu.

Depuis longtemps la question des Assises n'a plus le privilége d'exciter les passions populaires et les méfiances du pouvoir. L'impartialité, la liberté même, ne peuvent donc faire ici défaut. Nous appuyant sur la chronique latine, rapportée par Dom Calmet lui-même, nous montrerons ce que l'historien moderne peut et doit y lire, ce que le père de l'histoire de Lorraine a pourtant laissé dans l'ombre.

Après avoir exposé les vexations que sa communauté eut à subir de la part de Joscelin, Séhère ajoute : *Tantis itaque injuriis et inquietationibus ipsius compulsi, ducis Theodorici curiam adivimus et ut judicio curiæ suæ ab injustia et oppressione, quam nobis violenter inferebat removeret, obnixe postulavimus.* Voilà donc une communauté qui, à la fin du XIe siècle, est violemment troublée dans sa possession par un grand du pays. A qui demande-t-elle justice? Qui sera juge du procès? Sera-ce le duc de Lorraine? Non, c'est la *Curia ducis*, c'est-à-dire la

cour des pairs de Lorraine, si je puis m'exprimer ainsi, les seigneurs de la terre, les nobles de l'ancienne chevalerie. Sur la demande de Séhère, le duc assigne les deux parties à l'audience des chevaliers : *Utrosque ad audientiam curiæ suæ convocavit.* Les chevaliers convoqués, le duc les requiert de rendre un jugement qu'il se chargera lui-même de mettre à exécution : *Convocatis itaque dux principibus suis, monuit eos ut judiciali sententia discuterent quid ipse inde facere deberet.* Les rôles sont bien tranchés. Nulle équivoque possible. Ce sont les chevaliers, les chevaliers seuls qui jugent. Dans le procès qui nous occupe, le duc de Lorraine agit, pour ainsi dire, en qualité de ministère public. Seulement son rôle ne se borne pas à requérir un jugement conforme à la justice. Il est également armé du pouvoir exécutif qui prêtera main forte au jugement. Eclairés par le témoignage de sept hommes libres, les anciens chevaliers rendent leur sentence. Ils décident que le duc Thierri doit mettre la communauté de Chamousey en possession de l'alleu en litige, et réprimer au besoin par la force ouverte les empiétements de Joscelin : *Protinus iidem subsequenter judicaverunt ducem Theodoricum ipsum allodium Ecclesiæ nostræ sasire debere et adversarium nostrum..... potestatis suæ objectione comprimere.*

Il résulte donc de la chronique de Séhère que les seigneurs du pays formaient, au XI[e] siècle, une cour de justice. Cette cour ne reçut que plus tard sans

doute le nom de tribunal des Assises. Que dans ces temps reculés, où la langue nationale n'était pas encore formée, on l'appelât *curia ducis*, peu importe. C'était déjà ce tribunal auguste composé d'hommes qui se disaient les égaux en naissance et en droits des ducs de Lorraine, tribunal qui siégea jusqu'au milieu du XVIIe siècle, mais dont l'éloge, au temps de Dom Calmet, était considéré comme une critique du régime vainqueur.

L'existence du tribunal des Assises au XIe siècle n'a rien qui doive surprendre. Les Assises étaient une sorte de cour des pairs, assez semblable, dans le commencement, à la cour des pairs de France. Les hauts barons français, trop souvent retenus à la guerre, peu aptes par leurs goûts et leur éducation aux études juridiques, se lassèrent promptement du droit de rendre personnellement la justice. Les légistes montèrent peu à peu du petit gradin placé sous les pieds des barons au siége élevé des pairs (1) et, tout en gardant leur ancien nom de conseillers, devinrent et demeurèrent les véritables et seuls juges. En Lorraine il n'en fut pas ainsi. La noblesse comprit que le plus honorable de ses priviléges était en même temps l'un des gages les plus sûrs de sa prépondérance. Elle tint à honneur d'user régulièrement de son droit. Les ducs de Lorraine entreprirent souvent de restreindre la juridiction de leurs

(1) Saint-Simon, éd. Chéruel, t. 11, p. 309.

feudataires; mais les barons lorrains déployèrent autant d'énergie à défendre leur privilége qu'ils usaient d'assiduité à l'exercer. Nous retracerons les diverses péripéties de cette lutte six fois séculaire qui donne à l'histoire de l'ancienne chevalerie lorraine une physionomie d'une si puissante originalité. Bornons-nous à constater dès maintenant l'existence authentique du tribunal des Assises dès le XIe siècle.

§ III.

Rôle de la chevalerie dans l'affranchissement des communes.

Les épisodes multiples de la grande révolution sociale qui a reçu le nom trop modeste d'affranchissement des communes commencent à être bien connus aujourd'hui. D'innombrables chartes communales ont été, depuis quarante ou cinquante ans, publiées et commentées. On sait quel fut le caractère du mouvement municipal dans les diverses régions du royaume capétien et dans la plupart des territoires que, depuis le moyen âge, il conquit par les armes ou s'annexa par les traités. Il est cependant une province, qui a formé quatre de nos départements les plus populeux, où l'affranchissement des communes n'a été sérieusement étudié, ou même apprécié, ni par les historiens français, ni par les écrivains indigènes. Cette province, c'est la Lor-

raine. Son histoire communale offre encore un vaste champ ouvert à des explorations patientes mais fécondes, à des appréciations neuves, à des comparaisons instructives. Le cadre de notre sujet ne nous permet qu'une rapide excursion sur ce terrain vierge, et nous devons nous borner à jeter un coup d'œil sur l'horizon. Puisse un autre plus digne, séduit par une si noble tâche, tracer toutes les lignes du tableau et répondre ainsi à l'appel fait par l'illustre auteur des *Lettres sur l'histoire de France* à tous les hommes qui se soucient de connaître le passé de leurs pères, à tous ceux qu'émeuvent encore des souvenirs plébéiens d'énergie, d'honneur ou de liberté.

On peut assigner trois origines à la bourgeoisie française, trois berceaux au tiers-état : 1° les villes qui conservèrent le régime municipal romain à la faveur de la nuit et de l'anarchie universelles; 2° les villes et les bourgs qui se formèrent sur les domaines de grands propriétaires de fiefs et qui, par le besoin qu'avaient les seigneurs de leurs services, obtinrent sans lutte non une charte constitutive d'indépendance politique et de gouvernement local, mais du moins un ensemble de concessions et de privilèges suffisant pour assurer le développement de leur prospérité et, par conséquent, de leur importance sociale; 3° enfin les communes proprement dites, les villes qui offrirent la guerre au seigneur, conquirent la liberté par l'insurrection et se consti-

tuèrent en petites républiques en face d'un maître impuissant ou vaincu (1).

Quelquefois aussi, et ce sera, si l'on veut, une quatrième origine du tiers-état, un grand seigneur délaissé par les colons de son domaine faisait enclore de palissades quelques portions de terre déserte et inculte. Ses envoyés allaient ensuite proclamer au loin que ce lieu serait, à l'avenir, un lieu de franchise, et lisaient la charte octroyée d'avance par le seigneur quand l'existence de la ville n'était encore qu'un projet. Alors les serfs des domaines voisins, les petits marchands, les gens de métier, ceux qui pour échapper à la tyrannie féodale fuyaient le foyer domestique, ceux-là se rendaient au nouvel asile. C'est ainsi que quelques communes eurent réellement pour fondateur le signataire de leur charte (2).

Telles furent donc, en France, les origines diverses de la bourgeoisie : transformation des municipalités romaines ; concession volontaire des seigneurs soit en faveur des villes existantes, soit en

(1) M. Guizot, *Hist. de la civilisation*, t. IV, 16e leçon.

(2) M. Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*, XV. Nous n'indiquons ici que les traits principaux de l'établissement du régime municipal. Nous n'ignorons pas qu'il en existe d'autres variétés parmi lesquelles l'une des plus curieuses est la pression exercée par les seigneurs sur leurs sujets pour les contraindre à acheter leur liberté. Voy., à cet égard, M. Tailliar, *De l'affranchissement* des communes dans le nord de la France ; Cambrai, 1837, in-8°.

faveur des villes à naître ; enfin et surtout la guerre ouverte qui créa tant de communes libres, mais malheureusement sans lien fédératif entre elles.

Cette diversité d'origines se retrouve-t-elle en Lorraine au berceau du tiers-état? Telle est la première question que nous allons examiner.

Il sera facile de montrer tout d'abord que les institutions romaines n'ont été pour rien dans l'avènement de la bourgeoisie lorraine à la liberté. Le régime municipal de l'Empire, quoique longtemps vivace en beaucoup de lieux de la vallée du Rhin, n'avait pas laissé une forte empreinte sur le sol mosellan. Les villes épiscopales enclavées dans la Lorraine, mais qui n'étaient pas lorraines, avaient seules conservé quelques traces des institutions de l'empire. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher, pour les pays lotharingiens, l'origine du tiers-état.

La verrons-nous dans un insurrection victorieuse? Est-ce à la guerre que le tiers-état lorrain dut la liberté? Pas davantage. Qu'on le remarque bien, c'étaient presque toutes de grandes et populeuses cités, celles qui s'affranchirent par la force du joug féodal. Quelques-unes pouvaient entretenir de véritables armées dans leurs murs garnis de créneaux, et si les bourgeois révoltés dormaient en paix au vain bruit des fureurs de leur maître, c'est que leurs archers veillaient sur les tours des remparts et que des herses de fer s'abaissaient devant leurs portes. Or, en Lorraine, au temps où quelques grandes ci-

tés françaises mettaient à la raison leur évêque ou leur comte, il n'y avait pas une seule ville en état d'offrir la guerre à son suzerain. La capitale même du duché, Nancy, existait à peine comme ville. On chercherait en vain, sur les rives de la Meurthe ou de la Moselle, une agglomération méritant mieux que le nom de bourgade. Il ne faut donc ni s'étonner ni s'affliger si les chroniques lorraines ne nous montrent pas, au XII[e] siècle, de vastes associations d'hommes en armes, se réunissant dans l'église ou sur la place du marché, prêtant sur les choses saintes le serment de se soutenir les uns les autres contre l'oppresseur commun; puis combattant dans les rues et, après le triomphe, exigeant du seigneur, en échange de la paix, une charte qui fît d'eux les libres citoyens d'une libre commune. Le silence des chroniques ne prouve pas que les ancêtres des bourgeois lorrains aient méprisé la liberté, qu'ils n'aient pas aspiré, pour eux et pour leurs enfants, à une existence à la fois libre et respectée. Ce silence prouverait, tout au plus, qu'ils n'ont point tenté une lutte que leur isolement rendait impossible ou tout au moins inutile.

Ainsi ce n'est pas la lutte à main armée qui, en Lorraine, a fondé le tiers-état. Aucune ville du duché ne peut se glorifier d'avoir été une commune dans le sens qu'avait ce mot au moyen âge. Aucune ville n'a conquis, par une insurrection bourgeoise, *sa charte de commune*, terme qui exprimait, il y a

sept cents ans, un système de garanties analogues, pour l'époque, à ce qu'aujourd'hui nous comprenons par le mot *constitution*. — Remarquons en passant que le mot commune n'est nullement synonime du mot *tiers-état*. Celui-ci est beaucoup plus compréhensif que celui-là. Le tiers-état fut l'expression de la liberté générale; la commune n'est que l'expression de la liberté locale. Le tiers-état se développait et jouait, de jour en jour, un plus grand rôle politique précisément à l'époque où les communes s'effaçaient l'une après l'autre. Dans toute l'Europe il y eut des communes, mais il n'y eut vraiment de tiers-état qu'en France et dans les pays limitrophes. Quand nous disons qu'en Lorraine il n'y eut pas de communes, il faut en conclure, non qu'il n'y eut pas de tiers-état dans ce pays, mais seulement que les communes, les villes affranchies par l'insurrection n'y sont point, comme en France, l'une des origines du tiers-état.

Puisque la bourgeoisie du duché n'est sortie ni des anciens municipes romains, ni des communes victorieuses, ce sont donc des concessions seigneuriales qui lui ont volontairement octroyé la licence d'être libre. Aussi le mot affranchissement est-il seul convenable pour qualifier le fait qui a rendu libres les villes lorraines. Le mot révolution serait plus qu'exagéré; il serait absolument faux. Quelles furent, dans cet affranchissement, la part, l'initiative de l'ancienne chevalerie? Quelles furent celles

du pouvoir ducal? A quelle époque remontent les affranchissements? Quelles étaient la nature et l'étendue des concessions faites aux villes affranchies? Telles sont les questions que nous devons maintenant aborder.

Le successeur du duc Mathieu II, Ferri III, dont le long règne embrasse plus d'un demi-siècle (1251-1303), fut le promoteur de l'émancipation communale en Lorraine. On citerait à peine deux ou trois chartes d'affranchissement antérieures à son avènement. C'est par lui que les principales agglomérations du duché furent dotées de libertés urbaines et de priviléges. Les premiers affranchissements en Lorraine ne datent donc que de la seconde moitié du XIII[e] siècle, tandis que, en France, le mouvement communal avait commencé dès la moitié du XI[e].

Au nombre des villes affranchies par Ferri III nous citerons : Neufchâteau en 1257 (1); Montfort, Châ-

(1) On lit dans les *Coupures de Bournon :* « Sous le prince Ferri III, la loi de Beaumont prit faveur, il l'admit dans ses Etats, Neufchâteau fut affranchi en 1264. » Cette citation est de la rédaction de Mory d'Elvange qui donne l'analyse de la charte indiquée. Elle paraît être la même que celle du vendredi après les Rois 1256 (vieux style) dont M. Lepage a publié le texte dans la statistique des Vosges. Cette charte est très-libérale. Quoiqu'inspirée par la loi de Beaumont, elle n'en reproduit pas les dispositions. D'ailleurs elle n'est pas l'origine des libertés municipales de cette ville. M. Lepage mentionne une charte de Mathieu II de septembre 1231.

tenoy (la résidence première des ducs), Arches, Frouard et Bruyères en 1263; Nancy, Saint-Nicolas-de-Port, Lunéville, Gerbévillers et Amance en 1265, etc. (1) Le même prince affranchit d'un seul coup, en 1276, la ville et le comté de Longwy qui comptait trente-six bourgades ou fiefs principaux (2).

Les chartes ainsi concédées par Ferri III dérivent toutes d'une charte modèle, celle de Beaumont-en-Argonne. Tantôt le duc déclare purement et simplement que la ville est affranchie et mise à la loi de Beaumont. Tantôt, tout en statuant que la ville est mise à la loi de Beaumont, le duc édicte certaines restrictions étrangères à cette loi, ou supprime quelques-uns des articles du texte original. Mais partout et toujours, c'est la loi de Beaumont qui sert de type aux chartes nouvelles; c'est son esprit, souvent, son texte même, qu'on retrouve dans toutes les chartes parvenues jusqu'à nous. Une analyse de cette loi donnera une idée exacte du régime introduit par Ferri III dans les villes lorraines.

Beaumont, situé vers les confins nord-est du du-

(1) V. M. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 113. Dom Calmet. *ibid.*, t. III, col. 117, et M. Joly, *Mém. de la Société d'archéologie lorraine*, 1868, p. 132.

(2) Voy. la liste des trente-six fiefs relevant de Longwy dans Mussey, *La Lorraine ancienne et moderne*, p. 242. Voy. aussi Dom Calmet, *Hist.*, t. III, col. 131. — On doit ajouter encore les chartes de Pont-Saint-Vincent, Dolcourt, Châtel-sur-Moselle, Charmes, Saint-Dié, etc. Voy. M. Joly, *ut supra*.

ché de Bar, appartenait à la Champagne et relevait des archevêques de Reims. Ce n'était guère qu'un modeste village quand l'archevêque Guillaume-aux-Blanches-mains, en l'année 1182, lui concéda cette charte mémorable qui devint bientôt, sous le nom de loi de Beaumont, le partage d'un si grand nombre de villes dans la Lorraine et les pays voisins (1).

La loi de Beaumont place le pouvoir politique en la personne du seigneur, de l'Archevêque ; mais ce pouvoir consiste presque uniquement en ce que le seigneur s'appelle ainsi. De droits arbitraires, il n'y en a pas ; de droits utiles, fort peu. Il résulte de l'examen attentif de la charte de Beaumont que les droits de l'Archevêque se bornent à ceci : 1° il peut convo-

(1) Dom Calmet a publié une ancienne traduction française de la loi de Beaumont dans son *Hist. de Lorraine*, *1re éd.* (exemplaires cartonnés), t. II, Preuves, col. 537-541. Cette traduction, publiée sur un texte latin mal copié, est elle-même très-fautive. Le texte latin a été publié, pour la première fois, dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartes (livraison de janvier 1851, p. 248 et suiv.) par M. d'Arbois de Jubainville, d'après un mss. des archives de l'Empire, coté 1, dans le carton 207 du trésor des chartes. C'est un acte d'aveu et d'hommage du comte de Chiny à l'archevêque de Reims. M. Digot a reproduit ce texte à la fin du t. II de son *Hist. de Lorraine*, en l'améliorant et en profitant des rectifications proposées par M. d'Arbois de Jubainville dont la version reproduit seule celle du mss. — Deux autres textes, l'un en latin, l'autre en français, ont été

quer les bourgeois pour aller à la chevauchée ; 2° c'est en son nom que les plaids généraux se réunissent ; 3° il perçoit, chaque année, un impôt fixe, ou plutôt il touche le produit de cet impôt levé par les soins des magistrats municipaux ; 4° à lui appartiennent le four banal et le moulin ; 5° il touche la moitié du produit des amendes ; 6° enfin le mayeur, et probablement les jurés, lui prêtent serment de fidélité. Tel est l'ensemble des droits qui résident en la personne du seigneur. Le service militaire était une charge insignifiante. Si l'Archevêque avait gardé le droit de mander les bourgeois à sa chevauchée, ce droit était purement honorifique : car les bourgeois ne devaient qu'un service maximum de deux jours : *Burgenses*, dit la loi de Beaumont, § 52,

publiés par M. l'abbé Defourny dans son ouvrage sur « la loi de Beaumont » (Reims 1864). Ces textes sont tirés de pièces qui, bien qu'appartenant aux archives de la commune même de Beaumont, ne sont pas les originaux de Guillaume-aux-Blanches-mains Le texte latin n'est qu'une copie, souvent fautive, faite en avril 1788 par le greffier de la chambre des comptes de Bar M. Defourny qui n'a pas connu la version publiée par M. d'Arbois de Jubainville, a cherché à rectifier le texte qu'il a publié à l'aide de celui de la charte de Beaufort, dont il existe à Beaumont une copie sans date. — Quant au texte français, ce n'est pas une traduction de la charte originale. Il est beaucoup plus développé Il semble que ce soit un recueil d'anciennes coutumes de Beaumont dont la charte primitive a pu inspirer les principales dispositions, mais qui est certainement très-postérieur à cette charte elle-même.

in exercitum Archiepiscopis ibunt. Itaque, ipso die, vel in crastino, ad Bellummontem redibunt.

Voici maintenant les dispositions de la loi de Beaumont relatives à l'impôt foncier. On verra qu'elles ne grévaient pas les maisons et les terres de charges écrasantes :

Le bourgeois possesseur d'une maison dans la ville, ou d'un jardin hors des murs, devait douze deniers, payables par moitié : une fois à Noël et l'autre à la Saint-Jean-Baptiste. Trois jours après l'échéance, le retardataire était puni d'une amende de deux sous (art. 1er).

L'impôt sur les maisons et sur les jardins était, comme on voit, un impôt fixe. L'impôt sur les terres était au contraire, proportionnel : les prés payaient quatre deniers par fauchée ; la terre déjà en culture devait de douze gerbes deux ; et la terre *quæ in nemore extirpabatur* de quatorze gerbes deux (art. 3 et 4) (1).

Le droit prélevé par le moulin et le four seigneurial était d'un vingtième sur le grain et d'un vingt-quatrième sur le pain (art. 5 et 6).

Pas de capitation, pas de prestation personnelle ; liberté absolue de vendre et d'acheter, sans aucun droit de vinage ni de tonnage (art. 2). Enfin le

(1) Ceci peut s'entendre soit des défrichements, soit des *sartages* qui se pratiquent dans les Ardennes depuis un temps immémorial.

libre usage des eaux et des bois était concédé aux bourgeois : *Concedimus vobis usum aquæ et nemorum liberum* (art. 8), c'est-à-dire probablement, le droit de pêche, et, en tous cas, la faculté de prendre dans les forêts tout le bois nécessaire aux besoins de chaque ménage (1).

L'administration de la commune est confiée à un mayeur et à un certain nombre de jurés (*jurati*) tous élus parmi les bourgeois et par tous les bourgeois (art. 9) (2). Ce conseil électif cumulait les fonctions administratives et les fonctions judiciaires. Nul ne pouvait décliner son universelle juridiction (art. 24). Il tenait, trois fois l'an, un plaid ou placite général (art. 53). Le mayeur et les jurés étaient responsables, vis-à-vis des officiers de l'Archevêque, des revenus seigneuriaux (art. 9). Ils ne pouvaient rester en charge plus d'un an, à moins qu'une nouvelle élection ne leur donnât l'unanimité des suffrages (*ibid*).

L'art. 11 spécifiait que quiconque se présenterait

(1) Il ne faudrait pas induire de cette disposition que toutes les communautés mises à la loi de Beaumont soient simplement usagères dans les bois de leur territoire. En fait, plusieurs sont propriétaires de ces bois ; d'autres sont usagères ; d'autres enfin ont perdu les usages qui leur avaient été concédés.

(2) Voy. dans M. Defourny, p. 243 un procès-verbal d'élection du mayeur et des jurés du 16 mai 1717. Cette pièce authentique, qui existe encore dans les archives de Beaumont, prouve que la charte était encore appliquée au XVIIIe siècle.

à Beaumont pour y habiter en qualité de bourgeois, donnerait à son entrée un écu (*unum nummum*) au mayeur et aux jurés. Le mayeur assignait en échange au nouvel arrivant une maison ou un lot de terre. Remarquons en passant que cette disposition ne pouvait être applicable en Lorraine que dans les villes dépeuplées par la guerre ou par la peste, ou par la misère plus terrible encore.

Telles sont les principales dispositions de la loi de Beaumont (1). Entre toutes les chartes arrachées aux seigneurs du moyen-âge ou librement consenties par eux, nous n'en connaissons pas de plus libérale. Peu ou pas de service militaire ; de légères redevances contre lesquels les fermiers d'aujourd'hui échangeraient volontiers le canon qu'ils payent à leur propriétaire ; une administration communale indépendante, souveraine, exercée par des magistrats issus du suffrage universel ; la justice rendue par ces mêmes magistrats. Parmi les plus vaillantes et les plus heureuses des communes affranchies de haute lutte, combien ont obtenu de tels avantages? Tels sont pourtant les privilèges dont

(1) Nous ne dirons rien des dispositions relatives aux crimes, aux délits et à leur répression, ni de celles qui règlent la procédure en justice. Nous avons entendu analyser seulement les plus importantes, celles qui peuvent donner une idée de la condition des personnes et des terres établie par la loi de Beaumont.

le duc Ferri III gratifia volontairement la plupart des villes de son duché.

S'il est faux de représenter Louis-le-Gros comme le patron des libertés bourgeoises de la Manche aux Pyrénées, comme le père du tiers-état français, d'attribuer à la hauteur de ses vues la grande rénovation sociale qui fut surtout le résultat de l'insurrection populaire, on ne peut méconnaître que Ferri III fut le promoteur de l'émancipation communale dans son duché, qu'il joua en Lorraine le rôle qu'on a longtemps et faussement fait jouer à Louis VI en France. Le fait matériel de l'affranchissement des communes par Ferri III est constant et ne peut prêter à la discussion. Mais quel fut le mobile de cette générosité exemplaire? Le champ est ouvert, sur ce point, à bien des appréciations. Nous mentionnerons ici une théorie que M. Augustin Thierry a développée avec son admirable talent; mais qui, déjà trop exclusive pour la France, est, en tous cas, inapplicable à la Lorraine. Suivant lui, quand les rois ou les seigneurs concédèrent sans combat des chartes de commune, ce fut non-seulement sur la sollicitation des bourgeois, mais aussi parce que les bourgeois étaient en état d'arracher leur charte par la force, si elle ne leur était pas octroyée par le bon plaisir. Il nie que les rois ou les seigneurs aient pu prendre l'initiative d'un affranchissement qui était toujours contraire à leur intérêt, car aucune somme une fois payée, aucune rente raisonnablement assise,

ne pouvait compenser la taille haute et basse, et tous ces droits de mariage, de décès et de mainmorte, de justice et autres qu'anéantit la création des communes (1). Si nous suivions la théorie de M. Thierry, il faudrait conclure que Ferri III, en mettant les communes lorraines à la loi de Beaumont, a cédé à la crainte d'une explosion imminente de l'esprit de démocratie. Or, il n'en est rien. Nous l'avons dit et nous le répétons : aucune ville du duché n'était en état de lutter victorieusement pour la conquête de ses franchises. Ce point ne peut faire l'objet d'un doute. Si donc Ferri affranchit la plupart des villes relevant de sa suzeraineté, on ne peut voir dans ces concessions réitérées que l'exécution d'un plan librement conçu et volontairement poursuivi.

Loin de nous l'aristocratique pensée de refuser au peuple toute spontanéité, toute conception collective, surtout quand il s'agit de ses plus chers intérêts. Non, les grandes masses d'hommes, les associations plébéiennes, furent, grâce à Dieu, autre chose que de l'étoffe pour la pensée d'un roi ou d'un soldat. Mais il faut savoir dire la vérité, même quand elle diffère des tableaux que nous avions rêvés et que nous aimerions à peindre. Or, la vérité est que, dans l'affranchissement des communes lor-

(1) Voy. Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*, 2e part., XIV : Sur l'affranchissement des communes.

raines, le rôle du peuple fut purement passif. Le peuple accepta avec joie la liberté qu'on lui donnait et qui comblait ses vœux. Mais les affranchissements furent une pure émanation de l'initiative ducale. Ferri III érigea la liberté des communes en système politique. La mémoire de nos pères ne sera pas souillée pour avoir reçu de ce prince des concessions qui ne lui furent ni arrachées par la violence, ni même imposées par la crainte.

Est-ce à dire que Ferri III fût épris d'un amour profond pour le peuple? qu'il émancipa les communes pour la plus grande gloire de son règne et qu'il voulut, devançant les idées de son temps, léguer à la postérité l'exemple rare et admirable d'un prince démocrate sur un trône féodal? Non, sans doute. Ses vues étaient plus simples, plus conformes à l'esprit de son siècle. Il affranchit les communes parce qu'il avait un grand intérêt à les affranchir. Si son intérêt personnel se trouva conforme à l'intérêt général, ce fut un hasard heureux pour la mémoire de son long règne. Rien de plus. Reste maintenant à montrer par quelle fortune, en paraissant servir la cause de la bourgeoisie, le duc Ferri servait réellement sa propre cause.

Remarquons d'abord que Ferri ne se borna pas à affranchir les populations qui relevaient directement de sa suzeraineté. Il gratifia aussi de chartes communales nombre de villes et de bourgades dont il n'était que le suzerain médiat, qui se trouvaient

sous le vasselage direct des seigneurs de l'ancienne chevalerie (1). Il n'est pas besoin de faire ressortir avec quel mécontentement la noblesse dut accueillir ces mesures arbitraires et illégales, si l'on peut employer ce mot en parlant des choses du XIII[e] siècle. La création des communes portait la plus rude atteinte aux droits ou plutôt aux priviléges de la noblesse. En prenant l'initiative des affranchissements sur les terres de ses vassaux, Ferri enlevait

(1) On ne connaît pas d'une manière précise les villages dont le duc de Lorraine était simplement suzerain et qui furent ainsi affranchis par lui. En admettant que le fait soit simplement probable, mais non démontré, pour les seigneuries telles que Bayon, Darney, Dombasles, Neuviller, Beaufremont, Passavant, Haussonville, Parroye, Vandières, Florenges et Cons-la-Grandville (Digot, t. II. page 77), il est certain que les nobles « traversèrent priviléges et franchises qu'avoit Monsignor donné et gratifié certains lieux (Mémoirial de Louis d'Haraucourt). — Dans tous les cas, il est évident que l'exemple était contagieux, et que beaucoup de seigneurs se virent indirectement forcés d'accorder dans leurs domaines, contre leur gré, des franchises analogues à cèlles que le duc avait proclamées dans les siens. D'ailleurs, les sujets des seigneurs fuyaient les communes non affranchies pour se réfugier dans les villes ducales. C'était assez pour exciter l'animosité des seigneurs réfractaires à l'affranchissement. Dans tons les cas, il n'est pas douteux que les affranchissements furent le principal motif de la révolte des seigneurs contre Ferri III. M. Digot ne le met pas en question. (Voy. *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 120 et suiv.) — Le même fait se reproduisit plus tard. V. *ibid.* p. 358 et suiv.

aux seigneurs une notable partie de leur autorité, sans leur laisser, au moins, la consolation de garder en échange la reconnaissance des nouveaux bourgeois Il conquérait ainsi, à bon marché, une popularité qui, déjà précieuse en elle-même, l'était aussi en ce qu'elle affaiblissait l'influence des anciens chevaliers à proportion de ce que gagnait l'influence ducale. Peut-être même le duc Ferri eut-il cette prétention, que l'on prête à Louis VI, d'établir en principe que toute ville de commune relève directement de la couronne. Dans ce cas, son intérêt eût été plus sérieux encore à l'extension des affranchissements. Rien ne prouve que Ferri III ait cherché à établir cette doctrine politique; rien ne prouve qu'il ne l'ait pas embrassée. En tous cas, elle est bien dans les idées de l'époque, et il n'y a pas témérité à supposer qu'il ait cherché à la faire prévaloir.

Il est certain que Ferri III, dans tout le cours de son règne d'un demi-siècle, soutint contre la noblesse une lutte opiniâtre. Nous en verrons tout à l'heure des preuves non équivoques. On peut considérer la création des communes par ce prince comme l'une des armes les plus acérées dont il se servit dans sa lutte contre la chevalerie.

Le corps de l'ancienne chevalerie lorraine, armé des redoutables prérogatives politiques et judiciaires que nous lui connaissons, devait être et fut, en effet, l'adversaire acharné des ducs dans leur mode de

gouvernement intérieur. A l'époque où nous sommes parvenus, le but politique poursuivi par la chevalerie était tout égoïste, tout personnel. Plus tard, la cause de l'ancienne chevalerie s'identifia avec celle des libertés publiques. Mais, au temps de Ferri III, par exemple, il est clair que l'aristocratie lorraine, luttant contre le pouvoir ducal, n'avait d'autre but que la conservation ou l'extension de ses privilèges. Remarquons même que, sous Ferri III, c'est le pouvoir ducal et non la chevalerie qui défendait la cause de la démocratie.

Ferri III se crut assez fort, non-seulement pour multiplier les affranchissements, mais même pour attaquer l'antique juridiction connue sous le nom de Tribunal des Assises de l'ancienne chevalerie. On sait, par le codicile du testament de Thiébaut II, que le duc Ferri III prit une décision en vertu de laquelle les jugements prononcés dans les Assises de la Chevalerie devaient être, à l'avenir, rendus au nom du souverain (1).

Les chevaliers s'assemblèrent, tinrent de secrètes réunions et préparèrent un plan qui consistait à enlever le duc Ferri à la chasse et à le détenir ensuite

(1) On ne connaît pas la date précise de cette révolution judiciaire tentée par Ferri III; mais on peut conclure de certains passages des anciennes chroniques qu'elle précéda de peu de temps et motiva probablement l'audacieux coup de main qui mit la personne de Ferri aux mains des chevaliers.

dans le manoir de l'un d'eux. L'enlèvement, la détention et la miraculeuse délivrance du duc Ferri III forment l'un des plus curieux et des plus populaires incidents de l'histoire de Lorraine. Dom Calmet l'a rangé parmi les fables (1). Avant lui et après lui, les principaux écrivains du XVIIIe siècle l'ont passé sous silence, ou ne l'ont rapporté que pour en démontrer l'invraisemblance, et même l'impossibilité. La critique moderne n'a pourtant pas démenti la tradition qui s'était conservée jusque dans les chansons populaires du siècle dernier. L'exploration de manuscrits inconnus au temps de Dom Calmet a permis d'établir la vérité des faits relatifs à la captivité de Ferri. Ils ont aujourd'hui un caractère d'authenticité qui les a conquis au domaine de l'histoire (2).

Le récit que nous allons rapporter est emprunté au Mémorial de Louis d'Haraucourt dont la plume laborieuse de Mory d'Elvange nous a conservé de

(1) *Hist. de Lorraine*, t. III, col. 148 et 149.

(2) Voy. la curieuse dissertation de M. Beaupré intitulée *De la prison de Ferri III dans la tour de Maxéville*. Nancy, Grimblot, 1839, in-8.

Ce passage était écrit lorsqu'a paru dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas (1866) un remarquable travail de M. de Saint-Vincent sur le même sujet, mais dans un sens diamétralement opposé à celui de M. Beaupré. Quoi qu'il en soit, nous savons que l'auteur de la prison de Ferri III persiste dans son opinion que nous adoptons complétement.

si précieux fragments. Il est un peu long, mais sa grâce naïve nous enlève le triste courage de le mutiler :

« Pour ce que li duc Ferry avoit grandement en-
« vie de gerroyer et volut à tous meshy mettre
« empeschement ès priviléges que certains de la
« noblesse des siens estatz avoient eu prétention et
« dont n'usoient en bons et loyaux gentilshommes,
« mais bien comme leur duisoit à leur intérêt, dont
« le pouvre peuple moult eut de souffrance, li dits
« gentilshommes parfirent menéessourdes et brigues
« à telles fins que traversassent priviléges et fran-
« chises *qu'avoit monseignor donné et gratifié cer-*
« *tains lieux,* firent complotz, et fut que certain
« jour qu'ez passe temps de chasse dans les bois qui
« sont par dessus li ville qu'a nom Laxou, qu'est
« tout proche di Nancy, li duc resta en plaisir que
« fut prins par la nuict. Parquoi certain Adrian des
« Ermoises, qu'avoit jollie femme à luy, qu'on
« disoit avoir privautez et doulces accointances au
« bon plaisir di duc, qu'estoit moult gentil prince,
« que duisoit mieux à femelle qu'estait convoiteuse
« ez ebats d'amour que li vieil et bigloux Andrian.
« Et fut li duc Ferry prins et appréhendé à corps,
« en certain destour, par gens armez, que couvri-
« rent son chief, en tant que ne vist goutte, et fut
« grandement par longues allées et venues pour-
« mené et finalement mis en la tour du chastel de
« Maxéville, qu'est du fief dudit Androuin ; et ne

« sceut li duc en quelles mains estoit, ne siens ser-
« viteurs qu'estoit devenu.

« Un certain jour qu'avoit grandement fait bise « et grosse boulée, fut partie du toict en la susdite « tour enlouvée et mise en desappoint par li vent, « et fut force que certain qu'on nommoit Petit-« Jehan, et qui n'avoit qu'un œil, montit sur ladite « couverture et chantoit chansonnement qu'avoit-« on fait en complaincte, et disoit que li duc estoit « alli quérir, en lieu qu'on ne scavoit, place à « guerroyer ou fille tant gentille que fust à son « poinct, n'en estant onc à sa guise dans ses estatz. « Et fust oy li chansonnement dl duc, qui li pour-« parla et baillit anneau qu'avoit au doigt, et li pro-« mit grand prix, et fit commandement qu'allast « trouver sa dame et li baillist.

« Qu'ayant fait li couvreur Jehan, fust la dame « Marguerite bien esbahie, et ne perdit temps le « sire de Tillon, qu'estoit sien gentilhomme, et « print quelque dix cavaliers, qu'estoient gens à « mains et loyaulx hommes, et chevauchèrent en « grande haste audit Maxéville, que n'est loing de « Nancy, et fut li duc Ferry sorti di tour, que fust « rasée à la mointance, et li fief d'Andrian apprins « et tombé par félonie ; dont advint grand honneur « et amitiance au sire de Tillon, que demanda à « tousjours mais, pour souvenance de ce qu'en pre-« mier avoit porté secours à Monseignor, li et sa li-« gnée, tant que seroit en légitime procréation et en-

« gendrée de son chief, avinssent droict et puissance « aller, en premier avant tous aultres, exceptant li « seignor duc, à l'adorement di seignor Dieu à jour « que bons et loyaulx chrestiens festoyent sa mort; « ce que fut accordé. »

Tel est le récit de la merveilleuse aventure de Ferri III. Il a le rare privilége d'unir au romanesque de la légende une authenticité qui lui ouvre les graves annales de l'histoire (1).

(1) Cette authenticité a cependant été discutée et combattue par M. de Saint-Vincent dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1866, p. LXXIII. Malgré la forme attrayante sous laquelle se présente l'opinion de l'auteur, sa conclusion ne nous paraît pas devoir prévaloir contre celle de MM. Beaupré et Digot, qui admettent la réalité de l'emprisonnement du duc Ferri dans la tour de Maxéville. Nous renvoyons à leurs savants ouvrages pour la démonstration du fait, qui a pu être nié par Dom Calmet dans l'ignorance où il était du Mémorial de Louis d'Haraucourt. Quant à M. de Saint-Vincent, il reconnaît bien qu'un duc de Lorraine a été emprisonné dans la tour de Maxéville, il reconnaît également l'authenticité du Mémorial, mais avec une correction. Partout où il s'agit de Ferri III, il propose de lire Jean d'Anjou, c'est-à-dire que le fait se serait passé au moins un siècle et demi plus tard que ne l'indique d'Haraucourt. On conçoit qu'on ait pu nier le fait tant qu'il reposait seulement sur une tradition. Mais une fois qu'on admet l'emprisonnement attesté par d'Haraucourt son récit, ne peut être divisé. Ceux qui recherchent la vérité historique sans se laisser séduire par le charme du style, reconnaîtront que la victime des seigneurs n'a pu être Jean d'Anjou contre lequel il n'existait aucun

Le duc Ferri ne signala pas son retour par des exécutions (1). Il profita seulement de sa victoire pour abaisser la chevalerie : ce fut probablement alors qu'il fit rendre en son nom les jugements prononcés par la chevalerie dans ses Assises. La plupart des conjurés furent graciés, mais le duc fit placer sur les tours de leurs châteaux des *enseignes et marques infâmes*, qu'on voyait encore au temps de Charles IV (2). Le sire des Armoises lui-même trouva grâce devant Ferri. Cependant, depuis la défection d'Androuin, quand un des Armoises dînait à la table ducale, sa place était marquée par un couvert renversé. Cet usage singulier se perpétua comme une tradition de l'ancienne cour de Lorraine. Il subsistait encore

motif sérieux d'animosité. On peut bien nier une tradition quand elle n'est pas appuyée sur une autorité certaine. Mais quand cette tradition, encore vivante de nos jours, se trouve en concordance avec une autorité qu'on ne méconnaît pas, on ne peut substituer à cette tradition et à cette autorité un système historique, séduisant au premier abord, mais qui n'est justifié par aucun témoignage, ni adopté par aucun historien.

(1) La date et la durée de la captivité de Ferri n'ont pu être, jusqu'ici, parfaitement précisées. M. Digot, dans son *Hist. de Lorraine* (t. II. p. 123 et 124), estime que cet événement singulier doit être placé vers les années 1269 ou 1270. Quant à la durée de la détention, le même auteur pense qu'elle n'a pas dû excéder six ou huit mois.

(2) Chronologie sommaire des ducs de Lorraine et de Bar, par Duplessis, conseiller du duc Charles IV. Mss. du cabinet de M. Beaupré.

au siècle dernier, sous le règne de Léopold (1).

On a vu, par ce qui précède, que l'affranchissement des communes, dans le duché de Lorraine, est dû à l'initiative plus intéressée que généreuse de Ferri III. Les communes rencontrèrent dans le corps de l'ancienne chevalerie beaucoup d'adversaires et peu d'alliés. Quelques seigneurs cependant accordèrent des priviléges aux serfs de leurs domaines et mirent leurs villages à la loi de Beaumont ; mais ce fut l'exception. Le fait général, c'est l'hostilité de la chevalerie qui partageait sur les communes la célèbre opinion de Guibert de Nogent : « Commune est un nom nouveau et exécrable. »

§ IV.

La chevalerie sous les ducs paladins.

Le règne long et pacifique du duc Ferri III, la popularité que ce prince conquit par l'affranchissement des communes, son triomphe sur la félonie de ses vassaux, affermirent le pouvoir ducal et portèrent une atteinte redoutable au prestige et à l'influence du corps de l'ancienne chevalerie. A la mort de Ferri III, survenue en 1303, Thiébaut II,

(1) M. Beaupré, *De la prison de Ferri III*, p. 48.

son fils et son successeur, résolut de poursuivre l'œuvre commencée par son père. Les chroniqueurs représentent ce prince comme « fort enclin à suivre « conseils que disoient que luy duisoit estre le « maistre (1). » Son naturel impérieux s'accomodait mal des prérogatives de la noblesse et lui commandait de briser le corps de la chevalerie. Il se crut assez fort pour porter un grand coup et publia une ordonnance « défendant à tout chacun noble, « ayant chastel et fief, d'armer ost et ferroierie de « guerroiement sans qu'il (le duc) l'ait consenti (2). » Ce n'est pas tout. Thiébaut avait surtout à cœur d'abattre cette souveraine juridiction des Assises qui rendait ses arrêts, non par délégation et au nom du prince, mais en vertu de prérogatives innées et au nom des juges-chevaliers. Aussi l'ordonnance relative aux guerres privées fut-elle bientôt « en- « suivie d'aultres et fut dit que li jugement des « sieurs qu'estoient di chevalerie ne seroit tenu, ne « gardé, si comme avoient voulu faire ès reigne « d'avant, que li jugement ayt dû estre mins en la

(1) V. Mémoires de Florentin le Thierriat, règne de Thiébaut II, Bib. publique de Nancy, mss. n° 27. Ces Mémoires ont été publiés dans le Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine, 1868, 2e part., p. 60.

(2) *Ibidem*. — Voy. aussi Coupures de Bournon, même mss., et Documents sur l'Hist. de Lorraine, 1868, 2e part., pp. 53 et 68.

» boche du duc qui seroit, ne sans qu'à li juge-
» ment ayt mis son sel et vouloir ; ce qui fut fait en
» l'an 1303 (1). » Ainsi, non-seulement Thiébaut entendait que les jugements du tribunal des Assises seraient rendus en son nom, mais il prétendait même que ces jugements n'eussent de force exécutoire qu'après avoir été revêtus de la sanction ducale.

Ces ordonnances étaient un véritable coup d'État. Elles opéraient dans la constitution traditionnelle de la Lorraine une révolution radicale en frappant au cœur le corps de l'ancienne chevalerie, seule institution qui fît contre-poids au pouvoir du prince.

Les réformes audacieuses décrétées par le nouveau souverain répandirent parmi la noblesse une stupeur qui se changea bientôt en courroux (2). L'affranchissement des communes, les innovations opérées sous le règne de Ferri III avaient affaibli cette fière aristocratie ; mais elle restait assez puissante encore pour défendre les armes à la main ses derniers retranchements. Les seigneurs, après quelques conciliabules, décidèrent de réunir toutes leurs forces pour offrir au duc une bataille rangée. L'armée ducale et celle des chevaliers se heurtèrent dans les environs de Lunéville. La victoire favorisa

(1) *Ibidem*. — C'était la reproduction aggravée des prétentions de Ferri III.

(2) « Furent grandement esbahis et courrocez » (Thierriat, *ibidem*).

le duc Thiébaut; c'est à peu près tout ce qu'on sait de cette rencontre. Dom Calmet ajoute que le duc punit les vaincus, « les uns par l'exil, les autres par » la destruction de leurs châteaux, et tous par la » réduction de leurs priviléges dans de justes bor- » nes (1). »

Quoi qu'en dise Dom Calmet, les vaincus de Lunéville ne paraissent pas avoir été très-rudement châtiés. C'est sans doute aux seuls chefs de la rébellion que s'étendit la peine de l'exil, qui d'ailleurs fut de courte durée. Quant au démantèlement des forteresses, il n'est pas vraisemblable que cette mesure ait été exécutée, ni même qu'elle ait été prise. Comment supposer que les seigneurs aient laissé saccager, sans combattre, des châteaux, qui, même après le désastre de Lunéville, pouvaient être facilement défendus? Le duc Thiébaut II, suivi par la chevalerie, combattit dans les rangs français à la bataille de Mons-en-Puelle, donnée le 18 août 1304, c'est-à-dire quelques mois après la rencontre de Lunéville. Si ce prince, peu de temps après avoir réduit la révolte de ses vassaux, s'est mis à leur tête pour aller guerroyer au loin, c'est que son triomphe n'a-

(1) Dom Calmet, *Hist.*, t. III, col. 237. La prise d'armes de la chevalerie et sa défaite à Lunéville datent de la fin de 1303, ou peut-être du commencement de 1304. Il nous est impossible d'assigner une date plus précise à cet épisode si intéressant des annales de l'ancienne chevalerie lorraine.

vait pas été suivi des représailles terribles et générales dont parle Dom Calmet ; c'est qu'après la bataille une réconciliation, au moins passagère, avait uni le vainqueur et les vaincus.

Dans notre opinion, le principal résultat de la victoire de Thiébaut fut d'assurer l'exécution des ordonnances relatives aux guerres privées et aux jugements des Assises. Thiébaut profita en outre du succès de ses armes pour publier quelques ordonnances nouvelles dirigées également contre la chevalerie. Ainsi, il défendit aux seigneurs d'assigner le champ pour les duels sans son consentement, et leur interdit de punir de mort ou même de bannir leurs vassaux avant d'avoir reçu son approbation. Une autre ordonnance disposait que le gentilhomme convaincu d'avoir entrepris contre la personne ou les prérogatives du prince, traiterait avec lui du rachat de sa vie, ou paierait six mille livres de petits tournois et perdrait son fief (1).

En 1306, deux ou trois années seulement après le soulèvement malheureux tenté par la noblesse, cette même noblesse fut convoquée dans la bourgade de Colombey (2) à l'effet d'établir définitive-

(1) Coupures de Bournon, règne de Thiébaut II ; Bibl. de Nancy, mss. n° 27. Recueil de Documents, Nancy, 1868.

(2) Colombey, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meurthe, à 16 kilomètres au sud de Toul.

ment les principes qui devraient régir, dans la suite, l'ordre de succession au trône ducal. Nous donnerons sur cette assemblée et sur ses décisions des détails dont l'étendue aura une double excuse. Ils montreront d'abord, sous la forme et avec la force d'un exemple frappant, quelle était dans la vie du petit peuple lorrain, l'importance du corps de l'ancienne chevalerie et son rôle comme pouvoir législatif. Ils feront voir ensuite que, malgré sa victoire, le duc Thiébaut ne se croyait pas assez fort pour chercher ailleurs que dans ses ennemis de la veille les juges de la question de succession; que, par conséquent, la défaite de Lunéville avait encore laissé intactes les prérogatives traditionnelles de l'assemblée des seigneurs.

L'assemblée de Colombey décida que, quand le fils aîné d'un duc viendrait à mourir avant son père, les enfants (garçons ou filles) de ce fils prédécédé devraient succéder à l'aïeul, de préférence à leurs oncles. En un mot, pour nous servir d'un terme juridique, l'assemblée de Colombey établit la représentation en ligne directe en faveur des enfants *des deux sexes* appartenant à cette ligne.

Cette décision est très-importante et caractérise fidèlement le rôle des assemblées de l'ancienne chevalerie.

Il ne faut pas voir en effet dans la résolution prise à Colombey le résultat d'une délibération rendue à la hâte par quelques grands du pays, dans une cir-

constance urgente. C'était une loi fondamentale, délibérée et faite par le corps de l'ancienne chevalerie dans un moment où elle n'était pas nécessaire.

Quelle était en effet la composition de la famille ducale lors de l'assemblée de Colombey? Ferri, le fils aîné du duc régnant, dont la mort seule eût ouvert l'application de la loi nouvelle, était dans la fleur de son âge ; né le 15 avril 1282 (1), il avait épousé en juin 1304 (2) Isabelle d'Autriche. Il avait donc vingt-quatre ans et n'était marié que depuis deux ans seulement. Deux autres fils de Thiébaut existaient encore en 1306 : Mathieu, dont le mariage avec Mathilde de Flandre eut lieu en 1311 (3), et Hugues, qui épousa en 1317 (4) Marguerite, dame de Beaumez et de Boubert.

L'héritier présomptif Ferri n'avait point encore d'enfants. On ne connaît pas d'une manière précise la date de la naissance de Raoul, l'aîné des enfants qu'eut plus tard Ferri ; mais il est certain que Raoul n'était point encore né lors de l'assemblée de 1306. En effet, à la mort du duc Ferri, en 1328, la

(1) Nous avons trouvé cette date dans l'ouvrage de Jean Mussey, curé de Longwy, imprimé en 1712 et portant pour titre: *La Lorraine ancienne et moderne*. Dom Calmet, qui l'avait trouvée soit dans ce livre, soit dans celui du P. Benoist Picart, la donne également, *Hist. de Lorr.*, T. III, col. 253.

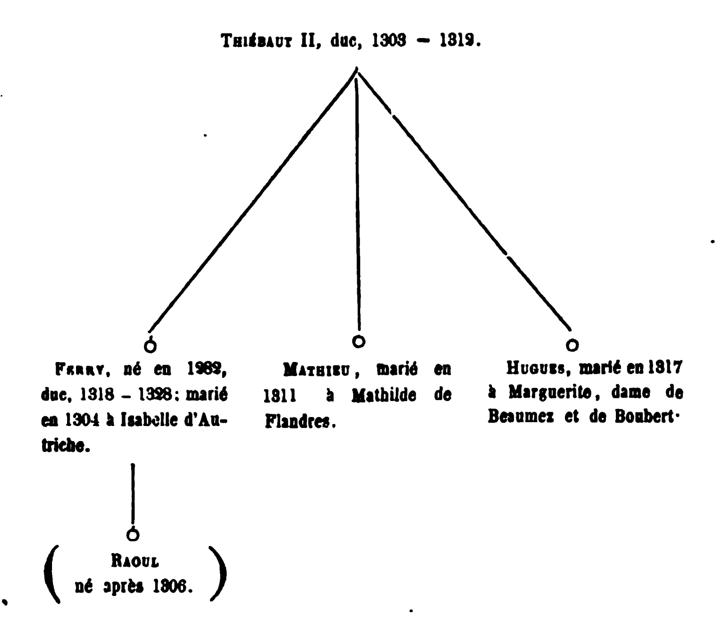
(2) Dom Calmet, *ibidem*, col 254.

(3) Dom Calmet, *ibidem*, col. 250.

(4) Dom Calmet, *ibidem*.

mainbournie fut confiée par les Etats à sa veuve, Isabelle d'Autriche. Raoul était donc alors mineur. Or, si Raoul était mineur en 1328, il est évident qu'il est né postérieurement à 1306.

La composition de la famille ducale, en 1306, sera mieux comprise par le tableau généalogique qui suit :



Ainsi, lorsque l'assemblée de Colombey se prononça pour la représentation en ligne directe, rien ne faisait pressentir une application plus ou moins prochaine de ce principe. Il y a plus : l'éventualité qui donnait lieu à l'application du principe consacré

en 1306 ne se présenta jamais dans la succession ducale.

Si donc on ne peut voir dans la résolution prise à Colombey le résultat d'une décision imposée par l'urgence des circonstances, il est impossible de lui dénier le caractère de véritable loi.

Ce caractère ressortira avec plus d'évidence encore du texte même de la déclaration de Colombey. On la trouve au nombre des pièces originales recueillies par le père Vignier. Elle y figure sous le titre de : *Attestation des hauts hommes et vassaux du duché de Lorraine par laquelle il appert la coutume être que...*, etc. Cette pièce est d'un intérêt capital pour notre sujet. Nous la reproduirons intégralement :

In nomine Domini, amen.

Nos, Otto, Dei gratia Tullensis episcopus, ad universorum notitiam deducimus per præsentes,

Quod spectabiles et nobiles viri, Reinaldus de Burgundia, comes Montisbelligardi; Johannes, Dominus de Salmis; Johannes, Dominus de Bayon; Johannes, Dominus de Pullegneio; Petrus, Dominus de Remouilla; Vichardus de Amancia, Hugardus de Germiny et alii quam plures nobiles et vassali ducatus Lotharingiæ,

In præsentia illustris Domini Theobaldi ducis Lotharingiæ,

Et nostra et aliorum fide dignorum constituti per fidem qua dicto duci tenebantur, asserebant et publice protestati sunt :

Jus esse et consuetudinem in ducatu Lotharingiæ, a tempore cujus non exstat memoria hactenus observatam, ut quoties filium primogenitum ducis Lotharingiæ qui pro tempore fuerit mori contigerit ante patrem, relictis liberis legitimis, masculis vel feminis, uno vel pluribus, illæ vel illi in ducatu Lotharingiæ, præ omnibus aliis ipsius ducis hæredibus, debeant succedere loco patris ;

Et hanc consuetudinem quotiescumque in antea se casu obtulerit in dicto ducatu observatam, promiserunt dicti nobiles, quantum in iis est manu tenere et inviolabiliter observare.

In cujus rei testimonium, nostrorum et prædictorum nobilium sigilla præsentibus sunt appensa.

Nos igitur nobiles antedicti confitemur publice præscripta omnia et singula esse vera et in eorum testimonium sigilla nostra præsentibus sunt appensa.

Actum Columbarii feria VI, proxima post festum B. Bartholomæi apostoli. An. Domini MCCCVI (1).

Nous voyons, par le texte de cette pièce, que le comte de Montbéliard, Jean de Salm, Jean de Bayon, Jean de Pulligny, les sires d'Amance, de Germiny, et un grand nombre de seigneurs (*alii quam plures*) se rassemblèrent à Colombey, le 25 août 1306. Se réunirent-ils de leur autorité privée ? Non, ils se

(1) Voy. Vignier, *La véritable origine des très-illustres maisons d'Alsace, de Lorraine*, etc., pp. 149 et 150.

réunirent parce que le duc les convoquait et qu'ils lui devaient aide et assistance : *per fidem qua dicto duci tenebantur*. Faut-il considérer leur décision comme l'œuvre de quelques particuliers, et, à ce titre, lui refuser l'autorité qui émane d'un véritable pouvoir législatif ? Non, car si les chevaliers réunis à Colombey agissaient en leur nom personnel, ils agissaient également à titre de mandataires. Ils avaient reçu le mandat de leurs pairs absents : *Et nostra et aliorum fide dignorum constituti*. Ils représentaient la chevalerie entière, c'est-à-dire la nation elle-même, dans ces temps si durs pour nos pères, où l'aristocratie, propriétaire du sol et des hommes, pouvait seule participer à l'exercice du pouvoir législatif.

Peut-on, du moins, ne voir dans la décision de Colombey qu'une loi véritable, mais dépourvue de force exécutoire ? Pas davantage, les chevaliers, après avoir proclamé le principe, se sont engagés à le faire respecter : *promiserunt dicti nobiles quantum in eis est manu tenere et inviolabiliter observare*. Voilà la formule exécutoire qui assure main-forte à la loi, voilà le principe sortant du domaine de la spéculation. Les chevaliers, qui ont seuls la force, la mettent au service du droit qu'ils viennent de créer. Et quand ils ont apposé leurs sceaux au bas de la loi nouvelle, ils n'oublient pas de la promulguer ; ils la font porter à la connaissance de tous, par l'évêque de Toul, ainsi que nous l'avons

vu en tête du texte rapporté, texte qui semble être un mandement de promulgation de la loi faite à Colombey (1).

(1) Chevrier (*loc. cit.*) place à Neufchâteau l'assemblée de 1306 ; c'est une erreur dans laquelle l'a probablement fait tomber le Mémorial de Louis d'Haraucourt. Ce chroniqueur dit, en effet : « En l'an que millième fust 1306, furent chevaliers et nobles *en la ville de Neufchastel* appelés en assemblée à telle fin que décision fust qu'en ensuyvant l'us et costumes que furent à point de souvenance d'hommes vivants en la duchiée, li fils masles di susdict fils ainé d'iceluy qui feut duc, etc..... » (Mémoires de Louis d'Haraucourt ; bibl. de Nancy ; mss, n° 27). Nous n'hésitons pourtant pas à affirmer que l'assemblée de 1306 se tint à Colombey et non à Neufchâteau. Le texte rapporté par Vignier mérite toute créance. Il a été copié sur un document original. Entre ce texte précis, authentique et le fragment des chroniques de Louis d'Haraucourt, il n'y a point d'hésitation possible. — Haraucourt paraît d'ailleurs avoir altéré le texte de la déclaration de Colombey sur un point beaucoup plus grave. Il semblerait, d'après lui, que la représentation en ligne directe fut établie seulement au profit des fils du fils aîné prédécédé. Le texte de Vignier l'étend au contraire formellement aux filles : *masculis vel feminis... illæ vel illi.....* Remarquons en passant que le texte de la déclaration de Colombey est un excellent argument en faveur des historiens dont la critique n'admet pas l'existence de la loi salique en Lorraine. Nous ne sommes pas un partisan du système de la *masculinité.* Nous reconnaissons donc facilement que la déclaration de Colombey, qui fait loi, suivant nous, implique l'exclusion du droit absolu des mâles. (Voy. Digot, De la masculinité du duché de Lorraine, *Mém. de l'Académie de Stan.*, année 1853, p. 478.)

Ainsi, le corps de la chevalerie, ou tout au moins ses mandataires, réunis en grand nombre (*et alii quam plures*) à Colombey, en 1306, établit le principe de la représentation dans l'hérédité au trône. L'ancienne chevalerie était donc investie du pouvoir législatif dans les usages constitutionnels de la Lorraine. La décision prise par l'assemblée de Colombey n'est pas le seul exemple que nous eussions pu citer pour montrer les attributions législatives de ce corps illustre dont nous cherchons à retrouver le passé. Si nous avons plus spécialement porté notre attention sur l'assemblée de Colombey, c'est qu'elle nous en a paru digne pour plusieurs motifs. En effet, non-seulement l'objet de la délibération des seigneurs avait en lui-même une grave importance ; mais il faut remarquer surtout que la question tranchée, ou plutôt la loi faite par l'assemblée, n'avait aucun caractère d'urgence ou de nécessité. Si donc, dans ces circonstances, l'intervention de la noblesse paraît avoir été conforme à la tradition, aux usages constants, aux mœurs politiques du pays, c'est qu'on peut affirmer hardiment que le corps de l'ancienne chevalerie était investi du pouvoir législatif.

Le vainqueur de Lunéville, Thiébaut II, mourut en 1312. Son règne n'avait duré que neuf années. Nous venons de voir qu'en 1306, alors que le triomphe du pouvoir ducal sur la noblesse était encore de date bien récente, la chevalerie s'était assemblée à

Colombey, et, en vertu de ses antiques prérogatives, avait promulgué une loi importante. Ce fait montre bien que le duc Thiébaut n'avait pas, comme on l'a dit, réduit à merci la noblesse de son duché. En convoquant les seigneurs à Colombey, Thiébaut céda-t-il à un mouvement de générosité qui lui interdisait de dépouiller entièrement les vaincus de leurs priviléges ? Doit-on penser, au contraire, que la victoire de ce prince n'était pas assez complète pour lui permettre de s'arroger tous les droits qui étaient autrefois le partage incontesté des vaincus ? Nous ne saurions nous prononcer sur ce point. Quoi qu'il en soit, il est certain que, à l'heure de la mort, le duc Thiébaut rapporta spontanément l'ordonnance rendue au commencement de son règne et qui était dirigée contre la juridiction des Assises. On trouve en effet, dans un codicille daté du 2 mai 1312, onze jours avant sa mort, les dispositions suivantes : « Nos Thiebaus.... as fait ordenemens et « establissemens que toutes les mauvaises costumes « qui estoient eslevées en mon tans fussent rappelées « et mises à néant... éspecialement que li juge- « mens des chevaliers soit tenus et gardés si comme « il fit jusques à tant mon père, et que li uns ou li « d'ui ne puissent mettre lor jugement en la boche « du duc que sera » (1).

(1) Vignier, *La véritable origine*, etc., p. 252. L'orthographe du passage cité a dû être altérée par le P. Vignier.

Les concessions contenues dans le codicille de Thiébaut rendirent plus exigeants les nobles qui en avaient profité. Ce prince avait à peine fermé les yeux que son fils, le duc Ferri IV, eut à combattre une nouvelle prise d'armes de la noblesse. En effet, quelques seigneurs se refusèrent à reprendre du nouveau souverain les fiefs qui relevaient du duché. Jean, comte de Dachsbourg, et Louis, comte de Réchicourt, se mirent à la tête des mécontents. Mais ils s'attaquèrent à un adversaire redoutable. Ferri IV, que l'on a surnommé *le Lutteur*, tant il fut âpre au jeu des batailles, marcha sur eux et les atteignit entre l'abbaye de Hesse et Lorquin. L'armée des seigneurs essuya une défaite complète. Ceux qui avaient trempé dans la sédition furent trop heureux d'obtenir leur pardon en prêtant humblement le serment de foi et hommage (1).

Ce fut la dernière prise d'armes de la chevalerie. La lutte n'est cependant pas finie entre elle et le pouvoir ducal ; mais elle revêt désormais un caractère pacifique, et le sang ne coulera plus. Les expéditions lointaines entreprises par les ducs mettent un terme à la lutte intérieure. Les chevaliers se pressent autour de la bannière ducale, pour prendre leur part de toutes les aventures où les entraîne le génie batailleur des souverains de la Lorraine.

(1) Voy. Benoit, *Origine de la maison de Lorraine*, p. 326. — Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 255.

Corps de fer, trempés dans les combats, tous ces vieux ducs lorrains semblent taillés sur le modèle des paladins de la Table ronde. Loyaux, dévoués, religieux, ces hommes tout d'une pièce, si amoureux des périlleuses rencontres et des grands coups d'épée, sont des types qui n'ont point leurs pareils. Ils sont toujours en quête de renommée. Le repos leur est odieux. Ils guerroyent partout, et leur étendard aux trois alérions se montre tantôt aux colonnes d'Hercule, tantôt en Calabre, tantôt en Bretagne, tantôt aux confins de la Lithuanie.

Ferri IV, Raoul, Jean Ier, Charles II, puis les ducs angevins, René Ier, Jean II, furent agités d'une fièvre ardente de combats. La politique avait peu de part dans leurs entreprises. La conquête fut rarement leur but. Si le plus pur sang de la noblesse lorraine coula dans ces luttes prolongées, il serait injuste de croire que l'intention des ducs était de décimer les rangs de la chevalerie. Ils guerroyaient par goût, par habitude. Les règnes les plus courts sont chargés de combats. Prenons par exemple celui de Ferri IV, auquel nous sommes arrivés. Nous voyons Ferri se lancer dans la querelle de Frédéric-le-Beau et de Louis de Bavière qui se disputaient l'Empire. Fait prisonnier à la bataille de Mühldorff (1322) Ferri ne recouvra la liberté que pour se lancer dans de nouveaux hasards. L'humeur guerrière qui l'avait poussé en Allemagne le porta de même à suivre le comte de Luxembourg contre l'évêque de Liége.

Peu après, il se ligue avec le comte de Bar et l'archevêque de Trèves contre la ville de Metz. Puis il apprend que Philippe de Valois a résolu de rétablir le comte de Flandres chassé par les cités flamandes. Il court aussitôt à Arras, avec la fleur de sa chevalerie, pour se joindre à l'armée française. La mort, qui le surprit dans le triomphe de Cassel (1328) imposa seule un terme à ses aventureuses expéditions.

Le fils de Ferri IV, Raoul, était mineur à la mort de son père. Le testament de Ferri, rédigé en 1315, ne contenait aucune disposition relative à la mainbournie. En pareil cas, la chevalerie, comme nous l'avons vu, avait toujours décidé la question de régence. Elle se rassembla selon l'usage et confia la mainbournie à la veuve du feu duc, Isabelle d'Autriche. Un vieux chroniqueur nous donne, sur cette assemblée, les détails suivants : « En l'an que fust « millième 1329, Monseignor le duc estant allé de « vie à trépas, Monseignor son fils, à qui la duchié « venoit, n'estant à poinct pour la régir, et n'estant « pas dict qui serait mainbourg, furent en la plaine « qu'est proche Nancei, entre la susdite ville et cer- « tains chastel qu'a nom Saulrupt, ajournés gentils- « hommes, chevaliers et escuyers par le sire Ma- « thieu, sire de Teintru, Huc, sire de Remigni, les « sires du Chastel, de Bafremont et Vademont, et « feut la mainbournie acquise et baillée comme estoit

« d'ancienneté, us et costume, ainsi que reiglèrent « en présence de puissante dame et haute princesse « Isabelle qui accepta la mainbournie du sien fils « Raoul, que fust arrênée de conseils et bons avise- « ments que pourraient lui parfournir révérendis- « sime père évesque Tomas Borlémont de Toul qui « estoit à l'assistance et que signa ainsi que firent « aultres présens » (1).

Ainsi cette assemblée se composait de « gentils- « hommes, chevaliers et escuyers » c'est-à-dire des membres de la chevalerie. Quelques prélats y accompagnaient sans doute l'évêque de Toul. Mais s'ils figurèrent à l'assemblée, ce fut en qualité de chevaliers et non en qualité de prélats. L'évêque de Toul lui-même, Thomas de Bourlémont, était d'une famille de la chevalerie.

Remarquons que l'assemblée ne se réunit pas au palais ducal, mais dans une plaine, à la mode des Germains.

Cette assemblée de l'ancienne chevalerie est la seule que nous connaissions sous le règne de Raoul. Le duc Raoul n'eut point de démêlés avec la noblesse et donna à la Lorraine la paix intérieure. Il fut pourtant un des plus fougueux batailleurs de son siècle, et, à l'exemple de son père, il entraîna sa chevalerie dans une suite d'expéditions où, comme Ferri IV, il finit

(1) Mémorial de Louis d'Haraucourt, Bibl. publ. de Nancy ; mss. n° 27, et Documents sur l'Hist. de Lorr. 1868.

par trouver la mort. Raoul est le type de ces ducs paladins qui occupèrent, jusqu'à Réné II, le trône de Lorraine. Le héraut d'armes, du Boulay, l'appelle « le parangon des princes Lorrains. » Il commença par guerroyer contre le comte de Bar. Mais bientôt les grands champs de bataille le réclamèrent. La guerre de cent ans venait de s'ouvrir par la défaite de l'Ecluse, sinistre présage de plus sinistres revers. Raoul n'hésita pas à courir, avec sa chevalerie, au secours de Philippe de Valois, son oncle et suzerain (1). A peine était-il arrivé au camp français, qu'une trêve fut conclue. Mais Raoul avait quitté la Lorraine pour combattre et n'entendait pas y rentrer sans avoir accompli quelques actions d'éclat.

Au moment où fut signée la trêve avec les Anglais, Alphonse de Castille adressait un appel désespéré aux princes chrétiens. L'Espagne était inondée sous un nouveau flot musulman : une innombrable armée pressait Tarifa, et menaçait de s'avancer promptement vers le nord.

Le chevaleresque Raoul saisit une si belle occasion. Il prend congé de Philippe, et voilà qu'une petite armée lorraine chevauche à travers la France, chevauche à travers l'Espagne, par plaines, par monts, de jour, de nuit, et arrive assez tôt aux con-

(1) Le duc Raoul avait épousé Marie de Blois, fille de Guy de Chatillon, comte de Blois, et de la sœur de Philippe de Valois.

fins de l'Europe pour prendre sa part de coups de lances et de glorieuses victoires.

Raoul quitte l'Espagne après la bataille de Tarifa et vole en Bretagne où la valeur des chevaliers lorrains allait trouver un emploi. Beau-frère de Charles de Blois, Raoul embrasse sa cause. Il assiste à la reddition de Chateauceaux et au siége de Nantes. S'il faut en croire quelques historiens, Raoul, avec la fleur de sa chevalerie, entra en lice dans un combat où deux cents chevalier français luttèrent contre deux cents chevaliers Bretons. Il survécut à cette périlleuse rencontre et ne retourna en Lorraine que pour batailler contre les antagonistes héréditaires de sa race, l'évêque de Metz et le comte de Bar.

Le cœur des preux d'autrefois battait vite sous leurs cuirasses de fer; la vie du duc Raoul fut partagée entre l'amour et les combats. Dans une de ses guerres en Lorraine, Raoul assiégea le château de Vandières, défendu par la châtelaine. Il prit le castel et la dame, qui s'appelait Alix de Champey. Mais le véritable captif était Raoul, qui fut : « moult amou« reusement aheuris de la dicte dame et avoit bien « raison, car ne fust oncques en nos pays tant belle, « et qu'autant gentil corsaige et scavoir (1). » Un jour Raoul la quitta pour aller combattre contre les Anglais. Ce jour là, Alix entra dans un cloître. C'é-

(1) V. Mémorial de Louis d'Haraucourt, Règne de Raoul Bibl. publ. de Nancy, mss. n° 27.

tait pour n'en plus sortir et pleurer éternellement la mort de son bel *amy*. Raoul trouva une fin digne de lui dans la funeste bataille de Crécy :

« Si mourust, n'en soit reprouché :
« Trouvé fust le plus approuché
« Des Anglais... (1). »

Telle fut la vie de ce paladin auquel la chevalerie lorraine fit cortége sur tous les champs de bataille de l'Europe.

L'héritier de la couronne ducale était un enfant encore au berceau (2). Mais le duc Raoul, dans son testament, avait tranché d'avance les difficultés que pourrait soulever la tutelle de son fils en désignant comme régente la duchesse sa veuve. Marie de Blois était une femme jeune encore, douée de grâce et de cœur, mais faible quoique obstinée ; peu capable, au demeurant, du rôle difficile que lui avait assigné la confiance du duc Raoul (3). L'ancienne chevalerie

(1) Epitaphe du duc Raoul. Vignier, *La véritable origine*, etc., p. 167.

(2) Sur l'âge du duc Jean Ier, au moment de la mort de son père, voy. M. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. II, p 257 et suiv.

(3) Dom Calmet représente, au contraire, Marie de Blois comme une femme « habile dans l'art de gouverner, hardie, entreprenante et capable des plus grandes choses. » Si ce langage peut être considéré comme vrai au jour où Marie prit en main les affaires de l'Etat, la conduite de la régente parvenue au pouvoir dément son apologiste.

n'avait pas marchandé son concours à Raoul et à Ferri IV, pour les périlleuses aventures où les poussaient leurs instincts batailleurs. Mais, tout en prodiguant son sang et sa fortune pour faire honneur à la renommée du prince, elle demeurait intraitable sur le chapitre de ses priviléges. Le gouvernement passait des mains d'un rude soldat à celles d'une jeune femme avec la perspective d'une régence qui devait durer environ quatorze ans ; c'était, pour la chevalerie, une occasion unique de tenter la résurrection de son ancienne prépondérance. Elle n'y faillit pas. Divers passages des chroniques attestent les efforts des seigneurs pour imposer à la régente la reconnaissance de leurs priviléges. Les chroniques sont malheureusement assez confuses sur ce point. Aussi n'est-il pas facile de démêler quelles étaient, au juste, les prétentions de la noblesse, par quels moyens elle les fit valoir, et jusqu'à quel point ses tentatives furent couronnées de succès. Il paraît certain que, dès les premiers temps de la régence, les chevaliers firent entendre des doléances, contenues en apparence, mais appuyées probablement par la sourde menace d'une prise d'armes. Il semble que la duchesse ait cédé, au moins en paroles, mais sans réaliser entièrement ses promesses (1). Peu de temps après, elle épousa en secondes noces Ferri, comte de Linanges, et dut, aux termes du

(1) Voy. M. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 259.



testament de Raoul, partager la régence avec Eberhard ou Errard II, comte de Wurtemberg. Mais ce prince, vivant éloigné de la Lorraine, prit peu de part à l'administration du duché qui, en fait, demeura presque entièrement aux mains de Marie de Blois. La duchesse, après son nouveau mariage, se crut assez forte pour retirer à l'ancienne chevalerie quelques-unes des concessions qu'elle lui avait faites. Les nobles se souvinrent alors que Marie n'était pas seule régente et s'adressèrent au comte de Wurtemberg. Eberhard accueillit les remontrances des délégués de la noblesse lorraine et engagea la régente à y déférer elle-même. La duchesse paraît avoir tout d'abord repoussé avec hauteur et obstination toute idée de concession. Enfin les instances, et peut-être les menaces, du comte de Wurtemberg la contraignirent à céder. Elle fit expédier des lettres dans lesquelles elle rappelait et confirmait, au nom de son fils, les priviléges de l'ancienne chevalerie (1).

(1) « Ce fut au susdit comte de Wurtemberg que s'adres« sèrent Messieurs de l'ancienne chevalerie, à telles fins que « d'obtenir confirmation, par lettre du prince, de certains privi« léges dont leurs ayeux s'étaient, d'ancienneté, fait donner « lettres. Ce que la duchesse mainbourge avait prétendu faire « refus. De ce survint querelle entre elle et le comte qui, « pour ce que la duchesse avait pris second mari, avait pris « grande autorité. *Messieurs de la chevalerie eurent ce qu'ils « demandaient.* » (Coupures de Bournon, règne de Jean Ier ;

Le comte de Wurtemberg se rendit à la cour de France, en 1353, et fit hommage au roi, au nom de son pupille, le jeune duc Jean I[er], de tous les fiefs que les ducs de Lorraine tenaient de la couronne de France (1). Eberhard prit à cette époque une part assez active aux affaires de Lorraine. Ce subit souci des soins et des devoirs de la régence peut être attribué à l'intérêt personnel du régent.

En effet, il est certain qu'en 1353 la fille du comte de Wurtemberg, la princesse Sophie, était déjà fiancée au duc Jean I[er] à peine âgé de sept ou huit ans (2).

Peu de temps après les fiançailles de sa fille, Eberhard de Wurtemberg reconnut sans difficulté les privilèges de l'ancienne chevalerie que Marie de Blois avait tenté de supprimer. En juillet 1353, l'année même de l'hommage à Paris, Eberhard, comme tuteur de son futur gendre, prêta sur les évangiles (probablement à Nancy) le serment solen-

Bibl. publ. de Nancy, mss. n° 27, et Recueil de Documents sur l'Hist. de Lorraine, 1868.)

(1) Le texte de l'hommage prêté par le comte de Wurtemberg au roi est à la Bibliothèque impériale, Collect. Dupuy, vol. 204-205, fol. 19.

(2) « Pour cause de mariage de nostre cher et aimé seigneur, Jean, duc de Lorraine et Marchis, et de Sophie, nostre fille. » (Serment du duc de Wurtemberg à Nancy, voy. Rogéville, t. I[er], p. 29.)

nel de « garder toutes les libertés de la duchié, des « nobles... et de toutes bourgeoisies et communes. » Ces engagements pris au nom d'un mineur, furent respectés par lui (1).

Ces priviléges n'étaient donc pas perdus. Ils étaient amoindris peut-être, mal définis, non spécifiés, plus ou moins altérés par les luttes entre le pouvoir ducal et la chevalerie ; mais les racines de l'institution étaient tellement profondes et vivaces que si les ducs avaient pu l'abattre un moment, ils n'avaient pu la détruire. C'est ce qui apparaîtra manifestement au siècle suivant.

Toutefois, avant d'arriver à la victoire complète et définitive de la chevalerie, il importe de voir comment elle a été préparée et de reprendre la suite des événements.

En 1360, le duc Jean ayant atteint l'âge de quatorze ans fut déclaré majeur et prit en main les rênes de l'Etat. Il était, comme ses ancêtres, épris de gloire et avide d'aventures. On le voit, dès 1363, à peine sorti de l'enfance, se lancer dans une croi-

(1) Le texte du serment est rapporté par Rogéville, t. Ier, p. 29. Il en existe un *Vidimus* au Trésor des chartes de Nancy. Registre B. 307. Le mari de la duchesse co-régente, Ferri de Linanges, approuva et signa de son scel les lettres de serment du comte de Wurtemberg (juillet 1353). Voy. Rogéville, p. 30.

sade entreprise par la chevalerie teutonique contre les peuplades presque barbares encore de la Lithuanie. Peu de temps après, le voilà qui court en Bretagne, avec sa noblesse, au secours de Charles de Blois, son oncle maternel. Il combat à la bataille d'Auray avec la vaillance familière à tous les princes de sa race. Mais la fortune trahit ses armes. Il est fait prisonnier en même temps que le brave Duguesclin (29 septembre 1364). — La comtesse de Montfort obtint promptement pour lui une liberté bien nécessaire, car les routiers commençaient à faire des incursions en Lorraine, et menaçaient le pays d'une dévastation systématique. L'archiprêtre et ses bandes de pillards occupèrent plusieurs fois le duché et finirent par se retirer, à demi vaincus par les armes, à demi satisfaits par de grosses rançons. Peu après, le duc Jean fut encore appelé sous les drapeaux de la France. Il s'agissait de mettre à la raison les Flamands révoltés, ou plutôt il s'agissait de savoir « qui l'emporterait dans la conduite « des choses humaines de la noblesse déjà sur son « déclin ou de la bourgeoisie dont le flot commen- « çait à monter (1). » Le duc Jean prit avec la chevalerie lorraine une part glorieuse à la bataille de Roosbeck (27 novembre 1382) et revint dans ses États, qu'il ne devait plus quitter désormais pour

(1) M. de Saint-Mauris, *Etudes sur l'Hist. de l'ancienne Lorraine*, t. Ier, p. 204.

aller guerroyer au loin. Ce corps de fer fut attaqué par un mal inconnu qui le mina sourdement et le condamna au repos. L'âme ardente de ce prince soldat dut bien souffrir pendant la longue maladie qui le conduisit au tombeau. Il succomba dans la fleur de la vie, vers la fin de l'année 1390.

Les premières années du règne de son fils, le duc Charles II, sont occupées par les expéditions lointaines. Le souverain s'efface, en quelque sorte, ou n'apparaît que de loin en loin pour montrer en première ligne le paladin en quête de renommée. C'est un curieux spectacle « de voir le chef d'un petit Etat, perdu pour ainsi dire au milieu de l'Europe, se lancer dans une croisade contre Tunis, entreprise par les Génois sous le commandement du duc de Bourbon, faire le siége de Carthage, battre et rançonner les infidèles, délivrer de l'esclavage nombre de chrétiens; puis à peine de retour, aller en Hongrie guerroyer contre les Turcs, prendre femme chemin faisant, la mener à Nancy, et bientôt après se hasarder de nouveau dans de lointaines régions (1). »

Charles n'avait pas paru sur le champ funéraire de Nicopolis : mais, profondément touché du désastre des chrétiens, il jura de tout tenter pour les venger. Il rassembla sa chevalerie et se porta non sur

(1) M. de Saint-Mauris, *Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine*, t. Ier, p. 209.

la Hongrie, où la lutte était suspendue, mais en Prusse, au secours des chevaliers teutoniques. « Des « batailles où figurent des armées de deux cent « mille hommes, un roi barbare vaincu et fait pri- « sonnier; une autre victoire remportée au retour « sur un duc allemand, tels auraient été, d'après « une chronique manuscrite, les exploits hyperbo- « liques qui signalèrent cette courte campagne (1). »

D'autres guerres marquent encore le règne de Charles II. Il ne nous appartient pas de les raconter. Nous n'avons pas à insister non plus sur le rôle que joua le duc de Lorraine dans les troubles qui déchiraient la France. Disons seulement qu'il reçut d'Isabeau de Bavière l'épée de connétable en 1428, mais que, peu de mois après, il se retira dans sa capitale où il ne s'occupa désormais que du gouvernement de son duché.

L'autorité du pouvoir ducal était alors à son apogée. Plus de cent ans s'étaient écoulés depuis le jour où la plaine de Lunéville avait vu la défaite de l'armée des seigneurs. Les ducs qui, dans cet intervalle, ont occupé le trône de Lorraine, furent emportés par le vertige des combats, et promenèrent leur bannière sur tous les champs de bataille du monde chrétien. On ne saurait prétendre que leurs lointaines expéditions avaient pour but de distraire la noblesse des

(1) M. de Saint-Mauris, *ibidem*, p. 210.

affaires intérieures, de s'assurer ainsi la paix au dedans, au prix de la guerre au dehors. Si pourtant telle n'a pas été la cause de leurs guerres sans trêve, tel en fut l'effet. L'ancienne chevalerie, toujours remuante, trouva dans des combats sans cesse renouvelés un aliment pour son activité batailleuse. Elle embrassa toujours et partout, en face de l'étranger, la cause de ses ducs. Il en résulta que les dissensions intérieures s'apaisèrent et que l'autorité ducale s'affermit de plus en plus. C'est pourtant alors, c'est après la mort de Charles II, que le corps de l'ancienne chevalerie lorraine conquit pacifiquement et d'un seul coup tous les priviléges que, pendant des siècles, elle avait vainement demandés à la force. Sa victoire eut la rare fortune d'être la victoire du peuple aussi bien que celle de l'aristocratie. On va voir désormais chaque nouveau duc, à son avènement, jurer solennellement de maintenir les priviléges de la chevalerie et, avec eux, les franchises de la bourgeoisie. Les députés des *bonnes villes* vont s'asseoir à côté des prélats et des chevaliers pour délibérer avec eux sur l'intérêt de la chose publique. Quelles furent les causes de ce grave événement? Quels en sont les incidents? Le sujet mérite une attention spéciale et nous arrêtera un instant.

§ V.

Victoire définitive de la chevalerie sur le pouvoir ducal.

Nous avons vu que l'assemblée de l'ancienne chevalerie réunie, en 1306, à Colombey, sur la convocation du duc Thiébaut II, avait établi une loi destinée à régir la succession ducale. Aux termes de la loi votée à Colombey, si le fils aîné d'un duc venait à mourir avant son père, laissant des enfants légitimes, *garçons ou filles,* ces enfants devaient succéder au duché, à l'exclusion de tout autre héritier, et même de leurs oncles (1). Ainsi la loi salique n'avait pas prévalu dans le duché de Lorraine, et la fille orpheline du fils aîné d'un duc recueillait la succession de son grand-père, à l'exclusion des propres fils du duc *de cujus.* S'il en est ainsi, on doit admettre *a fortiori* que la fille d'un duc *de cujus* lui succède à l'exclusion des frères de celui-ci et de leur descendance.

Le duc Charles II avait eu deux fils qui moururent en bas âge. A l'époque où, quittant la France souillée par l'étranger et par la guerre civile, le duc de Lor-

(1) ... *Relictis liberis legitimis, masculis vel fœminis, illæ vel illi... debeant succedere loco patris. V. supra* le texte de la loi de Colombey.

raine se retira dans ses Etats, il ne lui restait que deux filles : Isabelle et Catherine. Jusqu'alors, l'hérédité ducale s'était transmise de mâle en mâle, sans interruption, comme sans obstacle. Pour la première fois, depuis l'avènement de la maison d'Alsace, une femme se trouvait héritière de la couronne ducale. Restait à savoir si la loi de Colombey recevrait son application, si la jeune Isabelle succèderait sans rencontrer de compétiteurs. La sollicitude paternelle du duc Charles II redoutait l'avenir. Il craignait qu'à sa mort l'ancienne chevalerie ne s'emparât du pouvoir, ou, du moins, n'exigeât, pour prix de son concours, d'exorbitantes concessions. Il craignait surtout que sa fille ne trouvât un rival redoutable dans son neveu, le comte Antoine de Vaudémont, héritier de la couronne selon la loi salique (1). Aussi la pensée dominante de ses dernières années fut d'assurer à sa fille la transmission paisible de son héritage. C'est probablement sous l'empire de cette préoccupation qu'il renonçait, en 1418, à prendre part désormais aux événements qui s'agitèrent en France. En effet, dès la fin de l'année 1418, nous voyons le duc Charles négocier un pro–

(1) Antoine était fils du comte Ferri de Vaudémont, tué à la bataille d'Azaincourt en 1415. Ferri était le frère de Charles II, duc régnant, et le second fils du dernier duc, Jean, mort en 1390. A la mort de Charles II, Antoine devait donc représenter la descendance masculine directe du duc Jean son aïeul.

jet d'union pour sa fille qui pourtant était à peine nubile. Le fiancé était le jeune héritier du duché de Bar, René, comte de Guise, alors âgé de près de onze ans (1).

C'est ce prince qui devint si célèbre sous le nom de René d'Anjou et qui, pendant un demi-siècle, promena par la France et par l'Italie ses espérances et ses infortunes. Le 20 mars 1419, le duc Charles et le cardinal Louis, duc de Bar, grand-oncle de René, se rencontrèrent au château de Foug, et arrêtèrent les principaux articles qui devaient servir de base au futur mariage. Louis s'engageait à déclarer son petit-neveu héritier du duché de Bar et du marquisat de Pont-à-Mousson; il promettait, en outre, d'exiger de « tous les nobles, féaux, vassaulx, hommes, « subjects et communautez des bonnes villes de tous « ses pays » le serment de reconnaître René comme duc de Bar, et de lui obéir comme à leur *seigneur droiturier*. De son côté, Charles s'engageait à faire prêter « serment à tous les nobles, féaux, vassaulx, « hommes, subjects et communautez de tous ses « pays, de tenir et obéir, après son trépas, à ladicte « damoiselle et à son mary, à cause d'elle, comme « à leurs droicturiers seigneur et dame au cas que « (lui Charles) n'aurait hoir masle de son corps, né « et procréé en léal mariage » (2).

(1) Il était né au château d'Angers, le 10 février 1408.

(2) Le traité de Foug est imprimé dans D. Calmet, *Hist. de*

Quelques mois après la signature de ce traité, le cardinal Louis convoqua solennellement à Saint-Mihiel les états du duché de Bar, et fit à son neveu, en leur présence, la cession du duché, ainsi qu'il avait été convenu par le traité de Foug. D'un consentement unanime, les trois ordres ratifièrent la déclaration du cardinal, et René de Guise fut proclamé duc de Bar (1) le 13 août 1419. Enfin, le 14 octobre 1420, fut célébrée l'union de René et d'Isabelle. Cette union n'était pas seulement celle de deux enfants d'auguste race. C'était aussi l'union de deux nobles pays que la nature avait rapprochés, mais dont la féodalité avait fait des frères ennemis. Le duché de Lorraine et celui de Bar allaient passer sous le même sceptre, et leur antagonisme séculaire devait désormais être remplacé par une fusion complète et conforme à leurs intérêts comme à leurs vœux réciproques.

L'ancienne chevalerie paraît avoir vu sans déplaisir le mariage de René et d'Isabelle. Elle en facilita même les arrangements. Le 23 octobre 1420, Charles remit au cardinal de Bar un acte aux termes duquel il s'engageait à rendre au jeune duc René, dès qu'il atteindrait l'âge de quinze ans, les pays et les forte-

Lorraine, t. VI, Preuves, col. 131. Voy. un travail de M. Digot, intitulé : *De la masculinité du Duché de Lorraine*, inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1853.

(1) Voy. M. Digot, Mémoire cité.

resses dont, en qualité de beau-père et de tuteur, il avait le gouvernement. Quelques-uns des principaux seigneurs de l'ancienne chevalerie se constituèrent « pleiges et fidéjusseurs, et avec ce propres debteurs « et principaux répondans » du duc de Lorraine. Ils s'obligeaient, au cas où Charles faillirait à sa promesse, d'aller tenir otage dans le château de Clermont, en Argonne, à la première sommation de René (1).

Les chevaliers qui cautionnèrent ainsi le duc de Lorraine ne furent pas mis à l'épreuve de choisir entre la prison ou la violation d'une parole jurée. Charles exécuta fidèlement les conventions faites, et l'on ne voit même pas que la chevalerie ait demandé la récompense du service rendu. La noblesse sentait que l'heure n'était pas encore venue de formuler ses exigences. Tant que le trône serait occupé par le mâle soldat qui eut nom Charles II, le pouvoir ducal serait assez fort pour briser toute résistance. L'avenir semblait, au contraire, plein de promesses pour les projets des seigneurs. Le jeune comte de Vaudémont n'affichait pas encore ouvertement ses prétentions à recueillir l'héritage de Charles II ; mais il paraissait certain que, le jour où le duc fermerait les yeux, Antoine invoquerait la loi salique et les intérêts du

(1) Voy. le texte des lettres fidéjussaires dans Dom Calmet, *Hist.*, t. VI, Preuves, col. 119 et suivantes ; elles sont signées de vingt anciens chevaliers.

pays pour disputer le trône à la duchesse Isabelle. Alors le corps de l'ancienne chevalerie deviendrait l'arbitre de la querelle. Alors il pourrait dicter ses conditions et conquérir, peut-être sans combat, les prérogatives politiques et judiciaires que les derniers souverains avaient opiniâtrément refusé de consacrer.

Nul incident ne signala les premières années qui suivirent le mariage de René et d'Isabelle. Le 1er août 1424, la duchesse de Bar donna naissance à un fils. Le 11 janvier de l'année suivante, Charles II, toujours inquiet de l'avenir, fit un testament par lequel il prenait de nouvelles mesures pour assurer à sa fille la transmission de la couronne ducale (1). Ces deux événements portèrent dans l'âme du comte de Vaudémont un dépit qu'il ne sut pas dissimuler. Il laissa échapper des paroles imprudentes bientôt rapportées au duc Charles. Le duc voulut alors tenter un coup d'autorité. Il somma son neveu d'expédier et de sceller sans délai des lettres dans lesquelles il promettait, pour lui et pour ses descendants, de n'élever aucune prétention au duché tant que les princesses Isabelle et Catherine, ou leurs enfants,

(1) Voy. le testament de Charles II dans Dom Calmet, *Hist.*, t. VI, Preuves, col. 124 et suiv. Le duc Charles II avait dicté, le 7 février 1408, un premier testament que nous avons vu en original aux archives de l'Empire. Il est classé J. 932, n° 2.

seraient en vie. Vainement le duc Charles réitéra cette sommation. Il n'obtint d'Antoine qu'un refus significatif.

L'attitude d'Antoine, qui se posait ainsi en prétendant, nécessitait une mesure énergique. Le duc Charles envoya une petite armée, commandée par Jean de Rémicourt, mettre le siége devant Vézelise, capitale du comté de Vaudémont. En même temps, il fit appel à l'ancienne chevalerie. Le 13 décembre 1425, cent quarante-quatre membres de la haute noblesse, réunis à Nancy, signèrent une déclaration solennelle qui dut apporter quelque calme aux inquiétudes paternelles de Charles II. La déclaration des gentilshommes est digne d'attention. Le préambule expose que des enfants nés du mariage de Charles II et de Marguerite de Bavière, deux filles seulement subsistent : Isabelle, duchesse de Bar, et Catherine, marquise de Bade ; que le comte Antoine de Vaudémont « ayt pourchassié et pourchasse de jour en jour « d'avoir la duchié, princerie et seigneurie de Lor- « raine, comme héritier d'iceluy » ; enfin que « la « costume généralle et ancienne de tout temps « passé » reconnaît le droit des filles à succéder au trône. En conséquence les gentilshommes signataires de l'acte font savoir à tous que par les présentes, ils ont « promis juré et cranté par les foid et sermens « de leurs corps et sur leurs honours, comme bons « loyaulx gentilshommes et vrais subjectz dudict « duchié » de reconnaître après le décès de Char-

les II, la duchesse Isabelle et ses enfants, et, à leur défaut, Catherine ou ses enfants. Les gentilshommes terminent leur déclaration par une stipulation assez curieuse : ils s'engagent au cas où, René étant mort, la duchesse Isabelle se remarierait sans le consentement de Charles II, s'il était encore en vie, *ou sans celui des trois états*, si Charles était défunt, à refuser obéissance à Isabelle, et à tenir Catherine sa sœur puînée « pour vraye dame et duchesse (1). »

Jamais le corps de l'ancienne chevalerie n'avait de si bonne grâce prêté son concours au pouvoir ducal. Il ne paraît pas que ce concours précieux ait été acheté par Charles II au prix de concessions quelconques. Sans doute les chevaliers pensèrent que le moment n'était pas venu, et que l'avenir leur

(1) Le président Bourcier, dans son opuscule anonyme intitulé *Nature du duché de Lorraine*, a contesté l'authenticité de cette pièce (p. 63, éd. de 1730). Elle existe en original aux Archives de l'Empire J. 933 n° 4. La plupart des sceaux des chevaliers lorrains y sont encore appendus.

En supposant l'authenticité de l'acte (elle est aujourd'hui démontrée), le président Bourcier fait remarquer qu'il est sans valeur en ce qu'il ne pouvait changer la loi fondamentale du duché. Mais il omet à dessein de parler de la déclaration de Colombey qui était bien la loi fondamentale. Peu importe que les états n'aient pas été régulièrement assemblés. D'ailleurs, à cette époque, la nation n'avait pas encore conquis tous ses droits. Les états n'étaient pas régulièrement convoqués, la chevalerie luttait seule pour la conservation des intérêts publics.

réservait encore une occasion plus propice. Presque toutes les chroniques lorraines passent légèrement sur l'importante déclaration de 1425. Parmi les anciens historiens, Florentin le Thierriat est à peu près le seul qui lui consacre quelques réflexions. Il suppose à la conduite de la noblesse un motif singulier qui doit être signalé. Selon cet auteur, la noblesse proclama le droit héréditaire d'Isabelle dans la crainte que le duc Charles ne voulût laisser la couronne à l'un de ses bâtards. C'est cette crainte seule qui aurait dicté la déclaration de 1425. Thierriat dit en en effet que les nobles « n'avoient faict « chose semblable qu'à telle fin que ne fût plus grand « mal, d'autant que le dict seigneur Charles avait en « prétention de faire estat à sien bâtard qu'avait de « la du Maix (1)... et pour nouvelle excuse les sei- « gneurs de l'Estat disoient encore que valoit mieux « que la duchié avint à sa fille tant belle et tant « bonne princesse qu'estoit sa naissance en bon et

(1) Alix ou Alison May ou du May, fille d'un chantre de la collégiale Saint-Georges. Sa mère vendait des légumes dans une échoppe voisine du palais ducal. Cette fille acquit un empire absolu sur Charles II, mais abusa peut-être de son ascendant. A la mort de Charles, une populace furieuse fit subir à la favorite les derniers outrages. Voy. la Chronique de Lorraine dans le Recueil des documents sur l'Hist. de Lorraine, t. V, pp. 30 et 31. — Chevrier, t. Ier, pp. 235 et 236. — Voy. aussi le testament de Charles II dans Dom Calmet, t. VI, Preuves, col. 124 et suiv. etc.

« léal mariage qu'à petits bastards sortis de mau-
« vais lieux (1). » Cette opinion ne paraît pas soutenable. Peut-être le vieux duc, en cas de mort de ses deux filles légitimes et de leur descendance, aurait-il tenté de frustrer son neveu au profit d'un bâtard. Mais, du vivant d'Isabelle et de Catherine, Charles ne pouvait songer à laisser le pouvoir à sa descendance illégitime. La déclaration des chevaliers a évidemment pour but d'évincer le comte de Vaudémont, et non un bâtard de la du May. Thierriat estime d'ailleurs que les chevaliers, en déclarant Isabelle héritière, ont faussement interprété la coutume du pays. Selon lui, la Lorraine est fief masculin et devait, à la mort de Charles II, échoir à son neveu, et non à sa fille : « Et ne peut-
« on dissimuler que les dicts de la chevallerie en ça
« se méprirent par trop ; car ne pouvoit la duchié
« estre à Madame Isabeau, non plus qu'aux dicts
« bastards, mais bien de droict et usance estoit en
« dévolu légitime de M. de Vaudémont que seul
« avoit droict de masle et fief masculin, tel qu'est
« la duchié de Lorraine (2). » Nous ne rallumerons pas la question, jadis brûlante, de savoir si les femmes pouvaient succéder au duché de Lor-

(1) Mémoires de Florentin le Thierriat, règne de Charles II, Bibl. pub. de Nancy, mss. n° 27, et Recueil de documents sur l'Hist. de Lorraine, 1868.

(2) *Idem, ibid.*

raine (1). Laissons sur ce point au chroniqueur la responsabilité de son opinion.

La déclaration des seigneurs n'arrêta pas la guerre que Charles II dirigeait contre le prétendant. L'armée ducale bloqua Vézelise qui capitula en 1428. René vint en personne mettre le siége devant le château de Vaudémont. Mais les hautes tours du donjon défièrent toutes les attaques des assiégeants.

A cette époque, le pauvre royaume de France était tombé si bas qu'un prodige seul semblait pouvoir le relever. Charles VII n'était plus que le roi de Bourges, c'est-à-dire une espèce de prétendant, un insurgé d'Outre-Loire que frappaient des condamnations sous la forme légale. C'est alors que la vierge annoncée par les prophéties de Merlin surgit des marches de Lorraine et délivra le royaume des lys.

Les historiens français ont trop méconnu le caractère profondément lorrain de Jeanne d'Arc (2). Il ne sera pas inutile de rapeler ici qu'avant de partir pour sa mission, la bergère de Domremy

(1) Voy. sur cette question un excellent Mémoire dû à la plume du regrettable M. Aug. Digot. Bien que ce travail ait pour titre : Mémoire sur la masculinité du Duché de Lorraine, l'auteur conclut en faveur du droit des femmes. Ce travail a été publié dans les *Mém. de l'Acad. de Stan.*, année 1853.

(2) Voy., sur le caractère *lorrain* de Jeanne d'Arc, M. P. G. de Dumast, *Philosophie de l'histoire de Lorraine*, p. 19 et suiv. ; Nancy, 1850. — Voy. aussi *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* par M. Lepage.

accomplit un pèlerinage à Saint-Nicolas de Port, le sanctuaire le plus vénéré du duché. Elle se présenta ensuite devant Charles II, puis sortit, armée et équipée par lui, du palais ducal de Nancy (1). Trois ans après, la vierge lorraine avait conquis pour Charles VII, la France, et pour elle, le martyre.

Charles II mourut le 25 janvier 1431. A peine eut-il fermé les yeux que René et Isabelle se jetèrent résolûment dans les bras de la chevalerie. Avant même d'en avoir reçu aucun secours effectif, la fille et le gendre de Charles II accédèrent immédiatement aux désirs de la noblesse. Un acte sans précédent connu, sur lequel on ne peut trop appeler l'attention, combla tous ses vœux et l'attacha pour jamais aux héritiers institués du duc défunt.

Cet acte est la déclaration souveraine du 30 jan-

(1) Voy. la Chronique de Lorraine dans le Recueil de Documents sur l'Hist. de Lorraine, t. V, 1860, pp. 14 et 15. Dans les pages consacrées à Jeanne, la Chronique a édité bien des erreurs grossières. Cependant si le témoignage de l'auteur de la Chronique doit être absolument récusé quand il parle d'événements accomplis loin de lui, à Bordeaux ou à Dieppe, par exemple, ce témoignage retrouve toute son autorité quand le chroniqueur raconte les faits dont il a pu, sur les lieux mêmes, recueillir une tradition non encore altérée. Le témoignage de la Chronique de Lorraine, sur le point qui nous occupe, est d'ailleurs confirmé par deux témoins entendus dans le procès de réhabilitation : Jean Morel de Greux et Louis de Martigny.

vier 1431. Quatre jours après la mort du duc, sa fille et son gendre prennent leur parti sans hésitation. Sur une simple remontrance de la chevalerie (1), ils proclament dans les formes les plus solennelles les droits de la nation, alors confondus avec les priviléges de la noblesse, et qui s'en dégagèrent plus tard sans affaiblir la légitime prépondérance de l'aristocratie lorraine. Ce qu'on doit surtout remarquer dans ce document, c'est qu'il reconnaît et consacre, pour le présent et pour l'avenir, les *anciens droits* de la chevalerie, souvent méconnus par les ducs paladins, combattus quelquefois à main armée, et qui s'étaient conservés plutôt en fait qu'en droit et à titre de tolérance. Non-seulement le duc et la duchesse stipulent pour eux-mêmes, non-seulement ils jurent sur les saints évangiles de respecter des priviléges énormes (2) longuement et nettement énumérés; mais encore il déclarent que le serment prêté par eux devra l'être également par leurs successeurs en montant sur le trône. C'est un véritable contrat entre la nation, représentée par la chevalerie, et son souverain.

(1) « Il a nous été remonstré par la chevalerie dudict duchié de Lorraine qu'au temps de notre seigneur et père plusieurs nouvelletés ont esté faictes audit duchié (Préambule de la Déclaration de 1431, Rogéville, t. I[er], p. 33, et mieux dans Digot, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 8).

(2) « Concessions exorbitantes » dit M. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 11.

On doit même remarquer que l'engagement ne fut pas pris devant les états généraux. Sans doute, cela eût été plus conforme à nos idées modernes; mais il faut bien se garder de juger les choses et les faits du quinzième siècle d'après les idées du dix-neuvième. En 1431, le pouvoir des états était encore plus mal défini que les attributions de la chevalerie. Dans cette occasion, la nation tout entière consentit à être représentée par la noblesse qui traita avec le souverain, en apparence pour elle seule, mais en réalité pour la nation tout entière, ainsi que le porte le texte de la déclaration qui sauvegarde « toutes les anciennes coustumes du duché. »

Jamais la chevalerie n'avait remporté une plus complète et plus pacifique victoire. Avant cette date mémorable de 1431, la chevalerie n'avait pu parvenir à se faire reconnaître comme l'un des pouvoirs de l'état lorrain. Il n'en sera plus de même désormais. Cette reconnaissance est bien différente de celle qui avait été donnée, en 1353, par le régent Eberhard de Wurtemberg. Ce dernier acte, entièrement personnel à son auteur, n'engageait ni son pupille ni ses successeurs. Ici, au contraire, la longueur du document, sa prolixité, son énergie, tout atteste qu'il a été dicté par la chevalerie elle-même, et loyalement accepté par le pouvoir ducal. Cet acte a une importance égale à celle des constitutions modernes, avec cette différence qu'il les précède de plus de deux siècles et que bien peu de constitutions

européennes ont eu une durée aussi longue que celle de la charte qui reconnaissait le droit lotharingien, et le consacrait non comme une nouveauté, mais comme étant aussi ancien que le pouvoir ducal lui-même.

L'étendue de la déclaration de 1431 ne nous permet pas de la reproduire; nous nous bornerons à en présenter l'analyse (1). René et Isabelle n'ont pas la prétention d'octroyer une charte nouvelle. Ils déclarent qu'ils « veulent entretenir et garder léau« lement et bonnement la duchié en ses anciennes « coustumes et usaiges, sans les aucunement en« freindre. » — Ce préambule comprend tout. Il s'agit des états aussi bien que de la chevalerie. C'est une déclaration des libertés publiques. Sans doute, elle n'y sont encore qu'en germe; mais ce germe se développera, même sous les ducs angevins, pour porter tous ses fruits sous René II et ses successeurs.

Le reste de l'acte concerne plus particulièrement la chevalerie dont les droits seraient en effet exorbitants si le texte devait être pris au pied de la lettre. On y lit : « Toutes et quantes fois que nous et nos « hoirs et ayant cause... voudront aucune chose « demander à ladicte chevalerie... Nous et nosdicts

(1) Le texte complet est imprimé, mais avec des fautes grossières, dans Rogéville, *Dic. des Ord.*, t. Ier, p. 33 et suiv. Un texte meilleur a été donné par M. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 7 et suivantes.

« hoirs en devons laisser jugier par la chevalerie na-
« tive dudit duchié, et aultres nobles fièfes, leurs
« pairs, selon l'us et coustume dudit duchié. »

La formule finale n'est pas moins remarquable : « Toutes lesquelles choses dessus dictes et une chacune d'icelles, Nous, pour nous, nos hoirs, successeurs et ayans cause, Ducs de Lorraine et Marchis, avons juré et promis, jurons et promettons par présentes, léaülement, en bonne foy, et vraies paroles de prince et princesse, tenir et faire tenir, terminer, entretenir et accomplir de poinct en poinct, inviolablement, sans jamais aller, ne souffrir aller, en quelconque manière que ce soit, à l'encontre de la teneur de ces présentes, ne des choses contenues en icelles. »

Les formes, les cérémonies extérieures de ce serment furent aussi solennelles que les engagements pris par les souverains étaient sérieux. L'auteur de la Chronique de Lorraine les retrace ainsi qu'il suit dans son naïf langage : « Tous les nobles à devant (René et Isabelle) s'en sont allés. Les seigneurs de Saint-Georges tous lui ont fait bien venant. — Vos estes nostre duc. Or en allant dedans Nancey se l'ont tous admené, devant saint Georges se l'ont faict arrester ; de son cheval se l'ont fait démonter; en l'église devant le grand autel se l'ont mené ; de lui ont prins le serment de bonnement entretenir les droicts de Loherègne et le bras séculier. Lesdits seigneurs de Saincts-Georges eurent

« son cheval ; se l'en ont mené ; les petits enfants « ont crié : Nouël ! Toute la seigneurie se l'ont duc « clamé » (1).

La victoire de la chevalerie ne pouvait être plus complète. Désormais les ducs ne pourront régner qu'en renouvelant le contrat qui lie le chef de l'Etat à la nation. Cette condition a été fidèlement remplie pendant deux siècles. La chevalerie usera avec modération du pouvoir qui lui a été reconnu. Jusqu'à Charles IV, elle s'appliquera, d'accord avec les ducs, à développer les libertés publiques. Le pouvoir des états sera défini, leur composition réglée, leurs relations avec les ducs nettement déterminées. Tout cela s'accomplira sans secousses, sans luttes et comme découlant naturellement des droits reconnus de la nation.

(1) Chronique de Lorraine, p. 32, Nancy, 1860. Mory d'Elvange ajoute que le serment devait être expédié en cinq exemplaires sur parchemin, et revêtus du grand sceau ducal. Une des expéditions était remise au maréchal de Lorraine, trois aux baillis de Nancy, Vosge et Allemagne, et la cinquième au duc lui-même (*Etats, droits et usages en Lorraine*, pp. 12 et 15).

SUR QUELQUES RÉACTIONS NOUVELLES

DU PHOSPHORE

PHOSPHURE DE ZINC PAR VOIE HUMIDE

PAR M. J. NICKLÈS

Le phosphore devient noir dans l'ammoniaque, ainsi que l'a reconnu Vogel il y a une cinquantaine d'années ; il prend la même couleur en présence de la potasse caustique, instantanément quand celle-ci est bouillante, ou peu à peu au bout de vingt-quatre heures quand elle est froide et très-concentrée. (*Monit. scient.*, t. I, p. 86.)

On sait que le phosphore sépare l'or, le cuivre et d'autres métaux de leur dissolution et que ces métaux peuvent prendre la forme du morceau de phosphore qui a servi à les isoler (Leval, *Bulletin de la Société d'encouragement;* sept. 1853, page 540).

Lorsqu'on opère à chaud sur une dissolution d'un sel de cuivre, il se produit en même temps du phosphure de cuivre de couleur brune, ainsi que l'a fait voir M. Bœttger dans le *Journal de pharmacie,* t. XXXII, p. 158.

Ayant appliqué ces faits à propos de recherches

instituées à l'occasion d'empoisonnement par le phosphore, je suis arrivé à quelques résultats que je fais connaître, afin de conserver le droit de m'occuper de cette question fort étudiée en ce moment (1).

Les réactions précitées ne se reproduisent pas toujours quand le phosphore se trouve à un état de grande division ; ainsi, il ne noircit ni en présence de la potasse, ni en présence de l'ammoniaque, quand, au lieu d'être employé à l'état compact, il est pris délayé dans de la pâte de farine à la manière de la pâte phosphorée, dite « mort aux rats » ou dissous dans de l'huile ou du sulfure de carbone.

Cet état de division ne favorise pas non plus constamment l'action que le phosphore exerce sur les sels de cuivre, lorsqu'il est associé à certaines substances organiques. Ainsi, la pâte phosphorée demeure incolore dans une dissolution de sulfate de cuivre et n'en paraît pas affectée ; mais ce sel est décomposé par le phosphore dissous dans de l'huile, dans de l'alcool ou dans du sulfure de carbone ; dans ce cas le mélange est bruni par le phosphure de cuivre qui se sépare (2).

(1) La présente note a été déposée en novembre 1868.

(2) Si l'alcool phosphoré décompose le sulfate de cuivre, il est sans action sur l'acétate en dissolution aqueuse ou alcoolique ; mais la décomposition s'opère quand on agite avec un peu d'eau et de sulfure de carbone.

Le phosphore est donc cédé par l'alcool, l'huile et par le sulfure de carbone, tandis qu'il est retenu par la pâte de farine; cela tient, non à une question d'affinité, comme on pourrait le croire, mais à une question de solubilité ; et, en effet, si, à ce mélange de pâte phosphorée et de sulfate de cuivre, on ajoute un liquide qui soit un dissolvant pour le phosphore, du sulfure de carbone, par exemple, la matière ne tardera pas à être brunie par le phosphure de cuivre qui s'est formé.

Quand on n'ajoute que de l'alcool à la pâte phosphorée, rien ne se précipite; et le fait semble en contradiction avec ce qui précède; mais je me suis assuré que la réaction a lieu, quand on ajoute un peu de sulfure de carbone, sans doute parce qu'il dissout la matière grasse qui s'était emparée du phosphore.

Le sulfure de carbone dont on fait usage, doit être exempt de soufre; sinon, il occasionne un précipité brun même en l'absence du phosphore à cause du sulfure de cuivre auquel il donne lieu. Il agit de même sur les sels d'or, d'argent, de plomb, de bismuth, etc., qu'il transforme en sulfures.

Il va sans dire que le sulfure de carbone employé dans mes expériences était sans action sur les sels métalliques; il avait été purifié d'après le procédé Millon.

Si, au lieu de sulfure de carbone soufré, on emploie du sulfure de carbone chargé de phosphore,

on ne réussit que dans un petit nombre de cas à précipiter le métal; parfois même il y a des réactions d'une nature différente de celle que produit le sulfate de cuivre; c'est ainsi que le bichlorure de ce métal ne donne pas d'abord du phosphure de cuivre brun; au contraire, il apparaît un précipité jaune pâle, formé de protochlorure de cuivre, qui ne noircit que peu à peu à mesure que la phosphuration se développe.

Avec le bichlorure de mercure, le précipité est de couleur blanche; c'est du calomel provenant de la réduction du bichlorure (1); on s'en assure aisément avec de l'ammoniaque, qui noircit immédiatement le produit.

Pareille réduction est occasionnée par l'acide bromothallique ou les bromothallates alcalins (*Journal de pharm.* 4e sér. t. I, p. 24, 1865) qui sont réduits à l'état de bromure de thallium, et par le bichlorure de plomb (*ibid.* t. V, p. 92) qui passe alors à l'état de protochlorure. Ces réductions totales ou partielles se font aux dépens d'une partie du phosphore qui passe à l'état d'acide phosphorique et même de phosphate; aussi trouve-t-on, toujours de cet acide dans les liquides en expérience ainsi qne du phosphate mêlé au phosphure dans le précipité.

(1) A la longue, le mélange noircit; mais il reste blanc avec la pâte phosphorée, le sulfure de carbone et le sublimé.

Le liquide phosphoré est sans action sur l'acétate de plomb ainsi que sur les sels quadruples que j'ai fait connaître (*ibid.*, t. XLIII, p. 354) ; il est également indifférent à l'égard du chloro ou du bromo-bismuthate d'ammoniaque (*ibid.* t. XXXIX, p. 120), des chlorosels de l'antimoine, du sulfate de zinc ; enfin du tartrate ferrico-potassique, qu'il ne réduit pas.

Il en est autrement quand on opère avec des liquides alcalins ; avec du sulfate de cuivre fortement ammoniacal et un bâton de phosphore, on obtient du cuivre métallique exactement moulé sur le bâton qu'il colore en rouge. Si le phosphore intervient à l'état de dissolution dans le sulfure de carbone, alors ce n'est plus du cuivre métallique qui se sépare, mais du phosphure de cuivre en poudre brune, comme pour le sulfate neutre.

Avec le zincate de potasse préparé avec du sulfate ou du chlorure de zinc et un excès de potasse, afin de redissoudre le précipité formé, avec ce composé fortement alcalin et froid, le phosphore en cylindre se borne à noircir tout en émettant quelques rares bulles d'hydrogène phosphoré qui partent surtout des aspérités de la cassure du métalloïde.

Le phénomène est bien plus accentué, et du phosphure de zinc prend naissance, quand on fait usage de phosphore en dissolution dans le sulfure de carbone. A la faveur d'une agitation réitérée, on obtient un précipité blanc, laiteux, qui se tient entre les

deux liquides. Pendant tout le temps, on voit se dégager des bulles de gaz provenant évidemment de la décomposition du phosphure de zinc hydraté.

Cette instabilité du phosphure de zinc en présence de l'eau explique le peu de succès qu'ont eu jusque là les tentatives qui ont été faites pour préparer ce phosphure au moyen de la voie humide, soit en faisant fondre du phosphore dans une dissolution neutre d'acétate de zinc, soit en y dirigeant un courant d'hydrogène phosphoré.

Pour rendre possible la production de ce phosphure si altérable, il faut donc opérer dans un milieu alcalin. Tout le zinc est précipité si le liquide phosphoré a été employé en excès; le précipité lui-même est phosphorescent dans l'obscurité; il lance des flammèches quand on le chauffe à l'air et se décompose en présence de l'eau en émettant une vapeur phosphoreuse. Ce précipité n'est pas du phosphure de zinc pur; à raison de son altérabilité, il ne saurait être obtenu à l'état défini; il contient un excès de phosphore qu'on peut lui enlever en l'agitant avec du sulfure de carbone. Aussi, est-il déliquescent, vraisemblablement à cause de l'acide phosphorique qui se forme sans cesse à sa surface; toutefois il est probable qu'une certaine proportion de métalloïde y soit fixée plus intimement, de manière à constituer un polyphosphure, car le précipité dësséché sur l'acide sulfurique est bien moins combustible que ne l'est le phosphore en substance.

C'est ainsi qu'il ne produit, avec le chlorate de potasse, qu'une déflagration quand on le soumet au choc, et qu'il ne s'enflamme pas lorsqu'on le chauffe sur un papier sec, avec de l'iode; on sait avec quelle vivacité le phosphore libre prend feu dans ces circonstances.

Cependant le nouveau produit abandonne beaucoup de phosphore lorsqu'on le traite au bain-marie dans du gaz carbonique. Le résidu est infusible au chalumeau : il se compose d'une poudre blanche retenant un peu de phosphore ainsi que du sulfocarbonate; ainsi, quand on élève la température jusqu'au rouge, cette poudre devient noire, par suite de la décomposition de l'acide sulfocarbonique et de la mise en liberté du carbone.

L'acide chlorhydrique dissout rapidement et avec effervescence le précipité de phosphure de zinc ; le liquide jaunit légèrement en émettant une odeur fétide qui rappelle à la fois le sulfure de carbone, l'acide sulfhydrique et l'hydrogène phosphoré.

L'acide azotique l'attaque énergiquement ; mêlé à du chlorate de potasse, le composé phosphoré donne lieu à des jets de flamme lorsqu'on laisse tomber sur lui, goutte à goutte, de l'acide sulfurique concentré ou qu'on le projette dans cet acide.

Des phénomènes analogues aux précédents se produisent avec le phosphore et les plombites alcalins, ...s que l'oxyde de plomb dissous dans la potasse ou ...ude. A l'état compact, le phosphore noircit

peu à peu dans ces liquides sans les troubler, tandis qu'à l'état de dissolution dans le sulfure de carbone, il donne promptement lieu à du phosphate et à du phosphure (1).

Rien de semblable avec le tartrate ferrico-potassique rendu fortement alcalin ; point de phosphure, évidemment par la raison qui rend déjà le phosphure de zinc si altérable en présence de l'eau.

En résumé, de ce qui précède, on peut conclure :

1° Que le phosphore ne noircit pas en présence des alcalis, lorsque, dissous ou délayé, il se trouve à l'état de grande division ;

2° Qu'il est sans action sur le sulfate de cuivre lorsqu'il est tenu en suspension dans certaines substances organiques de la nature de celles qui entrent dans la confection de la pâte phosphorée dite « mort aux rats » ;

3° Mais que la réaction se manifeste lorsqu'on ajoute un dissolvant tel que le sulfure de carbone ;

4° Que le phosphore très-divisé agit sur les dissolutions métalliques bien plus énergiquement que quand il est en masse compacte (2) ;

5° Que chez les liquides où le phosphore même

(1) De même que le phosphure de zinc et celui de cuivre, il déflagre sans détonation sous le marteau, quand il est mêlé avec du chlorate de potasse.

(2) En cet état, aussi, il est vénéneux, tandis qu'il ne l'est pas lorsqu'il est administré en morceau (V. Orfila, *Toxicologie*).

très-divisé échoue, il est encore possible de phosphurer le métal, en alcalinisant ces liquides ; dans ces conditions, on obtient même du phosphure de zinc malgré la grande altérabilité de ce composé en présence de l'eau.

De tous ces faits on peut déduire quelques applications à la recherche du phosphore dans le cas d'empoisonnement. Cette recherche, dit-on, est rendue singulièrement difficile lorsque la matière suspecte a été conservée dans l'alcool, car alors l'appareil Mitscherlich, de même que la flamme Dusart ne disent plus rien (1) ; il en est de même si la substance a subi le contact du sulfure de carbone. Ce derniers cas ne s'est pas encore, que je sache, présenté dans la pratique ; malheureusement il devient possible aujourd'hui où la dissolution sulfocarbonique de phosphore est devenue quasi-populaire (2).

Dans ces circonstances, il n'y a qu'à traiter le liquide phosphoré par du sulfate de cuivre ou du plombite de potasse qui s'emparera du phosphore pour le réduire en phosphure et en phosphate. Le précipité brun, bien lavé et bien débarrassé d'alcool, est ensuite soumis à l'appareil Dusart avec les précautions voulues.

(1) Ladrey, *Etude sur le phosphore*, thèse présentée en 1868, à l'Ecole de pharmacie de Strasbourg.

(2) Sous le nom de *feu fénian*.

Les opérations avec ce liquide si dangereux deviennent fort gênantes, non pas à cause des brûlures contre lesquelles on peut se garer, mais à cause de l'odeur de phosphore qui l'accompagne et qui, adhérant aux mains et aux vêtements, expose l'opérateur à vivre dans une atmosphère dont il ne tardera pas à éprouver les effets fâcheux. Je débarrasse très-promptement mes mains de cette odeur insalubre en les plongeant dans l'hypochlorite de soude; ce liquide réussit bien mieux que le caméléon minéral.

Comme le liquide sulfo-carbonique peut, avec le phosphore, contenir du soufre en dissolution, il importe, avant tout, d'éliminer celui-ci, ce qui peut se faire promptement en agitant avec la dissolution d'un sel de plomb ; le sulfure formé se dépose vite ; on le sépare, soit par décantation, soit par filtration pour procéder ensuite à la déphosphuration par l'un des moyens qui viennent d'être indiqués.

Mais quelle que soit la couleur du précipité formé en premier lieu par l'acétate de plomb, il convient de ne pas le jeter, attendu que, avec les acides minéraux tels que le sulfurique et le chlorhydrique, et avec les matières organiques coagulables par l'acétate de plomb, il peut contenir de l'acide phosphorique dont la présence est utile à connaître, soit qu'elle provienne de la matière suspecte, soit qu'elle résulte de la combustion lente du phosphore introduit.

LE

FEU LIQUIDE

PAR M. J. NICKLÈS

Le sulfure de carbone dissout le phosphore en abondance (1) et constitue alors un liquide très-inflammable, lequel, répandu, abandonne une couche de ce métalloïde qui ne manque pas de prendre feu au bout de peu d'instants. Il suffit de tremper dans ce liquide une feuille de papier buvard et de la laisser à l'air le temps nécessaire à la volatilisation du sulfure de carbone, c'est-à-dire quelques moments, pour la voir s'enflammer, laissant derrière elle le papier carbonisé.

Cette expérience, qui est depuis longtemps pratiquée dans les cours publics, a été proposée, en 1862, pour tracer sur le papier des caractères indélébiles (2), et en 1854 pour les *feux de guerre* ou, pour

(1) D'après M. Vogel (*Journ. de Pharm.*, 4e série, t. IX, p. 237), le sulfure de carbone peut dissoudre jusqu'à dix-huit fois son poids de phosphore.

(2) Brown, dans *Mechanic's Magazine*, janvier 1852, p. 13, et *Polyt. Journ. de Dingler*, tome CLXV, page 228.

nous servir de l'expression de l'auteur anonyme, comme *feu grégeois liquide* (*Cosmos*, 1854, p. 738). Depuis la guerre d'Amérique, ce feu est connu sous le nom de *feu fénian*.

C'est à l'état de division dans lequel il se trouve après évaporation du dissolvant sulfo-carbonique que le phosphore doit, dans cette expérience, sa grande inflammabilité ; aussi emploie-t-on maintenant ce moyen dans la confection des allumettes chimiques (R. Wagner, 1853), car il permet de réduire la proportion du phosphore blanc à employer sans pour cela diminuer l'inflammabilité de l'allumette (1).

Le chlorure de soufre se comporte à peu près de la même manière que le sulfure de carbone, à cela près que ce dissolvant fume fortement à l'air et que le résidu de phosphore qu'il dépose sur le papier s'enflamme moins facilement, sans doute à raison de l'acide chlorhydrique qui l'enduit.

Nous ne parlerons que pour mémoire de quelques liquides hydro-carburés et qui, sous le rapport du pouvoir dissolvant, demeurent loin derrière le sulfure de carbone. C'est donc à ce dernier que nous donnerons la préférence pour obtenir le feu liquide qne nous allons faire connaître et qui, lui, se pro-

(1) Voyez *Hist. des allumettes chimiques* dans *Annales du génie civil*, tome IV, page 652, et *Moniteur scientif.*, t. VIII, page 67.

duit instantanément, ainsi qu'on pourra en juger.

Que l'on mêle du chlorure de soufre du commerce avec du sulfure de carbone tenant du phosphore en dissolution, et l'on obtient un liquide jaune, fumant à l'air, qui peut se conserver impunément en vase clos. Mais qu'on ajoute de l'ammoniaque, et aussitôt il se manifeste une vive déflagration accompagnée d'une flamme intense et volumineuse qui diminue peu à peu, mais qui dure quelque temps. L'alcali volatil du commerce suffit pleinement à cette expérience, qu'il convient de faire au grand air à cause des vapeurs très-fortes qui se dégagent, vapeurs au nombre desquelles figurent l'acide sulfureux, l'acide chlorhydrique, le chlorure de soufre.

Au premier instant, on observe un jet de flamme bientôt remplacé par une combustion régulière dont le soufre et le phosphore font les principaux frais; 2 à 3 centimètres cubes de liquide suffisent pour occasionner un jet de près de 1 mètre de haut, ayant quelques-unes des propriétés des flammes monochromatiques dont il a été question dans la *Revue des cours scientifiques* du 23 février 1866.

Pour éviter les longueurs, j'appellerai désormais feu *lorrain* ce feu nouveau dont l'ammoniaque semble être l'amorce.

Comment agit-elle, comment de l'eau chargée d'ammoniaque peut-elle déterminer l'inflammation du mélange sulfuro-phosphorique et d'où vient la fumée qui accompagne d'ordinaire la réaction?

Les deux phénomènes sont corrélatifs : lorsqu'on verse de l'acide chlorhydrique dans de l'ammoniaque, on voit se dégager une épaisse vapeur blanche résultant de l'union de l'acide avec l'alcali, lesquels, volatils tous deux, s'unissent dans l'air pour donner lieu à du sel ammoniac, qui est fixe et se sépare par conséquent en molécules ténues ; en même temps il y a développement de chaleur, produit constant de toute neutralisation d'acide.

Or, en faisant réagir de l'ammoniaque sur du chlorure de soufre, il se passe quelque chose d'analogue ; il y a neutralisation, dégagement de chaleur, formation de sel ammoniac ; de plus, il se passe une série de réactions secondaires que MM. Fordos et Gélis ont su débrouiller et qui donnent naissance à des produits plus ou moins volatils, plus ou moins colorés et plus ou moins combustibles, au nombre desquels figure un corps cristallisable, de couleur jaune, le *sulfure d'azote* (1).

L'expérience ne se fait pas facilement dans un amphithéâtre sans hotte, à moins d'opérer sur quelques gouttes de liquide seulement, mais en agissant à la cour, au grand air, on peut produire, avec quelques centimètres cubes de liquide, une fumée rouge, formidable, occasionnée par le grand nom-

(1) *Annales de chimie et de phys.*, 3e série, tome XXXII. — *Annuaire de chimie*, 1851, page 66.

bre de composés volatils qui prennent naissance ou qui sont entraînés.

Voici le tableau de ces composés tel qu'il résulte des patientes et courageuses recherches de MM. Fordos et Gélis :

Du chlorydrate d'ammoniaque....	AzH^3 HCl (blanc).
Du sulfure d'azote..............	AzS^2 (jaune).
Du chloro-sulfate sulfo-azotique...	AzS^2, ClS (rouge cochenille).
Du chloro-sulfate bisulfo-azotique.	$2AzS^2$ + ClS (brun foncé).
Du chloro-sulfate trisulfo azotique.	3AzS + ClS (jaune).

Enfin, du soufre et du chlorure de soufre qui sont entraînés.

Je le répète : la réaction donne lieu à de la chaleur ; il s'en dégage beaucoup plus qu'il n'en faudrait pour enflammer du phosphore ; si donc, au lieu de prendre du chlorure de soufre seulement, nous prenons du chlorure de soufre tenant du phosphore en dissolution, nous verrons que les susdites fumées sont accompagnées de flammes de peu de durée, il est vrai ; mais on peut régulariser cette expérience en ajoutant au chlorure de soufre, non pas du phosphore libre, mais une dissolution de phosphore dans le sulfure de carbone ; c'est là le nouveau feu dont nous venons de parler ; sa fumée est moins épaisse, parce que les matières qui occasionnent celle-ci en l'absence du phosphore, et par conséquent lorsqu'il n'y a pas combustion de feu, étant elles-mêmes très-oxydables, entrent en jeu comme le sulfure de carbone et prennent, de leur côté, part à la combustion.

Pour ne pas être atteint par le liquide ou par les flammes, il faut effectuer le mélange avec précaution, surtout lorsqu'on opère sur une certaine quantité de matière ; dans ce cas, il convient de fixer à l'extrémité d'une tige le verre qui contient l'ammoniaque ou tout au moins de le tenir moyennant une pince à bec et de verser à bras tendu.

Le sulfhydrate d'ammoniaque produit des effets analogues à l'ammoniaque caustique ; le carbonate d'ammoniaque est bien moins actif.

Si, au lieu de verser directement l'ammoniaque dans le mélange sulfuro-phosphorique, on se borne à y plonger du papier buvard imprégné d'ammoniaque, l'inflammation ne se produit pas tout de suite, sans doute parce qu'il n'arrive pas, dans l'unité de temps, une quantité suffisante d'alcali pour occasionner l'élévation de température et la vivacité de la réaction qui conviennent au succès de l'expérience.

Vous remarquez sans doute la différence qu'il y a, scientifiquement, entre le feu *lorrain* et le feu *fénian ;* celui-ci se produit en vertu de la grande inflammabilité du phosphore, réduit à l'état de division extrême par le fait de l'évaporation du dissolvant ; le feu lorrain, au contraire, s'allume instantanément dans la dissolution même, au moment précis où l'on ajoute de l'ammoniaque.

Dans tous les cas, il y a une grande différence entre ces feux liquides de la chimie contemporaine

et le feu *romuin* (πυρ ρωμαικον) ou le feu *mède* (πυρ μηδικον) dont parlent les auteurs byzantins, et qui dérivent sans doute du célèbre agent destructeur que le chroniqueur Joinville a fait connaître en Europe sous le nom générique de *feu grégeois*. Ce sont là des feux de guerre dont je n'ai pas l'intention de m'occuper, d'autant plus que cette question a été traitée avec talent par des hommes spécialement compétents, entre autres le colonel Virlet, directeur de l'Ecole de pyrotechnie de Metz (1).

Au surplus, ces agents de destruction n'étaient pas toujours liquides, et dans plusieurs d'entre eux on voit figurer le salpêtre, le soufre et le charbon. D'autres n'admettent que le soufre associé au pétrole et autres essences très-combustibles. Mais les uns comme les autres n'étaient actionnés que par le feu ; pour les faire brûler, il fallait, au préalable, rapprocher d'eux un corps en ignition.

Les feux liquides modernes échappent tous à cette nécessité, grâce aux agents nouveaux dont la chimie nous a dotés et que nos pères ne pouvaient pas même soupçonner. Ces liquides inflammables peuvent se passer de l'intervention d'un corps portant du feu, car ils réunissent en eux ce qu'il faut pour le développer au moment voulu.

Non-seulement il y a dégagement de chaleur lorsque l'ammoniaque réagit sur le mélange du feu lor-

(1) *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1851, p. 286.

rain, mais il y a projection partielle et par conséquent division de la matière, ce qui facilite nécessairement l'inflammation.

Aussi ne réussit-on pas avec les chlorures d'antimoine ou le bichlorure d'étain, — du moins en petit, — bien que ces chlorures s'échauffent en présence de l'ammoniaque.

Cependant les chlorures de phosphore se comportent comme celui de soufre : avec le protochlorure de phosphore la réaction est d'une violence extrême et sa mise en train demande des précautions plus grandes encore que pour le feu à chlorure de soufre.

Je n'ai pas essayé si l'ammoniaque pourrait être remplacée par certaines bases organiques. Le fait est possible, mais outre que la substitution ne serait pas économique, elle ne serait pas non plus pratique, attendu que la solubilité de ces bases dans l'eau est inférieure à celle de l'ammoniaque, de beaucoup la plus soluble de toutes, comme elle est la plus volatile.

Bien que développant de la chaleur en présence du chlorure de soufre, la potasse et la soude en dissolution aqueuse sont impropres à provoquer l'inflammation du feu lorrain ; le sulfocyanhydrate d'ammoniaque n'y fait rien non plus ; mais le sulfhydrate d'ammoniaque en dissolution dans l'eau se comporte comme l'ammoniaque caustique.

Un feu liquide sans phosphore a été proposé en

1854 par l'auteur innommé dont nous venons de parler et dont je dois respecter l'anonyme. Ce feu est basé sur l'action bien connue que l'acide azotique exerce sur l'essence de térébenthine ; la réaction, comme on sait, se passe avec production de chaleur et de lumière et rappelle en tout les phénomènes que l'industrie des couleurs d'aniline a su dompter et s'approprier dans la confection des hydrocarbures nitrés, tels que la nitro-benzine et ses congénères.

Un autre le fut quelques mois auparavant sous le titre de « *Nouveau feu grégeois,* » par le commandant Niepce de Saint-Victor. Une fiole à moitié pleine de benzine et contenant un globule de potassium est jetée dans un bassin, puis cassée d'un coup de gaule ; au contact de l'eau, le potassium s'enflamme et communique le feu à l'hydrocarbure, et, dit le rapporteur (*Cosmos,* du 5 mai 1854), « on a eu le curieux spectacle d'un bassin d'eau couvert de flammes.... Que serait-ce si de pareils feux grégeois s'allumaient sur mer, au milieu d'une flottille en mouvement ? »

Je ne sais si ces expériences ont eu une suite pratique ; tout ce que je puis dire c'est que depuis, on (M. Fontaine) a proposé de remplacer le potassium par le phosphure de calcium, qui est bien meilleur marché.

Ce feu ou « feu à la benzine, » que celle-ci soit pure ou mêlée de pétrole ou de sulfure de carbone, a sur tous ses contemporains, même sur ceux que

nous présentons ici, l'avantage d'être d'un maniement plus facile et moins dangereux. Les chlorures de soufre et de phosphore sont éminemment caustiques ; leurs vapeurs sont très-irritantes ; elles rongent les métaux et à plus forte raison les matières organiques, mais l'eau les décompose promptement et les anéantit sans retour ; c'est un moyen de rendre ces chlorures inoffensifs, mais il ne convient qu'à eux, car il ne serait pas applicable au feu fénian, l'eau étant sans action sur le phosphore et sur le sulfure de carbone qu'elle se borne à surnager.

Il y a cependant un moyen qui permet de désarmer sans retard le terrible feu fénian et son pareil, le feu lorrain, plus terrible encore et surtout plus prompt, c'est de secouer ces liquides avec certaines dissolutions métalliques, telles que le sulfate de cuivre ou une dissolution d'oxyde de plomb dans la potasse ou la soude ; si la dissolution métallique a été employée en excès, le phosphore se sépare à l'état de phosphure métallique, et le sulfure de carbone en est dépouillé, sans altération du reste, tandis que le chlorure de soufre, de phosphore ou autre est décomposé et mis hors de service.

Avec le feu fénian, on obtient, par l'agitation, un précipité noir de phosphure de cuivre ou de plomb. Avec le feu lorrain, on obtient d'abord un précipité jaune contenant du protochlorure de cuivre, mais ce précipité ne tarde pas, lui aussi, à noircir et à se transformer en phosphure et en sulfure de cuivre ;

mais le sulfure de carbone sort intact de l'épreuve ; il se réunit en couche opaline au fond du liquide, empâtant même le précipité noir : on le recueille par décantation pour le faire servir à nouveau.

Avec le plombite de potasse, les choses se passent à peu près de la même manière, à cela près que les produits sont plus complexes. Le précipité brun qui se forme d'abord change de couleur si le liquide s'échauffe ; il blanchit visiblement, car il se sépare entre autres du soufre et du chlorure de plomb.

Une réaction analogue est produite lorsqu'on verse du plombite de potasse dans du chlorure de soufre exempt de phosphore et de sulfure de carbone.

HISTOIRE

DES

ÆGILOPS HYBRIDES

Par D.-A. GODRON

Mémoire lu à l'Académie de Stanislas, le 16 juillet 1869).

La publication faite par Dunal des observations (1) d'Esprit Fabre, horticulteur à Agde, sur la transformation des *Ægilops* en *Triticum* et, qui plus est, sur l'origine du blé, eut pour résultat immédiat de réveiller une des questions les plus importantes qui ont divisé, depuis longtemps, les naturalistes en deux écoles. La première, l'école positive, admet le principe de la fixité de l'espèce et a compté de nombreux partisans, parmi lesquels il faut citer G. Cuvier, de Blainville, Duvernoy, Flourens,

(1) F. Dunal, *Courte introduction au travail de M. Esprit Fabre, d'Agde, sur la métamorphose des Ægilops en Triticum* et Esprit Fabre, *Des Ægilops du Midi de la France et de leur transformation*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, pour l'année 1853.

Ant.-Laur. de Jussieu, Pyrame de Candolle, etc. (1). La seconde, l'école philosophique, offre, à son tour, parmi ses plus illustres partisans, Lamarck, Et. Geoffroy-Saint-Hilaire et l'éminent zoologiste Darwin ; elle admet le principe de la variabilité des espèces, leur transformation progressive et la formation d'espèces nouvelles qui naissent successivement les unes des autres. Enfin, de nos jours, une troisième école, celle de la variabilité limitée, a pris naissance ; cette doctrine est celle d'Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire, de MM. de Quatrefages, Ern. Faivre, de Lyon, etc.

On comprend dès lors combien les idées émises par Esprit Fabre et Dunal sur la métamorphose des *Ægilops* en blé, si cette transformation était démontrée réelle, devaient avoir d'importance pour la

(1) M. de Quatrefages (*Revue des cours scientifiques*, t. V, 1867-1868, pp. 497 et 500), me classe dans l'école positive et me fait ainsi l'honneur de me placer en très bonne compagnie. Je me rattache en effet à l'école de Cuvier en ce qui concerne l'espèce *sauvage*, tout en admettant cependant que, dans les espèces actuelles, on observe des variations qui n'atteignent que les caractères les plus superficiels et n'ont rien de constant. Mais, en ce qui concerne les animaux domestiques et les plantes cultivées, je reconnais qu'il y existe des variations nombreuses et importantes ; j'admets, parmi ces êtres placés sous la domination immédiate de l'homme, des races, c'est-à-dire des *variétés permanentes par hérédité*, tant qu'elles continuent à vivre dans les mêmes conditions d'existence.

solution d'une des plus graves questions qui sont du domaine des sciences naturelles.

En ce qui me concerne, j'avais déjà, lorsque parut le travail d'Esprit Fabre et de Dunal, formulé mes convictions relativement à l'espèce, par la publication faite, en 1848, d'un mémoire intitulé : *De l'espèce et des races dans les êtres organisés de la période géologique actuelle* (1) et, en 1849, par celle d'un second travail qui a pour titre : *De l'espèce considérée dans les êtres organisés appartenant aux périodes géologiques qui ont précédé celle où nous vivons* (2). Ces deux mémoires ont été le canevas d'un ouvrage beaucoup plus étendu que j'ai publié dix ans plus tard (3) et où, conduit par de nouvelles recherches j'ai persisté, ou à peu près, dans les mêmes doctrines.

J'avais donc, dans cette question, un intérêt pour ainsi dire personnel à examiner avec soin les faits sur lesquels Esprit Fabre et Dunal ont appuyé leurs conclusions relatives à la transformation des *Ægilops* en blé et à l'origine de cette céréale (4). Leurs conclusions renversaient toutes mes convictions an-

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1847 pp. 182 288.

(2) *Ibidem*, pour 1848, pp. 381-420.

(3) Godron, *De l'espèce et des races dans les êtres organisés et spécialement de l'unité de l'espèce humaine*; Nancy, 1859, 2 vol. in-8°.

(4) L'idée que l'*Ægilops ovata* est l'origine du blé, paraît

térieures ; cependant je dois tout d'abord avouer que les faits, si on en excepte quelques détails, sont réels, mais les conclusions qu'on en a déduites, sont néanmoins inadmissibles, comme je l'établirai dans ce travail, en démontrant que les transformations observées sont dues à l'hybridité.

Je m'occuperai d'abord de l'*Ægilops triticoïdes* et ensuite de l'*Ægilops speltæformis*. Mais je dois prévenir que je conserve le nom général d'*Ægilops triticoïdes* à toutes les formes hybrides de première génération, qui résultent de la fécondation des *Ægilops* par les diverses espèces ou races de blé, bien que ces hybrides diffèrent entre eux presque autant que les blés qui leur ont donné naissance. Ils ont, toutefois, des caractères communs, tels que l'épi articulé à sa base et caduc, les étamines dé-

être assez ancienne. Césalpin (*De plantis, lib.* IV, *cap.* 47, *p.* 178) nomme cette humble graminée *Triticum sylvestre*, sans indiquer toutefois d'une manière positive qu'il la considère comme ayant donné naissance au blé ; mais le nom dont il s'est servi pour désigner cette espèce semble l'indiquer. Les expériences de Latapie, rapportées par Bory de Saint-Vincent (*Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, t. Ier, p. 122), conduisent aussi à cette idée que l'*Ægilops ovata* est susceptible d'une semblable transformation ; mais Latapie ne les a pas publiées lui-même et ne les a communiquées que verbalement à ses amis. Enfin, mon ami, le docteur Gaillardot m'a fait connaître que les Arabes de Syrie désignent cet *Ægilops* sous le nom de « Oum elghamme, » c'est-à-dire *mère du blé*.

pourvues de pollen et ne sortant pas de la fleur, tandis qu'il en est autrement dans les espèces d'*Ægilops* et dans les blés; enfin, ils présentent à la glume et à la glumelle externes deux arêtes très-inégales, séparées par une dent lorsque le blé employé est barbu, et, lorsqu'il est mutique, la glume et la glumelle externes se terminent par trois dents inégales et souvent apiculées. Je donne le nom général d'*Ægilops speltæformis* aux hybrides de seconde génération, quel que soit leur type paternel; ils sont plus élevés que les *Ægilops triticoïdes*; ils conservent l'épi fragile à la base; la glume et la glumelle externes n'ont plus qu'une arête et une dent, ou deux dents inégales, suivant que le blé employé à la seconde fécondation est barbu ou sans arêtes.

ÆGILOPS TRITICOÏDES *Req.* — C'est Requien qui le premier paraît avoir distingué cette plante, dès 1821 près d'Avignon, puis de Nîmes en 1824. Il n'a cessé, pendant de longues années, d'en envoyer des échantillons à ses nombreux correspondants. Bertoloni, considérant cette plante comme une espèce nouvelle, la décrivit, en 1833 (1), sous le nom que Requien lui avait imposé.

Cette forme d'*Ægilops* provient bien certainement de l'*Ægilops ovata L.*; Esprit Fabre avait cent fois raison de l'affirmer. Il m'en a lui-même fourni

(1) *Bertolonii Flora italica; Bononiæ*, 1833, in-8°, t. Ier, p. 512.

une preuve patente, en 1852, même avant la publication de son mémoire. Il m'a conduit sur le lieu où il a fait ses premières observations : c'est un espace inculte, à sol rocheux, situé très-près de la ville d'Agde et qui est entouré de tous côtés par une ceinture de vignes assez peu large, au delà de laquelle se trouvent des champs étendus que j'ai vus recouverts de ce blé à longues barbes (1), connu sous le nom de « saissette » d'Agde et de Béziers et que Gouan et Villars ont nommé *Touzelle* (2).

Nous y rencontrâmes plusieurs pieds d'*Ægilops*

(1) Il y a de cette plante deux races : l'une à longues barbes un peu fragiles, dont il est ici question, l'autre presque mutique. J'ai reçu de nouveau des graines de ces deux races, venant d'Agde, en 1867 et je les cultive.

(2) Le mot *Touselle* se trouve dans Rabelais ; c'est de touselle qu'un habitant de l'île des Papefigues semait son champ. La Fontaine, qui s'est amusé à rimer ce conte, a conservé ce mot sans s'inquiéter autrement de la chose. Il lui suffisait de l'avoir trouvé dans Rabelais ; il semble même se jouer de son ignorance à cet égard, en faisant dire au diable :

« Mémoire n'ai d'aucun grain qui s'appelle
« De cette sorte ; or, emplis-en ce lieu ;
« Touselle, soit, Touselle de par Dieu ! »

On a trouvé dans les éditions de Rabelais annotées par Huet, évêque d'Avranches, que, dans le Bas-Languedoc, on appelle touselle un blé précoce. Rabelais, qui a étudié à Montpellier, qui a reçu dans cette ville le titre de docteur en médecine, devait connaître la signification du mot touselle (Th. Baudement, *Les Rabelais de Huet*, Paris, 1868, 1 vol. in-8°).

triticoïdes; ils furent déterrés avec soin ; l'épi non désagrégé d'où cette forme végétale sortait, était parfaitement conservé dans ce terrain sec, de façon à pouvoir être facilement reconnu pour celui de l'*Ægilops ovata ;* on voyait des racines se faire jour entre les glumes des deux épillets inférieurs, d'où s'échappaient également de trois des fleurs des chaumes grêles et courts portant l'épi de l'*Ægilops ovata,* tandis que de la quatrième fleur sortait un pied à chaumes plus élevés, plus robustes, dont l'épi trois fois plus long et les barbes dressées rappelaient l'aspect du blé, d'où le nom d'*Ægilops triticoïdes.*

J'ai pu vérifier le même fait à mon retour à Montpellier, mais sur une autre forme d'*Ægilops triticoïdes* dont l'épi est presque dépourvu de barbes. J'ai même pu observer alors, mais une seule fois, que des quatre graines d'un épi d'*Ægilops ovata,* il sortait exclusivement des chaumes d'*Ægilops triticoïdes* à épis subimberbes, qui n'étaient plus mêlés d'*Ægilops ovata,* comme cela s'observe habituellement.

Il est donc démontré par ce fait que l'*Ægilops triticoïdes* procède de l'*Æ gilops ovata.* Mais, faut-il en conclure que ce soit par voie de métamorphose, et que l'*Æsgilops ovata* ait été, dans les observations précédentes, surpris en flagrant délit de transformation ? Est-ce à l'influence du sol et du climat qu'il faut attribuer la modification profonde qui sépare l'une de l'autre ces deux formes d'*Ægilops?* On l'a

dit (1). Mais comment admettre que le sol ou le climat puissent agir sur une ou deux graines d'un épi d'*Ægilops ovata*, sans avoir aucune influence sur les autres graines du même épi ? On sait, du reste, que l'*Ægilops ovata* est à Agde, comme à Montpellier, dans son climat natal et croît en abondance dans tous les lieux stériles de la région méditerranéenne et que l'*Ægilops triticoïdes* a été observé sur bien des points de cette région botanique si naturelle, quelle que soit la nature du sol. J'ajouterai que cette transformation se serait faite brusquement, contrairement à l'opinion de tous les auteurs qui admettent la variabilité de l'espèce.

Ces observations s'appliquent également à un autre *Ægilops* qui offre aussi quelquefois une modification analogue ; nous voulons parler de l'*Ægilops triaristata* qui présente aussi, quoique plus rarement, la forme *triticoïdes ;* mais cela s'explique : cette espèce est moins répandue que sa congénère ; elle a plus d'épillets et des étamines plus grosses et par conséquent plus fournies de pollen.

Ma visite à Agde et mes observations faites à Montpellier m'ont démontré que c'est dans les lieux incultes, au bord des champs de blé ou dans leur voisinage, plus rarement dans les champs de blé eux-mêmes, que se rencontre l'*Ægilops triticoïdes*.

(1) Esprit Fabre, *Des Ægilops du Midi de la France et de leur transformation*, p. 10.

Les échantillons que j'ai recueillis à Agde, par l'aspect de leurs épis, par leur couleur et leurs longues barbes, rappellent à l'œil le blé cultivé aux environs de cette ville. Ces analogies m'ont conduit à penser que le blé, au lieu d'avoir pour origine l'*Ægilops ovata* transformé en *Ægilops triticoïdes*, comme l'ont pensé Esprit Fabre et Dunal, pourrait bien être, au contraire, pour quelque chose dans la production de cette dernière plante. Mes observations faites à Montpellier vinrent immédiatement étayer cette déduction ; on y cultive fréquemment un blé sans barbes et, dans le voisinage de ce blé, on trouve une nouvelle forme d'*Ægilops triticoïdes*, dépourvue ou à peu près de ces organes. Cet *Ægilops* non-seulement varie, mais ses variations sont en rapport avec celles que présentent les blés cultivés dans chaque localité. On est donc naturellement conduit à penser que le blé n'est pas sans influence directe sur les variations de l'*Ægilops triticoïdes*.

D'une autre part, cet *Ægilops* est habituellement stérile ; il tient à la fois par ses caractères de l'*Ægilops ovata* et de la race ou espèce de blé qui croît à proximité ; il naît incontestablement de ce dernier *Ægilops* et la transformation est brusque. L'hybridité seule pouvait expliquer ce fait qui a si vivement piqué la curiosité des botanistes et je n'ai pas hésité à l'affirmer, dès 1854 (1). L'expérimentation directe

(1) Godron, *Quelques notes sur la flore de Montpellier*, Besançon, 1854, in-8°, p. 16.

devait conduire à une démonstration complète et dans l'écrit que je viens de citer, j'annonçai qu'au mois de mai 1853, j'avais déjà opéré la fécondation des *Ægilops* par le pollen des *Triticum* (1). Ces premières tentatives me prouvèrent que l'opération n'est pas aussi difficile que je l'avais supposée ; les glumes et les glumelles sont encore molles pendant l'anthèse et je trouvai bientôt un procédé opératoire d'une exécution facile. Il consiste à saisir étroitement entre le doigt indicateur placé en dessous et le pouce placé en dessus, les barbes de la glumelle externe le plus près possible de leur origine, puis à prendre un point d'appui avec le doigt médius sur la base de l'épi, de manière à lui imprimer un léger mouvement de bascule. La fleur est ainsi largement ouverte et l'on distingue facilement les organes sexuels. Je dois prévenir toutefois que la glumelle externe entraîne quelquefois dans son mouvement la glumelle interne ; mais avec une petite pince à mors fins et longs, il est facile de l'écarter. Il est aisé avec le même instrument d'enlever les anthères, alors qu'elles ne sont pas encore ouvertes, mais presque mûres. Le lendemain, on introduit dans la fleur une anthère mûre de blé ou du pollen de cette céréale. On rapproche ensuite l'une de l'autre les enveloppes florales par une pression légère.

(1) Godron, *ibidem*, p. 17.

C'est à Montpellier que j'ai fait mes premiers essais de fécondation artificielle sur des *Ægilops ovata*, les 20 et 23 mai 1853. Le Jardin des Plantes de cette ville savante m'a fourni les blés nécessaires à cette opération ; j'ai dû prendre ceux qui figuraient, cette année-là, dans l'école de botanique. Ces premières expériences sont les suivantes :

1° Sur quatre épis d'*Ægilops ovata*, j'ai opéré l'enlèvement des étamines dans l'épillet inférieur et j'ai introduit dans ses deux fleurs le pollen d'un *Triticum vulgare barbatum*, mais différent du blé d'Agde par son épi moins lâche et complétement vert, au lieu d'être un peu glauque.

2° J'ai fécondé également le même jour deux fleurs sur chacun de deux épis d'*Ægilops triaristata* en introduisant dans ces fleurs des anthères du *Triticum durum barbatum*.

3° J'ai opéré la castration complète de quatre épis d'*Ægilops ovata*, en enlevant l'épillet supérieur qui le plus souvent ne renferme que des fleurs mâles. J'ai placé, dans chaque fleur, une anthère de *Triticum Spelta barbatum*.

Ayant quitté Montpellier au mois de septembre de la même année, j'ai transporté avec moi les épis mûrs que j'avais fécondés. Je les ai plantés en pots à Besançon, mon nouveau séjour, et j'ai installé ces plantes sur l'une des croisées de mon cabinet, ainsi complétement isolées de l'influence du blé. La So-

ciété d'émulation du Doubs, dont j'étais membre depuis plusieurs années, nomma une commission composée de botanistes, pour suivre le résultat de ces expériences et elle put constater les faits suivants : ma première expérience donna naissance à neuf épis d'*Ægilops triticoïdes* et à un assez grand nombre de chaumes d'*Ægilops ovata*. Dans la seconde une graine ne donna que l'*Ægilops triaristata*, l'autre a fourni trois épis d'*Ægilops triticoïdes*. La troisième a présenté vingt-deux épis d'un hybride nouveau et pas un seul représentant de la plante mère (1). Tous ces produits, que j'ai conservés en herbier, sont stériles et chacun d'eux porte le cachet du blé qui a fourni le pollen.

Des exemplaires de ces différents hybrides ont été envoyés à M. Adolphe Brongniart, qui les avait vus jeunes à Besançon et ce savant distingué, qui s'est occupé avec tant de succès de l'étude de la fécondation dans les végétaux, en les présentant à l'Académie des sciences, eut l'obligeance d'y faire un rapport verbal dans lequel il considéra comme démontrée la nature hybride de l'*Ægilops triticoïdes*.

Ces faits ne furent pas acceptés alors par tous les

(1) J'ai publié ces faits dans un mémoire intitulé : *De la fécondation naturelle et artificielle des Ægilops par les Triticum*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1854, pp. 439-442 et dans les *Annales des sciences naturelles*, série 4, t. II, p. 215.

botanistes. Lindley, en Angleterre, malgré ces expériences, admit non-seulement les faits observés par Esprit Fabre et Dunal, mais aussi les conclusions que ces deux observateurs en avaient déduites ; il déclare qu'il est désormais partisan de la variabilité des espèces ; il y persistera, ajoute-t-il, jusqu'à ce que j'aie fait connaître l'origine du blé. Mais, comme l'a fait observer, avec beaucoup de raison, M. Assa Gray, dans un journal américain (1), j'ai eu pour but, non pas de découvrir l'origine du blé, mais celle de l'*Ægilops triticoïdes*. De son côté, M. Jordan, s'appuyant sur les principes de la métaphysique, qui n'a rien à voir dans une question de physiologie expérimentale, admet *a priori* que l'*Ægilops triticoïdes*, en supposant qu'il provienne réellement de l'*Ægilops ovata*, ne serait qu'une déformation stérile de cette dernière espèce ; il jette des doutes sur les expériences que je viens de relater et qui me semblent si concluantes (2). Il était cependant bien facile à M. Jordan de les répéter. D'autres l'ont fait et les résultats que j'ai obtenus ont été confirmés, en 1856 et en 1857, par MM. Regel en Allemagne, Vilmorin et Groenland à Paris, Planchon à Montpellier. Il

(1) *The american Journal of Science and Arts*, sér. 2, t. XXII, p. 134.

(2) Jordan, *Mémoire sur l'Ægilops triticoïdes*, Paris, 1856, grand in-8°, p. 11.

n'est donc plus permis de mettre en doute la nature hybride de l'*Ægilops triticoïdes*.

Depuis 1855, j'ai répété souvent la fécondation artificielle de l'*Ægilops ovata* par différentes races ou espèces de blé, par exemple par le Poulard rouge, le blé Pétanielle noir, la Pétanielle blanche, le blé du Cap imberbe, le blé de mars barbu, le blé velu égyptien, tous faisant partie de la collection de blés de M. Vilmorin et envoyés par lui ; j'ai employé aussi comme fécondateurs le blé d'Agde, le blé de Noë, un blé velu imberbe et le blé d'automne imberbe, généralement cultivé en Lorraine. Toujours les produits hybrides ont rappelé par l'aspect de l'épi, par sa couleur, par son vestimentum et par la présence ou l'absence presque complète des barbes, l'épi du blé dont le pollen avait servi à la fécondation. Jusqu'à 1862, j'ai, l'année qui a suivi l'opération, isolé des blés les hybrides ainsi obtenus et qui avaient été semés à l'automne ; toujours les diverses formes d'*Ægilops triticoïdes* obtenues dans ces expériences se sont montrées stériles, et je n'en ai obtenu de graines qu'en soumettant ces hybrides de première génération à une seconde fécondation soit artificielle, soit naturelle, comme je l'exposerai plus loin.

Si le procédé opératoire que j'ai indiqué plus haut pour obtenir ces hybrides, est simple et d'une exécution facile, il en est un autre que j'ai expérimenté depuis 1860 et qui n'exige aucune opération délicate ; il permet bien mieux encore à ceux qui

désirent observer ces hybrides, de satisfaire leur curiosité. C'est un procédé que je recommande surtout aux botanistes, peu nombreux du reste, qui nient encore *a priori* l'existence de ces hybrides; il leur fournira l'occasion de revenir à des idées plus vraies sans se donner la moindre peine. Il suffit de répandre sur le sol, dans une plate-blande cultivée ou même non cultivée, des épis d'*Ægilops ovata* vers l'époque où ces épis se détachent naturellement de leur chaume, puis de semer en septembre un blé d'automne dans deux plates-bandes préalablement labourées et situées de chaque côté du petit champ d'*Ægilops ovata*. La floraison des deux plantes coïncidera au printemps suivant, d'autant mieux que, si la floraison du blé s'opère en quelques jours, celle de l'*Ægilops ovata*, à raison de ses chaumes latéraux qui se développent successivement, a une durée d'un mois au moins.

Je dis que l'on répand sur le sol des épis d'*Ægilops ovata*; ils se planteront d'eux-mêmes et cette espèce persistera, pendant les années suivantes, dans la plate-bande qui lui aura été assignée. Elle formera indéfiniment, comme dans les campagnes du Midi, un gazon épais. Il n'y aura plus à s'occuper de ces *Ægilops ovata*, si ce n'est pour arracher les mauvaises herbes qui s'y mêleront ou pour les empêcher de s'étendre au delà des limites du terrain qu'ils doivent occuper. Je dis que les épis de cette plante se planteront d'eux-mêmes. J'ai observé et décrit

déjà le mécanisme admirable par lequel se produit cet enfouissement de l'épi (1). Je crois utile de reproduire ici ces observations.

L'épi de l'*Ægilops ovata*, à l'époque de la maturité, se rompt à sa base, ne se désagrège pas et ne se divise pas en tronçons, comme la plupart des autres *Ægilops;* il se détache d'une seule pièce, sans abandonner ses graines qu'il retient entre ses balles indurées. Le renflement de ses deux épillets inférieurs qui seuls renferment des graines et la disposition de ses arêtes divergentes à angle droit, déterminent la position qu'il affecte en tombant. C'est sa base qui se dirige vers la terre ; elle est plus lourde que le reste de l'épi et l'espèce de parachute que lui forment ses arêtes contribue aussi à lui donner cette direction. Il est facile, du reste, en laissant tomber un épi d'*Ægilops ovata*, de vérifier que c'est la base qui frappe le sol. C'est elle qui s'introduit la première dans la terre cultivée ou dans le sol inculte parmi les chaumes desséchés de la génération précédente. L'élasticité des arêtes, les petites pointes ascendantes dont leurs bords et leur nervure dorsale sont armés, contribuent à maintenir l'épi dans une direction descendante, dès qu'une cause quelconque, l'impulsion du vent, par exemple, lui imprime un mouvement. Les barbelles de ses arêtes, en s'arc-

(1) Godron, *Quelques notes sur la flore de Montpellier*, Besançon, 1854, in-8°, p. 8.

boutant contre les herbes voisines ou contre la terre, empêchent tout déplacement en sens inverse et assurent au contraire l'effet de toute cause d'impulsion qui tend à enfoncer l'épi en terre. La forme conique de la base de l'épi et surtout la pointe indurée et conformée comme une gouge qui la termine, favorisent singulièrement son enfouissement.

Les mêmes faits se produisent également pour l'*Ægilops triaristata*, qui se propage aussi, même sans culture, au Jardin des Plantes de Nancy, comme dans les campagnes du Midi.

Les *Ægilops triticoïdes* sont stériles par eux-mêmes, ce qui s'explique facilement, puisque leurs anthères sont dépourvues de pollen. De plus, on observe que, contrairement à ce qui a lieu dans toutes les espèces de *Triticum* et d'*Ægilops*, les étamines ne sortent pas de la fleur au moment de l'anthèse, ce qui est l'indice de leur stérilité. Aussi, chaque fois que j'ai soustrait à l'influence du blé l'*Ægilops triticoïdes*, il s'est montré absolument stérile.

Les épis de cet hybride ne fleurissent pas tous en même temps, comme cela a lieu pour le blé, mais successivement comme dans l'*Ægilops ovata*, par suite du développement successif de leurs chaumes latéraux. Le nombre de ceux-ci varie dans l'*Ægilops triticoïdes;* on en trouve rarement un seul, habituellement de six à dix ; mais, dans les étés chauds et dans un bon terrain, il s'en développe quelque-

fois un plus grand nombre. J'en ai compté jusqu'à soixante et onze sur un seul pied, en 1868.

Mon petit champ d'*Ægilops ovata* étant permanent et restant sans culture, je fais labourer, au contraire, chaque année, mes plates-bandes adjacentes et j'y sème du blé, dont on peut varier successivement l'espèce ou la race, comme je l'ai fait. J'ai, depuis 1866, établi aussi, dans mon jardin particulier, un pareil champ d'expériences, mais plus étendu. Or, tous les ans, dans l'un et l'autre jardin, j'ai le plaisir de voir sortir de terre un nombre plus ou moins grand de pieds d'*Ægilops triticoïdes*, qui se développent au milieu de mes *Ægilops ovata*.

En procédant de cette manière, les *Ægilops triticoïdes* spontanés se trouvent ainsi, à l'époque de la floraison, exposés à la chute du pollen du blé semé à côté d'eux, et l'influence de ce pollen est d'autant plus efficace pour opérer une seconde fécondation que leurs anthères propres, comme nous l'avons vu, sont stériles. Aussi, tous les ans, je rencontre des graines dans ces *Ægilops triticoïdes* refécondés ainsi spontanément ; mais tous les épis n'en présentent pas ; ceux des chaumes latéraux, qui n'arrivent à la floraison que tardivement, alors que le blé est déjà défleuri, n'en fournissent jamais, ce qui s'explique facilement.

La fécondation spontanée de l'*Ægilops ovata* par le blé est facilitée par la circonstance suivante : Lorsque l'anthèse se prépare dans la première de

ces plantes, ses glumelles s'écartent naturellement l'une de l'autre, de façon à laisser entre elles un intervalle d'un millimètre environ, ce qui permet l'introduction facile du pollen étranger. Mais ce n'est pas seulement lorsque l'*Ægilops* est immédiatement entouré de blé que la fécondation croisée s'opère ; elle peut aussi avoir lieu à distance, comme le prouvent les faits suivants. A l'automne de 1865, j'ai semé de chaque côté de mon petit champ d'*Ægilops ovata* trois races ou espèces de blé, parmi lesquelles figurait le blé dit Pétanielle noire. A 10 mètres de ces cultures, j'ai planté en *Ægilops ovata* un nouvel espace d'un mètre carré, pour m'assurer si, à cette distance, la fécondation spontanée par le blé serait possible. En 1866, les *Ægilops* de ce second petit champ fleurirent et se montrèrent purs de tout mélange ; je les laissai se replanter spontanément et, en 1867, j'observai au milieu d'eux un pied rameux d'*Ægilops triticoïdes* dont les barbes d'un noir violet à la base rappelaient, ainsi que la forme de l'épi, la Pétanielle noire. Le pollen de cette forme de blé avait donc, en 1866, été transporté à 10 mètres pour féconder une fleur d'*Ægilops ovata*.

A l'automne de 1866, j'avais semé une surface de 6 mètres carrés, moitié en blé égyptien (à épi velu et longuement barbu) et moitié en blé à épi velu et mutique; ce semis était situé à 30 mètres de distance de mon nouveau petit champ d'*Ægilops*

ovata. En 1868, je vis s'y développer trois pieds d'*Ægilops triticoïdes*, dont deux avaient leurs épis très-velus et barbus, et le troisième ses épis très-velus, mais mutiques. Je n'ai pas pu répéter ces expériences à une distance plus grande, l'espace me manquant pour cela. Je rappellerai que le lieu entouré d'une ceinture de vignes, où Esprit Fabre observait tous les ans des *Ægilops triticoïdes*, où il m'en a fait voir et en a déterré devant moi, est placé à une distance plus grande encore des blés, cultivés à perte de vue au delà de ces vignes.

Ne sait-on pas, du reste, que lorsque le pollen est abondant et qu'il est versé au dehors de la fleur, comme cela se produit dans les plantes monoïques et surtout dioïques, cette poudre légère est facilement transportée par le vent (1)? Il en est de même du pollen du blé : lorsque j'ai voulu, au lieu d'anthères mûres, employer directement le pollen de cette céréale pour mes fécondations artificielles, j'ai d'abord secoué les épis fleuris du blé au-dessus d'une feuille de papier étalée horizontalement : mais le pollen était enlevé par la plus légère agitation de l'air et même en partie avant qu'il eût touché le papier; mais on en obtient facilement, en secouant les épis dans un très-grand cornet de papier. C'est

(1) On sait que le pollen des pins et des sapins est souvent transporté à plusieurs lieues par un vent violent et produit ce que le peuple appelle des *pluies de soufre*.

surtout le matin par un temps calme qu'on s'en procure en plus grande quantité; c'est le moment où les anthères sortent de leurs enveloppes florales en grand nombre. On comprend qu'à Agde, où la brise de mer agite tous les matins les épis du blé, le pollen soit facilement et régulièrement transporté à une distance d'autant plus grande que la brise est plus forte.

On sait que chaque fleur du blé renferme trois longues anthères remplies de poussière fécondante. Chacune d'elles, au moment de l'anthèse, insinue successivement son sommet dans l'intervalle que laissent entre elles les glumelles à leur partie supérieure; ces anthères sortent verticalement et peu à peu, elles s'ouvrent en dehors et de haut en bas au fur et à mesure qu'elles dépassent les glumelles, puis elles se renversent au dehors et se vident complétement. Il arrive qu'un peu de pollen s'introduit quelquefois dans la fleur même d'où sort l'anthère, mais la plus grande partie, sinon le tout, est répandu au dehors sur les fleurs immédiatement inférieures, si le temps est calme; mais cette poussière si légère et si *coulante* peut être facilement projetée sur les épis plus ou moins éloignés si les blés sont agités par le vent. Beaucoup d'agriculteurs pensent même que le balancement des épis favorise la fécondation; cette observation est d'autant plus remarquable, qu'elle a précédé les expériences de Charles Darwin et de plusieurs autres botanistes qui, depuis les tra-

vaux du savant naturaliste, ont, comme lui, démontré pour plusieurs autres genres de plantes, que les fécondations croisées dans une même espèce rendent plus efficace l'action du pollen (1). La fécondation du blé est donc complétement assurée, et il n'y a nul besoin, ce me semble, de faire usage d'aucun procédé mécanique pour la rendre plus complète et de vouloir ainsi réformer ce que le Créateur a si admirablement disposé.

J'ai dit, plus haut, que les épis d'*Ægilops triticoïdes* ne fleurissent pas en même temps, mais successivement, comme dans l'*Ægilops ovata*, par suite du développement plus tardif de leurs chaumes latéraux. En 1868, quelques-uns de ces épis retarda-

(1) Que penser dès lors d'un travail récent de M. Bidard (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXVIII, 1869, p. 1486), dans lequel il assure que, dans les graminées, la fécondation est instantanée et s'opère *dans la fleur encore complétement close?* Il en conclut que l'hybridation naturelle est impossible dans cette famille. S'il veut bien répéter mes expériences de fécondation spontanée de l'*Ægilops ovata* par les *Triticum*, il devra faire au moins exception pour les hybrides qui en proviennent. Mais, il est d'autres graminées qui, au moment de l'anthèse, non-seulement entr'ouvrent, mais écartent leurs glumelles à angle droit et laissent pendre ainsi, au-dessous de la fleur largement ouverte, leurs anthères encore complétement closes, mais qui ne tardent pas à s'ouvrir et à verser leur pollen sur les fleurs placées plus bas qu'elles, ou, si l'air est agité, à le projeter sur les fleurs des panicules voisines. Je me propose de revenir sur cette question dans un travail spécial.

taires, après s'être développés normalement sous l'influence d'un temps très-chaud prolongé, me présentèrent, après quelques jours de pluie, une anomalie assez remarquable pour que je ne la passe pas sous silence. La vie sembla se réveiller dans quelques-uns ou même dans la plupart des épillets, leur axe s'est allongé et a produit de son sommet de nouvelles fleurs successivement plus petites, au nombre de trois jusqu'à onze pour chaque épillet.

Tels sont les résultats des expériences régulières que j'ai faites relativement à la fécondation artificielle ou spontanée des *Ægilops* par les *Triticum*. Il est donc démontré, ce que personne ne soupçonnait en 1853, que l'*Ægilops triticoïdes* est positivement une plante hybride.

L'*Ægilops ovata* étant facilement fécondé par les *Triticum*, il était intéressant de tenter l'expérience inverse, c'est-à-dire la fécondation du blé par l'*Ægilops*. Je l'ai essayé plusieurs fois, en enlevant, sur un épi de blé, les étamines de deux ou trois épillets et en les remplaçant par des anthères d'*Ægilops*. Cette opération est loin d'être aussi facile que dans l'expérience inverse; les glumelles du blé résistent plus aux manœuvres et se déchirent souvent; de plus, deux des étamines du blé sont d'abord placées dans les plis que la glumelle supérieure forme en repliant intérieurement ses bords et on ne les déloge pas sans quelques difficultés. D'une autre part, ce que nous avons dit de la fécondation naturelle du blé,

démontre qu'elle est si bien assurée qu'il est à peu près impossible d'y soustraire les fleurs privées de leurs étamines et le pollen propre doit l'emporter sur le pollen étranger. Aussi ai-je obtenu de ces premières tentatives des grains qui ont reproduit le blé. Pour réussir, si toutefois cela est possible, il faudrait, après avoir enlevé les étamines de plusieurs épillets du blé, enlever tous les autres épillets du même épi et isoler complétement la plante mutilée de l'influence fécondante du blé. Je l'ai tenté deux fois dans ces conditions et cela sans succès; les caryops ne se sont pas développés.

Ce ne serait pas, du reste, le seul fait connu d'hybrides obtenus par l'action du pollen d'une espèce sur le pistil d'une espèce plus ou moins voisine, sans que pour cela l'interversion dans le rôle des parents soit nécessairement féconde.

ÆGILOPS SPELTÆFORMIS *Jord.* — Esprit Fabre, en 1838, a recueilli près d'Agde, dans le lieu stérile circonscrit par une ceinture de vignes où il m'a conduit douze ans après, quelques graines sur l'*Ægilops triticoïdes;* il les a semées dans son jardin, situé dans l'intérieur de la ville et entouré de murs, par conséquent à l'abri de l'influence du blé. Il en a obtenu une forme d'*Ægilops* plus développée, qui a reçu depuis le nom d'*Ægilops speltæformis*. Il est difficile de penser qu'Esprit Fabre, dont le talent d'observation est connu par ses précédents travaux, ait recueilli ces graines sur une autre plante que

l'*Ægilops triticoïdes* qu'il connaissait bien et qu'il ait confondu avec ce dernier, comme on l'a avancé, le végétal nouveau dont il est ici question. Il note, dès la première année de sa culture; la taille deux ou trois fois plus élevée de cette plante, ses épis plus longs, plus gros, plus fournis d'épillets; il indique que la glume externe est moins striée, qu'elle ne présente que deux barbes, dont l'une plus courte ou rudimentaire (1). Il y a vu, non-seulement une transformation se rapprochant davantage du blé cultivé à Agde et par conséquent une forme différente de l'*Ægilops triticoïdes*, mais il croit positivement à la métamorphose de cet *Ægilops* en blé et il en conclut même que le blé a pour origine l'*Ægilops ovata*. Un savant distingué, le professeur Dunal, qui a suivi les expériences d'Esprit Fabre, qui a eu sous les yeux et qui a étudié toutes les pièces du procès, n'a pas hésité à reconnaître la transformation de l'*Ægilops* en blé et à admettre dans la première de ces graminées l'origine de la seconde (2). Si l'on ne peut, aujourd'hui que la question est mieux connue,

(1) Esprit Fabre, *Des Ægilops du Midi de la France et de leur transformation*; dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, pour 1853; tiré à part, p. 11 et 12.

(2) Dunal, *Courte introduction au travail de M. Esprit Fabre, d'Agde* et Esprit Fabre, *Des Ægilops du Midi de la France et de leur transformation*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, pour 1853.

justifier cette manière de voir, on peut du moins expliquer ce qui a pu conduire Esprit Fabre et Dunal à l'admettre. L'*Ægilops speltæformis* d'Agde, tel qu'il s'est propagé jusqu'aujourd'hui (1869), diffère du blé par des caractères positifs; la rupture naturelle de l'épi à sa base, au moment de la maturité des grains, suffirait à elle seule pour l'en distinguer. Mais, un fait qui a trop peu fixé l'attention, qui n'a pas été suffisamment étudié au moment où il a été observé pour la première fois par Esprit Fabre, en 1852, c'est qu'il a recueilli dans ses cultures d'*Ægilops speltæformis* des pieds dont l'épi mûr ne se rompait pas à la base; il en a adressé à Dunal d'assez nombreux échantillons réunis en une petite botte par une ficelle. Je les ai vus chez ce savant professeur, mais je ne les ai pas étudiés (1). M. Naudin les a vus comme moi à la même époque (2). Mais personne, à ce que je sache, n'a examiné si ces épis étaient fertiles. M. Groenland constata aussi, en 1860, sur une série d'*Ægilops speltæformis*, qui a une origine analogue à celle de la plante d'Esprit Fabre, et dont je parlerai plus loin, que sur douze pieds, dix furent très-fertiles et deux restèrent sté-

(1) Godron, *De l'Ægilops triticoïdes et de ses différentes formes*, dans les *Annales des sciences naturelles*, sér. 4, t. V, 1856, p. 87.

(2) Naudin, *Nouvelles Archives du Muséum*, tome I[er], page 158.

riles en se rapprochant des caractères du blé (1). Enfin, j'ai observé, plusieurs fois, à Nancy, dans mes cultures, des pieds de l'*Ægilops speltæformis*, ordinairement fécond, dont l'épi ne se rompait pas à la base ou se détachait difficilement. Dans le but de reproduire cette forme qui, au premier abord, semblait être un retour au blé, retour qu'on constate si souvent dans les hybrides fertiles et qui n'avait rien d'irrationnel, j'y cherchai des graines et je n'en trouvai pas. De plus, j'ai constaté que ces épis absolument stériles ne diffèrent pas par leurs autres caractères de l'*Ægilops speltæformis*. Il ne s'agissait donc pas d'un véritable retour au blé, encore moins au blé fertile. A part ces faits accidentels et assez rares dans certaines années, plus fréquents dans d'autres, l'*Ægilops speltæformis* d'Esprit Fabre s'est propagé jusqu'aujourd'hui et cette année (1869), j'en possède au Jardin des Plantes de Nancy, ainsi que M. Durieu de Maisonneuve au Jardin de Bordeaux, la vingt-sixième génération. Il se montre donc indéfiniment fertile dans les conditions où il a été propagé jusqu'ici. J'ajouterai que ses étamines ont leurs anthères pourvues de pollen et qu'elles sortent de la fleur, au moment de l'anthèse, comme dans les blés et dans l'*Ægilops ovata*.

Mes *Ægilops triticoïdes*, obtenus par la fécondation

(1) Groenland, *Bulletin de la Société botanique de France*, t. VIII, 1861, p. 614.

artificielle et isolés de l'influence du blé, ne m'ayant pas donné de graines, je soupçonnais que l'*Ægilops speltæformis* pourrait bien être un hybride de seconde fécondation et que, pour le produire, il fallait féconder de nouveau l'*Ægilops triticoïdes* par le blé. J'avais, en 1856, fécondé des pieds d'*Ægilops ovata* par plusieurs races ou espèces de blé et notamment par le blé d'Agde à longues barbes. Mais m'attachant spécialement à l'*Ægilops triticoïdes* provenant de ce dernier blé, je le fécondai de nouveau avec succès, en 1857, par le pollen de ce même blé, dans l'espoir d'en obtenir un *Ægilops speltæformis* de tout point semblable à celui d'Esprit Fabre. Mes prévisions ne furent pas déçues et, en 1858, j'eus la satisfaction de constater que cet hybride de seconde fécondation, comparé sur le vif à celui d'Agde cultivé au jardin de Nancy, en présentait non-seulement l'aspect, mais tous les caractères, qu'il y avait identité entre ces deux végétaux. Comme celui d'Agde, le nouvel *Ægilops speltæformis* fut peu fertile la première année, mais très-fertile pendant les années suivantes (1).

Cet hybride fécond obtenu à Nancy par une double fécondation artificielle a été semé par moi tous les ans, et aujourd'hui (1869), il est arrivé à la dou-

(1) Godron, *Nouvelles expériences sur l'Ægilops triticoïdes*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1858, p. 53.

zième génération ; c'est toujours la même plante que celle d'Esprit Fabre. Deux années après, dans les mêmes conditions, avec le même blé d'Agde, j'obtenais encore les premiers ancêtres d'une nouvelle série identique d'*Ægilops speltæformis* fertiles (1).

Un second fait vint bientôt servir de contrôle à ces expériences et à celles d'Esprit Fabre. Le 8 août 1857, J. Gay recevait du docteur Thévenau, de Béziers, un pied d'*Ægilops triticoïdes* recueilli sur le bord d'un champ à Baldy, près d'Agde, et de cet épi il put extraire une graine bien conformée. Celle-ci confiée à M. Groenland donna naissance à un *Ægilops speltæformis* peu fertile la première année, mais dont la fécondité s'accrut progressivement et, en 1861, tous les épillets fournissaient des graines. M. Groenland a rendu compte de ces résultats, dans la séance du 27 décembre 1861 de la Société botanique de France (2). J'ai pu voir, dans l'herbier de J. Gay, l'échantillon d'*Ægilops triticoïdes* recueilli près d'Agde et dont il est ici question ; j'ai pu l'étudier avec soin et je n'y vois aucune différence avec ceux que j'ai recueillis moi-même, en compagnie

(1) Godron, *Des Hybrides végétaux considérés au point de vue de leur fécondité et de la perpétuité ou non perpétuité de leurs caractères*, dans les *Annales des Sciences naturelles*, 4e série, t. XIX, 1863, p. 163. — *Recherches expérimentales sur l'hybridité dans le règne végétal*, Nancy, in-8°, 1863, p. 68.

(2) Groenland, *Bulletin de la Société botanique de France*, t. VIII, 1861, pp. 612-614.

d'Esprit Fabre, en 1852, aux environs de cette ville. J'ai pu également examiner dans le même herbier les trois premières générations provenues de cette graine unique. C'est exactement l'*Ægilops speltæformis* d'Esprit Fabre.

Les observations dont la graine, trouvée à Baldy, près d'Agde, et semée à Paris, a été l'origine, viennent donc confirmer ce que celles de mes expériences, dont j'ai parlé jusqu'ici, avaient déjà mis hors de doute, savoir : l'origine hybride de l'*Ægilops speltæformis*, sa fécondité et la permanence de ses caractères. Si jamais un fait de physiologie végétale a été démontré, c'est sans contredit celui-là. J'avouerai toutefois qu'il faut que je sois bien convaincu de ce que j'avance, puisque ce fait semble au premier abord en opposition avec les idées que je professais, depuis bien des années, sur les caractères des plantes hybrides Aussi, ce fait inattendu, sans analogue dans les annales de la science, était de nature à m'étonner plus que personne; j'ai dû me livrer à de nouvelles observations et rechercher si cet hybride se comporte en réalité, comme on l'a avancé, exactement à la manière d'une espèce, fait qui serait d'une haute gravité relativement à la théorie de l'hybridité et à la question fondamentale de l'espèce.

Mais il résulte, tout d'abord, des expériences d'Esprit Fabre, de celles de M. Groenland, dont nous venons de parler, et enfin des miennes, que

dès la première année de culture, l'*Ægilops speltæformis* a été très-peu fertile, et la concordance parfaite de ces observations faites à Agde, à Nancy et à Paris, prouve que cette fécondité d'abord assez bornée n'est pas un fait accidentel. Or, chacun le sait, ce ne sont pas là les habitudes d'une espèce légitime. En second lieu, il est parfaitement connu que l'épi de l'*Ægilops speltæformis* se détache naturellement à sa maturité de la partie supérieure du chaume et tombe entier sur le sol. Ses graines sont étroitement serrées entres les balles indurées et s'y maintiennent; c'est même par un travail assez long qu'on peut les en détacher. Enfin cet épi ne se désarticule pas en tronçons comme ceux de tous les *Ægilops* à épi grêle et allongé. De plus, l'épi de l'*Ægilops speltæformis* ne possède pas non plus l'appareil si ingénieux que j'ai décrit et au moyen duquel les épis des *Ægilops ovata* et *triaristata* se plantent si facilement dans le sol. L'épi de l'*Ægilops speltæformis* après sa chute reste étendu sur le flanc et ses barbes, qui ne tardent pas à diverger, écartent ses graines du sol; elles ne germent pas. C'est en 1859 que j'observai par hasard ce fait dans une plantation de l'*Ægilops* d'Esprit Fabre, dont j'avais négligé de recueillir tous les épis et un grand nombre étaient restés sur le sol, qui ne fut cultivé qu'au printemps suivant. Mais, depuis cette époque jusqu'aujourd'hui (1869), j'ai continué sciemment l'expérience d'année en année et je l'ai

même variée. J'ai deux fois répandu à l'automne, sur un sol fraîchement cultivé, des épis de cet *Ægilops*, et, sur ce terrain ainsi préparé et qui semblait faciliter la germination, je n'ai rien obtenu. Ces mêmes épis ayant été plantés par moi au mois de mai, l'embryon s'est réveillé et a bientôt poussé ses premières feuilles. Mais plantés trop tard ces jeunes pieds ont donné beaucoup de feuilles et ne sont pas montés en tige (1). Cependant j'ai observé une exception qui n'affaiblit pas le fait général et qui même le corrobore. Pendant un automne doux et très-pluvieux (1861), j'ai vu germer un certain nombre de grains de ces épis abandonnés sur le sol, mais leurs racines n'ont pu atteindre le sol ou n'y ont pénétré que superficiellement et les jeunes pieds étaient tous morts dès le premier printemps. Deux seulement de ces épis m'ont donné quelques pieds qui ont continué le cours de leur végétation, mais ils avaient été l'un et l'autre enfoncés dans le sol humide par la pression du talon de ma chaussure et la cavité, où ils gisaient, avait été en partie comblée de terre par les pluies (2).

L'*Ægilops speltæformis* abandonné à lui-même ne

(1) J'ai fait connaître les premières expériences de ce genre dans un mémoire intitulé : *Nouveaux faits relatifs à l'histoire des Ægilops hybrides* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1861, pp. 22 et 23.

(2) Godron, *ibidem*, p. 24, en note.

peut donc pas se propager ; il est destiné à disparaître après la première génération, si l'homme ne plante pas lui-même ses épis ou ne sème pas ses graines, à moins qu'un accident qui le couvre de terre ne lui vienne en aide. Cet *Ægilops* ne se comporte donc pas comme une véritable espèce, puisqu'il manque d'une qualité essentielle à tous les types spécifiques : il ne peut se propager par lui-même.

J'ajouterai qu'on n'a jusqu'ici trouvé, ni à Agde ni ailleurs, l'*Ægilops speltæformis* sauvage. On trouve les graines qui lui donnent naissance sur l'*Ægilops triticoïdes* spontané. Mais, comme l'épi de ce dernier n'abandonne pas ses graines quand il en a et que, bien différent en cela de l'*Ægilops ovata*, il ne se plante pas plus de lui-même que l'*Ægilops speltæformis*, on comprend pourquoi on ne rencontre pas l'*Ægilops speltæformis* spontané.

D'une autre part, ces faits, ainsi que les précédents, sont incompatibles avec l'opinion émise par M. Jordan, pour qui l'*Ægilops speltæformis* est une véritable espèce transportée accidentellement à Agde et vraisemblablement originaire d'Orient (1). Je n'ai donc plus à la discuter.

L'*Ægilops speltæformis* d'Esprit Fabre est donc toujours un hybride de seconde fécondation, un véritable quarteron du règne végétal, qui ne se pro-

(1) Jordan, *Mémoire sur l'Ægilops triticoïdes*, Lyon, 1856, gr. in-8°, p. 19.

page indéfiniment que par l'intervention de l'homme. Si cet *Ægilops* forme jusqu'ici une exception unique parmi les hybrides connus, on constate du moins qu'abandonné à lui-même il ne peut devenir la souche d'une forme végétale nouvelle et que cette exception rentre ainsi dans la loi qui régit les hybrides, tantôt ramenant ces végétaux à l'un ou à l'autre de leurs types générateurs, tantôt les conduisant par un moyen ou par un autre à une complète destruction.

Dans l'espérance de ramener entièrement l'*Ægilops speltæformis* d'Agde et de Nancy au blé fécond, j'ai tenté de féconder une troisième fois cet hybride par le pollen du blé d'Agde. A plusieurs reprises, j'ai procédé à cette opération, d'abord en me contentant d'enlever les étamines de quelques-uns des épillets d'un épi et en y substituant du pollen de ce blé. L'expérience n'a pas réussi; les fleurs ainsi fécondées ne m'ont pas toujours fourni des graines et, quand j'en ai obtenues, elles ont reproduit l'*Ægilops speltæformis* fécond sans modification aucune. Je m'explique facilement ce résultat par la considération que cet *Ægilops* est fécondé naturellement par le même mécanisme que le blé et que le pollen de ses fleurs supérieures a dû être versé sur celles que j'avais soumises à la castration. Pour me mettre à l'abri de cet inconvénient, j'ai, pendant deux années consécutives, conservé dans mon jardin particulier un seul pied et un seul épi de ce même *Ægi-*

lops; j'ai enlevé les étamines de deux épillets, en supprimant leur troisième fleur et aussi tous les autres épillets non encore arrivés au moment de l'anthèse. La première année, je n'ai rien obtenu; la seconde, j'ai recueilli une graine qui n'a pas germé. Les résultats sont donc jusqu'ici négatifs.

Mais ma tâche n'est pas terminée; je ne puis passer sous silence d'autres expériences curieuses de M. Groenland, expériences que j'ai reprises après lui et qui m'ont donné des résultats semblables aux siens, mais dont, à mon sens, il n'a pas expliqué les causes, ni reconnu la signification. Ces nouveaux faits sont d'autant plus importants qu'ils semblent contradictoires avec les expériences de fécondations artificielles qui ont reproduit au Jardin de Nancy l'*Ægilops speltæformis* fertile et enfin avec les faits constatés par M. Groenland lui-même, au sujet de cette graine recueillie sur un *Ægilops triticoïdes* d'Agde, que J. Gay lui a confiée et qui a fourni aussi des résultats identiques à ceux obtenus précédemment à Agde et à Nancy. Ces trois faits, qui se confirment l'un l'autre, donnent lieu à une observation importante: c'est que, pour chacun d'eux, l'*Ægilops speltæformis* fertile a été le résultat de la fécondation naturelle ou artificielle par le pollen du blé d'Agde et que ce produit rappelle l'aspect, la couleur et les autres caractères extérieurs de cette forme de blé.

Mais les expériences dont il me reste à parler, ont été faites dans d'autres conditions que les précé-

dentes et ont donné des hybrides qui n'étaient pas indéfiniment fertiles.

Je ne puis mieux faire que de reproduire ici textuellement le passage dans lequel M. Groenland rend compte de ses expériences. « Au mois de « juillet 1855 (1), dit-il, j'ai commencé mes expé« riences par la fécondation de 75 épillets appar« tenant en partie à l'*Ægilops ovata*, en partie à « l'*Ægilops ventricosa*, au moyen du pollen de plu« sieurs variétés de froment ; des graines ainsi fé« condées, j'obtins sept plantes, dont une seule était « hybride (les autres avaient reproduit la plante « mère). Cette plante hybride, entièrement stérile, « était l'enfant d'un *Ægilops ovata ;* elle offrait les « caractères mixtes d'un *Ægilops* et d'un *Triticum*.

« Entre le 9 juin et le 3 juillet 1856, j'opérai la « fécondation de 352 fleurs d'*Ægilops ovata* et de « 148 fleurs d'*Ægilops ventricosa*. Je semai à l'au« tomne, et j'obtins, en 1857, 140 plantes, parmi « lesquelles il n'y avait que 10 hybrides, les autres « étant toutes des *Ægilops ovata ;* la fécondation des « fleurs d'*Ægilops ventricosa* n'avait produit aucun « résultat. Parmi les 10 plantes hybrides, 2 avaient « pour père un blé sans barbes d'Abyssinie, 2 un « Engrain (*Trit. monococcum*), 2 autres un Epeautre « et un Poulard, et 3 un blé de Flandre. Je récoltai « sur ces plantes 40 graines, dont 25 levèrent. Parmi

(1) C'est-à-dire deux ans après mes premières expériences.

« ces plantes, ainsi obtenues en 1858, 15 appar-
« tenaient au blé de Flandre, 5 au Poulard, 4 au
« blé d'Abyssinie et 1 à l'Epeautre. Les descendants
« du Poulard et du blé de Flandre étaient les deux
« seuls qui, en 1859, me donnèrent encore chacun
« une plante, et, tandis que l'arrière-petit-enfant du
« blé de Flandre s'éteignit la même année, je pou-
« vais encore cette année récolter une seule graine,
« provenant de la troisième génération du Poulard;
« mais en 1860, celle-ci aussi resta stérile.

« En résumé, on voit qu'après plusieurs géné-
« rations, les hybrides artificiels ont fini par s'é-
« teindre, et cela presque toujours en retournant
« au type du père, rarement en conservant leur
« forme hybride. Les résultats de cette série d'ex-
« périences sont donc purement négatifs » (1).

Je ferai observer tout d'abord que les expériences dont il est ici question, n'ont pas été faites dans les mêmes conditions que celles qui m'ont donné l'*Ægilops speltæformis* fertile et semblable à celui d'Esprit Fabre. Elles en diffèrent sur deux points : 1° en ce que M. Groenland n'a pas employé le pollen du blé d'Agde, mais le pollen d'autres formes de blé; 2° en ce qu'il n'a fait qu'une seule fécondation artificielle, tandis que j'ai fécondé d'abord l'*Ægilops ovata*, puis de nouveau l'*Ægilops triticoïdes*, produit

(1) Groenland, *Bulletin de la Société botanique de France*, . VIII, 1861, p. 613.

de la première opération. En effet, comme l'a très-bien constaté M. Groenland lui-même, les formes hybrides obtenues varient suivant le blé qui a servi à la fécondation et dénotent toujours très-nettement l'influence paternelle, comme je l'avais observé dès mes premières expériences commencées à Montpellier. Il n'était donc pas possible, en procédant comme l'a fait M. Groenland, de reproduire exactement l'*Ægilops speltæformis* de Fabre. Nous expliquerons, en outre, par les considérations qui vont suivre, comment il a pu obtenir des graines fertiles des *Ægilops triticoïdes* nés à la suite d'une seule et unique fécondation artificielle.

J'ai vu et étudié, en 1862, dans l'herbier de J. Gay, des échantillons des divers produits hybrides obtenus par M. Groenland dans les expériences précédentes. Ces échantillons étiquetés de sa main portent des numéros d'ordre attachés à la plante et écrits sur une languette de parchemin. Ces numéros permettent de suivre facilement d'année en année la filiation de chacune de ces formes d'hybrides.

Il résulte de l'examen que j'ai fait de ces échantillons que ces produits de première fécondation (*Ægilops triticoïdes*) rappellent par la forme de l'épi, par sa couleur lorsqu'il a été recueilli avant sa parfaite maturité, enfin par la présence ou l'absence des barbes, la race ou l'espèce de blé qui a fourni le pollen, ce qui, comme je l'ai dit déjà, concorde avec mes nombreuses observations.

M. Groenland n'a pas, comme moi, soumis ses *Ægilops triticoïdes* à une seconde fécondation artificielle et, néanmoins, il a pu, sur les nombreux épis de ces plantes, recueillir un petit nombre de graines qui ont germé. Cependant, mes expériences m'ont démontré que les *Ægilops triticoïdes* sont constamment stériles, lorsqu'ils sont complétement soustraits à l'influence du blé. Mais cette fécondité, quoique restreinte, observée par M. Groenland s'explique facilement. C'est dans la belle propriété de MM. Vilmorin, à Verrières, qu'il a exécuté ses expériences. C'est là que ces savants et habiles horticulteurs cultivent les différentes races ou espèces de blé qui constituent la précieuse collection de céréales qu'ils ont formée et dont ils ont publié le catalogue méthodique (1). Or, ces cultures, d'après les renseignements que je tiens de J. Gay, n'étaient pas très-éloignées du champ d'expériences que M. Groenland avait consacré à ses *Ægilops* hybrides. Or, les observations d'Esprit Fabre, comme je crois l'avoir démontré, et les expériences que j'ai faites au Jardin des Plantes de Nancy, nous on fait connaître que le pollen du blé est facilement transporté assez loin par les agitations de l'air et féconde ainsi à distance l'*Ægilops ovata* et plus facilement encore

(1) *Essai d'un catalogue méthodique et synonymique des froments qui composent la collection de L. Vilmorin,* Paris, gr. in-8°, 1850.

l'*Ægilops triticoïdes* dont les étamines sont stériles.

Je trouve, du reste, dans les expériences de M. Groenland la preuve de cette influence à distance du pollen du blé sur ses *Ægilops triticoïdes*. Celui de ces hybrides qui porte le n° 259, obtenu en 1857 par le pollen de l'Epeautre barbu, a donné en 1858 un *Ægilops speltæformis* sans barbes. De plus, ses *Ægilops triticoïdes*, indiqués sous le n° 318, et provenant de la fécondation de l'*Ægilops ovata* par le Poulard blanc lisse qui est barbu, ont donné naissance, en 1858, à des *Ægilops speltæformis* les uns à épis mutiques, les autres à épis barbus. La seconde fécondation a donc eu lieu, mais livrée au hasard et ne s'étant produite qu'accidentellement, ces résultats étaient inévitables.

C'est ce que confirment, du reste, les expériences que je fais depuis dix-sept années. Elles m'ont appris que l'*Ægilops triticoïdes* refécondé par le même blé qui l'a produit, donne des *Ægilops speltæformis* dont l'épi rappelle bien plus encore son ascendant, la forme de blé qui est intervenue dans ce double croisement. Mais lorsqu'on féconde de nouveau artificiellement par exemple l'*Ægilops triticoïdes* à épi vert et barbu comme son père, par un blé à épi glauque et imberbe, ce sont les caractères du dernier parent qui dominent dans le second produit, c'est-à-dire dans l'*Ægilops speltæformis*. Non-seulement j'ai reproduit plusieurs fois ces expériences par la fécondation artificielle et j'ai toujours observé

les mêmes résultats; mais, il est facile de les obtenir, comme j'y suis parvenu, par la fécondation spontanée, en plaçant l'*Ægilops triticoïdes* dont le père est connu, tout près d'un autre blé qui se différencie par des caractères bien tranchés de celui qui est intervenu dans la première fécondation. Je me crois donc en droit de conclure que, si M. Groenland a pu obtenir des graines fertiles de ses *Ægilops triticoïdes* obtenus par fécondation artificielle, c'est qu'ils ont été de nouveau fécondés spontanément et à distance.

Ainsi donc M. Groenland a obtenu d'une graine recueillie à Agde sur l'*Ægilops triticoïdes* spontané, l'*Ægilops speltæformis* qui est devenu éminemment fertile, et, d'une autre part, ses expériences de fécondation artificielle ont produit des *Ægilops speltæformis* divers, stériles ou à peine fertiles et dont les graines assez rares ont fourni, en dernier ressort, un retour au blé, si l'on peut considérer comme un retour à cette céréale, une plante qui lui ressemble beaucoup, il est vrai, par les organes de la végétation, par son épi ni articulé à sa base, ni caduc, enfin par ses enveloppes florales, mais qui en diffère essentiellement par sa stérilité. Ce fait est unique dans l'histoire des hybrides, puisque tous ceux, qui sont revenus au type de l'un de leurs premiers parents, se sont montrés aussi fertiles qu'eux, et c'est là une vérité acquise parfaitement établie aujourd'hui. Ce résultat n'est pas plus étonnant que

celui présenté par l'autre *Ægilops speltæformis* indéfiniment fertile. Ces deux phénomènes exceptionnels et jusqu'ici uniques dans la science font des *Ægilops* hybrides des plantes qui mériteraient légitimement le nom de *paradoxales*.

M. Groenland émet, relativement aux résultats de ses expériences de fécondation artificielle, les considérations suivantes : « Il semblerait résulter de mes « observations que les hybrides naturels ont plus de « fixité que les hybrides artificiels, et il serait à dé- « sirer que des séries d'expériences portant sur ces « hybrides naturels vinssent contrôler les résultats « qu'on a obtenus en observant uniquement les hy- « brides artificiels. C'est seulement de cette manière, « en épiant en quelque sorte la nature, que nos « connaissances des plantes hybrides pourront ga- « gner une base solide et mener à des résultats dé- « finitifs et indiscutables » (1).

Nous pouvons aujourd'hui répondre au vœu exprimé par M. Groenland. Nous avons déjà fait connaître celles de nos expériences de fécondation artificielle par le blé d'Agde, qui nous ont conduit à reproduire l'*Ægilops speltæformis* d'Esprit Fabre; nous avons aussi indiqué les résultats d'autres expériences de fécondation spontanée ou artificielle par des formes de blés différentes et qui nous ont donné

(1) Groenland, *Bulletin de la Société botanique de France*, t. VIII, 1861, p. 614.

des *Ægilops triticoïdes* variés. Mais plus de détails relativement à cette dernière partie de nos expériences et surtout à l'influence d'une seconde fécondation sur ces derniers produits hybrides, nous semblent nécessaires.

Mais, pour procéder avec méthode, nous parlerons successivement des hybrides que nous avons produits : 1° par le procédé de la double fécondation artificielle au moyen du pollen de diverses races ou espèces de blés, autres que le blé d'Agde ; 2° en fécondant une fois artificiellement et en abandonnant une fois l'imprégnation à la fécondation spontanée ; 3° en employant la double fécondation spontanée.

I. — Non content d'avoir reproduit l'*Ægilops speltæformis* fertile et identique à celui d'Esprit Fabre, je voulus savoir si en employant les mêmes procédés je ne parviendrais pas à obtenir d'autres formes d'*Ægilops speltæformis* également fertiles, mais différant par leurs caractères de celui qui a pour origine paternelle le blé d'Agde. Sachant déjà que les *Ægilops triticoïdes* portent toujours le cachet de la forme de blé dont ils sont issus, je fus conduit à tenter l'emploi de la double fécondation artificielle par le pollen d'autres blés barbus, mais surtout par des blés dépourvus de barbes, par des blés à épis glabres ou très-velus, par des blés à épis verts ou très-glauques.

Expér. 1. — En 1856, j'ai fécondé deux épis

d'*Ægilops ovata*, après castration, par le pollen du Poulard lisse barbu ; les graines recueillies, semées à l'automne, m'ont donné, en 1857, un pied seulement d'*Ægilops triticoïdes* à épi lisse et barbu. J'ai refécondé cet hybride par le pollen de son père et, en 1858, des trois graines résultant de ce nouveau croisement, j'ai obtenu trois pieds d'*Ægilops speltæformis* (1) se rapprochant davantage du type paternel, mais à épis caducs et absolument stériles. Ces pieds, comme je le faisais alors, avaient été isolés de façon à ne pas recevoir une nouvelle influence du blé.

Cette expérience n'a pas, comme on voit, justifié mes espérances; j'ai dû, dans les années suivantes, la répéter en employant successivement comme fécondateurs le blé du Cap imberbe, le blé de Noë, le blé velu imberbe, le blé velu et barbu dit blé égyptien. Les hybrides de seconde fécondation, obtenus par le pollen de ces blés divers, se sont tous aussi montrés stériles, dans les mêmes conditions d'isolement. J'ai été ainsi conduit à employer une troisième fécondation; c'est ce que j'ai fait dans l'expérience suivante.

Expér. 2. — En 1865, trois épis d'*Ægilops*

(1) Bien que le nom d'*Ægilops speltæformis* ait été donné spécialement à la plante d'Esprit Fabre, je l'emploie d'une manière générale pour tous les hybrides d'*Ægilops* de la seconde fécondation: j'en ai prévenu plus haut.

ovata ont été privés de leur épillet supérieur ordinairement demi-avorté, mais pourvu d'étamines; j'ai enlevé également la fleur supérieure des deux épillets conservés et les étamines qu'elle renfermait, précautions que j'ai toujours prises depuis et qui assurent beaucoup mieux la réussite. J'ai déposé dans chaque fleur émasculée du pollen d'un blé à épi très-velu et imberbe. J'en obtins, en 1866, 17 chaumes d'*Ægilops triticoïdes* à épis très-velus et mutiques. De dix fleurs de cet hybride fécondé de nouveau par le pollen du même blé, j'obtins quatre graines un peu déformées qui, en 1867, me donnèrent des *Ægilops speltæformis* à épis plus gros, plus longs, très-velus et sans barbes. J'en ai fécondé artificiellement quelques fleurs, mais par un temps pluvieux; je n'ai obtenu qu'une seule graine. Celle-ci semée à l'automne a germé, mais le pied a péri pendant l'hiver. Les expériences suivantes viendront du reste compléter et corroborer ces premires faits.

II. — Je citerai quatre expériences de cette catégorie.

Expér. 3. — En 1861, un pied d'*Ægilops triticoïdes* se développa, pour la première fois spontanément dans mon petit champ d'*Ægilops ovata* (1);

(1) Godron, *Nouveaux faits relatifs à l'histoire des Ægilops hybrides*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour l'année 1861, p. 21.

ses épis étaient verts, barbus et rappelaient par leur aspect le blé dit Pétanielle blanche barbue qui, à l'automne de 1859, avait été semé en lignes alternatives avec l'*Ægilops ovata*. N'ayant pas, en 1861, le même blé au Jardin des Plantes, je me suis décidé à reféconder cet hybride artificiellement par le pollen du blé de Noë et, de deux graines fécondes que je recueillis, j'obtins en 1862 des *Ægilops speltæformis* plus grands, très-glauques, à épis mutiques et caducs, ayant l'aspect du blé qui était intervenu dans la seconde génération. Cet hybride quarteron s'est développé, en 1862, dans le voisinage immédiat du blé de Noë et il me fournit quatre graines qui, à l'automne, furent semées; trois d'entre elles germèrent, mais les pieds furent atteints de la rouille, restèrent grêles, et néanmoins me présentèrent, en 1863, onze épis un peu lâches, grêles, très-glauques, mutiques, non articulés à la base et persistant par le chaume, ressemblant au blé de Noë. Cet hybride de troisième fécondation fut complétement stérile.

Expér. 4. — En 1864, j'ai fécondé artificiellement plusieurs épis d'*Ægilops ovata* par le pollen du blé du Cap imberbe et j'obtins de cette opération, en 1865, deux pieds d'*Ægilops triticoïdes* glauques et à épis presque mutiques. Ceux-ci furent refécondés artificiellement par le même blé et les graines produites, plantées à l'automne, furent entourées de deux côtés par un semis de blé du Cap

imberbe. En 1866, trois pieds d'*Ægilops speltæformis* très-rameux de la base en furent le résultat; les épis étaient caducs, glauques, plus longs et plus fournis que dans la génération précédente; la fécondation spontanée a eu lieu, puisque j'ai rencontré sur ces épis plusieurs graines dont deux ont germé à l'automne au milieu d'un jeune semis de blé du Cap imberbe, et j'ai obtenu, en 1867, deux pieds rameux à la base d'une nouvelle forme hybride qui, par son épi persistant au sommet du chaume, par sa taille, par sa couleur, la forme de l'épi et des enveloppes florales, ressemble au blé du Cap imberbe. On pourrait considérer cet hybride de troisième génération comme un retour à ce blé, s'il s'était montré aussi fertile; mais, il ne m'a fourni que trois graines. Les graines recueillies furent semées, à l'automne, dans le voisinage de plusieurs formes de blé parmi lesquelles se trouvaient le blé du Cap imberbe, le blé à épis très-velus et mutiques, le blé de Noë, etc. En 1868, elles reproduisirent la même forme que l'année précédente. Je n'ai rencontré qu'une seule graine, elle a germé et, en 1869, cette plante unique, soumise aux mêmes influences que la génération qui la précédait, n'a fleuri que tardivement, lorsque tous les blés étaient défleuris; mais elle m'a offert tous les caractères du blé à épi très-velu et imberbe, si on en excepte qu'elle a été complétement stérile. Elle constituait la cinquième génération hybride.

Expér. 5. — En 1865, j'ai fécondé artificiellement une douzaine de fleurs d'*Ægilops ovata* par le pollen du blé du Cap imberbe et j'ai obtenu, en 1866, des épis ainsi fécondés des pieds d'*Ægilops triticoïdes* à épis glauques et munis d'arêtes rudimentaires. Environnés préalablement par le même blé et abandonnés à la fécondation naturelle, ces hydrides ont produit plusieurs graines fertiles, et qui ont germé près d'un nouveau semis du même blé qui était intervenu dans les deux générations précédentes. En 1867, j'ai vu naître de ces graines des hybrides de seconde fécondation, plus grands, plus rapprochés du type mâle, mais à épis se détachant à la base et à barbes rudimentaires. En 1868, les quelques graines recueillies qui avaient été semées à l'automne précédent à proximité de plusieurs formes différentes de blé et occupant d'assez grands espaces, donnèrent naissance à des plantes aussi hautes que le blé du Cap imberbe et rappelant la plupart de ses caractères et notamment l'épi persistant au sommet du chaume. J'en obtins quatre graines; mais la fécondation ayant été, comme je l'ai dit, soumise à l'influence de plusieurs blés, je n'étais plus certain d'obtenir d'elles le retour imparfait au blé du Cap imberbe; plusieurs pieds venus de ces graines ont péri en hiver, un seul a continué les diverses phases de sa végétation en 1869; mais son feuillage et son épi, les caractères de ses enveloppes florales, étaient ceux

du blé de Noë, l'une des formes de blés qui avaient fleuri dans son voisinage l'année précédente. Je n'en ai obtenu aucune graine, ce qui mit fin à cette expérience.

Expér. 6. — En 1866, il s'est développé spontanément, dans mon champ permanent d'*Ægilops ovata*, deux pieds d'*Ægilops triticoïdes* très-glauque, à épis mutiques, ressemblant déjà beaucoup au blé de Noë, à l'influence duquel les *Ægilops ovata* avaient été soumis en 1865. Pour assurer la fécondation de cet hybride, j'y ai procédé artificiellement au moyen du pollen du même blé. Cette opération m'a fourni trois graines qui ont été semées à l'automne et entourées d'un semis de blé de Noë, ce que j'ai fait aussi pour la descendance de cet hybride dans les années suivantes. Deux graines ont levé et, en 1867, j'ai obtenu deux pieds d'*Ægilops speltæformis* de taille plus élevée, robustes, très-glauques, à épis caducs. Les graines recueillies sur ses épis donnèrent naissance, en 1868, à quatre pieds qui fournirent de leur base des chaumes nombreux, presque aussi élevés que ceux du blé de Noë, très-glauques, à feuilles remarquablement larges, à épis mutiques et persistant solidement au sommet des chaumes, véritable retour au type paternel, si la fécondité n'avait pas été aussi restreinte. J'ai pu toutefois y recueillir onze graines, parmi lesquelles neuf ont germé. Ces hybrides de retour imparfait avaient été à l'automne précédent entourés

d'un semis bien plus étendu que de coutume de blé de Noë. En 1869, le temps fut très-favorable à la végétation de ces plantes et à leur fécondation. La forme des produits resta la même qu'en 1868; les pieds fournirent successivement des chaumes nombreux et ceux des épis qui avaient été en fleurs en même temps que le blé, présentèrent une fécondité relative exceptionnelle; les retardataires furent, au contraire, stériles. J'obtins en tout un total de cinquante-six graines; mais je dois noter que certains épis furent plus favorisés que les autres. De l'un d'eux j'ai pu extraire seize graines, d'un second douze, d'un troisième onze, d'un quatrième quatre. Plusieurs fois, deux grains ont été rencontrés dans le même épillet, ce que je n'avais pas jusqu'ici observé. Les causes que j'ai indiquées expliquent cette fécondité jusqu'ici inusitée. Ces nombreuses graines ont été semées dans mon jardin particulier et me donneront une cinquième génération en 1870.

III. — Les expériences de la troisième catégorie sont les suivantes.

Expér. 7. — En 1864, des *Ægilops ovata* furent exposés au pollen du blé dit Pétanielle blanche et plantés à l'automne au milieu d'un semis du même blé, entourage qui fut aussi donné aux produits pendant les années suivantes. En 1865, j'obtins des *Ægilops triticoïdes* à épis verts et barbus, caractères appartenant au type paternel. J'y ai trouvé quelques

graines qui, en 1866, ont donné naissance à des *gilops speltæformis*, plus semblables encore à leur père, mais à épis caducs. La troisième génération, en 1867, s'en rapproche encore d'avantage; les épis restent adhérents au sommet des chaumes et je n'y rencontre que deux graines. Semées à l'automne, elles germèrent très-bien, mais par un temps humide les jeunes plants furent dévorés par les limaces.

Expér. 8. — En 1864 également, des *Ægilops ovata* furent entourés par un semis de blé de Noë et les produits hybrides spontanés eurent chaque année le même voisinage et donnèrent naissance, en 1866, à l'*Ægilops speltæformis*, puis, l'année suivante, à la forme de retour à ce blé. Les deux graines obtenues de ce dernier produit ne germèrent pas et l'expérience s'arrêta là forcément.

Expér. 9. — En 1866, à l'automne, autour de mon champ d'*Ægilops ovata* du Jardin des Plantes, et j'en fis autant dans mon jardin particulier, j'ai semé, dans de bonnes conditions, une surface de six mètres carrés de blé d'automne à épis verts et mutiques, cultivé généralement en Lorraine. J'obtins, en 1868: 1° dans mon enclos du Jardin des Plantes, vingt et un pieds d'*Ægilops triticoïdes*, qui produisirent 157 épis verts et imberbes. Je n'y ai trouvé aucune graine; le blé de Lorraine semé de nouveau à l'automne de 1867 avait été, pendant mon absence, complétement mangé par

les paons de la Société d'acclimatation qu'on avait lâchés dans le jardin; 2° dans mon jardin particulier, je n'eus pas le même accident et j'obtins huit pieds rameux à la base d'*Ægilops triticoïdes* qui me fournirent seize graines. Celles-ci, semées à l'automne de 1868, près d'un semis abondant de blé de Lorraine et non loin d'autres blés, ne germèrent pas toutes et plusieurs jeunes pieds périrent en hiver. Trois seulement accomplirent toutes les phases de leur végétation et présentèrent, en 1869, vingt-trois chaumes et vingt-trois épis d'*Ægilops speltæformis*. Les dix épis les plus précoces fleurirent en même temps que le blé et me donnèrent cinquante-neuf graines. Les autres épis provenant des chaumes latéraux fleurirent trop tard et furent stériles. Comme on le voit, l'abondance du blé semé près des *Ægilops* hybrides favorise la fécondation et produit plus de graines fertiles.

Je dois prévenir que, dans mes nombreuses expériences, je n'ai pas toujours réussi à obtenir la double fécondation artificielle ou spontanée ; que, dans les cas même où je l'ai pratiquée avec succès, les graines obtenues n'ont pas toujours germé ou que des accidents sont venus plusieurs fois interrompre le cours de l'expérience par la destruction des jeunes pieds. C'est ce qui explique le temps assez long qu'il m'a fallu pour arriver au but que je m'étais proposé.

Il résulte d'abord de toutes les expériences aux-

quelles nous avons consacré dix-sept années, que la fécondation naturelle n'a pas plus d'action que la fécondation artificielle pour produire des *Ægilops* hybrides de première et de seconde génération. M. Groenland (1), comme nous l'avons vu, soupçonne, quoique avec réserve, que cette différence dans le mode de transport du pollen pourrait bien avoir quelque influence sur la fertilité des produits et sur la fixité des formes hybrides obtenues, opinion que, du reste, aucune analogie ne vient étayer. Que le pollen du blé soit versé dans la fleur des *Ægilops* par la main de l'homme ou par le vent, on ne comprend pas que l'action physiologique de cet agent essentiel de la fécondation puisse en être modifiée. Elle ne l'est pas lorsque les insectes se chargent d'opérer eux-mêmes, sur d'autres végétaux que les *Ægilops*, la fécondation entre individus d'une même espèce ou d'espèces voisines. Les hybrides spontanés déjà connus, que j'ai reproduits par la fécondation artificielle (*Digitalis purpureo-lutea et luteo-ambigua, Linaria striato-vulgaris, Verbascum Thapsiformi-Lychnitis, Thapsiformi-nigrum et Lychnitidi-Blattaria, Primula officinali-grandiflora*, etc.), ont eu, dans les deux cas, les mêmes caractères et se sont conduits d'une manière identique sous le rapport de la fertilité ou de la stérilité;

(1) Groenland, *Bulletin de la Société botanique de France*, t. VIII, 1861, p. 614.

On peut déduire également de mes expériences de double fécondation artificielle faites au moyen du blé d'Agde, qu'elles confirment celles d'Esprit Fabre; que celles de M. Groenland faites sur la graine recueillie à Agde dans un épi d'*Ægilops triticoïdes* spontané, confirment à la fois les résultats obtenus par Esprit Fabre et par moi, sans que la fécondation naturelle ou artificielle ait le moins du monde modifié les produits hybrides;

Que l'*Ægilops speltœformis* indéfiniment fertile, sans modifier sensiblement ses caractères, n'a été jusqu'ici obtenu, dans les trois séries d'expériences faites à Agde, à Nancy, et à Verrières, que par l'emploi, comme agent fécondateur, du pollen du blé d'Agde, par une double fécondation naturelle ou artificielle;

Que les expériences de M. Groenland et les miennes faites au moyen du pollen fourni par des espèces ou races de blé autres que le blé d'Agde, ont donné des résultats différents des précédents, mais analogues entre eux, savoir le retour des produits au type paternel à la troisième génération, si toutefois on peut appeler retour à ce type, une plante stérile ou très-peu féconde qui, jusqu'ici et malgré de nouvelles fécondations, n'a pu être conservée que jusqu'à la cinquième génération et s'est éteinte le plus souvent beaucoup plus tôt;

Que le blé d'Agde doit être spécifiquement distinct des autres blés que nous avons employés,

M. Groenland et moi, pour procréer d'autres séries d'*Ægilops* hybrides, puisqu'ils ont donné des résultats aussi différents de ceux du blé d'Agde (1);

(1) Il ne faut pas s'étonner de cette conclusion. Parmi les hybrides, il en est qui sont stériles, bien que les espèces génératrices soient très-voisines l'une de l'autre; néanmoins des espèces du même genre que celles-ci, mais séparés par des caractères saillants, donnent par leur croisement des hybrides très-fertiles. Je puis en citer un exemple concluant qui résulte de mes expériences. J'ai fécondé, en 1863, le *Mimulus luteus L.* par une espèce très-voisine, le *Mimulus Smithii Bot. reg.*, comme je l'ai relaté dans mes *Nouvelles expériences sur l'hybridité dans le règne végétal* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1865, pp. 350-352) et j'ai obtenu un hybride non-seulement infécond par lui-même, mais ne se laissant pas féconder par le pollen des parents, comme je m'en suis assuré en 1864 et en 1865. M. Naudin, auquel j'en avais adressé un pied, n'a pas été plus heureux que moi dans de semblables tentatives. Mais, en 1866 j'ai fécondé le *Mimulus speciosus* à petites fleurs par le *Mimulus cupreus*, plantes très-distinctes l'une de l'autre, et j'ai obtenu, en 1867, un grand nombre de pieds qui m'ont présenté des fleurs magnifiques et parfaitement uniformes, comme cela a lieu dans les hybrides d'espèces à la première génération, à calice de couleur cuivrée mais moins intense que dans le père, à corolle un peu plus grande que celle du type mâle, à fond jaune avec trois taches de couleur marron oblongues et parallèles sur le lobe médian de cette enveloppe florale et une fine ponctuation de la même teinte sur les autres parties de cet organe. Cet hybride a été très-fertile et, en 1868, j'ai obtenu quelques pieds faisant retour au *Mimulus speciosus* et d'autres au *Mimulus cupreus;*

Que l'*Ægilops speltæformis* d'Agde, de Nancy et de Verrières indéfiniment fertile ne présente pas les caractères d'une espèce, puisqu'il manque d'un des attributs les plus essentiels d'un type spécifique, celui de se propager sans le secours de l'homme et qu'il périt nécessairement dès la première génération, s'il est abandonné à lui-même ;

Que les deux modes de terminaison des *Ægilops speltæformis*, uniques du reste jusqu'ici l'un et l'autre dans l'histoire des hybrides végétaux, ne prouvent rien contre la doctrine de la permanence des espèces.

mais le plus grand nombre m'ont montré des corolles plus ou moins grandes et diversement bariolées et ponctuées de jaune et de marron. En 1869, leurs graines m'ont donné de nouveaux retours aux parents, mais le semis a péri par la chaleur tropicale et prolongée de l'été, mon état de maladie ne m'ayant pas permis de leur donner tous les soins désirables. Tous mes autres hybrides de *Mimulus* que jusque-là j'étais parvenu à conserver en les couvrant de feuilles pendant l'hiver, ont succombé par l'effet de la même cause.



N° 2.

MOIS.	DIRECTION DE[S]								
	N.	N.-N.-E.	N.-E.	E.-N.-E.	E.	E.-S.-E.	S.-E.	S.-S.-E.	S.
Janvier....	»	2	5	4	2	»	»	»	3
Février....	1	»	»	2	»	»	»	»	4
Mars......	4	1	5	8	2	1	»	1	4
Avril......	3	4	2	3	1	»	»	5	4
Mai......	1	1	1	»	4	»	1	»	5
Juin......	9	2	1	3	1	»	»	»	»
Juillet.....	1	3	6	7	1	»	»	»	3
Août......	1	3	3	6	2	»	»	»	»
Septembre.	1	»	1	1	3	»	1	1	4
Octobre...	3	1	2	3	1	»	1	»	5
Novembre..	2	»	1	»	»	»	»	»	2
Décembre..	2	1	4	2	2	»	2	1	4
Totaux..	28	18	31	39	19	1	5	8	40
Moy. s 100									

N° 1.

MOIS.	DIRECTION DES VENTS.										
	N.	N.-N.-E.	N.-E.	E.-N.-E.	E.	E.-S.-E.	S.-E.	S.-S.-E.	S.	S.-S.-O.	S.-O.
Janvier....	»	2	20	3	10	»	7	1	2	»	[illegible]
Février....	2	»	3	1	»	2	1	6	5	3	[illegible]
Mars......	6	18	15	12	2	2	2	»	1	1	[illegible]
Avril......	3	4	16	7	13	6	1	1	5	»	[illegible]
Mai......	4	10	5	6	2	2	1	2	5	13	11
Juin......	17	8	14	2	5	»	»	»	»	6	[illegible]
Juillet.....	14	15	9	3	4	»	»	»	1	11	[illegible]
Août......	14	15	12	2	3	»	»	»	1	10	[illegible]
Septembre.	1	5	5	»	4	»	1	1	3	22	[illegible]
Octobre...	11	6	5	6	10	»	»	»	2	14	[illegible]
Novembre..	9	1	1	1	4	1	1	1	1	19	[illegible]
Décembre..	7	6	10	1	7	1	1	1	2	20	[illegible]
Totaux..	88	90	115	44	64	14	15	13	26	119	71
Moy. s. 100	8,28	8,47	10,92	4,14	6,00	1,31	1,41	1,22	2,54	11,20	6,

COMPTE RENDU MÉTÉOROLOGIQUE

DE 1869

PAR M. J. CHAUTARD.

L'observation des phénomènes météorologiques est une œuvre de patience qui offre ses difficultés et ses labeurs. A défaut de lois générales, déduites de la discussion des résultats obtenus, on peut arriver à des données dont on tire utilement parti dans une foule de circonstances les plus diverses ; aussi poursuivons-nous sans hésiter la tâche que nous avons commencée depuis 1862. Aux recherches qui concernent spécialement la météorologie de Nancy, nous avons réuni, comme les années précédentes, celles qui sont relatives à quelques autres localités du département (1).

(1) M. le D[r] MARCHAL, que l'Association scientifique a honoré cette année d'une médaille d'argent, a bien voulu continuer à nous adresser le relevé exact des observations qu'il poursuit à *Lorquin* depuis plus de vingt-cinq ans.

M. PEIGNER, instituteur à *Lubécourt*, consigne et nous communique avec un zèle que nous nous plaisons à reconnaître, l'état de la température, le degré de sécheresse ou d'humidité de l'atmosphère, la force et la direction du vent, les phénomènes particuliers relatifs à la végétation.

Enfin, je dois mentionner d'une manière spéciale M. EHR-

§ 1er. — *Hiver 1868-1869.*

L'hiver 1868-1869 s'est fait remarquer par une douceur tout à fait exceptionnelle et qui lui vaudra une place dans les éphémérides météorologiques.

Les trois hivers les plus chauds du siècle étaient ceux de 1823, 1828 et 1834. D'après M. Simonin,

mann, mon intelligent et actif préparateur à la Faculté des sciences, qui, depuis sept ans, me seconde dans mes travaux avec une habileté et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Indépendamment des observations précédentes, il en est encore fait à l'hôpital militaire de Nancy par les soins de M. le Dr Laforest, médecin-major principal. Ces observations portent sur le baromètre, le thermomètre, l'hygromètre, la girouette, l'état du ciel et l'udomètre; elles ont lieu chaque jour à 9 heures du matin. Les résumés mensuels et annuel sont publiés par les soins de l'administration de la guerre et me sont communiqués avec un empressement et une obligeance dont je suis heureux de remercier publiquement ici M. Laforest.

A l'institution de la *Malgrange* (3 kilomètres Sud de Nancy), des observations sont également faites par le professeur de physique, M. l'abbé Pescher.

Les observations météorologiques de l'école normale de *Nancy*, continuées régulièrement de 1856 jusqu'en 1866, c'est-à-dire pendant une période de dix ans, ont été malheureusement interrompues à l'époque du changement de local de cet établissement, transporté à l'extrémité ouest de la ville, à mi-côte d'une colline qui fait face à la vallée de la Meurthe ; la situation serait excellente pour les observations dont il s'agit. Cette interruption, depuis trois ans, est d'autant plus regrettable que c'est de

la moyenne de la température de l'hiver de 1841 à 1859 est de + 1°,3 ; cette année, elle a été de + 5°,5.

Décembre 1868. La température a été relativement assez élevée en décembre 1868 (moyenne + 8°), à tel point que, pendant tout ce mois, on a pu observer les apprêts et même des commencements de végétation, la floraison de quelques plantes, telles que les ellébores, les coudriers, les violettes, le gui (*viscum album*) et même celle de certains pêchers.

Nancy qu'est parti le mouvement météorologique dont semblent animées aujourd'hui la plupart des Ecoles normales de l'Empire.

L'école normale de *Metz*, sous l'impulsion de son zélé directeur, M. Coulet, continue depuis 14 ans ses observations et m'en communique les résumés avec une régularité que je m'empresse de constater ici. Aucune récompense n'a été mieux justifiée que la médaille d'or accordée il y a quelques années à M. Coulet par l'Association scientifique.

Les écoles de *Commercy* (*Meuse*) et de *Mirecourt* (*Vosges*), après quelques fâcheuses interruptions, se sont remises courageusement à l'œuvre et depuis trois ans l'installation des instruments, aussi bien que le relevé des observations ne laissent rien à désirer.

Si je rappelle le nom de ces établissements, c'est qu'il y a quinze ans tout à l'heure, je fus mêlé d'une manière bien intime à l'organisation du service météorologique dans les écoles normales du ressort universitaire de Lorraine et que depuis cette époque j'ai suivi avec une constante sollicitude les péripéties diverses dont ces sortes de travaux ont été l'objet.

Il ne m'appartient pas de juger les belles recherches que

Janvier. — En janvier seulement, du 10 au 28, on a eu une série de jours d'un froid assez soutenu et dont la plus grande rigueur s'est fait sentir du 19 au 27, jour le plus froid de l'année (— 14°,5).

Février. — Le temps s'est radouci en février et à part quelques faibles gelées, tout le mois a été d'une douceur printanière. Les phénomènes de végétation, ralentis un instant par le froid de janvier, se raniment; on voit ramper des limaçons, des chenilles; on rencontre des fraisiers en fleurs, des pervenches; on commence à cultiver les jardins.

§ 2. — *Printemps* 1869.

Mars. — Si la douceur de la température en février a permis aux cultivateurs de pousser active-

poursuivent, dans la *Meuse* l'administration des ponts et chaussées sous l'habile direction de M. l'ingénieur Poincarré et dans la *Moselle,* l'École d'application sous l'impulsion de ses savants professeurs; ces sortes de travaux ont une notoriété qui les met au-dessus de tout éloge de ma part.

Je serais injuste si j'omettais dans cette énumération lorraine les intéressantes observations de MM. Bardy à *Saint-Dié* et X. Thiriat au *Syndicat de Saint-Amé* (*Vosges*) qui, l'un et l'autre, méritent une place honorable parmi les plus intrépides champions de la météorologie. C'est par leur initiative que vient de s'organiser une société météorologique vosgienne.

M. X. Thiriat, auteur d'une statistique intéressante sur le canton de Remiremont, intitulée la *Vallée du Cleurie,* a reçu cette année une médaille d'or de l'Association scientifique.

ment les travaux de la campagne, il n'en a pas été de même en mars. Ce mois a été généralement humide et froid, bien que le thermomètre ne se soit abaissé qu'à — 6° et qu'il n'y ait eu que 8 jours de pluie. La neige est tombée 12 fois et a demeuré à terre pendant 10 à 12 jours consécutifs; enfin, il y a eu 18 jours de gelée au-dessous de zéro. Ces alternatives de froid et de dégel n'ont rien produit de fâcheux: elles ont, au contraire, complété l'ameublissement du sol, si nécessaire à la germination des graines et surtout au développement des plantes qui n'ont que peu de temps à rester en terre; elles ont eu de plus l'avantage de détruire les insectes nuisibles et les plantes parasites et de ralentir la végétation déjà trop avancée dans le cours du mois précédent.

Avril. — Après quelques jours d'une température relativement basse, le temps s'est mis au beau et s'est maintenu tel pendant la majeure partie du mois. La végétation est devenue luxuriante en peu de temps. Elle s'est ensuite ralentie dans les jardins sous l'influence d'une extrême sécheresse à laquelle les pluies d'orage ont mis fin. Les gelées blanches ont été rares; mais celle du 19 au 20, générale dans tout le département, a causé dans les jardins et dans les campagnes un préjudice notable.

Mai. — La température du mois de mai a été plutôt modérée, sans chaleurs excessives rappelant celles de la même époque en 1868, ni aussi sans les

froids intenses qui, en mai 1867, avaient causé tant de mal aux vignobles et à l'agriculture.

§ 3. — *Été.*

Sans l'abaissement anormal de température et l'humidité de la plus grande partie du mois de juin, l'été de 1869 serait caractérisé comme sec et chaud.

Juin. — La première semaine est assez belle; puis le temps change tout à coup, il pleut chaque jour, et, du 14 au 24, la température baisse au point de forcer à rallumer le feu dans les appartements. Aussi, les récoltes inspirent-elles des inquiétudes aux cultivateurs, vu les mauvaises conditions de floraison du blé et de la vigne.

Juillet. — A la suite de cette période de froid, la température s'est brusquement élevée en juillet et il est survenu une sécheresse opiniâtre, accompagnée de chaleurs tropicales, constantes et soutenues du 3 au 31 du même mois. Le thermomètre s'est élevé presque chaque jour à un maximum compris entre 24° et 31°,5. La maturation des céréales a été devancée et le rendement considérablement diminué, le grain étant resté maigre et comme atrophié. Cette sécheresse a produit la coulure d'un bon tiers des grains de raisin et, de plus, a compromis en grande partie la seconde récolte de fourrages comme en 1868.

Août. — A la suite du terrible orage du 31 juillet,

la température a baissé rapidement, quelques nuits froides sont survenues; toutefois la sécheresse a repris bientôt le dessus et s'est prolongée du 10 août au 6 septembre presque sans interruption.

§ 4. — *Automne.*

De belles journées se sont fait remarquer en *septembre,* ainsi que pendant la première période d'*octobre* : puis, presque sans transition, les symptômes de l'hiver ont apparu. Dès le 23 octobre, le thermomètre a marqué au minima — 2°, puis est descendu à — 7°,5 le 29, et à — 8° dans la nuit du 30 au 31. La neige se montre assez abondamment le 27 et le canal gèle complétement dans l'arrondissement de Sarrebourg.

Novembre a été plutôt humide que froid. L'état de l'atmosphère se continue ainsi avec des intermittences de froids modérés et de journées d'une douceur printanière jusqu'au 24 décembre. Mais le 25 et le 26 décembre, la terre se couvre d'une couche épaisse de neige et l'année se termine par un froid assez rigoureux.

§ 5. — *Pression barométrique* (1).

La hauteur moyenne du baromètre a été de 742mm,54.

(1) L'installation des instruments a été indiquée dans les rap-

Le maximum de pression s'est fait sentir le 9 janvier à 9 heures du matin ; il était de 756^{mm},03, la température de + 4°,5, le ciel couvert, le vent N.-O.

Le minimum a eu lieu le 11 mars à 7 heures du matin ; il était à 720^{mm},41 ; la température de + 0°,5, le ciel couvert, le vent N.-E.

L'écart des pressions extrêmes est seulement cette année de 35^{mm},62.

§ 6. — *Température.*

La température moyenne de l'année est de 10°,14 (1).

ports précédents. (Voir le *Résumé météorologique de 1868*).

Les observations sont faites régulièrement trois fois par jour 7 heures du matin, 1 heure de l'après-midi, 5 heures du soir du 1er novembre au 1er mars ; 6 heures du matin, 1 heure de l'après-midi, 6 heures et demie du soir du 1er mars au 1er novembre. — Une autre observation faite chaque jour à 9 heures chez moi, sert de complément et de contrôle à celles de la Faculté.

(1) Il s'agit ici de l'année civile du 1er janvier au 31 décembre.

La détermination de la température moyenne d'un lieu est un des éléments les plus importants de la *climatologie*. C'est par la connaissance, quoique bien imparfaite encore, de la température moyenne d'un grand nombre de points du globe que Humboldt a pu suivre et tracer ses *lignes isothermes* si intéressantes pour l'histoire physique de notre planète.

On peut obtenir la moyenne thermique d'un jour en prenant

Le maximum + 31°,5 a été obtenu les 24, 25 et 31 juillet vers 2 heures de l'après-midi.

Le 24, la pression barométrique était de 738^{mm},75, le ciel nuageux, le vent N.-E.

Le 25, la pression barométrique était de 739, le ciel nuageux, le vent N.-O.

la demi-somme de ses températures *maxima* et *minima*. Cette méthode n'est pas d'une extrême rigueur; mais elle donne des résultats approximatifs, dont les observateurs se contentent la plupart du temps. La moyenne ainsi obtenue est trop élevée, généralement, de quelques fractions de degrés; on peut la corriger à l'aide d'un coefficient calculé pour chacun des mois de l'année.

La seule méthode rigoureusement exacte serait l'emploi d'appareils qui enregistrent eux-mêmes la température d'une manière continue; mais ces appareils sont compliqués, fort coûteux et jusqu'ici n'ont trouvé place que dans quelques grands observatoires. On y arriverait encore par l'observation des températures de chaque heure; divisant le total obtenu par le nombre des observations prises en 24 heures, on aurait la température moyenne de la journée. On comprend que cette méthode soit généralement impraticable. Humbolt a, le premier, reconnu que la température de neuf heures du matin s'éloigne peu de la moyenne diurne; mais les résultats obtenus ainsi ne sont pa les mêmes sous toutes les latitudes et la moyenne établie sur cette seule donnée serait naturellement fausse sous les *climats variables*. La demi-somme des températures de neuf heures du matin et de huit heures du soir donnerait une plus grande approximation.

La moyenne des mois d'avril et octobre peut être considérée aussi comme représentant approximativement la moyenne de

Le 31, la pression barométrique était de 744^{mm},6, le ciel nuageux, le vent S.

Le minimum — 14°,5, s'est manifesté dans la nuit du 30 au 31 décembre.[1]

L'écart des températures extrêmes est donc de 46°.

La moyenne de température de l'hiver (décembre 1868, janvier et février 1869) est de + 5°,5. Aucune des moyennes de chacun de ces trois mois n'est descendue au-dessous de zéro. (*Voir les tableaux n° 1* 1868 et 1869.)

La moyenne de l'été (juin, juillet, août) est de + 18°.

La moyenne des deux mois d'avril et d'octobre

l'année. On obtient cette moyenne exactement en faisant la somme des moyennes thermiques de chaque mois et divisant cette somme par 12.

On a observé, enfin, que la température des sources et celle des puits sont peu éloignées de la moyenne du lieu où ils existent. Les observateurs sédentaires feront donc bien de noter, en chaque saison au moins, la température de ces eaux.

Pour l'observation de la température maxima d'un jour, on peut se reporter à mon *Résumé météorologique* de 1868, page 12 et à ma *Notice de météorologie agricole*, page 5 (Extrait du *Compte rendu du Congrès agricole de Nancy*, 1 vol. in-8°, 1869).

Le minima a toujours lieu le matin, une ou deux heures avant le lever du soleil ; on l'observe avec un thermomètre dit à *minima*. Si ce minima avait lieu à une heure différente, dans le jour par exemple, ce serait le résultat d'une intempérie qu'il serait bon de noter.

est de + 10°,43, nombre qui s'écarte peu des moyennes annuelles de notre contrée.

Le nombre des jours de gelée (1) de l'année 1868-1869, peut se répartir ainsi que l'indique le tableau suivant :

	Mois	Jours	
	Octobre............	1	8 jours de gelée pour 1868.
	Novembre..........	5	
14 jours de gelée pour l'hiver météorologique.	Décembre	2	
	Janvier	11	31 jours de gelée pour 1869.
	Février.............	1	
	Mars...............	18	
	Avril...............	1	
Total pour 1868-1869.......		39 jours de gelée.	

Pendant le printemps, l'été et l'automne de 1869, le thermomètre s'est élevé 117 fois au-dessus de 20°. La distribution de ces divers maximums peut se représenter ainsi qu'il suit :

	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Total.
De 20 à 24°.......	9	15	12	4	19	13	2	74
— à 25°..........	2	.	.	1	.	1	.	4
— à 26°.........	1	.	2	3	2	3	.	11
— à 27°.........	1	.	.	2	1	1	.	5
— à 28°.........	.	.	1	5	3	.	.	9
— à 29°.........	.	.	.	7	1	.	.	8
— à 30°.........	.	.	.	3	.	.	.	3
— à 31°.........	.	.	.	3	.	.	.	3
	13	15	15	28	26	18	2	117

(1) Nous comprenons sous ce nom les jours pendant lesquels le thermomètre minima est descendu au-dessous de zéro.

En dehors des phénomènes thermométriques que nous venons de constater, notons encore :

Rosée.	65 fois
Givre ou gelée blanche. . . .	8 »
Gelée dure au-dessous de 0° .	66 »

§ 7. — *Udométrie.*

La quantité d'eau tombée à Nancy en 1869 est de 738^{mm},50 (1), y compris l'eau de neige et de grêle.

(1) Le plus grand nombre des conseils généraux considérant l'utilité qu'il y a pour l'agriculture à étudier avec exactitude la distribution des pluies à la surface de la France, ont dans leur dernière session voté des fonds pour cet objet important. Le conseil général de la Meurthe n'est pas resté sourd à l'appel qui lui a été fait et a voulu contribuer à assurer cette partie du service météorologique dans notre département. Des udomètres sont déjà entre les mains de MM. Peigner, instituteur à *Lubécourt* (arrondissement de *Chateau-Salins*), Pierson, instituteur à *Vézelise*, Grébus, principal du Collége de *Toul*. Les observations régulières ont été commencées au 15 décembre 1869. D'autres postes vont être prochainement installés dans deux autres localités ; il en sera rendu compte dans le résumé de 1870.

Outre ces diverses stations, plusieurs udomètres sont organisés d'une manière permanente aux environs de Nancy et dépendent, les uns de l'administration des ponts et chaussées (service du canal de la Marne au Rhin), les autres de l'Ecole forestière. Le résumé et la discussion de ces intéssantes recherches sont enregistrés chaque année dans des recueils spéciaux publiés par ces diverses administrations.

Le mois pendant lequel il est tombé le plus d'eau a été novembre ; nous en avons recueilli 121mm. La hauteur d'eau mesurée pendant les divers mois se trouve consignée dans le tableau suivant :

Novembre..........	121mm 5	Février..............	61mm50
Mai...............	89 75	Juillet...............	55 75
Septembre..........	84 75	Octobre..............	35 »
Juin..............	83 75	Janvier.............	31 »
Décembre..........	75 »	Août................	17 25
Mars..............	66 50	Avril................	17 »

L'eau recueillie à Lorquin, par M. le Dr Marchal, est de 743mm.

La hauteur à Gondrexange observée par l'administration des ponts et chaussées est de 632mm.

Le nombre des appareils udométriques fonctionnant aujourd'hui dans le département de la Meurthe est de 14.

Administration des forêts.	Station forestière des *Cinq-Tranchées*	Sous bois. Hors bois.
	Station forestière de *Belle-Fontaine*	Sous bois. Hors bois.
	Station agricole d'*Amance*	Hors bois.
Ponts et chaussées.	*Gondrexange.*	
Faculté des sciences.	Jardin académique (Deux appareils de modèles différents).	
Administration de la guerre.	Hôpital militaire à Nancy.	
Observatoires privés.	Institution de la Malgrange (près *Nancy*).	
	M. le Dr Marchal à *Lorquin.*	
	M. Peigner, instituteur à *Lubécourt.*	
	M. Pierson, instituteur à *Vézelise.*	
	Collége de *Toul.*	

Le nombre des jours de pluie est de 130, distribués par mois ainsi qu'il suit :

Mai	18	Janvier	9
Novembre	14	Décembre	9
Septembre	14	Mars	8
Février	14	Avril	8
Juin	12	Juillet	8
Octobre	10	Août	6

La comparaison de ce tableau avec le précédent conduit à de curieux résultats et nous montre, contrairement à une opinion généralement reçue dans le monde, que le jour ou le mois le plus humide n'est pas celui où il tombe le plus de pluie.

Nous comptons en outre :

108 jours de brouillard.
5 » de bruine.
23 » de neige.
6 » de grêle.

§ 8. — *Vents, Tempêtes.* — *Etat du ciel.*

Les vents dominants ont été ceux d'Ouest. Le rapport de leur fréquence en centièmes, résultat de 1,062 observations, est indiqué dans le tableau suivant :

O.	22,72	N.	8,28	O.-S.-O.	4,42	S.	2,54
S.-S.-O.	11,20	N.-O.	7,25	E.-N.-E.	4,14	S.-E.	1,41
N.-E.	10,92	S.-O.	6,68	N.-N.-O.	3,01	E.-S.-E.	1,31
N.-N.-E.	8,47	E.	6	O.-N.-O.	2,54	S.-S.-E.	1,22

Les tempêtes les plus violentes sont celles du 1er et du 2 février, du 1er mars, des 6 et 19 mai, du 9 août, du 16 septembre, des 3, 5 et 28 novembre et enfin celle du 17 décembre.

La tempête du 28 février au 1er mars a déterminé dans l'espace de 36 heures un écart de 25mm,2 dans le baromètre.

Le ciel s'est montré *pur* 42 fois, *presque pur* 47, *nuageux* 139 et *couvert* 137 fois.

§ 9. — *Orages* (1).

Les orages se sont montrés seulement 11 fois à Nancy. A part l'orage du 31 juillet, remarquable par son étendue et par sa violence, tous n'ont sévi qu'avec une médiocre intensité.

§ 10. — *Phénomènes cosmiques et lumineux.*

M. A. Tissot a observé à Nancy, le 8 février, à 10 heures et demie du soir, un bolide décrivant, en deux secondes et demie, un arc très-peu courbe et sensiblement parallèle à l'horizon : il a passé au-dessus des *Pléiades*, à une distance de ce groupe d'étoiles plus petite de 1 ou 2 degrés que celle d'α à ε d'*Orion*. Le point du ciel où l'apparition a commencé

(1) Voir plus loin le rapport spécial relatif aux orages du département de la Meurthe.

se trouvait à une vingtaine de degrés à gauche du vertical des *Pléiades;* avant d'avoir atteint ce point, le bolide était caché par un mur. Il a semblé s'éteindre à 5 ou 6 degrés à droite du même vertical. Il était rougeâtre, peu brillant, et offrait un diamètre apparent de quelques minutes. Derrière lui s'allongeait, sur une étendue d'au moins 20 degrés, une mince trace lumineuse de couleur blanche, dont chaque portion persistait pendant deux secondes environ.

M. Marchal a constaté à Lorquin, dans la soirée du 5 mai, vers 7 heures, un bolide dirigé du Sud au Nord, laissant également après lui une longue traînée de lumière.

L'aurore boréale signalée le 15 avril des divers points de la France n'a pas été vue à Nancy et n'a pas produit de troubles notables dans le service télégraphique.

L'année 1869 ne se caractérise que par quelques phénomènes astronomiques peu importants pour notre pays. Deux éclipses de soleil; l'une annulaire le 11 février, visible seulement dans les régions méridionales du globe; l'autre, le 7 août, symétrique de la première sur l'hémisphère Nord, commençant à l'Est de la Chine, traverse le détroit de Béhring, l'Amérique du Nord dans sa partie médiane pour s'évanouir au Nord de l'isthme de Panama.

Signalons enfin deux éclipses de lune, dont une seule visible en France; celle du 27 janvier, com-

mençant vers onze heures et demie du soir pour finir à quatre heures du matin.

§ 11. — *Phénomènes divers* (1).

Janvier. — Dans les premiers jours, comme à la fin de décembre 1868, on voit des fourmis et des limaçons.

Le 2, les perce-neige se montrent.

Le 11, on voit quelques pêchers en fleurs.

Le 20, le canal est gelé et peut porter.

Février. — Le 1er, la pervenche est en fleurs.

Le 3, on entend la grive et l'alouette.

Le 9, le ciel dans la soirée est sillonné d'éclairs.

Le 11, les couronnes impériales sortent de terre; le perce-neige est en pleine floraison.

Le 18, depuis quelque temps on voit passer d'immenses bandes d'oies sauvages, de corbeaux, de choucas, etc., dirigeant leur vol du Sud-Est au Nord-Est pour aller prendre possession de leur station estivale.

Le 20, les abeilles travaillent comme en été, là où existent le saule marceau et le cornouiller.

Les lilas et les rosiers ouvrent leurs feuilles.

Mars. — Le 3, les abricotiers et les pêchers fleurissent.

(1) La plupart des indications de ce paragraphe m'ont été fournies par *M.* Marchal, *de Lorquin et M.* Peigner, *de Lubécourt.*

Quelques jours de gelée au commencement du mois modèrent un peu la végétation.

Le 13, les pas-d'âne s'épanouissent; les groseillers piquants sont couverts de feuilles.

Avril. — Le 6, le daphné-mezereum montre ses fleurs; cette année, il est en retard.

Le 8, quelques pruniers commencent à fleurir.

Le 12, les cerisiers également.

Le 13, on voit des hirondelles depuis peu.

Les cônes de sapins se montrent et semblent d'une abondance exceptionnelle.

Le 14 ; en quelques jours les avoines grandissent de 4 à 5 centimètres.

Nuit du 19 au 20, gelée blanche générale dans tout le département.

Le 25, le seigle montre ses épis.

Le 30, floraison de l'aubépine.

Mai. — La végétation est partout en pleine activité; les prairies sont belles; les blés n'ont pas trop souffert de l'humidité, leur tige atteint environ un mètre de hauteur.

Le 27, les cerises précoces commencent à rougir; le blé épie.

Juin. — Les hêtres des forêts sont chargés d'une telle quantité de faînes qu'on prétend n'avoir jamais vu ce produit en aussi grande abondance.

Le 2, gelée blanche signalée sur quelques points qui cause un mal sérieux aux haricots et aux pommes de terre. Dans les Vosges, les jeunes

pousses de sapin, de noyer et de hêtre sont plus ou moins atteintes.

La floraison des raisins commence le 4 et n'est achevée que le 24.

La basse température et les pluies fréquentes de la majeure partie du mois arrêtent la végétation et retardent les récoltes de foin et de colza de plus de vingt jours sur celles de l'année précédente.

Juillet. — Du 4 au 31, la température se soutient élevée.

Le 9, fin de la fenaison.

Le 12, on commence à couper le seigle.

Le 21, la sécheresse est telle que les feuilles des arbres jaunissent et tombent comme en automne; le sol est profondément crevassé, les sources tarissent.

Le 23, on coupe le blé; les gerbes sont nombreuses, mais le rendement est médiocre, car le grain mûri avant le temps et en quelque sorte desséché par la chaleur est resté petit et maigre.

Le 30, la chaleur persistante compromet la seconde fenaison.

Le 31, orage intense mêlé de grêle; fin des fortes chaleurs.

Août. — On coupe l'avoine; rarement on avait vu sa paille aussi haute; le rendement sans être abondant est néanmoins satisfaisant.

Le 10, les bruyères des montagnes sont en fleurs.

A dater du 18, sous l'influence de vents du Nord et d'Est, la sécheresse reparaît : les pommes de terre,

en partie rongées par les larves des hannetons, le ver blanc que l'on rencontre en immense quantité, sèchent sur un sol calciné.

Septembre. — Continuation de la sécheresse.

Le 22, les hirondelles se rassemblent.

Le 29, on vendange dans quelques localités.

Le 30, seconde végétation sur le chèvrefeuille, les groseillers noirs et piquants.

Octobre. — Le 5, premières semailles à Lubécourt.

Le 13, fin des vendanges.

Le 22, la plupart des puits sont à sec; dans certains endroits, l'eau manque complétement.

Le 26, il tombe de la neige, le froid persiste jusqu'à la fin du mois.

Novembre. — Le 18, la température remonte; on voit dans les jardins des pensées et des œillets en fleurs; les fourmis et les vers de terre se montrent à la surface du sol.

Les conditions météorologiques des trois dernières semaines du mois ont été généralement favorables aux travaux d'automne et à la germination du blé. Les craintes qu'avaient d'abord inspirées les gelées précoces, se dissipent.

Décembre. — Température printanière pendant la première quinzaine.

Le 15, débordement des cours d'eau.

Le 24 et 25, le sol très-détrempé se couvre d'une épaisse couche de neige qui protége les plantes contre les gelées persistantes du 25 au 31.

Le 30, on rentre de la glace de 7 à 8 centimètres d'épaisseur.

§ 12. — *Caractère général de l'année.*

Sous la double influence de la froide humidité du mois de juin et de la chaleur desséchante de juillet, certaines récoltes ont éprouvé des déplacements assez considérables. Ainsi :

En 1868, la récolte du foin eut lieu le 8 juin.
En 1869, *idem* 22 juin.
En 1868, le raisin est en pleine floraison, le 31 mai.
En 1869, *idem* 24 juin.
En 1868, on coupe les colzas le 15 juin.
En 1869, *idem* 30 juin.
En 1868, les avoines épient le 11 juin.
En 1869, *idem* 26 juin.
En 1868, les raisins tournent le 5 juillet.
En 1869, *idem* 25 juillet.
En 1868, on moissonne les blés le 15 juillet.
En 1869, *idem* 23 juillet.

En résumé, l'année 1869, malgré la prolongation de la sécheresse qui a surtout eu lieu du 4 au 30 juillet et du 16 août au 4 septembre, représentant ainsi 47 jours de durée en deux périodes, n'en a pas moins été une bonne année moyenne, remarquable en outre par la qualité de ses produits.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ORAGES DE 1869

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE (1).

Aucun orage n'est signalé en *janvier* et en *mars*.

Février. — Le 9, à *Lorquin*, dans la soirée, ciel sillonné d'éclairs dans la direction des montagnes.

Les premiers orages signalés dans le département de la Meurthe, sont ceux du mois d'avril.

Orages d'avril.

14 avril. — Dans la soirée vers 8 heures, il éclaire à *Nancy*, au S.-E. de la ville, ainsi que dans la direction du Nord et du N.-O. Le baromètre baisse sensiblement, le ciel se couvre, pas de pluie à Nancy. A *Serres* (arrondissement de Lunéville), de 5 à 9 heures du soir, dans la direction du Nord, il tonne et il éclaire; pas de pluie. — A *Lubécourt* (arrondissement de Château-Salins), de 5 à 6 heures, l'orage se montre du S.-O. au Nord; éclairs peu nombreux; violents coups de tonnerre; pluie d'une demi-heure, douce et serrée. — A *Sarrebourg*, entre 7 et 8 heures, l'orage se montre à l'Ouest et se dirige vers le N.-E., par la vallée de la Sarre; il est faible et la pluie de courte durée.

(1) Les localités marqués d'un * indiquent les endroits atteints par la grêle.

15 avril. — A *Nancy*, l'orage n'éclate pas, mais se manifeste par une dépression du baromètre plus forte que la veille; le vent s'élève; le ciel est nuageux, la température s'abaisse. De 7 à 8 heures, l'orage est signalé dans l'arrondissement de Lunéville et au S.-E. de celui de Nancy, à *Serres*, ***Lunéville***, ***Réméréville***, *Saint-Nicolas*, ***Haussonville***. Dans cette dernière commune une trombe d'eau a éclaté et a causé quelques dégâts en emmenant des terres; mais le fort de l'orage ayant donné sur une partie boisée du territoire, les pertes ont été insignifiantes. La direction générale de l'orage était du Sud au N.-E. La pluie a partout produit d'heureux résultats dans les campagnes. En Alsace, notamment à Ensisheim (Haut-Rhin), il n'en a pas été ainsi, l'orage du 15 a sévi avec une extrême violence; la foudre est tombée plusieurs fois.

16 avril. — Dépression croissante du baromètre, à *Nancy* (de 751^{mm} à 728^{mm}); pluie et grêle vers 4 heures du soir, sans tonnerre ni éclairs. — A ***Réméréville***, de 4 heures 50 à 5 heures 25, le tonnerre gronde, les éclairs brillent; pas de pluie. L'orage semble éclater dans la direction du N.-E. du département.

24 avril. — L'après-midi de cette journée a été très-orageux dans le Sud, l'Ouest et un peu le centre du département. Les points plus particulièrement atteints sont: *Vézelise*★, *Bainville-aux-Miroirs*, *Bouxières-aux-Chênes*★, *Nancy*, ***Réméréville***, *Saint-Nicolas*★,

Champey, *Pont-à-Mousson* (arrondissement de NANCY) ; *Gondreville**, *Toul**, *Foug**, *Liverdun*, *Saizerais** (arrondissement de TOUL) ; *Haussonville*, *Saint-Mard*, *Lunéville*, *Serres* (arrondissement de LUNÉVILLE) ; *Château-Salins*, *Lubécourt*, *Albestroff* (arrondissement de CHATEAU-SALINS). Dans cette dernière localité, l'orage a été très-modéré ; à *Lorquin* (arrondissement de SARREBOURG), on n'a constaté qu'une violente averse et quelques coups de tonnerre vers 4 heures.

A *Saizerais*, les dégats par la grêle ont été considérables, un homme a été renversé par la foudre ; un arbre a également été frappé dans cette localité, ainsi qu'à *Haussonville*.

La direction générale de cet orage, éclatant vers 2 heures et demie et se terminant entre 8 et 9 heures, a été du Sud au Nord, à l'Ouest du département. Il sembla suivre le cours de la Meurthe, puis celui de la Moselle, à partir du point où se réunissent ces deux rivières. Vers 6 heures, après une très-forte ondée, apparaît à l'Est de *Nancy* un arc-en-ciel magnifique, accompagné de plusieurs autres surnuméraires bien accentués ; les gouttes de pluie sont grosses, peu serrées, elles étincellent au soleil comme des diamants ou des paillettes d'argent. Le baromètre ne varie pas sensiblement.

27 avril. — Un orage qui a traversé le département de l'Ouest à l'Est, est signalé de *Vézelise* entre 4 et 9 heures du soir ; la pluie a été douce et de courte

durée. — A *Lorquin*, le tonnerre s'est fait entendre vers 7 heures du soir, les éclairs brillent dans la direction de l'Est du côté de l'Alsace au-dessus des montagnes des Vosges. — A *Nancy*, le ciel reste pur.

Orages de mai.

11 mai. — Un orage, mêlé de grêle dans quelques endroits, traverse l'Ouest du département; il éclate entre 4 et 6 heures, après s'être annoncé au Nord vers midi; sa direction générale est du S.-O. au N.-E. — Les communes atteintes sont : *Vézelise**, *Bouxières-aux-Chênes*, *Toul*, *Lunéville*, *Badonviller**, *Serres*, *Lubécourt**, *Vic*, *Alaincourt*, *Albestroff*. — Nous n'avons rien eu à signaler pour *Nancy* et *Lorquin*.

15 mai. — Cet orage nous est signalé dans la partie Sud et S.-E. du département de 8 à 9 heures du matin; les localités où le tonnerre s'est fait entendre sont : *Réméréville*, *Serres*, *Montigny*, *Lorquin*; la pluie a été partout très-modérée. — Rien à *Nancy*.

16 mai. — L'orage de ce jour très-restreint comme le précédent a été indiqué seulement à *Vézelise*, *Lunéville*, *Gerbéviller** et *Serres*; il se montre au Sud entre 3 et 5 heures du soir, dans une direction un peu indécise qui semble être celle de l'Ouest à l'Est; à *Nancy*, le temps continue à demeurer calme.

18 mai. — Bien que cet orage n'ait pas éclaté à

Nancy, il s'y est manifesté par une dépression sensible du baromètre et par de violentes bourrasques. Le N.-O. du département a surtout été atteint par l'orage qui, de 6 à 7 heures du soir, a particulièrement frappé : *Foug**, *Toul*, *Pont-à-Mousson**, *Autreville**, *Norroy*, *Baccarat*, *Lubécourt* et *Lorquin*.

A Baccarat, la foudre est tombée sur une maison située à l'Ouest de la ville et s'y est montrée sous la la forme *d'éclair en boule*. On a vu une boule de feu rouge s'introduire dans la cheminée ; le brasier du foyer a été éteint et dispersé dans la cuisine ; une personne qui s'approchait en ce moment a été repoussée violemment. Plusieurs dégradations ont été produites dans la cheminée par le passage du fluide, des briques, des tuyaux ont été brisés. Au même moment, un jeune homme, monté dans les combles pour fermer les lucarnes, s'est trouvé en présence d'une boule de feu blanc, exhalant une odeur de soufre suffocante ; il a éprouvé, dit-il, une résistance considérable qui l'a repoussé, et il est descendu étourdi, un peu sourd et d'une pâleur extrême. (Rapport de M. Perrin, instituteur à Baccarat.)

La marche de cet orage était du S.-E. au N.-E.

21 mai. — Le baromètre et la force du vent annoncent à *Nancy* l'existence d'orages lointains qui ne nous ont été signalés que dans un petit nombre de communes au Sud et au S.-E. de la ville et du département, à *Vézelise*, *Haroué*, *Lunéville* et *Lorquin*.

La direction générale était du Sud à l'Est ou au N.-E.; l'apparition a eu lieu entre 2 et 3 heures dans la nuit.

26 mai. — Deux orages distincts doivent être signalés, l'un de 1 à 3 heures du matin, l'autre entre 2 et 3 heures du soir.

Le premier seul a sévi à *Nancy* et a été précédé d'une baisse notable du baromètre; il n'a guère laissé de traces que dans la partie Ouest du département, sans y causer toutefois de dégâts; sa direction semblait être du S.-O. au N.-E. Parmi les communes atteintes, nous devons citer : *Vézelise, Pont-à-Mousson, Nancy, Alaincourt, Delme, Albestroff, Réchicourt.*

Le second orage n'a pas été ressenti à *Nancy* et s'est particulièrement manifesté à l'Est, dans les communes de *Réchicourt, Sarrebourg**, *Abreschwiller, Phalsbourg**, *Fénétrange**, *Lorquin.* La violence du vent, de la pluie et de la grêle ont occasionné quelques dégâts dont l'importance a été fort exagérée au moment du désastre et que une ou deux journées de beau temps ont pu réparer en partie.

27 mai. — Cet orage, généralement modéré, n'a éclaté encore que sur une portion de notre département, vers l'Ouest, et était dirigé du S.-O. au Nord; son apparition a eu lieu entre 4 et 6 heures du soir à *Pont-à-Mousson, Sainte-Geneviève, Gondreville, Toul, Languimberg ;* — à *Nancy* et *Lorquin,* calme complet.

Orages de juin.

8 juin.—Plusieurs orages se sont succédé de 11 h. et demie à 4 h. — Leur direction commune, nettement accusée, était du S.-O. au N.-E.; voici les noms des localités atteintes : *Vézelise**, *Vaudémont**, *Chaouilley**, *Praye**, *Bainville-aux-Miroirs** (arrondissement de NANCY) ; *Montigny**, *Baccarat* (arrondissement de LUNÉVILLE) ; *Languimberg*, *Ibigny**, *Desseling**, *Richéval**, *Guermange**, *Sarrebourg*, *Vallerysthal**, *Phalsbourg**, *Hommert**, *Lorquin**, *Hattigny**, *Bertrambois**, *Vasperviller**, *Lafrimbolle** (arrondissement de SARREBOURG). Cet orage, qui a suivi la crête des montagnes des Vosges, a causé dans le département de ce nom des dégâts considérables : dans celui de la Meurthe, la grêle a été bien mitigée par la pluie abondante qui l'accompagnait et, malgré sa violence, n'a produit en définitive que des dommages insignifiants. — Rien à *Nancy*, ainsi que dans la moitié N.-O. du département.

13 juin. — De 8 heures du soir à minuit, un violent orage éclate à l'Ouest et au centre du département, en suivant la direction du S.-O. au N.-E. comme le précédent; peu de grêle, mais de fortes averses qui causent quelques ravages dans les communes de *Vézelise*, *Haroué*, *Diarville**, *Bainville-aux-Miroirs*, *Norroy*, *Champey*, *Nancy*, *Malzéville*, *Pixerécourt*, *Fléville*, *Bouxières-aux-Chênes*, *Saint-*

Nicolas, Réméréville (arrondissement de Nancy) ; *Toul, Foug* (arrondissement de Toul) ; *Pagny-sur-Meuse* ; *Lunéville, Serres, Bayon, Haussonville** (arrondissement de Lunéville) ; *Alaincourt**, *Tarquinpol, Vic, Lubécourt, Château-Salins, Coutures, Albestroff**, *Lening**, *Altrof**, *Neuvillage** (arrondissement de Chateau-Salins). Dans l'arrondissement de Sarrebourg, l'orage a été à peine ressenti. La foudre paraît être tombée trois fois : à *Malzéville* sur un peuplier, à *Pagny-sur-Meuse* et à *Réméréville* sur des objets indéterminés.

14 juin. — De 11 heures et demie à deux heures l'orage éclate et se prolonge jusqu'à 4 heures dans certains endroits ; sa direction est encore la même que précédemment et son étendue se borne à la partie S.-O., centrale et Nord du département. Les localités frappées sont : *Vézelise, Bainville-aux-Miroirs, Nancy, Réméréville, Toul, Lunéville, Serres, Nomeny**, *Alaincourt**, *Turquinpol, Sarrebourg, Abreschwiller, Lorquin.* Faible dans cette dernière commune, l'orage a sévi au contraire avec violence dans la vallée d'*Abreschwiller.*

19 juin. — Cet orage, qui a éclaté de midi et demi à 1 heure et demie, a traversé *Nancy* au Sud, de l'Ouest à l'Est, a donné une forte averse et 2 coups de tonnerre. Les détails venus d'autre part laissent sa direction assez indécise. A *Bezaumont**, *Lunéville** et *Albestroff**, il est tombé de la grêle ; à *Lorquin*, il tonne vers 4 heures.

20 juin. — Quelques coups de tonnerre sont signalés dans plusieurs endroits. Il tombe de la grêle à *Phalsbourg** et aux environs de *Pont-à-Mousson**. *Nancy* et *Lorquin* restent dans le calme le plus complet.

21 juin. — A *Lorquin*, tonnerre suivi de pluie, vers 6 heures du soir.

Orages de juillet

2 juillet. — Un premier orage, de minuit à 3 heures du matin, apparaît au centre et à l'Est du département au-dessus de la crête des Vosges, semblant se diriger du N.-O. au S.-E. par *Bouxières-aux-Chênes, Réméréville, Nancy, Réchicourt, Sarrebourg, Lorquin, Coutures, Lubécourt.*

Un deuxième est signalé de *Vézelise* entre 4 et 5 heures du soir dans la direction du Sud, allant de l'Est au N.-E.

Enfin, un troisième, de 8 à 9 heures du soir, est indiqué à *Badonviller* et à *Lorquin* dans la direction de l'Alsace et des Vosges.

3 juillet. — De midi à 6 heures, divers orages nous sont signalés et semblent être la prolongation du même. La direction générale en est assez indécise : *Vézelise, Toul, Nancy, Lunéville, Serres, Languimberg, Tarquimpol, Château-Salins, Coutures, Lubécourt, Albestroff, Lorquin.*

Cet orage, entré dans notre département vers

midi, par le canton de Vézelise, s'est d'abord dirigé vers le Nord et n'a pas dû sévir dans la Meuse. A 2 kilomètres à l'Ouest de Toul, il n'est pas tombé une goutte d'eau. Arrivé au N.-E., les nuages ont rebroussé chemin vers le S.-O. et ont prolongé les averses jusque vers 6 heures et demie avec accompagnement de coups de tonnerre et d'éclairs assez violents.

13 juillet. — A la suite de plusieurs jours d'un ciel très-pur et d'une chaleur accablante, des nuages orageux apparaissent dans la direction du S.-E., et sont chassés par des vents d'Ouest et du N.-O. Cet orage, mêlé de grêle, assez violent dans la partie S.-E. de notre département, éclata entre 5 et 6 heures du soir et paraît avoir causé des dommages sur quelques points des Vosges, dans la Haute-Marne, où il a ravagé plusieurs cantons, et dans le Haut-Rhin où il apparut vers 3 heures. Pas d'eau à *Nancy*, cependant il est facile de suivre la marche de l'orage au Sud de la ville. *Vézelise**, *Pont-Saint-Vincent**, *Neuves-Maisons**, *Chaligny**, *Lunéville*, *Serres*, *Réméréville*, *Blâmont**, *Lorquin*. A *Chaligny*, dans les champs, deux personnes ont été renversées par la foudre : l'une est tuée sur le coup, l'autre n'éprouve qu'un évanouissement passager ; aucun corps élevé dans les environs, mais vastes gisements ferrugineux à une faible profondeur. (Rapport de M. le Dr Ed. Simonin.)

24 juillet. — *Nancy*. Après une chaude journée,

le ciel se couvre vers 5 heures du soir, le vent s'élève et fait voler des tourbillons de poussière; de 8 heures et demie à 9 heures et demie il tombe un peu d'eau et de nombreux éclairs apparaissent dans la direction du Sud et du S.-O. Un orage, en effet, nous a été signalé à la même heure à *Vézelise*.

26 juillet. — *Lorquin*. A 1 heure du soir, on remarque quelques nuages orageux plus ou moins disséminés sur différents points du ciel; le tonnerre se fait entendre et il tombe une légère averse. Rien à *Nancy*.

28 juillet. — *Nancy*. Vers 10 heures du soir, il éclaire dans la direction de l'Ouest, le ciel se couvre rapidement, le vent s'élève; pas d'eau.

30 juillet. — *Lorquin*. La journée a été très-chaude; pendant toute la soirée des éclairs multipliés illuminent le ciel et paraissent provenir d'une sorte de suite d'orages dirigés suivant la ligne faîtière des Vosges du S.-O. au N.-E.; à *Nancy*, vers 10 h. du soir, les éclairs apparaissent dans la direction du Sud et de l'Ouest, le ciel se couvre; il tombe quelques gouttes d'eau; le temps est calme.

31 juillet. — L'orage de ce jour mérite une mention spéciale tant à cause de sa violence, de son étendue, de sa durée que par suite des phénomènes particuliers qui ont accompagné son apparition. Commencé vers 2 heures et demie de l'après-midi, il ne se termina qu'entre 6 et 7 heures du soir après diverses alternatives de cessation et de recrudescence.

Sa direction générale fut celle du S.-O. au N.-E. pour tout le département. Chaque canton fut successivement visité à l'exception peut-être de ceux de *Nomeny*, de *Domèvre* et de *Thiaucourt*, situés au N.-O., qui ne nous ont fourni aucune indication. Pour tous les autres, les renseignements abondent; voici le nom des principales communes atteintes, rangées par canton et par arrondissement.

Arrondissement de Toul : *Foug* (canton de *Toul*) pluie abondante, pas de grêle; *Colombey**, *Allain**, *Courcelles** (canton de *Colombey*).

Arrondissement de Nancy : canton de *Vézelise*, peu de dégâts; *Bainville-aux-Miroirs**, *Housseville**, *Diarville**, *Haroué** (canton d'*Haroué*), forte pluie mêlée de grêle, les dégâts sont peu considérables; à *Nancy**, pendant quelques minutes, il est tombé de véritables morceaux de glace gros comme une noix et quelques-uns gros comme un œuf (1), qui ont haché arbres, vignes, fleurs, récoltes de toutes sortes, brisé vitraux et flamandes, tué quantité de petits oiseaux sur les promenades. Toutefois le désastre ne s'est étendu sur une zone ni très-large ni très-longue; au delà d'*Essey-lès-Nancy**, il n'y a eu que de l'eau, rien à *Saulxures*, commune limitrophe;

(1) Un grêlon scrupuleusement et immédiatement porté dans une balance s'est trouvé peser 133 grammes; quelques-uns par leurs aspérités, leurs côtés tranchants, leur transparence, semblaient avoir été enlevés à une masse de glace considérable. (Note de l'auteur.)

l'orage venu de l'O.-S.-O. par *Villers**, *Laxou**, a traversé obliquement la ville dans la partie Sud ainsi que *Tomblaine**, et a épargné tout ce qui était au Nord. Le tonnerre est tombé sur une maison du faubourg de Boudonville ; un évier a été brisé et une femme culbutée.

A *Jézainville* (canton de *Pont-a-Mousson*), l'orage a été faible, très-peu de grêle mêlée de pluie, pas de dégâts.

Arrondissement de Lunéville : Les cantons de *Bayon* et de *Gerbéviller* ont éprouvé des pertes modérées; mais il en a été autrement pour celui de *Baccarat*, dans lequel les pertes ont été désastreuses : nous citerons en particulier les communes de *Montigny**, *Azerailles**, *Gélacourt**, *Bronville**, *Fontenoy-la-Joute**, *Reheray**, *Vaxainville**, *Glonville**, *Badonviller*, toutes atteintes par la grêle à l'exception de la dernière. Dans le canton de *Lunéville*, à *Serres*, partie Nord du territoire, il n'y a pas eu de grêle ; à *Lunéville*, partie Sud, il en est tombé assez abondamment pendant 10 minutes.

Arrondissement de Chateau-Salins : Dans le canton de *Delme*, à *Alaincourt*, la grêle a été nulle, la pluie de courte durée et peu abondante ; dans celui de *Chateau-Salins*, à *Lubécourt*, à *Coutures*, à *Château-Salins*, l'orage a été modéré et les dégâts insignifiants. Il en a été de même à *Tarquinpol* du canton de *Dieuze*.

Arrondissement de Sarrebourg : La plupart des

localités dudit arrondissement ont été horriblement maltraitées ; à *Languimberg**, *Azoudange**, du canton de RÉCHICOURT ; *Rhodes**, *Langatte**, du canton de SARREBOURG ; *Fénétrange**, *Saint-Jean-de-Bassel**, *Berthelming** du canton de FENETRANGE, moissons sur pied, vignes, arbres, jardins, ont été anéantis par des torrents de grêlons lancés au milieu d'une tempête des plus violentes. Les gerbes de blé rassemblées en meules ont été dispersées, transportées à trente mètres de distance, déliées et hachées ; les voitures qui en étaient chargées ont été renversées ; les animaux qui y étaient attelés et leurs conducteurs, ont été plus ou moins blessés ; nombre de cheminées ont été abattues ; les toits en partie découverts, des cantons de forêts entièrement dévastés. A Fénétrange, le tonnerre est tombé sur la grande croix en fer qui surmonte le clocher ; elle a été renversée et projetée à une certaine distance. (Rapport de M. BOUILLON.) La tempête semble avoir évité les villes de *Réchicourt* et de *Lorquin*, quoique dans ce dernier canton les communes de *Niderhoff* et des *Métairies-Saint-Quirin*, aient été assez maltraitées. Deux hommes qui en cet endroit s'étaient abrités sous un pommier, furent frappés par la foudre et tombèrent évanouis, le corps couvert de brûlures au premier degré et l'épiderme à moitié détaché. Leurs vêtements que l'on croyait intacts, se déchirèrent au lavage ; des allumettes chimiques dont ils étaient porteurs ne se sont point enflammées. Le plus jeune

âgé de 35 ans a parfaitement guéri de ses brûlures au bout de trois semaines de traitement; mais le père, âgé de 60 ans, guéri vers le 15 septembre, a fini cependant par succomber dans les premiers jours d'octobre, affaibli à la suite d'une abondante suppuration qui s'était prolongée pendant près de deux mois et demi sur toute la surface du corps.

Enfin, à *Saint-Quirin*, la foudre est tombée sur un sapin et sur un peuplier à *Vasperviller*. (Rapport du Dr Marchal.)

Au résumé, l'orage du 31 juillet restera dans les fastes météorologiques de nos contrées. Il s'est étendu à tout l'Est de la France et a causé partout des dégâts considérables ; la Moselle, les Vosges, le Haut et le Bas-Rhin, la Haute-Marne, ont été visités par la grêle et les récoltes ont été partout gravement endommagées. En ce qui concerne notre département, les nuées à grêle, entrées comme à l'ordinaire par les cantons de *Colombey*, de *Vézelise* et de *Haroué*, se sont particulièrement portées vers les cantons de *Baccarat*, de *Réchicourt*, de *Lorquin* et de *Fénétrange*, en se divisant toutefois entre les vallées de la Moselle et de la Meurthe pour gagner la partie Sud du territoire de Nancy qu'elles n'ont pas dépassée; puis reprenant sa direction première, l'orage s'est abattu sur l'arrondissement de Chateau-Salins pour gagner le N.-E., en rejoignant ainsi la partie qui avait dévasté l'arrondissement de Sarrebourg.

Orages d'août.

1er août. — *Vézelise.* Entre 9 h. et demie et 10 h. et demie du soir vers le S.-E., éclairs et tonnerre; pluie douce et bienfaisante de courte durée.

2 août. — *Réchicourt-le-Château.* De minuit et demi à 2 heures, tonnerre et éclairs; pluie douce pendant une heure, à deux reprises différentes. *Lorquin,* vers 1 heure du matin, orage accompagné d'une violente averse de 7mm d'eau.

6 août.— A *Alaincourt* du canton de *Delme,* orage dans la direction du Nord, allant de l'Est à l'Ouest de 3 heures et quart à 6 heures du soir; éclairs et tonnerre d'intensité moyenne; fortes averses.

Aucun orage à *Nancy*, pendant le mois d'août.

Orages de septembre.

10 septembre. — Cet orage a sévi principalement dans les cantons de *Vezelise*, de *Nancy* et de *Pont-à-Mousson* entre 4 et 5 heures du soir. La pluie est abondante pendant une demi-heure et produit d'heureux effets dans les jardins, bien qu'elle provoque une chute prématurée et assez considérable de fruits. La foudre tombe à Pont-à-Mousson dans le voisinage du télégraphe, suit les fils, pénètre dans le bureau du directeur qui se trouvait à son poste, fond un premier paratonnere, entre dans un fil qui correspond à un second paratonnere isolé des ins-

truments ; de là se dirige dans le sol par le fil de terre sans causer d'accidents sur son passage. (Rapport de M. Noisette.)

12 septembre. — *Lorquin.* Dans la soirée, des nuages orageux se dirigent du Sud-Ouest à l'Est suivant le sommet des Vosges ; éclairs dans la même direction.

20 septembre. — *Lorquin.* A 9 heures du soir, après un abaissement du baromètre de 8^{mm} dans la journée, léger orage venant du Sud-Ouest accompagné de tonnerre, d'éclairs et d'un peu de pluie. A *Alaincourt* (canton de *Delme*, arrondissement de Chateau-Salins), entre 8 heures et demie et 10 heures, un faible orage est survenu également.

24 septembre. — *Lorquin.* A 7 heures du soir, par un vent d'Ouest, tonnerre et un peu de pluie.

30 septembre. — Cet orage a sévi avec une certaine intensité dans l'arrondissement de Chateau-Salins et paraît s'être étendu assez au loin. Sa direction était du Sud-Ouest au Nord-Est entre 3 heures et demie et 8 heures du soir. — *Haroué, Vézelise, Pont-à-Mousson, Nancy, Serres, Alaincourt, Coutures, Lubécourt, Château-Salins, Lorquin,* sont les endroits spécialement atteints. Partout l'eau était très-désirée et la pluie a fait beaucoup de bien aux campagnes en favorisant les travaux d'automne rendus très-difficiles par suite de la sécheresse de l'été. — A *Nancy,* la pluie a été torrentielle pendant quelques instants et a fourni 8^{mm} d'eau.

Orages d'octobre.

1er octobre. — Entre 7 et 9 heures du matin, un orage assez violent se portant dans la même direction que celui de la veille, a traversé une partie du département et nous a été signalé de *Vézelise, Bainville-aux-Miroirs, Diarville, Coutures, Lorquin*. A Diarville, la foudre est tombée sur une maison ; elle est entrée par la cheminée, qu'elle a partout lézardée et dont elle a fait écrouler une partie, a brisé les volets d'un placard situé derrière le foyer dans une pièce dite le *poële* ; le linge contenu dans ce meuble a été jeté pêle-mêle dans la chambre avec divers objets en fer qui ont été tordus en tous sens. Le fluide est ensuite sorti par les fenêtres dont il a cassé les vitres et les barreaux. Une femme qui habillait un enfant de deux ans près du foyer a été terrassée avec l'enfant ; un soulier de ce dernier a été arraché et troué ; la forte commotion ressentie par la mère avait fait craindre une paralysie qui s'est heureusement dissipée. Un commencement d'incendie, déclaré dans une paillasse et au grenier de la maison, a été promptement étouffé (Rapport de M. Collin). — A *Nancy*, nous avons eu un peu de pluie, avec un éclair très-vif suivi de deux coups de tonnerre.

2 octobre. — A *Lorquin*, vers deux heures du soir, un orage poussé du Sud à l'Est, s'est dessiné

dans la direction de la crête des Vosges et s'est prolongé jusque dans la soirée.

Orage de décembre.

14 décembre. — Cet orage, le dernier de l'année, ne s'est manifesté que dans l'arrondissement de SARREBOURG, à *Réchicourt-le-Château* et à *Lorquin** avec accompagnement d'un peu de grêle. Il était 10 heures et demie du soir; les éclairs très-multipliés et les coups de tonnerre très-violents; la pluie qui tombe pendant une demi-heure, fournit une hauteur de 15^{mm}. A *Nancy*, il est simplement tombé un peu de grêle, sans tonnerre ni éclairs.

Statistique et remarques générales sur les orages de 1869.

Comme en 1868, nous compléterons ces résumés mensuels et locaux par une statistique générale des orages de l'année dans le département de la Meurthe.

A part l'orage du 31 juillet, qui a sévi sur la presque totalité de notre territoire, tous les autres n'ont qu'une importance relativement secondaire.

Les désastres ont été rares et peu étendus; la pluie, vivement désirée par suite de la sécheresse prolongée de juillet, d'août et de septembre, a atténué en beaucoup d'endroits les dommages qu'accompagne d'ordinaire la chute de la grêle.

Nous avons dépouillé 462 bulletins, résultat

d'observations faites dans 90 communes (1). Bien que beaucoup de ces rapports nous aient fourni un résultat négatif, il n'en ont pas moins été utiles pour fixer d'une manière plus précise la direction, l'étendue et l'intensité des orages : aussi nous empressons-nous d'adresser ici nos remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu nous prêter cette année leur intelligent et zélé concours, en leur demandant instamment de continuer encore à l'avenir leurs observations et leur envoi de bulletins; leur nom et leurs rapports seront exactement indiqués dans le résumé général dressé à la fin de chaque année.

Le nombre des orages est seulement de quarante se répartissant par mois de la manière suivante :

		Total.
Janvier	Néant	»
Février	Le 9	1
Mars	Néant	»
Avril	Les 14, 15, 16, 24, 27	5
Mai	Les 11, 15, 16, 18, 21, 26 (deux), 27	8
Juin	Les 8, 13, 14, 19, 20, 21	6
Juillet	Les 2 (trois), 3, 13, 24, 28, 30, 31	9
Août	Les 1er, 2, 6	3
Septembre	Les 10, 12, 20, 24, 30	5
Octobre	Les 1er, 2	2
Novembre	Néant	»
Décembre	Le 14	1
	Total général	40

(1) Nous ne comprenons pas dans ce nombre les observations faites à la Faculté des sciences qui sont consignées sur un registre spécial.

Les plus remarquables, soit par leur étendue, soit par la gravité des dégâts commis, ont eu lieu le 16 avril, les 8 et 13 juin, le 31 juillet.

Onze ont été accompagnés de grêle ; ce sont ceux des 24 avril ; des 11, 16, 18 et 26 mai ; des 8 et 13 juin ; des 13 et 31 juillet ; du 30 septembre et du 14 décembre. — Ils ont sévi plus particulièrement sur 56 communes. Dans celle de *Vézelise*, la grêle, au moment des orages, a été comptée cinq fois et deux fois au plus dans neuf autres localités qui sont : *Montigny*, *Fénétrange*, *Diarville*, *Lorquin*, *Nancy*, *Bouxières-aux-Chênes*, *Phalsbourg*, *Réchicourt* et *Foug*.

La foudre a éclaté d'une manière apparente 12 fois, savoir : 5 fois sur des hommes, 3 fois sur les arbres, 3 fois sur les maisons, 1 fois sur un clocher d'église.

Ces accidents se répartissent par mois, ainsi qu'il suit : 3 fois en avril, 1 fois en mai, 2 en juin, 5 en juillet et 1 en septembre.

Les orages se sont produits plus fréquemment le jour que la nuit et plutôt dans l'après-midi que le matin ; ainsi on en a noté 29 de midi à 10 heures du soir, 7 dans la nuit et 2 seulement de 5 heures à 11 heures et demie du matin.

Les journées les plus orageuses ont été celles du

24 avril, des 11 et 26 mai, des 8 et 13 juin, des 2, 3 et 31 juillet.

Bien que tous les points du département aient été plus ou moins visités par divers orages, nous devons particulièrement noter cette année les régions Sud, Sud-Est et Est, comme ayant été le plus souvent et le plus rudement atteintes. Au centre et au Nord, les orages n'ont eu qu'une intensité moyenne, sauf toutefois celui du 31 juillet qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, a été désastreux pour Nancy et ses environs. L'Ouest et le N.-O. semblent avoir été plus épargnés, c'est ce que porte à croire le petit nombre de renseignements venus de ces localités.

La résultante de la marche des orages dans le département a été conforme à celle que j'ai déjà indiquée les années précédentes; ainsi : 15 se sont dirigés du S.-O. au N.-E., 3 de l'Ouest à l'Est, 3 du Sud à l'Est, 2 du Sud au Nord, 2 du N.-O. au S.-E., 1 du S.-E. au Nord, 13 dont la direction est restée équivoque.

Nous avons enfin mentionné dans le tableau ci-contre le nom des correspondants cantonaux, les communes qui ont été frappées et le nombre de bulletins envoyés de chaque localité.

CANTONS.	COMMUNES.	CORRESPONDANTS.	Nombre de renseign. fournis.
		MM.	
ALBESTROFF....	*Albestroff*......	Duvivier, médecin.	11
	Altroff........		1
	Lening........		1
	Neuvillage....		1
BACCARAT......	*Baccarat*.......	Perrin, instituteur.	2
	Montigny......	Ganot, instituteur.	4
	Badonviller....	Grandsire, instituteur.	5
	Azerailles.....		1
	Gelacourt......		1
	Fonten.-la-Joute		1
	Reherray........		1
	Vaxainville.....		1
	Glonville.......		1
BLAMONT......	*Blâmont*.......		1
BAYON........	*Bayon*.........	Cunin, instituteur.	3
	Haussonville....	Perette, instituteur.	6
	Saint-Mard...		1
CHATEAU-SALINS.	*Château-Salins*.	De Schaken, maire.	10
	Lubécourt......	Peigner, instituteur.	19
	Coutures.......	Conroix, instituteur.	13
COLOMBEY.....	*Colombey*......	Richard, instituteur.	2
	Allain.........		1
	Courcelles.....		1
DELME.......	*Aluincourt*....	Pidolot, instituteur.	20
DIEUZE.......	*Tarquinpol*.....	De Guaita, membre du conseil général.	10
DOMÈVRE......	*Suizerais*.......		1
	Villers-en-Haye	Urion, membre du conseil général.	1
FÉNÉTRANGE...	*Fénétrange*.....	Bouillon, instituteur.	5
		A reporter.....	125

CANTONS.	COMMUNES.	CORRESPONDANTS.	Nombre de renseign. fournis.
		Report......	125
Fénétrange....	*St-Jean-de-Bas*..		1
	Berthelming....		1
Gerbéviller...	*Gerbéviller*.....	MM.	3
Haroué.......	*Haroué*........	Vosgien, instituteur.	4
	Bainville-a.-Mir.	Binger, vice-président de la Société d'agriculture.	9
	Diarville.......		5
	Housséville.....		2
Lorquin	*Lorquin*	Marchal, médecin.	52
	Abreschwiller ..		1
	Bertrambois ...		1
	Hattigny......		1
	Lafrimbolle		1
	Métair.-St-Quir.		1
	Niderhoff.		1
	Saint-Quirin ...		1
	Vesperviller. ...		1
Lunéville.....	*Lunéville*.	Désaunais, principal.	24
	Serres	Jacquemin, instituteur.	26
Nancy........	*Nancy*	Ehrmann, préparateur de phys. à la Faculté des sciences.	7
	Bouxières-a.-Ch.	Collin, instituteur.	1
	Chaligny		1
	Essey		1
	Laxou.........		1
	Malzéville......		1
	Pixerécourt....	Josés, propriétaire.	1
	Pont-St-Vincent		1
	Neuves-Maisons.		1
	Tomblaine.		1
		A reporter......	276

CANTONS.	COMMUNES.	CORRESPONDANTS.	Nombre de renseign. fournis.
		Report......	276
NANCY........	*Saulxures*......		1
	Villers........	MM.	1
NOMENY	*Nomeny*	Duquesnoy, instituteur.	2
PHALSBOURG....	*Phalsbourg*	Lecomte, professeur. Muller, juge de paix.	8
PONT-A-MOUSSON	*Pont-à-Mousson* .	Noisette, propriétaire.	13
	Autreville......	Boussard, garde-rivière.	2
	Bezaumont.....		1
	Champey.......	Frustin, garde-pêche.	9
	Sainte-Geneviève		1
	Jezainville		1
	Norroy	Gazin, instituteur.	4
RÉCHICOURT....	*Réchicourt*	Jeampert, instituteur.	14
	Languimberg ...		4
	Ibigny		1
	Desseling		1
	Richeval.......		1
	Guermange.....		1
	Azoudange.....		1
SARREBOURG....	*Sarrebourg*.....	Vilemette.	6
	Houmert		1
	Rhodes........		1
	Langotte.......		1
SAINT-NICOLAS..	*Saint Nicolas*. ..	Bastien, chef d'institution.	6
	Réméréville	Corrigeux, instituteur.	8
	Fléville		1
TOUL.........	*Toul*..........	Grebus, principal.	13
	Gondreville	Dubois, maire.	4
	Foug.........	Mailland, instituteur.	8
	Liverdun		1
		A reporter	392

CANTONS.	COMMUNES.	CORRESPONDANTS.	Nombre de renseign. fournis.
		MM. *Report*......	392
VÉZELISE.....	*Vézelise*.	Rollin, membre du cons. gén. Pierson, instituteur.	66
	Vaudémont.....		1
	Chaouilley.....		1
	Praye		1
VIC.	*Vic*	Bagré, maire.	2
		Total.......	463

ÉLECTROCHIMIE

PAR N.-A. RENARD

I. Actions chimiques produites par l'électricité.

§ 1er. On a désigné sous le nom d'*Electrolyse* ou d'*Electrolysation* la décomposition chimique opérée par l'électricité; sous le nom d'*Electrolytes*, les corps susceptibles d'être décomposés, et sous le nom d'*Electrodes* les conducteurs qui établissent la communication entre les pôles de la pile et l'électrolyte. Ces quelques définitions rappelées, voici les lois principales que l'expérience a démontrées :

1° Un corps composé ne peut être séparé en ses éléments par le passage d'un courant que s'il est rendu conducteur soit par voie de dissolution, soit par voie de fusion. Tout corps composé peut d'ailleurs être décomposé s'il remplit ces conditions.

2° La conductibilité physique propre aux corps solides et aux corps liquides élémentaires tels que le mercure et les métaux fondus diminue avec l'élévation de température, tandis que la conductibilité accompagnée de décomposition chimique augmente

au contraire avec la température qui favorise la décomposition.

3° Les éléments que le passage de l'électricité a mis en liberté apparaissent aux deux électrodes. Les éléments dits *électro-négatifs* tels que l'oxygène ou les acides se rendent à l'électrode positive, et les éléments dits *électro-positifs* analogues à l'hydrogène, aux métaux ou aux alcalis se rendent à l'électrode négative. Exemples :

Composés binaires. — L'eau se décompose en un volume d'oxygène qui se porte au pôle positif et en deux volumes d'hydrogène qui se rend au pôle négatif.

Les dissolutions concentrées des acides chlorydrique, bromhydrique, iodhydrique se séparent en hydrogène qui se porte au pôle négatif et en chlore, brome, iode, qui se portent au pôle positif.

Les chlorures, bromures, iodures, et en général les composés d'un métalloïde et d'un métal, dégagent ce métalloïde au pôle positif et le métal au pôle négatif.

Les oxydes fusibles tels que la potasse, la soude, etc., donnent de même l'oxygène au pôle positif et le métal au pôle négatif.

Sels. — Les composés binaires, formés par un métal et un radical, c'est-à-dire par un métal et un métalloïde ou un acide suroxygéné, dégagent le métal à l'électrode négative et le radical au pôle positif.

4° L'action décomposante de l'électricité est la même dans tous les points d'un même circuit. Ainsi qu'on place à la suite les uns des autres, en divers points d'un même circuit, des appareils de forme et de grandeur différentes renfermant le même électrolyte, les quantités d'électrolyte décomposées dans chacun d'eux pendant le même temps seront les mêmes (Faraday).

5° La quantité d'électrolyte décomposée dans un temps donné est proportionnelle à la quantité d'électricité transmise pendant ce temps ou à l'intensité du courant. On énonce quelquefois cette loi en disant que *l'intensité chimique* est proportionnelle à l'intensité *électro-magnétique* ou *électro-dynamique*, parce que l'intensité du courant est mesurée soit par des actions électro-magnétiques, soit par des actions électro-chimiques (Faraday).

6° *Loi des équivalents électro-chimiques.* — Lorsqu'un même courant traverse deux ou plusieurs électrolytes différents placés à la suite les uns des autres, les quantités de ces électrolytes décomposées dans un même temps sont proportionnelles à leurs équivalents chimiques. Cette loi a été constatée par Faraday sur les composés binaires. Quant aux sels binaires, si un équivalent d'acide ou de radical est isolé dans un électrolyte, un équivalent d'acide sera aussi isolé dans le second, de sorte que c'est la proportion d'acide ou de métalloïde et non celle de la base qui détermine la quantité de décomposition.

La loi de Faraday étendue aux sels proprement dits ou composés binaires et en général à des composés quelconques conduirait à définir les *équivalents électro-chimiques* de tous les corps : *Les poids de ces corps qui se combinent ou se décomposent sous l'influence d'un courant dont l'intensité est égale à l'unité pendant l'unité du temps.*

Assez ordinairement on prend pour unité d'intensité celle du courant qui dégage un gramme d'hydrogène en une minute.

§ 2. Passons à l'explication de ces différentes lois expérimentales en partant de l'hypothèse fondamentale d'un seul fluide électrique.

Tout le monde paraît d'accord aujourd'hui sur la manière d'expliquer le transport aux deux électrodes opposées des molécules séparées par l'électrolysation. Elle est due à Grotthuss. Il est difficile en effet de ne pas admettre que, dans la décomposition de l'eau, par exemple, la molécule d'oxygène qui, à un moment donné, se dégage en un point de l'électrode positive, ne provienne de la molécule d'eau immédiatement en contact avec ce point et que la molécule d'hydrogène qui se dégage en même temps en un point de l'électrode négative, ne provienne de la molécule d'eau en contact avec ce dernier point ; et comme tout semble démontrer que les actions d'un courant sont les mêmes en tous les points de son circuit, l'électrolysation doit s'opérer sur les molécules intermédiaires comme sur les molécules

extrêmes. Mais chaque molécule d'oxygène étant rencontrée par une molécule d'hydrogène, qui chemine dans le sens du courant, s'unit avec elle pour reconstituer de l'eau et il n'y a que les molécules extrêmes qui soient à l'état de liberté. La série de molécules représentée par la figure suivante

\+ —
OH OH OH OH OH OH OH
○● ○● ○● ○● ○● ○● ○●

donne lieu au nouveau mode de groupement suivant :

\+ —
O HO HO HO HO HO HO H
○ ●○ ●○ ●○ ●○ ●○ ●○ ●

Cette nouvelle série s'oriente à son tour comme la précédente sous l'influence du courant et donne lieu à la production d'une nouvelle molécule d'oxygène d'une part, d'une nouvelle molécule d'hydrogène d'autre part et à la reproduction de molécules d'eau dans l'intervalle. Les choses se passent ainsi tant que dure le passage du courant. Donc rien de plus naturel que l'explication des phénomènes de transport, dès qu'on admet le principe des décompositions successives. Mais si l'on veut aller plus loin, il y a lieu de se demander pourquoi les molécules s'orientent et se décomposent sous l'influence du courant. C'est à quoi il est facile de répondre dans l'hypothèse d'un seul fluide électrique.

Plusieurs fois déjà nous avons eu occasion, en

noùs appuyant et sur l'expérience et sur des vues théoriques, d'énoncer que pour nous un courant électrique dans un conducteur étroit est un mouvement vibratoire longitudinal de l'éther accompagné d'un mouvement de transport. D'autre part nous avons admis qu'un corps conducteur est à *l'état neutre*, lorsqu'il ne renferme que la quantité de fluide électrique qu'il renferme naturellement, c'est-à-dire une quantité qui, bien que plus considérable que celle qui remplirait le même espace sans la présence du corps dont les molécules l'attirent, est sans action sur une molécule quelconque extérieure; qu'un corps est électrisé *positivement*, lorsqu'il en renferme plus et qu'il est électrisé négativement lorsqu'il en renferme moins. Nous dirons de même qu'une molécule pondérable est *à l'état neutre*, lorsqu'elle n'est environnée que de l'atmosphère qu'elle attire naturellement lorsqu'elle est plongée dans le milieu éthéré ; qu'elle est électrisée *positivement*, lorsqu'elle en renferme plus, et *négativement*, si elle en renferme moins. Deux molécules de différents corps et à l'état neutre peuvent être *positives* ou *négatives* l'une par rapport à l'autre, suivant que l'une est entourée d'une atmosphère éthérée plus ou moins dense et plus ou moins étendue que l'autre. Pour expliquer les actions mutuelles de deux molécules électrisées, plusieurs physiciens considèrent séparément les actions attractives des molécules pondérables sur elles-mêmes et sur les

molécules éthérées, puis les actions répulsives produites par l'élasticité des atmosphères d'éther qui les environnent, et ils prennent la différence de ces actions. Pour nous, il nous a paru préférable jusqu'à présent de ne considérer que l'excès de l'une de ces forces sur l'autre, l'excès de la force électrique, qui peut être tantôt positif, tantôt négatif. Nous avons reconnu que l'action exercée par une petite sphère électrisée sur un point quelconque d'un milieu conducteur homogène et isotrope est proportionnelle à la *condensation* ou, pour parler un langage plus ancien, à l'intensité du fluide positif ou négatif qui existe à la surface de la sphère, et inversement proportionnelle au carré de la distance du point à la source.

Ces quelques considérations théoriques étant rappelées, rien n'est plus facile que d'expliquer la décomposition et l'orientation des molécules sous l'influence du courant. Qu'une molécule pondérable soit choquée par un certain nombre de molécules éthérées faisant partie du courant, et que cette molécule, si elle est composée, vienne à se séparer en ses éléments sous l'influence du choc, l'atome électro-positif étant entouré d'une atmosphère plus considérable qui fait pour ainsi dire corps avec lui, sera plus fortement entraîné dans le sens du courant que l'atome électro-négatif. De là, avec l'intervention des forces d'affinité, l'explication complète du phénomène de transport, imaginée par Grotthuss.

§ 3. Considérons une molécule éthérée de masse m, venant choquer une molécule pondérable de masse m'. Soient v et v' les vitesses de ces molécules au commencement du choc suivant la direction du courant; u la vitesse commune qu'elles acquièrent au bout d'un instant très-court τ; F la force motrice de la molécule m. On a :

$$m \frac{dv}{dt} = \mathrm{F}$$

d'où :

$$mu - mv = \int_0^\tau \mathrm{F}dt$$

Le second membre de cette égalité est *l'impulsion* donnée par la molécule pondérable à la molécule éthérée pendant le choc. Cette impulsion est négative, c'est-à-dire qu'elle tend à diminuer la vitesse de la molécule m, et, comme la réaction est égale et contraire à l'action, il en résulte que l'expression précédente prise positivement ou en valeur absolue est celle de la force exercée par le choc de la molécule m sur la molécule m'.

D'un autre côté, la somme des quantités de mouvement restant constante depuis le commencement du choc jusqu'à l'instant où les deux molécules ont une vitesse commune, on a la relation :

$$(m + m')\, u = mv + m'v'$$

ou

$$u = \frac{mv + m'v'}{m + m'}$$

Ordinairement la vitesse v' est nulle. Si nous la supposons telle, nous aurons :

$$u = \frac{mv}{m + m'}$$

et par suite :

$$mv - mu = \frac{mm'v}{m + m'}$$

La valeur de m est très-petite par rapport à celle de m'. Si on la néglige au dénominateur, on voit que l'impulsion exercée par la molécule m sur la molécule m', par suite du choc, a très-sensiblement pour valeur mv. On aurait pu du reste admettre cette valeur immédiatement en partant de l'expression connue des forces instantanées. Désignons par Σm la somme des molécules qui traversent la section du fil dans un même instant; la somme des impulsions aura pour valeur :

$$\Sigma mv \quad \text{ou} \quad v_1 \Sigma m$$

v_1 désignant la vitesse du courant. Or $v_1 \Sigma m$ c'est la somme des molécules qui traversent la section du fil pendant l'unité de temps. C'est donc l'intensité du courant. Il suit de là que l'impulsion totale produite par le choc du courant a pour mesure l'intensité du courant. Or, il est naturel d'admettre que la quantité d'électrolyte décomposée soit proportionnelle à l'intensité du choc. De là l'explication de cette loi : *que la quantité d'électrolyte décomposée pendant l'unité de temps est proportionnelle à la*

quantité d'électricité transmise pendant ce temps ou à l'intensité du courant.

§ 4. Depuis longtemps les lois de Berthollet ont conduit les chimistes à regarder les éléments d'un sel dissous comme disposés à passer d'une combinaison à une autre sous la plus légère influence, c'est-à-dire à se décomposer avec la plus grande facilité. Dès lors, il est naturel d'admettre qu'un même courant traversant des électrolytes différents décompose un même nombre de molécules des corps composés qui sont en dissolution, c'est-à-dire des quantités pondérables de ces corps proportionnelles à leurs équivalents. De là l'explication de la loi des équivalents électro-chimiques.

II. Réciproquement : Production de l'électricité par les actions chimiques.

§ 5. Les lois principales fournies par l'expérience sont les suivantes :

1° *Origine des courants* : Dans un couple formé par un arc de platine non attaqué, qui réunit soit un métal et un liquide qui le dissout, soit un corps simple et un métalloïde qui joue vis-à-vis de lui le rôle d'acide, soit enfin un oxyde et un acide, toute action chimique est toujours accompagnée d'un courant et, réciproquement, toute manifestation électrique sous forme statique ou sous forme de courant est accompagnée d'une action chimique correspon-

dante. Quand l'action chimique cesse d'exister, le courant n'existe plus et, réciproquement, quand il n'y a plus de courant, plus d'action chimique.

2° *Direction* : Le sens du courant indique que le métal, le corps simple ou l'oxyde prennent l'électricité négative, tandis que le liquide, le métalloïde ou l'acide prennent l'électricité positive.

3° *L'intensité* du courant produit est proportionnelle à la quantité d'action chimique accomplie en un même temps donné. Cette loi peut se vérifier de la manière suivante : Qu'on forme un couple avec une lame de zinc et une lame de platine plongées dans de l'eau acidulée ; qu'on introduise dans le circuit extérieur une boussole des tangentes et un rhéostat permettant de donner différentes valeurs à l'intensité du courant. On constatera que la quantité d'hydrogène dégagée sur le platine convenablement disposé pour recueillir le gaz et l'intensité du courant mesurée par la boussole sont dans un rapport constant.

4° Si l'on forme une pile avec différents couples semblables ou dissemblables et que dans le circuit extérieur on introduise un voltamètre, on observe qu'à chaque équivalent d'eau décomposé dans le voltamètre correspond, dans le même temps, un équivalent d'action chimique dans chaque couple. Que l'on forme, par exemple, un circuit avec deux couples et un voltamètre à eau acidulée, les volumes d'hydrogène dégagés dans chacune des éprou-

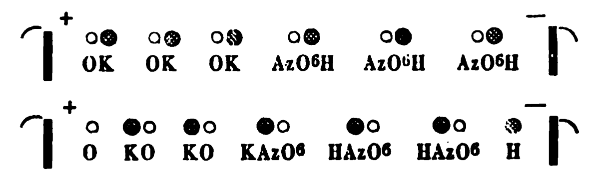
vettes du voltamètre et des couples seront égaux. On énonce quelquefois cette loi en disant que, dans une pile à circuit fermé, le travail chimique *intérieur* est égal au travail chimique *extérieur*, ce qu'il faut entendre du travail chimique de chaque élément et non du travail total de la pile. Cette loi permet de conclure : 1° que le circuit est parcouru par un même courant qui va du pôle positif au pôle négatif dans le conducteur interpolaire et du pôle négatif au pôle positif dans la pile ; 2° que c'est l'électrolysation produite par ce courant qui donne des résultats équivalents dans le voltamètre extérieur et dans les couples de la pile.

§ 6. De la première loi énoncée plus haut, il résulte qu'une action chimique peut être une cause productrice d'électricité statique et dynamique. Il est aisé d'expliquer ce fait dans l'ordre d'idées qui nous occupe. Chaque molécule pondérable, avons-nous dit, plongée dans le milieu éthéré, s'entoure par attraction d'une espèce d'atmosphère et se constitue à l'état neutre. Que deux molécules, ainsi environnées d'éther, viennent, sous l'influence de leur affinité, à se combiner et à former une molécule composée, trois cas peuvent se présenter : ou bien les deux atmosphères réunies constitueront l'atmosphère naturelle de la nouvelle molécule, ou bien elles renfermeront un excès de fluide, ou bien elles en renfermeront moins. Dans le premier cas, le nouveau corps sera à l'état neutre ;

dans le second cas, il y aura production d'électricité positive et dans le troisième cas, production d'électricité négative. Le second cas est celui qui se présente le plus souvent. Qu'au lieu d'une combinaison de deux molécules, il s'opère un phénomène de substitution, comme cela se produit quand du zinc est attaqué par de l'acide sulfurique et que l'atome Zn se substitue à l'atome H dans le composé SO^4H, les mêmes considérations se présentent. Ainsi ce phénomène existe quand un acide s'unit à un métal. Il existe aussi quand une base et un acide sont en présence et même dans le cas des piles à gaz. Quelques mots d'explication ne seront pas inutiles relativement à ces deux derniers cas.

Si, dans un vase renfermant une solution alcaline, on plonge un vase poreux renfermant un acide, qu'on ferme ensuite le circuit à l'aide de deux lames de platine plongeant dans les deux liquides et communiquant aux deux extrémités du fil d'un galvanomètre, on remarquera que le volume d'oxygène recueilli sur la lame qui plonge dans la potasse est proportionnel à l'intensité du courant, mais que la quantité de nitrate alcalin qui se forme dans le vase poreux n'a aucun rapport avec cette intensité. De cette expérience, due à Daniell, quelques physiciens concluent que la combinaison directe de l'acide et de l'alcali n'est pas la cause productrice du courant. A cette manière de voir on peut objecter le fait suivant qui est du à M. Becquerel. Les deux lames

de platine d'un galvanomètre plongent dans deux verres remplis d'acide nitrique, qui communiquent ensemble à l'aide d'une mèche de coton longue d'un décimètre et imbibée d'eau. Vers le milieu de cette mèche, on pose doucement avec un tube une goutte d'acide et une goutte de potasse dissoute, l'une à côté de l'autre. Tant que les gouttes sont séparées, point d'action ; aussitôt qu'elles se réunissent, production d'un courant allant directement de la potasse à l'acide et dans le reste du circuit de l'acide à la potasse. Ce fait prouve bien que c'est la combinaison directe de la base et de l'acide qui produit le courant. D'ailleurs, l'expérience de Daniell ne nous paraît pas bien difficile à expliquer. En plongeant un vase poreux plein d'acide dans une solution alcaline, on provoque, par l'attraction de la matière du vase sur chacun des deux liquides, la formation de nitrate de potasse et d'électricité positive répandue dans l'acide. Si on ferme le circuit, cette électricité formera un courant et, d'après les idées de Grotthuss, il y aura dans la base et dans l'acide orientation des molécules et décomposition de proche en proche. L'oxygène se porte au pôle positif qui plonge dans la potasse et l'hydrogène au pôle négatif. Le tableau suivant indique la réaction opérée :



L'explication du phénomène des piles à gaz n'offre pas plus de difficulté. Imaginons que dans un voltamètre, il se soit produit, sous l'influence d'un courant, un volume d'oxygène dans l'éprouvette O et deux volumes d'hydrogène dans l'éprouvette H; qu'on interrompe ensuite le courant. Les gaz resteront indéfiniment dans le même état, si le circuit reste ouvert; mais ils se combineront et disparaîtront complétement, si l'on réunit les fils des deux cloches, et ils produiront un courant inverse du premier, c'est-à-dire allant de H en O à travers l'eau acidulée et de O en H à travers le circuit. Ce courant augmente en intensité si l'on fait usage de lames larges de *platine platiné*. Voilà le fait. L'explication, c'est que, le circuit étant fermé, l'oxygène de l'une des éprouvettes se combine, sous l'influence du platine, avec l'hydrogène de la molécule d'acide azotique immédiatement au contact avec elle, le groupe AzO^6 se combine avec l'hydrogène de la molécule d'acide suivante, et ainsi de suite jusqu'à la dernière dont le radical AzO^6 s'unit avec l'hydrogène condensé sur l'autre lame de platine. Le résultat définitif de ces actions chimiques est un courant allant directement vers l'acide, comme il va du zinc à l'acide sulfurique, quand ces deux corps forment un couple.

§ 7. Ce fait que, quand un corps solide est attaqué par un acide liquide, il y a production d'électricité positive ou d'un courant se dirigeant du côté de l'acide et non du côté du métal, a donné lieu à la seconde

loi énoncée précédemment. Un autre fait, également basé sur l'expérience, c'est que les liquides sont infiniment moins bons conducteurs de l'électricité que les solides. Ainsi, la conductibilité du zinc étant représentée par 24,063, celle de l'acide sulfurique étendu de 11 fois son volume d'eau est égale à 0,000.011.2. Comment expliquer ces deux faits en apparence contradictoires? L'hypothèse d'un seul fluide électrique en rend très-bien compte. D'abord l'expérience démontre que quand un courant se présente pour passer d'un électrolyte liquide dans un solide même beaucoup meilleur conducteur, il y a une certaine résistance au passage, ce qui tient à ce que les mouvements du fluide sont contrariés par une nouvelle disposition des molécules pondérables. Mais ce qui nous paraît être ici la cause prépondérante de la direction du courant, c'est que les molécules éthérées étant animées d'un mouvement vibratoire et même d'un mouvement de transport par suite de la combinaison des éléments pondérables, elles éprouvent, pour se propager, moins de résistance à déplacer les molécules d'un corps liquide que celles d'un corps solide. Nous allons entrer dans plus de développements à propos de l'explication de la loi suivante.

§ 8. Concevons que deux molécules environnées de leurs atmosphères éthérées viennent à se combiner et que la réunion des deux atmosphères produise, outre l'atmosphère naturelle de la nouvelle molécule, un excès d'électricité. Par l'adjonction de ces molé-

cules les deux atmosphères élastiques se contractent d'abord pour se dilater ensuite. De là, mouvement vibratoire dans la masse éthérée qui environne la nouvelle molécule et en outre mouvement de transport dans celle qui tend à s'en séparer. Désignons par Σmv la quantité de mouvement de cette dernière masse, laquelle est égale à $v_1 \Sigma m$, v_1 désignant le mouvement de son centre de gravité. Cette quantité de mouvement exprime la mesure d'une certaine fraction kF de la force qui produit la combinaison des deux molécules pondérables; l'autre fraction s'exprime par la quantité de mouvement de la masse éthérée adhérente. Or, ce que nous venons de dire pour deux molécules qui s'unissent se répète évidemment pour toutes les autres d'une manière identique. La quantité totale de mouvement des molécules éthérées qui concourent à produire le courant, aura pour expression :

$$v_1 (\Sigma m + \Sigma m' + \ldots\ldots) = k (F + F' + \ldots\ldots)$$

ou $$v_1 \, Sm = kSF.$$

Supposons d'abord qu'à chaque instant, la totalité Sm des molécules douées d'un mouvement de transport, passe par une même section du fil conducteur; la quantité v_1 Sm exprimera l'intensité du courant telle qu'on la définit ordinairement, c'est-à-dire la quantité de fluide qui traverse la section pendant l'unité de temps, puisque v_1 est l'espace parcouru pendant cette unité. On aura donc :

$$i = kSF$$

Si la totalité de fluide Sm ne passe pas tout entière au même instant, par la même section, il en passera une fraction déterminée k' et l'on aura :

$$i = k'k\text{SF}$$

ou

$$i = k_1\text{SF}.$$

en posant $k'k = k_1$. Donc dans tous les cas nous avons la démonstration de cette loi : que l'*intensité du courant produit est proportionnelle à la quantité d'action chimique accomplie en un temps donné.*

Théorie de la pile.

§ 9. Considérons un élément de pile formé d'une plaque de zinc plongeant dans un acide et, pour plus de simplicité, supposons que l'action chimique ne s'exerce que sur l'une des faces. Elle produira en ce point du côté de l'acide une élévation de condensation que je représenterai par E. En traversant le liquide et en arrivant à l'entrée du second élément le courant éprouve une diminution de condensation; soit e_1 celle qu'il a en ce point. Cette quantité e_1 est l'élévation de condensation qui provient du premier élément. Or on a :

$$e_1 = \text{E} - (\text{E} - e_1)$$

Soit λ la résistance totale de la pile; λ' celle du fil qui joint les deux pôles; λ'' celle de chacun des élé-

ments de la pile, en sorte que, n étant le nombre des couples, on ait :

$$\lambda = \lambda' + n\lambda''.$$

D'après le principe admis par Ohm que l'intensité du courant est proportionnelle à la force électromotrice $-\,\Omega^2\frac{de}{ds}$, on a :

$$i = -k\omega\,\frac{de}{ds}$$

k étant une constante qui dépend de la nature du conducteur et ω la section traversée par le courant. Si le courant est supposé permanent et si l est la distance des deux surfaces d'égale condensation E et e_1, on aura :

$$il = k\omega\,(E - e_1)$$

d'où : $$E - e_1 = i\,\frac{l}{k\omega} = \lambda''i$$

Par la substitution de cette valeur dans l'expression de e_1, celle-ci devient :

$$e_1 = E - \lambda''i$$

L'élévation de condensation de la pile entière sera par suite :

$$nE - n\lambda''i$$

Cette expression est égale à la différence des condensations des deux pôles et par conséquent à $\lambda'i$. D'où la relation :

$$\lambda'i = nE - n\lambda''i$$

ou $$i = \frac{nE}{\lambda' + n\lambda''} = \frac{nE}{\lambda} \qquad (a)$$

§ 10. On peut arriver au même résultat par la considération du travail des forces électromotrices. En raisonnant comme l'a fait M. Briot dans sa *Théorie mécanique de la chaleur* (pages 264 et suivantes), on démontrerait que le travail entre deux surfaces d'égale condensation e_1 et e_2 pendant l'unité de temps a pour expression :

$$T = \Omega^2 (e_1 - e_2)\, i \qquad (1)$$

ou

$$T = \Omega^2 \lambda\, i^2 \qquad (2)$$

en remplaçant $e_1 - e_2$ par sa valeur λi démontrée plus haut. Cela posé, exprimons que le travail des forces électrochimiques est égal au travail des forces électromotrices qu'elles développent dans le circuit entier. En remarquant que la relation (1) est vraie dans tous les cas et par conséquent pour deux surfaces isoélectriques très-rapprochées l'une de l'autre et comprenant seulement entre elles une surface de contact, nous voyons que le travail des forces électrochimiques d'un couple unique aura pour expression $\Omega^2 Ei$, et par suite nous obtiendrons l'équation :

$$n\Omega^2 Ei = n\Omega^2 \lambda'' i^2 + \Omega^2 \lambda' i^2$$

d'où :

$$i = \frac{nE}{\lambda' + n\lambda''} = \frac{nE}{\lambda} \qquad (a)$$

Remarques :

1° L'intensité du courant dans un circuit simple, c'est-à-dire formé d'un seul élément, serait :

$$i = \frac{E}{\lambda' + \lambda''}$$

En comparant cette valeur à celle de l'intensité du courant de la pile, qu'on peut écrire sous la forme :

$$i = \frac{E}{\lambda'' + \frac{\lambda'}{n}}$$

on voit que : *l'intensité du courant est toujours plus grande dans le circuit de la pile voltaïque que dans le circuit simple; que cependant cette intensité ne croît pas au delà de toute limite si le nombre des éléments croît indéfiniment, et qu'elle converge vers l'expression*

$$i = \frac{E}{\lambda''}$$

2° La même expression (*a*) montre que : *l'augmentation d'intensité qui résulte de la réunion de plusieurs éléments est considérable quand* λ'' *est très-faible par rapport à* λ', *et faible au contraire quand* λ'' *est très-grand par rapport à* λ'. Il suit de là que, si λ' représente la longueur réduite du corps sur lequel doit s'exercer l'action du courant, il sera plus avantageux d'employer une pile quand λ' est très-grand par rapport à λ'', et de n'employer qu'un couple puissant quand λ' est très-petit par rapport à λ''. Il y a lieu, d'après cela, de se demander comment, dans chaque cas particulier, on devra disposer un appareil galvanique donné pour obtenir le plus grand effet possible. Nous supposerons que la surface du zinc soit déterminée, et qu'on puisse en former soit un grand couple unique, soit plusieurs couples plus

petits; nous supposerons de plus que la distance entre deux couples soit la même dans tous les cas. Si x représente le nombre des éléments, la longueur réduite de chacun des éléments sera $\lambda'' x$, et celle de tous les éléments sera $\lambda'' x^2$. Par suite l'intensité du courant de la pile aura pour expression :

$$i = \frac{Ex}{\lambda'' x^2 + \lambda'}$$

Or cette expression atteint son maximum pour $x = \sqrt{\frac{\lambda'}{\lambda''}}$, ce que l'on voit en égalant la dérivée à zéro, et la valeur de i devient :

$$i = \frac{E}{2\sqrt{\lambda' \lambda''}}$$

On voit par là que la forme la plus avantageuse à donner à l'appareil sera celle d'un circuit simple tant que λ' ne sera pas plus grand que λ'', et que dans le cas contraire, ce sera celle de la pile. Par exemple, il faudra employer 2 éléments si $\lambda' = 4\lambda''$, 3 éléments si $\lambda' = 9\lambda''$ et ainsi de suite.

§ 11. Supposons que le courant soit effectivement assujetti à traverser un électrolyte. Les forces électrochimiques ont pour effet ; 1° de produire un courant ; 2° de décomposer l'électrolyte. Dans cette décomposition, le mouvement longitudinal des molécules éthérées est transformé partiellement en mouvement transversal vibratoire et rotatoire, c'est-

à-dire en mouvement lumineux et calorifique, partiellement en mouvement vibratoire et rotatoire des molécules pondérables, produisant soit du son, soit de la chaleur de conductibilité. Si nous supposons que les effets de son et de lumière soient négligeables par rapport aux effets de chaleur, et si nous désignons par a *l'équivalent électro-chimique* du corps en dissolution, c'est-à-dire le poids de ce corps qui se dissout pendant l'unité de temps sous l'influence d'un courant égal à l'unité, par q la quantité de chaleur produite dans l'électrolyte ou absorbée par la décomposition de 1 kilogramme du même corps, le poids décomposé pendant l'unité de temps sous l'influence d'un courant i sera, d'après une loi énoncée précédemment, égal à ai et la chaleur absorbée égale à qai. Or, le travail des forces électro-chimiques est $n\Omega^2 \mathrm{E} i$; celui des forces électromotrices du courant est $\Omega^2 \lambda i^2$, λ désignant la résistance du circuit total y compris l'électrolyte; enfin celui de la chaleur produite est $Eqai$, E désignant l'équivalent mécanique de la chaleur ou le nombre de kilogrammètres auquel équivaut une calorie. Egalons le premier travail à la somme des deux autres; nous obtiendrons la relation :

$$n\Omega^2 \mathrm{E} i = \Omega^2 \lambda i^2 + Eqai$$

d'où :

$$i = \frac{n\Omega^2 \mathrm{E} - Eqa}{\lambda \Omega^2}$$

Nous voyons par là que la présence de l'électrolyte

a pour effet de diminuer l'intensité du courant et même de le rendre impossible, ce qui aurait lieu si la valeur de i était nulle ou négative.

Si, au lieu d'un électrolyte, il s'en trouvait un plus grand nombre sur le passage du courant, on aurait :

$$n\Omega^2 Ei = \Omega^2 \lambda i^2 + Eqai + Eq'a'i + Eq''a''i + \ldots\ldots$$

$$i = \frac{n\Omega^2 E - E(qa + q'a' + q''a'' + \ldots\ldots)}{\Omega^2 \lambda}$$

La valeur de λ est égale à la somme des résistances de la pile, du fil conducteur et des électrolytes.

ACTION DU MAGNÉTISME

SUR LA LUMIÈRE POLARISÉE

PAR M. N.-A. RENARD

---

§ 1er. —Jusqu'en 1845, les essais entrepris pour faire réagir l'un sur l'autre le magnétisme et la lumière avaient échoué. Faraday a démontré le premier que si une substance transparente, traversée par un rayon de lumière polarisée, est placée suivant la ligne des pôles d'un aimant en fer à cheval ou d'un électro-aimant dont les branches sont disposées verticalement, le plan de polarisation est dévié de sa position primitive. Depuis, plusieurs autres physiciens ont répété la même expérience en plaçant la substance transparente suivant l'axe d'un puissant électro-aimant formé de deux cylindres de fer doux percés suivant cet axe d'un canal étroit qui livre passage à la lumière. Les deux cylindres horizontaux sont rendus solidaires à l'aide de plaques métalliques, qui non-seulement les unissent l'un à l'autre, mais permettent même de les écarter ou de les rapprocher. Voici en quelques mots l'énoncé des

lois principales auxquelles on est arrivé jusqu'à présent :

1° Le sens de la rotation du plan de polarisation ne dépend pas de la nature des substances, mais seulement de la direction des courants dans l'électro-aimant. Pour faire bien comprendre cette loi fondamentale, imaginons qu'on place dans l'intétérieur d'une bobine un prisme de verre de manière qu'il en soit enveloppé d'une extrémité à l'autre, puis qu'on fasse traverser le prisme suivant son axe par un rayon de lumière polarisée et le fil de la bobine par un courant électrique, on observera que, sous l'influence des courants, le plan de polarisation se dévie toujours dans le même sens que celui suivant lequel cheminent ces courants. C'est le même fait qui se produit, lorsque la substance transparente est placée, comme précédemment, entre les pôles opposés d'aimants ou d'électro-aimants, de manière que les axes soient dirigés suivant une même droite. (Faraday.)

2° La rotation observée est proportionnelle à l'épaisseur de la substance traversée par la lumière, toutes les autres circonstances étant supposées invariables. (Faraday.)

3° Le phénomène se produit dans le même sens sur tous les corps transparents solides ou liquides, mais plus ou moins fortement suivant leur nature. Il a lieu dans les corps cristallisés et même dans ceux qui ont un pouvoir rotatoire naturel. Les

rotations s'ajoutent si elles sont de même sens; elles se retranchent si elles sont de sens contraires. (Faraday.)

4° La rotation du plan de polarisation est proportionnelle à l'intensité du courant ou de l'aimant qui agit sur la substance. (Viedemann.)

5° Si un rayon de lumière polarisée traverse un prisme perpendiculairement à l'axe des pôles d'un électro-aimant, on n'observe aucun effet. Si le rayon lumineux est incliné sur l'axe d'aimantation, la rotation du plan de polarisation est proportionnelle au cosinus de l'angle compris entre la direction du rayon de lumière et celle de l'action magnétique. (Verdet.)

6° Le pouvoir rotatoire développé par l'action d'un centre magnétique sur une tranche très-mince d'un corps, varie en raison directe de la quantité de magnétisme développée en ce centre et en raison inverse du carré de la distance de la tranche à ce même centre. (Verdet).

De son côté, M. Bertin a cru reconnaître que, si l'on écarte un morceau de flint traversé par un rayon de lumière polarisée, d'une bobine parcourue par un courant électrique, les rotations du plan de polarisation décroissent en progression géométrique, quand les distances du flint à la bobine croissent en progression arithmétique. *Annales de Ch. et de Physique*, 3e série, t. XXIII, année 1848.

Nous allons chercher l'explication de ces diffé-

rentes lois dans l'ordre d'idées qui nous occupe.

§ 2. — *Cause théorique de la polarisation circulaire magnétique* : Nous avons été conduits précédemment par des considérations à la fois théoriques et expérimentales, à admettre qu'un courant électrique dans un fil conducteur est produit par un mouvement de vibration longitudinal de l'éther, accompagné d'un mouvement de transport des ondes ; que ce mouvement dans le fil provoque dans le milieu éthéré environnant des courants parallèles et de même sens. C'est par ces considérations que nous avons cherché déjà à expliquer les actions des courants sur les courants et des aimants sur les corps magnétiques et diamagnétiques.

Depuis, j'ai été de plus en plus confirmé dans cette manière de voir par la connaissance d'une expérience de M. Wartmann *sur un nouveau cas de rotation électro-magnétique* (1) et tout récemment par celle d'une note de M. L. Daniel traitant de l'*action du magnétisme sur les gaz raréfiés* (2). Voici le fait signalé par le savant physicien de Genève :

« Si, après avoir fait adhérer deux cylindres de « fer doux aux pôles d'un aimant en fer à cheval, on « plonge ces cylindres dans une dissolution de sul-

(1) *Annales de Chimie et de Phys.*, 3e série, t. XIX, année 1847, page 394.

(2) *Comptes rendus de l'Ac. des sciences*, 31 janvier 1870.

« fate de cuivre renfermée dans un vase de forme
« quelconque et à l'abri de tout ébranlement, on
« aperçoit, au bout de quelques minutes, lorsque
« le dépôt de cuivre réduit est déjà bien visible, un
« double courant s'établir dans la masse du liquide.
« Le courant affecte souvent beaucoup plus les
« molécules profondes que les superficielles ; quel-
« quefois, suivant la densité du fluide et l'état
« de sa surface, il ne s'établit que dans son inté-
« rieur. Pour pouvoir bien l'étudier, il faut éclairer
« la masse liquide, soit directement, soit au moyen
« de miroirs et de réfracteurs. Une disposition
« commode consiste à placer cette masse dans un
« vase à parois planes de verre, et à l'illuminer
« dans une chambre noire par un faisceau de lumière
« solaire. On peut faire varier du rouge au violet
« la teinte de ce faisceau, en interposant sur sa
« route des milieux colorés, ou en le brisant par un
« prisme, sans que le phénomène soit modifié. Le
« mouvement est mis en évidence par le dépla-
« cement des particules qui sont en supension dans
« la liqueur; si celle-ci est parfaitement limpide, il
« ne s'aperçoit pas. On l'obtient assez facilement,
« en employant une solution concentrée de sulfate
« de cuivre dont on a précipité, par quelquès gouttes
« de potasse, de petits grumeaux d'oxyde qui
« restent en supension. Le courant cesse au bout
« d'un temps plus ou moins long avec l'action
« chimique qui l'a fait naître, lorsque les quantités

« de cuivre déposé et de fer dissous ont atteint un « certain rapport. Il n'a pas lieu dans des solu- « tions de sous-acétate de plomb, d'alun ferrugineux, « de sulfate triple de cuivre, de zinc et de fer. « L'eau pure rendue légèrement opaline par des « particules d'oxyde de cuivre ne présente pas de « mouvement.

« Le courant ne s'établit jamais que sous l'in- « fluence de l'aimant. Des cylindres de fer doux, « plongés dans du sulfate de cuivre sont, par eux- « mêmes, inhabiles à le produire ; ils n'acquièrent « cette vertu que lorsqu'on y introduit du magné- « tisme. Si l'on emploie un électro-aimant, la rota- « tion varie avec le sens du courant électrique ; elle « a lieu *circulairement ou elliptiquement autour de* « *chaque pôle magnétique et se dirige comme le cou-* « *rant d'Ampère*... En général elle ne semble pas « plus rapide près des cylindres qu'à une certaine « distance. Elle est surtout apparente dans leurs « intervalles...

« La théorie de ces rotations, ajoute M. Wart- « mann, est facile à indiquer. Lorsqu'on plonge un « barreau de fer dans une dissolution de sulfate de « cuivre, l'action électro-chimique détermine dans « le liquide un courant électrique qui va des parties « périphériques à celles qui baignent le cylindre « sur le prolongement de chaque rayon de celui- « ci. On peut s'en convaincre avec un bon rhéo- « mètre dont les extrémités, en gros fil de platine

« bien décapé, sont placées l'une près du fer, « l'autre vers les bords du vase qui contient la dis- « solution... Ce courant est analogue à celui qu'on « ferait passer dans un anneau métallique plein « de mercure et qui se dirigerait en rayonnant vers « les centres pour sortir par un conducteur placé « perpendiculairement à la surface. Un courant ex- « térieur horizontal et près du vase ferait, suivant « son sens propre, tourner le mercure à droite ou « à gauche. Dans notre expérience, l'aimant tient « lieu du courant horizontal. »

Enfin, l'auteur ajoute en note : « Il est évident « qu'en faisant usage d'actions chimiques très-inten- « ses, cette rotation simple ou double devient facile « à obtenir. On peut ainsi, comme M. Grove m'a dit « l'avoir répété, faire circuler de petits vaisseaux de « liége autour d'un barreau de fer suspendu à un fort « aimant et plongé dans de l'acide sulfurique di- « lué, etc. »

En résumé, si l'explication précédente donnée par M. Wartmann du phénomène qu'il a observé, est vraie, c'est-à-dire si la rotation du liquide est due à l'influence des courants extérieurs de l'électro-aimant, il en résulte que ceux-ci produisent des courants circulaires parallèles à eux-mêmes et de même sens qu'eux. Si l'on objecte que ces courants circulaires sont dus non aux courants extérieurs de l'électro-aimant, mais aux courants du fer plongé dans le liquide et magnétisé par influence, il en résulte

que ceux-ci produisent dans le liquide des courants circulaires aussi de même sens qu'eux, de sorte que dans l'un comme dans l'autre cas, l'expérience précédente paraît très-propre à confirmer nos idées théoriques.

Maintenant quel rôle jouent dans le phénomène précédent les courants développés par les actions chimiques, qui paraissent être indispensables à sa production? A mon sens, ces courants semblent, en ébranlant la masse liquide, en rendre les molénils plus accessibles à l'influence des courants extérieurs dont l'action est toujours très-faible.

De son côté, M. L. Daniel, pour étudier l'action du magnétisme sur les décharges électriques à travers les gaz raréfiés, a fait usage d'un tube de verre de 3 à 5 millimètres de diamètre, contourné en anneau. De deux points diamétralement opposés, partent deux tubes droits qui reçoivent les électrodes-métalliques. Le diamètre intérieur de l'anneau est de $0^m,05$. M. Daniel prend; comme pôles d'électro-aimant, deux cylindres de fer du même diamètre ($0^m,05$) et fixe le tube entre ces deux pôles aussi rapprochés que possible. Le diamètre sur lequel se trouvent les électrodes, étant placé horizontalement, le courant ne passe, sous l'influence du magnétisme, que dans une des moitiés de l'anneau et il va toujours dans le sens des *courants* de l'aimant.

Sans multiplier davantage les citations, nous

allons nous appuyer sur des considérations de cette nature pour nous rendre compte des actions du magnétisme sur la lumière polarisée. Ici l'explication est tellement simple et tellement naturelle que si l'idée des courants parallèles ne nous eût été suggérée par d'autres faits, je crois qu'elle aurait dû l'être par les phénomènes actuels. En effet, si l'on admet, comme on le fait généralement, que la lumière polarisée soit produite par un mouvement vibratoire de l'éther dirigé suivant des droites perpendiculaires à la direction du rayon lumineux, ou, si l'on aime mieux, suivant les diamètres de circonférences ayant leurs centres sur l'axe du rayon lumineux et leurs plans perpendiculaires à cet axe, il faudra, pour que les vibrations tournent, que les molécules éthérées éprouvent des déviations suivant les tangentes aux circonférences. Ces déviations peuvent être occasionnées, soit par la rencontre des molécules du corps transparent, ce qui n'est pas le cas ici puisque nous faisons abstraction du pouvoir rotatoire naturel que ce corps peut avoir, et que le plus souvent il en est dépouvu; soit par la rencontre d'autres molécules éthérées en mouvement venant s'entrechoquer avec les molécules lumineuses. Or, si nous nous reportons au fait signalé plus haut de la rotation du plan de polarisation dans un prisme placé suivant l'axe d'une hélice traversée par un courant, nous serons amenés tout naturellement à conclure que les molécules lumi-

neuses éprouvent une déviation occasionnée par la rencontre d'autres molécules éthérées qui se meuvent dans le sens des circonférences, c'est-à-dire parallèlement aux courants de l'hélice. On est confirmé dans cette supposition, si l'on réfléchit que, non-seulement la rotation du plan de polarisation a lieu dans le sens des courants, mais qu'elle augmente avec la longueur du prisme et de l'hélice, c'est-à-dire avec le nombre des courants; qu'elle est proportionnelle à leur intensité; qu'un accroissement de longueur du prisme au delà des extrémités de l'hélice est sans influence. A cette manière de voir on ne manquera pas d'objecter que, si la lumière polarisée traverse, non un solide ou un liquide transparent, mais le vide ou même un gaz, il n'y a plus trace apparente de rotation, même sous l'action d'un fort électro-aimant ou d'une longue hélice traversée par un courant énergique. Mais avec un peu d'attention on reconnaît sans peine que cette objection n'est pas très-sérieuse. Dans le vide ou même dans les gaz, les molécules éthérées sont assez éloignées les unes des autres, pour que les deux mouvements puissent coexister sans se modifier sensiblement, les molécules pouvant ne pas se rencontrer. Dans les milieux solides et liquides, l'éther est beaucoup plus dense et plus élastique comme l'atteste la grande réfrangibilité de ces deux classes de corps. Dès lors rien d'étonnant que la rotation du plan de polarisation existe

dans ces derniers et qu'elle ne soit pas apparente dans les gaz et surtout dans le vide. De plus, dans l'ordre d'idées que nous poursuivons, la déviation du plan de polarisation doit être d'autant plus forte que la densité de l'éther est plus considérable, et comme cette densité dépend, non-seulement de celle du corps ou du rapprochement de ses molécules, mais surtout de la nature de ces molécules, il résulte que ce ne sont pas toujours les corps les plus denses qui seront les plus réfringents ou qui auront le plus grand coefficient de polarisation magnétique. L'expérience confirme en effet que l'ordre des coefficients de polarisation est à peu près le même que celui des pouvoirs réfringents.

Voici encore d'autres faits qui viennent confirmer l'explication précédente. Imaginons qu'on place sur la base horizontale supérieure d'une bobine verticale le verre traversé par la lumière polarisée, puis, qu'on fasse tourner ce dernier autour du pôle en le mettant successivement sur tous les rayons de la bobine. On observera une rotation toujours de même sens, si on le regarde toujours par la même face, par exemple, par celle qui est du côté du pôle et l'on constatera que cette rotation se fait à droite si le pôle est austral et à gauche s'il est boréal. Pour fixer les idées, considérons le cas où le pôle est austral. Le courant dans le solénoïde va de droite à gauche, c'est-à-dire en sens inverse de celui d'une aiguille de montre pour un observateur qui regarde

la face de ce pôle. Par la production de courants circulaires parallèles, qui agissent sur les molécules lumineuses les plus rapprochées, pendant qu'elles accomplissent leur demi-amplitude inférieure à l'axe du rayon lumineux, ils font dévier ces molécules dans leur sens. Par suite, la lumière tournera à droite à la partie supérieure pour un observateur placé comme il est dit précédemment. Le contraire aurait lieu si le pôle était boréal.

Supposons qu'on place le verre traversé par la lumière polarisée aux deux extrémités d'un même diamètre de la face de la bobine, les courants du solénoïde étant de sens contraires à ces extrémités, le sens de la rotation devra aussi être contraire. C'est en effet ce qui a lieu, puisqu'il est toujours le même pour un observateur placé au pôle ou au centre de la face.

Si l'on emploie un électro-aimant en fer à cheval et qu'on regarde toujours à travers le flint, en le déplaçant le long de la ligne des pôles, les rotations devront être de même sens en dehors des pôles, les courants des deux bobines verticales étant de même sens à ces extrémités. Dans l'intervalle des deux bobines, les courants sont de sens contraire aux précédents; donc la rotation sera inverse de ce qu'elle est aux extrémités. Tous ces faits ont été observés en effet par M. Pouillet. Entre ces positions où la rotation change, il en existe d'autres où elle est nulle : ce sont les pôles...

§ 3. — *Loi de l'inclinaison.* — Supposons qu'un corps transparent traversé par un rayon de lumière polarisée soit placé entre les pôles d'un électro-aimant dont les branches sont disposées verticalement comme dans les expériences de Faraday; et soit P la pression qui s'exerce sur une molécule lumineuse parallèlement au sens des courants, c'est-à-dire dans le sens équatorial. Si nous désignons par φ l'angle que fait la direction du rayon lumineux avec la direction axiale ou la ligne des pôles, la pression P pourra être décomposée en deux autres forces, l'une parallèle à la direction du rayon lumineux et qui est sans influence sur le déplacement du plan de polarisation, l'autre située dans un plan perpendiculaire à cette direction, et ayant pour expression $P\cos\varphi$. Cette dernière force peut elle-même se décomposer en deux autres, l'une suivant le diamètre de la circonférence que parcourt la molécule lumineuse en vibrant, et qui tend à augmenter ou à diminuer l'intensité de la lumière; l'autre perpendiculairement à ce rayon, et qui tend à faire tourner le plan de polarisation. Si nous désignons par α l'angle que fait le diamètre considéré avec le plan horizontal, cette dernière force aura pour expression $P\sin\alpha\cos\varphi$. Nous voyons d'après cela que *le pouvoir rotatoire est proportionnel au cosinus de l'angle compris entre la direction du rayon lumineux et celle de l'action magnétique.* Ce qui est la première des deux lois précédentes dues à M. Verdet.

Remarque : Un fait signalé par M. Verdet et qui à mes yeux n'est pas sans importance, c'est l'insuccès de ses expériences, tant qu'il laissa la substance entre les surfaces polaires et dans l'axe des électro-aimants, et l'obligation de revenir au dispositif adopté par Faraday. La raison de cet insuccès s'explique, dans ma manière de voir, par l'absence de courants parallèles, qui sont remplacés par des courants circulaires perpendiculaires à la ligne des pôles.

§ 4. — *Loi de l'intensité et des distances*. Supposons qu'une molécule lumineuse vibre suivant une certaine direction OA et que par suite d'une action p perpendiculaire à OA et occasionnée par des courants circulaires parallèles à ceux de l'aimant ou de l'électro-aimant, elle vienne à vibrer suivant une autre direction OA'. Cette dernière direction sera celle de la résultante de deux forces, la force p dirigée suivant une droite perpendiculaire à OA' et une force q dirigée suivant une parallèle à OA. Ces forces p et q peuvent être considérées comme des moyennes, la force q comme celle des forces qui produisent le mouvement lumineux de la molécule A lorsqu'elle va de O en A. Soit α l'angle de rotation A'OA. Il existera entre les forces p et q la relation :

$$p = q \sin \alpha.$$

ou

$$\sin \alpha = \frac{p}{q}$$

La force q étant constante et l'angle α étant toujours très-petit, car, même avec les piles les plus

énergiques, les rotations dépassent difficilement de 20° à 25°, on pourra remplacer sans erreur sensible le sinus par l'arc et énoncer la loi suivante, démontrée par M. Wiedemann d'abord et par M. Verdet ensuite : *La rotation est proportionnelle à l'action magnétique.*

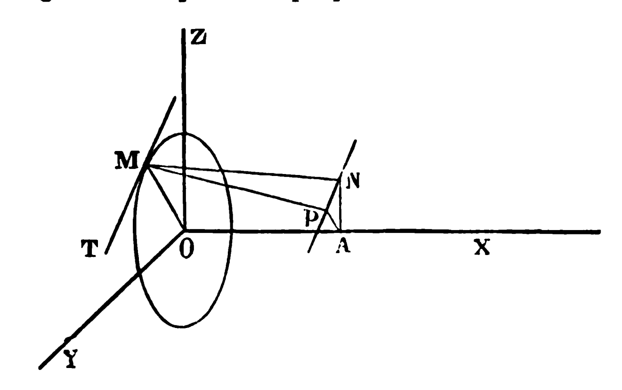
De cette loi de proportionnalité, M. Verdet a conclu qu'on peut appliquer à la rotation les lois élémentaires connues qui régissent l'action magnétique exercée par un élément sur un point placé à une certaine distance de cet élément et il a énoncé la loi suivante qne nous avons déjà fait connaître : *Le pouvoir rotatoire développé par l'action d'un centre magnétique dans une tranche infiniment petite d'une substance monoréfringente, varie en raison directe de la quantité de magnétisme accumulée en ce centre et en raison inverse du carré de la distance.* Nous allons voir par le calcul de la force p, que la théorie confirme cette déduction basée sur des analogies.

Dans un travail précédent sur *l'établissement des formules fondamentales de l'électrodynamique,* nous avons reconnu que l'action normale d'un élément de courant sur un point extérieur varie en raison inverse du carré de la distance de ce point à l'élément. Quant à l'action parallèle à la direction du courant ou à l'élément de courant que je suppose placé suivant l'axe de x et à l'origine des coordonnées, il est naturel d'admettre que sur son prolongement, elle varie suivant la même loi. Mais si le

point se trouve, non plus sur l'axe des x, mais à une distance r de cet axe, il faudra multiplier l'expression $\frac{\mu dx}{x^2}$ par $L\left(\frac{e}{r^\alpha}\right)$ ou par $(1 - \alpha Lr)$ pour que l'action X d'un courant fini rectiligne soit de la forme $AL\left(\frac{e}{r^\alpha}\right)$ ainsi que nous l'avons obtenu dans le travail cité plus haut. Ici e désigne la base du système népérien et α une quantité très-petite telle que pour une valeur infinie ou au moins très-grande de r, on ait $r^\alpha = e$ et par conséquent $L\left(\frac{e}{r^\alpha}\right) = 0$. En partant de là et en posant :

$$OA = a, \quad OM = R, \quad AN = \delta, \quad MOZ = \theta,$$

menant ensuite par le point N une parallèle à la tangente MT, puis AP perpendiculaire à NP,



nous aurons :

$$AP = \delta\cos\theta, \quad MP = r = \sqrt{a^2 + (R - \delta\cos\theta)^2},$$
$$NP = \delta\sin\theta.$$

Cela posé, l'action de l'élément de courant ds ou $Rd\theta$ sur le point N aura pour composante suivant OY

$$\frac{\mu ds}{NP^2}(1 - \alpha Lr)$$

$$= \frac{\mu Rd\theta}{\delta^2 \sin^2\theta}\left\{1 - \frac{\alpha}{2}L(a^2 + R^2 - 2\delta R\cos\theta + \delta^2\cos^2\theta)\right\}\cos\theta$$

$$\text{ou} \quad = \frac{\mu R\cos\theta d\theta}{\delta^2 \sin^2\theta}\left\{\begin{array}{c} 1 - \alpha L\sqrt{a^2 + R^2} \\ - \frac{\alpha}{2}L\left(1 - \frac{\delta\cos\theta(2R - \delta\cos\theta)}{a^2 + R^2}\right)\end{array}\right\}$$

A cause de la petitesse de la demi-amplitude et de la vibration lumineuse, on peut développer

$$L\left(1 - \frac{\delta\cos\theta(2R - \delta\cos\theta)}{a^2 + R^2}\right)$$

en série très-convergente et remplacer cette expression par la suivante :

$$-\left\{\begin{array}{l} \frac{\delta\cos\theta(2R - \delta\cos\theta)}{a^2 + R^2} \\ + \frac{\delta^2\cos^2\theta(2R - \delta\cos\theta)^2}{2(a^2 + R^2)^2} \\ + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array}\right\}$$

ce qui donne pour l'expression de la composante Y du courant circulaire total :

$$(1)\quad Y = \frac{\mu R}{\delta^2}\left(1 - \alpha L\sqrt{a^2 + R^2}\right)\int_0^{2\pi} \frac{\cos\theta d\theta}{\sin^2\theta}$$

$$+ \frac{\mu R \alpha}{2\delta^2}\int_0^{2\pi} \frac{\cos\theta d\theta}{\sin^4\theta}\left\{\begin{array}{l} \dfrac{\delta\cos\theta(2R - \delta\cos\theta^2)}{a^2 + R^2} \\ + \dfrac{\delta^2\cos\theta(2R - \delta\cos\theta^2)}{2(a^2 + R^2)} \\ + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array}\right\}$$

La première intégrale est nulle ; car elle a pour valeur $\left(-\frac{1}{\sin\theta}\right)_0^{2\pi} = 0$. Quant à la seconde, elle se compose d'autres intégrales de l'une ou de l'autre des deux formes,

$$\int_0^{2\pi} \frac{\cos^{2n}\theta}{\sin^2\theta} d\theta = - \frac{1.3\ldots.(2n - 3)(2n - 1)}{2.4\ldots(2n - 2)} 2\pi$$

$$\int_0^{2\pi} \frac{\cos^{2n+1}\theta}{\sin^2\theta} d\theta = 0$$

En conservant le premier terme seulement et négligeant tous les termes suivants du développement à cause de la petitesse de δ, nous obtiendrons en valeur absolue :

$$(2)\qquad Y = \frac{2\mu\alpha}{\delta} \cdot \frac{\pi R^2}{a^2 + R^2}.$$

Supposons que la valeur de a soit très-grande par rapport à celle de R, soit parce que celle-ci devient très-petite, la valeur de a restant finie, soit parce que la valeur de a grandit indéfiniment, la valeur de R restant finie ; l'expression précédente se réduira à la forme

$$K . \frac{\pi R^2}{a^2}$$

Considérons le cas de R très-petit ou le cas d'un élément de solénoïde. Soit n le nombre des courants contenus dans l'unité de longueur ; dl la longueur de l'axe de l'élément. L'action de cet élément sur un point situé à une distance a sera :

$$K . \frac{\pi R^2 \, dl . n}{a^2}$$

ou
$$K . \frac{n \, dv}{a^2}$$

ou enfin
$$\frac{K dm}{a^2} \qquad (3)$$

dv désignant le volume de l'élément et dm ce qu'on peut appeler la quantité de magnétisme contenu dans cet élément. Nous obtenons ainsi théoriquement la loi élémentaire énoncée par M. Verdet.

Pour passer de la valeur précédente de Y à l'action totale d'un solénoïde de longueur l, il suffit, après l'avoir multipliée par nda, de l'intégrer par

rapport à a entre les limites a et $(a + l)$. Nous obtiendrons :

$$(4) \qquad p = \frac{2\pi\mu n\alpha}{\delta} \int_a^{a+l} \frac{R^2 da}{R^2 + a^2}$$

ou $$p = \frac{2\pi\mu n\alpha R}{\delta} \left\{ \text{arc tang} \frac{a+l}{R} - \text{arc tang} \frac{a}{R} \right\}$$

ou enfin $$p = \frac{2\pi\mu n\alpha R}{\delta} \text{arc tang} \frac{Rl}{R^2 + a(a+l)}$$

Enfin si nous voulons avoir l'action d'un solénoïde de longueur l, non-seulement sur un point ou sur une tranche infiniment petite, mais sur la totalité de la lumière polarisée qui traverse un prisme de longueur h, il faudra intégrer de nouveau par rapport à a entre les limites a et $(a + h)$. Or, on a :

$$\int da \text{ arc tang} \frac{a}{R} = a \text{ arc tang} \frac{a}{R} - \frac{R}{2} \int \frac{2ada}{R^2 + a^2}$$

$$= a \text{ arc tang} \frac{a}{R} - \frac{R}{2} L(R^2 + a^2) + C$$

On aurait de même :

$$\int da \text{ arc tang} \frac{a+l}{R} = (a + l) \text{ arc tang} \frac{a+l}{R}$$

$$- \frac{R}{2} L\left(R^2 + (a+l)^2\right)$$

et par conséquent :

$$P = \frac{2\pi\mu n\alpha R}{\delta} \left\{ \begin{array}{l} (a + l) \text{ arc tang } \left(\frac{a + l}{R}\right) \\ - \frac{R}{2} L\left(R^2 + (a + l^2)\right) \\ - a \text{ arc tang } \frac{a}{R} + \frac{R}{2} L(R^2 + a^2) \end{array} \right\}_{a}^{a+h}$$

ou en effectuant la substitution :

$$P = \frac{2\pi\mu n\alpha R}{\delta} \left\{ \begin{array}{c} (a + l + h) \text{ arc tang } \frac{a + l + h}{R} \\ - (a + h) \text{ arc tang } \frac{a + h}{R} \\ - (a + l) \text{ arc tang } \frac{a + l}{R} \\ + a \text{ arc tang } \frac{a}{R} \\ + \frac{R}{2} L \frac{[R^2 + (a+h)^2]\ [R^2 + (a+l)^2]}{[R^2 + (a+l+h)^2]\ [R^2 + a^2]} \end{array} \right\} \quad (6)$$

Il est intéressant de comparer les résultats de cette formule avec ceux que M. Bertin a déduits de l'expérience dans le travail que j'ai déjà cité plus haut. En opérant avec une bobine de Ruhmkorff composée d'un cylindre de fer doux de 15^{mm} de rayon, 90^{mm} de longueur, entouré d'un fil de cuivre recouvert de soie de 2^{mm} de diamètre ; faisant ensuite varier les distances du flint à l'un des pôles de

la bobine, il obtint plusieurs séries d'expériences qu'il a consignées dans des tableaux particuliers. Je me contenterai de citer le suivant, qui a le plus d'étendue, et d'indiquer les valeurs du coefficient $M = \frac{2\pi\mu n a R}{\delta}$ de la formule précédente calculées d'après les données qui y sont contenues :

EXPÉRIENCES SUR LE FLINT FARADAY.

(Épaisseur 38mm,9.)

DISTANCE *a* du flint à la bobine.	ROTATION observée.	VALEUR CALCULÉE du coefficient M	DIFFÉRENCES.
0	12° 30′	0,533368	
5	11 10		0,055506
10	9 35	0,588874	
15	8 30		0,073235
20	7 25	0,662109	
25	6 35	0,692633	0,032616
30	5 45	0,694725	
35	5 5		0,021701
40	4 35	0,716426	
45	4 00		— 0,016500
50	3 35	0,699926	

De l'inspection de ce tableau, il résulte que la valeur de M ne peut être considérée comme tout à fait constante pour de petites distances, mais qu'elle tend à le devenir à mesure que *a* augmente ; car

les différences diminuent et même changent de signe. Il s'en suit que la formule (6) peut être considérée comme l'expression exacte des faits pour des valeurs assez grandes de a. Pour de faibles distances, il faut prendre pour point de départ une valeur de Y plus approchée que l'expression (2). Les valeurs croissantes de M montrent que les résultats donnés par la formule (6) sont trop faibles, et par suite qu'il n'est pas permis dans ce cas de négliger les termes de Y, qui suivent immédiatement le premier.

LES

HÊTRES TORTILLARDS

DES ENVIRONS DE NANCY

PAR

D.-A. GODRON.

Il est une famille tératologique dont les botanistes se sont à peine occupés et dont il n'est pas même question dans nos traités de tératologie végétale. Il s'agit de plusieurs genres de monstruosités, qui atteignent exclusivement le système axile ascendant de certains arbres de nos forêts. Je veux parler d'abord de ces arbres anormaux qu'on nomme les uns *pleureurs*, les autres *pyramidaux* (1), et dont la direction des branches et des rameaux est complétement modifiée, dans un sens chez les premiers, dans un sens opposé chez les seconds. Ces végétaux ligneux sont aujourd'hui parfaitement connus de

(1) Il existe dans la forêt de Gremsey, à 8 kilomètres de Vic, un pied isolé et spontané de charme pyramidal. (*M. Volland.)*

nos arboriculteurs qui les propagent par greffe et les répandent dans les jardins paysagers.

Mais il est une autre monstruosité qui n'atteint pas seulement la direction des rameaux, et affecte, en outre, la forme du tronc et de toutes ses divisions de la manière la plus variée et la plus bizarre ; elle a jusqu'ici très-peu fixé l'attention des savants et sera l'objet spécial de cette notice. Il s'agit des hêtres tortillards. Il y a une vingtaine d'années que l'administration forestière les signala dans la forêt de Verzy, à 15 kilomètres de Rheims, et en fit même transporter un pied en motte au jardin de l'Ecole forestière de Nancy, où il se trouve encore aujourd'hui. Ces arbres monstrueux ont été décrits, en 1861, par Pépin (1), mais surtout, en 1864, par Carrière (2). Le *Journal pour tous* a donné une figure exacte de l'un de ces monstres existant dans la forêt de Verzy (3).

Tout le système axile ascendant de ces arbres, depuis la base du tronc jusqu'à ses dernières ramifications, est contourné, offre les renflements les plus difformes, présente les courbures les plus anormales et quelquefois les plus brusques ; souvent les branches, en se soudant l'une à l'autre ou l'une à plusieurs autres, laissent des espaces libres, bien

(1) *Revue horticole*, 1861, p. 84.
(2) *Ibidem*, 1864, p. 127.
(3) *Journal pour tous* n° du 4 mai 1864, p. 160.

circonscrits, sans interruption dans leur pourtour, et représentent tantôt une ouverture oblongue ou linéaire, tantôt un cercle ou un polygone plus ou moins irrégulier. Les dernières ramifications sont extrêmement nombreuses et rapprochées, comme si l'effort de la végétation se portait plus particulièrement à la périphérie ; elles ont une tendance évidente à devenir pendantes. Ces ramuscules, comme les rameaux, sont enchevêtrés, forment ainsi une voûte très-dense, régulièrement hémisphérique à l'extérieur. Celle-ci, pendant une longue série d'années, repose exactement sur le sol par sa base branchue ; mais, plus tard, le tronc principal se dégage par la destruction naturelle de ses branches inférieures ; la cime est plus ou moins soulevée, ce qui permet de pénétrer à l'aise sous son ombrage. C'est alors qu'on peut observer avec un vif intérêt tous les détails de cette charpente tortueuse et nue qui supporte la voûte en parasol ; celle-ci est couverte en dehors d'une couche épaisse de feuilles superposées et pour ainsi dire imbriquées, qui arrêtent complétement les rayons solaires et produisent, sous cet abri, une ombre qui étonne le visiteur et invite au recueillement.

Mais ce n'est pas seulement dans la forêt de Verzy que ces arbres ont été observés. Il en existe aussi, non loin de Nancy, dans les bois qui dominent les coteaux de la belle et riche vallée de la Moselle. Ils sont parfaitement connus de nos paysans

sous les noms de *Tortus-Fougs* et de *Tortus-Fays* (1); ils sont pour eux une des merveilles du pays et ils deviennent le dimanche, pendant la saison d'été, le but de promenades assez fréquentes. On m'a même affirmé que les jeunes gens se font un plaisir de les escalader, ce qui est généralement facile, et de s'asseoir sur le sommet de la cime, comme sur un fauteuil élastique. Mais, en ma qualité de sexagénaire,

(1) Ces noms de *Foug*, *Fou*, *Fays*, sont ceux par lesquels on désigne le hêtre dans l'ancien patois lorrain; ils dérivent sans aucun doute du mot latin *Fagus*, comme les mots *Fayard*, *Foyard*, *Faulx*, *Fouteau*, etc., usités dans les patois d'autres parties de la France. Plusieurs anciens villages de la Lorraine, situés dans le voisinage des forêts de hêtres, lui doivent aussi leur nom. Tel est celui de Li-Fou-le-Grand, à 2 lieues de Toul, que le continuateur de Frédégaire (*Chron. continuat.*, part. secund., cap. 97), à la fin du VIe siècle, nomme *Lato-Fao*, et les mots *Leucofagus*, *Leucofaus*, sont aussi mentionnés, pour désigner la même localité, dans l'*Histoire des Evêques d'Auxerre* (*Conf.* Huguenin, *Histoire du royaume mérovingien d'Austrasie*, Metz, 1862, in-8°, p. 265). Le village de Foug, à une lieue de Toul, est aussi indiqué, en 770, dans un titre de l'abbaye de Gorze, par Angelrame, évêque de Metz, sous les noms de *Faho* et *Fao* (*Conf.* H. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, Nancy, 1843, in-8°, p. 197). Le nom de Fays est encore celui de plusieurs localités des Vosges, telles que Fays près de Bruyères, Fays-Richard près de Xertigny, et de la Haute-Marne, telles que Fays près de Vassy, et Fays-Billot. Les hêtres de Verzy sont connus dans le pays sous la dénomination de *Faulx de saint Basle*.

il ne m'était plus permis de vérifier expérimentalement cette dernière assertion.

J'ajouterai que l'administration forestière et les particuliers possesseurs du sol conservent généralement ces arbres bizarres lors des exploitations et leur permettent ainsi d'atteindre l'époque de leur décrépitude ; c'est une condescendance aux sentiments de respect ou à quelque idée superstitieuse qui s'attachent à ces arbres dans l'esprit des populations.

J'ai visité tous les hêtres tortillards qui existent dans cette partie de la vallée de la Moselle, qui est comprise dans le département de la Meurthe.

Il en existe quatre, assez distants les uns des autres, dans le bois du Four, près de Custines. Le propriétaire de cette forêt, M. Charlot, conseiller à la Cour impériale de Nancy, a eu l'extrême obligeance de me diriger lui-même dans cette exploration. Deux d'entre eux sont de taille médiocre et leurs troncs, qui paraissent avoir été dégarnis de leurs branches inférieures par la hache, ne mesurent que 0^{m} 30 et 0^{m} 25 de circonférence à la base. Le troisième est un peu plus gros et s'élève à près de 3^{m}. Le quatrième, enfin, est le plus beau que j'aie observé jusqu'ici : la circonférence du tronc près de sa base est de 2^{m} 65 ; l'arbre entier a près de 8^{m} de haut et le diamètre transversal de sa cime en atteint presque 10. Le tronc, un peu incliné sur sa base épaissie, est flexueux et gibbeux jusqu'à 2 mètres

de sa hauteur ; là il forme un coude à angle droit qui offre, à sa partie saillante, par suite de pourriture, une cavité où nichent quelquefois les hiboux. Puis le tronc se divise en branches divergentes, arquées et tortueuses ; sur ces branches j'ai observé deux exemples de flexion tellement marquée que la partie supérieure prend en réalité une direction brusquement récurrente.

Mon collègue, M. Renard, a bien voulu me servir de guide pour visiter un hêtre tortillard très-vieux, qui se trouve dans la forêt de Puvenel, à proximité de Jézainville et de Blénod-lès-Pont-à-Mousson. Ce représentant de la monstruosité dont nous nous occupons, mesure 1m 52 de circonférence à la base du tronc et s'élève à 5m 60 de hauteur. Mais cet arbre terminera bientôt sa longue carrière, il est creux et trois branches principales mortes et frappées de pourriture se sont brisées cette année près de leur origine au tronc ; il n'en reste plus qu'une qui continue à végéter.

A Pagny-sur-Moselle, presqu'au sommet du coteau qui domine à droite l'entrée de la vallée, à l'opposé des ruines de l'ancien château de Prény, se trouve aussi un hêtre tortillard. M. Fabvier, conseiller à la Cour impériale de Nancy, qui m'a indiqué l'existence de cet arbre, a voulu m'y conduire lui-même et j'ai accepté cette offre si obligeante. Placé au bord du bois et dégagé de tous côtés, il se trouve dans des conditions d'existence et de prospérité bien plus

favorables que tous les autres hêtres monstrueux qui existent dans la vallée de la Moselle. Il est très-vigoureux ; son tronc mesure à la base 2^{m}60 ; la hauteur totale de l'arbre est de 6^{m} 20 et le diamètre transversal du parasol est de 8^{m}80. Il promet encore une longue existence.

Il en est encore un autre, que j'observe depuis longtemps ; je veux parler du hêtre tortillard transporté de la forêt de Verzy au jardin de l'Ecole forestière de Nancy, où il se maintient en parfaite santé. Il est bifurqué dès la base et forme deux troncs qui se soudent à 0^{m} 13 de l'origine de la bifurcation, en laissant une petite fenêtre oblongue, puis redeviennent libres ; le plus fort des deux troncs a 0^{m}60 de circonférence et le plus petit 0^{m}45. Sa hauteur totale est aujourd'hui de 1^{m}75 et le diamètre de sa voûte hémisphérique est de 5^{m}20. Ses branches sont très-rapprochées les unes des autres, tortueuses, enchevêtrées; les inférieures sont étalées sur le sol. L'ensemble est à peu près impénétrable et c'est avec peine que j'ai pu mesurer la grosseur des deux troncs ; car la cime est appliquée sur la terre.

On connaît encore d'autres hêtres tortillards en Lorraine ; mais ceux-ci je ne les ai pas vus. M. Hussenot, juge au tribunal de Nancy, en connaît un pied dans le bois de Sauvigny, canton de Vaucouleurs (Meuse). MM. Simon-Louis, pépiniéristes à Metz, ont constaté l'existence d'un certain nombre de ces arbres dans la forêt de Remilly (Moselle).

Ils les décrivent dans leur *Catalogue de nouveautés pour 1868* et signalent ce fait que leur cime est appliquée sur le sol et que le tronc n'existe pour ainsi dire pas. Ces hêtres de Remilly sont donc encore à leur première, quoique déjà très-longue, période d'existence.

L'examen que j'ai fait de tous ceux de la vallée de la Moselle m'a permis de suivre les diverses phases de leur végétation et de reconnaître leurs causes de dégradation. Les branches inférieures d'abord étalées sur le sol ont à la fin été étouffées sous l'entassement des branches supérieures, dont les rameaux pendants ont fini par les priver d'air et de lumière, ces deux agents indispensables à la vie des végétaux. Mais leur destruction successive n'a d'abord en rien compromis l'existence de l'arbre et les plaies peu étendues se sont cicatrisées; leur chute a eu pour effet de favoriser la circulation de l'air sous la cime dégagée de terre. Les branches médianes ont considérablement grossi; mais dominées à leur tour par les branches supérieures et enveloppées par leur épais feuillage, elles se sont peu à peu détériorées et ont péri, laissant, au moment de leur chute, des plaies larges et difficiles à cicatriser, bientôt cause de pourriture. L'arbre devient creux et, par ses progrès, cet état pathologique finit par déterminer le dépérissement irremédiable de l'arbre, comme nous l'a montré le *Tortu-Foug* de la forêt de Puvenel.

La croissance des hêtres tortillards paraît infiniment plus lente que celle des hêtres normaux, à en juger par le développement assez restreint qu'a montré celui de l'Ecole forestière depuis vingt ans qu'il y a été transporté; il se trouve, cependant, placé dans de bonnes conditions de végétation. M. Mathieu, le savant professeur de cette école, estime que, d'après les progrès évidents, mais peu saillants, qu'il a vu se réaliser sous ses yeux pendant cette durée, l'arbre devait avoir une soixantaine d'années lorsqu'il fut transporté à Nancy. Le plus gros pied du bois de Custine, ceux de la forêt de Puvenel et de Pagny, doivent être très-anciens et sont connus dans le pays de temps immémorial. Tout nous porte à croire qu'ils ont au moins cinq à six siècles d'existence. Mais il serait difficile d'en préciser l'âge exact; ce n'est qu'en les sacrifiant et en comptant le nombre de leurs couches annuelles de bois qu'on pourrait y parvenir; et encore, cette détermination est loin d'être aussi facile que pour le chêne et le sapin.

Ces hêtres singuliers ne diffèrent des hêtres ordinaires que par les modifications subies par le système axile. Les feuilles et les fleurs n'offrent aucune anomalie et il en est de même des fruits et des graines. La fructification, toutefois, ne paraît se développer que très-tardivement chez ces arbres anormaux. L'exemplaire de l'Ecole forestière n'a jamais fourni de faînes. Celui de Pagny, le pied le plus

ancien du bois de Custines et les plus gros de la forêt de Verzy en produisent, mais non pas, à beaucoup près, toutes les années.

Il ne faut pas, du reste, s'étonner de cette interruption dans la fructification des hêtres tortillards. Les hêtres ordinaires ne se comportent pas autrement, du moins dans notre région. C'est un fait généralement connu en Lorraine, où l'on recueille, pour en extraire l'huile, les faînes lorsqu'elles sont abondantes, que ce n'est que tous les six ou sept ans, que les hêtres fructifient, mais alors à profusion. Cependant dans les mêmes forêts, les chênes, les charmes, les ormes, les érables, etc., fournissent, tous les ans chez nous, des fruits plus ou moins abondants. Mais on a observé que la récolte des faînes était généralement abondante, lorsque, l'année précédente, l'été a été très-chaud. Ce fait semble démontrer que la fructification du hêtre est bien plus fortement sous l'influence des agents météorologiques que celle de nos autres arbres forestiers.

Cette monstruosité serait-elle le résultat de l'influence du sol, comme on l'a dit de ceux de la forêt de Verzy. Mais à Sauvigny (*coralien*), à Rémilly (*marnes irisées*), sur les côteaux qui dominent la vallée de la Moselle (*oolithe inférieure*), le sol est d'une nature différente dans ces diverses stations, et celui du plateau de Verzy (*calcaire grossier*) ne diffère pas moins des autres. On ne connait pas, du

reste, jusqu'ici les causes qui déterminent les monstruosités végétales.

Les hêtres tortillards se reproduisent-ils de graines? Cette question est intéressante au point de vue de la formation des races, qui ont quelquefois pour origine une monstruosité ; je puis citer le *Datura Tatula fructibus inermibus* que j'ai fait connaître (1) et qui continue à se reproduire intégralement. Cette dernière monstruosité, devenue permanente, constitue une véritable race.

Des quatre hêtres du bois de Custines, assez éloignés les uns des autres, un seul fournit des graines, mais n'a point dans son voisinage immédiat de représentants beaucoup plus jeunes et qu'on pourrait supposer en être issus. Mais ce bois est très-touffu et si quelques petits pieds ont levé de graines à proximité, ils ont pu, dans ces conditions et, à raison de leur croissance extrêmement lente, être étouffés par les buissons et les arbres d'une végétation plus rapide. Ils ont pu aussi dans leur premier développement être coupés comme broussailles au moment des exploitations. Le tortillard de la forêt de Puvenel ne montre pas non plus autour de lui de traces de sa postérité. Celui de Pagny, placé sur le bord de la forêt et parfaitement dégagé, offre des conditions plus favorables de reproduction par graines. Il y a six ans, à quelques mètres au-dessous

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 212.

de lui et sur une pente dégagée, existaient quatre hêtres tortillards bien caractérisés, déjà assez développés, mais ayant encore leur cime couchée sur le sol. Ils furent déterrés par M. Gourier et transportés dans son jardin au village de Pagny; mais l'arrachage fut difficile dans un sol rocheux et l'on fut dans l'obligation de couper le pivot de la racine. Un seul a survécu et il mesure aujourd'hui 1^m,80 de hauteur; le tronc à sa base a 0^m,24 de circonférence. Dans la replantation les branches inférieures ont été coupées. Il présente une particularité que je dois signaler, c'est qu'à partir de sa base, le tronc est contourné en spirale et cette courbe forme un tour et demi.

Au bois de Verzy les conditions de reproduction ne semblent rien laisser à désirer ; la végétation arborescente y est disséminée et les hêtres tortillards y sont répandus çà et là et en très-grand nombre sur une surface de plusieurs kilomètres carrés. On en trouve de tout petits et de toutes les tailles jusqu'aux plus gros, qui dépassent peu du reste celui de Pagny et le plus gros de Custines. Ici il n'est pas permis de douter que ces monstres ne s'y reproduisent de graines. Mais constituent-ils une race permanente? Une expérience directe peut seule conduire ici à une conclusion rigoureuse. C'est ce qu'a fait M. Mathieu en 1863; il s'est procuré des graines des hêtres tortillards de la forêt de Verzy, il les a semées au jardin de l'Ecole forestière et voici le résultat

qu'il a obtenu : les 3/5 des pieds ont été des tortillards francs ; quelques-uns n'en différaient que par une ou deux branches qui se sont développées dans une direction droite et dressée ; tous les autres étaient des hêtres ordinaires. Ce n'est donc pas encore une race et pour la fixer il faudrait, pendant plusieurs générations, procéder par voie de sélection. Mais comme ces arbres ne fructifient qu'après plus d'un siècle d'existence, il est évident que M. Mathieu ni moi, ne pourront suffire à cette tâche. Toutefois j'ai fait planter dans l'*arboretum* du Jardin des Plantes de Nancy, deux pieds bien caractérisés, provenant du semis de M. Mathieu. Dans la suite des temps nos arrière-petits-neveux pourront ainsi continuer cette expérience intéressante, si ce jardin, l'une des nombreuses créations du roi Stanislas, plusieurs fois menacé dans son existence depuis sa fondation, trouve grâce dans l'avenir et continue à fournir à l'enseignent et à l'étude de la botanique les éléments que cette science y a trouvés depuis plus d'un siècle et qui se sont bien augmentés depuis une quarantaine d'années.

SUR DE

NOUVELLES COMBINAISONS MANGANIQUES

PAR M. J. NICKLÈS

En signalant l'existence de composés singuliers du groupe des chloroïdes (*Comptes Rendus*, années 1865 et 1866), j'ai reconnu que les periodures sont moins stables que les perbromures, qui le sont moins que les composés correspondants du chlore ou perchlorures. Ces derniers offrent le plus de stabilité; aussi en compte-t-on quelques-uns qui sont sans action sur l'or, tandis que les composés du brome et de l'iode attaquent ce métal avec une facilité plus ou moins grande.

La stabilité du composé singulier est donc en raison inverse du poids de l'équivalent de l'élément chloroïde qui entre dans la combinaison.

Une autre conclusion se dégage de ces recherches, c'est qu'avec la stabilité se développe une tendance à quitter le caractère de corps neutre et à jouer le rôle d'acide, c'est, entre autres, ce que m'ont appris mes recherches sur le perchlorure de plomb. (*Comptes Rendus*, t. LXIII, p. 1118.)

Le fluor ayant un équivalent moindre que le chlore, j'ai cherché à obtenir, dans un but de contrôle, certaines de ses combinaisons qui correspon dent aux chlorures, etc., singuliers, déjà reconnus et étudiés ; on verra, par ce qui va suivre, que les nouveaux composés se comportent comme des acides.

Acide fluomanganeux, Mn Fl². — Il se produit : 1° Par l'acide fluorhydrique et le perchlorure de manganèse éthéré. De vert qu'il était, le liquide devient brun dans sa partie inférieure qui est aqueuse ; c'est la couleur de l'acide fluomanganeux en dissolution.

2° Par l'acide fluorhydrique concentré et le peroxyde de manganèse. La dissolution s'opère peu à peu, sans qu'il soit possible de neutraliser complètement l'acide employé ; il en reste toujours un excédant qui, toutefois, ne gêne en rien la manifestation des propriétés du nouveau fluorure. Ces propriétés ressemblent à celles des perchlorures, c'est-à-dire qu'il décolore l'indigo et est décoloré par le sulfate ferreux, qu'il donne avec l'acétate de plomb un précipité blanc devenant brun à chaud (voir plus bas), qu'il rougit la brucine, donne des réactions colorées avec l'aniline, la naphtylamine, etc.

Il brûle partiellement l'acide phénique et le transforme en une résine brune, dichroïque, verdissant en présence de l'hypochlorite de soude ; mais il se conserve indéfiniment en présence du glucose, de la gomme et d'autres carbohydrates.

L'alcool le dissout, mais l'éther ne s'y unit que quand l'eau est absente. En présence de beaucoup d'eau, l'acide fluomanganeux se décompose. La réaction est favorisée par la présence d'un alcali libre ou carbonaté. Les eaux calcaires sont dans ce cas. Il se détruit aussi dans les solutions des chlorures alcalins.

Dans toutes ces circonstances, il se forme du peroxyde très-divisé, qui communique au liquide une coloration brune.

En voyant la facilité avec laquelle le peroxyde de manganèse se sépare du liquide fluorhydrique qui le contient, on pourrait être disposé à n'y voir qu'une dissolution ; ce qui suit prouvera, je pense, le contraire.

Fluomanganites. — Si, dans le susdit liquide, on verse du fluorure de potassium, on obtient aussitôt un précipité rose, contenant tous les éléments en présence ; c'est une combinaison définie, laquelle, séchée à 100 degrés centigrades, est anhydre et composée d'équivalents égaux d'acide *fluomanganeux* et de fluorure alcalin.

Le fluorure d'ammonium donne des résultats analogues ; cependant le produit est plus soluble que le précédent. Avec le fluorure de sodium, on n'obtient de précipitation qu'autant qu'il y a de l'alcool en présence.

Les halosels qu'on obtient ainsi partagent les propriétés de l'acide fluomanganeux ; comme lui, ils se

décomposent en présence de beaucoup d'eau et se dissolvent en violet dans l'acide phosphorique sirupeux. Ils se comportent aussi comme des corps oxidants.

Les fluorures alcalins leur donnent de la stabilité, si bien qu'on peut impunément les faire bouillir dans une solution aqueuse de ces derniers; tous se décomposent sous l'influence de la chaleur. Le sel ammonique donne un résidu d'oxyde et de fluorure; le sel potassique fond et perd de l'acide fluomanganeux; après une fusion prolongée, j'ai obtenu un fluosel basique de la formule

$$MnFl^2 + 4KFl.$$

On obtient un composé analogue en faisant fondre du peroxyde de manganèse avec du fluorhydrate de potasse.

Le fluomanganite de potassium paraît bleu quand il est en fusion; il reprend sa couleur rose par le refroidissement. Fondu avec du chlorure de calcium, il produit, au contraire, un bleu persistant.

Le fluomanganite de sodium fond difficilement et perd alors à jamais sa couleur rose.

Il existe aussi des fluomanganites des métaux pesants. Celui de plomb est un précipité rose, qui brunit en présence de beaucoup d'eau; il est soluble dans une solution concentrée de fluorure de potassium. On le prépare avec l'acide fluomanganeux susdit et une solution alcoolique d'acétate de plomb.

Neutralisé par une base organique, cet acide donne lieu à un fluomanganite semblable aux précédents, à moins que la base ne soit altérable à la manière de la brucine, de la naphtylamine, par exemple.

J'ai obtenu ainsi le fluomanganite de quinine à l'état de précipité rose que l'eau brunit et que l'alcool détruit partiellement ; celui de triméthylamine, qui se comporte à peu près de même. En général, l'affinité des bases organiques pour l'acide fluomanganeux n'est pas bien prononcée. La caféine et la strychnine ne m'ont rien donné de satisfaisant.

Fluoxymanganites. — Si, dans une solution bouillante de fluoxure de potassium ou d'ammonium, on laisse tomber goutte à goutte du perchlorure de manganèse, il se précipite une poudre rose qui partage, en général, les propriétés du précédent.

On pourrait même s'y tromper, si l'analyse n'accusait une grande différence dans la proportion des éléments en présence. Elle nous apprend que, dans ces composés, un équivalent de fluor est remplacé par un équivalent d'oxygène, en sorte que nous sommes en présence d'un acide qui doit être appelé fluoxymanganeux, à raison de sa composition représentée par la formule

$$Mn\ (OFl).$$

Composés éthérés. — Les deux acides dont il vient d'être parlé sont solubles dans l'éther, pourvu qu'il

n'y ait pas d'eau en présence. Pour effectuer une pareille dissolution, on opère avec le sel potassique sec que l'on traite par de l'éther anhydre saturé de gaz fluosilicique. Par l'agitation, le liquide devient brun, avec un ton violet. Une petite quantité d'eau le décolore en s'emparant de l'acide. L'eau en excès le décompose, ainsi qu'on l'a vu, et l'acide phosphorique sirupeux le dissout en se colorant en violet. En un mot, les propriétés de la solution éthérée se calquent sur tout ce qui précède.

Sesquifluomanganates et sesquioxyfluomanganates. — De même que les sesquichlorures, bromures et iodures de manganèse, le sesquifluorure se comporte comme un composé singulier, à cela près que ses tendances acides sont très-prononcées. Il forme donc avec les fluorures alcalins des fluosels et des fluoxysels, de la même manière et dans les mêmes conditions que les combinaisons qui précèdent. Les propriétés aussi sont, à peu de choses près, les mêmes et l'analyse seule permet de distinguer tous ces composés. Le tableau suivant contient mes résultats analytiques :

	$MnFl^2KFl$		$MnFlOKFl$		$Mn^2Fl^2O + 2KFl$	
	Calculé.	Trouvé.	Calculé.	Trouvé.	Calculé.	Trouvé.
Fl.....	46,15	46,27	33,75	33,19	35,02	35,04
Mn.....	22,26	22, 9	24,44	24,32	25,34	25,25
K......	31,58	29,90	34,66	»	35,94	36,54
O......	»	»	»	»	3,68	»

Ajoutons que c'est toujours à l'un ou à l'autre de

ces composés qu'on arrive, quand on attaque le permanganate de potasse par l'acide fluorhydrique.

Rouge d'abord, le liquide pâlit peu à peu, en émettant de l'ozone, et se garnit du précipité rose dont la nature est maintenant connue.

En résumé :

Dans les haloïdes singuliers du manganèse, la stabilité augmente comme l'équivalent diminue ; très-faible chez les iodures, elle augmente graduellement à mesure qu'on remonte l'échelle, au point que, avec le fluor, dont l'équivalent est plus de six fois plus petit que celui de l'iode, les composés singuliers résistent même à l'action réductrice de la chaleur et de beaucoup de matières organiques en dissolution dans l'eau.

Nous avons vu que l'acidité se développe dans le même ordre. Très-nette chez les fluorures singuliers, elle ne commence *à se manifester chez les chlorures* qu'avec $PbCl^2$, dont la stabilité n'est garantie que par le concours d'un grand nombre d'équivalents de chlorure alcalin.

MONNAIES AU TYPE ESTERLIN

Par M. J. CHAUTARD.

(*Suite*[1]).

ESTERLINS

DES

PROVINCES RHÉNANES

L'étendue et les mutations fréquentes des divers Etats de l'Allemagne, rendent la numismatique de ce pays très-variée et fort difficile à étudier. On possède sur cette matière un grand nombre de traités spéciaux, mais ces ouvrages sont peu connus en France, et de plus, il n'en existe pas dans lesquels l'auteur se soit livré à une analyse détaillée des types. Le savant Lelewel a, le premier, réuni quelques données générales fort importantes, propres à éclairer sur la diffusion des empreintes monétaires au moyen âge (2) ; malheureusement ses descriptions s'arrêtent à peu près à l'époque qui nous occupe, et sont d'une sobriété regrettable à l'endroit du type esterlin. C'est une lacune que je voudrais m'efforcer de combler en faisant connaître, dans cette troisième partie de mon travail, les principaux documents qui se rapportent à l'émission de ces sortes de monnaies en Allemagne. Comme cette fabrication paraît s'être localisée principalement sur les rives du Rhin, je comprendrai sous le même titre les monnaies des provinces qui ont servi à constituer le royaume actuel de Hollande.

---

(1) V. *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, vol. de 1867 et 1868.

(2) Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, 3 vol. in-8° avec atlas, Paris, 1835.

I.

EMPIRE D'ALLEMAGNE (1).

Les monnaies anglaises trouvèrent de bonne heure des imitateurs sur les terres de l'Empire germanique. Nous voyons d'abord se produire les esterlins modelés sur les pièces de Henri le Plantagenet; quelquefois la tête est nue ou couronnée d'un simple bandeau orné de globules, la figure est d'un dessin primitif et barbare. Peu à peu l'empreinte s'affranchit de ces formes rudimentaires, les traits s'adoucissent; à la croix brève succède la croix longue à doubles bandes comme la première; puis les globules sont au nombre de douze, au lieu de seize; enfin, on voit apparaître la tête à la couronne tréflée et à la chevelure ondoyante d'Edouard;

---

(1) Cappe, *Die Münzen der deutschen Kaiser*, etc. (*Monn. des Rois et des Empereurs d'Allemagne au moyen âge*), 3 vol. in-8°. Dresde, 1848-1850-1851.

Id., *Beschreibung der Cölnischen Münzen* (*Monn. de Cologne*), 1 vol. in-8°, Dresde, 1853.

Je dois remercier d'une manière toute spéciale M. Dannenberg, conseiller au tribunal de Berlin, et M. Lassoë, inspecteur adjoint au cabinet royal des monnaies de Copenhague qui, l'un et l'autre, m'ont communiqué fort obligeamment de nombreuses empreintes et des dessins de pièces rares ou inédites.

la croix devient simple, élargie aux extrémités et cantonnée comme la précédente de globules disposés trois par trois. Ces divers types accusent nettement les époques auxquelles a eu lieu l'émission des monnaies correspondantes. Nous y avons joint la description de quelques pièces qui, sans être une imitation complète du prototype anglais, se rapprochent toutefois de cette empreinte, soit par la tête de face, soit par la croix et les besants du revers. Comme les mêmes remarques peuvent trouver une application dans la plupart des paragraphes de ce chapitre, nous nous dispenserons de les reproduire et nous entrerons immédiatement en matière en indiquant les pièces frappées au nom de l'Empereur (1).

OTHON IV

1209-1218.

Othon, fils de Henri-le-Lion, duc de Saxe, fut élu empereur en 1198, en même temps que Philippe de Souabe, fils de l'empereur Frédéric I[er] ; mais il ne fut couronné qu'en 1209, après la mort de son rival. Othon s'unit à Jean-sans-Terre pour faire la guerre à Philippe-Auguste, conduisit ses troupes en

(1) Nous supprimons ici les détails historiques et généalogiques dans lesquels nous croyons devoir entrer ailleurs lorsqu'il s'agit de principautés ou d'Etats peu connus et de moindre importance.

Flandre et fut battu à la bataille de Bouvines. Il mourut en 1218 au château de Harzbourg.

Othon a frappé un certain nombre de monnaies au type de Henri. Snelling en rapporte deux spécimens, que Cappe a reproduits en y ajoutant deux nouvelles variétés.

N° 296. OTTO.IMPERATOR, tête de face couronnée, avec quatre besants de chaque côté en guise de cheveux, un sceptre incliné en bas à gauche. — ℞. ·:· SANCTA COLONIA, type à la croix brève et aux seize besants; une sorte de rose formée de quatre points se trouve en tête de la légende.

(Pl. XXI, *fig. 1.*)

(SNELLING, p. 22.—CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. II, pl. XXV, *fig. 281.* — ID., *Monn. de Cologne*, pl. IV, *fig. 71.*)

N° 297. Même pièce avec quelques variétés de gravure.

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. II, pl. XXV, *fig. 282.* — ID., *Monn. de Cologne*, pl. IV, *fig. 70.*)

Ces pièces ont été fabriquées à *Cologne*, ville sur laquelle nous aurons occasion de revenir plus loin.

N° 298. Type précédent et même légende au droit. — ℞. ·:· TREMONIA REGIA, type précédent.

(Pl. XXI, *fig. 2.*)

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., t. II, pl. XXV, *fig. 284.*)

N° 299. Variété au même type, avec IMPERATOR,

au lieu de IMPRATOR. — ℟. REXA au lieu de REGXA.

(Snelling, p. 22. — Cappe, *Monn. des Rois*, etc., t. II, pl. XXV, *fig. 283*.)

N° 300. Variété avec IMPERATOR. — ℟.....EGO NXA REXA.

(*Numism. chronicle*, 1865, pl. XI, *fig. 11*.)

L'atelier d'où sortent ces monnaies est celui de *Dortmund* (*Tremonia*), dans l'ancien comté de la Marck, sur l'Ems. Cette ville est voisine de Cologne, et fut longtemps exposée à de vives contestations de la part des comtes de la Marck et des électeurs de Cologne qui lui disputaient son indépendance. Elle fit partie, sous le premier Empire, du département de la Ruhr ou Roër; aujourd'hui elle appartient à la Prusse.

N° 301. ✠ IMP.... TOR OTTO, tête de face modifiée de celle de Henri, accostée à droite d'une étoile, à gauche d'un petit croissant; la légende est interrompue à gauche par un glaive incliné. — ℟. ✠ AVGSVRG.CIVNA, type à la croix brève.

(Pl. XXI, *fig. 3*.)

(Becker, pl. II, n° 66. — Benschlag, *Monn. d'Augsbourg*, pl. II, *fig. 18*.)

N° 302. Une obole au type de Henri et anonyme est attribuée par Cappe au même empereur.

(Cappe, *Monn. des Rois*, etc., t. I, pl. XXI, *fig. 370*.)

Augsbourg, ville de Bavière, demeura cité impériale jusqu'en 1806. L'évêché était aussi Etat d'empire et faisait partie du cercle de Souabe.

FRÉDÉRIC II

1218-1250.

Ce prince était fils de l'empereur Henri VI; il fut en concurrence pour la couronne avec les deux empereurs Philippe et Othon. En 1212, il essaya de se faire déclarer roi d'Allemagne, mais ce ne fut qu'après la mort de ses deux compétiteurs, en 1218, qu'il resta véritablement maître du trône. Son règne fut fort agité. Accablé de fatigues et de soucis, Frédéric mourut en 1250, empoisonné, dit-on.

Nous avons recueilli l'empreinte de deux esterlins frappés probablement en même temps que ceux d'Othon; ils sont du reste au même type.

N° 303. ✠REX·FRIDER.....S, tête de face, couronne globulée, l'intervalle entre R et S est occupé, à gauche, par une main tenant un sceptre. — ℞. ✠ROMANVS·REXA, croix double, brève, cantonnée de seize besants.

(Pl. XXI, *fig. 4.*)

Collection de M. Dannenberg à Berlin.

(*Numism. chronicle*, 1865, pl. XI, *fig. 12.*)

N° 304. Variété portant au revers RE au lieu de REXA.

Cabinet royal de Copenhague.

N° 305. Variété un peu fruste sur laquelle on lit : d'un côté, ✠ FR.....C.S, et de l'autre ✠ RO...NVS· REX.

(*Numism. chron.* 1865, sans figure.)

N° 306. ✠REX FRED.....VS, même type. — ℞. ✠ ROMANVS·M. (Pl. XXI, *fig.* 5.)

(Cappe, *Monn. des Rois*, etc., t. I, pl. XVI, *fig.* 262.)

Ce titre de *Roi des Romains*, que nous rencontrons souvent sur les pièces germaniques, avait dans l'empire d'Allemagne au moyen âge deux sens distincts (tous deux, au reste, impliquant l'idée de futur empereur) : 1° c'était le chef de l'empire après l'élection faite par les électeurs et avant son couronnement par le pape ; 2° c'était (quand il y avait un empereur régnant) un futur empereur élu par les mêmes électeurs que l'empereur même, ou bien le fils aîné de celui-ci, mais sans pouvoir propre tant que l'empereur vivait (en son absence seulement il était *vicaire* de l'empire); à la mort du souverain, il devenait habituellement empereur.

D'après le droit public moderne, le privilége de placer sur la monnaie son nom, ses titres ou son effigie, appartient exclusivement au chef de l'Etat, souverain titulaire. Il n'en a pas toujours été de même. Ainsi, sous la République romaine, le type des monnaies d'or et d'argent était laissé au choix des officiers préposés à leur fabrication. Ils y ins-

crivaient le plus souvent les fastes et les hauts faits de leurs aïeux. Plus tard, les empereurs ne mirent pas seuls leur effigie sur les monnaies, mais partagèrent ce droit avec les impératrices et les membres de leur famille.

Au moyen âge, le pouvoir de fait, le pouvoir par délégation autorisait celui qui l'exerçait à placer son nom sur le numéraire. Ainsi, le tuteur qui gouvernait pour son pupille, le mari comme bail de sa femme, frappaient monnaie en leur nom personnel. Dans les souverainetés électives, le pouvoir intermédiaire, le chapitre (nous l'avons indiqué pour Cambrai), le prévôt pendant la vacance du siége (nous le verrons plus loin pour certains évêchés) exerçaient ce droit. A Liége, les *mambours* et les *protecteurs* inscrivaient leurs noms et leurs titres sur le numéraire de la principauté dont l'administration leur était temporairement confiée. En Allemagne, nous voyons beaucoup de prétendants à l'empire frapper monnaie avant leur avènement régulier au trône.

Les pièces de Frédéric que nous venons d'indiquer sont bien probablement antérieures à 1218. Peut-être même sont-elles contemporaines de celles de Henri VI, qui déjà s'était associé le jeune Frédéric son fils, sous le titre de roi des Romains. Les suivantes paraissent d'une date postérieure.

N° 307. FRE-DIC-IPR (*imperAtor*), tête au type de Henri, renfermée dans un contour quadrangu-

laire ; les trois premiers segments contiennent la légende, le quatrième est occupé par une main tenant un sceptre. — ℞. ✠ T.-A.E-MA-NIA, carré à double filet, portant la légende à l'extérieur, et intérieurement un cercle coupé par une croix à deux bandes cantonnée de seize points, quatre par quatre et croisettés. (Pl. XXI, *fig.* 7.)

Collection de M. Dannenberg.

N° 308. AE-XFA-ED..... — ℞. .....-DA-NIA. Type conforme au précédent. (Pl. XXI, *fig.* 6.)

Collection de M. Dannenberg.

(Goetz, *Kaizer Münzen, n° 597.*)

N° 309. ✠FAEDE... CV..., prince à mi-corps, tête couronnée, tenant un globe de la main gauche et un sceptre de la droite. — ℞. TAEMANIAC (*ivitas*), croix brève à doubles bandes cantonnée de seize points, quatre par quatre et croisettés.

(Pl. XXI, *fig.* 8).

Collection de M. Dannenberg.

Une obole au même type existe au musée de Berlin.

GUILLAUME DE HOLLANDE

1247-1256.

Guillaume, fils de Florent IV, comte de Hollande, avait épousé Isabelle, fille d'Othon, duc de Brunswick et de Lunebourg. Pendant le *grand interrè-*

gne (1), Guillaume fut du nombre des prétendants à l'Empire, et prit le titre de roi des Romains. N'ayant pu parvenir à se faire unanimement reconnaître empereur, il se retira dans ses Etats de Hollande, et périt en 1256 dans une guerre entreprise contre les Frisons.

Van-Alkemade et après lui Van-der-Chijs (2) attribuent à ce prince un esterlin qui présente une analogie remarquable avec une autre pièce au lion, offrant le même revers et que nous avons assignée à Jean II d'Avesnes en la décrivant sous le n° 42. On pourrait dès lors supposer que cette dernière monnaie a été émise, non par Jean II d'Avesnes, mais par son père Jean I[er] qui guerroya si longtemps contre sa mère Marguerite et qui mourut avant d'être entré en jouissance du comté de Hainaut. On s'expliquerait ainsi une similitude dans les types adoptés, d'une part par Guillaume, et de l'autre par son beau frère Jean I[er] d'Avesnes, époux d'Alix, fille de Florent IV (3).

---

(1) On nomme ainsi l'espace de temps écoulé entre la mort de Conrad IV (1254) et l'élection de Rodolphe de Habsbourg (1273).

(2) Van-Alkemade, *De Munt der Graaven van Holland.* 1 vol. in-folio. Delft, 1700. — Van-der-Chijs, *Monnaies des comtes de Hollande,* 1 vol. in-4°. Harlem, 1858.

(3) Cette opinion, qui a été émise pour la première fois par M. R. Chalon, se trouve confirmée encore par deux découvertes de monnaies, faites en 1866, l'une à Bruges, l'autre à

Quoi qu'il en soit, ce curieux esterlin n'a pas encore été retrouvé en nature ; il n'est connu que par le dessin fort incomplet donné par les deux auteurs mentionnés plus haut. Nous le reproduisons tel que nous l'avons trouvé dans Van-der-Chijs.

N° 310. ⁘ ✠HO HAN.·. .·.OXE.·., écu triangulaire, mi-partie à droite au lion de Hollande, mi-partie à gauche à l'aigle de l'empire. — ℞. WIHN-NOMA-NEX-COM, croix anglaise avec une rose dans chaque canton. (Pl. XXI, *fig. 9.*)

(Van-der-Chijs, *Monn. de Hollande*, pl. II, *fig. 2.*)

HENRI VII

1308-1313.

Henri IV, comte de Luxembourg (1), régna comme empereur d'Allemagne de 1308 à 1313 sous le titre de Henri VII. Il avait épousé Marguerite, fille du

---

Hoogstraeten (Brabant), desquelles résulterait que plusieurs esterlins au lion, — attribués précédemment dans le cours de cette notice à Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut (*n° 42*), à Gui IV, comte de Saint-Pol (*n° 222*), à Jean de Flandre, évêque de Liége (*n° 118*), à Jean II, duc de Brabant (*n°s 105, 106, 107, 108, 109* et *110*), — devraient être antérieurs à 1280 et par suite appartenir à Jean Ier, comte de Hainaut, à Gui III, comte de Saint-Pol, à Jean III d'Enghien, évêque de Liége et enfin au duc de Brabant Jean Ier. (Communic. de M. de Coster, *Rev. numism. belge*, 1866, t. IV, 4e série.)

(1) *Mém. de l'Ac. de Stan., 1868,* p. 357.

duc de Brabant Jean I[er]. C'est à lui qu'il faut attribuer les divers esterlins qui suivent.

N° 311. ✠HENRICVS:DEIGRA, type edwardin. — ℞. MON-ANO-RVM-REX, type edwardin aux douze besants. (Pl. XXII, *fig. 1.*)

(SNELLING, *n° 23.*)

N° 312. ✠ HENRICVS DEIGRA, même type. La forme des E est différente ; de plus la légende n'est pas séparée au milieu par un aigle. — ℞. MON-TOR-REN-CIS (Pl. XXII, *fig. 2.*)

(ID., *n° 24*)

Le mot *TORRENCIS* laisse quelques doutes sur le siége de l'atelier monétaire de cette pièce. C'est un nom probablement altéré pour faire ressembler au *can*TOR*beri* des monnaies anglaises. Peut-être devons-nous y voir *Thorn*, ancienne ville hanséatique faisant aujourd'hui partie des Etats prussiens ; ou bien *Thoren*, petite ville voisine de Maëstricht, siége d'une abbaye de dames nobles, dont l'abbesse portait le titre de princesse et jouissait du privilége de battre monnaie ?

N° 313. HENRICVS·ROM·REX, même type ; un aigle en tête de la légende. — ℞. MON-ETA-MER-AVD, croix anglaise munie de quatre aiglons au lieu des douze globules. (Pl. XXII, *fig. 3.*)

(*Numism. chronicle*, 1862, n° VII, 2[e] série, et *Rev. num. belge*, 1862, p. 512.)

Cette pièce sort de l'atelier de *Méraude*. Déjà nous avons indiqué l'importance de cet hôtel monétaire sous les comtes de Namur et les comtes de Luxembourg (1). Nous ajouterons encore qu'en 1298, le 15 août, Henri de Luxembourg y établit quatre-vingts ouvriers *nouveaux* et vingt-deux monnayeurs, en leur accordant divers priviléges que Philippe-le-Bon renouvela le 14 février 1448, bien que depuis longtemps l'atelier de Poilvache fût fermé. Les descendants de ces monnayeurs y existaient encore sous Philippe II qui, en 1589, abolit entièrement leurs priviléges.

LOUIS DE BAVIÈRE

1314-1347.

Louis V, dit *de Bavière*, fut appelé à l'empire en 1314 par une fraction des électeurs, tandis que l'autre nommait Frédéric-le-Bel. Après avoir défait son compétiteur à Muhldorf, Louis se fit couronner par l'antipape Nicolas V dont il avait favorisé l'élection. Comme son prédécesseur, Louis de Bavière frappa des esterlins au type edwardin ; nous en reproduisons ici plusieurs variétés.

N° 314. ✠LVDOVICVS·ROM·IMPER, tête couronnée de face ; un aigle en tête de la légende ; les

---

(1) *Mém. de l'Académie de Stanislas*, 1867, page 365 et 1868, p. 355.

lettres M et P sont liées ensemble. — ℞. MON-ETA-HAVE-NSIS, type ordinaire des esterlins, un aigle remplace les trois besants dans le 2e canton.

(Pl. XXII, *fig. 4.*)

Ma collection.

(Snelling, pl. III, *fig. 19.* — Joachin, *Groschen Cabinet*, pl. VIII, *fig. 91.* — Lelewel, pl. XVIII, *n° 12.* — Cappe, *Monn. des Rois*, etc., t. I, *n° 786.*)

N° 315. Variété avec IMPERA; M et P liés ensemble.

(Cappe, *Monn. des Rois*, etc., *n° 785.* — Goetz, *Kaiser Münzen*, *n° 557.*)

N° 316. Variété avec IMPE; une croix occupe la tête de la légende. — ℞. MON-ETA-HAV-ESIS, les cantons de la croix sont vides.

(J. Hartzheim, *Monn. de Cologne*, pl. I, *fig. VI.*)

N° 317. Variété du n° 314 offrant la légende ✠ LVDOVICVS:ROM:REX. — ℞. Même revers que le n° 314, avec NON au lieu de MON. (Pl. XXII, *fig. 5.*)

(Snelling, pl. III, *fig. 18.* — Cappe, *Monn. des Rois*, etc., t. I, *n° 777.*)

N° 318. Variété de la précédente avec un seul point après ROM. — ℞. Un M dans MONETA.

(Cappe, *Monn. des Rois*, etc., *n° 778.* — Goetz, *Kaiser Münzen*, *n° 556.*)

N° 319. Variété de la précédente avec des an-

neaux au lieu de points, entre les mots de la légende.

(CAPPE, *Monn. des Rois*, etc., n° 779.)

N° 320. Variété dans laquelle les trois points manquent après ROM.

(ID., *id.*, n° 780.)

Toutes ces pièces ont été fabriquées à Aix-la-Chapelle, dont le nom latin est *Aquis Granum* ou *Aquæ Grani*. Cette cité, l'une des plus importantes des bords du Rhin, a été fondée, selon la tradition, par le romain *Granus*, sous Adrien. Charlemagne l'augmenta et en fit sa résidence habituelle, ainsi que la capitale de son empire (*Regia sedes*). On lui attribue, pendant une partie de chasse, la découverte de sources thermales dans les environs de la ville; près de là, il fit bâtir une chapelle d'où le nom d'Aix (pour *Aquæ*) la-Chapelle. Pendant tout le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1792, cette ville demeura libre et impériale. Prise par les Français, elle fut sous Napoléon Ier le chef-lieu du département de la Roër. Depuis 1814, elle appartient à la Prusse.

CHARLES IV

1347-1378

Charles, fils de Jean de Luxembourg et petit-fils de l'Empereur Henri VII, avait, du vivant de Louis de Bavière, déjà cherché à monter sur le trône

impérial en se créant un parti parmi les électeurs. Ses intrigues et ses luttes n'eurent de résultats qu'à la mort de Louis, époque à laquelle surgirent de nouveaux prétendants à la couronne. Les électeurs fatigués de ces agitations continuelles, reportèrent leurs voix sur Charles qui se fit couronner à Aix-la-Chapelle en 1347. C'est à lui que l'on doit la fameuse bulle d'or, dite de Charles IV. Il mourut à Prague en 1378. Il reste plusieurs esterlins qui peuvent être attribués à ce prince, l'un d'eux seulement est marqué de son nom.

Nº 321. ✱KAROLVS·ROM·IMPR, type edwardin, aigle en tête de la légende. — ℞. MON-ETA-AQVE-NSIS, un aigle remplace les trois besants du deuxième canton. (Pl. XXII, *fig. 6.*)

(Grote, *Blätter für Münzkunde*, t. I, pl. XX, *nº 258.*)

Nº 322. ✱AQVIS : GRANI : CAPVT : IMPI, type edwardin. — ℞. VRBS-AQVE-RECA-LECIS, type précédent. (Pl. XXII, *fig. 7.*)

(Cappe, *Monn. des Rois*, etc., *nº 789.*)

Nº 323. Variété avec CAPT, au lieu de CAPVT.

(Id., *id.*, *nº 788.*)

Nº 324. Variété dans laquelle les trois points manquent entre GRANI et CAPVT.

(Id., *id.*, *nº 787*).

N° 325. Variété avec un seul point entre chacun des trois derniers mots.

(Cappe, *Monn. des rois*, pl. XII, t. I, *fig. 192.*)

N° 326. Double esterlin au même type; tous les mots sont séparés par deux points.

(Pl. XXII, *fig. 8.*)

(Id., *id.*, *id.*, *fig. 191.*)

Ces dernières monnaies frappées à Aix-la-Chapelle ne sont pas signées d'un nom de prince. Cappe les attribue à Louis de Bavière; leur facture sensiblement plus moderne nous empêche de partager cette opinion et nous engage à les ranger à la suite des esterlins de Charles IV.

II.

ARCHEVÊCHÉ DE TRÈVES (1).

Trèves, ancienne capitale des Gaules sous les Romains, possédait déjà à cette époque un atelier monétaire important. Après avoir successivement fait partie du royaume d'Austrasie sous Lothaire Ier, du royaume de Lotharingie sous Lothaire II, du royaume de Germanie vers 870, Trèves devint ville impériale et passa, en 1585, sous la domination de l'archevêque-électeur de Trèves qui jouissait du droit d'y battre monnaie en son nom. Souvent prise et occupée par les Français, cette ville fut désignée en 1794 pour être le chef-lieu du département de la Sarre, puis en 1814 elle passa sous la domination de la Prusse.

D'après l'histoire diplomatique du pays de Trèves, il est établi que le 19 septembre de l'an 902, Louis, dernier empereur de la race de Charlemagne, accorda le droit de monnaie et tous les autres droits

(1) Bohl, *Die Trierischen Münzen* (*Monnaies de Trèves*), 1 vol. in-8°. Coblentz, 1re édit. 1823.—Suppl. Hanovre, 1837. —2e édit. 1847.—Additions à Bohl dans les *Travaux de la Société des Utiles Recherches à Trèves*, in-4°, de 1856 à 1868.

du comté de Trèves aux évêques métropolitains de cette église (1).

Vers la fin du XIII° siècle, et pendant toute la durée du XIV°, la monnaie archiépiscopale de Trèves offre quelque analogie avec les esterlins si en vogue à cette époque. On y voit représentée, tantôt une tête de face avec une touffe de cheveux de chaque côté et coiffée d'une mitre; tantôt la croix anglaise cantonnée de globules disposés trois par trois dans plusieurs cantons, quelquefois dans tous. En général, l'un des côtés de la pièce offre toujours des différences qui empêchent toute confusion avec les monnaies edwardines proprement dites.

Les ateliers monétaires des archevêques de Trèves sont : *Trèves, Coblentz* et *Wesel.*

TRÈVES. — Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous venons de dire sur cette localité. Son nom est représenté sur les monnaies par *Moneta* (*mone* ou *moeta*) *Trev, Treve, Treven, Trevein, Trevens, Treen, Trever, Trevere, Treveren, Trvren, Treverens.*

COBLENTZ. — Cette ville, *Confluentes* des Anciens, tire son nom de sa position même au confluent du Rhin et de la Moselle. Après avoir été une des

---

(1) Les archevêques de Trèves avaient un écu *écartelé d'argent à une croix de gueules,* auquel ils joignaient souvent les armes de leur famille.

résidences des empereurs carlovingiens, Coblentz devint plus tard celle des électeurs de Trèves. On sait quel fut le rôle de cette ville dans les premiers temps de la Révolution. Prise par les Français en 1794, elle fut abandonnée à la Prusse lors de la chute de l'Empire; elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un des gouvernements des provinces rhénanes.

Coblentz se trouve indiquée sur les monnaies par les mots *moneta Con, Coen, Cove, Cun, Cuin, Conf, Conflu, Confluen, Confluenc, Conflunec.*

WEZEL. — Petite ville de l'électorat de Trèves au sud de Coblentz, désignée aujourd'hui sous le nom d'*Oberwesel.* Elle est représentée par *moneta Vs, Vesil, Vesseil, Wesal* (pour *Vesaliensis*).

Une autre ville du nom de Wesel, autrefois ville impériale, était située dans le cercle de Westphalie, au duché de Clèves, sur le Rhin à l'embouchure de la Lippe.

BAUDOIN DE LUXEMBOURG

1309-1354.

Baudoin était frère du duc de Luxembourg Henri IV. Sous ce prélat le titre d'*Archiepiscopus*, longtemps délaissé, reparaît sur les monnaies tréviroises; les clefs croisées ou adossées, marques de l'apôtre saint Pierre, patron de la cité, sont également rétablies. Quelquefois le revers offre la croix d'Edouard, cantonnée de triples globules, ou bien

les clefs coupent la légende de façon à provoquer à la croix anglaise. Baudoin eut fréquemment à administrer le comté de Luxembourg pendant les absences de son neveu Jean l'Aveugle; peut-être est-ce à l'influence luxembourgeoise que l'on doit attribuer l'imitation des pièces edwardines par l'archevêque de Trèves.

N° 327. ✠ BALDV:ARCH:TVEN, tête de face à la chevelure ondoyante coiffée d'une barrette. — ℞. COF-LVE-NMO-ETA, (*Moneta Confluentia*), grande croix pattée coupant la légende, cantonnée de trois besants au 2ᵉ et au 3ᵉ canton, d'un B au 1ᵉʳ et d'un T gothique au 4ᵉ (*Balduinus Trevirensis*).
(Pl. XXIII, *fig. 1.*)

(Bohl, *Die Trierischen Münzen*, pl. II, *fig. 5.*)

N° 328. Variété ✠ BALDV:ARCHIES TREV. — ℞. MON-OFN-VEN-CIE, croix cantonnée de la même manière, mais au 3ᵉ canton le T est remplacé par une mitre.

Collection de M. Laessoe à Copenhague.

N° 329. BALDV'ARCHIEPS, tête de face mitrée. — ℞. TR-EV-ER-IS, clefs croisées coupant la légende. (Pl. XXIII, *fig. 2.*)

(Bohl, *Die Trièsrichen Münzen*, pl. II, *fig. 8.*)

Cette pièce est d'un diamètre notablement plus petit que celui des esterlins ordinaires.

N° 330. +BALDWINVS+, type à la tête de face mitrée ; une petite croix commence la légende, une autre la termine et elles semblent accompagner la mitre de chaque côté. — ℞. ✠ ARCHIEPS+TREVER, clefs croisées dans le champ.

(Pl. XXIII, *fig*. 3.)

Ma collection.

(Joachim, *Groschen Cabinet*, t. IV, pl. X, *fig*. 85.)

N° 331. Variété dans laquelle les croix qui accostent la mitre sont remplacées par trois points (.·.). — ℞. Même type avec ✠MONETA : TREVER.

(Id., *id.*, *id.*, *fig*. 84.)

BOEMOND DE SAARBRUCK

1354-1362.

Nous ne connaissons pas de véritables esterlins frappés par ce prélat. Nous ne mentionnerons de lui qu'un denier tout à fait analogue à ceux de Baudoin.

N° 332. +BOEMVNDVS+, tête de face mitrée et bouclée. — ℞. Type et légende du n° 330.

(Pl. XXIII, *fig*. 4.)

Ma collection.

(Joachim, *Groschen Cabinet*, t. IV, pl. X, *n*° *88* et Bohl, pl. II, *fig*. 3.)

CONON DE FALKENSTEIN

1362-1388.

Conon de Falkenstein (Cuno ou Cono) était coadjuteur de l'archevêque Boëmond en 1361. Devenu

son successeur en 1362, il fut choisi en 1367 comme coadjuteur de l'archevêque Engelbert de Cologne, après la mort duquel il administra l'archevêché de Cologne en qualité de vicaire jusqu'en 1371. Il mourut en 1388; mais déjà il avait choisi pour successeur son neveu Werner de Falkenstein (1).

Mader cite deux pièces, l'une de Conon, l'autre de Werner, au type de celles de Boëmond et de Baudoin.

N° 333. ✠ CONO:DEI·GRA, tête mitrée et bouclée. — ℞. ARCHIEPVS:TREVEN, clefs croisées dans le champ, avec un point entre, à la partie supérieure.

(MADER, *Kritische Beghäge zur Münzkunde*, t. I, *n°* 71.)

Celle de Werner que nous indiquons immédiatement pour ne plus y revenir est au même type et porte :

N° 334. ✠WERNE (écu de Falkenstein) AVE ARCH✠. — ℞. + MONETA:TREVERNS, clefs croisées.

(ID., *id.*, *n°* 75.)

Nous donnerons plus volontiers la description de quelques monnaies de Conon sur lesquelles la tête

---

(1) Les armes de la famille de Falkenstein que l'on rencontre sur les monnaies de Conon et de Werner sont *d'or au chef de gueules*.

de face mitrée a disparu et est remplacée par le buste à mi-corps de saint Pierre. Leur revers est tout à fait anglais, à la croix longue, pattée et cantonnée de besants. On en connaît un grand nombre de variétés publiées pour la plupart avec un très-grand soin, dans la *Revue de la numismatique belge* (1).

N° 335. CVNO:ARCPS-:TRCVCNS, saint Pierre assis tenant dans la main gauche la clef, dans la droite un sceptre terminé en croix. L'écu aux armes de Falkenstein partage la légende entre les deux derniers mots. — ℞. MON-ETA.C-ONFL-VCNC, croix coupant la légende, cantonnée de douze globules (voir le dessin du n° 340).

(*Rev. belge*, 1856, p. 448, *n° 20.*)

N° 336. Variété portant à la face TRCVCRCNS'.

(BOHL, *Die Trierischen Münzen*, *n° 46*, et *id.*, *n° 21.*)

N° 337. Variété avec ARCPVS-TRCVCRCNS.

(BOHL, *id.*, *n° 48.*)

N° 338. Variété; CVNOARCP-S·TRCVCRN. — ℞. CONFLVCN.

(BOHL, *id.*, *n°49* et *50;* — *id.*, *n° 22.*)

---

(1) Description d'un trésor numismatique trouvé à Echternach. (*Rev. belge*, 1856, p. 440.)

N° 339. Variété avec ARCEPS'-:TREVERENS: — ℞. CONFLVENC.

(Bohl, *Die Trierischen Münzen n° 45.*)

N° 340. Variété ; CVNOARCEPS-TREVERENS. — ℞. MON-ETAC-ONFL-VNEC (*sic*).

(Pl. XXIII, *fig. 5.*)

(Bolh, variété des n°ˢ 43 et 44. — *Rev. belge*, 1856, *n° 24.*)

N° 341. Variété avec CONFLVENT au revers.

(Hartzheim, *Monn. de Cologne*, pl. V, *fig. 71.*)

N° 342. Variété ; :CVNO:ARCE — TREVERENS. — ℞. MON-ETA:C-ONFL-VENC.

(Joachim, *Groschen Cabinet*, t. IV, pl. XI, *fig. 97.*)

N° 343. Variété ; CVNOARCEPS — TREVIRI. — ℞. Légende précédente, sauf les points qui n'existent pas ici.

(Collection de M. le colonel Meyers.)

N° 344. Variété ; CONOARCEPS—TREVEREN.— ℞. NON-ETA.C-ONFL-VENC.

(Bohl, *n° 47.* — *Rev. belge*, 1856, p. 449, *n° 25.*)

N° 345. Variété ; CVNOARCIS TREVEEN:. — ℞. MON-ETAC-ONFLVVENC, la branche supérieure de la croix ne coupe pas la légende.

(Pl. XXIII, *fig. 6.*)

(*Rev. belge*, 1856, *n° 26.*)

Un demi-esterlin au même type est décrit dans la *Rev. belge*, 1868, 5ᵉ série, t. I.

N° 346. Variété; :CONO:ARCHS-TREVEREN. — ℟. MON-ETA-TREV-ERREN.
(JOACHIM, *Grosch. Cab.*, t. IV, pl. XI, *fig.* *96* et BOHL, *n° 51*.)

N° 347. Variété; CVNOARC-EPSTREVER'. — ℟. MON-ETA-REV-ENS.

(BOHL, *n° 52*.)

N° 348. Ecu en tête de la légende CVNOARCP — S:TREVERN, même type sauf deux écussons de Falkenstein, l'un en haut de la pièce, l'autre en bas. — ℟. MON-ETA-VES-SEXU, dans le second canton de la croix, les besants sont remplacés par l'écu de Falkenstein. (Pl. XXIII, *fig. 7*.)

(*Rev. belge*, 1856, *n° 27*.)

Cette pièce sort de l'hôtel monétaire de *Wessel*. Toutes les autres ont été frappées à *Coblentz*, sauf les n°s 346 et 347 qui sont signés du nom de *Trèves*.

III.

METZ (1).

Metz, chef-lieu des *Mediomatrices*, existait déjà au temps des Romains. Au VI[e] siècle, cette ville était la capitale du royaume de Metz, qui fut plus tard royaume d'Autrasie. En 923, Henri l'Oiseleur, empereur d'Allemagne s'en rendit maître et depuis elle resta aux successeurs de ce prince en qualité de ville impériale jusqu'en 1552 époque à laquelle Henri II, roi de France, en fit la conquête. Capitale du gouvernement de Metz jusqu'à la révolution, elle devint ensuite le chef-lieu du département de la Moselle.

Les évêques de Metz étaient puissants et riches, mais leur souveraineté ne s'exerçait pas sur la ville : aussi après la prise de cette cité continuèrent-ils à se reconnaître vassaux des Empereurs jusqu'en 1633. Sous le rapport ecclésiastique, ils étaient suffragants de l'archevêque de Trèves.

Il y eut à Metz deux monnaies distinctes, celle des évêques et celle de la cité. La monnaie de Metz, dit Lelewel, fut avec son type très-indépendante ; elle

---

(1) De Saulcy, *Monnaies de la ville et de l'évêché de Metz ;* 1 vol. in-8° en 3 fascicules, Metz, 1833, 1835, 1836.

se laissa influencer moins que les autres et ne participa que très-peu au mouvement qui, au XIV[e] siècle, répandit en si grande profusion le portrait edwardin. Peut-être cependant faut-il attribuer à cette pression le changement de croix qui se manifeste à cette époque; les branches deviennent sveltes et prolongées avec certains accessoires, remplaçant, comme ailleurs, l'antique croix carlovingienne.

THIERRY DE BOPPART.
1365-1384.

Cet évêque, placé à la tête de l'église de Metz par le pape Urbain V, à la prière de l'empereur Charles IV, se trouva entraîné à de fortes dépenses, soit par les luttes qu'il eut à soutenir, soit pour l'entretien de ses nombreuses possessions; aussi à plusieurs reprises fut-il obligé d'engager diverses parties de son domaine ou de ses priviléges.

Comme exemple du monnayage de ce prélat, nous citerons la pièce suivante :

N° 349. TDE.'——EPS.'ME.', buste à mi-corps de l'évêque vu de face, décoré des ornements pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite ; la légende est coupée par le dessin. — ℟. MON-ETA-MET-ENS.', grande croix pattée, traversant la légende.

(Pl. XXIII, *fig.* 8.)

Ma collection.

(De Saulcy, *Monn. des év. de Metz*, 1[re] partie, p. 71.)

Cette monnaie correspond par le poids à celui des esterlins, 1 gr. 10 environ; elle équivalait comme lui à quatre deniers ou au quart du gros, *grand denier messin*, dont le poids était un peu plus faible que celui du gros tournois.

CITÉ DE METZ.

Thierry de Boppart engagea en 1376 à la cité de Metz le coin épiscopal pour se procurer de l'argent. Aussi, à partir de ce prélat, le monnayage municipal prit-il une plus grande extension (1). Voici une pièce à la croix edwardine qui pourrait peut-être remonter à cette époque.

N° 350. S·STEPH·——PROT·M·, saint Etienne à genoux vers la gauche, la tête et les pieds coupant la légende. — ℟.MON-ETA-MET-ENS, croix pattée, traversant la légende et cantonnée de quatre étoiles.

(Pl. XXIII, *fig. 9.*)

Ma collection.

Les variétés de cette monnaie ont été reproduites à l'infini pendant le XV° et le XVI° siècle. Nous renvoyons pour leur description à l'ouvrage de M. de Saulcy.

(1) De Saulcy, *Monnaies de la cité de Metz*, p. 25 et *Monnaies des év. de Metz*, 1re partie, p. 65.

Les armes de la ville étaient et sont encore *parti sable et argent*.

IV.

STRASBOURG (1).

Strasbourg (*Argentoratum*) a une origine que l'on attribue à Drusus, frère de Tibère. Cette ville ne prit son nom moderne qu'au VIe siècle. Occupée à diverses époques par les Allemands et les Francs, elle devint, après quelques révolutions, ville impériale en 1205, titre qu'elle conserva jusqu'en 1681, date de sa conquête par Louis XIV. Etablie capitale de la province d'Alsace, Strasbourg conserva, jusqu'à la fin du siècle dernier, un grand nombre de franchises municipales, entre autres son atelier monétaire. Depuis qu'elle n'est plus qu'un simple chef-lieu de département (celui du Bas-Rhin), on y a encore frappé monnaie par intervalle, entre autres des pièces de billon sous Louis XVIII et sous Napoléon III. Comme à Metz, il y eut à Strasbourg deux fabrications monétaires différentes : le monnayage épiscopal et le monnayage municipal. Sur aucun nous ne retrouvons d'une manière nette l'empreinte edwardine. La seule pièce qui semblerait se rapprocher le plus de ce type est un petit denier

(1) De Berstett, *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses* (Monnaies d'Alsace), 1 vol. in-4°. Fribourg, 1840-1844.

municipal muni d'un côté de la croix longue et de l'autre d'une grande fleur de lis remplaçant la tête à cheveux bouclés d'Edouard.

N° 351. ✠ GLORIA IN EXCELSIS.DO, fleur de lis renfermée dans un contour quadrilobé ; légende entre deux grènetis. — ℟. MON - ETA - ARG - ENT, grande croix coupant la légende.

(Pl. XXIII, *fig. 10.*)

Ma collection.

Ce type municipal s'immobilisa pendant de longues années et présenta de nombreuses variétés que nous nous dispensons de reproduire ici. Il ne disparut que sous Louis XV, époque à laquelle la tête du roi enfant remplaça le lis strasbourgeois.

V.

ARCHEVÊCHÉ DE COLOGNE (1).

La ville de Cologne doit sa fondation aux Ubiens, *Ubii*, peuples germains des bords du Rhin qui y établirent leur capitale, *Oppidum Ubiorum*. Agrandie plus tard par l'empereur Claude, à l'instigation de sa femme Agrippine qui y était née, elle prit le nom de *Colonia Agrippina*, d'où est venu celui de Cologne. Dès l'an 314, elle fut le siége d'un évêché que le pape Etienne III érigea en métropole vers 743. L'empereur Othon-le-Grand, en 957, déclara Cologne ville libre et impériale; elle occupa un rang considérable dans la Ligue hanséatique et fit un grand commerce avec le Nord. Son archevêque portait le titre de *Grand-Electeur* et avait pour suffragants les évêques de Munster, d'Osnabruck et de Liége. Prise en 1795 par les Français, Cologne devint de 1801 à 1814 le siége d'une simple sous-préfecture du département de la Roër. Depuis 1814, cette ville ainsi que le territoire qui en dépendait, appartiennent à la Prusse.

---

(1) Cappe, *Beschreibung der Coelnischen Münzen des Mittelalters* (*Monnaies de Cologne au moyen age*)*;* 1 vol. in-8°, Dresde, 1853.

Les archevêques de Cologne jouirent pendant longtemps au moyen-âge du droit de frapper monnaie. La puissance de ces prélats était assez bien établie pour que les espèces sorties de leurs ateliers, pussent avoir cours au loin sans être obligées d'emprunter un pavillon étranger. Toutefois, ils subirent comme leurs voisins, au XIII[e] et au XIV[e] siècles, l'influence de la mode anglaise ainsi que nous pouvons en juger par quelques-unes de leurs monnaies (1).

HENRI DE MOLENARCK

1225-1238.

La première pièce que nous ayons à enregistrer est au type anglais de Henri II modifié ; on peut l'attribuer à l'archevêque Henri I[er] de la maison des seigneurs de Molenarck, au pays de Juliers. Ce prélat, sacré en 1226, mourut en 1238.

N° 352. ✠HE..... SANCTEPX, tête nue de face et nimbée de l'apôtre saint Paul. — ℞. CN.....-COL-VNIO, croix brève à doubles bandes, cantonnée de quatre étoiles ; une par canton.

(Pl. XXIV, *fig. 1.*)

(GROTE, *Blaetter für Münzkunde*, t. I[er], pl. IV, *n° 68.*)

N° 353. Variété au même type : •HENRICVS

---

(1) L'archevêché de Cologne portait : *d'argent à la croix de sable.*

ANCIENSIS. — ℞. HEREVOR+TECIVITo, O et R liés ensemble. (Pl. XXIV, *fig. 2.*)

Collection de M. Dannemberg.

Grote, en donnant la description de cette pièce, l'indiquait comme ayant été frappée à *Eresberg* ou *Masberg* (aujourd'hui *Stadsberg*), petite localité de Westphalie qui appartenait autrefois aux archevêques de Cologne et dont l'église sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, justifiait la nature de l'empreinte de face. La légende sur l'exemplaire de M. Dannemberg beaucoup mieux conservé, permet de lire au revers : *Herevorte* ou *Herford*, ville du comté de Ravensberg et siége d'une abbaye qui avait pour protecteur l'archevêque de Cologne.

HENRI DE VIRNENBOURG

1304-1332.

Henri de Virnenbourg, archidiacre de Cologne, eut pour compétiteurs, Renaud de Westerbourg, archidiacre de Bonn, et Guillaume de Juliers, chanoine de Cologne et archidiacre de Saint-Servais de Maëstricht. Son élection fut confirmée par le pape Clément V. Ce fut lui qui consacra Henri de Luxembourg roi des Romains (VII[e] du nom) dans la basilique d'Aix-la-Chapelle. Il règne quelque incertitude sur la date de sa mort qui arriva au commencement de l'an 1332. C'est à ce prélat que nous devons attribuer les esterlins qui suivent, postérieurs de près d'un siècle aux deux que nous

venons de décrire et modelés en grande partie d'un côté sur les pièces irlandaises, de l'autre sur les monnaies écossaises de l'époque.

N° 354. HENRIC-.ACHIE-PESCON, tête de face mitrée, cheveux bouclés, le tout renfermé dans un triangle à la façon des esterlins d'Edouard frappés en Irlande ; les coins supérieurs du triangle sont munis de trois globules de chaque côté.— ℞. MON-ETA-BVN-ENS, croix anglaise traversant la légende, garnie d'une étoile à six pointes dans chaque canton selon le type adopté en Ecosse par Alexandre, Jean et Robert. (Pl. XXIV, *fig. 3.*)

(Cappe, *Monn. de Cologne*, pl. XIII, *fig. 209.*)

N° 355. Variété avec la légende : HENR—ACHIE—PESCO.

(Id., *id.*, p. 175.)

N° 356. Variété : HENRIC—ACHIE—PEHN'CI.

(Id., *id.*, id.)

N° 357. Variété sans globules dans l'intérieur du triangle.

(Id., *id.*, id.)

N° 358. HENRIC—ACHIE—PESCOP. — ℞. MON-ETA-BON-ENA, type du n° 354.

(Pl. XXIV, *fig. 4.*)

Ma collection.

Ces pièces ont été frappées à Bonn (*Bona* ou *Bonna*), ville aussi appelée autrefois *Autel des Ubiens*

et qui dépendait des électeurs de Cologne (1). Là surtout était le principal atelier monétaire de ces puissants prélats ; la ville de Cologne prétendant être uniquement ville libre et impériale.

VALÉRAN DE JULIERS.

1332-1349.

Walram ou Valéran, fils de Gérard VI, comte de Juliers, fut élu archevêque de Cologne en 1332 et confirmé dans son élection par le pape Jean XXII. Il sacra et couronna à Bonn, en 1346, l'empereur Charles IV. Le règne de ce prélat fut fort agité ; souvent en guerre avec ses voisins, presque toujours vaincu, délaissé de ses parents et de ses alliés, criblé de dettes, il se retira en France où il vécut dans l'obscurité jusqu'à sa mort arrivée en 1349.

---

(1) Les archevêques de Cologne choisirent longtemps cette ville pour résidence ordinaire. Dans la suite ils en firent plutôt un lieu de distraction où ils venaient se reposer des fatigues de leur charge. Ainsi, vers 1760, nous trouvons l'aïeul et le père de Beethoven, Louis et Jean, établis à Bonn et attachés comme chanteurs à la chapelle de l'archevêque-électeur de Cologne. Maximilien Frédéric, comte de Kœnigseck-Rothenfels, avait la passion de la musique, même celle du théâtre et de la chorégraphie, à tel point qu'il avait organisé à Bonn un théâtre où figuraient sans scrupule les chanteurs de sa chapelle, notamment le célèbre Louis Beethoven qui excellait, dit-on, dans le *Déserteur de Monsigny**.

* Ernouf, *Notice sur Beethoven* (*Revue contemporaine*, décembre 1864).

Nous ne citerons qu'une pièce, au type esterlin, susceptible d'être attribuée à Valéran.

N° 359. ✠WALRAN·ARCHIEPCS:COLOE, buste du prélat de face, la tête mitrée. — ℟. MON-ETA-BVN-ENS, croix longue cantonnée d'étoiles, une par canton. (Pl. XXXV, *fig. 1.*)

(Wuerst, *Monn. de Bonn, n° 24.*)

FRÉDÉRIC DE SAARWERDEN.

1370-1414.

Ce prélat était fils de Henri comte de Saarwerden et neveu, par sa mère, de Conon de Falkenstein archevêque de Trèves. Il étudia en Italie avant d'entrer dans les ordres sacrés. De retour à Cologne, il fut nommé chanoine de l'église cathédrale, puis à la vacance du siége, le chapitre l'élut archevêque en 1370. Il fut sacré à Rome par le pape Urbain V lui-même. Après un épiscopat de plus de quarante ans, Frédéric mourut à Bonn le 9 avril 1414 et fut inhumé dans la cathédrale de Cologne.

En 1372, Frédéric conclut un traité monétaire avec l'archevêque de Trèves, Conon de Falkenstein. En 1386, il signa de même un accord pour dix ans, avec les quatre princes électeurs du Rhin et en 1391, ce pacte fut renouvelé avec quelques additions. D'autres conventions analogues furent faites au mois de septembre 1399 et au mois d'août 1409. La dernière eut lieu entre les trois archevêques de

Cologne, de Mayence et de Trèves. Dans l'un de ces traités, il est question de pièces frappées à l'imitation des esterlins d'Edouard III. Plusieurs de ces monnaies sont littéralement copiées sur celles de Conon.

N° 360. FRIDERIC:AR•EPISCONONI, buste de saint Pierre, tenant dans la main gauche une clef, dans la main droite un sceptre terminé en croix; au-dessous, aigle dans un écu divisant la légende(1). — ℟. MON-ETHT-VICI-ENSIS, croix anglaise cantonnée de douze besants. (Pl. XXIV, *fig. 5.*)

(CAPPE, *Monn. de Cologne*, pl. XIII, *fig. 221.*)

Le mot *TUICIENSIS* indique que cette pièce a été frappée à *Deutz, Duytz* ou *Tuytz*, ville en face de Cologne, de l'autre côté du Rhin, où les électeurs avaient un atelier monétaire et étaient souverains incontestés. Aujourd'hui Deutz communique par un pont avec Cologne et peut en être considéré comme un des faubourgs.

N° 361. Variété de la même pièce portant CONON.

(*Rev. belge*, 1856, p. 455, *n° 43.*)

N° 362. Variété avec CON.

(*Id.* id., *n° 44.*)

(1) La famille de Saarwerden portait *un aigle à deux têtes d'argent sur un champ de sable.*

N° 363. Variété FRIDRICVS ARCEPS COL. — ℞. L'S de la fin de la légende est supprimé.

(*Rev. belge*, 1856, p. 455, *n° 45*.)

N° 364. ..... ✱ AGRIPCOLONVS, même type. — ℞. MON-ETA-VICTC-NSIS, type aux douze besants.

(HARTZHEIM, *Monn. de Cologne*, pl.V, *fig. VI*.)

Bien que les lettres du revers soient groupées un peu différemment, cette pièce doit être considérée comme une variété des précédentes, frappée dans la même localité.

N° 365. FRIDERICVS ARCHI COL, buste mitré avec une clef d'un côté, une croix de l'autre. — ℞. MON-ETA-TRIC-ENSIS, type esterlin.

(ID., *id.*, pl. V, *fig IX*.)

Le dessin indiqué par Hartzheim, que nous ne reproduisons pas ici, est fautif. L'auteur le dit lui-même dans son texte, page 176; c'est donc encore *TUICIENSIS* et non *TRICENSIS* qu'il faut lire (1).

N° 366. FRIDERIC ARCPS COLN, saint Pierre à mi-corps; au bas l'écu aux armes de Saarwerden. — ℞. MON-ETAS-VNNE-NSIS (*Bonn*), croix anglaise cantonnée de douze globules.

(*Rev. belge*, 1856, p. 455, *n° 46*.)

(1) Noni nummi effigies est Petrus, galeâ textus et radiato cyclo ornatus; collo nudo, veste ampliore, dextra hastam cruce præfixa, læva clavem habet. Aversi figura et inscriptio eadem quæ sexti.

N° 367. Variété avec ɑoɴoɴ.

(Cappe, *Monn. de Cologne*, p. 220.)

N° 368. ꜰʀɪᴅɪʀɪᴄʜʀ—ᴄᴏʟɪʀᴄᴏɴᴄᴏɴ, type du n° 360 ; seulement au lieu d'un aigle, l'écu qui se trouve au bas, au milieu de la légende, porte les armes de Falkenstein. — ℞. ᴍᴏɴ-ᴄᴛʜᴄ-ᴏɴꜰɴ-ᴠɴᴄᴄ (*Coblentz*), type esterlin.

(Pl. XXIV, *fig. 6.*)

(Hartzheim, *Monn. de Cologne*, pl. V, *fig. XII.*)

Cette pièce a probablement été frappée à la suite des conventions dont nous avons parlé plus haut, car l'atelier indiqué au revers appartenait aux archevêques de Trèves. En outre, pour rendre l'imitation plus complète, Frédéric aurait substitué à ses propres armes l'écu de son oncle.

N° 369. +ᴅɪᴅᴇʀɪᴄ'ᴅ'ɴᴏɪ..... ɪ+, tête de face mitrée au type des monnaies de Trèves de Baudoin et de Boemond ; la mitre est accostée de chaque côté par une petite croisette. — ℞. ✠ᴍᴏɴᴇᴛʜ:ᴡɪʀ-ʀᴇɴʀɪ, clefs croisées dans le champ avec un point au-dessus entre les extrémités.

(Grote, *Münzstudien*, n° VI, pl. XXXVI, *fig. 11.*)

Cette pièce est une copie évidente des monnaies de Trèves. Comme nous ne trouvons aucun prélat de cette ville dont le nom se rapporte à la légende de face, il s'en suit qu'elle peut être attribuée soit à Frédéric de Saarwerden, soit à Thierry de Moers, archevêque de Cologne (1414-1463). Elle aurait été

frappée à *Wessel* (*Wessaliensis* et par corruption *Wissensis*), en vertu de l'accord monétaire déjà mentionné et passé entre les trois archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves.

BONN. — Outre les monnaies frappées à Bonn par les archevêques de Cologne, nous devons encore signaler quelques pièces fabriquées dans cette ville par le duc de Brabant, Jean Ier, après la bataille de Woeringen, en 1288, à la suite de laquelle l'archevêque de Cologne, Sigfred de Westerburg fut fait prisonnier et eut son territoire occupé. Un produit de ce curieux monnayage a été déjà décrit plus haut sous le n° 161 et attribué, avec Van-der-Chijs, à la seigneurie de Bunde; nous nous empressons de rectifier et de compléter cette attribution.

N° 370. DVX LIMB VBOXE, écu aux deux lions de Brabant et de Limbourg. — ℞. MON-ETA-BVN-NEN, grande croix cantonnée de quatre roses.

(Pl. XXIV, *fig.* 7.)

(Biblioth. royale de Bruxelles. — Collect. de M. de JONGHE, à Bruxelles.)

N° 371. Même type, la légende de face se termine par OE au lieu de OXE. Des trèfles remplacent les roses dans les cantons du revers.

(ID.)

N° 372. MONE BVN ENSIS, écu aux deux lions. — ℞. DVX-·BRA-BAN-DIE:, croix cantonnée de trèfles. (Pl. XXIV, *fig.* 8.)

(ID.).

N° 373. Même type et même légende au droit. — ℞. CIVI-TAS-BVN-ENS, grande croix cantonnée de roses. (Pl. XXIV, *fig. 9.*)

(Bibliothèque royale de Bruxelles.)

N° 374. Variété de la même pièce ayant la croix du revers cantonnée de trèfles au lieu de roses.

(Collection de M. de JONGHE).

Une autre pièce décrite antérieurement (n° 158), comme monnaie de *Rummen*, doit être restituée à *Bonn*, et considérée comme le résultat d'une convention passée entre Jean Ier et son fidèle allié Arnould VIII de Looz qui aurait partagé avec le victorieux duc de Brabant les bénéfices du monnayage temporaire de Bonn. Un exemplaire de cette précieuse monnaie se trouve dans le cabinet de la maison d'Arenberg et porte distinctement *MONE. BUNENSIS* au lieu de *RUMENSIS* (1). L'existence d'une convention monétaire établie entre Jean Ier et Arnould VIII pourrait peut-être nous permettre de reporter au premier de ces princes, une autre monnaie frappée aux armes de Brabant et de Looz et rangée, sous le n° 110, à la suite des esterlins de Jean II.

---

(1) *Revue belge*, t. IV, 4e série, 1866. p. 436, — WUERST, *die Münzen und Medaillen Bonn's*; 1 vol. in-4°, avec 2 pl. Bonn, 1868.

VI.

ÉVÊCHÉ D'OSNABRUCK.

Osnabruck, ville du cercle de Westphalie, doit son origine à Witikind qui y bâtit un château fort dont il fit sa résidence habituelle. Charlemagne s'étant emparé de cette forteresse donna de l'extension à la ville et y fonda, en 776, un évêché qui conserva longtemps son indépendance tout en faisant partie de l'Empire germanique (1).

Au commencement de ce siècle, les Français se rendirent maîtres d'Osnabruck, qu'ils conservèrent jusqu'aux traités de 1815, comme chef-lieu du département de l'Ems-Supérieur. Attribuée à cette époque au royaume de Hanovre, cette ville et ses dépendances furent annexées à la Prusse à la suite de la campagne de 1866.

Les monnaies d'Osnabruck ont été décrites incomplétement par Cappe. Grote a fait connaître depuis de nombreuses variétés dont plusieurs sont reproduites ici. Les unes sont dues à Othon qui gouverna l'évêché en qualité de prévôt pendant un

---

(1) Les armes de l'évêché d'Osnabrück étaient : *d'argent une roue de gueules formée de six rayons.*

an (1226-1227), les autres à l'évêque Conrad de Weltberg (1227-1238).

OTHON
1226-1227.

Les monnaies de ce prélat, au type incomplet des esterlins de Henri, sont une imitation servile de celle que nous décrirons plus loin (n° 385) sous le nom de Louis de Holte, évêque de Munster. Othon ici ne paraît qu'avec le titre d'administrateur ou de prévôt (*præpositus*).

N° 375. .... ᴄᴏᴘ... (*episcopus*), évêque assis, avec crosse à droite et l'évangile à gauche. — ℟. ✠(*M*)ONETA OTO, croix brève à doubles bandes, cantonnée de seize points croisettés.

(Pl. XXIV, *fig. 10.*)

(Grote, *Munzstudien*, t. IV, pl. I, *fig. 12.*)

N° 376. ✠ᴏᴅv (*DOLF*) ᴅᴇᴘ... type précédent. — ℟. OTTO PRAEPOSIT', même type.

(Pl. XXIV, *fig. 11.*)

Musée de Munster ; collect. de M. Heye, architecte à Nienburg.

N° 377. Variété avec : ℟. ✠ MONETA OT PR.

Mêmes cabinets.

N° 378. Variété avec : ℟. MONETA PRAEPO.

Mêmes cabinets.

Grote pense que l'attribution de la pièce qu'il décrit est douteuse ; il n'explique pas non plus à quel

titre l'évêque Louis de Munster y figure. Je crois tout simplement qu'Othon a voulu se couvrir d'un pavillon voisin pour faciliter la circulation d'un numéraire qu'il ne se croyait pas suffisamment autorisé à émettre.

CONRAD DE WELTBERG
1227-1238.

Les pièces de Conrad sont au type de la tête.

N° 379. SANCT' PET...S, figure de face, barbue, avec des besants sur le front en guise de couronne, une clef à gauche, attribut de saint Pierre. — ℟. CONRADVS EPC, double croix intérieure avec quatre points dans chaque canton.

(Pl. XXIV, *fig. 12.*)

(CAPPE, *Monn. de Munster*, *Osnabruck*, etc., pl.VIII, *fig. 52*, et *Numism. chron.*, t. VIII, p. 1.)

La cathédrale d'Osnabruck a été érigée par Charlemagne sous le vocable de saint Pierre, ce qui rend compte de l'effigie de ce saint sur les monnaies.

N° 380. Autre pièce avec EP, au lieu de EPC ; les points sont croisettés dans chaque canton.

(GROTE, *Münzstudien*, t. IV, pl. Ire, *fig. 14.*)

N° 381. Obole semblable avec EPC.

(ID., *id.*, pl. II, *fig. 15.*)

N° 382. .....ONRADVS..... tête de saint nimbée.

— ℟. ✠WX (*DEN*) BRVGGX, croix à doubles bandes, munie d'une étoile dans chaque canton.

(Pl. XXIV, *fig. 13.*)

Musée de Munster.

Wiedenbruck est une petite ville au bord de l'Embs que les évêques d'Osnabruck obtinrent de l'ancien burgraviat de Stromberg. Là, était établi un atelier dans lequel le monnayage s'est continué jusqu'à une époque peu éloignée de nous.

VII.

ÉVÊCHÉ DE MUNSTER.

La ville de Munster (*Monasterium*) tire son nom d'un couvent dont la fondation remonte à l'établissement du christianisme dans ces contrées. Autour du monastère on bâtit une ville qui, au moyen âge, fut cité impériale et siége d'un évêché du cercle de Westphalie, suffragant de l'archevêché de Cologne. Sous le premier empire, la ville et son territoire réunis quelque temps à la France formèrent le département de la Lippe. En 1815, cette province fut presque complétement cédée à la Prusse, qui, après en avoir acquis depuis l'entière possession constitua ainsi la régence de Munster (1).

Les pièces suivantes que nous reproduisons à dessein, bien qu'elles n'empruntent que fort peu de choses au modèle esterlin, nous montrent d'une manière saillante, comment au moyen âge les feuda-

---

(1) Ne pas confondre cette ville avec plusieurs localités du même nom, dont l'une entre autres, qui fut également ville impériale, est située dans la vallée du Rhin, près de Colmar et appartient aujourd'hui à la France.

Les armes de l'évêché de Munster étaient : *une bande diagonale au champ d'azur.*

taires ecclésiastiques ou laïques ont substitué, insensiblement leur autorité à celle des souverains, en ce qui concerne les monnaies. D'abord ils commencent à frapper au type de leur bienfaiteur et à celui de ses successeurs qui confirment la libéralité dont ils profitent ; plus tard ils suppriment le nom de l'empereur pour y substituer soit leur propre nom soit celui du patron de la cité ; enfin ils finissent par adopter un type personnel et franchement épiscopal ou seigneurial.

La première pièce semble avoir été frappée sous le règne de l'empereur Henri VI (1190-1197.)

N° 383. HEI.....CVS, l'empereur à mi corps, de face, couronné et tenant de la main gauche un globe surmonté d'une croix. — ℟. ✠ MONAS.....AIO, croix brève à doubles branches, cantonnée de seize points croisettés. (Pl. XXV, *fig. 1.*)
(CAPPE, *Monn. de Munster*, pl. Ire, *fig. 1.*)

Baudoin de Tecklenbourg occupa le siége épiscopal vers la fin du XIIe siècle. La pièce suivante due à ce prélat témoigne de l'empiétement dont nous parlions tout à l'heure.

N° 384. SAIDOE....., l'empereur assis sur un trône, coiffé d'une couronne en forme de mitre, dans la main gauche un sceptre, dans la droite un glaive. — ℟. MONASTERIV, type à la croix brève. (Pl. XXV, *fig. 2.*)
(ID., *id.*, *id.*, *fig. 2.*)

Enfin, voici une monnaie frappée par Louis de Holte, évêque de Munster de 1226 à 1248, sur laquelle le type impérial a complétement disparu.

N° 385. ✠LV DOVF·ERA, évêque à mi-corps, mitré, dans la main droite la crosse, dans la gauche le livre des évangiles. — ℞. ✠MONASTERIO, type à la croix brève. (Pl. XXV, *fig. 3.*)

(CAPPE, *Monn. de Munster*, pl. Ire, *fig. 16.*)

Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher de cette pièce, ainsi que du n° 375, un autre denier épiscopal de provenance inconnue, mais originaire probablement des provinces westphaliennes.

N° 386. ✠BOGEN.....EC, même type ; — ℞. ✠M... TA (*MONETA*) BOG, croix double et courte, cantonnée de seize besants croisettés.

(Pl. XXV, *fig. 4*).

Collect. de M. HEYE, architecte à Nienburg.

D'autres pièces sont anonymes ; elles représentent sur la face le buste de l'apôtre saint Paul, patron de la ville de Munster, simulant la tête de Henri ; au revers, elles sont à la croix brève, double, cantonnée de points ou d'étoiles (1).

(1) SNELLING, *A view of the Silver*, etc. — CAPPE, *Die Mittelalter Münzen von Munster, Osnabruck, Paderbon*, etc. (*Monnaies du moyen âge de Munster, Osnabruck*, etc.). 1 vol. in-8°. Dresde, 1851.

N° 387. ✠SANCTVS PAVLVS, tête nimbée de saint Paul, accostée de quatre points de chaque côté; quatre autres points en forme de rose au haut de la pièce. — ℞. ✠MONASTERIVM, croix brève, cantonnée de seize besants.

(CAPPE, *Monn. de Munster*, etc., pl. I, *fig. 4*. — *Numism. chron.*, 1865, p. 231.)

N° 388. .... VSTAS (pour *sanctus Paulus*), type précédent. — ℞. MONASTERIVM.

(Pl. XXV, *fig. 5.*)

(MADER, *Kritische Bäghege*, etc., t. VI, n° 11.)

Cette pièce que Cappe a reproduite *Monn. de Munster*, pl. Ire, *fig. 5*, est mal dessinée.

N° 389. Obole au même type ✠SANCTVS PLVS. — ℞. Légende de la pièce précédente.

(GROTE, *Munzstudien*, t. Ier, pl. XVII, n° 8.)

N° 390. Pièce semblable aux n^os précédents pour la face — ℞. ✠HENRI·ON·PVND, type à la croix brève.

(GROTE, *Munzstudien*, t. Ier, n° 9)

N° 391. Variété; SANC..... VLS, la tête n'est accostée que de trois points, au lieu de quatre de chaque côté. — ℞. Pas de point entre les mots.

(Pl. XXV, *fig. 6.*)

(ID., *id.*, n° 10, et SNELLING, p. 22.)

Ces deux pièces ne sont pas signées, aussi ce n'est que par analogie qu'on les attribue à la même ville que les précédentes. Les mots *Henri on London*, comme sur les véritables pièces de Henri d'Angleterre seraient mis pour donner le change. On peut supposer également que ces monnaies seraient des pièces épiscopales anglaises frappées à Londres sous le règne de Henri et sous le vocable de saint Paul, patron de la cathédrale de cette ville.

N° 392. Pièce semblable d'un style un peu différent. ✠SANCTE PAVLV, au revers les M ont la forme ordinaire et les points sont remplacés par une étoile dans chaque canton. (Pl. XXV, *fig.* 7.)

(Cappe, *Monn. de Munster*, etc., pl. I, *fig.* 3. — Grote, *Munzstudien*, t. I, pl. XVII, *fig.* 11.)

N° 393. Obole semblable. ✠MONASTE:..... — ℞. ...ONASTERIVM.

Collection de M. Dannenberg. (Inédite.)

VIII

ARCHEVÊCHÉ DE MAYENCE.

Mayence (*Moguntia* ou *Moguntiacum*), place forte bâtie par les Romains, est redevable de son importance aux rois francs, et surtout à son archevêché érigé en 751 pour saint Boniface, apôtre des Saxons. Cette cité tint un des premiers rangs parmi les villes de l'Empire germanique. La province ecclésiastique de Mayence, étendue à une grande partie de l'Allemagne, était distincte de la ville qui demeura libre et impériale jusqu'en 1462, époque à laquelle elle fut soumise à la juridiction de l'archevêque-électeur. Souvent assiégée : par les Suédois en 1631, par les Français en 1644 et 1688, prise par ces derniers en 1792, remise aux Prussiens l'année suivante et rendue à la France après le traité de Campo-Formio, Mayence fut jusqu'en 1814, le chef-lieu du département de Mont-Tonnerre. Le congrès de Vienne donna cette ville à la Hesse-Darmstadt.

Les archevêques de Mayence jouirent de bonne heure des émoluments de l'atelier impérial établi dans leur métropole sous le règne de Charlemagne. En 974, nous voyons qu'ils se firent confirmer dans

ce privilége par l'empereur Othon II. Le premier évêque de Mayence qui ait mis son nom sur les monnaies est Rothard (1088-1109). Le type de Cologne fut imité; jusque-là les pièces frappées à Mayence au coin impérial, portaient outre le nom de la ville, celui de l'Empereur (1). Il ne semble pas que l'empreinte anglaise y ait joui d'une grande faveur; nous ne la voyons pénétrer à Mayence qu'à la fin du XIV[e] siècle, sous l'archevêque Jean de Luxembourg (1371-1374) et encore l'imitation en est-elle incomplète et l'attribution un peu douteuse; aussi n'avons-nous à citer qu'une seule pièce que voici :

N° 394. .... EEPISCO..., buste épiscopal à mi-corps de face, couvert d'une chappe; la mitre en tête; la crosse dans la main droite et le livre des évangiles dans la gauche. — ℞. S'I-OH-AN-NE (*Johannes*), croix anglaise cantonnée de douze globules. (Pl. XXV, *fig. 8*.)

(Cappe, *Monn. de Mayence*, pl. III, *fig. 51.*)

---

(1) Les armes de l'archevêché de Mayence étaient : *de gueules à une roue de six rais d'argent*. Ce type héraldique aurait été adopté par l'archevêque-électeur Willegis (975-1013), en souvenir de sa naissance; son père ayant exercé la profession de charron. D'autres auteurs prétendent que cette roue représente les sceaux de l'Empire, l'archevêque de Mayence portant le titre de Grand-Chancelier de Germanie.

On pourrait peut-être mentionner encore un esterlin aux quatre lions frappé par l'archevêque Gerlac de Nassau (1346-1371), imitation parfaite d'une monnaie bien connue de Jean de Louvain, fabriquée à Louvain, mais nous ne nous y arrêterons pas, ce type s'éloignant trop de celui que nous entreprenons de décrire.

IX.

ARCHEVÊCHÉ DE BRÊME.

L'archevêché de Brême ne fut dans l'origine qu'un simple évêché dont on attribue l'érection à Charlemagne en 787 ou 788. Peu à peu les prélats ayant ajouté des comtés et des terres aux possessions de leur évêché, finirent par en acquérir la supériorité territoriale. Le siége de Brême demeura indépendant jusqu'en 1644, époque à laquelle les Suédois s'emparèrent des domaines de l'archevêché qu'ils conservèrent quelques années. Par le traité de Westphalie, cette province transformée en duché et en fief d'empire, eut une administration distincte de celle de la ville, qui fut déclarée libre et impériale. En 1719, le duché fut cédé à la maison de Brunswick. Annexés plus tard à l'empire français, la ville de Brême et le territoire du duché formèrent la plus grande partie du département des Bouches-du-Wéser. En 1815, Brême devint la capitale d'une petite république enclavée dans le royaume de Hanovre. Enfin à la suite des remaniements territoriaux de ces dernières années (1866), la ville seule

conserva son indépendance et fût maintenue au nombre des cités libres de l'Allemagne du Nord(1).

Nous donnons la description d'un esterlin au type écossais du XIIIe siècle. Son origine est probablement archiépiscopale, vu que la ville n'est entrée qu'en 1369 dans la jouissance hypothécaire du droit de frapper monnaie.

N° 395. .....ɪɴɪʀᴇᴍ ...., tête de profil à gauche, avec sceptre ou crosse devant elle. (L'état fruste de la pièce dans la partie supérieure ne permet pas trop de saisir les détails.) — ℞. ʙʀᴇ-ᴍᴇ.........ɴ, croix à doubles bandes, avec une étoile dans chaque canton. (Pl. XXV, *fig. 9.*)

Collection de M. Dannemberg.
(*Berliner Blaetter*, t. IV, pl. 49, *fig. 16.*)

---

(1) Les armes de l'ancien archevêché et du duché étaient de *gueules aux deux clefs d'argent couchées en sautoir*. Celles de la ville sont : *de gueules à une clef d'argent posée en bande.*

X.

ABBAYE DE CORVEY (1).

Corvey autrefois ville épiscopale, située près du Weser, à l'est de l'évêché de Paderbon, doit surtout sa célébrité à une abbaye de bénédictins fondée par Louis-le-Débonnaire, vers 822, époque à laquelle, dans l'espoir de conserver la fidélité de ses sujets, ce monarque aliéna une grande partie des domaines de sa couronne. Les religieux qui organisèrent cette communauté vinrent de Corbie, en Picardie, sous la conduite de saint Adelard d'où son nom de *Petite* ou de *Nouvelle-Corbie* et par corruption *Corvey*. Les empereurs Lothaire Ier et Henri III firent d'importantes concessions à cette abbaye qui relevait directement du Saint-Siége et qui finit par être une des plus riches et des plus florissantes de l'Allemagne. Plus tard, l'abbé de Corvey eut le titre de prince de l'Empire et à la fin

---

(1) CAPPE, *Die Mittelalter Münzen von Munster, Osnabruck, Paderbon, Corvei und Rervord* (Monnaies du moyen âge de Munster, Osnabruck, etc.). un vol. in-8°, Dresde 1851.

C. F. PAVLLINI *Theatrum illustrium virorum Corbeiæ Saxonicæ* (vie et éloge des abbés de Corvey). 1 vol. in-4°, publié en 1686 à Iene, en Thuringe.

du siècle dernier il jouissait des prérogatives épiscopales. En 1803, l'abbaye fut sécularisée et donnée au prince d'Orange ; puis, après avoir fait partie du royaume de Westphalie, elle fut attribuée à la Prusse par les traités de 1815.

Je dois à M. Dannemberg, la connaissance de la pièce suivante, qui, par son aspect semi-esterlin, peut trouver place dans ce recueil.

N° 396. ✠SCSVITVSMON (*MONasterium*), tête de face, cheveux bouclés avec quelques ornements sur le front. — ℞. SCSDEPHANVS, croix brève à doubles bandes, cantonnée de seize besants, quatre par quatre, et croisettés. (Pl. XXVI, *fig. 1.*)

Collection de M. Dannemberg.

Corvey était sous le vocable de saint Gui (saint Veit ou saint Vit), à côté duquel nous voyons ici saint Etienne, *SCSDEPHANUS*, qui était le patron de cette fameuse abbaye avant le dépôt des reliques de saint Guy en 835. Les monnaies de Corvey, connues jusqu'ici, ne portent que le nom de saint Guy. La pièce précédente, à en juger par son style, paraît être de la seconde moitié du XIII[e] siècle (1).

---

(1) Les abbés de Corvey avaient un *écu coupé d'or et de gueules.*

XI.

ABBAYE DE WERDEN.

Le territoire de l'abbaye de Werden sur la Roër, était compris dans le comté de la Marck, près du duché de Berg et de l'abbaye d'Essen. Ce monastère appartenait à l'ordre des bénédictins et avait été établi vers 778 par saint Ludger, premier évêque de Münster. Charlemagne, et plus tard Suentibold, roi de France et de Lorraine, accrurent les possessions de l'abbaye de Werden qui finit par jouir d'immunités et de priviléges considérables, et spécialement du droit régalien de battre monnaie. Ce territoire appartient actuellement à la Prusse.

Nous décrirons un esterlin, au type incomplet d'Edouard, pouvant être attribué à Henri de Wildenberg, abbé de Werden (1360-1382).

N° 397. HENRICVS——ABBAS:WE, l'abbé à mi-corps tenant une croix de la main droite, les évangiles de la gauche, au-dessus d'un écusson portant ses armes. — ℞. MON-ETAE-WER-DEN, longue croix coupant la légende et cantonnée de douze globules trois par trois. (Pl. XXVI, *fig.* 2.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. III, pl. XIII, *fig.* 6.)

XII.

ABBAYE D'HELMERSHAUSEN.

Helmershausen est une petite ville de la Hesse électorale, voisine de Cassel et aujourd'hui prussienne. Elle possédait un couvent de Bénédictins fondé vers l'an 1000 par le comte Eckhard, confirmé et élevé au rang d'abbaye par l'empereur Othon III. Meinwerk, évêque de Paderbon (1009-1036), obtint de l'empereur Henri II, que le monastère serait soumis à son diocèse. Le droit de frapper monnaie fut concédé en 1033 à l'abbé Wino par l'empereur Conrad II.

Nous citerons quelques pièces au type écossais incomplet, émises par les abbés Conrad, Godefroy, Jean et Adolphe, au XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e]. On ignore l'époque précise des deux premiers; Jean dirigea l'abbaye de 1273 à 1303 et Adolphe de 1307 à 1314 environ.

N° 398. ✠CONRADVS·A·, tête de trois-quart à gauche, en regard d'une clef, nombreux besants en guise de cheveux. — ℞. ✠HELMWORDESH, croix double et brève, cantonnée de quatre étoiles, une dans chaque canton. . (Pl. XXVI, *fig. 3.*)

(PLATO, *Schreiben Aofgeismarische*, etc., n° *41*.)

N° 399. ✠GODEFRIDVSA, même type. — ℞. Même type et même légende.

(Pl. XXVI, *fig. 4.*)

PLATO, *Schreiben Aofgeismarische*, etc., *n° 42.*)

N° 400. IOH.....SABBAS, même type. — ℞. ✠HELMVORDE....., type précédent.

(Pl. XXVI, *fig. 5.*)

(Dessiné d'après une empreinte dans SCHÖNEMANN, *Vaterländische Münzkunde*, p. 67, *n° 24.*)

N° 401. CIVI..... IOHELMVO, même type. — ℞. ADO-DF...-SAB-BAS, grande croix pattée, cantonnée de douze besants, trois par trois.

(Pl. XXVI, *fig. 6.*)

(SCHÖNEMANN, *Vaterländische Münzkunde*, p. 67, *n° 25*, et pl. VIII, *fig. 8.*)

Indépendamment des ouvrages de PLATO et de SCHONEMANN, on peut consulter, pour les monnaies de cette abbaye, LEITZMANN, *Wegweiser auf dem Gebiete der deutsche Münzkunde*, 1869, page 143.

XIII

COMTÉ D'ARNSBERG (1).

La petite ville d'Arensberg ou d'Arnsberg (2), en Westphalie, fut longtemps la capitale d'un comté (*Arnsbergensis comitatus*), dont les seigneurs portaient primitivement le titre de comte de Werl, nom de leur résidence principale. Ayant cédé cette terre aux archevêques de Cologne, à la fin du XIe siècle, ils prirent le nom de leur château d'Arnsberg, récemment construit. La race masculine de cette ancienne famille s'éteignit au commencement du XIIe siècle, mais le nom passa à une branche des comtes de Cuyk en Brabant (3).

Grote ne connaissait que les monnaies des trois comtes Godefroy III, Louis et Guillaume (marqués d'un astérisque dans la note). Il faut y ajouter Godefroy II (1185-1235), auteur de l'esterlin à l'aigle dont nous donnons la description d'après l'empreinte

---

(1) Grote, *Münzstudien*, t. VII, p. 75.

(2) Ce qui veut dire *Mont d'aigle, Aar* pour *Adler*, aigle en allemand.

Les armes d'Arensberg étaient *d'azur à un aigle éployée d'argent becquée et membrée d'or*.

(3) Voici la généalogie de cette seconde famille :

qui nous a été communiquée par M. Dannemberg. Cette pièce n'a d'esterlin que la croix et les besants du revers.

N° 402. ✠G....VORDI (*GODEVORDI* pour *GODEVREDI*), l'aigle d'Arensberg. — ℞. ARNESBERG, croix brève, à doubles bandes, cantonnée de seize besants quatre par quatre. (Pl. XXV, *fig. 10.*)
Musée provincial de Münster.

Godefroy IV vendit son comté à Conon, admi-

GODEFROY
comte de Cuyk, épousa *Sophie* d'Arnsberg
1124-1154

HENRI Ier
1154-1185

GODEFROY II
1185-1235
continue la maison d'Arnsberg

HENRI II
1185-1203
forme la maison de Ritberg

*GODEFROY III
1235-1287

*LOUIS
1287-1313

*GUILLAUME
1313-1338

GODEFROY
évêque d'Osnabruck

GODEFROY IV
1338-1368.

nistrateur de Cologne, et mourut sans enfants en 1371 (1).

Les électeurs de Cologne firent souvent leur résidence au château d'Arensberg. Jadis la ville dépendait de la Ligue hanséatique ; aujourd'hui elle est la capitale d'un gouvernement du même nom appartenant aux états prussiens.

(1) Cette cession eut lieu moyennant la somme de 130 mille florins d'or payables au comte Godefroy et à Anne sa femme, par acte passé le 25 août 1368.

XIV.

SEIGNEURIE DE BUREN (1).

Plusieurs localités portent le nom de Büren. La seigneurie dont il s'agit ici, située dans l'évêché de Paderbon, aux frontières du duché de Westphalie, ne doit pas être confondue avec le comté du même nom limitrophe des provinces de Gueldre et de Hollande. Les seigneurs de Büren n'étaient pas des *dynastes*, mais de simples *chevaliers* (Ritter) originairement au service, *Ministerialen*, ou vassaux du comte d'Arnsberg. Berthold et Dietmar de Büren donnèrent, en 1195, leur château de Büren en fief à Bernard II, évêque de Paderbon, qui en retour les gratifia du droit de douane et de monnaie. La famille forma dans la première moitié du XIII[e] siècle deux lignes distinctes, habitant l'une et l'autre le même château. L'une d'elles, celle de Wevelsburg, était éteinte au commencement du XV[e] siècle, tandis que le dernier représentant de l'autre (celle de Wienenberg), Maurice de Büren, décéda le 7 novembre 1661, laissant ses biens à l'ordre des jésuites dans lequel il était entré quelques années avant. L'évêque de Paderbon, Ferdinand de Furs-

(1) Grote, *Münzstudien*, t. I[er], page 377.

tenberg, éleva alors quelques prétentions sur cette seigneurie qui finit par tomber au pouvoir de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, vers 1680.

Nous avons un esterlin frappé à Büren au type semi-edwardin.

N° 403. ✠EDWA'R····DNSBYB, tête couronnée et bouclée d'Edouard. — ℞. CIVI··VRANSIS, dans le champ écusson triangulaire arrondi aux armes de Büren. (Pl. XXV, *fig. 11.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. II, pl. XXXII, *fig. 5.*)

Les chartes signalent comme seigneurs de Büren au XIII[e] et au XIV[e] siècle, Berthold le jeune (1261), Berthold III (1307), Berthold IV (1328). Notre esterlin paraît être du dernier et peut-être même est postérieur. Quant aux armes qui figurent sur leurs monnaies, elles ne sont ni municipales, ni épiscopales : ce sont celles des seigneurs de Büren.

XV.

COMTÉ DE SWALENBERG (1).

La petite baronnie de Swalenberg, dont le nom est presque ignoré aujourd'hui, remonte au XI[e] siècle. Elle était alors considérable et donna naissance à d'autres seigneuries celle de Waldeck et celle de Pyrmont, dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure, ce qui expliquera les détails généalogiques, un peu longs peut-être que nous donnons en note(2).

---

(1) Les armes de Swalenberg étaient : *de gueules à l'étoile d'or surmontée d'une hirondelle d'argent et de sable.*

(2) Un Witékind paraît avoir été le premier qui porta le titre de comte de Swalenberg. Il en est question dans un diplôme de Ruthmar, abbé de Corvey, en Westphalie, daté de 1043, dans lequel un comte Hermann fait don à l'église de Saint-Magnus, à Horhausen, d'une ferme et d'autres dépendances pour le bien de son âme, de celle de son père Witékind, de sa femme Bertha et de ses fils Bardo, Witékind et Henri.

Witékind, fils du comte Hermann, est le deuxième du nom ; il ne laissa pas d'enfants et eut pour successeur son frère Henri.

Ce dernier laissa un fils, Witékind III, cité dans plusieurs chartes du XII[e] siècle, et mourut en 1137.

Witékind III eut deux fils, Volkwin I[er] qui lui succéda, et Witékind IV, dynaste de Swalenberg en 1149. Il vivait encore en 1185 et laissa en mourant trois fils : Witékind V, Wolkwin et Godschalk. Ce dernier fut la souche des comtes de Pyrmont.

Les monnaies de Swalenberg sont extrêmement rares ; sur trois que l'on connaît, deux doivent figurer ici. La première, frappée par Volkwin III, est au type de Henri ; la seconde au nom de son fils Witékind VI est une imitation flagrante des esterlins d'Ecosse.

VOLKWIN III

1214-1249.

Ce seigneur, bien que le troisième du nom, n'est que le second cependant qui posséda Swalenberg ; un autre Volkwin, fils de Witékind V, n'eut pas la souveraineté du comté. La pièce que nous allons décrire ne peut donc se rapporter qu'à Volkwin III.

Witékind V habita le premier le château de Waldeck, aussi fut-il désigné indistinctement sous le nom de comte de Waldeck (chartes de 1180 et de 1189) et de comte de Swalenberg (chartes de 1185 et de 1188). Il prit part à la troisième croisade et trouva la mort en Terre-Sainte vers 1192. Après lui vint son frère Henri II qui laissa quatre fils, à savoir : Wolkwin III, Adolphe qui fonda la ligne de Waldeck, Henri, abbé de Paderbon et Hermann, moine à Werden.

Volkwin III occupa le comté de 1214 à 1249 et eut de sa femme Ermengarde cinq fils et trois filles.

Le fils aîné, Witékind VI, figure dans un grand nombre d'actes du XIII[e] siècle, il mourut vers 1265. La race des comtes de Swalenberg s'éteignit en 1363, avec Henri, dernier seigneur de cette maison (*).

(*) De Pfaffenhoffen, *Notice sur un denier de Witikind VI* (*Revue numism. franç.* 1865).

N° 404. VOHCVVNXC-OM (pour *comes*), tête de Henri, main tenant un sceptre à gauche.— ℞.*SVZ-HENSE...N, croix courte à doubles bandes, cantonnée de seize besants, quatre par quatre.

(Pl. XXVI, *fig. 7.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. III, *n° 4.*)

WITÉKIND VI

1249-1265.

N°405.WIDEKINDVSC*, tête de profil couronnée, devant un sceptre à gauche. — ℞. SVZ-HEN-BRO-...CI, croix longue à deux branches, pommetée, cantonnée de quatre étoiles.

(Pl. XXVI, *fig. 8.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. III, *n° 5,* et *Rev. numism. franç.* 1865, p. 205.)

Ce qui frappe tout d'abord en examinant cette jolie et rare monnaie, c'est qu'elle présente une imitation servile d'un *penny* écossais au nom d'Alexandre attribué par Cardonnel (1) à Alexandre II (1214-1249) et par M. John Lindsay (2) à Alexandre III (1249-1285).

Witikind VI ayant commencé à gouverner son comté en 1249 et étant mort vers 1265, a parfaite-

(1) CARDONNEL, *Numismata Scotiæ or a series of the scottish coinage*. Edinburgh, 1786.

(2) JOHN LINDSAY, *A view of the coinage of Scotland*; Cork, 1845.

ment pu imiter les monnaies d'Alexandre II et plus difficilement celle d'Alexandre III. Cette simultanéité de type en usage dans deux ateliers extrêmement éloignés l'un de l'autre, vient donc nous fournir une date pour une monnaie qui porte un nom commun à six princes de la même maison.

A côté de la pièce qui vient d'être décrite, nous en placerons un autre, dont nous devons l'empreinte à l'obligeance de M. de Pfaffenhoffen et qui, par son type, doit être contemporaine de celle de Witikind.

N° 406. HENRICVS COMES, tête de profil à gauche, avec sceptre au devant; elle est munie d'une couronne ornée de trois étoiles. — ℞. DEX-DVS-IMC-VEM, croix double, couronnée d'étoiles.

(Pl. XXVI, *fig. 9.*)

Collection de M. DE PFAFFENHOFFEN.

L'incohérence des lettres du revers ne permet pas jusqu'à présent d'expliquer d'une manière plausible l'origine de cette monnaie, ni de dire à quel Henri il faut la rapporter.

XVI.

COMTÉ DE WALDECK (1).

Le comté de Waldeck, situé dans le voisinage de l'évêché de Paderbon, avait pour capitale la ville de ce nom. Les premiers seigneurs connus datent de Charlemagne et avaient le titre d'*avoué* et de *burgrave* de l'évêché de Paderbon. Le comté ne devint héréditaire qu'en 1214, dans la personne d'Adolphe, frère de Volkwin III, seigneur de Swalenberg. Josias, comte de Waldeck, laissa en mourant (1588) deux fils: Chrétien qui forma la branche d'*Eisenberg* éteinte en 1692 et Vollrath IV qui forma celle de *Wildungen*. Cette dernière maison a encore ses représentants et forme en Allemagne un petit Etat dépendant de la Confédération du Nord, dans lequel sont venues se fondre les principautés de Swalenberg, de Pyrmont et plusieurs autres (2).

M. Dannenberg m'a adressé le dessin d'un esterlin inédit qu'il rapporte à Adolphe Ier (1214-1270).

---

(1) Grote, *Münzstudien*, t. V. — *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 380.

(2) Les armes de Waldeck sont : *d'or à l'étoile de huit rais de sable.*

N° 407. .:. ADOLFI COMES, tête de face couronnée, suivant le type des esterlins d'Othon IV et de Frédéric II, empereurs d'Allemagne.— ℞. ·:· MONETA ADOL, croix brève, double, cantonnée de quatre besants croisettés aux 1er, 3e et 4e cantons, d'une étoile au 2e. (Pl. XXVI, *fig. 10.*)

Collection de M. Dannenberg.

XVII.

COMTÉ DE PYRMONT (1).

Pyrmont, en latin *Petri Mons*, était un château-fort, siége d'une petite principauté dont le premier souverain fut, vers 1185, Godschalk, dernier fils de Witékind IV, seigneur de Swalenberg. Gouvernée successivement par plusieurs princes du même nom, cette terre finit par se réunir (1631) à celle de Waldeck et par perdre ainsi son autonomie.

Nous rapportons un *penny*, ou esterlin, offrant d'un côté le type écossais, que l'on peut attribuer à Godschalk II (1231-1259).

N° 408. •ALEXANDER-REX, buste couronné du roi, à gauche, avec sceptre. — R̸. ✠LVDGE (*LÜGDE*); CIVITAS (C?), écusson de la maison de Pyrmont (2).

(Pl. XXVI, *fig. 11.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. VI, *n° 3.*)

Lüde ou *Lügde* était une ville du comté de Pyrmont, vendue à l'évêque de Paderbon au commencement du XIV[e] siècle.

---

(1) GROTE, *Münzstudien*, t. V.

(2) Les armes de Pyrmont étaient : *d'argent à la croix ancrée de gueules.*

XVIII.

SEIGNEURIE DE LIPPE.

La seigneurie de Lippe tire son nom d'une petite rivière qui se jette dans le Rhin aux environs de Wessel. Son origine est très-ancienne et paraît remonter à Bernard, général de l'empereur Lothaire. Henri-le-Lion, duc de Bavière, se rendit maître de cette province en 1152, et la conserva comme fief immédiat pendant quelque temps. A la chute de ce prince, l'empereur Frédéric Ier, tout en maintenant à la terre de Lippe des seigneurs particuliers, en conféra la suzeraineté aux archevêques de Cologne. C'est sous l'autorité de ces prélats que prit naissance le monnayage dans la seigneurie de Lippe, ainsi que dans les comtés de Berg, de Clèves, etc., qui reconnaissaient également Cologne pour métropole. La province de Lippe érigée en comté et grossie par plusieurs mariages, entre autres celui de Marie-Magdeleine, comtesse de Waldeck, avec Simon VII, se subdivisa dans le cours du XVIIe siècle en plusieurs petites principautés qui se continuèrent jusqu'à la révolution. Sous l'empire français, elles entrèrent dans le département de la Lippe avec Munster pour chef-lieu. Aujourd'hui, ces diverses con-

trées conservent encore une sorte d'autonomie tout en faisant partie de la Confédération de l'Allemagne septentrionale.

Nous indiquerons plusieurs monnaies d'une facture anglaise en commençant par celles qui peuvent être attribuées à un seigneur du nom de Bernard, possesseur de la terre de Lippe de 1229 à 1265 (1).

BERNARD III

1229-1265.

N° 409. ✠BERN.....DVS DENI', tête des esterlins de Henri. — ℞. ✠MONETA IN LIPPI, petite croix dans le champ, cantonnée des lettres L I P E (*Lippe*). (Pl. XXVII, *fig. 1.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. V, pl. I, *n°* 7.)

N° 410. •BERNARDVS EPI·I (lettres altérées pour DELIPE), même type. — ℞.✠SANCTA COLONIA, croix brève cantonnée des mêmes lettres. La légende est une imitation de celle d'une pièce de l'empereur Othon IV, n° 296.

(Pl. XXVII, *fig. 2.*)

(Id., *id.*, *n° 6.*)

(1) Consulter pour les monnaies de Lippe : Mader, t. V, page 130. — Hoelzermann et Grote, *Münzstudien*, t. V, page 155. — J. Leitzmann, *Numismatiche zeitung*, 1848, page 60.

N° 411. ✠CAPVT DE LIPPIA, même type. — ℞. ✠MONETA IN LIPPIA, avec les mêmes lettres dans les cantons de la croix.

(Pl. XXVII, *fig.* 3.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. I, *n°* 8.)

N° 412. Obole au même type .·.KAPVT DE LIPPA. — ℞.✠MONE.... LIPPI.

(ID., *id.*, pl. VIII, *n°* 4.)

N° 413. .·.HENRIADVSL, tête de Henri avec sceptre. — ℞. ✠LEME.....VIT, (*LEMEGO CIVITAS*), croix brève à doubles bandes cantonnée de quatre roses. (Pl. XXVII, *fig.* 4.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, *n°* 9. — LEITZMANN, *Numismat. Zeit.*, 1852.

N° 414. HENRIC'REX, tête de Henri avec sceptre. — ℞. ✠L MEGO CIVIT', croix brève à doubles bandes, cantonnée de seize besants quatre par quatre et croisettés. (Pl. XXVII, *fig.* 5.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, *n°* 10. — CAPPE, *Monn. des rois*, etc., t. I, pl. XXI, *fig.* 348.)

Cappe, dans ses *Kaisermunzen*, donne cette pièce à l'empereur Henri VI. Or, en la comparant avec la monnaie n° 413 il est évident qu'elles sont l'une et l'autre une imitation frauduleuse des esterlins anglais de l'époque, qu'elles doivent être assignées au même prince et qu'elles ont été frappées à *Lemgo*, localité située en Westphalie, autrefois capitale de

la partie septentrionale de la petite province de Lippe.

N° 415. HEINRICUS REX, même type. — ℞. SANCTA CONONIA, croix double et brève, cantonnée de seize besants. (Pl. XXVII, *fig. 6.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. II, *n° 11.*)

La légende du revers est la même que celles des n°s 296 et 297, dont cette pièce est une imitation (1).

N° 416. ✱ HENRICVS • REX, tête de Henri. — ℞. SNO-ME-NSE-RIC, croix longue, à doubles bandes, cantonnée de globules trois par trois.

(Pl. XXVII, *fig.* 7.)

(ID., *id.*, pl. II, *n° 14.*)

---

(1) Si l'on voulait conserver à ces deux pièces une origine impériale, ainsi que le fait Cappe, on éprouverait un grand embarras pour savoir à quel empereur du nom de Henri, on devrait les attribuer.

Il est peu probable, en effet, que sous Henri VI, prédécesseur d'Othon IV, époque relativement reculée (1190-1198), le coin anglais des Plantagenets se soit déjà naturalisé en Allemagne?

Henri, fils de l'empereur Frédéric II, couronné roi des Romains en 1222 et déposé en 1235 pour cause de rébellion, ne remplit jamais d'autres fonctions que celles de vicaire de l'empire.

Enfin le règne éphémère de Henri de Thuringe, dit *Raspon*, ne permit guère à ce prince de frapper monnaie : à moins que, pour attester sa souveraineté, Henri ne se soit hâté, pendant le court espace de temps que durèrent ses prétentions (1246-1247), d'employer un coin analogue à celui de ses compétiteurs?

N° 417. Variété avec ✶NEIBICVSTEI'.

(Pl. XXVII, *fig. 8.*)

Cabinet royal de Copenhague.

N° 418. BLOMENBEBICICI, écusson à la rose(1), accosté de trois annelets. — ℟ BER-NHA-RDV-SIN, longue-croix double au type précédent.

(Pl. XXVII, *fig. 9.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. V, pl. II, *n° 20.* — *Rev. belge*, t. I, 2ᵉ série, pl. X, *fig. 2.*)

Cette pièce ne permet aucun doute sur l'attribution de celles qui la précèdent (nᵒˢ 416 et 417); elles ont été frappées à *Blomberg* ou *Blomenberich* (2), petite ville, à trois lieues de Detmold, à laquelle le comte Simon accorda certains priviléges, et aujourd'hui chef-lieu d'un baillage de la principauté de Lippe.

N° 419. Même type, mais avec NIC-CHE-ONE-ANT, au lieu de BERNHARDVSIN, au revers.

(Grote, *Münzstudien*, t. V, pl. VIII, *n° 4.*)

N° 420. BERNHARDVS...III', tête couronnée, main

---

(1) Les armes de Lippe étaient : *d'argent avec un quintefeuille de gueules boutonné d'or.*

(2) Il existe en Alsace une petite localité du nom de *Blumberg* qu'on ne peut confondre avec celle de la province de Lippe. (*Rev. numismat. belge,* 1851, t. I, 2ᵉ série.)

avec sceptre. — ℞. ʜᴇʀ-ɴʀɪᴄ-ʀᴏᴠ-ᴇɪɴ, longue croix au type précédent. (Pl. XXVII, *fig. 10.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. V, pl. II, *n° 15.*)

N° 421. Même type; variété de légendes : ʜᴇʀ-ɴʀɪʀᴏᴠ...ɪʀ. — ℞. ʀᴇɴ-ɪᴠᴏ-ᴏɴɪ-ᴠɴᴏ.

(Pl. XXVII, *fig. 11.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. V, pl. II, *n° 17.* — *Rev. belge*, t. I, 2ᵉ série, pl. X, *fig. 1.*)

N° 422. Obole semblable. — ℞. ʀᴇɴ-ʀɪᴏ-ɴɪᴠ-ɴᴏᴇ. (Pl. XXVII, *fig. 12.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. V, pl. II, *n° 18.*)

N° 423. ʜᴇʀɴɪʀ....ɪɪɪ, même type. — ℞. ʜᴇɴ-ʀɪᴏ-ɴ.....-ɴᴏᴇ, même croix, mais le centre est occupé par cinq globules en forme de rose.

(Pl. XXVII, *fig. 13.*)

(Id., *id.*, pl. V, *n° 16.*)

N° 424. Obole au même type. — ℞. ɪᴏᴇ-ʀᴇɴ-ʀɪᴏ-ɪʀᴠ.

(Id., *id.*, pl. V, *n° 58 bis.*)

N° 425. ʜᴇʀɴ-ʜʀʀ-ᴇɪ···ɪɪɪ, dans un triangle, tête du roi avec sceptre. — ℞. ʜᴇɴ-ʀɪᴏ-ɴɪᴠ-ɴᴏᴇ, longue croix double, cantonnée de globules trois par trois. (Pl. XXVIII, *fig. 1.*)

(Id., *id.*, pl. II, *n° 22.*)

N° 426. Même type HQ-VOEN-VHE-EX. — ℞. HE-SNT-OXE-VXO. (Pl. XXVIII, *fig.* 2.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. II, *n°* 23.)

La confusion des lettres tant à la face qu'au revers sur ces différentes pièces, n'a d'autre but que de donner le change et de les faire passer pour de véritables esterlins de Henri, sur lesquels on voit fréquemment inscrit le nom des monnayeurs.

N° 427. •••SENNHART, tête du roi. — ℞. S•EN-NHARDVS•, écusson de Lippe, surmonté d'un portail. (Pl. XXVIII, *fig.* 3.)

(ID., *id.*, pl. III, *n°* 24.)

N° 428. SEAN-NAR-DVS+, dans un écu triangulaire, le quinte feuille de Lippe, entouré de trois croisettes. — ℞. NXQQ...V...A (*civitAs*), église à trois tours. (Pl. XXVIII, *fig.* 4.)

(*Rev. belge*, t. I, 2e série, pl. X, *fig.* 3.)

Le n° 427 est une imitation imparfaite du type de Henri III; le n° 428 n'est indiqué que pour compléter l'interprétation de quelques-unes des monnaies qui précèdent.

SIMON

1275-1344.

N° 429. SX...NOSXNXX, tête du roi avec sceptre.

R̸. NEN-BXO-N..... croix à doubles bandes, cantonnée de globules trois par trois.

(Pl. XXVIII, *fig.* 5.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. IV, *fig.* 35.)

N° 430. SIMONN.......XXX, même type. — R̸. ··– ······-ON-XD:N, même type.

(Pl. XXVIII, *fig.* 6.)

(ID., *id.*, pl. VIII, *fig.* 6.)

La légende de la face de cette pièce complète celle de la précédente ; quant aux lettres du revers, elles présentent un assemblage incohérent qui les rend difficiles à expliquer.

N° 431. SIMON·DNS·DE·NIEIH, tête avec sceptre à *droite.* — R̸. ....–.....E-MEGO-ENSI (*moneta* LEMEGOENSIS), croix simple traversant la légende et garnie d'une rose par canton.

(Pl. XXVIII, *fig.* 7.)

(ID., *id.*, pl. VIII, *fig.* 7.)

N° 432. Variété permettant de compléter les légendes qui précèdent. (Pl. XXVIII, *fig.* 8.)

Cabinet royal de Copenhague.

N° 433. .....-DE+NIEE..., tête avec sceptre *à gauche.* — R̸. CIVI-TASN-O..... (*norn?*), croix cantonnée de roses. (Pl. XXVIII, *fig.* 9.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. V, pl. IV, *fig.* 38.)

Horn, petite ville de la principauté de Lippe, dont le château servait de résidence aux seigneurs (1).

N° 434. ✠ESIMO......., tête couronnée avec sceptre à *droite*. — ℟. La légende est presque indéchiffrable : la croix est cantonnée de roses et en porte également une à son centre.

(Pl. XXVIII, *fig. 10.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. V, pl. IV, *fig. 37.*)

N° 435. S·IMERA (*imperator?*), même type. — ℟. CIV-.....-.....-MON, croix longue cantonnée de roses. (Pl. XXVIII, *fig. 11.*)

(Cappe, *Monn. des rois*, etc., t. I, pl. XIX, *fig. 316.*)

Cappe attribue par erreur cette pièce à Sigismond, empereur d'Allemagne (1411-1437).

N° 436. ORIO.....IA....., même type. — ℟. CIV ....-.....-.....-..WO. (Pl. XXVIII, *fig. 12.*)

(Appels, *Munz. und Medaillen Sammlung*, t. II, pl. V, *n° 4.*)

Je ne saurais affirmer l'authenticité de ces deux dessins.

---

(1) *Horn* ou *Hoorn* est un nom commun à plusieurs villes ou localités bien distinctes de celle dont il s'agit ici.

XIX.

SEIGNEURIE DE SCHONECK (1).

Schoneck, Schonecke ou *Schonecken* est aujourd'hui une petite ville ou bourg appartenant à la Prusse, province du Bas-Rhin, à dix lieues N.-N.-O. de Trèves et à une lieue un quart de Prüm sur la Nims (2).

Au XII[e] siècle, la terre de Schoneck relevait de l'abbaye de Prüm et était l'apanage d'une branche de la famille des comtes de Vianden. Le premier seigneur que l'on trouve mentionné est du nom de Henri et posséda le fief de 1264 à 1290; son fils Gérard lui succéda (1290-1316); puis vint Hartard, Hartraïd ou Hartroyt fils du précédent (1316-1350). Ce dernier n'ayant point laissé d'enfants, sa succession donna lieu à des contestations infinies. Sa veuve, Marguerite de Fauquemont qui posséda Schoneck à titre de douaire, épousa un seigneur

---

(1) *Rev. numism. belge,* 3[e] série, t. III, 1859 (Notice sur la seigneurie de Schoneck, par M. REN. CHALON).

(2) Cette localité n'est pas la seule de ce nom, il en existe plusieurs autres en Allemagne, dont l'une dans l'électorat même de Trèves, près de Saint-Goar; une autre famille des environs de Rouver (village à une lieue de Trèves) porte également le nom de Schoneck; aussi l'histoire des seigneurs de ce nom est-elle assez embrouillée.

riche et puissant, Burchard de Fénestrange qui, à l'aide d'arrangements avec les prétendants à la nue-propriété, s'assura la possession définitive de la terre de Schoneck. Son fils Burchard II (1372-1378) lui succéda dans la possession de ce fief sous la tutelle d'Ulrich, frère de Burchard I[er]. Mais bientôt l'oncle et le neveu, d'un commun accord, vendirent la terre de Schoneck avec tous ses droits et dépendances à Venceslas, duc de Luxembourg, pour la somme de 26,000 florins. Le neveu de celui-ci, Venceslas, roi de Bohême (1383-1384), vendit définitivement Schoneck à l'archevêque de Trèves, Conon de Falkenstein, pour la somme de 30,000 florins.

Au siècle dernier, Schoneck était le siége d'un bailliage dans l'électorat de Trèves. Son nom, qu'on traduit dans les actes en latin par *Bella-costa*, signifie en allemand, *beau coin*, *beau côté*. C'est le *Schoon hoeck* des Flamands.

On ne possède qu'une seule monnaie des seigneurs de Schoneck, elle appartient à Hartard et elle est au type edwardin.

HARTARD
1316-1350.

Hartard semble avoir été un dissipateur, toujours aux expédients et dans une position fort gênée, hypothéquant ses biens, ou les cédant à prix d'argent à quelque membre de sa famille. Ce fut peut-être au milieu de ces embarras pécuniaires que vint à

ce prince l'idée de frapper monnaie. Les esterlins au type d'Edouard, à la tête de face couronnée, étaient alors particulièrement en faveur. Hartard dont la seigneurie touchait au Luxembourg, choisit tout naturellement pour son monnayage le type si bien exploité par ses voisins :

N° 437. ✠HAR'RS·DNS·DE·SONEC, tête de face munie de la couronne tréflée avec la chevelure ondoyante. — R. MON-ETA-DEN-ISE, type ordinaire aux douze besants. (Pl. XXIX, *fig. 1.*)

Argent, Poids, 0 gr. 98.

Collection de M. Ren. Chalon.

N° 438. Variété au même type ne présentant de différence que dans quelques lettres de la légende de face : ✠HAR'RS'DNSDE SONE'.

Poids : 1 gr. 25.

Collection Rouyer.

Un autre exemplaire fut connu par Snelling au siècle dernier. Mais il semble qu'il était d'une conservation peu satisfaisante, puisque l'auteur anglais en a rendu les légendes d'une manière inexacte. Ainsi, il y lisait HANS, et proposait de le donner à un Jean, seigneur de je ne sais quel Schoneck dans la Haute-Alsace ; le Schoneck trévirois ayant, selon lui, trop peu d'importance pour qu'on y eût battu monnaie. Quant au mot NISE, il n'en donnait aucune explication et n'en parlait même pas.

Sur l'exemplaire précédent, la lecture HAHS est indubitable et ce mot ne peut être autre chose que l'abrégé d'*HARtardus* ou plutôt d'*HarTARdus*, car on voit sur le H un signe d'abréviation. LISE désigne évidemment le château de *Liessem* ou *Lissem* (dans la partie du Luxembourg cédée à la Prusse) qui appartenait à la famille de Schoneck.

Une autre preuve directe existe qu'Hartard a frappé monnaie. Le 10 juin 1341, il est cité par l'empereur Louis de Bavière à comparaître devant le tribunal du Saint-Empire, comme prévenu d'avoir frappé des monnaies illégales et de mauvais aloi. D'autres seigneurs voisins furent, à la même époque, également cité pour ce fait : c'étaient :

Wilhelmus de Wieda ;
Godfridus, comes Seynensis, dominus in Valander.
Gerlacus et Philippus de Isenburg ;
Herman de Helffenstein ;
H. Waltbode de Novo Castro } sunt illi de Rychenstein ;
L. de Cleberg }
Theod. de Seelbach;
H. Antiquior de Erenberg ;
Walter dictus Schade ;
H. de Falckenstein ;
Jo. filius Theodori, marescali de Huneberg ;
Theo. marescalus de Huneberg.

---

(1) Pour plus de détails consulter la notice de M. Renier Chalon.

XX.

SEIGNEURIE DE SCHOONVORST (1).

Les seigneurs de Schoonvorst ou Schoonforst (2) relevaient des ducs de Brabant et tiraient leur nom d'un château-fort situé dans le bourg prussien de Vorst entre Aix-la-Chapelle et la petite ville de Cornelismunster. Haineman d'Aix, surnommé Schoonforst, de qui, suivant Hemricourt, descendent les seigneurs de cette famille, portait dans ses armoiries le lion des ducs de Limbourg. Mais ses descendants abandonnèrent cet emblème pour prendre les armoiries de Texhe qui consistaient en un écu au *champ d'argent recouvert de neuf besants de gueules.*

Vers 1340, un seigneur de cette maison nommé Renaud, chanoine de Saint-Servais de Maëstricht, abandonna l'état ecclésiastique pour prendre le métier des armes. Il acheta à ses frères la seigneurie de Schoonvorst et se trouva souvent en rapport

---

(1) VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des feudataires de Brabant; Revue numism. belge,* 1re série, t. IV, 1848. — 3e série, t. I, 1857. — 4e série, t. II, 1864.

(2) En français *Belleforest.*

avec les seigneurs entre Rhin et Meuse, dont plusieurs eurent recours à lui pour soumettre leurs vassaux révoltés.

La puissance de ce baron nous est attestée par le nombre de pièces qui restent de lui et dont plusieurs ont quelque analogie de frappe avec les esterlins de cette époque, bien que d'un diamètre un peu plus considérable.

Nous donnerons la description d'un demi-gros au type des pièces d'Albert de Bavière.

N° 439. ✠RENARD‡DE‡SCHOVORST, écu de la famille dans un cartouche partie triangulaire, partie tricintré. — ℟. MONE-TASC-HOIN-VORST, grande croix pattée traversant la légende, cantonnée de douze besants. (Pl. XXIX, *fig.* 2.)

(VAN-DER-CHIJS, *Monn. des feud. de Brabant*, pl. XXIX, *n*os 7 et 8.)

La *Revue belge* (1857, page 302), décrit la même pièce avec neuf besants au revers au lieu de douze.

XXI.

SEIGNEURIE DE HEINSBERG (1).

La seigneurie de Heinsberg, située près de la Roër et enclavée en partie dans le duché de Juliers à son extrémité orientale, était anciennement annexée à celle de Fauquemont. Elle forma vers 1170 un pays à part qui eut ses seigneurs à lui (2) et

---

(1) *Rev. numism. belge*, 1re série, t. V, 1849, page 260. (Notice sur la seigneurie de Heinsberg, par M. Piot.)

(2) Les généalogistes de la maison de Heinsberg la commencent ordinairement à Goswin Ier, mort au commencement du XIIe siècle et à son successeur Goswin II, décédé entre les années 1166 et 1170. Goswin II eut deux fils : Goswin et Godefroy; l'un obtint en partage la terre de Fauquemont, l'autre celle de Heinsberg.

Godefroy Ier, fils de Goswin II, 1170 à 1193.

Adélaïde, fille de Godefroy, épousa Arnould II comte de Clèves, 1192 à 1202.

Thierry Ier, fils d'Arnould et d'Adélaïde, 1202 à 1228.

Agnès, fille du précédent, épousa Henri comte de Sponheim qui, par cette alliance, devint la souche d'une nouvelle maison, 1228-1258.

Thierry II, fils d'Agnès, 1258-1303.

Godefroy II, fils de Thierry, épousa Mathilde de Looz, 1303-1332.

pour capitale la petite ville de Heinsberg. En 1542, Charles-Quint la prit et la ruina ; elle fait aujourd'hui partie des états prussiens de la province rhénane.

THIERRY II
1258-1303.

La numismatique des seigneurs de Heinsberg ne commence véritablement que sous le règne de Thierry II. Nous donnerons la description de la monnaie unique que nous connaissions de ce seigneur, c'est une imitation des esterlins au lion de Jean I[er] de Brabant.

N° 440. TIDR ICI+DN DNDNS (*THIODERICUS DOMINUS DE HEINSBERG*) écu triangulaire chargé d'un lion debout à gauche. — ℞. MON-ETA-GAN-GNE (*Gangelt?*) croix à doubles branches traversant la

---

Thierry III, fils des précédents, 1332-1361. Ce fut ce personnage qui fonda la troisième race des comtes de Chiny et de Looz, dont la durée fut si éphémère.

Godefroy III, 1361-1395, petit-fils de Godefroy II et neveu de Thierry III.

Jean I[er], 1395-1438, fils de Godefroy;

Jean II, 1438-1443, fils de Jean I[er];

Jean III, 1443-1448, fils de Jean II;

Jeanne, 1448-1469, fille de Jean III; elle eut deux filles, Elisabeth et Jeanne, qui renoncèrent à leurs droits et les vendirent le 10 mars 1483 au duc de Juliers et de Berg, leur beau-frère.

légende et cantonnée des lettres I E S V probablement *JESU*. (Pl. XXIX, *fig. 3.*)

(*Revue numism. belge,* 1849 pl. VII, *fig. 2.*)

GODEFROY III

1361-1395.

Ce seigneur continua le système de ses prédécesseurs en imitant les monnaies de ses voisins. On voit par la grande variété des types, qu'il n'a pas voulu exploiter un seul pays en y donnant cours à ses espèces, mais plusieurs pays à la fois. Il a imité tour à tour les monnaies françaises, les monnaies de Flandres, de Brabant, de Cologne, etc.

N° 441. GODFRIDVS•DEHEINSBE; saint Pierre nimbé, à mi-corps et de face, tenant une croix et une clef; au-dessous un écusson chargé d'un aigle à deux têtes. — ℞. MON-ETAG-EINE-NSIS, croix cantonnée de douze globules et traversant la légende. (Pl. XXIX, *fig. 5.*)

(*Revue numism. belge,* 1849, pl. IX, *fig. 24.*)

Cette monnaie est une imitation de celles de Frédéric III, archevêque de Cologne (1370-1414) et de celles de Conon de Falkenstein, archevêque de Trèves (1362-1388).

N° 442. Variété de cette pièce GODFRIDV DE: HEINSB:, même type, seulement l'écu est un peu fruste et ne permet pas d'y reconnaître la présence

de l'aigle.— ℞. MON-ETAE-XNX.....BEN, type aux douze besants. (Pl. XXIX, *fig. 4.*)

(*Revue numism. belge*, 1862.)

A partir de Thierry III, la suite des comtes de Looz et de Chiny et des seigneurs de Heinsberg se confond quelque temps sur les mêmes têtes et présente des difficultés sur lesquelles tous les généalogistes ne sont pas d'accord. J'ai indiqué, en parlànt des esterlins de Looz et de Chiny, quelle était la succession, dans ces derniers comtés, en m'autorisant de documents qui m'avaient été fournis par M. de la Fontaine.

D'après M. Piot, auteur d'une excellente notice sur les seigneurs de Heinsberg, et M. Perreau, auteur d'une monographie des monnaies de Looz (1), Godefroi III de Dalembrouck (fils de Jean de Heinsberg-Dalembrouck et petit-fils de Godefroi II seigneur de Heinsberg), loin de mourir en 1353, comme je le disais ailleurs (2), aurait vécu jusqu'en 1395 et n'aurait recueilli la succession de Thierri III qu'à la mort de ce dernier en 1361. Ce ne serait qu'à cette époque que l'évêque de Liége ayant refusé à Godefroy l'investiture du comté de Looz, celui-ci aurait commencé la lutte avec les

(1) *Rev. numism. belge*, t. II, 1843 et même série t.V, 1849. Confront. *Art de vérifier les dates*, t. III, comtés de Looz et de Chiny.

(2) Comté de Looz, *Mém. de l'Ac. de Stan.* 1868.

Liégeois et aurait, deux ans après, en 1563, vendu tous ses droits à Arnould d'Oreye, sire de Rummen. Retiré dans sa seigneurie de Heinsberg, Godefroi demeura sur un pied d'hostilités presque continuelles avec ses puissants voisins, et mourut en 1395. Il avait épousé Philippine, fille de Guillaume V, duc de Juliers, dont il laissa Jean qui lui succéda et quelques filles.

XXII.

SEIGNEURIE DE FAUQUEMONT.

La petite ville de Fauquemont ou de Valkinbourg était, au moyen âge, le chef-lieu d'une seigneurie assez importante, dont les possesseurs, ont, pendant quelque temps réuni les deux territoires de Fauquemont et de Heinsberg et joui d'une certaine célébrité parmi les baronnets d'Entre-Meuse et Rhin. Suivant Butkens la ligne directe s'éteignit avec Goswin IV, au commencement du XIII[e] siècle, qui institua comme héritier, Henri de Limbourg, son beau-frère. Vers 1352, à la mort de Jean, dernier représentant mâle de la famille, la terre de Fauquemont passa aux mains de Philippine, sœur aînée de Jean, qui, malgré les prétentions de son cousin germain Valéran, sire de Born, vendit successivement ses droits à Renaud, seigneur de Schoonvorst, à Guillaume, duc de Juliers, et enfin à Venceslas et à Jeanne, ducs de Brabant (1362). De là, des démêlés sans nombre sur lesquels notre intention n'est point d'insister (1). Plus tard, en

---

(1) Conf. BUTKENS, t. I[er], pages 484 et suivantes. — *Rev. belge*, t. VI, I[re] série, page 4; et t. I, 2[e] série, pages 108 et 384.

1416, cette même terre fut prise en engagère du comte de Flandre aux mains duquel elle était tombée, par Frédéric II, comte de Moers et de Saarwerden, frère de Thierry II, archevêque de Cologne.

JEAN

1347-1352.

Jean succéda à son frère Thierry III, tué en 1347, à la bataille de Valthen, près de Liége. Ces deux princes n'eurent pas de postérité. Leur succession donna lieu à des contestations dont nous signalions tout à l'heure l'origine.

N° 443. ✠MONETA‡VANKEBOR‡, lion debout à queue fourchue dans un cercle perlé. — ℞. IOHANNES.D-E.VAN-KEBO, croix pattée coupant la légende (*Valkebor* pour *Valkinbourg*).

(Pl. XXIX, *fig. 6.*)

(*Rev. numism. belge*, t. Ier, 2e série, 1851, pl. VIII, *fig. 5.*)

Ce denier est imité d'un type adopté par plusieurs autres princes : Jean III de Brabant, Thierry de Heinsberg, Renauld de Gueldre.

XXIII.

COMTÉ DE CLÈVES.

Clèves est une ville des Etats prussiens, ancienne capitale d'un comté du même nom situé le long de la Meuse et du Rhin, entre l'évêché de Munster, les duchés de Brabant, de Gueldre et de Berg.

Il est assez difficile d'établir d'une manière précise la liste chronologique des premiers comtes de Clèves. Depuis 1150 jusqu'à 1305, la plupart des seigneurs de ce pays portèrent le nom de Thierry. De 1305 à 1309, Othon, fils de Thiéry VII, occupa le comté et eut pour successeur son frère Thierry VIII dont la fille Marguerite épousa, en 1332, Adolphe II, comte de la Marck (1). A ce Thierry succéda son frère Jean qui mourut sans enfants en 1368. Alors commença en la personne d'Adolphe de la Marck(2), une deuxième maison des comtes de Clèves, connue sous le nom de maison de Clèves et la Marck, sous

(1) Thierry VIII, avait eu lui-même pour épouse une Marguerite, fille de Renaud Ier, comte de Gueldre.

(2) Cet Adolphe, qui fut Adolphe Ier, de Clèves, était le deuxième fils d'Adolphe II, de la Marck, et petit-neveu de son prédécesseur Jean (*).

(*) *Art de vérifier les dates*, t. III.

laquelle l'empereur Sigismond, au concile de Constance, le 28 avril 1417, érigea le comté en duché. Au commencement du XVIe siècle, Jean III, duc de Clèves, réunit sur sa tête, soit de son chef, soit du chef de sa femme Marie de Berg, les trois duchés de Juliers, de Clèves et de Berg, les deux comtés de la Marck et de Ravensberg et les seigneuries de Ravenstein, de Winnenthal et de Breskesand. Sa descendance s'éteignit elle-même en 1609. C'est alors que s'ouvrit ce qu'on appelle la *succession de Juliers* et que commencèrent des démêlés qui ne se terminèrent qu'en 1624, par un partage des provinces contestées, entre l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg. Conquis par les Français en 1794, le duché de Clèves fut compris dans le département de la Roër. Au moment de la Restauration, cette province fit retour à la Prusse rhénane.

On connaît plusieurs monnaies des comtes de Clèves, calquées sur le coin anglais ou sur celui de Brabant.

THIERRY?

....-1305.

La pièce que nous allons d'abord décrire donne un nouvel et curieux exemple de ces imitations. Elle appartient à l'un des princes du nom de Thierry qui se sont succédé dans le duché de Clèves de 1203 à 1305. Le soin qu'on a pris de se rapprocher

dans les légendes de la pièce originale que l'on contrefaisait, a dû souvent la faire confondre avec les véritables monnaies anglaises.

N° 444. HENRICVS REXTRCI, tête de face sur le modèle des esterlins de Henri III.—R/. CMI-TCO-EVE-ION, double croix longue, cantonnée de globules. (Pl. XXIX, *fig.* 7.)

Poids : 1 gr. 40.

(*Revue numism. belge*, 1856, pl. IV, *fig.* 3.)

D'après M. Renier Chalon, à qui nous devons la description de cette pièce, la légende peut se lire de la manière suivante, en ayant soin de réunir celle des deux faces et de n'en faire qu'une : *HENRICVS REX Theoderici COMITis CLEVE IOHannes* (*monetarius*). A l'aide du mot *theodorici*, on imite le *terci* du prototype anglais. Le nom du monétaire *Iohannes* est également celui d'un monétaire de Henri III, et les lettres *eve* du mot *Cleve* (Cleve, Clevae, Cliviae, se rencontre dans plusieurs chartes latines), rappellent la ville d'York.

L'usage de placer au revers le nom du monétaire, généralement employé en Angleterre à cette époque, n'est pas sans exemple dans les imitations. On le trouve sur quelques esterlins, notamment sur ceux que nous reproduirons plus loin en parlant des monnaies de Gueldre et de Cunre (1).

(1) Nous rappelons ici que Henri III, roi d'Angleterre, frappa des esterlins à la croix brève et aux seize besants jusque vers

OTHON
1305-1311.

Voici un esterlin frappé par Othon successeur de Thierry IX, en imitation des pièces de Jean I[er], de Brabant.

N° 445. MON ETHA HEVEN', lion rampant dans un écusson triangulaire. — ℞. ∴ OT-THO- ∴ CO-MES, croix à doubles bandes, anglée des lettres H V S E'. (Pl. XXIX, *fig. 8.*)

Poids : 1 gr.

Collection de M. de COSTER.

Les lettres placées dans les cantons de la croix, indiquent que cette monnaie a été frappée à *Huissen*, près de Nimègue, petite localité appartenant au comte de Clèves. Quant à la légende *MONETA CLEVENSIS*, qui se lit sur la face, elle signifie non pas que la pièce a été forgée à Clèves, puisqu'elle ne peut l'avoir été dans deux villes à la fois, mais bien qu'elle est à la taille et à la valeur des monnaies de Clèves,

---

1247, époque à laquelle il adopta la croix longue et les douze besants, tout en conservant les doubles bandes. Le mot ON qui, sur les monnaies anglaises de Henri, se trouve entre le nom du monétaire et celui de la localité : DAVI.ON.EVER, — RICARD.ON.CAN, — PICOT.ON.NOR, etc., semble être une forme anglo-saxonne du mot anglais moderne *in*, à : *David à York*, — *Richard à Cantorbéry*, etc.

comme un *gros tournois*, frappé peu importe où, était une monnaie de Tours, un *parisis*, une monnaie de Paris, etc. (1).

---

(1) *Rev. numism. belge*, t. I, 4e série, (art. de M. Ren. Chalon).

XXIV.

COMTÉ DE MOERS.

La terre de Moers ou Meurs située en Westphalie, entre Cologne, Clèves, Berg et Gueldre fut longtemps possédée par des seigneurs qui joignaient à leur principauté celle de Saarwerden (1) et prenaient le titre de comte de Moers et de Saarwerden. La seigneurie de Moers était un fief de Clèves institué en 1187. A la mort de Hermann, dernier comte de Moers, Guillaume, duc de Clèves, voulut se mettre en possession de cette baronnie comme d'un fief ouvert. Après bien des contestations élevées entre la maison de Clèves et celle d'Orange, Moers tomba au pouvoir de la Prusse. En 1706, la ville de Moers, ancienne capitale du comté, fut érigée en ville impériale et son territoire, en principauté par l'empereur Joseph.

M. Dannenberg m'a adressé l'empreinte de deux semi-esterlins, au type des pièces de Conon de Fal-

---

(1) La seigneurie de Saarwerden (en français *Saverne*) était située dans la Lorraine allemande et relevait de l'évêché de Metz. L'écu, déjà indiqué plus haut, était une *aigle à deux têtes d'argent sur un champ de sable.*

kenstein, archevêque de Trèves et de Frédéric de Saarwerden, archevêque de Cologne (1), frappés vers la fin du XIV[e] siècle par un comte de Moers du nom également de Frédéric.

N°446. FRIDRICVS·—·COMES MOR:, buste de saint Pierre tenant d'une main une longue croix, de l'autre la clef, et surmontant l'écu de Saarwerden qui sépare la légende. — ℞. MON-ETAG-ANGE-LDEN, croix cantonnée de douze besants.

(Pl. XXIX, *fig. 9.*)

Collection de M. Dannenberg.

Cette pièce a été frappée à *Ganqelt*, petite ville du duché de Juliers, dépendant autrefois du comté de Moers (2).

N° 447. FRIDRICV-S:COMEST : (*sic?*), même type; seulement l'écu de Moers (3) remplace celui de Saarwerden. — ℞. MONETA MOERSENES, même type.

Dessin de M. Reistorff.

---

(1) N[os] 335 à 348 et 360 à 368.

(2) Le bourg de *Gangelt* fit longtemps partie de la seigneurie de Heinsberg. Les dettes que Godefroy III avait contractées pour obtenir la succession de son oncle, l'obligèrent, en 1363, à engager quelques terres, entre autres celle de Gangelt, à Edouard, duc de Gueldre, qui s'en défit l'année suivante en faveur de Jean, seigneur de Moers (*).

(3) Les armes de Moers étaient *d'or au chevron de sable*.

(*) *Art de vérifier les dates*, t. III; suppl. p. IV.

XXV.

COMTÉ DE JULIERS.

L'histoire du comté de Juliers est liée d'une manière si intime à celle des pays de Clèves, de Berg, etc., que nous nous croyons dispensé d'entrer dans de longs détails à son sujet, d'autant plus que nous n'avons à en parler ici que d'une manière tout à fait incidente, les comtes de Juliers n'ayant pas frappé, du moins à notre connaissance, d'esterlins au type anglais. La seule pièce que je pourrais à la rigueur citer, serait un denier au lion au type des n°s 116 et 443 frappé par Guillaume V. Ce prince, simple comte lorsqu'il prit possession de la terre de Juliers en 1329, fut élevé à la dignité de *margrave*, ou de *marquis*, en 1336 par l'empereur Louis de Bavière et à celle de *duc* par l'empereur Charles IV en 1357.

N° 448. WILHELMMARCHIOIVLIIONSIS, un petit lion précède la légende; lion debout dans le champ. — ℞. MONE-TAOV-IHEN-SIS, grande croix pattée coupant la légende. (Pl. XXIX, *fig. 10.*)

(*Rev. belge*, t. VI, 1re série, pl. I, *fig. 5.*)

Cette pièce, en cuivre saucé et du poids de 1 gr.,

faisait partie d'un dépôt trouvé à Malines en 1847 et décrit par M. de Coster (1). Son émission ne doit pas avoir suivi de beaucoup l'élévation de Guillaume à la dignité de marquis, titre dont nous voyons l'indication sur la légende de face.

---

(1) *Rev. belge*, t. VI, 1re série, p. 219.

XXVI.

COMTÉ DE BERG.

Le nom de Berg (1), commun à plusieurs villes d'Allemagne, désigne plus spécialement la petite province comprise entre le Rhin, le comté de la Marck et le duché de Clèves, qui avait pour capitale *Dusseldorf.* Cette terre appartenait d'abord, sous le titre de comté, à des seigneurs particuliers dont la première race s'éteignit en 1225, en la personne d'Engilbert II. Sa nièce Ermengade, épouse de Henri, duc de Limbourg, hérita du comté et le transmit en ligne directe à ses descendants jusqu'en 1348, époque à laquelle Gérard de Juliers, époux de Marguerite, nièce du dernier comte Adolphe VIII, commença une troisième dynastie, sous laquelle vers 1380, la terre de Berg fut érigée en duché par l'empereur Venceslas. Cette branche prit fin en 1519 par la mort de Guillaume duc de Juliers et de Berg qui ne laissa qu'une fille unique Marie, mariée en 1510 à Jean III, de Clèves. Berg suivit dès lors la destinée des autres duchés dont nous venons de

---

(1) Le pays de Berg ou du Mont, *Montensis Ducatus,* tire son nom des montagnes dont il est rempli.

parler. En 1806, Napoléon se fit céder cette principauté et l'érigea en grand-duché en faveur d'un membre de sa famille. Après les traités de 1815, Berg fut annexé à la Prusse.

ADOLPHE VIII

1308-1348.

Nous possédons peu de documents relatifs au monnayage du comté de Berg. Sous Adolphe VIII, furent fabriqués des esterlins dont un fort bel exemplaire est reproduit ici d'après la revue de Grote.

N° 449. ADOLFVS·COMES DMT (*DEMONTE*) tête de face couronnée de roses, un petit lion debout en tête de la légende. — ℞. MON-TW-IPE-RWO (*moneta Wipperfurth*), longue croix pattée, cantonnée de roses. (Pl. XXX, *fig.* 1.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. VII, pl. I, *n°* 13.)

Wipperfurth était une petite localité de la seigneurie de Berg, où les comtes battaient monnaie.

XXVII.

COMTÉ DE RAVENSBERG.

Le comté de Ravensberg, voisin des évêchés de Munster et d'Osnabruck, des comtés de la Marck, de Lippe, etc., date du XI[e] siècle. La descendance mâle des seigneurs de ce pays disparut en 1346 à la mort du comte Bernard. Marguerite, fille d'Othon III, frère aîné de ce dernier, ayant épousé Gérard, seigneur de Juliers et comte de Berg, transmit ainsi le comté de Ravensberg dans la maison de Juliers et de Berg.

OTHON
1296-1345.

Plusieurs seigneurs du nom de Hermann occupèrent le comté de Ravensberg de 1070 à 1236. La succession du comte Hermann III fut disputée entre ses deux fils, Louis et Othon, qui se mirent d'accord en partageant leur patrimoine. Louis eut la terre de Ravensberg et Othon celles de Vloto et de *Vecht* avec leurs dépendances (1). Cette dernière seigneurie fut vendue par Othon à l'évêque de Munster; peut-être sous la réserve d'y frapper mon-

---

(1) La petite ville de *Vechta* est le chef-lieu du cercle de même nom dans le grand duché d'Oldenbourg.

naie ainsi que semblerait le témoigner l'esterlin suivant dont le poinçon est calqué sur celui des pièces de Munster de l'époque.

N° 450. MON (*eta*) OTONX, écu de Ravensberg au haut de la légende, tête à l'image de saint Paul. — ℞. M(*oneta*) DE VE (*chta*), croix brève et double, munie d'une étoile dans chaque canton.

(Pl. XXX, *fig. 2.*)

Collection de M. HEYE, architecte à Nienburg.

GUILLAUME II

1360-1380.

Guillaume, fils du comte Gérard de Juliers, petit-fils d'Othon III comte de Ravensberg et petit-neveu d'Adolphe VIII de Berg, épousa Anne de Bavière et fut créé duc de Berg en 1380. Nous rapportons, d'après Grote, deux semi-esterlins frappés par ce personnage avec les armes de Ravensberg (1).

N° 451. ✠WILHELMV — S:COM:DEM', le comte couronné de roses avec sceptre et globe, à mi-corps, au-dessus de l'écusson de Ravensberg qui coupe la légende. — ℞. MON-ETAD-VSEN-DORF, croix longue, pattée et évidée, cantonnée de globules trois par trois. (Pl. XXX, *fig. 3.*)

(GROTE, *Münzstudien*, t. VII, pl. III, n° 32.)

---

(1) Les armes du comté de Ravensberg étaient : *trois chevrons de gueules au champ d'argent.*

Dusseldorf, capitale de l'ancien grand-duché de Berg, est aujourd'hui un chef-lieu de régence des états prussiens, sur le Rhin.

N° 452. Même type... XIIIEXIMV — S:CO..... — §. MON-ETA-B-ERGH-EME (*Bergheme*).

(Pl. XXX, *fig. 4.*)

(Id., *id.*, id., *n° 33.*)

Le château de *Berg*, où cette pièce a été frappée, servait de résidence aux premiers comtes de Berg. Il était situé sur une hauteur, près de la ville de Solingen.

XXVIII.

COMTÉ DE LA MARCK.

Le comté de la Marck, un des plus vastes du cercle de Westphalie, avait pour capitale la petite ville de *Hamm*. Des seigneurs particuliers gouvernaient déjà ce pays au XI[e] siècle; ils descendaient des comtes d'Altena et d'Altenberg. Cette province, réunie en 1398, ainsi que nous l'avons vu (1), au duché de Clèves, puis plus tard à ceux de Juliers et de Berg, eut le sort de ces différentes contrées. Nous croyons donc inutile d'insister davantage sur son histoire.

Les pièces dont nous donnons ici la description sont modelées sur les esterlins de Henri, tantôt du côté du revers seulement, tantôt du côté de la face et du revers à la fois. Elles sont attribuées au comte Adolphe I[er] (1197-1249).

N° 453. ⁖ MON(*eta a*) DOЛ, le comte à mi-corps, assis et couronné, tenant un globe d'une main et de l'autre un sceptre. — ℞. HAMMЄCC(*ivi*), croix

(1) Page 433.

courte à doubles branches, cantonnée de seize petits globules, quatre par quatre et croisettés.

(Pl. XXX, *fig. 6.*)

(Grote, *Münzstudien*, t. I, pl. XXV, *fig. 73.*)

N° 454. Type analogue, ꝫꝺ (*ol*) FVSC. — ℟. HꝫM-MꝫCXV. (Pl. XXX, *fig. 7.*)

(Id., *id.*, id., *fig. 74.*)

Ces deux pièces ont été frappées à *Hamm*, chef-lieu du comté; elles ont été reproduites par Cappe qui en a altéré le dessin et donné une attribution fausse (1).

N° 455. ✠ꝫꝺOꝺFVꝬ.....S, tête de Henri II. — ℟. ✠MONETꝫ(ꝺE'?), type à la croix courte.

(Pl. XXX, *fig. 8.*)

(Grote, *Blatter fur Münzkunde*, t. II, pl. XXV, *n° 371*, d'après le catalogue du comte de Renesse, n° 25127.)

N° 456. ✠MONETꝫ ISE..... tête de Henri II. — ℟. ✠MONETꝫ(*is*)ꝫE, type à la croix courte.

(Pl. XXX, *fig. 9.*)

Collect. de M. Dannenberg.

ISE ou ISꝫE pour *Iserlon* ou *Isernlohn*, petite ville du comté de la Marck dans le voisinage d'Arensberg.

---

(1) *Monnaies des rois et empereurs d'Allemagne*, pl. XXII, *n° 363.*

N° 457. ......NETA ISBENN....., forteresse flanquée de deux tours avec remparts et porte d'entrée en avant. — ℞. ✠MONE.....DON', type à la croix courte. (Pl. XXX, *fig.* 10.)

Collect. de M. Dannenberg.

Ce denier complète l'attribution de la précédente pièce, tant au point de vue de l'atelier monétaire que par rapport au prince sous lequel l'émission a eu lieu.

XXIX

COMTÉ D'ISENBURG.

La seigneurie d'Isenburg ou Isenberg, tire son nom d'un château sur la Roër près de la petite ville d'Hattingen en Westphalie. Elle n'est qu'un démembrement du comté d'Altena, au pays de Berg. Le château fut construit par Adolphe, comte d'Altena qui devint archevêque de Cologne en 1193 ; il le donna en fief à son frère Arnould qui, le premier, prit le titre de comte et noble d'Isenburg.L'aîné des fils de ce dernier, nommé Frédéric, étant mort sur la roue en 1225 pour crime d'assassinat commis sur la personne d'Engelbert, archevêque de Cologne, le château fut démoli et les successeurs de Frédéric prirent tantôt le titre de comte d'Isenburg, tantôt celui de comte de Limburg ou Hohn-Limbourg. Cette illustre famille a encore aujourd'hui ses représentants en Belgique (1).

(1) On ne doit pas confondre ce comté de Limburg avec l'ancien comté de Limbourg, aujourd'hui en partie dans le royaume de Belgique, ni avec la seigneurie de Limburg sur la Lahn, au pays de Nassau, ni enfin avec le comté de Limpurg, situé sur les confins de la Franconie et de la Souabe.— Un autre district d'Allemagne portait le nom de bas-comté d'Isenbourg et relevait des archevêques de Trèves et de Cologne.

Après l'exécution de Frédéric, Adolphe de la Marck son cousin germain, dont nous parlions dans le paragraphe précédent, agrandit ses domaines d'une partie des dépouilles du comte d'Isenburg. Pour se maintenir dans ses nouvelles possessions, Adolphe fit construire la ville et le château de Hamm. Telle est l'origine des prétentions des seigneurs de la Marck, de Juliers et autres sur le comté d'Isenburg.

Nous ignorons si les premiers comtes d'Isenburg ont jamais émis des monnaies à leur nom. Nous ne citons ici qu'une petite pièce au type incomplet des esterlins anglais et analogue aux nos 451 et 452. Elle est signée de Guillaume V, comte de Juliers, et a été frappée à *Sinzig*, localité voisine du Rhin, engagée en 1348, à ce prince, par l'empereur Charles IV.

N° 458. MONETAS——INSECEA, le comte couronné de roses, avec sceptre et globe, à mi-corps, au-dessus de l'écusson de Sinzig; armes d'Isenburg en tête de la légende (1). — ℞. WIN-HEIN-MVS-COM, croix longue, cantonnée de globules, sauf au troisième canton dans lequel se trouvent les armes d'Isenburg. (Pl. XXX, *fig.* 5.)

(GROTE, *Münzstudien*, t. VII, pl. X, *n°* 3.)

---

(1) Les armes d'Isenburg sont : *d'argent à deux faces de sable.*

COMPARAISON

DES

RÉSULTATS DES GRANDES OPÉRATIONS

FAITES PAR L'AUTEUR AVANT L'EMPLOI DES AGENTS ANESTHÉSIQUES,

ET DES

GRANDES OPÉRATIONS PRATIQUÉES DURANT LEUR ACTION

RAPPORT DES GUÉRISONS AUX MORTS (1)

PAR

M. Ed. SIMONIN

J'ai déjà recherché les causes de la mort qui a suivi un certain nombre de mes opérations, et il a été établi que l'éther et que le chloroforme, dont l'emploi avait précédé ces faits, n'avaient pas paru avoir eu d'influence sur le décès des opérés.

Dans le présent travail, cette recherche va être

(1) Ce *résumé* fait suite aux mémoires intitulés :

Résumé des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme, sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur la volonté et sur la sensibilité générale et locale; *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1848. — *Résumé* des faits relatifs à

reprise et agrandie, non plus en s'appuyant sur des faits individuels, mais par une contre-épreuve qui

l'action de l'éther et du chloroforme sur la circulation, sur la respiration et sur l'appareil musculaire; *mêmes Mémoires*, 1856. — *Résumé* des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme sur les fonctions et sur la contractilité de l'utérus; sur l'appareil digestif; sur la sécrétion des larmes, sur celle de la salive, sur la sécrétion bronchique et celle de la muqueuse buccale; sur la sécrétion du lait; sur la sécrétion urinaire; sur l'état de la peau envisagée sous le rapport de sa coloration, de sa chaleur et de ses sécrétions; sur la chaleur générale; sur la voix; sur l'exhalation pulmonaire. — Persistance de l'action des agents anesthésiques; leur influence sur les faits les plus importants de physiologie pathologique; *mêmes Mémoires*, 1864. — *Deux remarques physiologiques* propres à faire éviter dans l'emploi des agents anesthésiques la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire; *mêmes Mémoires*, 1864. — *Parallèle* de l'action de l'éther et de l'action du chloroforme, tracé d'après deux cents anesthésiations faites par l'auteur; motifs pour préférer le chloroforme dans la pratique chirurgicale; *mêmes Mémoires*, 1866. — *Examen des théories* relatives à l'action de l'éther et du chloroforme; recherche des causes de mort pendant l'emploi de ces agents; *mêmes Mémoires*, 1866. — *Résumé* des faits relatifs à l'action d'agents autres que l'éther et le chloroforme employés comme anesthésiques généraux ou locaux; *mêmes Mémoires*, 1867. — *Application* des doctrines physiologiques aux principaux faits observés pendant l'éthérisme. — Recherche des origines organiques des fonctions. Remarques principales propres à servir de guide dans l'anesthésiation, pour le diagnostic des périodes de l'éthérisme et pour faire éviter, dans l'emploi de l'éther et du chloroforme, la sidération du système nerveux; *mêmes Mémoires*, 1868.

consistera à comparer les résultats définitifs des faits accompagnés d'anesthésiation avec les résultats des faits analogues qui ont été observés en dehors de l'emploi de l'éther et du chloroforme.

L'usage de ces agents remonte à une époque déjà assez éloignée pour que le plus grand nombre des opérateurs actuels ne puisse, dans leur propre pratique, établir ces comparaisons et qu'ils se trouvent forcés de mettre en regard des résultats qui leur appartiennent, ceux qui ont été publiés par leurs devanciers. Sur ce point, j'ai l'avantage de pouvoir offrir, dans les résultats de ma propre pratique, les deux séries à comparer. Depuis trente-quatre ans, j'opère dans le même hôpital, la maison de Saint-Charles, siége des cliniques de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nancy.

Dans les comparaisons qui vont suivre, je laisse de côté plus de sept cents opérations de toutes natures, qui, pratiquées sans l'emploi ou après l'usage des agents anesthésiques, ne peuvent ou ne doivent pas être comparées au point de vue dont il s'agit, et qui, dès lors, se trouvent étrangères au sujet qui va être traité. Dans ce nombre se rencontrent de petites amputations; les opérations relatives à l'ablation de lipomes, de tumeurs cancéreuses, diverses par leur nature et leur siége, entre autres l'ablation d'une partie des maxillaires supérieurs et celle du col utérin; l'extraction de corps étrangers formés dans l'articulation du genou; les ligatures d'artères; les

ponctions de la vessie; les trachéotomies; les résections des amygdales; les sections du tendon d'Achille, de l'aponévrose plantaire, du sterno-mastoïdien, celles des muscles de l'œil dans de nombreux cas de strabisme; les opérations de bec de lièvre simple ou compliqué; les opérations de pupille artificielle; les opérations de cataractes, au nombre de 77; les réductions de luxations les plus variées: celles de la mâchoire inférieure simples et doubles, du bras, de l'avant-bras, du radius, du cubitus, du pouce, de la cuisse, de la jambe, du pied, et dont le total est considérable. Dans ce total se trouvent 70 luxations dont la réduction a été opérée ou tentée sans l'aide du chloroforme.

Dans la première série d'opérations, constituée par les douze années qui séparent 1835 de 1847, les opérations ont été faites sans anesthésiation, et j'offre un premier groupe de 107 opérations dont les plus importantes sont en assez grand nombre pour que les subdivisions établies à leur occasion permettent une proportion sérieuse des guérisons à la mortalité.

Dans la seconde série, due à une période de 22 années, c'est-à-dire de 1847 à 1869, j'offre un nombre de 229 opérations pratiquées après anesthésiation.

En vue des comparaisons à faire, je ne retiendrai toutefois que 247 faits, bien que le nombre total des anesthésiations générales pratiquées par moi à l'aide de l'éther ou du chloroforme se trouve être dans cette seconde période de 267 cas.

J'ai parlé, plusieurs fois déjà, de quelques conditions relatives à l'hôpital Saint-Charles. Le périmètre de cet établissement n'a pas changé depuis 30 ans, et ses trois services se sont accrus constamment. Pour ne parler que des blessés, le service chirurgical qui, en 1835, avait secouru seulement 341 individus, en a secouru 577 en 1868. Pendant que les conditions générales se modifient d'une manière fâcheuse, parfois des modifications intérieures améliorent, passagèrement, les conditions d'un certain nombre de malades. En 1840, les blessés, qui, dans la salle Saint-Joseph, n'avaient par homme que 27 mètres cubes d'air, en ont reçu 39 1/2 lors de leur transfert dans la salle Saint-Sébastien qui était alors une salle de rechange; il n'existe plus aujourd'hui de salle de ce genre. La pseudo-pourriture d'hôpital n'est pas plus fréquente en 1869 qu'en 1835, mais les érysipèles sont apparus très-souvent depuis 1868, surtout, chez les opérés. Toutefois les soins hygiéniques intérieurs sont donnés par les Sœurs hospitalières avec tant de suite et d'intelligence qu'une partie des inconvénients sérieux nés de la situation de Saint-Charles se trouve parfois écartée. Ainsi j'ai noté plusieurs années pendant lesquelles un seul des opérés est mort, et je retrouve dans mes rapports annuels, envoyés officiellement à la commission administrative des hôpitaux, qu'aucun de mes opérés n'est mort en 1852, 1854, 1856 et 1857, et cependant

les opérations les plus graves ont été pratiquées pendant les années qui viennent d'être citées. Malgré ces succès partiels, il est évident que Saint-Charles est désormais insuffisant; aussi son abandon est-il décidé en principe. Les études pour son déplacement sont aujourd'hui presque terminées, et tout fait espérer que le futur hôpital présentera de magnifiques conditions hygiéniques.

Mais, à côté des réflexions relatives aux conditions dans lesquelles les opérés dont il va être question se sont trouvés placés, il convient de présenter quelques considérations sur les méthodes principales du chirurgien lui-même, et de dire quelles modifications importantes ont été introduites dans sa pratique. Je me bornerai, ici, à ce qui concerne les amputations et les opérations de hernie étranglée. En 1835, la tradition à Saint-Charles était, pour renouveler le premier pansement, après une amputation, d'attendre que l'appareil, placé primitivement, fût imbibé de fluides, de telle sorte que son enlèvement pût se faire sans douleur. Cette méthode d'expectation qui reportait le premier pansement à 4, à 5 ou à 6 jours après une amputation, était, encore, à cette époque un témoignage de l'effroi qu'inspirait, jadis, aux malades la levée du premier appareil, dans des conditions de pansement bien différentes de celles qui existent aujourd'hui. Il résultait de cette méthode que les bandelettes agglutinatives creusaient un profond sillon sur les moignons tuméfiés, rougis et

douloureux, sans qu'il y fût porté remède, et que les opérés, privés de sommeil et tenus en même temps à un régime débilitant, étaient exposés à des accidents nerveux bien redoutables. Le délire traumatique était alors d'une fréquence extrême. J'ai dit, ailleurs, la disparition presque complète de cette complication si grave, pendant laquelle la camisole de force devenait indispensable, et n'empêchait point, cependant, les amputés de se livrer aux mouvements les plus désordonnés et les plus dangereux pour les plaies résultant des opérations. Vers 1840, cette méthode a été abandonnée : j'ai continué à faire des réunions exactes des solutions de continuité à l'aide des bandelettes agglutinatives, sans avoir recours, même pour les plus grandes amputations, à l'emploi des sutures. Mais dès le lendemain de l'opération, je panse le blessé, et par suite des incisions faites chaque jour aux bandelettes, le gonflement du moignon peut se produire, sans que la présence de ces bandelettes devienne un motif de douleur, de déformation des parties et d'érysipèle consécutif. En même temps, l'opium joue un grand rôle, et les opérés, avant l'apparition de la fièvre, sont alimentés autant que la prudence le permet, et, en général au début, à l'aide de potages au moins et d'eau vineuse.

En ce qui concerne les opérations de hernies, le changement de théorie a été radical. Au lieu de nombreux taxis, au lieu d'un attente indéfiniment

prolongée, née de l'espoir du succès de nouveaux taxis, et du résultat de médications très-diverses, et sans nier quelques succès dus à cette méthode, je suis arrivé à la théorie suivante; premier taxis sans l'aide des anesthésiques ; en cas d'insuccès, deuxième taxis pendant l'éthérisme le plus complet dû au chloroforme. En cas de non-réduction, opération immédiate pendant un nouvel éthérisme. Lorsque les étranglements sont récents, les résultats de cette méthode sont des plus avantageux, et il est bien à regretter que souvent, encore, les malades arrivent à la clinique après un retard considérable motivé tantôt par la distance à parcourir, lorsque le malade n'habite pas Nancy, tantôt par la crainte de l'inconnu et par celle, aussi, d'une opération, tantôt, enfin, par le désir d'attendre le résultat d'un traitement institué, déjà, au domicile des malades.

Les opérations qui vont être comparées sont au nombre de 249.

Je vais commencer la recherche des résultats définitifs des opérations en étudiant d'abord ceux des opérations pratiquées sans l'emploi des agents anesthésiques. Des 107 opérations de cette série, je négligerai 19 extirpations de cancers divers et de lipomes, etc., et je ne m'attacherai qu'aux résultats des amputations des membres et à ceux des opérations de hernie étranglée, de la taille et de quelques extirpations de cancer.

La première série, c'est-à-dire celle pendant la-

quelle les opérations furent pratiquées sans l'emploi des agents anesthésiques contient 88 opérations.

La deuxième série qui renferme les opérations accompagnées d'une anesthésiation contient 159 opérations. Dans cette seconde catégorie, il n'est question que des anesthésiations générales, les anesthésiations locales en ayant été complétement écartées.

Je dirai, tout à l'heure, les opérations de cette série qui ont été, aussi, écartées dans les comparaisons à faire.

PREMIÈRE SÉRIE.

OPÉRATIONS PRATIQUÉES SANS L'EMPLOI DES AGENTS ANESTHÉSIQUES.

Amputation circulaire de la cuisse.

7 amputations. — 4 morts. — Mortalité, 57 p. 100.

De ces amputations, 6 motivées par des tumeurs blanches et des caries du genou; la 7e, motivée par de vastes plaies à la jambe et à la cuisse, et pratiquée huit jours après l'accident.

Amputation de la jambe.

11 amputations. — 5 morts. — Mortalité, 45 p. 100.

10 amputations circulaires de la jambe; une désarticulation de la jambe, méthode dite à lambeaux, suivie de guérison. 10 opérations motivées par des accidents, une motivée par la carie du tarse.

Amputation partielle du pied.

Une seule sérieuse (amputation médio-tarsienne, motivée par un broiement du pied). — Mort.

3 amputations et désarticulations du premier métatarsien ; 3 amputations du gros orteil. — 6 guérisons.

Résection de fragments de l'humérus.

A la suite de fracture non consolidée. — Conservation d'une fausse articulation.

Amputation circulaire du bras.

5 amputations. — 1 mort. —Mortalité, 20 p. 100.

4 amputations motivées par des accidents; une motivée par tumeur blanche du coude. (Cette dernière amputation est celle qui a été terminée par la mort.)

Amputation circulaire de l'avant-bras.

4 amputations. — 4 guérisons.

Résection partielle du cubitus pour affection cancéreuse.

1 cas. — Guérison.

Amputation partielle de la main.

4 opérations. — 4 guérisons.

Une désarticulation du premier métacarpien ; 2 désarticulations du deuxième métacarpien ; une amputation partielle de la main.

Amputation et désarticulation de doigts.

10 désarticulations. — 10 guérisons.

Hernies étranglées.

25 opérations. — 9 morts. — Mortalité, 36 p. 100.

Hernies inguinales. 10 opérations. — 2 morts. — Mortalité, 20 p. 100.

Hernies crurales. 15 opérations, dont un cas chez un homme. — 7 morts. — Mortalité, 41 p. 100.

Sur les 6 premières opérations de hernie pratiquées (1837-1839), un seul mort.

Taille latéralisée.

Une opération. — Une guérison.

Amputation du sein.

7 opérations. — 7 guérisons.

Ablation de tumeurs volumineuses diverses, cancéreuses ou autres.

4 opérations. — 4 guérisons.

Opérations diverses.

Une extirpation de l'œil cancéreux. — Un mort.

Une amputation de la verge cancéreuse. — Un mort.

DEUXIÈME SÉRIE.

OPÉRATIONS PRATIQUÉES PENDANT L'INFLUENCE DE L'ÉTHER ET DU CHLOROFORME.

Cette série offre un nombre d'opérations beaucoup plus considérable que celui de la première catégorie.

Elle comprend 159 faits subdivisés ainsi qu'il suit:

Amputations	78
Opérations de hernies étranglées	19
Tailles	7
Ablations du sein	10
Ablations de testicule	5
Ablations de vastes tumeurs cancéreuses	31
Ablations de lipomes ou de tumeurs fibreuses	9

Ont été laissées de côté, pour les comparaisons à faire, les opérations suivantes :

30 réductions de luxations diverses; — galvanoponcture comme traitement d'un anévrysme ; — ligatures d'artères; — amputation de la verge ; — section du sphyncter-anal ; — opérations du phymosis, du paraphymosis ; — ruptures de cal vicieux ; — réductions de fractures ; — résections, ablations de polypes naso-pharyngiens, de lèvre cancéreuse, de cancer de la peau, de lipome, d'éléphantiasis; — opérations de strabisme, de pupille artificielle; — arrachements de l'ongle incarné ; — extractions de corps étrangers de l'œil, de l'oreille ; — ablations de polype de l'oreille ; — extractions de séquestres,

de dents; — dilatations de l'urètre chez la femme et chez l'homme; — cathétérismes, etc.

Voici l'analyse des opérations de la 2e catégorie, suivie immédiatement de la comparaison des résultats des opérations de cette série, avec les résultats des opérations faites sans l'emploi des moyens anesthésiques.

Amputation de la cuisse. — Méthode circulaire.

3 fois sous l'influence de l'éther.

20 fois sous l'influence du chloroforme.

En tout, 23 amputations. — 8 morts (une fois par phthysie, immédiatement après la guérison de la cuisse). — Mortalité, 35 p. 100.

Pour cause traumatique récente, 9 fois.—3 morts.

Pour lésions chroniques, 13 fois. — 5 morts.

Comparaison. — Sans l'emploi des anesthésiques, 4 morts sur 7 amputations.—Mortalité, 57 p. 100.

Amputation de la jambe. — Méthode circulaire.

Sous l'influence de l'éther : Néant.

Sous l'influence du chloroforme : 14.—3 morts. — Mortalité, 21 p. 100.

Pour cause traumatique : 8 fois. — 2 morts.

Pour lésions chroniques : 6 fois. — 1 mort.

Ici doit être placée, sans comparaison possible, une double amputation de jambe et de bras, faite pendant l'emploi des anesthésiques et suivie de guérison.

Il doit en être de même pour une amputation des deux jambes, suivie de mort.

COMPARAISON. — Sans l'emploi des anesthésiques : 5 morts sur 11 amputations. — Mortalité, 45 p. 100.

Amputation de métatarsien et du gros orteil.

Sous l'influence de l'éther : Néant.
Sous l'influence du chloroforme : 6.
Métatarsiens : 4.
Orteil : 2.
6 guérisons.

COMPARAISON. — Sans l'emploi des anesthésiques : 6 opérations. — Mort : 0.

Amputation médio-tarsienne.

Néant.

Je repousse l'amputation médio-tarsienne et je lui préfère l'amputation de la jambe au lieu d'élection pour les malades des classes ouvrières, le travail étant infiniment plus facile pour eux avec une jambe de bois, et cette question étant pour ces amputés extrêmement importante pour la vie de la famille.

COMPARAISON. — Sans l'emploi des anesthésiques : 1 amputation. — 1 mort.

Amputation du bras — Méthode circulaire.

Sous l'influence de l'éther...... 2
Sous l'influence du chloroforme. 12

14 — 3 morts.
Mortalité, 21 p. 100.

Pour cause traumatique : 12 fois. — 2 morts.

Pour affections chroniques : 2 fois. — 1 mort.

COMPARAISON. — Sans l'emploi des anesthésiques : 1 mort sur 4 amputations. — Mortalité, 25 p. 100.

Ici doit être rappelé encore le cas heureux, cité plus haut, d'une double amputation de jambe et de bras, suivie de guérison et pratiquée durant l'anesthésie.

Amputation de l'avant-bras. — Méthode circulaire.

Sous l'influence de l'éther...... Néant.

Sous l'influence du chloroforme. 10 — 1 mort. — Mortalité, 10 p. 100.

Pour cause traumatique : 4 fois. — 4 guérisons.

Pour affections chroniques : 6 fois. — 1 mort.

COMPARAISON. — Sans l'emploi des anesthésiques : 4 amputations. — Mort : néant.

Désarticulation de doigts.

Sous l'influence de l'éther...... 2
Sous l'influence du chloroforme. 9

11 — Mort : 0.

Pour cause traumatique : 3 fois.

Pour lésions chroniques : 8 fois.

COMPARAISON. — Sans l'emploi des anesthésiques : 10 opérations. — 10 guérisons.

Opération de hernies étranglées.

Sous l'influence de l'éther...... 1
Sous l'influence du chloroforme. 9

10 — 1 mort.

Mortalité, 10 p. 100.

Hernies inguinales....... 2 — 0 mort.
Hernies crurales......... 8 — 1 mort.

COMPARAISON. — Sans l'emploi des agents anesthésiques : 9 morts sur 25 opérations. — Mortalité, 36 p. 100.

Réduction ou tentative de réduction de hernies étranglées.

Sous l'influence de l'éther..... 2
Sous l'influence du chloroforme. 7

9 — Aucun mort.

Hernies inguinales..... 5 fois.
Hernies crurales....... 4 fois.

Tailles.

Sous l'influence de l'éther...... 1
Sous l'influence du chloroforme. 6

7 — 2 morts.
Mortalité, 27 p. 100.

Taille hypogastrique : 1. — 1 mort.
Taille latéralisée : 1. — 0 mort.
Tailles bilatérales : 4. — 1 mort par résorption purulente, le malade étant considéré comme guéri.
Taille recto-vésicale transversale : 1. — 0 mort.

COMPARAISON. — Avant l'emploi des anesthésiques : Un seul opéré. — Guéri.

Cancer du sein.

Emploi du chloroforme... 10 fois. — 0 mort.

COMPARAISON. — Avant l'emploi des agents anesthésiques : 7 opérations. — 7 guérisons.

Cancer du testicule.

Emploi de l'éther.......	1
Emploi du chloroforme ..	4
	5 — 0 mort.

Vastes tumeurs cancéreuses.

Emploi du chloroforme. 31. — 1 mort. — Mortalité, 3 p. 100.

COMPARAISON. — Avant l'emploi des agents anesthésiques : 4 opérations. — 4 guérisons.

Lipomes.

Emploi du chloroforme...... 9 opérations — 0 mort.

Résumé des comparaisons relatives aux principales opérations.

OPÉRATIONS PRATIQUÉES

SANS ANESTHÉSIATION.	AVEC ANESTHÉSIATION.
Amputation de la cuisse.	
7 amputations. 4 morts. Mortalité, 57 pour 100.	23 amputations. 8 morts. Mortalité, 35 pour 100.
Amputation de la jambe.	
11 amputations. 5 morts. Mortalité, 45 pour 100.	14 amputations. 3 morts. Mortalité, 21 pour 100.
Amputation du bras.	
4 amputations. 1 mort. Mortalité, 25 pour 100.	14 amputations. 3 morts. Mortalité, 21 pour 100.
Amputation de l'avant-bras.	
4 amputations. 0 mort.	10 amputations. 1 mort. Mortalité, 10 pour 100.
Hernies étranglées.	
25 amputations. 9 morts. Mortalité, 36 pour 100.	10 opérations. 1 mort. Mortalité, 10 pour 100.
Tailles diverses.	
1 opération. 0 mort.	7 opérations. 2 morts. Mortalité, 27 pour 100.

MADAME DE LA FAYETTE

PAR M. A. DE MARGERIE

PREMIÈRE PARTIE

I.

Si j'osais comparer les petites choses aux grandes (je veux dire le roman à la tragédie), et appliquer une formule mathématique aux œuvres de l'imagination, je dirais que Mme de La Fayette est à Mlle de Scudéry comme Racine est à Corneille.

Ce que Racine a donné à la tragédie, personne ne l'ignore : — pour la forme, une perfection continue, une sûreté de goût, un sentiment délicat de la mesure en toutes choses, une pureté de lignes et une harmonie de contours qui font de lui le Raphaël de la poésie ; car en mon particulier, comme dirait Mlle de Scudéry, j'avoue qu'une visite aux *Stanze* du Vatican et une lecture d'Andromaque, d'Iphigénie ou d'Athalie, me laissent des impressions fort semblables ; — pour le fond, une analyse des passions beaucoup plus délicate et plus vivante qu'elle n'avait été avant lui. Corneille procède plus souvent

qu'on ne voudrait par maximes générales, par formules scolastiques et distinctions subtiles qui ralentissent et refroidissent l'action : Racine, dès qu'il a pris possession de lui-même, à partir d'Andromaque, laisse de côté la dissertation ; ses personnages ne songent point à soutenir des thèses ni à poser devant le public ; tout entiers aux intérêts de leur passion, ils ne disent et ne font rien qui ne soit la révélation très-involontaire et très-sincère des sentiments de leur cœur ; et comme chacun d'eux est un type en même temps qu'un individu, les renseignements psychologiques qu'ils nous apportent sans le savoir, ont une valeur générale, sans aucune apparence abstraite et scientifique.

D'un autre côté, le niveau moral a visiblement baissé ; le souffle tragique a perdu en puissance vivifiante et salubre ce qu'il a gagné en grâce et en séduction ; l'idée du devoir, toujours sur le premier plan dans Corneille, se retire au fond de la scène ; la passion remplit tout et ne lutte plus guère qu'avec elle-même, du moins chez les personnages principaux ; la leçon morale ne ressort plus avec un relief qui ne permette point de passer sans la voir ; le vers lui-même est devenu moins fort parce qu'il exprime des âmes moins trempées ; et peut-être que Racine s'en doutait un peu, lorsqu'il disait avec une généreuse sincérité : « M. Corneille fait des vers cent fois plus beaux que les miens. » En somme, ce qui arrive dans la vie réelle est arrivé dans le drame ;

les caractères perdent ce qu'ont gagné les passions ; et, derrière la noble décence du langage, nous voyons poindre cette doctrine de l'irrésistible souveraineté des inclinations, et particulièrement de l'amour, qui deviendra plus tard tout le *Credo* du drame romantique.

Dans le roman, le progrès littéraire et psychologique est plus sensible encore : Mlle de Scudéry, qui est bien de l'école de Corneille, n'est qu'un disciple souvent maladroit ; elle amplifie les défauts du maître et ne lui ressemble que de bien loin par ses grands côtés. Le tragique, s'il sacrifie souvent au goût contemporain, s'en dégage à toute heure par d'irrésistibles élans ; le romancier en subit l'influence avec délices, et l'exprime avec une fidélité diffuse. Au contraire, Mme de La Fayette (qui peut-être comme Mme de Sévigné avait pour Corneille des préférences de jeunesse) est aussi près de Racine que le roman peut l'être de la tragédie, et la prose de la poésie. L'air de famille, déjà très-apparent dans quelques parties de *Zaïde*, devient dans la *Princesse de Clèves* tout à fait frappant pour l'œil le moins attentif ; et cette parenté très-glorieuse pour le romancier n'a rien dont le poète doive rougir.

J'ai regret d'ajouter que le déclin moral est le même ; ce n'est pas dire assez : s'il n'est pas plus marqué, il est plus dangereux. Dans la tragédie, la dignité du vers héroïque, la grandeur des person-

nages, la sévérité des convenances théâtrales, le lointain idéal de la scène rendent la pente moins glissante, à moins que de gaîté de cœur on ne descende dans le genre détestable de la tragédie bourgeoise et du drame réaliste. La fiction romanesque est beaucoup plus près du spectateur par le détail où elle entre, par la prose qu'elle parle, par la qualité des personnages qu'elle choisit, par le droit qu'elle a de prendre des sujets contemporains. Comme la comédie, c'est toujours jusqu'à un certain point la vie réelle qu'elle prétend représenter; et tandis que nous pouvons à la rigueur ne voir dans la tragédie qu'une œuvre d'art, nous trouvons toujours dans le roman une doctrine et une conclusion implicite que nous pouvons accepter ou combattre, mais dont nous ne pouvons contester la tendance pratique.

C'est surtout par ce côté psychologique et moral que les romans de Mme de La Fayette nous intéressent, et c'est de ce double point de vue que nous les voulons principalement considérer. Disons cependant quelques mots du progrès signalé plus haut.

C'est un progrès, ce n'est pas une transformation brusque. Mme de La Fayette ne se dégagera pas tout d'un coup et ne se dégagera jamais entièrement des traditions de l'Astrée, et du Cyrus, et de l'hôtel de Rambouillet. Dans *Zaïde* surtout, leur influence est manifeste; la fiction est conçue et les événements

se développent d'après les principes jusque-là consacrés. « Ce sont toujours des passions extraordi-
« naires et subites, des ressemblances incroyables de
« visages, des méprises prolongées et pleines d'a-
« ventures, des résolutions formées sur un bracelet
« ou un portrait entrevus. Ces amants malheu-
« reux quittent la cour pour des déserts horribles
« où ils ne manquent de rien ; ils passent les après-
« dînées dans les bois, contant aux rochers leur
« martyre, et ils rentrent dans les *galeries* de leurs
« maisons où se voient toutes sortes de peintures.
« Ils rencontrent à l'improviste sur le bord de la
« mer des princesses infortunées, étendues et com-
« me sans vie ; qui sortent du naufrage en habits
« magnifiques et qui ne rouvrent languissamment les
« yeux que pour leur donner de l'amour (1). » Ajoutez que ces aventures, où le dieu du hasard descend si souvent de sa machine, s'enchevêtrent les unes dans les autres comme dans la *Clélie ;* que chaque nouveau personnage est tenu de conter son histoire ; que chaque progrès du récit fait lever un épisode auquel il faut s'arrêter, si bien qu'à tenir les fils croisés de ces intrigues, à suivre l'action principale à travers ces longues et fréquentes parenthèses, l'esprit se fatigue à peu près comme il ferait à résoudre quelque problème très-compliqué. Il ne semble pas que

(1) Sainte-Beuve, *Portraits de femme* ; M[me] de La Fayette, p. 232.

les romans soient précisément faits pour cela; et ce n'est que justice de reconnaître qu'à cet égard les grands romanciers de notre siècle, W. Scott, Manzoni, G. Sand, Dickens lui-même, malgré la multiplicité de ses personnages, entendent mieux l'art de la composition et les exigences du genre. Tout le monde sait avec quelle clarté merveilleuse, avec quelle ampleur presque épique, avec quel respect pour la vraisemblance romanesque les événements se déroulent et s'enchaînent dans Ivanhoe ou dans Quentin Durward. L'unité d'intérêt, plus difficile à conserver dans les cinq cents pages d'un roman que dans les cinq actes d'un drame, y subsiste toujours; les personnages secondaires et les faits épisodiques y tiennent leur place modeste, et servent, comme il convient, à introduire dans le récit la variété et le mouvement, sans jamais rompre le fil ni amoindrir l'importance de l'action principale. L'œuvre toute entière, quelle que soit son étendue, reste dans la mémoire du lecteur comme un tableau, dont un seul regard découvre l'ordonnance.

Zaïde demeure donc, comme *Clélie*, un *roman romanesque* et complexe, et la *Princesse de Clèves*, fort supérieure comme œuvre d'art, ne sera cependant exempte ni de quelque invraisemblance dans les aventures ni de quelque confusion et de quelque obscurité dans la marche du récit. J'ajoute (et c'est un autre trait de ressemblance) que les dissertations n'en sont pas entièrement bannies. Le lecteur qui les

rencontre dès les premières pages peut craindre qu'elles ne lui tiennent, jusqu'au dénouement, trop fidèle compagnie. Deux cavaliers parfaitement inconnus l'un à l'autre, l'un fuyant depuis quelques jours le commerce des humains, l'autre menant depuis plusieurs années la vie érémitique, se rencontrent sur le rivage de la mer, entrent en propos, et ce propos tout d'abord prend forme de thèse. « Vous « pouvez juger par le lieu où je demeure, dit l'er- « mite, que je ne cherche pas de conversation. J'a- « voue néanmoins que je suis sensible au plaisir de « voir une personne comme vous. — Pour moi, re- « partit l'autre, je fuis tous les hommes, et j'ai tant « sujet de les fuir que si vous le saviez,.... vous ju- « geriez..... qu'après tous les malheurs qu'ils m'ont « causés, je dois renoncer pour jamais à toute sorte « de société. — Si vous n'avez à vous plaindre que des « autres, répliqua l'inconnu, et que vous n'ayez rien « à vous reprocher, il y en a de plus malheureux « que vous, et vous l'êtes moins que vous ne pen- « sez. Le comble des malheurs, c'est d'avoir à se « plaindre de soi-même, c'est d'avoir creusé les abî- « mes où on est tombé.... — Je vois bien, reprit Con- « salve, que vous ressentez les maux dont vous me « parlez ; mais qu'ils sont différents de ceux qu'on « ressent, quand, sans l'avoir mérité, on est trompé, « trahi et abandonné de tout ce qu'on aimait davan- « tage. » Là-dessus ils partent, et l'on voit bien que la question, qui n'est point insoluble ni abstraite,

restera indécise dans le cas particulier, chacun des deux argumentants tenant à honneur d'être l'homme le plus malheureux qui soit au monde.

La suite du récit ne tiendra pas, grâce à Dieu, les menaces du début. La psychologie — car, pas plus que Mlle de Scudéry, Mme de La Fayette ne comprend le roman sans une étude des passions — se fondra de plus en plus dans le récit et dans le drame, au lieu de s'en séparer sous forme de dissertation abstraite. Mais il était curieux de voir cette femme d'esprit encore tenue, à ses premiers pas, par les lisières d'une tradition dont elle va bientôt s'affranchir.

Le vrai et immédiat progrès littéraire, la décisive supériorité de Mme de La Fayette, il les faut chercher dans le style, et c'est à elle-même qu'il en faut demander le secret et comme la formule. Elle avait coutume de dire « qu'une période retranchée d'un « ouvrage valait un louis d'or, et un mot vingt « sols. » A ce compte, ce que *Zaïde* vaut de plus que *Clélie* en louis d'or et en livres tournois est incalculable ; et cette façon de compter est la bonne. Mme de La Fayette a été pour elle-même cet élagueur habile qu'on souhaiterait à Mlle de Scudéry ; non pas qu'elle ait d'abord étalé son histoire en un manuscrit de dix volumes, puis opéré par condensations successives jusqu'à la réduction voulue ; mais elle a eu d'emblée le sentiment du *ne quid nimis*, la sainte horreur du narré qui ne finit pas, du dialogue oiseux, du mot qui ne va point au fait. Sa phrase est

dégagée ; son récit coule et court de source, non avec l'étincelant esprit de Lesage et de Voltaire, ni avec le charme limpide de Fénelon, ni avec les saillies éblouissantes et l'adorable brusquerie de Mme de Sévigné, mais avec une simplicité sobre et rapide qui a de la grâce sans mollesse, de l'élégance sans affectation, de la sensibilité sans fadeur, et au besoin de la passion sans violence.

J'ai nommé Mme de Sévigné, et je crains d'avoir marqué d'un trait trop appuyé la différence du style des deux marquises. Peut-être n'y a-t-il là autre chose que la différence essentielle du roman, qui est un genre littéraire, à la lettre qui n'en est pas un lorsqu'elle ne tourne pas à l'épître. Peut-être Mme de Sévigné, s'il lui eût pris fantaisie d'écrire une nouvelle, eût bridé sa plume et adouci ses couleurs. Ce que nous savons bien, c'est que Mme de La Fayette quand elle se résigne — trop rarement pour nos plaisirs — à écrire pour la poste, éclaire sa prose si sage d'un gai rayon de folie, et ressemble, que c'est merveille, à Marie de Rabutin en personne. Ecoutez-la défendant contre son amie sa paresse épistolaire : « Hé bien ! hé bien, ma belle ; qu'avez-vous « à crier comme un aigle : mes journées sont rem- « plies ; quand Bayard a couru tout le jour pour « mon service, écrirai-je ? Encore faut-il lui parler. « Quand j'ai couru, moi, et que je reviens, je trouve « M. de La Rochefoucauld que je n'ai point vu de « tout le jour ; écrirai-je ? M. de La Rochefoucauld

« et Gourville sont ici ; écrirai-je? — Mais quand ils « sont sortis? — Ah! quand ils sont sortis, il est onze « heures, et je sors, moi ; je couche chez mes voi- « sins à cause qu'on bâtit devant mes fenêtres ; mais « l'après-dîner j'ai mal à la tête ; mais le matin, j'y « ai mal encore, et je prends des bouillons d'herbes « qui m'enivrent. Vous êtes en Provence, ma belle ; « vos heures sont libres, et votre tête encore plus ; « le goût d'écrire vous dure encore pour tout le « monde ; il m'est passé pour tout le monde ; et si « j'avais un amant qui voulût de mes lettres tous les « matins, je romprais avec lui (1).... » Quinze jours après elle revient sur ses migraines : « Voici ce que « j'ai fait depuis que je vous ai écrit ; j'ai eu deux « accès de fièvre ; on me purge une fois ; on me « purge deux ; le lendemain de la deuxième, je me « mets à table ; ah! ah! j'ai mal au cœur, je ne « veux point de potage ; mangez donc un peu de « viande ; non, je n'en veux point ; mais vous man « gerez du fruit ; je crois qu'oui ; hé bien, mangez- « en donc ; je ne saurais, je mangerai tantôt ; que « l'on m'ait ce soir un potage et un poulet ; voici le « soir ; voilà un potage et un poulet ; je n'en veux « point ; je suis dégoûtée, je m'en vais me coucher, « j'aime mieux dormir que de manger. Je me cou- « che, je me tourne, je me retourne, je n'ai point « de mal, mais je n'ai point de sommeil..... Etes-

(1) Lettre à Mme de Sévigné, du 30 juin 1673.

« vous malade? nenni; êtes-vous plus faible? nenni. « Je suis dans cet état trois jours et trois nuits; « je redors présentement, mais je ne mange que par « machine comme les chevaux, en me frottant la « bouche de vinaigre; du reste, je me porte bien, « et je n'ai pas même si mal à la tête. » Qu'on rapproche de ces fragments la lettre de Mlle de Scudéry à Mlle de Robineau sur son voyage à Rouen, et l'on prendra, si je puis dire, sur le fait, l'affranchissement définitif de la prose française.

Nous ne retrouverons pas dans *Zaïde* ces allures capricieuses et ces brillantes fantaisies de style. Au dix-septième siècle, tous les romans sont graves, excepté le *Roman Comique*, et ceux de Mme de La Fayette le sont plus peut-être que ceux de Mlle de Scudéry. Mais il m'a paru curieux de montrer par un exemple comment, en un quart de siècle, la langue française prend possession d'elle-même dans tous les tons et sous toutes les formes, en prose comme en poésie, dans la conversation écrite ou parlée comme dans les pages faites pour le public, et comment, à cet heureux moment littéraire, elle retrouve la gaieté libre et l'entrain gaulois du seizième siècle, en y ajoutant une distinction de manières et une pureté de contours que le seizième siècle n'avait pas connues.

(1) Lettre à Mme de Sévigné, du 14 juillet 1673.

II.

Du *Cyrus* et de la *Clélie* à *Zaïde* et à la *Princesse de Clèves* il y a donc un progrès manifeste du côté du style et de l'art de la composition. Le progrès psychologique, ai-je dit, n'est pas moindre; avec Mme de La Fayette le roman pénètre dans le vif et l'intime des passions; l'analyse des sentiments n'est plus réservée pour les conversations abstraites, elle entre dans le tissu même du récit et en constitue l'élément le plus dramatique.

Pour appuyer ce jugement sur un exemple, je détacherai du roman de *Zaïde* un court épisode qui, à mon sens, a plus de valeur et de portée morale à lui seul que tout le reste de ces longues et très-romanesques aventures.

L'histoire d'Alphonse et Bélasire est l'histoire d'une âme jalouse racontée par elle-même. Destinée à un dénouement tragique, elle commence d'une façon assez piquante. Alphonse Ximénès, d'une illustre maison de Navarre, avait éprouvé tout ce que l'inconstance et la perfidie des femmes peuvent faire souffrir de plus douloureux. Sans avoir de parti pris contre le mariage, il ne veut plus entendre parler de ces dangereuses passions que la beauté allume, et si jamais il se marie, ce ne sera point avec une belle personne. Sur ce cha-

pitre, il est inflexible et la beauté dans une femme est pour lui une fin de non-recevoir, comme pour M. Jourdain la roture dans un gendre. « Monsieur, « dit Cléante, l'honneur d'être votre gendre est une « faveur glorieuse que je vous prie de m'accorder. — « Avant que de vous rendre réponse, Monsieur, je « vous prie de me dire si vous êtes gentilhomme. — « Monsieur, je suis né de parents qui sans doute ont « tenu des charges honorables; je me suis acquis « dans les armes l'honneur de six ans de service, « et je me trouve assez de bien pour tenir dans le « monde un rang assez passable; mais avec tout « cela... je vous dirai franchement que je ne suis « point gentilhomme. — Touchez là, Monsieur, ma « fille n'est pas pour vous. » Alphonse dirait de même : Señor, permettez-moi de vous demander si votre fille est belle. — Señor, une telle question fait souffrir la modestie paternelle; néanmoins, si j'en dois croire la voix de la cour et de toute la Navarre, il est vrai que ma fille a quelques attraits. — Touchez-là, Señor, je ne serai point votre gendre.

C'est de la sorte à peu près qu'il répond à son père, lorsque celui-ci, « souhaitant de le marier par « cette chimère si ordinaire à tous les hommes de « vouloir conserver leur nom, » lui parle de Bélasire, fille du comte de Guénarre, comme d'un parti considérable par son bien et par sa naissance. « Vous faites », répond Alphonse, « un souhait inu- « tile ; j'ai déjà ouï parler de Bélasire ; je sais que per-

« sonne n'a pu lui plaire ; je sais aussi qu'elle est « belle, et cela seul suffit pour m'ôter la pensée de « l'épouser. » Mais le père, homme prudent et sage, ne se paie pas d'une si belle raison, et insiste doucement : « Voyez-la, je vous en prie, et si j'étais « aussi assuré que vous lui puissiez plaire que je « suis persuadé qu'elle vous fera changer de résolu- « tion de n'épouser jamais une belle femme, je « ne douterais pas de votre mariage. » Alphonse, là-dessus, se rend au désir de son père, et les deux jeunes gens, se rencontrant pour la première fois chez la reine, se surprennent à demander en même temps à leurs voisins le nom l'un de l'autre. Leur première conversation est parfaitement dégagée et libre, comme de deux personnes de mérite qui se connaissent de réputation et qui, ne songeant point à mettre leur cœur de la partie, laissent le champ libre à leur esprit. Aussi Alphonse « trouve la per- « sonne de Bélasire très-charmante, et son esprit « beaucoup au-dessus de ce qu'il en avait pensé. » Il le lui dit et lui avoue gaîment que si elle n'avait pas sa beauté contre elle, il serait tenté de lui plaire. Ce compliment, de forme assez nouvelle, plaît à Bélasire, qui de son côté est aussi la plus éloignée du monde de songer à l'amour. Ils se revoient souvent, et ne se parlent en rien de l'éloignement qu'ils ont l'un pour l'autre ; et c'est sur ce pied que leur intimité commence, toute d'esprit d'abord et de vive causerie et de confiance..., j'allais dire de

camaraderie amicale. « Je la priai un jour de me « dire les raisons qu'elle avait eues de refuser si « opiniâtrément ceux qui s'étaient attachés à lui « plaire. — Je vais vous répondre sincèrement, me « dit-elle : je suis née avec aversion pour le mariage; « les liens m'en ont toujours paru très-rudes, et j'ai « cru qu'il n'y avait qu'une passion qui pût assez « aveugler pour faire passer par dessus toutes les « raisons qui s'opposent à cet engagement. Vous ne « voulez pas vous marier par amour, ajouta-t-elle, « et moi je ne comprends pas qu'on puisse se marier « sans amour et sans amour violent; et bien loin « d'avoir eu de la passion, je n'ai jamais eu d'incli- « nation pour personne ; ainsi, Alphonse, si je ne suis « point mariée, c'est parce que je n'ai rien aimé. — « Quoi ! Madame, lui répondis-je, personne ne vous « a plu? votre cœur n'a jamais reçu d'impression? « il n'a jamais été troublé au nom et à la vue de « ceux qui vous adoraient? — Non, me dit-elle, je ne « connais aucun des sentiments de l'amour. — « Quoi! pas même la jalousie? — Non, pas même la « jalousie. — Ah! si cela est, Madame, je suis per- « suadé que vous n'avez jamais eu d'inclination « pour personne. »

On devine ce que vont devenir les résolutions du jeune stoïcien si fort brouillé avec la beauté. Le plaisir de rencontrer un cœur si neuf et si sincère, la gloire d'une conquête où nul n'a pu réussir, l'agrément d'un esprit où il retrouve tout le sien, enfin

(quoiqu'il n'en veuille pas convenir) cette beauté même qui devait mettre l'amour en fuite, en voilà plus qu'il n'en faut pour le vaincre, et le voici embarqué sur *la mer dangereuse*. Le cœur de Bélasire a pris le même chemin ; aussi sincère à avouer une inclination qu'elle l'avait été à décrire son indifférence, elle apprend elle-même à Alphonse le progrès qu'il fait dans son cœur. Cependant ils n'osent pas du premier coup se livrer au sentiment qui les attire l'un vers l'autre, retenus, lui par sa théorie, elle par sa défiance générale des hommes et du mariage ; et comme ils ne se cachent pas plus leurs raisons d'hésiter que leur inclination, ils commencent plus d'une fois à dresser un contrat de rupture. Mais ils n'en peuvent jamais exécuter l'article premier qui est de se dire adieu ; ou du moins, « leurs « adieux étaient si tendres qu'aussitôt qu'ils s'étaient « quittés, ils ne pensaient plus qu'à se revoir. » Ces hésitations et ces retours sont décrits en quelques pages exquises, parfumées de jeunesse, et tout imprégnées d'une sensibilité délicate et honnête ; on sourit en les lisant, et l'on aime surtout cette loyale Bélasire qui ne joue au feu ni avec son cœur ni avec son amant, et qui, suivant un beau mot de notre temps, appartient de toute son âme *à la lignée des sincères*.

Enfin, leurs irrésolutions se fixent, leurs doutes sont rassurés ; « Bélasire me promit qu'elle consentirait à « notre mariage, sitôt que ceux dont nous dépen-

« dions auraient réglé ce qui était nécessaire pour « l'achever. » Voilà donc un roman qui finit? Non, c'est un amour qui commence. Et pourtant je dois prévenir que jusqu'au dénouement il n'y faut point chercher d'aventures. On n'y trouvera ni père barbare, ni rival obstiné, ni enlèvement, ni lettre qui se trompe d'adresse, ni rien de ce qui recule au dixième volume le mariage d'Artamène et de Mandane, de Clélie et d'Arons. Le malheur des deux amants sera ici un effet sans cause apparente, un phénomène invraisemblable, inexplicable, impossible..., si nous ne savions à quel point le cœur de l'homme est ingénieux à se tourmenter et à faire naître des maux réels en rêvant des maux imaginaires.

Qui donc a troublé ce ciel si pur? et quelle influence malfaisante est venue se mettre entre deux âmes qui sont si parfaitement l'une à l'autre? c'est le *monstre aux yeux verts* dont parle Shakspeare, c'est *l'insecte* dont parle S. François de Sales, *qui s'engendre de la pomme la plus délicate et la plus meure, de laquelle néanmoins il gaste et corrompt la substance,* — la jalousie. Elle seule crée et conduit ce drame d'autant plus poignant et profond qu'il est tout intime. « Un jour, mon malheur fit « que je la priai de me dire tout ce que ses amants « avaient fait pour elle... Elle me nomma tous « ceux qui l'avaient aimée ; elle me conta tout « ce qu'ils avaient fait pour lui plaire ; elle me

« dit... que le comte de Sare qui l'avait aimée « jusqu'à sa mort ne lui avait jamais plu. Je ne sais « pourquoi, après ce qu'elle me disait, j'eus plus « de curiosité pour le comte de Sare que pour les « autres. » Cette curiosité est de mauvais augure ; c'est le petit nuage qui apparaissant le matin dans un coin du ciel annonce au montagnard l'orage de la journée. Le voyageur novice l'aperçoit à peine, et ne s'en inquiète guère ; mais bientôt on le voit grossir, et s'assombrir et envelopper enfin l'horizon tout entier. « Je la priai de me redire encore tout « ce qui s'était passé entre eux ; elle le fit, et quoi- « qu'elle ne me dit rien qui me dût déplaire, je fus « touché d'une espèce de jalousie. »

Cela est bien fou d'être jaloux d'un mort ; ce qui est plus fou encore quand on s'appelle Alphonse Ximenès et qu'on a l'honneur d'être aimé de la personne la plus sincère qu'il y ait en Espagne, et qu'on a sa parole qu'elle n'a jamais aimé personne, c'est de conserver dans son cœur l'ombre d'une hésitation et d'un doute. Et parce que cela est fou, cela est vrai. Et il est vrai aussi que rentré chez lui plus chagrin que de coutume, il dormit peu ; le monstre aux yeux verts y mettait bon ordre. A partir de ce moment le petit nuage va grossir à vue d'œil, et la raison n'y verra plus clair, et les raisonnements du jaloux ne seront plus que des déraisonnements : « Je n'eus point de repos que je ne la « visse le lendemain et que je ne lui fisse encore

« raconter tout ce qu'elle m'avait dit le jour précé-
« dent. Il était impossible qu'elle m'eût conté d'a-
« bord toutes les circonstances d'une passion qui
« avait duré plusieurs années; elle me dit des choses
« qu'elle ne m'avait point encore dites; je crus
« qu'elle avait eu dessein de me les cacher. Je luis fis
« mille questions, et je lui demandai à genoux de
« me répondre avec sincérité. Mais quand ce qu'elle
« me répondait était comme je pouvais le désirer, je
« croyais qu'elle ne me parlait ainsi que pour me
« plaire : si elle me disait des choses un peu avan-
« tageuses pour le comte de Sare, je croyais qu'elle
« m'en cachait bien davantage. Enfin »..... Enfin Alphonse Ximenès était un homme à enfermer, et il le sentait. Il prenait une belle résolution de ne plus parler à sa fiancé de ce rival défunt et imaginaire; mais il trouvait toujours (les jaloux sont de la famille des scrupuleux, que les confesseurs connaissent si bien) qu'il avait oublié de se faire expliquer quelque circonstance; et « sitôt qu'il avait
« commencé ce discours, c'était pour lui un laby-
« rinthe, il n'en sortait plus. »

Dans ses longues insomnies, il en repassait incessament tous les sentiers, tantôt accusant Bélasire, tantôt se maudissant lui-même du mal qu'il lui faisait par ses soupçons insensés, finissant toujours par la résolution de lui parler une dernière fois, et remportant de cet éclaircissement *définitif* plus de trouble et d'obscurités qu'auparavant. Jamais

cependant mère indulgente ne traita avec plus de douceur et de patience enfant plus déraisonnable. Longtemps elle travaille à le guérir, en se prêtant avec une résignation affectueuse à toutes les explications qu'il lui demande et lui redemande. Alors même qu'elle commence à se lasser du rôle qu'il lui fait jouer, elle ne veut point désespérer de son bon sens, et en même temps qu'elle lui fait voir à quelle triste issue sa jalousie va conduire leur amour, elle lui démontre sa déraison avec une parfaite évidence : « Alphonse, lui dit-elle un jour, je vois bien « que le caprice que vous avez dans l'esprit va dé- « truire la passion que vous aviez pour moi ; mais il « faut que vous sachiez aussi qu'elle détruira infailli- « blement celle que j'ai pour vous. Considérez, je vous « en conjure, sur quoi vous me tourmentez, et sur « quoi vous vous tourmentez vous-même : sur un « homme mort, que vous ne sauriez croire que j'ai « aimé, puisque je ne l'ai pas épousé, car si je l'avais « aimé, mes parents voulaient ce mariage et rien ne « s'y opposait. » A quoi il répond mille sottises : que ce qui le désespère, c'est précisément d'avoir un mort pour rival et de ne pouvoir plus lui ôter l'espérance qu'il a sans doute eue d'être aimé ; que si Bélasire ne l'a point épousé, c'est qu'à la vérité l'inclination qu'elle avait pour lui n'était pas assez forte pour vaincre sa répugnance au mariage, mais que son cœur a pu cependant être touché ; qu'à la vérité lui, Alphonse, n'en est pas sûr, mais qu'il n'est pas

sûr aussi du contraire, et que cette incertitude le rend le plus malheureux homme du monde. — Il y a sans doute dans ces discours de quoi pousser à bout la plus inaltérable patience; mais Bélasire aime, et ne veut point encore renoncer à guérir son cher malade. Après avoir vainement argumenté, et vainement donné sa loyale parole qu'elle n'a jamais aimé ni le comte de Sare ni personne, elle consent à une dernière explication, réfléchie et définitive; elle promet à son amant une sorte de confession générale, elle la lui donne. Cette narration était faite d'une manière qui devait guérir tous ses caprices; c'est pourquoi elle produit un effet tout contraire, et il va sans dire que les mêmes scènes recommencent. Et là-dessus, Bélasire, comme un médecin qui ne veut s'avouer vaincu par la maladie qu'après avoir essayé de tous les traitements, elle s'avise de lui faire honte de sa jalousie devant son meilleur ami, un certain Dom Manrique, le plus honnête homme qu'on pût voir. Celui-ci s'étonne d'un tel excès de déraison et lui en fait sur-le-champ des reproches mérités. Mais ce nouveau régime trompe les prévisions du médecin. Comme un malade qui se guérirait d'une migraine par une fluxion de poitrine, Alphonse cesse de craindre le rival enterré, et se forge un rival vivant; et comme il sent tout le ridicule de cette inconstance dans la jalousie, comme il y a en lui à côté du moi insensé un autre moi raisonnable que la folie du premier fait rougir,

il cache dans son cœur ce nouveau poison, jusqu'à ce qu'il y ait produit tous ses ravages. Bélasire, sans songer à mal, continue donc à voir Dom Manrique que son amant lui-même a voulu, en des temps meilleurs, lui donner pour ami, et prend je ne sais quel mélancolique plaisir à s'affliger avec lui de ce caprice qu'elle ne peut guérir. L'espèce de confidence que ce chagrin établit entre eux n'échappe pas à l'aveugle clairvoyance d'Alphonse; il s'imagine que Bélasire a voulu lui prouver que « la jalousie qu'on a des vivants est plus cruelle « que celle qu'on peut avoir des morts, » et il la prie à genoux de lui rendre son ancien rival, promettant qu'il n'en aura plus peur. Bélasire qui ne s'attendait point à ce nouveau trait ne peut revenir de sa surprise : « Que voulez-vous dire, Alphonse? s'écrie-t-elle. Vous avez perdu la raison ou vous voulez me tourmenter à dessein. Vous ne me persuaderez pas que vous puissiez croire que j'aie pensé à vous donner de la jalousie, et vous ne me persuaderez pas aussi que vous en ayez pu prendre. Quoi? je voudrais qu'après avoir été jaloux d'un homme mort que je n'ai point aimé, vous le fussiez d'un homme vivant que je n'aime pas! ... Alphonse, vous me donnez un déplaisir mortel de me faire connaître le dérèglement de votre esprit: je vois bien que c'est un mal incurable, et qu'il faudrait qu'en me résolvant à vous épouser, je me résolusse en même temps à être la plus malheureuse

personne du monde;... laissez-moi seule, je vous en conjure, vos paroles et votre vue ne feraient qu'augmenter ma douleur. » Là-dessus elle se retire sans vouloir rien entendre.

On juge bien qu'Alphonse, désespéré, bourrelé de remords, revient dès le lendemain demander son pardon. Ce qu'on ne croirait pas, c'est qu'en s'accusant et en promettant d'être plus sage, d'une même haleine, il conjure qu'on lui sacrifie Dom Manrique et qu'on cesse de le traiter en ami. Elle, sagement et noblement, s'y refuse : « Je ne dirai rien de votre folie à Dom Manrique, lui dit-elle ; mais je ne changerai rien à la manière dont je vis avec lui. S'il avait de l'amour pour moi, je ne le verrais de ma vie, quand même vous n'en auriez pas d'inquiétude; mais il n'a que de l'amitié; vous savez vous-même qu'il a de l'amour pour une autre ; je l'estime, je l'aime ; vous avez consenti que je l'aimasse ; il n'y a donc que de la folie et du dérèglement dans le chagrin qu'il vous donne. Si je vous satisfaisais, vous seriez bientôt pour quelque autre comme vous êtes pour lui. Ainsi ne vous opiniâtrez pas à me faire changer de conduite ; car assurément je n'en changerai point. »

Les choses en sont là. Comme nous disons en notre patois politique, quand une situation est aussi tendue, le *statu quo* ne peut durer ; il faut absolument qu'Alphonse cesse d'être jaloux ou que Bélasire se dégage. Après avoir reculé les limites con-

nues de la patience humaine, cette aimable personne renonce à poursuivre une entreprise impossible; et dans un dernier entretien, que je me reprocherais d'abréger et que je n'ose citer tout entier, elle lui fait connaître, avec une fermeté triste, le parti douloureux qu'il la réduit à prendre; en même temps, comme pour mieux lui faire connaître le prix du cœur qu'il a si follement perdu, elle lui annonce qu'elle lui a sacrifié Dom Manrique et qu'elle vient de le prier de ne la voir jamais.

Alphonse avait tout fait pour rendre ce dénouement inévitable: il en reçoit cependant un coup qui met sa raison et sa vie en danger. Revenu à lui-même, il mesure avec désespoir la profondeur de l'abîme où il s'est précipité de gaîté de cœur; il tente d'inutiles efforts pour fléchir, non la colère de Bélasire, mais sa résolution; il passe, en vrai Espagnol, les nuits sous ses fenêtres, à jamais guéri, comme il croit, de la maladie volontaire qui lui a coûté si cher. Mais il faut, pour l'en guérir, un remède plus violent encore; il faut qu'après l'avoir conduit à la folie, elle le conduise au crime. « Je crus un jour avoir entendu ouvrir ses fenêtres dans le temps que je m'en étais allé; le lendemain, je crus encore la même chose; enfin je me flattai de la pensée que Bélasire me voulait voir sans que je la visse et qu'elle se mettait à la fenêtre lorsqu'elle entendait que je me retirais. (Il ne se flattait pas; Bélasire veillait comme lui; elle n'avait pu détacher son cœur de

celui pour qui elle avait tant souffert; elle le savait malheureux, elle le jugeait pénitent, elle allait pardonner. « Je résolus de faire semblant de m'en aller à l'heure que j'avais accoutumé, et de retourner sur mes pas pour voir si elle ne paraîtrait point. Je fis ce que j'avais résolu; j'allai jusqu'au bout de la rue comme si je me fusse retiré. J'entendis distinctement ouvrir la fenêtre; je retournai en diligence; je crus entrevoir Bélasire; mais en m'approchant je vis un homme qui se rangeait proche de la muraille au-dessous de la fenêtre, comme un homme qui avait dessein de se cacher... Je crus reconnaître Dom Manrique; je m'imaginai que Bélasire l'aimait, qu'il était là pour lui parler, qu'elle ouvrait ses fenêtres pour lui... » Ce lui est assez pour l'attaquer, et le blesser mortellement. On sort de la maison au bruit des épées; Manrique, à la lueur des flambeaux, reconnaît Alphonse, qui transporté de fureur lui reproche à haute voix de s'être fait aimer de Bélasire et veut continuer le combat. Mais lui, regardant son ami « avec des yeux trempés de « larmes: Je suis bien malheureux, dit-il, de vous « donner toujours de l'inquiétude; la cruauté de « ma destinée me console de la perte de la vie que « vous m'ôtez. Je me meurs, et l'état où je suis « doit vous persuader de la vérité de mes pa- « roles. Je vous jure que je n'ai jamais eu de pensée « pour Bélasire qui vous ait pu déplaire; l'amour « que j'ai pour une autre, et que je ne vous ai pas

« caché, m'a fait sortir cette nuit; j'ai cru être épié, « j'ai cru être suivi, j'ai marché fort vite, j'ai « tourné dans plusieurs rues, enfin je me suis arrêté « où vous m'avez trouvé, sans savoir que ce fût le « logis de Bélasire. Voilà la vérité, mon cher Al« phonse ; je vous conjure de ne pas vous affliger « de ma mort; je vous la pardonne de tout mon « cœur, continua-t-il, me tendant les bras pour « m'embrasser. Alors les forces lui manquèrent, et « il tomba sur les personnes qui le soutenaient. »

Voilà donc le dernier terme où vient aboutir cette passion funeste. Ce n'est pas assez qu'Alphonse ait détruit son propre bonheur et le bonheur de son amante ; il la compromettra par un éclat scandaleux, il tuera son ami, et tout aussitôt il saura, il verra que tous deux lui ont été fidèles jusqu'au dernier moment, et, si je puis dire, jusqu'au dernier excès ; et cet ami achèvera de l'accabler par la magnanimité de son pardon, et cette amante ne lui laissera pas ignorer qu'au moment où il devenait assassin, elle allait lui dire : Revenez, j'ai trop présumé de mes forces, je ne puis vivre sans vous. Après tout cela il faut bien être de son avis quand racontant sa déplorable histoire à un autre malheureux, trahi dans son amour et dans ses amitiés, il lui dit en terminant : « Croirez-vous encore, seigneur, que vos « malheurs soient comparables aux miens ? »

III.

Ce court récit me paraît de toute façon un chef-d'œuvre. Je ne parle pas du style, dont vous avez pu admirer la distinction exquise et la sensibilité délicate ; je parle seulement de l'étude morale. Quelle aimable et touchante figure que celle de Bélasire ! L'auteur, il est vrai, ne s'est pas étendu par une longue description sur les charmes de sa personne ; il ne nous a pas dit qu'elle a *infiniment de l'esprit*, qu'elle est bonne et raisonnable, qu'elle est compatissante et qu'elle est sincère. Il fait mieux, il nous la montre ; nous l'entendons parler et nous la voyons agir ; nous vivons avec elle, et ce commerce, qui dure quarante pages à peine, nous laisse de ce caractère doux et fort une impression plus vive et plus nette que dix volumes ne nous en laissent des caractères un peu effacés et vagues de la *Clélie*. Puis avec quel art cette sagesse aimante et loyale fait ressortir en leur ôtant toute excuse la déraison et la misère d'Alphonse. Donnez à son amante un grain de coquetterie, jetez-la dans ces entretiens galants de Capoue où se complaît la vertueuse Clélie, faites-lui dessiner quelque carte de Tendre, en un mot mettez dans sa conduite ou dans son langage quoi que ce soit qui puisse porter ombrage aux plus exigeantes susceptibilités d'un fiancé, la peinture de la jalousie

perdra la moitié de sa valeur, et la leçon morale la moitié de sa force.

Cette peinture est impitoyable et laisse une impression douloureuse, que je crois très-salutaire. Alphonse a raison : la jalousie est un labyrinthe ; plus on y avance, plus on s'y perd, et l'on n'en peut sortir que par un violent effort. En vain, on nous donne un flambeau ; il y a dans la jalousie comme une force d'obscurcissement qui rend toute lumière inutile ; on ne s'en sert que pour prêter aux objets des couleurs fantastiques et fausses. En vain, on vous donne un fil ; vous ne le saisissez que pour vous enfoncer davantage dans l'inextricable dédale, jamais pour revenir sur vos pas. En vain, on vient vous prendre par la main pour vous ramener au grand jour, au ciel libre et pur ; vous brisez cette main bienfaisante et le cœur fidèle qui la conduit. Tout remède se tourne en poison ; toute démarche innocente en preuve d'inconstance, toute explication loyale en déguisement coupable ou en aveu involontaire.

Contre cette fièvre et contre ce délire, il y a un remède, et il n'y en a qu'un seul : la foi, la foi aveugle, absolue, obstinée ; non pas cette crédulité qui sans examen donne son cœur au premier venu, qui s'embarque à l'aventure sur le fleuve trop rapide de l'inclination, et qui, trahie pour s'être livrée sans choix, se tourne en défiance universelle, mais la foi raisonnable qui a regardé à qui elle se fiait, et qui

avant de fermer les yeux a pu se dire : Je mets ma main dans une main fidèle; je me donne à un cœur qui se donne aussi et ne veut point se reprendre. Cette foi là, fille de l'estime et condition de l'amitié, doit être aussi la condition de l'amour comme elle l'est de la paix intérieure et de la paix domestique. Et remarquez que l'acte d'abandon qu'elle impose, on peut le faire, et on sent bien qu'il faudrait le faire ; dans les entr'actes de la jalousie, on sent que lui seul peut donner non-seulement le repos de l'âme, mais la lumière de l'esprit, qu'il ne ferme les yeux que du côté des imaginations et des mensonges, et qu'il les ouvre du côté de la vérité et du bon sens. « Je voudrais, » dit la jalousie, « qu'on « m'expliquât ce mot, ce regard, cette démarche, « dont je suis tourmentée. » Je ne veux pas, dit la foi, qu'on me les explique. Et la foi a raison. Car si on entreprend de vous les éclaircir, premièrement ces explications, même décisives, ne nous convaincront point : puis je gage que vous y trouverez matière à soupçons nouveaux, qu'il faudra éclaircir encore, et qui en feront naître d'autres jusqu'à l'infini. Au contraire, si vous commencez par croire fermement, généreusement, au prix d'un sacrifice et d'une lutte intérieure, vous connaîtrez bien vite, avec une surprise joyeuse, que les éclaircissements étaient inutiles et que les choses s'expliquaient d'elles-mêmes. Tout au moins, s'il reste quelque chose d'inexpliqué, la lumière patiemment attendue, viendra en

son temps, souvent plus prompte, toujours plus pleine et plus sereine que si vous la vouliez faire jaillir avant l'heure par un violent effort.

Voilà ce que le moi raisonnable ne se lassait point de dire à Alphonse. Quand une curiosité malheureuse le poussait à savoir de Bélasire tout ce que le comte de Sare avait fait pour conquérir son cœur, ce moi lui disait : A quoi bon, puisque tu sais qu'il n'a pas réussi ? Tu as longtemps vécu avec Bélasire sur le pied d'une libre et confiante amitié ; tu la tiens avec raison pour la personne la plus sincère du monde ; elle t'a donné sa parole qu'elle n'a point aimé cette ombre qui t'inquiète ; tu l'as crue ; car si tu ne l'avais point crue, tu ne l'aurais pas aimée. Si tu la crois encore, que veux-tu de plus ? si tu lui fais cette gratuite injure de n'avoir plus foi en elle, la croiras-tu davantage quand elle entrera dans le détail infini de ce passé qui te fait peur ?

Plus tard, quand Alphonse lui demande cette confession générale écrite dont vous avez vu les effets désastreux, le moi raisonnable lui dit encore : A quoi bon aller jusqu'au bout ? Ce qui te sera donné en détail, ne t'a-t-il pas été donné mille fois en un seul mot ? et cette promesse elle-même qui t'est faite avec une si généreuse prévoyance ne te dispense-t-elle pas d'en exiger l'accomplissement ? Quel fruit en espères-tu, sinon une nouvelle pâture à ta jalousie insatiable ? Quand tu verras tout ce que ce prétendu rival a mis de respect et de persévérance

dans sa tendresse, n'en voudras-tu pas conclure qu'il a sans doute été payé de retour? Quand cette âme sincère que tu tortures à plaisir te dira qu'elle a estimé un homme estimable, ne dénatureras-tu pas le sens des mots, et ne liras-tu pas *amour* où elle a écrit *estime?* et ne réussiras-tu pas enfin à faire taire ce cri de ta conscience et de ton bon sens, et de ton cœur, qui répète aujourd'hui encore à tes oreilles obstinément fermées qu'on t'aime et qu'on n'a jamais aimé que toi?

Ainsi, à chaque nouveau détour, la même voix, de plus en plus affaiblie par la distance, se fait entendre de l'entrée du labyrinthe; elle lui crie de s'arrêter, de revenir sur ses pas, qu'il se perd, qu'il outrage un cœur digne de ses respects, qu'il compromet le bonheur de deux âmes, qu'il est temps d'en finir. Lui continue de s'enfoncer et de s'enténébrer, espérant follement qu'au bout de cette obscurité, il trouvera la lumière. Mais la lumière est derrière lui; il lui tourne le dos, il va à la nuit et à la catastrophe.

C'est ainsi que la peinture des passions peut devenir une leçon de morale, très-pratique et très-facile à saisir, quoiqu'indirectement présentée. Mais pour que la leçon soit bonne, il faut que ni l'auteur ni le lecteur ne prennent parti pour les folies du cœur contre le bon sens et le devoir; il faut que la raison et la conscience aient pour elles non-seulement un dénouement fortuit, que chacun peut tou-

jours modifier à sa guise, mais l'esprit, l'intention et l'accent du récit. Que si, au contraire, les faiblesses du cœur et les capitulations de la conscience en face du devoir nous sont présentées comme aimables, comme séduisantes, tout au moins comme inévitables et comme amenées par une fatalité dont le joug est doux à subir, si l'auteur nous donne pour vertu rare et parfaite les dernières hésitations d'une âme prête à faiblir, si le lecteur est à chaque instant tenté de se ranger du côté des imprudents qui jouent avec le péril, et de souhaiter pour lui-même leur situation et leur rôle, un effet précisément inverse se produit : la peinture de la passion, au lieu de provoquer les salutaires réactions de la raison et du sentiment moral n'est plus qu'un chant de Sirènes attirant l'âme vers les écueils ; et le dénouement le plus austère ne sauve rien parce qu'il vient trop tard. Voilà pourquoi j'ai l'intention de juger avec quelque sévérité la *Princesse de Clèves*, dont l'étude va nous occuper.

SECONDE PARTIE.

I.

Je dis donc que Mme de La Fayette a rendu un mauvais service à la littérature et à la morale, en ouvrant — discrètement encore — la porte par où devait entrer dans le roman la théorie de la passion souveraine. Pour préciser ce grief, j'ai besoin de revenir à Corneille et de prendre le caractère de Pauline comme personnification d'une doctrine sur le pouvoir et le devoir de la volonté à l'égard de l'amour.

La doctrine qu'il est facile de dégager du rôle de Pauline est celle-ci : Le devoir est appelé à gouverner la vie tout entière, les sentiments aussi bien que la conduite ; le mariage crée des liens qui ne permettent plus au cœur de disposer de lui-même ; dès qu'une femme a donné sa main et sa foi à un honnête homme, le cœur peut et doit suivre ; au-dessus des inclinations involontaires, il y a en nous une force libre qui doit s'appliquer à les vaincre dès qu'elles se portent sur des objets illégitimes, à combattre tout ce qui, sous une forme quelconque,

tend à les entretenir ; c'est surtout par la défiance de soi-même et par la fuite du péril que cette force doit s'exercer ; et si malgré ces précautions, la fortune jette une âme en des rencontres périlleuses pour sa vertu, il y a des grâces d'état qui assurent sa victoire dans un combat qu'elle n'a point cherché.

La femme de Polyeucte ne croit pas qu'une fidélité légale la mette en règle avec son devoir d'épouse ; elle sait que Polyeucte a droit à son cœur ; elle sent aussi que ce cœur, pour ne pas retourner à son premier amour, a besoin d'une garde vigilante, et dès qu'elle aperçoit le danger, dès qu'elle sait que Sévère vit et l'aime toujours, sa résolution est prise de le fuir.

> Moi, moi, que je revoie un si puissant vainqueur
> Et m'expose à des yeux qui me percent le cœur.
> Mon père, je suis femme et je sais ma faiblesse ;
> Je sens déjà mon cœur qui pour lui s'intéresse
> Et poussera sans doute en dépit de ma foi
> Quelque soupir indigne et de vous et de moi.
> Je ne le verrai point.

Mais Félix insiste, et Pauline mettra sa vertu d'épouse sous la garde de son obéissance de fille.

> C'est à moi d'obéir, puisque vous commandez

Elle voit donc Sévère ; et dès le début, tranchant dans le vif et donnant comme la note tonique de l'entre-

tien délicat où elle est engagée malgré elle, elle déclare à celui qu'elle a tant aimé *qu'elle en aime un autre.*

Oui, je l'aime, Sévère, et n'en fais point d'excuses.

Est-ce un mensonge? non, c'est une vérité profonde, c'est la liberté qui s'affirme et ne souffre pas que la passion conteste son empire. Elle aime Polyeucte puisqu'elle veut l'aimer. Elle a déjà toute la vertu de l'amour; elle n'en a pas encore les joies, les effusions spontanées, et ce que j'appellerais volontiers la dévotion sensible. Elle les aura, et avant le dénouement, avant cette grâce suprême de la conversion qui est le prix de sa vertu, elle aura conquis, elle aura créé en elle-même un sentiment chaste et passionné qui lui permettra de dire « Mon Polyeucte. »

Au pôle opposé, nous trouvons une autre doctrine, dont la formnle est à peu près telle: La loi du cœur, c'est-à-dire la loi de la passion, est la loi suprême. En vertu de cette loi, si entre deux âmes qui se sentent ou qui se croient faites l'une pour l'autre, il n'y a d'autres obstacles qu'un devoir, cet obstacle est nécessairement brisé, et il l'est légitimement, au nom du droit divin des affinités sympathiques. Par conséquent, cet obstacle qui ici s'appelle le mariage, est chose déraisonnable, tyrannique, et — je n'invente rien — impie; car il va

contre la force des choses, contre le droit du cœur, contre l'ordre de la Providence manifesté par la passion. Enfin tant que cet obstacle subsiste dans la loi religieuse et dans la loi civile, l'être en qui il s'incarne — le mari, puisqu'il faut l'appeler par son nom — est de trop dans le monde, et ne fait que son devoir en s'allant pendre, noyer, ou jeter dans quelque fente de glacier. Je pourrais citer, sans sortir de notre siècle et de notre pays, tel roman célèbre où le mari — fort honnêtement, dirait Molière — accepte cette théorie, et la met en pratique.

J'ai hâte de le dire : Mme de La Fayette ne va pas jusqu'à cet excès de logique. Si rapide que soit une pente, il faut du temps pour la descendre jusqu'au fond. Mais dès qu'on admet que la passion peut plus que la volonté soutenue par la grâce, on est sur cette pente qui conduit au bas du glacier. Et Mme de La Fayette y est, je veux dire qu'elle y met son héroïne de prédilection.

Elle se fait une idée fausse et abaissée de la liberté, du devoir, de la vertu ; — de la liberté, car elle donne à entendre que les inclinations échappent à son contrôle et sont plus fortes qu'elle ; — du devoir et de la vertu, car elle croit qu'il est permis de donner sa foi à quelqu'un, et en même temps de garder son cœur pour l'offrir ou le laisser prendre à quelque autre, et que si le bonheur domestique est troublé par ce partage, la plus austère vertu s'en peut du moins accommoder. Elle entre

ainsi dans la voie large des capitulations de conscience qui peut-être, grâce à quelque circonstance fortuite ou à quelque brusque réaction de la volonté, n'aboutiront pas à la chute, mais qui certainement y conduisent, ainsi qu'on va le voir.

II.

Mademoiselle de Chartres était une des plus grandes héritières de France (1). Son père était mort jeune, et l'avait laissée sous la conduite de Madame de Chartres, sa femme, dont le bien, la vertu, le mérite étaient extraordinaires. Après avoir perdu son mari, elle avait passé plusieurs années sans revenir à la cour. Pendant cette absence, elle avait donné tous ses soins à l'éducation de sa fille, mais elle ne travailla pas seulement à cultiver son esprit et sa beauté, elle songea aussi à lui donner

(1) Si *la Princesse de Clèves* était de Mlle de Scudéry, nous aurions au moins trois pages de description, une pour la beauté, une pour l'esprit, une pour les qualités du cœur. Mme de La Fayette donne trois lignes à ses cheveux blonds, à la blancheur de son teint, à la grâce de toute sa personne. Pour l'esprit et pour le cœur; ce sera à la princesse elle-même de les faire connaître par ses actes et par ses discours. Il y a dans ce contraste toute une révolution littéraire.

de la vertu et à la lui rendre aimable. La plupart des mères s'imaginent qu'il suffit de ne parler jamais de galanterie devant les jeunes personnes pour les en détourner : Madame de Chartres avait une opinion opposée ; elle faisait souvent à sa fille des peintures de l'amour ; elle lui montrait ce qu'il a d'agréable, pour la persuader plus aisément sur ce qu'elle lui en apprenait de dangereux ; elle lui contait le peu de sincérité des hommes, leurs tromperies et leur infidélité ; les malheurs domestiques où plongent les engagements ; et elle lui faisait voir d'un autre côté quelle tranquillité suivait la vie d'une honnête femme, et combien la vertu donnait d'éclat et d'élévation à une personne qui avait de la beauté et de la naissance ; mais elle lui faisait voir aussi « qu'elle ne pouvait conserver cette vertu « que par une extrême défiance de soi-même, et « par un grand soin de s'attacher à ce qui seul peut « faire le bonheur d'une femme, qui est d'aimer « son mari et d'en être aimée. »

Je ne veux point examiner ici si Madame de Chartres puise cette excellente morale à sa source la plus élevée et la plus pure, et si c'est, par exemple, faire tout le cas qu'il faut de la vertu que de la prendre comme un moyen de rehausser l'éclat de la beauté et de la naissance. Toujours est-il que sa fille, éclairée d'avance sur le péril des engagements, accoutumée à ne rêver d'autre félicité que celle « d'aimer son mari et d'en être aimée » entrera

dans la vie conjugale avec de sérieuses garanties de vertu et de bonheur, surtout si elle rencontre un mari digne d'elle. Le romancier se montre jaloux de la pourvoir, il lui fait épouser le prince de Clèves, de l'illustre maison de Nevers, « brave et magnifique, doué d'une prudence qui ne se trouve guère avec la jeunesse, digne en tout de soutenir la gloire de son nom, fort épris d'elle jusqu'à la rechercher dans un temps où il semble que ce soit s'exposer à la disgrâce de la cour, ayant toutes les délicatesses de la passion la plus respectueuse et la plus tendre, montrant dans tout le cours du récit le plus beau caractère, tel enfin qu'il le faut pour mériter à la fois l'estime et l'amour.

Le lieu sans doute est dangereux ; c'est la cour frivole et corrompue de Henri II, où les cabales d'ambition et les intrigues de galanterie entretenaient « une sorte d'agitation sans désordre, qui la ren« daient très-agréable, mais aussi très-dangereuse. »

La jeune princesse, grâce à son incomparable beauté et à son mérite extraordinaire, ne pouvait manquer d'y recevoir plus d'un hommage intéressé. Pour que son cœur se défendît contre ces attaques, il fallait qu'il fût bien gardé, et il devait l'être.

Il devait l'être d'abord par l'amant. Il ne l'est pas ; Mme de Clèves qui a librement donné sa main n'a pas donné son cœur; elle estime son mari autant qu'on peut estimer, mais elle ne l'aime point du tout. L'auteur nous le dit; il ne s'en étonne

pas, et rien ne montre qu'il l'en blâme ; il constate tranquillement le fait, comme une chose dont il faut que la princesse prenne son parti et à quoi elle ne peut rien. C'est ici la grande erreur psychologique et morale du roman tout entier. J'oserai dire que Mme de Lafayette n'a pas bien connu la nature vraie et profonde de l'amour, et que Mlle de Scudéry, dans cette carte de Tendre, si raillée par Molière, montre qu'elle en savait plus long.

Le véritable amour est à la fois un sentiment et une vertu. Ces deux éléments, je l'avoue, ne sont pas toujours combinés dans les mêmes proportions et ne naissent pas toujours ensemble. J'avoue encore que le sentiment de l'amour ne peut pas toujours devenir la vertu de l'amour, et je ne suis pas encore converti à cette doctrine moderne que la grandeur et la sincérité de la passion la justifie et la sanctifie quel que soit son objet. Si le sentiment de l'amour se porte sur un objet illégitime, il s'appelle la tentation, tant qu'il n'est pas consenti ; il s'appelle le mal, dès qu'il devient volontaire. Tout au contraire quand l'amour commence par la vertu, tôt ou tard le sentiment la suit. Du jour où sous l'œil de Dieu une femme a mis sa main dans la main d'un homme qu'elle a choisi et qu'elle peut estimer, de ce jour là commence pour tous deux non pas seulement le devoir de fidélité et d'obéissance qu'impose le code civil, mais le devoir de l'amour, c'est-à-dire le devoir de garder son cœur exclusivement l'un pour

l'autre, de travailler à rendre de plus en plus intimes et profondes l'estime, la confiance et l'affection, celle qu'on accorde comme celle qu'on inspire, à se faire en toutes choses une vie commune, et à produire ainsi la véritable et parfaite union des âmes. Je dis *de travailler*, car il y faut toujours un effort soutenu et paisible, et c'est une illusion d'enfant de croire que cette union s'entretient toute seule, sans que chacun y mette du sien. Singulièrement adouci quand une mutuelle inclination a devancé le devoir et qu'on se sent porté par elle comme par le courant d'un fleuve, l'effort même alors est encore nécessaire pour donner à ce sentiment la règle, la lumière, la perpétuité qu'il ne contient pas en lui-même. Plus laborieux quand il n'est pas précédé et soutenu par une sympathie instinctive, il n'est pas moins sûr dans ses résultats. L'accomplissement régulier du devoir, le commerce assidu avec une âme qu'on estime, ces attentions quotidiennes dont on est récompensé par le soin même qu'on y apporte et par la reconnaissance qu'elles inspirent, cette atmosphère de paix domestique et de paix intérieure qu'on s'habitue à respirer, cette conscience qu'on a de pouvoir compter l'un sur l'autre, tout cela donne aux relations presque continues de la vie conjugale une facilité et une souplesse, aux sentiments une sérénité brillante, qui transforment peu à peu l'estime en amitié, l'amitié en tendresse et la tendresse en amour, en un amour désormais affectif et sensible

qui a toute la flamme et tout l'élan de la passion sans rien avoir de ses violences et de ses faiblesses; et cet amour qui est le produit de la vertu en est aussi la récompense.

Ainsi, toute femme qui prendra au sérieux le devoir d'aimer aura pour prix de sa vertu la joie d'aimer, l'inexprimable bonheur d'avoir mis son cœur d'accord avec sa conscience et de l'avoir éveillé à une vie toute pleine d'émotions paisibles et profondes. Ce devoir, elle peut le remplir, puisque c'est un devoir. Mais je ne dis pas qu'elle le puisse par l'effort isolé d'une volonté humaine. Elle sera faible, si elle est seule; mais dans la vie conjugale, comme dans le reste de la vie morale, on n'est seul que si on le veut bien. C'est parce que le mariage a besoin d'un secours divin pour produire tous ses fruits de vertu et de bonheur qu'il est partout un acte religieux. C'est par la bénédiction de Dieu qu'on y est introduit; et Dieu y accompagne et y soutient toutes les âmes qui ne le congédient pas. Il ne paraît pas que Mme de La Fayette y ait songé en écrivant la *Princesse de Clèves*, comme elle eût fait plus tard dans les dernières années sérieuses et chrétiennes de sa vie. A cet égard, son roman fait le contraste le plus singulier et le plus inattendu avec un autre roman du même siècle qui s'appelle le *Télémaque*; l'œuvre de Fénelon est toute païenne, mythologique même, par son cadre, et cependant le rôle de la grâce et l'efficacité de la prière sont partout mani-

festes. Le roman de Mme de La Fayette a pour théâtre un pays chrétien; la mère de l'héroïne mourra comme une sainte; au dénouement, l'héroïne elle-même se retirera dans un couvent, et y pratiquera les actes de la plus austère piété; la religion servira à bien mourir; mais, s'agit-il de vivre, il n'y aura plus de place pour elle; et il semblera que Dieu n'existe pas, ou qu'il ne se mêle point des affaires humaines: du moins les âmes les plus effrayées de leur propre faiblesse ne songeront point à chercher auprès de lui une force qui les remette en équilibre et assure le triomphe du devoir.

Imaginez que la conception de Mme de Lafayette soit modifiée dans le sens que je viens de dire, et que son héroïne ait pour se défendre cette double armure de l'amour conjugal et de la confiance en Dieu. Puis faites apparaître le duc de Nemours avec toutes les séductions de sa personne et de son esprit, faites-en « un chef-d'œuvre de la nature », donnez-lui « une valeur incomparable, et « un agrément dans son esprit, dans son visage et « dans ses actions que l'on n'ait jamais vu qu'à lui « seul, un enjouement qui plaise également aux « hommes et aux femmes, une adresse extraordi- « naire dans tous ses exercices, une manière de « s'habiller qui soit toujours suivie de tout le monde « sans pouvoir être imitée, et enfin un air dans « toute sa personne qui fasse qu'on ne puisse « regarder que lui dans tous les lieux où il se

« trouve, » que se passera-t-il? rien. Croyez-vous que la princesse de Clèves l'aimera? elle n'aura garde, et il est probable que la tentation n'effleurera pas même une âme si bien gardée. Supposez cependant qu'elle se produise : elle sera très-vite aperçue; car pourquoi la princesse fait-elle son examen de conscience, si ce n'est pour se signaler à elle-même non-seulement les fautes réellement commises, mais encore les sentiments qui pourraient porter quelque atteinte à la pureté de son âme? Aperçue, elle sera combattue; car la princesse, accoutumée à ne point transiger avec la conscience, voit du premier coup où de tels sentiments la veulent conduire; elle leur ôte le masque séduisant sous lequel leur laideur morale se déroberait à des yeux moins clairvoyants, et elle sait quel nom ils porteraient dans la langue chrétienne si elle avait le malheur de les nourrir volontairement en elle-même. Combattue, elle sera vaincue; car la princesse aime son mari et son devoir; elle aime Dieu surtout, en qui seul le devoir a son principe et sa réalité; elle sait prier; et sans qu'il faille qu'Horace devienne chrétien pour lui dire : *sunt certa piacula quæ te... poterunt recreare*, elle sait à quelles sources toujours jaillissantes et toujours accessibles il faut puiser la force et la lumière. Si le duc de Nemours est honnête homme, il respectera cette vertu sereine. S'il ne l'est pas, s'il tente quelque entreprise contre la paix de cette âme et le bonheur de ce foyer, je m'assure qu'il n'y sau-

rait réussir. Dès que la princesse verra où il en veut venir, l'homme incomparable ne sera plus pour elle qu'un séducteur, et un froid mépris prendra la place de l'innocente admiration qu'elle avait pour son mérite. Que s'il n'est point arrêté par cette attitude décourageante, si sa fatuité d'homme à bonnes fortunes le pousse à quelque témérité de langage, il entendra une réponse qui le fera taire, il rencontrera un clair regard que les siens ne pourront soutenir, et sans qu'il y ait ni d'éclat ni de colère, il se sentira battu avant d'être entré en campagne.

Mais si les choses se passent de la sorte, il n'y aura pas de roman? Non, sans doute, et c'est l'honneur et le bonheur des femmes vraiment chrétiennes qu'il n'y en ait pas dans leur vie. Il s'y rencontre des tentations, des épreuves, des malheurs, mais de romans, j'entends de ceux dont la passion de l'amour fait les frais, il ne s'en rencontre pas. Plusieurs seront tentés de les en plaindre et se récrieront sur l'ennui de parcourir tous les jours le même sentier monotone. Mais tenez pour certain qu'elles ne s'associeront point à ces plaintes. Elles savent que la vie leur a été donnée non pour se divertir, mais pour mériter; et fût-elle aussi uniforme qu'on veut bien le dire, elles l'accepteraient volontiers en songeant à ce qui vient après elle. Elles savent d'ailleurs, par leur heureuse expérience, ce qu'il faut penser de sa régularité paisible; ce n'est pas une routine mécanique, c'est un progrès

continu ; ce n'est pas le labeur servile du bœuf qui creuse le même sillon à la même profondeur ; c'est le travail fécond du mineur qui découvre chaque jour un filon plus abondant et plus précieux, et qui chaque jour aussi, se rapproche un peu plus d'un diamant mystérieux, trésor inestimable promis à sa persévérance.

III.

Je l'ai dit, cette double armure de chrétienne et d'épouse manque à la princesse de Clèves. Elle n'en a qu'une avec le respect d'elle-même, sa confiance en sa mère, qui l'avait priée « non comme sa « mère, mais comme son amie de lui faire confi« dence de toutes les galanteries qu'on lui dirait, » lui promettant « de lui aider à se condnire dans les « choses où l'on est souvent embarrassée quand on « est jeune. » Mais cette sollicitude maternelle qui a couvert d'une ombre protectrice l'innocence de la jeune fille ne suffira pas à garder la vertu de la femme. Mademoiselle de Chartres confiait tout à sa mère ; la princesse de Clèves n'osera parler quand un danger sérieux rendra les confidences nécessaires.

C'est pourquoi il y aura, hélas? un roman dans son histoire. Nemours paraît

Jeune, charmant, traînant tous les cœurs après soi.

Elle le voit une première fois, et elle l'admire ; elle le revoit et elle est plus surprise. « Les jours sui-« vants, elle le vit chez la reine-dauphine, elle le « vit jouer à la paume avec le roi, elle le vit « courre la bague; elle l'entendit parler ; mais elle « le vit toujours surpasser de si loin tous les autres, « et se rendre tellement maître de la conversation « dans tous les lieux où il était, par l'air de sa per-« sonne et par l'agrément de son esprit, qu'il fit en « peu de temps une grande impression sur son « cœur. Il est vrai aussi que, comme M. de Nemours « sentait pour elle une inclination violente, qui lui « donnait cette douceur et cet enjouement qu'ins-« pirent les premiers désirs de plaire, il était en-« core plus aimable qu'il n'avait accoutumé de « l'être. De sorte que se voyant l'un et l'autre ce « qu'il y avait de plus parfait à la cour, il était « difficile qu'ils ne se plussent infiniment. »

C'est alors qu'elle devait parler ; et c'est alors qu'elle n'en a plus le courage; il en fallait peu pour rapporter à sa mère les doux propos qu'elle avait entendus d'une oreille indifférente; il en faudrait beaucoup pour lui confier les troubles inconnus qui s'élèvent dans son cœur. « Elle ne se trouva donc

« pas dans la même disposition de dire à sa mère ce « qu'elle pensait des sentiments de ce prince qu'elle « avait eu à lui parler de ses autres amants; sans « avoir un dessein formé de le lui cacher, elle ne lui « en parla point, » et Madame de Chartres, devinant, avec une douleur sensible, ce qu'on lui cachait, n'osa point d'abord provoquer une confidence inutile dès qu'elle n'était point volontaire.

Elle l'osa cependant bientôt après à son lit de mort. « Il faut nous quitter ma fille, lui dit-elle en « lui tendant la main; le péril où je vous laisse et le « besoin que vous avez de moi augmentent le déplai- « sir que j'ai de vous quitter. Vous avez de l'incli- « nation pour M. de Nemours : je ne vous demande « point de me l'avouer, je ne suis plus en état de me « servir de votre sincérité pour vous conduire. Il y « a déjà longtemps que je me suis aperçue de cette « inclination; mais je ne vous en ai pas voulu « parler d'abord, de peur de vous en faire apercevoir « vous-même. Vous ne la connaissez que trop pré- « sentement: vous êtes sur le bord du précipice; il « faut de grands efforts et de grandes violences pour « vous retenir. Songez ce que vous devez à votre « mari, songez ce que vous vous devez à vous-même, « et pensez que vous allez perdre cette réputation « que vous vous êtes acquise et que je vous ai « tant souhaitée. Ayez de la force et du courage, « ma fille; retirez-vous de la cour, obligez votre mari « de vous emmener, ne craignez point de prendre

« des partis trop rudes et trop difficiles; quelque « affreux qu'il vous paraissent d'abord, ils seront « plus doux dans les suites que les malheurs d'une « galanterie. Si d'autres raisons que celle de la « vertu et de votre devoir vous pouvaient obliger « à ce que je souhaite, je vous dirais que, si quel- « que chose était capable de troubler le bonheur « que j'espère en sortant de ce monde, ce serait de « vous voir tomber comme les autres femmes; mais « si ce malheur vous doit arriver, je reçois la mort « avec joie pour n'en être pas le témoin. »

Les avertissements viennent trop tard; et la vive impression que laissent ces graves adieux ne dure pas. Depuis que le sentiment de l'amour est entré dans cette âme mal défendue, il n'y a plus de paix pour elle, et avec une intention sincère d'éviter tout engagement contraire à la vertu, elle n'a plus de règle pour se conduire. Elle fait, comme instinctivement, deux parts de sa vie; elle met d'un côté sa conduite, qui restera sans tache, et ses paroles même dont aucune ne donnera d'encouragement aux espérances coupables de M. de Nemours, en sorte qu'elle pourra dire à son mari mourant : « La vertu « la plus austère ne peut inspirer d'autre conduite « que celle que j'ai eue ; et je n'ai jamais fait d'ac- « tion dont je n'eusse souhaité que vous eussiez été « témoin ; » elle met de l'autre ses sentiments, dont il semble qu'elle se croie libre de disposer encore, ou plutôt dont elle se fait comme une sorte de fata-

lité qu'il faut subir, une fatalité à la fois douloureuse et enivrante dont on peut souffrir, mais dont on ne peut triompher, et qui échappe au repentir comme elle échappe au contrôle de la volonté libre. De ce partage impossible naîtront tous ses tourments, et aussi, car la conscience n'accepte ni cette transaction ni ce sophisme, tous ses remords. Elle connaît bientôt les tourments de la jalousie; elle croit, sur des fausses apparences, que M. de Nemours aime ailleurs, et cette erreur qui devait guérir sa passion ne sert qu'à l'exalter. Détrompée un peu plus tard, l'assurance d'être aimée lui donne une joie dont il lui faut rougir. « Quand je pourrais être con-
« tente de sa passion, se dit-elle, qu'en veux-je
« faire? veux-je la souffrir? veux-je y répondre?
« veux-je m'engager dans une galanterie? veux-je
« me manquer à moi-même? et veux-je enfin m'ex-
« poser aux mortelles douleurs que donne l'amour?
« Je suis vaincue et surmontée par une inclination
« qui m'entraîne malgré moi : toutes mes résolutions
« sont inutiles : il faut m'arracher de la présence
« de M. de Nemours. » Ce brusque réveil de sa conscience la pousse enfin à une étrange démarche : elle supplie son mari de la tirer de la cour; et quand M. de Clèves s'y refuse, ne voyant nulle apparence d'une résolution si soudaine, poussée à bout elle s'ouvre à lui-même, sans toutefois prononcer aucun nom, des dangers qui la menacent et des sentiments qu'elle éprouve; démarche imprudente d'une âme

généreuse qui sent que le terrain lui manque et ne sait à qui s'adresser pour trouver un appui; démarche inutile aussi, car M. de Clèves, tout accablé qu'il est d'un tel aveu, garde une foi trop entière en la vertu de sa femme pour songer à défendre son honneur par des précautions injurieuses. « En lui laissant « sa liberté, il croit lui donner des bornes plus étroi- « tes qu'il ne saurait lui en prescrire. » Peut-être aussi songe-t-il avec découragement que l'absence, si elle n'est pas éternelle, ne saurait guérir une âme si profondément atteinte. Et en effet, quand Madame de Clèves obtient la permission de se retirer à son château de Coulommiers pendant un voyage de la cour, elle emporte avec elle l'image de celui qu'elle veut fuir ; et le souvenir de M. de Nemours la trouve moins courageuse que sa présence.

Présente ou absente, elle ne parviendra même pas à maintenir dans son intégrité l'impossible partage qu'elle a voulu faire ; aussi bien, comment se pourrait-il qu'un sentiment profond prît naissance dans une âme si grande et y régnât par la complicité à demi-volontaire du cœur, sans se trahir parfois dans les discours, dans les regards, dans tout l'extérieur de la vie. Si M. de Nemours est blessé dans une course à la bague, elle pâlit plus qu'elle n'eût fait pour tout autre. Dans ses longues heures de solitude et dans les lieux même où elle s'est retirée pour fuir le péril, si elle travaille à quelque ouvrage, les rubans

qu'elle emploie sont des mêmes couleurs que M. de Nemours a portées au dernier tournoi. Si elle se cache à Coulommiers, pendant que la cour est à Compiègne, elle y fait porter des tableaux du siège de Metz, « où M. de Nemours qui s'y était distingué est « peint fort ressemblant. Après qu'elle eut achevé « son ouvrage » (l'ouvrage aux couleurs que je viens de dire) « avec une grâce et une douceur que ré- « pandaient sur son visage les sentiments qu'elle « avait dans le cœur, elle prit un flambeau, et s'en « alla proche d'une grande table vis-à-vis du tableau « où était le portrait de M. de Nemours; elle s'as- « sit, et se mit à regarder ce portrait avec une atten- « tion et une rêverie que la passion seule peut don- « ner. » Un jour M. de Nemours, dans son salon, en sa présence, dérobe sa miniature; et elle n'ose se la faire rendre ni à l'instant, ni plus tard; et le succès de cette déclaration muette encourage le séducteur à parler; et elle entend ses discours d'abord vagues et timides, puis de plus en plus hardis et auxquels elle ne peut se méprendre, bien qu'ils soient toujours enveloppés de périphrases transparentes; et, à demi-effrayée, à demi-charmée, elle ne trouve pas un de ces mots décisifs et accablants qui vont si bien aux lèvres d'une femme vertueuse et congédient si lestement les amoureux les plus intrépides. — Ainsi, nous suivons pas à pas ses hésitations, ses compromis, ses défaillances, ses troubles, où l'ivresse d'être aimée se mêle aux remords d'aimer. Nous

les suivons avec pitié, parce qu'elle est malheureuse; nous les suivons avec sympathie, parce que nous voyons que le *mal* lui fait horreur; mais nous les suivons avec effroi, parce que nous voyons sa vertu chanceler chaque jour davantage; et nous les suivons avec un sentiment sévère, parce que, mettant ce qu'elle aurait dû faire à la place de ce qu'elle a fait, nous jugeons qu'elle souffre par sa faute.

Je n'entreprends point de suivre toutes les péripéties de cette douloureuse histoire; il s'agit ici de morale, et non pas d'aventures. Mais il est aisé de prévoir qu'en dépit des séparations, qui ne guérissent point les blessures de l'âme, et à moins d'un persévérant travail du cœur sur lui-même, qui ne sera point entrepris, une affaire ainsi engagée ne saurait finir à l'honneur de Madame de Clèves que par un coup de foudre. Pour qu'elle s'éveille de son rêve, pour que le péril ne soit pas au-dessus d'une vertu qui s'est désarmée elle-même d'une partie de sa force, il faut que M. de Clèves meure. Il mourra, doutant presque de la vertu de sa femme, et il mourra du chagrin que lui cause ce doute, fondé, il est vrai, sur de fausses apparences, mais trop justifié aux yeux de la princesse elle-même par les sentiments qu'elle a conscience d'avoir entretenus dans son cœur; et mourant, il se montrera plus digne que jamais de l'amour qu'elle n'a pas eu pour lui, qu'elle aurait pu avoir, à condition de le vouloir. « Ma passion pour vous, » lui dit-il, « a été au-delà de ce

que vous en avez vu ; je vous en ai caché la plus grande partie, par la crainte de vous importuner ou de perdre quelque chose de votre estime par des manières qui ne convenaient pas à un mari ; enfin, je méritais votre cœur. Je meurs sans regret, parce que je n'ai pu l'avoir, et que je ne puis plus le désirer. Adieu ; vous regretterez quelque jour un homme qui vous aimait d'une passion véritable et légitime. Vous sentirez le chagrin que trouvent les personnes raisonnables dans ces engagements, et vous connaîtrez la différence d'être aimée comme je vous aimais, à l'être par des gens qui, en vous témoignant de l'amour, ne cherchent que l'honneur de vous séduire. Mais ma mort vous laissera en liberté, et vous pourrez rendre M. de Nemours heureux sans qu'il vous en coûte des crimes. » — La princesse se relève sous l'imputation que contiennent ces dernières paroles, et se justifie avec une noblesse, avec un accent de vérité qui persuadent presque M. de Clèves, et adoucissent la sévérité de son langage. « Je ne sais, » lui-dit-il, « si je dois me laisser aller à vous croire. Vous m'avez éclairé trop tard, mais ce me sera toujours un soulagement d'emporter la pensée que vous êtes digne de l'estime que j'ai eue pour vous. Je vous prie que je puisse encore avoir la consolation de croire que ma mémoire vous sera chère, et que s'il eût dépendu de vous, vous eussiez eu pour moi les sentiments que vous avez pour un autre. »

En dépit de la générosité de ces adieux, le trait

reste, et la conscience est enfin tirée de son demi-sommeil. La princesse connaît clairement à cette heure qu'elle s'était engagée, et très-loin, dans une voie fausse, qu'elle avait caressé le péril au lieu de le combattre ; et les dernières paroles de son mari mourant se fixeront dans sa mémoire comme un reproche éternel de n'avoir point aimé un homme si digne d'amour. Sa mort la laisse « dans une affliction violente et qui passe les bornes de la raison. Ce mari mourant, et mourant à cause d'elle, ne lui sortait point de l'esprit. Elle repassait incessamment tout ce qu'elle lui devait ; et elle se faisait un crime de n'avoir pas eu de la passion pour lui, *comme si*, » remarque l'auteur, « *c'eût été une chose qui eût été en son pouvoir.* » Nous pouvons prendre ici sur le fait l'erreur capitale que je me suis attaché à combattre ; et nous voyons aussi que Mme de La Fayette, en même temps qu'elle lui donne sa formule la plus précise, la réfute involontairement par la peinture profondément vraie et touchante des sentiments de son héroïne. Celle-ci n'est plus dupe du sophisme qui fait de l'amour une chose fatale, sur quoi la volonté et la vertu n'ont point d'empire ; et ce reproche qu'elle se fait, et qu'elle sait mérité, sera l'une des raisons qui l'empêcheront plus tard « de rendre « M. de Nemours heureux, alors qu'elle le peut « sans crime. » L'autre raison, qui ne sera pas un moindre hommage rendu, contre la doctrine du livre et contre les illusions qui l'ont si longtemps abusée

elle-même, à la vérité morale et à ces lois de l'ordre hors desquelles il n'y a ni paix ni bonheur. Elle sentira ce que lui a dit M. de Clèves, « la différence qu'il y a d'être aimé d'une passion véritable et légitime à l'être par quelqu'un qui en lui témoignant de l'amour, » en l'éprouvant aussi sans doute, « cherchait l'honneur de la séduire. » Elle se défie de la constance d'une passion née sous de tels auspices ; et cette pensée qui met l'incomparable amant si bas au-dessous du mari « qui avait su conserver l'amour dans le mariage » achève de fixer sa résolution. M. de Nemours, il est vrai, saura et entendra de sa bouche qu'elle l'a aimé, qu'elle l'aime encore, qu'elle l'aimera toujours ; mais il saura aussi sous quel aspect nouveau elle envisage le devoir, et à quel austère veuvage ce dernier la condamne.

Cet arrêt qui brise deux cœurs est définitif. La princesse se retire de la cour, sentant bien « qu'elle « entreprendrait une chose impossible que de résis- « ter au plus aimable homme du monde, qu'elle « aimait et dont elle était aimée, et de lui résis- « ter sur une chose qui ne choquait ni la vertu « ni la bienséance. » Puis sentant que les fautes du cœur ont aussi besoin d'être expiées, éclairée d'ailleurs sur le prix véritable des choses de ce monde par une longue et dangereuse maladie, elle entre avec courage dans la vie pénitente. « Cette vue si prochaine de la mort fit paraître à Madame de Clèves les choses de cette vie de cet œil si différent de

celui dont on les voit dans la santé. La nécessité de mourir dont elle se voyait si proche l'accoutuma à se détacher de toutes choses; et la longueur de sa maladie lui en fit une habitude. Le souvenir de M. de Clèves, qui s'accordait avec son devoir, s'imprima fortement dans son cœur. Les passions et les engagements du monde lui parurent tels qu'ils paraissent aux personnes qui ont des vues plus grandes et plus éloignées..... Mais comme elle connaissait ce que peuvent les occasions sur les résolutions les plus sages, elle ne voulut pas s'exposer à détruire les siennes, ni revenir dans les lieux où était ce qu'elle avait aimé. Elle se retira sur le prétexte de changer d'air dans une maison religieuse sans faire paraître un dessein arrêté de renoncer à la cour... Mais elle y vécut d'une sorte qui ne laissa pas d'apparence qu'elle pût jamais revenir : elle passait une partie de l'année dans cette maison religieuse et l'autre chez elle ; mais dans une retraite et dans des occupations plus saintes que celles des couvents les plus austères ; et sa vie, qui fut assez courte, laissa des exemples de vertu inimitables. »

Cette fin de roman, que j'abrége à regret, est belle et touchante ; elle appartient bien à ce dix-septième siècle où le sens chrétien et le sens moral, endormis plutôt qu'étouffés par les plaisirs et les affaires, reprennent tôt ou tard leur empire sur les âmes, et dans la fiction comme dans l'histoire donnent aux caractères une certaine dignité finale que

le siècle suivant ne connaîtra guère. Mais le charme austère de ces dernières pages ne doit point faire fléchir la fermeté de notre jugement sur la valeur morale de l'œuvre toute entière. Quelles que soient la décence et la délicatesse de sa forme, quelle que soit dans le détail la vérité poignante de ses analyses et de ses peintures, ce roman est psychologiquement et moralement faux par son idée fondamentale, par cette idée qu'il est possible d'avoir sa conduite d'un côté et ses affections de l'autre, que ce sont les actes extérieurement réalisés qui seuls font la vertu, et que les sentiments ne relèvent point de la loi du devoir. Quoi qu'en dise le roman, la vie intérieure, faite de sentiments, et la vie extérieure, faite d'actions, forment un tout solidaire. Les inclinations ne sont pas seulement en nous pour que nous contrôlions leurs effets visibles, mais pour que nous fassions sur elles-mêmes un travail qui les épure et les transforme. C'est une illusion de croire qu'on pourra mettre la vertu dans la conduite sans mettre la pureté et la rectitude dans les sentiments qui l'inspirent. Le cœur est la source et les actes sont le fleuve ; si la source est troublée, comment se pourrait-il que le fleuve restât limpide ? Se faire un cœur droit et pur, c'est donc le principal travail de la vie morale ; le seul qui aille au fond des choses, le seul qui ne soit pas à recommencer sans cesse, le seul qui dès cette vie paie sa peine en nous donnant la joie de nous sentir meilleurs.

OUVRAGES IMPRIMÉS
OFFERTS A L'ACADÉMIE EN 1869

OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Membres honoraires et titulaires.

Rentrée solennelle des Facultés de droit, des sciences, des lettres et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Nancy, allocution prononcée par M. MAGGIOLO.
Histoire de la littérature grecque, par M. E. BURNOUF. Paris, Delagrave et Cie, 2 vol. in-8°.
Revue des travaux de chimie publiés à l'étranger, par M. NICKLÈS. Paris, Cusset et Cie, 111 p. in-8°.
Tumeur congéniale de la région sacro-périnéale par M. POINCARÉ. Nancy, v^{e} Raybois, 22 p. in-8°.
Recherches sur l'anatomie pathologique et la nature de la paralysie générale, par le même. Paris, Masson et fils, 59 p. in-8° et 1 plan.
Des conditions d'application de l'article 1318 du Code Napoléon, par M. VEAUGEOIS. Paris, Cosse et Dumaine, 47 p. in-8°.
Etude sur la caducité du legs d'usufruit par rapport aux personnes qui doivent en profiter, lorsqu'il existe un légataire de la nue-propriété, par le même. Paris, Cusset et Cie, 70 pages in-8°.
Sur la question de l'Atlantide, quelques remarques linguistiques,

par M. DE DUMAST. Nancy, vᵉ Raybois, 12 pages, in 8° et une carte.

Résumé des observations météorologiques faites à la Faculté des sciences de Nancy, par M. J. CHAUTARD. Nancy, vᵉ Raybois, 45 pages in-8° et 2 planches.

L'Italie et Rome en 1869, par M. DE WARREN. Paris, Victor Goupy, 1 vol. in-12.

Œuvres de Virgile, texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, par M. E. BENOIST. Paris, Lahure. 1 vol. in-8°.

Notice sur un ancien tableau représentant la ville d'Epinal par M. MOREY. Nancy, Lepage, 7 p. in-8° et 2 pl.

Discours prononcé à la séance publique de l'Académie de Stanislas, par le même. Nancy, Sordoillet et fils, 14 p. in-8°.

Rapport relatif au déplacement de deux hôpitaux de Nancy, par M. ED. SIMONIN. Nancy, Collin, 53 p. in-8°

Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de la Meurthe, pendant l'exercice 1868, par M. le Docteur Ed. SIMONIN. Nancy, Collin, 167 pages in-8°.

Notice sur les avantages à tirer des eaux d'égout de la ville de Nancy, par M. MOREY. Nancy, Sordoillet et fils, 8 p. in-8°.

Compte rendu des travaux de la société de Médecine de Nancy, pendant l'année 1867-68 par M. E. LALLEMENT. Nancy, Sordoillet et fils, 1 vol. in-8°.

Relation d'un cas d'oblitération du tiers inférieur de la veine cave inférieure et des veines iliaques primitives, par M. L. PARISOT. Nancy, Sordoillet et fils, 12 p. in-8° et 2 planches.

Recherches sur le volume et la capacité du crâne et sur le volume et le poids de l'encéphale comparés chez l'homme et la femme, par le même. Nancy, Sordoillet et fils, 11 pages in-8° et 4 pl.

Associés.

Le Sestine di Dante, par M. F. G. Bergmann.
Sur la viticulture du département de Maine-et-Loire, par M. Guillory, aîné.
A la mémoire du naturaliste Lamarck, par M. Gindre de Mancy.
Les Buttes Chaumont, par le même.
Physique sociale, par M. Ad. Quetelet.
Dictionnaires géographiques spéciaux des provinces de la Belgique, par M. Van der Maelen.
Pièces concernant l'absorption cutanée et la bibliographie des ouvrages publiés sur ce sujet, par M. Scoutetten.
Notice sur Dante, par M. F. G. Bergmann.
Œuvres diverses, par M. St.-A. Berville.
Traité général des applications de l'électricité, par M. Gloesener.
Le pouvoir civil au concile de Trente, par M. Alb. Desjardins.
Météorologie forestière comparée, par M. A. Mathieu.
Sur la poésie populaire, par M. le Cte Th. de Puymaigre.
Valeur des eaux sulfurées de Schinznach contre la phthisie pulmonaire, par M. Putegnat.
Leçons de morale pour les enfants, par M. L.-Ch. Bonne.
Première conférence de législation usuelle, par le même.
Helmolda kronika slawianska, par M. Paplonski.
O poizaska i roz maitosie Mæwy, par le même.
Lekeyja wstepna, par le même.
Historyja, par le même.
Histoire romaine par Th. Mommsen, traduite par M. Alexandre, 7e vol.
Traité de la mesure des eaux courantes, par M. P. Boileau.
Observations sur le système d'élagage de Couval et des Cars, par M. d'Arbois de Jubainville.

Boppard sur le Rhin et le monastère de Marienbourg, par M. Boulangé.

La haute antiquité du genre humain, par M. Joly.

Les écoles épiscopales de Toul pendant toute la durée du siége fondé par Saint-Mansuy, par l'abbé Guillaume.

La littérature homicide, par M. Galleau.

L'église romaine et le premier empire, par M. le comte d'Haussonville, 3 vol. in-8°.

La réunion de la Lorraine à la France, par le même, 2 vol.

Conférences sur les devoirs des hommes, par M. Salmon.

Les incendies des forêts dans la région des Maures de l'Esterel, par M. Ch. de Ribbe.

Œuvres oratoires. par M. St. A. Berville.

D'où vient-on? où en est-on? où va-t-on? par M. A. Renard.

Les vins alimentaires, par M. Guillory, aîné.

Cours de mécanique expérimentale, par M. Gérardin.

Annotazioni alla topographia atmosferia, par M. Zantedeschi.

Observations sur l'emplacement du camp romain de Mauchamps, par M. Eug. Robert.

Préservation de la pierre de l'action dégradante des cryptogames, par le même.

Le postillon lorrain, par M. Vagner.

Schiller traduit en vers français, par M. Th. Braun.

La conservation et l'amélioration des vins par l'électricité par M. Scoutetten.

Excursions botaniques avec les élèves du collége de Schlestadt, par M. N. Nicklès.

Bidray tit cladocerernes forplant nings historie, par M. Muller.

Danmarks cladocera, par le même.

Recherches sur l'origine de la ressemblance et de l'affinité d'un grand nombre de mots de français, de danois, d'islandais,

d'anglais, d'allemand, de latin, de grec et de sanscrit, par M. le baron de BRETTON.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Lettres d'Amsterdam.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers.

J. e R. accademia Aretina di scienze, lettere ad Arti, in Arrezo.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Société du Musée de Bar-le-Duc.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Travaux de la Société royale des Sciences de Berlin.

Die fortschritte der physik, dargestellt von der physikalischen Gesellschaft zu Berlin.

Observations de l'Institut météorologique de Berlin.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

Notice des travaux de la Société de Médecine de Bordeaux.
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.
Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Brest.
Mémoires et Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.
Mémoires de l'Académie royale de Médecine de Belgique.
Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.
Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts, et Belles-Lettres de Caen.
Mémoires de la Société d'agriculture et commerce de Caen.
Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).
Séance publique et mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai.
Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne.
Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres.
Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.
Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg.
Publications de l'université royale Frédéricienne de Christiania.
Annales de l'Auvergne, publiées par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.
Société départementale d'Agriculture du Haut-Rhin, Colmar.
Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Société Archéologique de la province de Constantine.
Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or (à Dijon).
Mémoires de la Société dunkerquoise, pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.
Bulletin des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf.

Annales de l'Académie des Sciences d'Erfurt.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loire.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.

Résumé analytique des travaux de la Société havraise d'études diverses.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loir.

Précis des travaux de la Société d'Émulation du Jura.

Mémoires de l'Université de Kiel.

Mémoires de la Société royale physico-économique de Kœnigsberg.

Bulletin de la Société académique de Laon.

Travaux de la Société d'Emulation de Liége.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles du grand duché de Luxembourg.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Annales de Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie de Lyon.

Bulletin de la Société impériale d'Horticulture du Rhône à Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Mémoires et publications de la Société littéraire et scientifique de Manchester.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin semestriel de la Société de Médecine de Marseille.

Union des Arts de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyse des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie impériale des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Mémoires de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle.

Mémoires et bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle.

Bulletin de la Société d'Horticulture du département de la Moselle.

Travaux de la Société d'Emulation de Montbéliard.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer).

Mémoires de l'Académie de Munich.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy.

Bulletin de la Société régionale d'Acclimatation pour le Nord-Est (à Nancy).

Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine (à Nancy).

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée Lorrain (à Nancy).

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Société de Saint-Vincent-de-Paul de Nancy.

Société de Saint-Francois-Régis de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure (à Nantes).

Société des architectes du département du Nord, Lille.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de l'Institut de France.

Mémoires, bulletins et annuaire de la Société des Antiquaires de France.

Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques de France.

Journal des travaux de l'Académie impériale, agricole, manufacturière et de la Société française de Statistique universelle.

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy.

Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales.

Séances et travaux de l'Académie de Reims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Rochefort.

Atti de l'Academia pontificio de nuovi Lincéi (*in Roma*).

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen.

Bulletin de la Société de Médecine de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen)

Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire naturelle de la Manche (à Saint-Lô).

Bulletins de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg.

Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg.

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Rapports annuels et publications de la Société Smithsonienne (à Washington).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts, du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Nouveaux mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (à Strasbourg).

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Séance publique et comptes rendus de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine.

Bulletin des séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun.

Mémoires de la Société impériale et royale zoologico-botanique de Vienne (en Autriche).

Annales de l'Institut impériale de Géologie de Vienne.

Communications de la Société impériale et royale de Géographie de Vienne.

Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-Français.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Des grandes épidémies et de leur prophylaxie internationale, par M. L. Depautaine.
Service des fontaines publiques de la ville de Nancy, par M. Pugnières.
Distribution des eaux de la ville de Nancy, par le même.
Etude philosophique sur le christianisme, par M. Houpert.
Recherches sur le protoxyde d'azote, par M. Préterre.
Etude sur le principe d'autorité, par M. Houpert.
Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chevy, par MM. Midoux et Fleury.
Observations sur la vallée de Grindelwald et ses glaciers, par M. Grad.
Instruction pratique sur les scieries, par M. P. Boileau.
Notice sur le sire de Joinville, par M. Héquet,
Notice sur Claude Gelée, par le même.
Notice sur Gilbert de Pixerécourt, par le même.
Notice sur le docteur Bonfils, par le même.
Quelques fragments historiques sur le diocèse de Toul, par le même.
Observations sur la hernie lombaire, par M. le baron Larey.
Notes conchyliologiques, par M. Ar. Thielens.
Notice sur les *Ibis falcinellus*, par le même.
L'hydrogène comme gaz d'éclairage et de chauffage, par M. Vial.
Traité des juridictions administratives et des conseils de préfecture, par M. Arnauld de Praneuf.
Varia, par M. Jules Canonge.
Mes adieux, par M. Cheminos.
Quatre-vingts ans d'histoire, par M. Victor Resal.
Du bégaiement considéré comme vice de prononciation, par M. Chervin.

Méthode employée pour la cure du bégaiement, par le même.
Cours de prononciation à l'usage de bègues, par le même.
Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, par le même,
Hommage à la famille, par le même.
Toasts portés aux présidents connus par l'auteur, par le même.
Rapport général sur les travaux des conseils d'hygiène publique de la Meurthe, par M. Demange.
Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine avec les blasons, par M. Const. Lapaix, in-4°.
Discours prononcé à la rentrée de la Cour impériale, par M. Stainville.
Concile œcuménique, par M. Houpert.
Indication des principales erreurs théoriques sur lesquelles Laplace a basé sa théorie capillaire, par M. J. T. Artur.
Une médaille et un livre vendômois, par M. Ch. Bouchet.
Des syphilides vulvaires, par M. P. Spillman.
Recherche sur l'origine de la ressemblance et de l'affinité d'un grand nombre de mots de français, de danois....., par M. le baron de Bretton.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION.

—

(AOUT 1870.)

BUREAU.

Président : M. CHAUTARD.
Vice-Président : M. LEUPOL.
Secrétaire perpétuel : M. Edmond SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. L. BENOIT.
Secrétaire annuel : M. POINCARÉ.
Questeur : M. LEUPOL.

I
MEMBRES HONORAIRES.

1866. 1er Juin. M. MARCHAL, Ancien curé de la paroisse Saint-Pierre (Membre titulaire depuis le 19 Décembre 1850).

(1) L'Académie de STANISLAS fondée à Nancy le 28 décembre 1750, par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue Institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1866. 21 Déc. M. SIMONIN père, Directeur honoraire de l'École de Médecine et de Pharmacie, Correspondant de l'Académie impériale de Médecine (Membre titulaire depuis le 7 juin 1838).

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 Mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

II

MEMBRES TITULAIRES

1826. 13 Avril. M. le baron P.-G. DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire. Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres) (Associé depuis le 5 Juin 1817).

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

1834. 18 Déc. M. REGNEAULT, Ancien professeur de Mathématiques à l'École impériale forestière.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen de la Faculté des Sciences.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur de l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur de chimie à l'École de Médecine, Correspondant de l'Académie impériale de Médecine.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville (Associé depuis le 2 Mai 1850).

1851. 6 Févr. M. MEAUME, Professeur de Législation et de Jurisprudence à l'Ecole impériale forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1853. 6 Janv. M. de Metz-Noblat, Économiste, homme de lettres.

24 Févr. M. le baron de Saint-Vincent, Conseiller à la Cour impériale.

17 Nov. M. Benoit, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 Janvier 1847).

1854 24 Mars. M. Léon Parisot, Professeur d'Anatomie à l'Ecole de Médecine.

1855. 2 Févr. M. Burnouf, Directeur de l'Ecole française à Athènes.

M. Lacroix, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

27 Avril. M. Chautard, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences.

1856. 18 Janv. M. Lemachois, Publiciste.

1857. 22 Janv. M. A. de Margerie, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1858. 24 Déc. M. Duchesne, Professeur au Lycée impérial (Associé depuis le 14 mai 1858).

1860. 3 Fév. M. Renard, Professeur de Mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 déc. 1858).

M. Edouard Cournault, Homme de lettres (Associé depuis le 25 mai 1855).

1862. 7 Fév. M. Leupol, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin. M. Forthomme, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Nancy (Associé depuis le 20 avril 1860).

27 Mars. M. Lombard, Professeur de Droit commercial à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janv. 1861).

1862 27 Mars. M. E. Chasles, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres (Associé depuis le 23 janvier 1863).

1864. 5 Févr. M. Poincaré, Professeur de Physiologie à l'Ecole de médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

17 Nov. M. Leclerc, Premier Président de la Cour impériale de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. Jalabert, Doyen de la Faculté de Droit de Nancy.

1866. 2 Févr. M. Maggiolo, Recteur de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

22 juin. M. Vaugeois, professeur de code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 16 juin 1865).

1867. 16 Févr. M. E. Lallement, Professeur suppléant à l'Ecole de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1868. 19 Juin. M. Louis Benoit, Bibliothécaire en chef de la ville (Associé depuis le 1er février 1867).

1869. 5 Févr. M. Eugène Benoist, Professeur de littérature ancienne, à la Faculté des lettres (Associé depuis le 20 novembre 1868).

18 Juin. M. Volland père, avocat, membre du Conseil général de la Meurthe.

6 août. M. Lefebvre, Professeur de physique au Lycée de Nancy (Associé depuis le 5 juillet 1867).

1870. 11 Mars. Dubois, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Nancy (Associé depuis le 1er juin 1866).

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1821. 1er Févr. M. THIERRIET, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'au mois de sept. 1830).

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien chef de Section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avr. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838). Boulevard Saint-Michel, 44, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de Philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, Ancien Médecin en Chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1840. 18 Juin. M. JOGUET, Proviseur du Lycée Louis-le-Grand à Paris (Titulaire jusqu'en février 1852).

1842. 10 Nov. M. SCHÜTZ, Homme de Lettres (Titulaire jusqu'au 21 janvier 1865).

1843. 19 Mars. M. Lepage, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847, au 18 novembre 1859) à Nancy.

1844. 22 Févr. M. Levallois, ancien Inspecteur-général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1847. 5 Août. M. Caresme, Recteur de l'Académie de Besançon (Titulaire jusqu'en Décembre 1851).

1850. 2 Mai. M. Denys, Avocat à la Cour impériale de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avril. M. Planchon, Directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 Avril 1853).

1855. 16 Fév. M. Saudbreuil, Premier Président de la Cour impériale d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. Mézières, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861). Boulevard Saint-Michel, 77.

30 Mars. M. Lemoine, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 7 janvier 1856).

1858. 14 Mai. M. Lafon, professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. Alexandre, Conseiller à la Cour impériale de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863). Rue Fortin.

1865. 17 Mars. M. Paringault, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Nancy (Titulaire du 16 juin au 24

au 24 novembre 1865). Avenue de l'Impératrice, Villa Saïd, 56, Paris.

1865. 17 Mars. M. DESJARDINS, agrégé près la Faculté de Droit de Paris (Titulaire depuis le 30 juin 1865 jusqu'au 24 novembre 1865).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur des lignes télégraphiques, à Caen (Titulaire depuis le 3 mai 1867 jusqu'au 24 avril 1868).

1869. 7 Janv. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Vienne) (Associé depuis le 22 juin 1865, Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

1825. 1er Déc. M. VEYLAND, Homme de lettres, à Metz.

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville; Correspondant de l'Académie impériale de médecine.

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Bruyères (Vosges).

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 36 Membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, 100 Membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1837. 20 Avril. M. Henri HOGARD, Agent voyer en chef du département des Vosges, à Épinal.

1838. 8 Nov. M. PUTEGNAT, Docteur en Médecine, à Lunéville; Correspondant de l'Académie impériale de Médecine.

1839. 17 Janv. M. CHATELAIN, Architecte, à Nancy.

25 Avril. M. PERROT, ancien Principal du collége de Phalsbourg, à Nancy.

14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juil. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

26 Nov. M. JANDEL, Architecte, à Lunéville.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien chef d'escadrons au corps d'Etat-major, rue de Rumfort, 5, à Paris.

16 Déc. M. Justin BONNAIRE, Avocat à la Cour impériale de Nancy.

1842. 12 Mai. M. ROBERT, Numismatiste, Intendant général à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

20 Juin. M. DUMONT, Juge au Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1845. 7 Mars. M. IDOUX, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé CLOUET, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École impériale forestière, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller à la Cour impériale de Metz.

1847. 17 Juin. M. Lebrun, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. Husson, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. Chapia, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé Régnier, à Nancy.

M. Alex. Gény, Peintre, à Nancy.

1853. 23 Juin. M. de Mardigny, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Metz.

M. le comte Van der Straten-Ponthoz, Membre de l'Académie impériale de Metz.

5 Août. M. Henriot, Juge de paix, à Bar-le-Duc.

21 Déc. M. Vuillaume, Supérieur du Petit Séminaire de Châtel (Vosges).

M. Chabert, Membre de l'Académie impériale de Metz.

1856. 19 Déc. M. Scoutteten, Médecin principal en retraite, à Metz.

M. Bénard, aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).

1858. 8 Janv. M. Paulus, Peintre à Nancy.

14 Mai. M. Charles Cournault, peintre à Malzéville, près Nancy.

M. Mélin, architecte, Professeur de travaux graphiques, à Nancy.

10 Déc. M. Alfred Claudel, à Epinal.

M. Bloch, Manufacturier à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. Clarinval, Chef d'escadrons d'artillerie à Metz.

16 Déc. M. Louis Lallement, Avocat à la Cour impériale de Nancy.

1860. 23 Nov. M. Terquem, Administrateur du Musée géologique, à Metz.

1861. 18 Janv. M. Chapellier, Instituteur à Epinal.

21 Juin. M. le comte de Puymaigre, Homme de lettres, à Metz.

1862. 21 Fév. M. Fervel, Colonel du génie, chef de service à Marseille.

7 Mars. M. Berlet, Avocat à la Cour impériale, à Nancy.

4 Avril. M. Deblaye, curé à Saint-Dié (Vosges).

4 Juillet. M. Sellier, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.

1863. 23 Janv. M. Liégeois, Professeur de droit administratif à la Faculté de Droit de Nancy.

1er Mai. M. le Comte Gaston de Ludre, homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.

M. Clère, sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

3 Juin. M. Bonne, avoué à Bar-le-Duc (Meuse).

24 Juill. M. Th. Lambert, Professeur au collége d'Auxerre.

1865. 30 Mars. M. Bonvallet, Conseiller à la Cour impériale de Colmar (Haut-Rhin).

5 Mai. M. Gérardin, Agrégé à la Faculté de droit de Paris.

1866. 16 Fév. M. Jacquemin, Docteur en médecine, Professeur de chimie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg.

1867. 15 Fév. M. Gérardin (Charles), Professeur de Physique au Collége Chaptal, rue de l'Ouest, 48, à Paris.

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville, Garde général des Forêts à Valenciennes (Nord).

1867. 21 Juin. M. Doyotte, curé à Velaine-sous-Amance.

1868. 3 Juillet. M. Servais, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. Laprévote, Archéologue, à Nancy.

2°

1813. 1er Juil. M. Gérard, Docteur en Médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

1820. 9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris, rue Taranne, 7.

15 Mars. M. Fée, Directeur du Jardin botanique de Strasbourg ; Membre de l'Académie impériale de médecine.

1823. 17 Avril. M. Monfalcon, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil. M. Deshayes, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris, place Royale.

1828. 7 Févr. M. Charles Malo, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César Moreau, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

2 Fév. M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres) ; Sénateur, à Paris.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en Médecine, à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.

Mgr. DELALLE, Evêque de Rodez.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, Ancien chef d'escadrons d'artillerie, à Versailles, rue de la Bibliothèque, 7 (Seine-et-Oise).

1er Avril. Mme Fanny DÉNOIX DES VERGNES, à Beauvais (Oise).

29 Août. M. RIANT, Aumônier honoraire de Lycée, à Mont-sur-Meurthe.

1840. 6 Févr. Mme Amable TASTU, à Paris.

7 Mai. M. GINDRE DE MANCY, Littérateur, à Vincennes, rue de Paris, 106 (Seine).

20 Août. M. DE CAUMONT, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), à Paris, rue de Richelieu, 63.

26 Août. M. MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurth, 2.

18 Nov. M. MILLER, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur à la Faculté des Sciences, à Dijon.

1840. 16 Déc. M. Raymond THOMASSY, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 17 Mars. M. GRENIER, Professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de Médecine, à Besançon.

16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie de Sciences), à Paris.

7 Avril. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 93.

1843. 14 Nov. M. LUBANSKI, Docteur en médecine, à Nice.

4 Juillet. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue Royer Collard, 9.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce de LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

23 Déc. M. DELEZENNE, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

M. AYMAR-BRESSION, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. G. BOULANGÉ, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Napoléonville.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de Sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

1852. 16 Déc. M. MOREL, Médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen.

M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Metz.

1854. 23 Juin. M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers, rue Saint-Julien, 48.

15 Déc. M. Constant DUBOS, Docteur en médecine, à Paris, rue du faubourg Poissonnière, 139.

M. ARMANDI, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, Professeur de physique à la Faculté des Sciences, à Grenoble.

M. NICKLÈS, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), à Paris, rue Saint-André-des Arts, 43.

M. BERGMANN, Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

M. ROBIN (Edouard), Professeur de Chimie, à Paris, rue de la Harpe, 92.

1857. 10 Juil. M. CAP, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris, rue d'Aumale, 9.

M. CHERBONNEAU, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

1857. 18 Juil. M. Bernot, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. Braun, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la confession d'Ausbourg, à Strasbourg.

1859. 7 Janv. M. de Cherrier, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de Londres, 21.

21 Janv. M. H. Gomont, Homme de lettres, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

30 Déc. M. Floquet, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de l'Arcade, 25.

1860. 9 Nov. M. Guillemin, Professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'Abbé Loyson, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. Simonnet, rue Neuve-St-Augustin, 46, à Paris.

M. Carnandet, Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Esther Sezzi, à Paris, rue des Saints-Pères, 47.

1862. 21 Févr. M. Bretagne, Directeur des contributions directes à Nancy.

2 Mai. M. Joly, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. Goguel, Directeur du gymnase protestant à Strasbourg.

1862. 4 Juillet. M. Frédéric Passy, Professeur d'Economie politique, à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

14 Août. M. de la Saussaye, Membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. Eichhoff, Inspecteur honoraire de l'Université, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. Foucaux, Professeur de Sanscrit au collége de France, à Paris.

M. Robert, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine et Oise).

1864. 8 Janv. M. Pierre, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Caen, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

15 Juillet. M. Couder, Peintre d'histoire; Membre titulaire de l'Institut (Académie des beaux Arts), à Paris.

M. Tarbé, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles lettres), à Neuilly-sur-Seine, avenue de Madrid, 6 (Seine).

M. Millien (Achille), Littérateur; Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

18 Nov. M. Cochin, Membre de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques), à Paris.

2 Déc. M. Ménant, Juge au tribunal d'Evreux (Eure).

1865. 6 Janv. M. de Ribbe, Avocat à la cour impériale d'Aix (Bouches du Rhône).

M. Jules Simon, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avril. M. de Rosny, professeur à l'Ecole des Langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

6 Juillet. M. Saint-Marc-Girardin, membre de l'Académie française, rue Bonaparte, 5, à Paris.

M. le prince Albert de Broglie, Membre de l'Acamie française, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. Galleau, Homme de Lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr Lavigerie, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

7 Juin. M. Michaux (Clovis), Ancien Magistrat à Paris.

19 Juillet. M. Regnier, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

15 Nov. M. V. Baltard, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue de l'Abbaye, 4, à Paris.

21 Déc. M. Charles Dubois, Homme de Lettres, à Strasbourg.

1868. 17 Janv. M. Bouchard, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

7 Août. M. le baron de Gérando, Procureur général près la Cour impériale de Metz.

M. Kopp, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Févr. M. Terrien-Poncel, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine inférieure).

6 Août. M. le Comte d'Haussonville, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

1869. 5 Nov. M. Mullet (Clément), Orientaliste, boulevard de Strasbourg, 79, à Paris.

17 Juin. M. Lehr (Ernest), Membre de la Commission pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg (Bas-Rhin).

1er Juil. M. Guizot, Membre de l'Académie française. Val-Richer, par Lisieux (Calvados).

15 Juil. M. Chavée, Fondateur de la *Revue de Linguistique*, 42, rue de Labruyère, à Paris.

M. Malinowski, Professeur au Collége d'Alais (Gard).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. de Blaramberg, Conseiller d'Etat, à Odessa.

1823. 28 Août. M. Robley-Dunglisson, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

5 Avril. M. La Roche, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. Heyfelder, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

3 Déc. M. Gloesener, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. Van Honsebrouck, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. Quetelet, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. Carmoly, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier Antinori, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janv. M. VAN-HASSELT, historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, membre associé de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1847. 3 Déc. M. l'abbé ZANTEDESCHI, Professeur de physique, à l'Université de Padoue.

1850. 5 Déc. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. REUTER, Directeur du Jardin botanique de Genève.

M. F. FROCHEUR, Conservateur-Adjoint des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse CAPITAINE, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la bibliothèque du jardin botanique impérial, à Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1857. 23 Janv. M. HAIDINGER, Président de l'Académie impériale géologique, à Vienne.

1858. 10 Déc. M. Le Baron de KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. VOLPICELLI, Professeur de Physique, à Rome.

1861. 19 Juillet. M. NAMUR, Docteur en médecine, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

1864. 12 Août. M. COLNET d'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. CHARLES JACKSON, professeur à l'Université de Boston (Etats-Unis d'Amérique).

1868. 21 Févr. M. Adolphe PICTET, Professeur honoraire à l'Académie de Genève.

1869. 6 Août M. PAPLONSKI, Conseiller d'Etat, inspecteur général des Etudes, directeur de l'Institut des Sourds-Muets et Aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste à Copenhague.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8501

